This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

23
1915-1916

Tome XXIII. — N° 1. Prix du N°: 1 Fr. 50 15 Janvier 1915

BIBLIOTH. DE LA VILLE LYON

REVUE

Historique, Archéologique, Littéraire et Pittoresque

DU

VIVARAIS

ILLUSTRÉE

Publiée avec le concours d'un groupe d'écrivains ardéchois

M. P. d'ALBIGNY, Fondateur

Vivarais ancien

« Il y a des régions plus majestueuses dans notre France ; il n'y en a pas, à ma connaissance, de plus originale et surtout de plus contrastée, où l'on puisse, comme ici, passer en quelques heures de la nature alpestre à la nature italienne ; il n'y en a pas où l'histoire de la terre et des hommes soit écrite sur le sol en caractères aussi clairs, aussi vivants. »

« Le pays est petit, mais si plein de choses belles ou mémorables. »

E.-Melchior de Vogüé

(Notes sur le Bas-Vivarais)

La légende dit : « Les morts vont vite ! » Mais l'oubli va plus vite que les morts.

Mme de Blocqueville

BIBLIOTH. DE LA VILLE DE LYON

PARIS
Emile Lechevalier
16, Rue de Savoie
(6e Arr.)

AUBENAS
IMPRIMERIE HABAUZIT

LYON
Brun Fils, Libraire
13, Rue du Plat

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction à M. BENOIT D'ENTREVAUX Directeur au Château d'Entrevaux, près Privas.

Adresser tout ce qui concerne l'Administration et les Abonnements à M. C. HABAUZIT Imprimeur à Aubenas (Ardèche).

manque août

Digitized by Google

Collaborateurs de la « Revue du Vivarais »

MM. le Marquis de Vogüé, de l'Académie française et de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; Emmanuel Nicod, Président de la Société de Lecture d'Annonay ; Benoit d'Entrevaux ; Auguste Le Sourd, Archiviste paléographe ; le Général Comte de Chalendar ; Henry Vaschalde ; l'Abbé A. Roche, Archiviste diocésain ; Jean Régné, Archiviste du Département de l'Ardèche ; Léon Rostaing ; Roger Vallentin du Cheylard, Inspecteur de la Société française d'Archéologie ; Louis Fuzier ; Florentin Benoit d'Entrevaux ; R. Labrély, Conservateur des Archives du Bourg-Saint-Andéol ; J. de Lubac ; V. Chareton (Fortuné de Privas) ; Charles du Besset ; André Vellot ; Régis Tartary ; Humbert de Soubeyran de Saint-Prix ; Henri Courteault, Archiviste aux Archives nationales ; François Le Sourd ; le Marquis de Lestrange ; Elie Reynier, Professeur à l'Ecole normale de Privas ; l'Abbé Chabannes ; Ollier de Marichard ; le docteur Jullien ; A. Bozzini ; Léopold Cuchet ; Paul Gouy, etc.

N° 1. — 15 Janvier

PAGES

1° Chronique de la Guerre, par Benoit d'Entrevaux . . 1

2° Mémoires d'Isaac Meissonier, ci-devant ministre a St-Sauveur-en-Vivarais (1630-1709) *suivis d'extraits de son* Livre de Raison (1661-1674), publiés pour la première fois par M. Charles Aurenche *(Suite IV)* . . 8

3° Histoire locale de la Guerre, par J. Régnier . . 42

4° Vivariana : *Les tambours du régiment de Vivarais (1763)* 47

5° Bibliographie. *(Histoire du Vivarais)* 48

GRAVURE

Armes de Pierre-André-Floud de Meissonier, écuyer, conseiller du Roi, contrôleur ordinaire des guerres. . 9

Digitized by Google

REVUE

DU

VIVARAIS ILLUSTRÉE

BIBLIOTH. DE LA VILLE DE LYON

Digitized by Google

Digitized by Google

BIBLIOTH. DE LA VILLE LYON

REVUE

Historique, Archéologique, Littéraire et Pittoresque

DU

VIVARAIS

ILLUSTRÉE

Publiée avec le concours d'un groupe d'écrivains ardéchois

Sous la direction de M. BENOIT D'ENTREVAUX

M. P. D'ALBIGNY, FONDATEUR

TOME XXIII. — Année 1915

BIBLIOTH. DE LA VILLE DE LYON

PARIS
Emile LECHEVALIER
16, Rue de Savoie (6e)

LYON,
BRUN fils, libraire
13, Rue du Plat

AUBENAS
IMPRIMERIE HABAUZIT

Digitized by Google

Digitized by Google

CHRONIQUE
DE LA GUERRE

Entrevaux, 1er décembre 1915.

La chronique qui terminait habituellement chacun des fascicules de la *Revue du Vivarais*, passe en tête de ce numéro ; et il en sera de même pendant toute la durée de la guerre.

Nous avons pensé qu'il était juste et bon de donner la première place à ceux de nos amis qui ont sacrifié leur vie pour la défense de la Patrie, et nous désirons aussi publier chaque mois les citations et distinctions obtenues par tous nos compatriotes de l'Ardèche, estimant que c'est un devoir pour notre revue de recueillir dès à présent ces titres de gloire qui enrichissent le patrimoine d'honneur du Vivarais.

Ce dernier travail ne pourra être complet que si nos lecteurs nous viennent en aide ; nous leur serons reconnaissant de toutes les communications qu'ils voudront bien nous adresser.

***

M. *Emmanuel de la Tourrette*, fils de M le Marquis de la Tourrette, conseiller général de l'Ardèche, grièvement blessé au mois de septembre 1914, est mort des suites de ses blessures à l'hôpital d'Angoulême.

Nous avons annoncé dans notre précédent numéro la mort du capitaine de *Grille d'Estoublon*. Un de ses hommes, le soldat Souche, du 261e d'infanterie, grièvement blessé au combat de Boureuille le 20 décembre 1914, a rapporté en ces termes la mort héroïque de M. de Grille :

« Le 20 décembre la compagnie, grâce à l'énergie et au courage du Capitaine de Grille, avait gagné 600 mètres de terrain

BIBLIOTH DE LA VILLE DE LYON

Digitized by Google

sur l'ennemi, quand nous essuyâmes une contre-attaque composée de forces très considérables et fûmes pris entre trois feux. Les balles et les obus pleuvaient drus comme grêle de tous les côtés, le Capitaine de Grille chargeait en tête de la compagnie quand nous le vîmes tomber, se relever et s'asseoir. A ce moment un officier supérieur allemand cria : « Capitaine Français rendez-vous, vous êtes pris ». Pour toute réponse, notre Capitaine, toujours assis commanda : « Courage, mes enfants, en avant pour la France! » En passant près de lui la décomposition de ses traits me frappa et je m'arrêtai pour lui porter secours, il me dit : « Inutile, mon garçon, j'ai mon compte, en avant ! ». Quelques pas plus loin, je tombais l'épaule fracassée par un éclat d'obus. — Le Capitaine de Grille était adoré de nous tous quoiqu'il fût sévère en service, mais excessivement juste et bon, sachant nous dire une parole affectueuse, en un mot s'occupant de nous en tout et pour tout. Ce que je vous dis, c'est l'opinion de toute la compagnie sans exception. Il est rare de trouver un chef aussi parfait. »

Le Capitaine de Grille a été cité à l'ordre de l'armée ; on trouvera plus loin le texte de cette citation.

Notre excellent collaborateur, le vicomte de *la Croix-Laval,* a été grièvement blessé, comme nous l'avons dit. C'est au combat du 20 décembre, et aux côtés du capitaine de Grille, qu'il est tombé après une lutte héroïque à l'arme blanche. Relevé par les ennemis il a été interné dans une forteresse après sa guérison. Une citation à l'ordre de l'armée lui a été décernée.

M. *Guy du Saray,* sous-lieutenant, petit-fils de M. de Longevialle, a été tué le 14 juillet 1915 en montant à l'assaut d'une tranchée en Argonne. Le lieutenant du Saray n'avait que 20 ans. Il avait été cité à l'ordre du jour et décoré de la croix de guerre. Nous espérons pouvoir donner plus tard le texte de cette citation. En attendant nous empruntons à la *Semaine Religieuse du diocèse de Viviers* (N° du 20 août 1915) quelques lignes écrites par ce vaillant soldat à son grand-père :

« .... Soyez sûr, mon cher bon Papa, que votre petit-fils fera « bien son devoir et continuera les traditions d'honneur de la « famille. Si je dois être tué (étant officier et pour une guerre

Digitized by Google

« aussi longue, il y a bien des chances pour cela), peu importe « pour moi, car Messieurs de Polemy, de la Salle et tant d'autres « ont déjà donné l'exemple, dans la famille, de se faire tuer propre- « ment. En tout cas, mon cher bon Papa, je vous promets de ne « pas faire rougir tous les *grands anciens* de la famille que vous « m'avez fait connaître et admirer. D'ailleurs, Dieu fera de moi ce « qu'il voudra ; ce qu'il fait est toujours bien fait.

« Je vous dis adieu, mon cher bon Papa ; jamais peut-être dans « notre correspondance le mot adieu n'aura été employé pour une « signification aussi exacte.

« Je vous embrasse une dernière fois bien tendrement.

« Votre petit-fils. »

Le colonel de M. du Saray disait de lui :

« C'est un jeune homme véritablement séduisant, énergique « et calme, hardi et gai, d'un courage tranquille et sûr ; je lui ai « dit de s'adresser à moi pour tout, car il a fait ma conquête. Si « j'avais un fils, je voudrais qu'il lui ressemblât. »

M. *Raoul Vidon,* d'Annonay, fils unique de M. Elie Vidon, est tombé sur le champ de bataille le 25 septembre 1915, à l'âge de vingt-six ans. Adjudant au 99e régiment d'infanterie ; il venait d'être nommé sous-lieutenant et proposé pour une citation à l'ordre de l'armée.

M. *Arnould Chastel,* aspirant au 10e cuirassiers, fils de M. Arnould Chastel, conseiller à la Cour de Lyon, et petit-fils de notre vénéré collaborateur M. Léopold Cuchet, a trouvé une mort héroïque le 11 octobre 1915. M. Arnould Chastel, né à Aubenas le 30 mars 1892, avait conservé le plus vif amour de son pays natal dont il appréciait la nature originale et contrastée. Après avoir achevé ses études de droit il n'attendait que sa libération pour suivre la vocation religieuse.

Le jeune aspirant commandait par intérim un peloton du 1er escadron ; après deux journées très dures en première ligne, il venait d'être ramené en seconde ligne avec ses hommes, lorsque, le 11 octobre au matin, recommença un violent bombardement. Dès le premier obus, il s'élança bravement hors de son abri afin

Digitized by Google

de faire rentrer tous ses hommes ; c'est après cela que, rentrant le dernier, il fut frappé à mort.

Ses chefs ont voulu témoigner de sa valeur et honorer sa mémoire en lui décernant la croix de guerre avec une citation à l'ordre de la division, dont nous donnons plus loin le texte.

M. *Germain Bonneton*, de Tournon, est mort à l'hôpital de Pithiviers en octobre 1915. Il avait été nommé sous-officier sur le le front. Peintre de talent, M. Bonneton s'était attaché à reproduire les aspects du vieux Paris. Nos lecteurs n'ont pas oublié les illustrations qu'il avait exécutées pour la *Revue du Vivarais*. Ses amis de Tournon et de Paris ont appris avec tristesse la fin glorieuse de cet artiste délicat.

Notre collaborateur M. Robert Poidebard, qui est au front depuis le début de la guerre, a mérité le 30 octobre 1915, une citation (qu'on lira plus loin) ; nous lui adressons nos plus vives félicitations.

CITATIONS

Madame *Benoist d'Azy*, née *Vogüé*, infirmière de la Société française de secours aux blessés militaires ; « S'est prodiguée sans compter depuis le début des hostilités à Gérardmer, à Saint-Dié et enfin à l'hôpital d'évacuation de Dunkerque. Dans ce dernier poste, a assuré le service de nuit pendant de longues semaines, au moment des batailles de l'Yser, dans des conditions particulièrement difficiles, avec un dévouement et un zèle infatigables. Lors des bombardements répétés de l'hôpital a montré un mépris absolu du danger. » (Citation à l'ordre de l'armée, 8 octobre 1915).

Le lieutenant de vaisseau *de Vogüé (Robert)*, commandant le 14me groupe d'auto-canons : « Par son initiative et son activité « inlassables dans l'emploi de ses mitrailleuses et de ses auto- « canons a été un aide très efficace du bataillon qu'il avait mission « d'appuyer dans l'attaque du 8 juillet ; s'est établi avec une « mitrailleuse dans un trou d'obus et s'est maintenu deux jours « sans être relevé ». (Citation à l'ordre de l'armée, 31 juillet 1915).

Digitized by Google

Le lieutenant *de Vogüé (Charles)*, « officier de grand mérite ; « a toujours fait preuve du plus grand sang froid et de la plus « belle abnégation dans les combats d'août et de septembre 1914. « Blessé mortellement par éclat d'obus en reconnaissant la posi- « tion de sa compagnie ». (Citation à l'ordre de l'armée).

« *Vogüé (Henri de)*. Soldat très courageux, qui a été un exemple « de sang-froid dans plusieurs circonstances. Les 27 et 28 septem- « bre 1915, sous un feu très violent et sans souci du danger qu'il « courait, s'est porté spontanément au secours de camarades « blessés et a été atteint de plusieurs éclats d'obus ; amputé du « pied droit ».(Citation à l'ordre de l'armée). M. Henri de Vogüé a succombé à ses blessures. Le *Journal des Débats* du 21 octobre 1915 publie au sujet de sa mort la lettre suivante :

« Le 17 octobre 1915, j'avais fait la connaissance de M. de Vogüé depuis quelques jours. Il appartenait à une section du ...e territorial prenant le service dans le village de St-H..., où moi-même je me trouvais, étant chargé de l'évacuation des blessés par service automobile. Le 28 septembre, cet endroit était terriblement bombardé.

« Vers cinq heures du soir deux obus de gros calibre éclatent à nos côtés, à cinq minutes d'intervalle, obscurcissant le ciel et bouleversant tout. Des cris retentissent.

« M. de Vogüé s'élance courageusement dans le chaos d'où partent ces cris ; à ce moment, un troisième obus éclate au même endroit, ensevelissant tout cette fois. L'on ramassa M. de Vogüé sans connaissance, un pied mutilé et une large plaie dans le dos. Je l'ai moi-même placé dans une de mes voitures et dirigé, après un premier pansement fait par le médecin du poste de secours, sur l'ambulance.

« M. de Vogüé est mort victime de son intrépidité.

« Veuillez agréer, etc.

« X..., maréchal des logis. » (1)

---

(1) Madame Benoist d'Azy et le lieutenant de vaisseau Robert de Vogüé, sont les enfants de notre éminent collaborateur M. le Marquis de Vogüé. Le lieutenant Charles de Vogüé, fils du comte Arthur de Vogüé, était le neveu de M. le marquis de Vogüé. M. Henri de Vogüé était le fils du célèbre écrivain Eugène-Melchior de Vogüé, ancien député d'Annonay, qui avait été lui-même blessé et décoré de la Médaille militaire en 1870.

Digitized by Google

« *Chabert Edmond*, 61e de ligne. — Faisant partie du service « auxiliaire, a voulu partir avec le régiment actif. Soldat pour- « voyeur à la section des mitrailleuses du 1er bataillon, a donné « constamment des exemples de bravoure et de dévouement. « Blessé une première fois à Dieuze le 20 août a voulu rester à « son poste A été tué d'un éclat d'obus à ..., le 1er septembre 1914, « en se substituant à un de ses camarades pour transporter des « munitions sur la ligne de feu ». (Citation à l'ordre de l'armée).

« Le capitaine *de Grille d'Estoublon*, tandis qu'il marchait à l'attaque des tranchées ennemies à la tête de sa compagnie, a été contre-attaqué par des forces supérieures. A reçu leur choc à l'arme blanche et a été mortellement blessé en essayant de conserver le terrain qu'il venait de conquérir. » (Citation à l'ordre de l'armée, du 25 février 1915, n° 104).

Le sous-lieutenant *de La Croix-Laval* : « Conduite héroïque au combat du 20 décembre 1914. Sa compagnie ayant été cernée a lutté énergiquement à l'arme blanche jusqu'à ce que, ayant perdu presque la totalité de ses hommes, il tomba grièvement blessé. » (Citation à l'ordre de l'armée).

M. *Pierre Vallette-Viallard*, sous-lieutenant de réserve au 7e régiment d'infanterie coloniale, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur : « Sur le front depuis le 5 septembre 1914, a fait preuves en toutes circonstances de sérieuses qualités militaires. Appelé à porter sa section à l'attaque sous un feu meurtrier, l'a enlevée avec le plus bel entrain. A été blessé au cours de l'action et a refusé de se faire évacuer avant d'avoir rendu compte de l'exécution de sa mission. » (Citation à l'ordre de l'armée) (1).

M. *Pierre Ladreit de Lacharrière*, sous-lieutenant de réserve au 8e régiment de marche des tirailleurs, a été de même nommé chevalier de la Légion d'honneur : « Le 26 avril 1915, son capitaine ayant été blessé, et étant lui-même fortement contusionné

---

(1) M. P. Vallette-Viallard, guéri de ses blessures, est de nouveau sur la ligne de feu.

Digitized by Google

par éclat d'obus, a pris le commandement de la compagnie, l'a brillamment portée en avant sous un feu très violent et a maintenu ses hommes sous des nuages épais de gaz asphyxiants. Très grièvement blessé le lendemain. (Citation à l'ordre de l'armée).(1)

M. *Georges Le Sourd*, capitaine au 33e d'artillerie. « Officier de grande valeur qui n'a cessé de se distinguer depuis le début de la guerre, aussi bien par son intelligence et ses connaissances techniques que par son dévouement et son sang-froid sur le terrain; adjoint au colonel commandant l'artillerie d'un groupement provisoire, a contribué du 26 avril au 5 mai 1915 par son zèle inlassable à faciliter la tâche de cet officier supérieur et l'organisation du commandement. (Citation à l'ordre du corps d'armée).

M. *Louis Le Sourd*, médecin aide-major de 1re classe de réserve. «Médecin instruit, dont le dévouement et le zèle égalent les capacités professionnelles ; s'est montré très courageux pendant la bataille de la Marne, puis à Soissons où l'ambulance a été bombardée ; a rendu de grands services sur le front actuel ». (Citation à l'ordre de la direction du service de santé du corps d'armée).

M. *Arnould Chastel*, aspirant au 10e cuirassiers. « A toujours rempli son devoir avec conscience et énergie. Le 11 octobre 1915, à six heures du matin, a trouvé la mort en parcourant, sous un violent bombardement, sa tranchée occupée par ses hommes pour s'assurer que ceux-ci avaient tous regagné leurs abris ». (Citation à l'ordre de la division).

M. *Robert Poidebard*, caporal-brancardier au 359e régiment d'infanterie : « A organisé d'une façon parfaite la relève des blessés et donné aux brancardiers, par son attitude, l'exemple du courage et du sang-froid ». (Citation à l'ordre du régiment).

BENOIT D'ENTREVAUX.

---

(1) M. Pierre de Lacharrière, qui est encore en traitement dans un hôpital de Paris, a été de plus nommé officier de l'ordre de Saint-Stanislas de Russie.

Digitized by Google

MÉMOIRES
D'ISAAC MEISSONIER

CI-DEVANT MINISTRE A St-SAUVEUR EN VIVARAIS

(1630-1709)

suivis d'Extraits de son LIVRE DE RAISON *(1661-1674)*

publiés pour la première fois

PAR M. CHARLES AURENCHE

(Suite IV)

1696. — MARIAGE DU Sr FOURNIER

Au commencement de l'an 1696 le Sr Fournier, de Tueiz (1) s'est marié avec ma fille Judit, à laquelle a esté constitué d'une fasson ou d'autre 2000 l. ; il y a 850 l. de mon chef et le surplus pour le bien de sa mère, en payement de quoi je lui ai remis sur le Sr Chabaud à Baïx 959 l., savoir 660 de capital de sa part et le reste des intérêts qui m'estoint deubs de trois ans, celui-ci compris. Il a esté payé de tout cela, mesme de ce qui me regarde, et pour y parvenir j'ai emprunté à Peiron, de la Blache, 600 l. que j'ai depuis renduës à Teoulier son héritier, retirant le restant des parties qui m'étoint deuës et ainsi j'en suis sorti et augmenté de près de 250 l.

MARIAGE DE M. DE BOULONGNE

Le 25 mars au mesme an, le mariage de M. de Boulogne, de St-Pol trois chateaux en Daufiné, et d'Anne, ma fille aînée du premier lict, et de feuë damoiselle Isabeau Floud a esté fait, receu par M. Selvi, notaire. Elle s'est constitué 18000 l., compris 5000 l. content, le reste en obigations, moi pour 2000 l. du bien de sa mère, sous la réserve des fruicts durant ma vie, ce qui se trouve compensé en la succession que j'ai du bien de feu son frère.

(1) Thueyts.

Digitized by Google

1697. — Mort de mon fils aîné

Il est depuis arrivé bien de choses particulières en la famille, car Floud, mon fils aîné, est décédé le 14. 9. 1697 à Annonai, dans sa maison, d'une fièvre lente et fluction sur la poitrine comme sa grand mère maternelle et sa mère, d'où est procédé le mal, agé de 33 ans, ab intestat, ce qui [P. 81] a esté cause que tout le bien libre qu'il a laissé a esté partagé entre sa sœur germaine et moi et qu'il m'en est revenu environ 5500 l., dont je jouirai durant ma vie, et après, lui revient 4200 l. que j'avais receu de son grand père des droits marternels et encore le surplus lui demeurera en tant moins de sa légitime paternelle. Ainsi tout cela lui retournera n'y ayant que l'usufruit pour moi. La transaction que j'ai passée avec son mari, qu'elle n'a voulu signer, a esté receuë par Me Martinet, notaire d'Annonai, que j'ai retirée ;

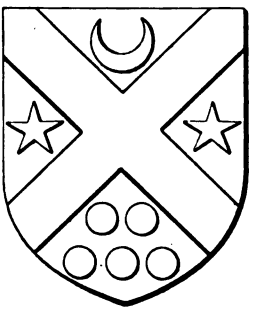

Armes de
Pierre-André-Floud de MEISSONIER
Ecuyer, Conseiller du Roi,
Contrôleur ordinaire des Guerres.

elle est du 8 juilliet 1698, dans laquelle j'ai receu des grands griefs, ayant cédé, pour ne m'y engager en procès, beaucoup d'intérêts et arreirages de pentions où j'en avais la moitié, et aussi

Digitized by Google

des meubles, après avoir rempli l'inventaire du grand père qui avait substitué son bien a ma fille en cas que mon fils n'eût point d'enfant, avec prohibition de la quarte, ce qui m'a privé de 6000 l. de succession. Tout son bien s'en est allé a cinquante un milles livres, outre le légat de quinze mille livres à ma fille, dont ma part de cete quarte avoit esté fort considérable, mais la déffense expresse m'en a entièrement esclus.(1)

En ce qui m'en vient est compris 630 l. du légat fait par le Sr Bourgaud à mes deux enfants ses parents, auxquels il avoit légué sa maison et jardin et 3000 l. d'obligations à la charge de donner 50 l. par an à sa bâtarde jusqu'à sa majorité, qui ne sera encore de 9 ans. J'en suis pour ma portion, 12 l. par an que M. de [P. 82] Bouglougne (Boulogne) est chargé de payer, lui ayant laissé autant de ce qui m'apartenoit ; que si je vivois plus que de cela il me le devroit à moi avec 7 l. qu'il demeure chargé de me payer tous les ans, qui sera quelque jour un compte à faire avec lui.

Ce qui m'a fait beaucoup de mal s'a esté la grosse perte que je fais en l'office que mon fils s'estait acquis de controleur ordinaire des guerres, qui lui a cousté dix mille cinq cents livres, et M. de Boulogne ne l'a voulu prandre que pour 8000 l., avec les gages reculés dont il a tiré 1300 l. Il est vrai qu'il a fallu donner 500 l. pour se faire recevoir. Le pitoyable état des fonds et des maisons, qu'on n'a mis que 7000 l. dans la concistence qu'on en

---

(1) Floud de Meisonnier avait fait enregistrer les armes de sa famille au bureau établi à Tournon en exécution de l'Edit de novembre 1696 sur les armoiries. Comme dans d'autres documents, son prénom de Floud a été pris pour un nom patronymique, et sa déclaration est inscrite en ces termes : « Pierre André Flou, écuier, Sr de Messonnier, conseiller du Roy, contrôleur ordinaire des guerres, porte : *d'azur à un sautoir d'or, accompagné en chef d'un croissant d'argent, aux flancs de deux estoiles d'or et en pointe de cinq besans d'or mal ordonnés et posés deux et trois.* » (Bibliothèque nationale, Armorial général de 1696, Montpellier-Montauban, f° 452).

Notons ici que, de même qu'Isaac Meissonnier avait été inquiété lors de la première recherche de noblesse, son fils Floud fut assigné à la deuxième recherche, mais l'assignation fut lancée trop tard, Floud étant déjà mort. Voici l'article qui le concerne dans les comptes de la seconde recherche : « Pierre André Floud de Maissonnier, contrôleur des guerres, d'Annonay. 18 avril 1698, assigné en la personne de sa sœur, qui a dit qu'il étoit mort depuis 4 ou 5 mois. 23 mai 1698, déchargé [de l'amende, comme] mort. » (Bibliothèque nationale, ms. fr. 32294, f° 215.)

Digitized by Google

faite, à cause même de la principale maison qui est à bas et qui a causé un grand procés à ceux qui l'on fait tomber, qui n'est pas encore fini, ont beaucoup contribué a diminuer ma portion. On m'a remis des méchantes pentions dont j'en serai fort mal payé, que je n'ai pu éviter de prandre comme estant provenuës des effects de mon fils, comme celle de M. de Serres par moitié qui est de 32 l. 10 s. par an et celle de Chantet de 35 l., de sorte que je tirerai mal mon conte en cest usufruit.

1700. — Maladie de mes enfants et de moi

En l'an 1700 au mois d'août et de settembre, mes deux enfants et moi avons esté fort mal ; mon fils et moi de fièvre tierce et ma fille de fièvre maligne, qui en a esté à l'extrémité et hors d'expérience à son settieme, néanmoins par l'aide de Dieu et les soins que nous y avons pris, elle en est revenuë comme par miracle, ce qui m'en a cousté beaucoup, comme c'est l'ordinaire des maladies.

[P. 83] 1700. — Achept de la Combe.

Le 28 août pandant mon mal j'ai acheté de D^lle^ d'Achart, veuve de noble François de Sanglier, de Vernoux, le domaine de la Combe et les fonds écartés qu'ils avoint à la Blache pour joindre à mon petit domaine au prix de 1526 l. que j'ai emprunté de diverses personnes, ce qui a esté employé à payer madame de Grouzon (1), qui a cause de la mort de son mari, tué par le fils de cette demoiselle, nobles Esprit et Jean-Henri de Sanglier, ont esté condamnés par arrêt du parlement à 3000 l. pour ses dommages et intérêts en entérinant leur grâce. La quittence est receuë par Me Chalamet, notaire, et c'est pour une plus grande asseurance de mes deniers, nonobstant celle que cette demoiselle me donne dans mon contrat de vente receu par Me Selvi, que j'ai retiré sellé et controolé, ce qui a esté fait ensuite de la procuration de M. Sanglier, l'ainé, héritier de père et de mère.

---

(1) **Madame de Lestrange de Grozon. Voir à ce sujet le livre de raison, analysé à la suite des mémoires.**

Digitized by Google

La proximité de ces biens m'ont *(sic)* fait hazarder cette affaire en bien asseurant mon argent, car la mère, qui a beaucoup de bien, en répont en son propre, et l'amploi pour tirer ses fils de prison est bon, car autrement ce sont des biens substitués et en peuvent revenir quand ils voudront jusqu'a la 4e génération. Celui-ci, premier appelé, n'a que dix ans pour en revenir, après lesquels ne se pourvoyant il n'y a plus de lieu pour lui. C'est pourquoi il vaudra mieux attendre que de le contraindre à la ratification en justice.

[P. 84] J'ai payé de cette acquisition 100 l. et j'en dois encore quatorse cent dont la veuve de Coulet, de Vabres, est celle qui m'en a le plus prété ; elle emporte pour ses intérêts les pantions que nous avons à Marcols ; et les sieurs Aurenches, frères, à qui il est deub 600 l., celle du Pont, en attendant qu'on puisse pourvoir d'ailleurs à les payer. En 1707, les pantions lui ont été cedées pour son deub.

4 MARS 1701. — MARIAGE DE MON DERNIER FILS

Il est très à propos de faire ici mantion du mariage de mon fils avec demoiselle Marg[u]erite Fauries, fille du sieur Pierre Fauries, de la parroisse de Boffre, bénit au commencement d'avril 1701, receu par Me Boisson, notaire, son oncle. Elle est héritière de père et de mère ; elle peut avoir de liquide 15000 l. Mon fils en a autant d'ici et ainsi ils auront un jour honnestement du bien. J'ai fait de même héritier mon fils sous la réserve des fruits durant ma vie, en suportant les charges du mariage, à la charge de payer mes deptes et légitimes encores deubes.

15 avril 1704. — Nous nous sommes réglés depuis lui ayant cédé tous nos biens en fournissant les choses nécessaires à mon entretien et [à] la réserve de mes pantions de Paris, arreirages et courant pour mes habits et autres nécessités.

1704. — Je ne dirai rien des affaires générales de ce temps, car ce n'est pas mon sujet et j'aurois trop à faire si j'en voulois faire un passable récit, à quoi plusieurs autres ne manqueront pas. On écrit toujours tout ce qui se passe de concidérable, mais cela me regarde en quelque [P. 85] fasson et les cas sont fort surprenents.

Digitized by Google

AUTRE RELATION DES FANATIQUES.

Il s'est élevé depuis deux ans dans les Sevenes et au bas Languedoc des fanatiques qui y ont fait mille désordres, brulé, pillé, tué et telles autres hostilités que les guerres civiles portent, sans esparn[i]er personne, ni femmes, ni enfants des anciens catoliques ou des nouveaux bien convertis. Ils se sont surtout attaché aux prêtres, tuant tous ceux qu'ils ont pu rencontrer, dont le nombre an est grand, brulans les bois et ornements des églises, portes et fenêtres causant comme cela des horribles desordres par tous les lieux où ils ont peu mettre le pied.

Notre Vivarets en a ressenti sa part au mois de février de cette année 1704. Il en vint dans ce pays environ 200 conduits secrétement par quelques misérables mescontans qui apprehendoint d'estre enroulés dans les milices qu'on levoit pour le service du Roi. Ils ne marchoint que la nuit et couroint de lieu en lieu pour exercer leurs cruautés. Ils commencèrent par Gluiras où ils brulèrent l'Eglise et tuèrent le curé et le vicaire qui estoint frères et braves gens ; la même nuit ils en allèrent faire autant à St-Maurice et laisserent fort blessé le prieur, le croyant mort, mais il en est guéri par bon secours. C'estoit la nuit du mardi.

La suivente ils brulèrent celle de St Fortunat et la maison du Sr Retourna, notaire, nouveau converti, mais bon catolique ; [P. 86] et l'Eglise de St Julien le Rout et de Brusac en Pierregourde. Les autres nuicts ils en firent de même à St Bartelemy le Pin, à St Jean-Chambre et ici ; et ce fut la nuit du vendredi au samedi qu'ils le firent. Ils entrèrent dans toutes les maisons, fouillans partout, se faisant donner des armes à ceux qui en pouvoint avoir, mangeant et beuvans et prenant ce que leur accomodoit. Ils en agissoint comme ayant une claire connoisence des choses par le moyen de ceux du pays qui estoint avec eux et qui ne se montroint pas. Ils me demandèrent souvent et suivirent la maison haut et bas pour voir si j'y serois caché et me faire precher disoint-ils, mais s'estoit plus tost pour me tuer, et je n'avois eu garde de m'y fier. Des que je sus la nouvelle de ce qu'ils avoint fait à Gluiras je partis pour l'haut Vivarets, m'en allant à Boffre, chez mon fils et de là a Annonai où j'ai demeuré jusqu'a Pasques

Digitized by Google

vers ma fille ainée de Boulogne. J'ai passé le printemps vers mon même fils en attendant un plus grand calme et enfin suis revenu au mois de juilliet.

Je ne dois pas obmettre une chose trés-importente de ces malheurs, qui seignera longtemps et qui s'en ira jusqu'a la postérité. C'est que M. de Julien, d'Orange, commandent en chef les troupes du Roy aux Sevenes et en ce pays, aprés les avoir longuement poursuivis en bas, battus en plusieurs rencontres, [P. 87] brulé et détruit plusieurs lieux où ils se réfugioint, les suivit ici pour les repousser et s'opposer à leurs violances et les ayant rencontréz à Franchassis il leur fit tirer dessus et en estant tombé quelques uns les autres prirent la fuite , se jetant dans les valons, courans à toute jambe pour se garantir de la fureur des soldats, pâssants par ici en l'haut Vivarets à Gluiras et ailleurs où ils purent, abandonnants leurs armes pour courir plus facilement et depuis ils n'ont plus paru en Vivarets s'en estant retournés la nuit comme ils estoint venus.

Incendie de Franchassis et ma[s]sacre

Mais les pouvres habitans de la Sagne et de Franchassis en ont payé la fasson tout de long pour les avoir souffert là une nuit et la matinée sans en avertir M. de Julien qui estoit déjà à Privas avec ses troupes de micalets (1) de dragons et de Suisses, car ils furent presq[u]es tous passés au fil de l'épée, pillés, abandonnés à la merci des soldats qui n'ont espargné ni grand' ni petit : qui ont brulé les maisons et renversé de fond en comble jusqu'aux voutes et fondemants, comme s'il n'y avait jamais eu batimants : Il n'est demeuré de ces deux vilages que 20 personnes dont la pluspart sont des enfans. Le lieu de Chazalet en a aussi pati, il fut volé et on y tua cinq personnes, on en fit autant à Masléon et au Bouschet. chez la Sagne a qui on tua la belle mère et deux hômmes à Masléon.

[P. 88] Ils ont depuis donné beaucoup de peine au bas Languedoc à Monsieur le Maréchal de Vilars qui y commande depuis Paques, mais enfin il en est comme venu à bout. Il les a pris par

(1) Miquelets.

Digitized by Google

tant de biés par la rig[u]eur et par la douceur qu'il y a fort bien réussi ; presques tous les chefs se sont rendus : il a fait conduire hors du Royaume ceux qui ne se sont pas voulu faire catoliques, qui ont néanmoins mis les armes bas de sorte que, par ce moyen là, tout ira bien, Dieu aidant.

Mort du sieur de St Martin, 1704, 25 mai

Puis que je suis sur les choses qui regardent ce lieu et qui y arrivent parfois, je n'oublierai pas de faire ici mention en passant, encore que cela ne me regarde en rien, de la mort du sieur de St Martin, le plus jeune fils de M. du Monteillet (1), que Durand, le fils de La Montagne, a tué en ce dernier printemps d'un coup de fuzil qui lui a traversé le cœur et le corps dans leur logis duquel il est tombé mort, subitement sans apparence de vie. Il y estoit venu avec un baston pour battre Jeanne Sauzée qui y demeuroit depuis environ une année que la femme de La Montagne estoit morte, pour avoir soin du mesnage.

Ce Monsieur qui s'éstoit attaché a elle autresfois et en avoit eu un enfant estoit entré en querelle avec elle et l'avoit bien batue ; elle, par s'en vanger, parloit toujours mal de lui, et lui disoit des injures quand elle le voyoit, de quoi s'ennuiant, il se résolut de de lui aller mettre la main dessus un dimanche environ vepres et entra pour cela dans le logis par deux fois la poursuivant jusqu'à la porte de sa chambre [P. 89] qu'elle eut le temps de fermer et d'éviter les coups. Durand ne pouvant souffrir cela de voir de tels efforts et apprehandant qu'il ne lui en fit autant come il avoit fait d'autres fois, dont il y avoit des informations, se résolut malhereusement à le devancer et lui tira à la poitrine d'un gros fuzil chargé à balle seule qui fut la tout prestz ; comme ce monsieur revenoit de la chambre qui est dehors, Durand estant dans la cu[i]sine prenant aussi à meme temps un pistolet pour s'en servir en cas de besoin, comme il fit, car M. du Monteillet, ayant connu le dessain de son fils, l'avoit suivit de près pour l'en empêcher ; mais le coup fut fait devant qu'il y fut, et, estant arrivé dans ce momant, il se saisit de Durand en demandant main forte aux

(1) Sautel.

Digitized by Google

hostes qui y étoint, et, ne se pouvant depetrer, il lui tiroit de son pistolet mais un des assistans y prenant garde, il écarta un peu le pistolet et la bale ne fit que le juste-corps sous le bras ; il le tint pourtant ferme, et, étant assisté il fut retenu. Il l'a poursuivi devant les ordinaires qui l'on condamné à la mort, et, comme il étoit sur le point de le faire conduire à Toulouse pour faire confirmer la sentence, il s'est sauvé des prisons de Pras où l'on l'avoit mis en attendant de le donner au prévôt pour cela, et ainsi il tient la campagne, et a eu sa grace que ses amis lui ont obtenu[e] pendant sa prison, de laquelle il ne s'est pas servi dans ce temps de l'ordonnance et ainsi elle lui est inutile ; et puis la clef des chams lui suffit, ayant autant ailleurs qu'ici.

[P. 90] Réflection particulière sur la généalogie

Je reviens à mon sujet après ces digressions, qui, quoiq'utiles et instructives ne le regardent pas. Il se voit si-devant comme notre généalogie vient depuis 200 ans sans interruption et sans changement de nom (?) Il y a eu parmi nos prédécesseurs..... des gentilshommes, des..... jurisprudence (?) et téologie, des ministres..... qui depuis un siècle se sont..... ..... vivans du leur sans faire tord à personne. Leur malheur a esté pourtant de n'avoir point de profession, car à moins que d'avoir de grands biens il est impossibte de se maintenir. Si je n'en eusse point eu je serois succombé d'abort. Mes devanciers ont eu 200 l. de revenu plus que moi par le moyen de la grange de Marcols (?) et des fruicts (?) d'Eglise qu'on nous a osté ici, ce qui leur a aidé beaucoup, et tout cela manque à prévant, n'y ayant plus que 35 l. de pantion de ce domaine qui estoit d'une grande valeur (?) et que mon père apantio[nnoit]..... et moi en échange ai:..... [m]oins [ce]nt écus ....fonctiou .... [P. 91] de pantion du roi ou du clergé, mais en 1680 on nous osta à tous 200 l. de celle du clergé qui estoit de quatre cents, et, celle du Roy qui est de 200 l, est mal payée à cause des grandes affaires..... guerre, estant toujours.. .....l'Angleterre

Digitized by Google

..... encore que tous les jours [les dépen]ses augmentent et qu'il se fait des nouveaux impots pour subvenir à tant de frais.

Eloges de mon ainé

Mon fils ainé, qui portoit le nom de Floud, à cause de son grand-père, qui l'en charg[e]oit par son testament, fut receu dans les formes de Valence docteur, (1) où il demeura deux ans et y despensa 2000 l., ensuite il fut receu advocat à Grenoble et à Toulouse, s'y trovant pour diverses affaires. J'ai tous ces actes en main, qui sont des titres honnoraires, qui font voir que nous nous sommes toujours distinguez du commun et fait figure honeste [dans le mon]de depuis plus de deux siècles.....mon mesme fils .....
.....
.....(2)

[P. 92] Plus.....aux.....qui lui portoi[nt].....[esta]nt mort sans lignée,.....plus de mal que de bien, car si le prix ce fut trouvé en d'autres parties, j'en aurois eu plus de mille escus que je n'ai pas eu, tant en la perte de partie du capital que ces gages, et depuis l'acquisition il y a eu 3400 l. de nouvelle taxe en deux fois, et peut-estre y en aura-il davantage, de sorte que la plus grande partie des revenus y retournant, qu'on paye meme mal, et c'est par ce moyen que la dernière taxe de 13000 l. c'est payée. C'est la cause qu'on me conseilla toujours quand nous traitames de ne m'y embarasser point ; car ces nouvelles charges sont sujetes à révocation et à beaucoup d'autres facheux inconvénients. (3)

Mon meme fils avoit hérité de son grand père environ 45000 l. et ne devoit autre chose, la plus grande partie concistant en obligations. Il n'a joui de cella que 12 ans, avec d'ennuix et de fatigues, par des discutions qu'on lui a opposé, des chiquanes et des procès qu'il lui a fallu soutenir, surtout pour la maison qu'on lui tomba par délibération consulaire, comme menassant de ruine.

---

(1) Docteur ès droits.
(2) Les pages 90 et 91 du manuscrit sont en grande partie rongées.
(3) Il s'agit sans doute de la charge de contrôleur des guerres.

Digitized by Google

Ainsi son règne a esté court et mauvais, nonobstant ses grands biens.

[P. 93].....avois cédé à mon [dernier fils].....sur nos biens sous.....et d'une pantion de 100 l. pour.....en cas que nous demeurassions ensemble, ce qui ne se peut pour des bonnes raisons. J'avois creu qu'il viendroit demeurer ici pour avoir tous deux soin de nos affaires ; mais cela ne se peut, puisque son beau père lui a fait la meme chose et qu'il a une famille concidérable qu'il faut qu'il entretienne et qu'il ne peut quitter, compossée du beau-père, de trois filles et une belle-sœur. Il ne s'est pas porté à cela par vieillesse, car il n'a que 60 ans et se porte bien, allant et venant partout à pied dans son voisinage, mais les amis l'ont trouvé bon pour donner de l'occupation à mon fils et le tirer de l'oisiveté qui est la racine de tous vices, faire quelques réparations utiles, qui estoint entiérement négligées, et surtout se faire payer de plusieurs sommes concidérables qui leur sont deubes par des méchants débiteurs qui payent de lettres de discution, à quoi son beau-père ne se vouloit engager. Cela est aisé à mon fils qui entant bien la pratique et qui est ardant pour pousser les affaire[s] ; c'est pourquoi il a mis d'abort la main à l'œuvre et s'est engagé dans des grandes poursuites, qui lui donneront bien de peine et lui couteront beaucoup, ce qui ne se peut [P. 94] éviter autrement il perdroit des parties très concidérables que l'afaire lui fera venir.

Un bon tempéramant

Quand à moy je n'ai pas fait cette cession non plus par caducité, car je me porte fort bien, bénit soit le Seigneur, quoique je sois entré dans ma 75e année je ne laisse pas que d'estre sain et vigoreux, allant et venant aux environ[s] à pied, et jusqu'aux granges. Je marche aussi droit que dans ma jeunesse, je lis et écris sans lunetes, j'ai un bon corps d'un[e] très bonne constitution que je n'ai point gastée par aucun excès, m'estant toujours sagement conduit tant en ma jeunesse qu'a présant ce qui fait que je n'ai nulle incomodité dans ma vieillesse sinon que la mémoire et l'ouïe se diminuent bien, ne m'en reconnoissant pas en autre chose.

Digitized by Google

Voici l'an auquel mon bis ayeul est mort, peut estre en sera il autant de moy, personne n'est asseuré du lendemain. Je m'en remets à la conduite de la Providence estant prest quand il plaira à Dieu de me retirer de ce monde ; je suis parvenu a un âge fort avencé, où peu de mes prédécesseurs ont attaint J'ai passé le terme de 70 ans que David assigne aux plus forts et vigoreux et auquel lui-meme est mort, et ainsi je n'ai qu'à me tenir prest et attendre ma dernière hèure de pied ferme.

[P. 95] AUTRES EMPLOIS UTILES

J'ai encore dit auparavant que j'avois fait à 1500 l. de réparation mais depuis j'y en ai ajouté à plus de 350 l. à l'augmantation de la fénière d'ici, voutée, qui me couste 150 l. et environ 70 canes de muraille que j'ai fait à la vigne et au jardin dessous et dessus. L'acquisition de la Combe me couste 300 l. soit 100 l. de capital et 26 l. d'étraine et le restant pour peupler le domaine de bestail et de semences et la Blache où il n'y avoit rien non plus de tout cela quand j'ai retiré ce bien de Peiron. J'y ai aussi fait planter trois fessoirées de vigne qui me coustent avec les buis outre le fumier sept escus.

Ainsi voilà bien de l'argent utilemant employé qui est au profit de la maison, qui dans peu de temps par le moyen des jeunes vignes que j'ai plantées là et ici où il y en a vingt fessoirées il y en aura un double de vin. En ce dessus sont compris les lods de Vilar qui me coutent 60 l.

Dans cette cession que j'ai faite, j'ai creu de me mettre en repos en me délivrant de tous embarras en mes vieux jours pour les passer trancilement *(sic)* dans ma maison en me servant honestemant de mes pantions, et mon fils a creu de se mettre au large et de se pouvoir soutenir plus commodemant et il est certain qu'il s'est fort [P. 96] trompé et qu'il s'est chargé d'un grand fardeau. Il a bien des deux maisons 1200 l. de revenu, autant de l'une que de l'autre, avec les pantions que j'ai à Annonai et qu'il jouit aussi, mais il a bien de charges à suporter, qui se montent cette année environ 500 l., savoir : tailles, rentes, capitation, intérêts, denrées pour mon entretien et pantion ; ne reste donc que 700 l. pour la subsistance de sa famille. Il voit donc par là que

Digitized by Google

si son beau père et moi n'avons pas mieux fait, que le défaut de moyens nous en ont empéché, aussi bien que les grandes charges qui durent depuis lontemps, les grandes dépenses dans les familles et les mauvaises récoltes qui sont come ordinaires, mais avec le tems il se tirera d'affaires.

42 ANS D'ADMINISTRATION

J'ai conduit et soutenu la maison 42 ans. J'ai eu sur les bras frères et sœurs, femmes et enfants, car j'en ai fait battizer neuf, dont cinq sont morts ; tout cela sont des grands frais. Les mariages, acouchemants et battèmes ne se font pas autrement, et néantmoins j'ai subvenu à tout cela avec honneur.

J'ai bien eu de la peine à pouvoir payer mes légataires et faire tant de réparations comme j'ai fait, mais mon ministaire m'a aidé à cela, autremant je n'en serois pas venu à bout, et fait encore, (1) car c'est à cette concidération que je suis pantionaire du Roy et du Clergé. Si ma pantion venoit à manquer il faudroit que mon fils me donnât, outre la nourriture, pour mes autres choses 100 l. suivant notre traité. Il en ressant bien donc du profit et de l'utilité.

Mes divers emplois a l'etude du Droit

J'ai une remarque importente à ajouter sur mon compte qui est que je me suis un peu adonné à l'étude du droit par occasion et en quelque fasson par inclination. Je demeurois à Die chez M. Roman, très bon jurisconsulte, qui etoit fort employé et gagnoit beaucoup de sa profession. Il explicoit les Institutes à son fils ; je me mis aussi de la partie, comme cela m'estoit facile et les vis tous comme lui et copiai le livre dont le titre est *la Moile de la Jurisprudance Romaine* par un Suisse de.....et depuis je l'ai traduit en francais et l'ai en écrit couvert de parchemin contenant 40 feuilles de papier qui est asseurémant un receuïl de grande importance où le plus essentiel du droit est contenu et il n'y a qu'a s'y bien attacher pour en savoir suffisement. C'est ce qui a

(1) C'est-à-dire : Mon ministère m'a bien aidé et m'aide encore, car..., etc.

Digitized by Google

porté l'hauteur a lui donner cest....., de *la Moille de la Jurisprudence Romaine,* comme en contenant l'essentiel et la substence en peu de mots, l'ayant receuilli des principales Institutions impériales et montré en passant la différence des temps et les corrections et changements qui y sont arrivés par les ordonnences de nos Roys (1).

[P. 98] DEFFAUT DE MÉMOIRE

A le bien prendre, j'eusse esté plus propre pour estre advocat que ministre, parce que pour parler en public il faut avoir une bonne mémoire et une grande hardiese, qui procède surtout de la faculté de la mémoire, ce qui me manquoit, [ne] l'ayant que médiocre ; mais j'aurois esté bon pour la consulte, estant passiant à l'étude ; cepandant je pris cest employ pour donner satisfaction à ma mère [qui la] souhetoit, comme estant zélée.....
.....
.....
.....
.....
Cependant j'avois quelque petite disposition à l'étude du droit pour avoir demeuré deux ans avec des gens de pratique, affin de m'y former et cela m'en facilita l'entrée et le motif. Depuis ma convertion, estant sans emploi, je m'y suis plus attaché et ai leu des meilheurs auteurs modernes comme Despines, Camboulas, Dolive, le *Praticien parfait françois* par Cairon, l'ordonnence du roi civille et criminelle [P. 99] et quelques autres où j'ai continué à m'instruire encore mieux sur ces matières, et c'est pour cela que quelque fois dans d'actes que j'ai passé on m'a qualifié docteur en droit, bien que je n'aye pas esté receu formellemant, comme plusieurs autres, n'ayant pas voulu faire cette despence, comme inutille.

---

(1) Les pages 98 à 103 sont en grande partie rongées.

Digitized by Google

DEFFAUT DE PROFESSION

J'ai imputé à [grief] à mon grand père et à mon père de n'avoir [pas eu] quelque charge pour s'aider à subsister.....
.....
.....
.....
.....
il y a sujet de s'estonner qu'après avoir désaprové cette conduite je n'en aye pas fait mon profit envers mon dernier fils et héritier, car quand à l'ainé, il estoit advocat et intelligeant dans ses affaires, mais il n'a pas tenu à moi qu'il (1) n'ait étudié, je l'avois déjà commencé, mais, manquant d'inclination et de mémoire, je le laissai là. De n'estre docteur que de titre cela n'est rien et il y en a peu qui y réussissent pour [P. 100].....
.....
.....
bien profité, mais néanmoins il n'a pas voulu prendre cette charge comme au dessous de lui suivan[t] sa pensée, voulant vivre [noblement ?] ainsi que nos prédécesseurs, ne se [voulant] résoudre à cela qu'à l'extremité, espérant [par] un mariage de se tirer d'affaire et d'avoir de quoi s'entretenir autremant ; ce qui est arrivé, ayant pris une héritière qui a honnestement du bien pour suppléer à 500 l. de pantions que j'ai d'ailleurs outre ce qui est de la maison, ce qui deffaudra après ma mort. Il aura donc pourtant après moi 1[5 ?]00 l. de revenus, qui est assés à une personne de cette condition pour faire une figure honneste en le bien œconomisant. Il est bon qu'il ne soit point embarassé d'une [charge] publique, parce qu'il a assés d'affaires domestiques pour .....bien occupé sans se mesler de celles des autres ; il faut que quelque chose en vaille moins, ou le public ou le particulier, et ainsi il vaut mieux s'atacher à ce qui nous touche de plus près.

Il a comme deux familles sur les bras et deux hoiries [P. 101]..
.....
.....

(1) Son second fils.

Digitized by Google

Avis a l'étude et aux professions pour les enfans

De (?) ce que je viens de dire, j'ai un avis très important à donner à mon fils pour [qu'il en] fasse bien son profit, [ce] qui est le but de tout ce que j'ai écrit, savoir que, s'il a des enfans masles, il fasse étudier au moins son ainé, pour le rendre capable de quelque chose. Il n'y a rien de si beau ni de si utile que l'étude ; c'est la porte à toutes les choses grandes et bonnes, et c'est le vrai moyen de se tirer de l'oisiveté, et d'avoir de bonnes inclinations par la lecture des livres ; et si lui-meme avoit étudié, il en seroit beaucoup plus capable qu'il n'est dans toutes sortes d'affaires, et il se plairoit autremant à lire qu'il ne fait, quand ce ne seroit que pour se récréer. Et s'il a plusieurs garsons, qu'il tache à tous de leur donner quelque emploi pour avoir de quoi s'entretenir par leur industrie sans conter sur leur bien propre, et c'est le meilleur héritage qu'il leur puisse laisser, ayant égard [P. 102] à leur inclination et à leur talant. Car autremant c'est un abus de forcer la nature et le succès en est toujour petit. Avec une profession un jeune homme passe partout, et la..... à vivre s'il la fait bien valoir et qu'il soit prudant et sage, et quelquefois le fait.....C'est ainsi que nous en avons.....tous, nous sommes trois frères et avons tous eu des professions, comme j'ai déjà remarqué.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Portrait de mon frère de Roves

.....de belle taille.....
.....bien proportionné.....adroit aux armes, se battant bien, plain [P. 103] de courage, ayant sou-

Digitized by Google

vant fait preuve de sa valeur, surtout à l'armée où il avoit demeuré trois ans sans revenir au pays ; s'estant battu avec avantage avec quelques uns qui s'en estoint mal trouvéz. Il n'estoit pourtant pas quereleur, mais quand il le faloit faire il s'en demeloit bien. Il avoit l'esprit présand,.....et railleur : il avoit par ce moyen la répartie prompte. Il s'expliquoit aisément, parlant avec facilité ; il estoit bien propre pour sa profession.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
partit donc.....son voyage.....
il demeura.....il revint.....et la flote
.....s'en aller aux Indes.....à 12 l. par mois.....
de quoi il me donna avis à son départ, et voilà tout ce que j'en sai. Comme s'étoit un voyage fort long d'environ, cinq ans, et fort périlieux, il y a grande aparence qu'il y est mort, et depuis je n'en ai rien ouï. (1)

[P. 104] AVIS A MON FILS D'HABITER ICI

J'ai encore une autre chose a recommender à mon fils qui est qu'après mon décès il vienne habiter ici dans notre maison qui est si belle, si commode et si bien prise, en concidération mesme de notre bis ayeul qui l'a batie, qui etoit un homme de si bon sens et si entendu en toutes choses.

J'y ai ajouté beaucoup pour la rendre encore plus agréable et plus aisée et ainsi il doit la préfairer à tout autre pour en faire sa principale demeure. Il n'y a pas de la comparaison entre celle-ci et celle de sa femme qui est basse et petite, plus propre pour le granger que pour le maitre, au moins pour un homme de son air. Il y auroit beaucoup à dépenser pour la rendre telle qu'il faudroit mais il ne manque rien à celle-ci que de mettre le couvert a quatre eaux suivant le dessain de son fondateur qui n'eut pas le

(1) Voir sur ce sujet la p. 14 du manuscrit.

Digitized by Google

temps ou le moyen de la parachever ni ceux qui sont venus depuis, ni mesme moi qui l'ait fort souheté, ce que je recommande à mon fils, si quelque jour il en a la faculté.

Après quoi il se pourrait dire l'homme le mieux logé de tout le païs, car le dedans et le dehors, les bassecours et les équieries, tout est plus beau avec les deux tours en flanc et puis les fonds qui sont auprès sont bons et conciderables pour donner du plaisir au maitre avec les domaines et pantions qui en dépendent.

Je sai bien que tandis qu'il sera chargé de toute la famille de son beau père comme à presant cela ne se peut, mais si avec le temps elle se diminuë, c'est alors qu'il le doit faire sans exiter.(1) Je laisse encore à regret la fenière de Roves que j'ai commencée et ne la puis parachever à deffaut de moyens qui seroit néanmoins de grande utilité, et c'est par là que mon fils doit commencer à faire des réparations concidérables quand il le pourra.

[P. 105] AUTRE AVIS POUR L'UNION DES BIENS

Voici des autres avis que je lui donne, savoir que s'il a des enfans et qu'il les voye en âge de se marier, qu'il ne sépare pas les hoiries ne faisant qu'un héritier ou héritière des deux maisons tant lui que sa femme parce que les [laissant] séparemant elles ne sont pas suffisentes pour se soutenir à deffaut de revenus, mais si feront (2) bien unies. Et c'est ce qui m'a obligé a le marier plus tost avec une héritière qu'avec une légataire bien que quand à moi j'en sois plus mal, puisqu'au lieu de recevoir il faut donner et je ne me puis pas liquider comme j'aurois fait, mais il le pourra faire avec le temps, Dieu aidant, par le moyen de ses revenus.

AUTRE POUR LES ALLIANCES

Je lui conseille aussi que si quelque jour il met un parti à sa maison, qu'il tâche de se bien allier avec des gens de qualité pour se faire des parents et des amis concidérables, qui peuvent beaucoup servir aux occasions, et qu'il soient prés, s'il se peut, car

(1) Hésiter.
(2) Suffiront,

Digitized by Google

les parens éloignéz ne servent de rien. Si mes parents et moy ne l'avons pas fait c'est que nous n'avons paz peu et que les partis ne se sont pas rencontréz et que nous n'avons pas eu suffisemmant du bien pour en prandre des proches ; mais lui qui en a au double le peut mieux faire.

[P. 106] AUTRE AVIS IMPORTANT DES ASSEMBLÉES ET CABARETS

J'ai une exhortation concidérable à faire encore à mon fils qui est qu'il frécante [le] moins qu'il pourra les foires, les marchés et les cabarets, toutes assemblées sont dangereuses à se trouver dans des malheurs ou à les faire. Les gens prudents n'y vont guères et si ils y ont des affaires ils tâchent de les faire par d'autres, surtout ceux qui ont l'habitude d'aller dans les cabarets ils ne peuvent manquer qu'enfin il n'y périssent, soit en faisant du mal aux autres ou en le recevant ; outre qu'ils y dépensent malheureusemant sont leur bien et que leur mesnage en va beacoup plus mal et que toute la famille en souffre, un homme débauché en est fort méprisé des honnêtes gens et passe pour peu de chose dans le monde.

Il est dans un canton où cela y est fort commun, c'est pourquoi il doit d'autant mieux prandre garde, car les mauvaises companies corrompent les bonnes meurs, et se conformer à l'exemple de nos plus proches voisins et au mien, qui quoiqu'il y ait trois logis dans le lieu nous n'y entrons jamais que pour des affaires particulières. Il se passera des mois entiers que nous n'y mettons pas seulemant le pied, et c'est une conduite bonne et louable, qui sera toujours avantageuse à ceux qui la suivront et que tout bon père de famille doit imiter.

[P. 107] J'ai dit ci-devant que je me suis attaché aux deux principales facultés des arts libéraux qui sont la téologie et la jurisprudence. Je me suis un peu occupé depuis à la troisième qui est la médecine, pour mon usage particulier et des miens.

Digitized by Google

Etude en médecine

Les livres en cette science que mon [frères de Roves?] (1) m'a laisséz m'ont servi a cela ; il y en a d'autres, les œuvres de Gion sur toute la médecine, qui est un bon auteur que j'ai veu souvent à mon aise, et plusieurs autres comme la *Patalogie* (2) de Farnel, si fameux médecin du siècle passé, le *Médecin charitable* et le *Médecin des pouvres* que j'ai acheptés, qui sont des auteurs familiers qui enseignent d'une manière la plus commode du monde de se servir de petits remèdes dans les maladies les plus ordinaires, qui sont de peu de frais.

Ce qui m'a porté en suite de ces diverses lectures d'en faire un receuïl pour trouver plus facilement les remèdes qu'il faut aporter aux maux les plus communs, dont j'en ai expérimenté plusieurs dans les occasions qui se sont présentées en la famille et autres du voisinage, en ayant fait part charitablement à tous ceux qui l'ont requis ou que j'ai creu de leur pouvoir servir. Je recommende à mes enfans d'en faire leur profit, et de conserver ces braves auteurs, qui sont tous en notre langue, et dont il est facile à un chacnn d'en prandre connoissence.

[P. 108] J'ay sur ceci une remarque à faire, qui est que pour bien se servir des remèdes qu'on trouve dans les livres, il faut les avoir faits et mis en usage tant pour expérimenter qu'on ne se trompe point en la composition, que pour en savoir l'effet, et c'est alors qu'on en est asseuré, de sorte qu'il faut avoir veu faire ou avoir fait une fois ou deux un remède et acpliqué *(sic)* pour ne s'y tromper pas et c'est souvant la cause du peu d'effect qu'ils produisent poru ne suivre pas bien la méthode qu'il y faut garder tant en la composition qu'a l'aplication.

Récapitulation de mes effects

Ayant de nouveau examiné tous les emplois que j'ay faits pour la maison pendant les 45 ans de mon administration j'ay trouvé que j'ai bien employé environ 12000 l. dont en voici le détail. La

(1) Le début de cette ligne a été arraché, volontairement, semble-t-il.
(2) Pathologie.

Digitized by Google

mort de mon père, qui fut tué, ou les suites, savoir : l'intérinemant de la grâce de mon cadet, qui la vangea, 1500 l. Les debtes de mon père ou de ma mère avec les légitimes de mes deux frères et de deux sœurs 5000 l. ; pour liquider le bien de mon oncle de Roves à la Blache, ou me deffendre contre les prétantions de ses autres nepveux ou les soins que j'ai pris pour le réparer 1200 l. ; en réparations ou meubles allieurs 2000 l. A ma fille Judith pour sa légitime paternelle ou son tiers de ce que j'ai receu de sa mère, ou des joyeaux 1600 l. Pour le domaine de la Combe en capital ou partie des lods et le fournir de bestail et semences et celui de la Blache 400 l. A mon fils pour les frais de son mariage, habits nuptiaux et autres choses 400 l. A l'acquisition de la vigne de la Chamina 220 l. Tout cela revient [P. 109] a 12220 l. desquelles il en faut déduire 5660 l. que j'ai receu de la dot de mes femmes ou des capitaux de nos pantions d'où il s'ensuit qu'il y a 6560 l. de mes épargnes et c'est après avoir franchi toutes les charges mesme les grandes contributions que nous avons payées quelques années comme je l'ai déjà dit, et soutenu le fardeau d'une grosse famille avec honneur pendant un si long temps, mesmes subvenus aux maladies de mes femmes et à trois des miennes qui m'ont cousté beaucoup et enfin à l'entretien et à l'éducation de mes eufans.

Bénit soit Dieu que je suis sorti de tout jusqu'ici et que je leur laisse quelque chose de reste.

Je souhete de tout mon cœur que mon fils fasse mieux et qu'il soit plus hereux que moi. Je lui laisse nos biens en meilleur état que je ne les ai pris et moins engagés, ayant dehors, en capitaux de pantions ou dettes pour payer à peu près ce que nous devons pour l'achept de la Combe et la légitime de ma plus jeune fille.

Car quand à ma fille ainée du premier lict, sa légitime ou les 4000 l. que je lui dois restituer de la dot de sa mère se trouvent a peu près compensées en la succession que j'ai aux biens libres de son frère, mon ainé, qu'elle possède, ainsi qu'il a esté réglé par notre transaction [sur] ce qui lui revient après moi, et autrement ce seroit ma grosse debte de plus de 5000 l., de laquelle par ce moyen mon hoirie demeure [P. 110] déchargée, et ainsi Il s'ensuit que la

Digitized by Google

somme générale de mon œconomie demeure enti[è]re sur tous nos biens, de sorte que je laisse honnestemant du bien liquide à mon héritier, memes trois fois plus que je n'en ai receu de mes parents. Le Seigneur le fasse prosperer, le préserve de mauvaises affaires et qu'il puisse sagement conduire et administrer les héritages qu'il a en main come un bon pêre de famille.

Peu de revenus

Je n'ai jamais esté commode, sans dettes, ni sans grandes charges. Les revenus de nos anciens fonds avec que je tirai de ma charge ne pouvoint aller qu'a 800 l. qui est peu de chose pour le soutien d'une maison un peu concidérable et maintenant avec les deux domaines que j'ai acquis, tous frais faits, outre mes pantions ils ne peuvent porter que 500 l. et il faut sur cela payer des intérêts concidérables. C'est la cause aussi qu'à deffaut de commoditéz pour n'avoir de quoi entreprandre des grands procès, j'ai perdu beaucoup de bien, laissant prescrire nos droits pour ne les pouvoir poursuivre. L'on voit ordinairement que tout se mange en justice et que les frais des longs procès excèdent souvent le profit qu'on en peu tirer, ce qui détourne fort les gens de s'y engager et c'est ainsi que j'en ai usé par impuissence.

[P. 111] Mes périls

J'ai couru de grands dangers en ma vie et qui sont de ma souvenence. J'en raporterai quelques uns des principaux pour en rendre graces à Dieu de m'avoir délivré de tant de périls et m'avoir conservé jusqu'à presant. Mes successeurs qui liront ceci, en doivent autant faire, puisque la conservation de ma vie leur a esté assez avantageuse.

La première fois donc fut sous le pré de M. de Vocance, où je rencontrai en montant un beau frère de Brugière nommé Chafis de Barris, un demi-fou, étourdi et grand tireur avec un de ses parens, tous bien armés et moi aussi. Par bonheur le sieur du Serre de Bravais, qui estoit de mes amis, étoit avec eux et il les

Digitized by Google

détourna pour n'y prandre pas garde les asseurant que j'estois quelque autre ; sans cela, aparemment nous nous fussions tiré les uns sur les autres.

La seconde ce fut aux Granges de Valance où le meme beau frère se trouva, m'en voulant à cause de la mort de Brugière, dont il m'accusoit ; quand j'eus mis pied à terre je le vis à la porte du cabaret avec M. du Prau de Vocance que je fis appeller, et, me voyant avec lui, il ne fit semblant de rien, et M. du Prau prit la peine de m'accompagner jusqu'au port, autrement je risquois beaucoup. Je n'avois qu'une espée et lui fuzil et pistollet, et homme fort capable à faire une mauvaise action.

La 3me fut ici sous la montagne, où, un samedi au soir, venant de Roves je rencontroi M. (1).....et d'un discour à l'autre [P. 112] il s'emporta jusqu'à se mettre l'épée à la main et l'avansa jusqu'à un pan de mon corps, alors pourtant il s'arresta par un motif de conscience qui venoit du ciel, et M. du Monteilliet (2) s'y trouvant il nous sépara et cela fut fait. Pour moi, j'estois hors de deffence, car je n'avois qu'un baton à la main et ne song[e]ois point à cela

La 4e fut vers la Rive. Il y avoit ici un détachement de dix huit dragons logés à discrétion dans le lieu pour faire payer la contribution. La plus grande partie estoit logée chez moi et avoint toutes choses à leur dévotion. Je me trouvai à la Blache, le soir je vins à la Rives, chez Palis où nous étions quelques uns pour tâcher de pourvoir à cette affaire et entre autres Pairon. Tout d'un coup nous entendimes venir des dragons et, sortant en diligence pour prendre le chemin de la Blache, Pairon et moi, ils nous tirèrent un coup de fuzil qui ne fit mal à personne, étant déjà nuit et n'ayant pas le loisir de tirer droit.

La 5e sur le Rône à la conduite de ma fille de Boulogne à St-Paul ; nous nous embarquames au Pouzin pour dessendre un peu plus bas ; mais le vent estoit si fort qu'il fesoit remonter l'eau, empechoit d'avancer et en jettoit beaucoup dans le bateau,

(1) Ici, l'auteur a rayé cinq lignes. On peut néanmoins lire les derniers mots : « avec le ministre de Gluiras, ce que n'ayant voulu faire, il me le reprocha. »

(2) De la famille de Sautel.

Digitized by Google

qu'il falloit toujours vuider. Nous fumes contrains à mi-chemin de Baïx de prandre terre en attendant que sur le soir il y eut quelque modération, ce qui fut vrai. Enfin avec toutes les peines du monde nous nous rendimes à Baïx. C'estoit en aparence un pronostic des malheurs continuels qui ont depui acompagné ma fille dans son mariage, à cause de la mauvaise conduite et prodigalité de son mari qui luy consume tout son bien, ce qui l'a obligée de se faire séparer en biens au parlement de Grenoble pour y mettre ordre.

[P. 113] 1906. — Mon Testament

L'incertitude de notre vie et les périls auxquels nous sommes continuellement exposéz, nous obligent à songer souvant à la mort et à nous y préparer pour n'en estre surpris. et à regler nos affaires le mieux que nous pouvons affin qu'après nous les notres ne soint en trouble ; ce qui m'a porté à faire un dernier testament de ma main pour que cela n'arrive entre mes enfans touchant le peu de bien que je leur laisse. J'en ai fait en d'autre temps trois receus par notaires, mais comme ils sont à présant inutiles à cause de diverses choses qui me sont depuis arrivées, il a esté à propos d'y pourvoir par ce dernier et de les révoquer comme j'ai fait. On le trouvera dans mes liasses écrit et signé de ma main, réglant tout ce qui peut disposer une affaire de cette nature.

La négligence de plusieurs chefs de famille est pitoyable qui fu[i]ent toujours de texter comme s'ils estoint immortels et sont déceus par la mort qui arrive bien souvant par accident. Après, la division est dans leurs maisons qui se détruisent d'elles mesmes; surtout cela est ordinaire à jeunes gens qui selon les apparences ont long temps à vivre, et c'est ce qui les trompe, la mort arrivant inopinément et en prenant des jeunes comme des vieux. Le deffaut de testament à mon fils ainé couste bien dix mille livres à la maison, car il vouloit [P. 114] faire mon autre fils héritier et en priver sa propre sœur et faire [jusqu]'à mile ecus de légas aux deux autres ; mais s'estant contenté de faire une minute de sa main, informe, et différé de jour à autre d'y pourvoir à propos pour n'en faire bruit, quoique sa maladie ait duré quelques mois,

Digitized by Google

il est mort enfin ab intestat et ses biens libres ont esté partagés entre sa sœur germaine et moi, qui s'en est pourtant prévalu de beaucoup plus que moi, comme ayant entre ses mains toutes choses, ayant pris l'office et les biens à vil pris.

Exhortation a mes enfans a l'amitié

J'ai une exhortation générale à faire a mes enfants qui est de s'aimer fraternellement, d'avoir cette tandresse et concidération amiable que les enfants d'un même père doivent avoir les uns pour les autres. Cella est d'un bon exemple dans le monde et donne meme des grandes concidérations aux gens de ne s'en prendre pas, aux familles bien unies, mal à propos. On peut rompre un faisseau de verges séparémant, mais non pas tant qu'il sera bien lié. David, au ps. 132, loue et exalte cette simpatie fraternelle en ces beaux termes : « Qu'il est avantageux, qu'il est doux que les frères vivent dans l'union. » Notre Sauveur ne recommanda rien tant à ses diciples à la veille de sa mort que de s'entraimer les uns les autres, le leur ordonnant sur toutes choses comme un commandemant nouveau, et c'est pour cela qu'il [P. 115] leur lava les pieds pour leur donner un exemple des services mut[u]els qu'ils se doivent rendre,

Quoiqu'ils soint éloignéz les uns des autres ils ne doivent pas laisser que de s'entraimer toujours et de prendre part aux affaires les uns des autres et de se témoigner en toutes les occasions ce que la proximité requiert d'eux ; se communiquer par lettres et se voir de temps en temps en témoignage du parantage et d'une bonne amitié. Surtout le chef de la maison doit prévenir les autres et leur servir sur tout ce qu'il lui est possible et les recevoir avec tandresse et affection quand ils viennent.

Ce qui cause bien souvant de l'avertion entre frères et sœurs c'est l'intérêt et les procès qu'ils ont pour cela ensemble, mais je pense que les miens n'en viendront pas là, par le bon ordre que j'y ai donné prr mon testament ayant bien pesé et examiné toutes choses et ils s'en tiendront aparemment là.

Il est temps que je dise quelque chose de mes enfans après m'estre étendu sur beaucoup d'autres choses et n'ayant guères plus à ajouter à cest écrit.

Digitized by Google

J'ai eu neuf enfans de mes deux femmes, cinq de la première dont quatre sont morts et n'en reste plus qu'un, à savoir Anne mon ainé et de la seconde quatre dont la plus jeune des filles mourut du vivant de sa mère comme il a esté remarqué ci-devant.

Je fairais quelques brèves réflections [P. 116] sur ces quatre qui me restent par un espèce de portrect de ce que je pui connoitre de ce qu'ils ont de bon ou de mauvais comme j'ai ci-devant fait de plusieurs autres de la famille tant anciens que modernes en quoi je suivrai l'ordre de prémogéniture.

Portrait de ma fille Anne

Anne, femme pour son malheur de M. de Boulogne, est d'une taille médiocre comme sa mère, d'une constitution fort délicate, la poitrine fort débile, sa mère en étoit de même et cependant elle l'a survécu de beaucoup. Elle a les yeux tandres et défluctionaires qui est un residu de la petite vérolle, qu'elle eut ici à l'âge d'environ deux ans. Elle a un bon sens et jugement se conduisant avec prudence ; elle n'est point coquete n'ayant jamais fait parler d'elle qu'en des bons termes, et ainsi elle s'est toujours bien conduite sans reproche, tant fille que femme.

Elle est fort réservée en discours ne disant rien que bien à propos ; elle est bien agissante et laborieuse dans son mesnage, mèmes s'il faut ainsi dire avec excès, plus que son devoir ou sa condition ne porte, suivant les inclinatione et attachemant au bien de son grand père avec lequel elle a demeuré une trentaine d'années et fait son mesnage avec un grand attachement et espargne qui n'est qu'avarice. C'est pourquoi aussi tous ses malheurs sont procédés de là pour n'avoir pas eu la concidération et affection [P. 117] pour sa famille qu'elle devoit avoir, car si elle eut voulu elle se serait mariée dans le pays baeucoup plus avantageusement qu'elle n'a fait et plus utilement pour les uns ou pour les autres, mais il n'y a eu que celui-là qui lui ait pleu, qui a esté son pis, ayants esté trompés en toutes manières.

Pour éviter une entière dicipation de ses biens, elle a esté contrainte de se faire séparer en justice ce qui lui couste environ 1000 l. et à son mari guère moins pour se déffandre.

Digitized by Google

Quoique je ne l'aye point forcée à ce mariage, l'ayant laissée en son entière liberté, néanmoins j'en suis marri d'y avoir consenti.

Enfin se sont des faits de Dieu qui nous sont incompréhensibles. Une autre cause de son infortune a esté l'attachement pour sa religion, n'ayant jamais voulu entendre a aucun parti catolique, bien qu'il s'en présentat de fort avantageux ; cependant il n'est plus le temps de faire ces différences puisqu'il n'y a que la seule Religion catolique dans le royaume et qu'elle est la meilleure et la plus seure de toutes.

Quant à son tempérament elle est mélancolique et flecmatique, elle est pourtant prompte, ardente et colérique ; elle entend bien ses affaires, s'y estant faite par necéssité ; elle a assés de l'esprit, résonne bien, fort intelligente a tout ce qui peut regarder l'œconomie et la conduite d'une maison. Dieu lui donne plus de bonheur qu'elle n'en a eu jusqu'à présant et l'attire au giron de la vraye Eglise, comme je l'en pric tous les jours.

Portrait de la Judit

Judit est ma seconde fille et le premier de mes enfans du second lict, mariée au sieur Fournier, de Tueiz, il y a déjà onse ans passéz comme je l'ai dit sy devant.

Elle est de belle taille, bien proportionnée, seine et robuste, d'un bon tempérament, elle donne beaucoup d'air à sa mère et qui lui ressemble le plus de ses autres enfans, étant d'une humeur docile, modérée et patiante comme elle ; elle est plus grande que sa mère, mais non pas si grosse, la démarche déliée et hardie, parlant aisément et bien à propos. Elle a le visage long, tenant des Peccats. Elle a eu la petite vérolle depuis son mariage qui lui a creusé le visage et procuré du mal aux yeux ; elle en fut à l'extrémité. Elle est femme de bon sens, de bon entretetien, de bonne amitié, entenduë et agissente en son mesnage qu'elle conduit assez bien, selon son pouvoir. On ne fait rien dans la maison que de son avis. Comme ayant bonne conduite elle est dans la meilleure réputation du monde partout, et surtout dans ce pays là. Elle est honneste autant que ses forces le permettent, charitable, affable, plaine d'amitié pour les siens, bonne

Digitized by Google

catolique autant que celles qui en ont toujours fait proffetion. Elle a un abort empressé raisonnablement. Elle écrit bien méme pour le caractaire plus lisible que non pas les autres deux. Elle a la conscience bonne se portant en tout en une véritable chrestienne. Enfin elle est plustost digne de louange que de blâme, ne lui sachant aucune mauvaise qualité.

Dieu la conserve et la benie de plus en plus.

Portrait de la Susanne

La Susanne est ma troisième fille et le second de mes derniers enfans ; l'ordre veut donc que je parle d'elle devant que de son frère. Elle n'est pas si grande que sa sœur, mais plus grosse et plus conforme de taille à sa mère ; elle est aussi plus délicate que sa sœur et ne souffriroit pas tant de peine. Elle a les traicts du visage assés réguliers, le corps bien proportionné, la main belle ; elle n'est pas d'une grande senté, estant parfois attaquée d'une violante colique et du mal de dents qui la fait beaucoup souffrir et en a fait tirer quelques unes.

Elle a bien de l'esprit et une grande lecture, s'explicant bien par écrit ; elle a un peu de difficulté à parler dès la naissence, tenant de son oncle Peccat qui en avoit été encore plus embarassé et non pas de moi ni de sa mère qui étoit fort libre pour cela.

Elle est bien adroite dans un ménage, sachant bien apréter comme sa nère qui y estoit habile par excellence, elle est aussi entenduë aux choses qui regardent les dantelles, la tapisserie et autres choses qui conviennent aux filles. Elle se fait aimer et considérer partout où elle passe ; elle aime la compagnie et les divertissemants honnestes, et s'en tire avec honneur ; elle est entendue au jeu de cartes et y a du bonheur ; elle est est honneste selon sa portée. Elle est bonne catolique et a mesme demeuré six mois au couvant à Tournon. Elle a la repartie prompte ; elle est fort sobre et mange peu pour la force de son corps. Au reste peu de chose la dépite, estant assés prompte et violante et voulant estre ménagée et conduite plutost par la douceur que par la force.

Digitized by Google

[P. 120] PORTRAIT DE MON FILS MARC

Je viens enfin à mon fils, le dernier de mes enfans vivants, mon héritier et légitime successeur pour lequel surtout j'ai travaillé toute ma vie,

Il est de belle taille aussi haut que moi, mais non si gros, ayant le visage long et maigre comme M. Peccat, son oncle, bien proportionné, autrement fort et vigoureux, de bonne constitution et senté, hardi, pront et courageux, intrépide, ayant beaucoup de cœur, comme il l'a fait paroitre en plusieurs occasions dans ce pays de Boffre où il demeure depuis quelques années, où les gens sont fort mutins et débauchés et républiquains, s'estimans autant les uns que les autres, ce qui me fait souheter de le faire revenir ici le plustot que je pourrai, où les gens sont plus modérés et paisibles.

Il est laborieux ; il s'attache bien à ses affaires, il les entend bien et s'y fait tous les jours. Il a bon sens et jugemant. J'espère avec l'aide de Dieu qu'il conduira bien toutes choses et que s'il vit jusqu'à un âge convenable qu'il faira bonne maison et se liquidera quoique bien engagé quand à présent plus de la haut que de là bas.

L'année passée (1706) il fit un grand effort de retirer le moulin du Pont, comme j'avois toujours souhetté s'y faire une bonne chaus[s]ée et y mettre des meules françoises ce que lui cousta une centaine d'escus outre environ 400 l. qu'il faut rendre au pantionnaire pour son dédomagemant ; avec le temps il faira là un gros revenu.

Cette année. 1707, il a fait une belle acquisition de dix huit cétérées de terre à sa porte, joignant sa maison de long en long augmantant par ce moyen le bien de sa femme d'un cinquiesme, outre la commodité et la bienséance il évite un fâcheux voisin, c'est pourquoi il ne pouvoit jamais rien faire de mieux pour lui. J'en ai une joye particulière.

[P. 121] Je lui ai donné plusieurs bons avis ci-devant dont il en doit profiter et se corriger de ce qu'il déffère trop à ses sentiments et qu'il est opiniastre et fixe en ses résolutions, s'emportant un peu trop facilement. La modération est toujours bonne.

Digitized by Google

Il n'est pas caressant et populaire, il a l'abort sérieux, manquant en cela de gayetté et d'empressement ce qui est facile à s'en corriger et c'est pour cela que je le dis, chacun ayant des deffauts et moi comme les autres et il en fant faire son profit quand on en est averti.

Mais à cela prés qui n'est pas concidérable et facile à s'en corriger, il a des trés bonnes qualités, et j'en louë Dieu de laisser mes effects en si bonnes mains, et j'en mourrai plus content de laisser un si bon successeur qui soutiendra honnestemant l'honneur de la maison et qui ne dégénèrera en rien de nos braves prédecesseurs, faisant la cinquième génération en droite ligne et il aura mieux dequoi que les autres tant de son chef que de celui de sa femme pour se soutenir avec plus de force et laisser à ses enfans une concidérable succession, pourveu qne le bon Dieu le préserve de mauvaises affaires de querelles et de procès, qui sont la ruine des maisons. Il les faut fuir tant qu'on peut et ne s'y engager que par force, car ceux qui les aiment y consument tous leurs biens et se rendent miserables.

Je remarque encore en mon fils deux bonnes choses qu'il tient naturellement de moi et moi de nos prédecesseurs, surtout de notre bysayeul, le premier et principal chef de la maison, qui [P. 122] faisoit les choses noblement, savoir : d'aimer les réparations utiles et profitables et de fuir l'embarras, de ne s'engager en guères d'affaires de grandes conséquences et au dela de ses forces sous l'esperence souvant d'un profit imaginaire. C'est justement là mon naturel et suis bien aise qu'il soit le sien ; et ce sera le moyen de laisser son bien plus liquide à ses enfants. Il y a aparence qu'il en aura bon nombre lui et sa femme estant tous deux jeunes et de même age, ils en ont eu déja quatre dans six ans, dont les deux premiers sont morts et les deux derniers qui sont des garsons se portent bien, loué soit Dieu et en auront bien d'autres.

Mon fils a plusieurs autres bonnes qualités que je ne dois pas passer sous silence. Il est fort sobre à son ordinaire mangeant peu pour un grand homme comme lui ; il est bon ménager et bon œconome, memes entendu dans toutes les affaires domestiques et dans les autres du monde de la pratique et en quelques

Digitized by Google

fassons du droit, pour avoir demeuré et bien profité avec des habiles gens de la profession, dressant toute sorte d'acte sans peine. Il a l'esprit presant et s'explique facilement avec assez d'ardeur. Il soutient bien la cause de ceux qui l'employent et sert de bon cœur ses parents et amis dans les occasions. Il est domage qu'il n'ait pas étudié car il se seroit encore rendu plus capable. Il est homme de bon compte et tous ceux qui ont affaire avec lui s'en louent.

Il paye bien ceux qui le [P. 123] servent et les renvoye satisfaits ; il est honneste chez lui et quand il traite ses amis il s'en acquitte bien. C'est pourquoi aussi j'ai toujours eu une grande tandresse et affection pour lui comme je le lui ai témoigné en toutes mani[è]res et avons réglé nos petites affaires ensemble de nous mêmes sans en donner pe[i]ne à personne et combien qu'il me fasse une petite pantion qui ne suffit pas à la moitié de ma dépence, ayant d'ailleurs pour subvenir a mes besoins je ne la prens pas memes toujours toute et lui assiste encore et faits beaucoup de réparations ici du mien dont je me pourrois dispenser, qui lui sont utiles et avantageuses, de sorte que nous serons de bonne inteligence, société et amitié jusqu'à la fin, s'il plait à Dieu et voila ce que j'avois à dire sur son compte et les réflections que j'avois a y faire.

Digitized by Google

EPILOGUE

PAR

MARC MEISSONIER

FILS D'ISAAC

5e chef de la maison

[MORT D'ISAAC MEISSONIER]

Après un temps il faut que tout vienne à sa fin suivant l'ordre de la natture. Je suis obligé avec bien du regrè d'escrire à la fin de cette istoire la mort de mon père qui aprés avoir resté tout l'hiver malade d'une hydrophisie est décédé le 14 avril 1709.

Je dois dire à sa louange qu'il a vescu et mort en bonne réppu-tation après avoir donné des marques d'une véritable résignation a la volonté divine. Il est mort en bon catholique. M. Malartre, nostre prieur, ne l'ayant point abandonné jusqu'à la fin. Peu de jours avant il avoit faict son testament receu Me Rouvier, notaire. [P. 124] Il avoit veu pendant sa vie, qui avoit duré 79 ans 8 mois, asses des mauvaises affaires. Dieu n'a pas voulu qu'il visse ceux qui arrivèrent l'année de sa mort.

L'HIVER DE 1709

La postérité aura peine à le croire. Cest hyver fut si rude qu'il tua tous les bleds dans toute l'Europe. Je n'en eus que fort peu à mais *(sic)* domaines. C'est à dire moitié semence. La quarte du bled a vallu jusques à 7 et 8 l., et sans une Providence toute divine, tout seroit mort de fain. Le Dophiné qui estoit fort mise-rable fut obligé de regler un chacun à une livre de pain par jour. Enfin Dieu permit que les orges, legumes et milhets nous prinsent dans le Dophiné si abondamment, mesmes dans ce pays, que cela a empesché les gens de mourir de fain. Ils seroi[en]t pourtant morts sans le secours du Dophiné qui avoit eu une si grosse quantité de grains qu'ils en ont nourri le Languedoc, du moins le Vivarets et environs.

Digitized by Google

L'hiver fut si rude qu'il a tué presque tous les chatagniers et noyers. Il ne m'en a presque point laissé au Pont, à la Blache, à la Combe et à Roves des mesmes qu'au Moulin des Bernards et Foriel qui sont du bien de ma femme. Il n'a pas tant faict de mal ici à St Sauveur, ny à un domaine de ma femme apellé Roume.

Il m'en a faict pour plus de 300 l. de revenu.

[P. 125]. C'est une chose surprenante que des arbres qui avoint plusieurs siècles l'hiver les aye tués.

1709. DERNIERS CAMISARDS

Cest *(sic)* ne fut pas le seul fl[illegible]au que Dieu permit arriver dans le Vivarès. Il y en arriva un second dans les mois de may et juin la mesme année qui sembloit estre les trois fléaux : peste, guerre et famine ; les maladies commanserent a regnier la plus part ne vivant que des herbes comme les bestes par les près. Il s'esleva une bande de Camizards d'environ deux cens qui commansèrent par assassiner Mr de Vocance et le fils de Mr du Bay au bois de Rauzet, venant de la foire de Mézilhac, au mois de may. Ensuite ils se saisirent du chatau des Bocs près Gilhoc où ils prirent 100 fuzils, après quoy ils parurent ouvertement. Ils battirent, au lieu de Gilhot, des Suisses qui se getterent dans le clocher, sans quoy ils estoint perdus. Apres ils battirent au-dessus de St Fortunat le regiment de Boullet avec des Suisses qui se sauvèrent qui desça qui de là. Mr de Courten commandant dans ce pays les attaqua près d'Issamoulenc avec 4 ou 500 hommes Suisses ou François. Il fut obligé de prandre la fuite et toutes ses troupes. Mr de Massilhan, de Baïx, capitaine de fuzilliers y fut tué avec le commandant Suisse. La fuite sauva le reste.

[P. 126] De là ils retournèrent dans l'haut Vivarès où ils s'asemblèrent plusieurs fois pendant plus de 3 semaines, à la vue de Vernoux, sans que Mr de Courten ni les troupes les attaquassent attandant du secours. M^r le Duc de Roquelaure et M. de Basville, Intendant, venant dans ce pays pour y remedier avec 5 ou 6 mille hommes. Et fut sur la fin de juin. Mr de Miroménil, colonel du régiment de Querci, avec ses deux bathalions les trouva a un quart de lieu de Foriel, a un coutau

Digitized by Google

appelé Leyrisse, ou après un combat asses opiniatre, ces célérats furent obligés [de] lacher prise. Cependant Mr de Miroménil y fut blessé de deux coups de pierre, car ces gens se battirent en désespérés ; après avoir fait leurs décharges, ils se meslèrent a coups de pierre pesle et mesle avec les troupes qui estoint plus de quatre contre un, car si la partie avoit esté esgalle il n'y avoit pas moyen de résister.

Ils avoint mesme faict plier le second bathalion que le colonel ralia d'abord quoyque blessé. Il y resta 60 ou 80 hommes. La perte asses esgalle ; il y resta 5 officiers, les deux capitaines des grenadiers tués et autres 5 ou 6 officiers de blessés et une 30ne de de soldats sans les morts.

Enfin on a jamais rien veu de semblable, si bien les gens se battirent. La nuit les sépara sans quoy les Camizards auroint fait une plus grande perte par leur fuite. Le reste de cette troupe se ralia et s'en alla du costé de la montagnhe ne marchant que la nuit. Ils furent rendus à Fontréal près St-Jean- [P. 127] Chambre où ils furent attaqués par les dragons du regiment de Chathilon où tout fut mis en desroutte. Cepandant le commandant des dragons y fut tué. Dès ce jour là ils ne parurent plus. Les commandants qu'on apelloit Habram et Daniel cherchèrent à se sauver. Ils furent rendus a une petite maison près Gilhot. Habram se sauva et Daniel fut tué. On song[e]a dès lors a prendre des complices. L'on en pendit ou rompit une 40ne a Privas, St-Pierreville, le Chelard, St-Agrève et Vernoux. Cette guerre dura deux mois. Ces gens ne faisoint aucun mal sinon que prandre à boire et à manger, mais les troupes du Roy pilhoi[en]t partout, ce que les commandants tolhéroint. Je me garantis de ces ravages ayant un[e] sauve-garde du général.

Voilà en peu de mots les grandz affaires qui sont arrivés cette année. Dieu nous en donne des meilheures, et nous fasse la grace de nous amander et d'appaiser sa juste collaire !

Mon père e[s]t pourtant mort sans qu'il aye de rien manqué, ayant esté bien servi par moy. Il a eu de tout, loué soit le Seigneur, en abondance. Cette dizette m'a faict mal faire un peu mais *(sic)* affaires sans que ma familhe aye de rien manqué, sauf que le pain n'estoit que d'orge, milhet ou avoine.

FIN DES MÉMOIRES

(A suivre).

Digitized by Google

HISTOIRE LOCALE DE LA GUERRE

Il n'y a pas que les glorieux épisodes du front qui intéresseront les historiens futurs de la guerre. La mobilisation générale, en bouleversant les conditions ordinaires de la vie urbaine et rurale, a créé partout une situation anormale. La nécessité de faire face aux exigences de cette crise et de s'y adapter rapidement a suscité en quelques endroits des initiatives ingénieuses, qui, par leur infinie variété, ne manqueront pas d'attirer l'attention de l'historien psychologue. Au surplus, les nouvelles qui arrivent de la ligne de feu ont plus ou moins de répercussion selon les localités et selon les milieux. Il n'est donc pas indifférent d'en observer les effets et les modalités sur un aussi petit théâtre que la commune rurale. Avant que tous ces incidents de la vie locale n'aient été enveloppés dans le voile de l'oubli ou seulement de l'imprécision, ne conviendrait-il pas d'en prendre note d'une manière exacte sous le rapport de la chronologie et de la véracité ?

Or, nul n'est mieux placé pour suivre la courbe des sentiments de la population civile que l'habitant du village : là, tout se passe au grand jour ; les émotions s'y manifestent en commun sur la place publique et d'une manière toute spontanée ; un deuil familial y est ressenti par l'ensemble des habitants, une distinction individuelle y est sensible à l'amour-propre de toute la communauté. Il s'est peut-être déjà trouvé dans nos campagnes des chroniqueurs qui, de leur propre initiative, ont entrepris de noter, au jour le jour, les multiples incidents provoqués dans leur milieu par les évènements de la guerre. Mais il a paru à d'excellents esprits que cette pratique, tant pour les souvenirs qu'elle devait perpétuer que pour l'enseignement qui pouvait s'en dégager, méritait d'être généralisée ; et, tout de suite, on a pensé que dans chaque localité les personnes les mieux qualifiées pour

Digitized by Google

remplir cet office de chroniqueurs bénévoles se trouvaient être les représentants de l'Eglise et les mandataires de l'Université.

M. le Recteur de l'Académie de Grenoble, deux semaines seulement après la mobilisation, le 17 août 1914, a recommandé aux instituteurs non mobilisés et aux institutrices de son ressort de « tenir note de tous les évènements auxquels ils assistent » (1). Historien averti de la guerre de Cent Ans et des mouvements populaires du Moyen-Age, M. Petit-Dutaillis savait par expérience que le détail le plus suggestif, en même temps que le plus sincère, ne se découvre pas toujours dans les grandes chroniques ou les relations officielles, mais dans les petits cahiers de délibérations consulaires et aussi dans ces minuscules registres de comptes publics ou privés, sur lesquels de simples notations de démarches, de courses ou de réparations fiévreuses nous font entrevoir toute l'anxiété des villageois rassemblés à l'intérieur de l'enceinte, les yeux obstinément fixés sur le chemin de ronde et la grande tour de guet, prêts à faire front, en cas d'alerte, aux bandes de routiers et de pillards.

Du côté ecclésiastique, l'on s'est préoccupé de fixer par écrit un aspect particulier, mais non des moins intéressants, de la vie locale en temps de guerre : la recrudescence du sentiment religieux et les différentes manifestations cultuelles, charitables ou héroïques inspirées par la foi, aussi bien chez les non mobilisés que chez les combattants. La recommandation d'en conserver le souvenir sur un registre spécial a été faite aux prêtres de plusieurs diocèses, à ceux notamment des églises de Lyon, de Chartres, de Toulouse, de Viviers. Dans une brochure toute récente, Mgr L. Lacroix (2), engage vivement MM. les ecclésiastiques à réunir de la sorte les matériaux pour « une histoire religieuse » de la grande guerre.

Sans chercher à canaliser et à limiter étroitement l'investigation documentaire, il a semblé indispensable, tant du côté

---

(1) Voir à ce sujet *Le Temps* du 29 octobre 1914 et le *Journal Officiel* du 11 mai 1915.

(2) *Le Clergé et la guerre de 1914. I. Comment préparer l'histoire de la guerre.* — Paris, 1915, in-12, 23 p.

Digitized by Google

universitaire que du côté ecclésiastique, de *proposer* un plan de recherches pour bien marquer les lignes essentielles et les points importants de l'enquête à ouvrir. Chacun est naturellement libre d'y ajouter ou d'y retrancher selon la nature et l'abondance des renseignements par lui recueillis.

Voici ces deux plans, tels qu'ils ont été présentés le premier par M. le Recteur de l'Académie de Grenoble, le deuxième par la *Semaine Religieuse* de Toulouse (1). Le premier s'adresse surtout aux membres de l'enseignement public ou privé, le deuxième aux membres du clergé catholique. Mais il n'est pas défendu à quiconque est désireux de retracer le tableau « complet et fidèle » de la vie locale pendant cette période d'effort héroïque, de se laisser diriger à la fois par l'un et l'autre guide. Nous souhaitons même que, parmi les lecteurs de la *Revue du Vivarais,* il s'en rencontre un grand nombre, clercs ou laïques, pour se faire les observateurs attentifs des différents aspects de la physionomie villageoise aux heures d'angoisse comme aux heures d'enthousiasme et d'en transmettre le souvenir émouvant à nos petits-fils, qui, mieux que nous, contemporains, pourront se rendre un compte exact de la portée des évènements actuels et du sens véritable de cette lutte gigantesque, destinée, soyons-en sûr, à revêtir dans le recul des siècles les proportions grandioses de l'épopée.

Jean Régné.

I

PLAN D'UNE HISTOIRE COMMUNALE DE LA GUERRE

A. *Mobilisation.* Comment elle s'est effectuée ; esprit public. Paroles caractéristiques qu'on a pu recueillir. — B. Comment s'est reconstituée l'*administration du village* après le départ de certains membres de la municipalité. Rôle de l'instituteur et de l'institutrice. — C. *L'ordre public.* Comment on assure la sécurité.

(1) Le deuxième plan a été reproduit par la *Semaine religieuse* de Viviers du 28 février 1915.

Digitized by Google

Garde civique. Recrudescence ou diminution des délits ordinaires. Faits avérés d'espionnage (se méfier des faux-bruits). — D. *Vie économique.* Commerce local ; ravitaillement ; prix. Le crédit. Les banques. Comment est accepté le moratorium. — E. *Assistance.* Paupérisme. Allocations. — F. *Enfants ;* garderies. — G. *Hôpitaux* et ambulances. — H. *Enfants de la commune qui combattent pour la patrie ;* décisions officielles constatant leur conduite devant l'ennemi ; ceux qui auraient été blessés ou seraient morts au champ d'honneur.

Tel est le programme de cette vaste enquête. Ce programme, au reste, n'est pas limitatif : « D'autres rubriques, écrit le recteur, pourront évidemment être ajoutées. » Suivent d'expresses recommandations : « 1° de n'accueillir que des renseignements rigoureusement contrôlés. Il ne s'agit pas de laisser s'établir des légendes, ni des *mots historiques* inventés ; 2° de prendre des notes non sur des cahiers, mais sur des fiches, à raison d'une par fait particulier. » La fiche doit indiquer la source du renseignement ; par exemple : fait attesté par M. X...

Chaque fiche sera faite à deux exemplaires. Une restera à l'école, l'autre sera déposée aux Archives départementales. « Ainsi, conclut le recteur, nous constituerons un admirable répertoire d'histoire locale ; l'élan merveilleux qui unit actuellement tous les Français pourra être décrit aux générations futures d'écoliers avec des exemples précis pris dans le pays. »

II

PLAN D'UNE HISTOIRE PAROISSIALE DE LA GUERRE

A. *Mobilisation.* — Etat de l'esprit public. — Retour à Dieu dans les masses et parmi les combattants. Son caractère spontané. — Grand nombre de communions. Statistiques. — Prières publiques réclamées.

B. *Vie paroissiale.* — Son organisation en chaque paroisse après le départ pour l'armée des curés et vicaires. — Accueil fait

Digitized by Google

aux ecclésiastiques arrivant au corps. — Statistique des prêtres et des séminaristes mobilisés, par doyennés. — Retour des religieux autrefois exilés. — L'assistance. — Assistance prêtée par ceux qui restaient aux familles dont les chefs étaient partis, laissant les travaux agricoles en suspens. — Assistance aux pauvres. Œuvres catholiques. Souscriptions patriotiques. Vestiaire des combattants. Œuvre des petits paquets pour les soldats en campagne.

C. *Hôpitaux et ambulances.* — Part prise par les catholiques dans l'organisation et le service des ambulances. — Statistique des hôpitaux. — Concours donné par les femmes chrétiennes, par les religieuses, par les prêtres. — Jugement autorisé sur ce point.

D. *Héroïsme militaire.* — Noter les faits d'héroïsme dans lesquels la foi a inspiré le patriotisme chez les soldats. — Beaucoup de précision et d'exactitude dans les actes et les paroles rapportées. — Conduite des ecclésiastiques et des religieux, officiers ou simples soldats, au feu et dans les ambulances. — Hommages rendus.

E. *Histoire de la guerre dans la paroisse.* — Liste des mobilisés, des blessés, des victimes. — Faits de guerre notables auxquels ils ont pris part. — Evacués et réfugiés. — Actes notoires de charité et de dévouement.

Digitized by Google

CHRONIQUE
DE LA GUERRE

Plusieurs de nos lecteurs ont bien voulu nous écrire au sujet de notre *Chronique de la guerre* qu'ils approuvent entièrement ; leur approbation nous est précieuse et nous les en remercions vivement. Mais pour que cette *Chronique* prenne l'importance que nous voulons lui donner et qu'elle mérite, il faut que nos abonnés veuillent bien nous faire part de tout ce qu'ils peuvent connaître se rapportant à nos valeureux soldats de l'Ardèche ; sans cela nous serions obligés de nous borner à glaner, plus ou moins imparfaitement, les faits que relatent brièvement les journaux quotidiens ; c'est bien quelque chose, mais c'est insuffisant pour la *Revue du Vivarais*.

Nous faisons donc un pressant appel à tous nos lecteurs, pour qu'ils nous aident à constituer ainsi le tableau de ce que sont et de ce que font les enfants de l'Ardèche versant magnifiquement leur sang dans la plus gigantesque des guerres.

Dès notre prochain numéro cette *Chronique de la guerre* sera terminée par une table alphabétique des noms cités.

CITATIONS

Félix de Vogüé, brancardier, 43e batterie, 43e régiment d'artillerie. « Bien que réformé, a contracté un engagement pour la durée de la guerre ; a demandé à venir au front, où malgré sa santé précaire, il ne cesse de donner un bel exemple de dévouement, d'énergie et de mépris du danger ; notamment les 8 septembre, 6 octobre et 16 décembre 1915 ; n'a pas hésité, malgré la violence du tir ennemi, à se porter au secours de ses camarades blessés, se servant en outre de l'autorité de son nom pour les réconforter et soutenir leur moral. » (1)

(1) **Le comte Félix de Vogüé est le frère du comte Henri de Vogüé dont nous avons déjà relaté la mort glorieuse.**

Digitized by Google

Le Lieutenant-Colonel *Régnier-Vigouroux*, commandant le 269e Régiment d'infanterie : « A assuré avec une compétence, une méthode exemplaires l'exécution des travaux offensifs en face de Carency et y a obtenu des progrès notables. » (Citation à l'ordre de la 70e Division, 9 février 1915.

Le Lieutenant-Colonel *Régnier-Vigouroux*, commandant le 269e Régiment d'infanterie : « A fait preuve dans les combats du 9 mai au 3 juin du plus grand esprit de décision et d'énergie, payant d'exemple et sachant faire partager à tous son entrain et sa confiance dans le succès. » (Citation à l'ordre du 33e Corps d'armée.)

Le Lieutenant-Colonel *Régnier-Vigouroux* Camille-Marie, commandant le 269e Régiment d'infanterie : « A fait preuve dans les combats des 25, 26 et 27 septembre 1915, des plus belles qualités militaires. Dans un poste de commandement précaire, soumis à un bombardement violent a continué à diriger l'action avec sang-froid. » (Citation à l'ordre de l'armée).

Veyre de Soras (Marie-Joseph), Capitaine au 16e Chasseurs à cheval ; *Richard* (Jean-Ernest-Ladislas), et *Ricklin* (Jean-Marie-Georges), Lieutenants au même régiment. « Sont restés soixante heures dans une tranchée de 1re ligne sans pouvoir être ravitaillés et ont repoussé une vigoureuse attaque allemande arrivée jusqu'à 20 mètres des tranchées, en maintenant par leur belle attitude le calme et la confiance de leurs hommes, bien que ces derniers ne soient pas armés de baïonnettes. » (Citation à l'ordre du 2e Corps de Cavalerie, novembre 1914.)

Le Capitaine de Soras n'a pas voulu être cité sans que le nom de ses deux lieutenants fût associé au sien.

Le cavalier du 11e Régiment de Hussards, *Henri Debos* (1), « Au cours du combat du 1er septembre 1914, ce cavalier n'a pas hésité à se lancer en fourrageur sur la lisière du bois d'Ormont et de Morrey pour entraîner la chaîne de tirailleurs de

(1) De Saint-Priest-les-Privas.

Digitized by Google

la brigade qui s'était arrêtée de progresser par suite des rafales d'artillerie qui la prenaient en écharpe. » (Citation à l'ordre de la division, 14 septembre 1914).

Le sergent *Laville* Ulysse-André (1), du 24e Bataillon de Chasseurs. « Ayant reçu l'ordre de rester en serre-file afin de veiller à ce que toute la section se précipite hors des tranchées au commandement d'en avant ; s'est porté résolument en tête après avoir rempli sa tâche, et est arrivé un des premiers sur les tranchées ennemies. » (Citation à l'ordre du Bataillon, 1er août 1915).

Nous empruntons au *Nouvelliste de Lyon* les citations qui suivent :

VALLON. — *Citation.* — Nous enregistrons avec plaisir la citation à l'ordre de la division de notre concitoyen *Paul Gadilhe*, sous-lieutenant au 255e d'infanterie, faite dans les termes suivants :

« Adjudant de bataillon, a secondé le chef de bataillon pendant les journées des 20, 21, 22 juin dernier d'une façon remarquable. A pris pendant un moment le commandement d'une fraction privée d'officiers et l'a portée sur la ligne de feu. A depuis ces affaires continué à donner l'exemple du courage et du dévouement dans toutes les circonstances difficiles où le bataillon a été engagé. »

Cette citation comporte la croix de guerre.

(*Nouvelliste*, 14 novembre 1915.)

AUBENAS. — *Citation.* — Notre compatriote de St-Etienne-de-Fontbellon, le sergent *Louis Saunier*, vient d'être cité à l'ordre du 261e Régiment d'infanterie, en ces termes :

« Sous-officier courageux et dévoué, a largement contribué à l'organisation défensive de la première ligne, en apportant avec sa demi-section des fils de fer, des chevaux de frise et autres engins de défense qu'il est allé prendre, malgré un bombardement continuel et violent, devant les tranchées abandonnées par l'ennemi. »

(*Nouvelliste*, 14 novembre 1915.)

(1) De Saint-Priest-les-Privas.

Digitized by Google

ANNONAY. — *Distinction.* — Parmi les nominations au grade de chevalier de la Légion d'honneur pour faits de guerre, nous relevons celle de *M. Gaston Debicki*, lieutenant au 316e d'infanterie, décoré également de la croix de guerre avec palme. Le lieutenant Debicki, né dans notre ville, en 1887, est le petit-fils de Mme Debicki, née Lemoyne de Vernon, décédée il y a quelques années à Annonay. Nos félicitations au nouveau légionnaire et à son honorable famille.

(*Nouvelliste*, 25 novembre 1915.)

AUBENAS. — *A l'ordre de l'Armée.* — Nous sommes heureux de relater la citation dont vient d'être l'objet notre jeune concitoyen *Paul Mortier*, soldat au 23e Bataillon de Chasseurs Alpins :

« Etant blessé à la main et dans l'impossibilité de se servir de son arme, a néanmoins pris sur son dos un camarade qui avait le pied arraché et l'a porté vers le poste de secours. »

(*Nouvelliste*, 25 novembre 1915.)

Notre Livre d'Or régional. — Notre concitoyen le sous-lieutenant *Marc Bertoye*, du ...e Régiment colonial, vient de recevoir la croix de guerre avec la citation à l'ordre du jour suivante :

« Blessé, revenu au front à peine guéri ; a toujours fait preuve de courage et de sang-froid ; a contribué pour une bonne part à l'attaque et à la prise des tranchées allemandes, le 25 septembre 1915. »

Ce vaillant officier est le fils de M. Paul Bertoye, et le neveu du R. P. Assomptioniste Bertoye, l'un des principaux rédacteurs de la *Croix de Paris*.

Le Caporal *Rémy Blachère*, de la Chapelle-sous-Aubenas, membre du groupe de *J. C.*, a été décoré de la croix de guerre avec palme pour avoir été porté, dans l'espace de 15 jours, successivement : 1° à l'ordre de son régiment pour avoir opéré des patrouilles audacieuses avec succès ; 2° à l'ordre de sa brigade en ces termes : « A fait volontairement une patrouille audacieuse au cours de laquelle il a participé à l'attaque d'une patrouille allemande et à sa destruction partielle. »

Digitized by Google

Notre jeune compatriote de Vals, *Charles Martin*, de la ...e section d'infirmiers militaires, a été cité à l'ordre du jour dans les combats de Krivolak et Stroumitza (Serbie), pour avoir assuré le service de nuit pendant 15 jours pour l'évacuation des blessés.

A ces trois vaillants Ardéchois, nos plus méritées félicitations.

(*Nouvelliste*, 29 novembre 1915.)

LES VANS. — *Citation à l'ordre du jour.* — *Gaston Bonnet*, soldat au 163e Régiment d'infanterie, vient d'être cité glorieusement à l'ordre du jour pour sa présence d'esprit et sa bravoure.

« Du haut de sa tranchée, à 40 mètres des Boches, a tué un soldat ennemi et blessé 2 autres. »

(*Nouvelliste*, 29 novembre 1915.)

TOURNON. — *Nos concitoyens au feu.* — Notre concitoyen, *Charles Mandel*, caporal au 70e Bataillon de Chasseurs, vient d'être compris dans une citation collective adressée à un groupe de sous-officiers, caporaux et chasseurs, dans les termes suivants :

« Belle conduite au feu ; se sont particulièrement distingués au cours des combats des 20 et 23 juillet. Après s'être élancés à l'assaut, avec un courage admirable, malgré le tir très intense de l'ennemi, se sont maintenus sur les positions conquises malgré un bombardement des plus violents. »

(*Nouvelliste*, 1er décembre 1915).

ANNONAY. — *Nos compatriotes au feu.* — Notre compatriote, *M. Marcellin Monnot*, âgé de 18 ans, soldat au 132e Régiment d'infanterie, blessé à l'épaule droite et dans le dos et évacué à Neuilly-sur-Seine, a été cité à l'ordre de la division dans les termes suivants :

« D'une très grande bravoure, s'est présenté volontairement trois nuits de suite pour aller chercher le corps de son capitaine ; n'a pu arriver à le ramener, mais a réussi à ramener le corps du sergent-major et de son lieutenant, tombés quelques mètres en deça. »

Digitized by Google

— Notre compatriote, M. le Lieutenant *Marius Lapize de Sallée,* commandant la Compagnie 8/3 du 4e génie, vient d'être cité à l'ordre de l'armée, en date du 21 octobre dernier, dans les termes suivants :

« A entraîné ses sapeurs à l'assaut et, au moment où un mouvement de repli se produisit, a pu, par son énergique attitude, rallier ses sapeurs et les mettre en chantier sous le feu ennemi pour creuser un boyau qui a permis l'évacuation des blessés. »

C'est la deuxième citation dont notre compatriote est l'objet ; cette dernière porte attribution de la croix de guerre avec palme.

— A l'occasion de la décoration du drapeau du 261e d'infanterie, l'adjudant *Henri Escomel,* d'Annonay, a été décoré de la croix de guerre et cité à l'ordre de la division.

(*Nouvelliste,* 4 décembre 1915.)

AUBENAS. — *Nos compatriotes sur le front.* — C'est avec le plus grand plaisir qu'on a appris à Aubenas que l'un des fils de l'honorable famille Louis Testud, de la Plaine-sous-Aubenas, dont les cinq fils sont sur le front, le jeune *Elie Testud,* parti comme caporal, puis successivement nommé sergent sur le champ de bataille, puis cité à l'ordre du jour pour sa belle conduite devant l'ennemi aux Dardanelles, venait d'être nommé sous-lieutenant sur le front et affecté en cette qualité au 57e Régiment d'infanterie coloniale. Nos félicitations.

— D'autre part, un de nos compatriotes de Mirabel, l'adjudant *Marius Mouton,* qui avait été blessé une première fois et qui est tombé héroïquement sur le champ de bataille, vient d'être cité à l'ordre du jour du ...e corps d'armée en ces termes :

« Chargé de rechercher de nuit avec une reconnaissance l'emplacement précis d'un lance-bombe gênant pour nos troupes, et celle-ci n'ayant pas réussi, a continué de sa propre initiative pendant le jour ses observations, s'est exposé crânement pour bien voir, et a été tué en faisant noblement son devoir. A toujours donné l'exemple des plus belles qualités militaires. »

(*Nouvelliste,* 12 décembre 1915.)

Digitized by Google

ANNONAY. — *Citation.* — Parmi les récentes citations à l'ordre de l'armée, nous relevons l'attribution de la médaille militaire et, par suite, de la croix de guerre avec palme, à *M. Paul Jalaguier*, petit-fils du Comte Siméon Boissy-d'Anglas, ancien Conseiller général du Canton de St-Agrève, brigadier pilote à l'escadrille C. 61. M. Jalaguier a réussi, le 7 octobre, une mission très périlleuse après l'avoir tentée 8 fois.

(*Nouvelliste*, 12 décembre 1915.)

PRIVAS. — *A la mémoire d'un brave.* — Il y aura un an le 16 décembre, que M. Barême-Verdol, avocat à Privas, lieutenant de réserve au 275e d'infanterie, cité à l'ordre de l'armée, décoré de la croix de guerre, tomba glorieusement à Flirey.

En annonçant la cruelle nouvelle à Mme Barême-Verdol, son colonel disait de lui :

« Il était brave entre les braves : quel grand cœur ! Je l'ai vu au feu et je ne crois pas qu'il soit plus belle attitude que la sienne. Ses hommes l'adoraient, il est mort en brave à son poste de combat comme un vaillant qu'il était. »

Sa citation à l'ordre de l'armée est aussi élogieuse.

Un service religieux sera célébré pour lui et les officiers, sous-officiers et soldats de son régiment, le jeudi, 16 décembre, à 10 heures du matin, en l'église de Pouzin.

(*Nouvelliste*, 14 décembre 1915.)

AUBENAS. — *Notre Livre d'Or régional.* — La médaille militaire a été conférée à un de nos compatriotes de Jaujac, *Marius Dumas*, soldat au 363e Régiment d'infanterie :

« Brave soldat qui s'est, le 19 novembre 1914, porté vaillamment sur les fils de fer ennemis où il est arrivé un des premiers. A reçu une balle à la jambe gauche. Amputé de ce membre. »

La présente nomination comporte l'attribution de la croix de guerre avec palme. Ce glorieux combattant est le neveu de M. l'Abbé Dumas, curé de Meyras.

— Sur la proposition de l'Amiral commandant la brigade de marins, notre compatriote albenassien, M. le Capitaine *Albert*

Digitized by Google

Prinsard, du 123e Régiment territorial, vient d'être l'objet d'une nouvelle citation à l'ordre du jour du régiment. Ce vaillant officier est né à Aubenas, où son père fut directeur d'octroi. Avant la guerre il était conducteur des Ponts-et-Chaussées à Privas, et il est le neveu de M. le Capitaine en retraite Prinsard, de Vals-les-Bains.

(*Nouvelliste*, 13 décembre 1915.)

Le mercredi, 5 janvier 1916, le Général Servière commandant la XVe région a décoré de la médaille militaire et de la croix de guerre avec palme *Louis Cros* (de Saint-Priest), qui avait fait preuve dans diverses affaires de la plus grande bravoure, et a perdu l'œil droit.

MEYSSE. — *Citation*. — Nous sommes heureux d'annoncer que le fils de notre sympathique chef de station, M. Bouvet, vient d'être cité à l'ordre de la ...e division : *M. Bouvet*, sous-lieutenant mitrailleur au 52e d'infanterie :

« A fait preuve d'un courage et d'une audace extraordinaires en entraînant sa section de mitrailleuses à l'attaque du 25 septembre. A pris pied sur les positions ennemies, en même temps que la première vague d'assaut. A été blessé en organisant des retranchements pour les pièces sous un feu incessant de l'artillerie ennemie. Déjà 2 fois blessé pendant la campagne des Vosges. »

Cette citation comporte attribution de la croix de guerre avec étoile. Nos félicitations à ce vaillant officier.

(*Nouvelliste*, 3 décembre 1915.)

Entrevaux, janvier 1916.

B. E.

Digitized by Google

MÉMOIRES
D'ISAAC MEISSONIER

CI-DEVANT MINISTRE A St-SAUVEUR EN VIVARAIS

(1630-1709)

suivis d'Extraits de son LIVRE DE RAISON *(1661-1674)*

publiés pour la première fois

PAR M. CHARLES AURENCHE

(Suite V)

EXTRAITS
D'UN
LIVRE DE RAISON
D'ISAAC MEISSONIER

(1661-1674)

SOMMAIRE

I. LA FAMILLE MEISSONIER, SES PARENTS, SES AMIS. — II. LA MAISON PATERNELLE, SON AMEUBLEMENT ET SA BIBLIOTHÈQUE. LES DOMESTIQUES. LE CHIRURGIEN, L'APOTHICAIRE ET LE NOTAIRE. LE COMMERCE LOCAL. — III. LES PROPRIÉTÉS. — IV. AFFAIRES RELIGIEUSES. — V. CHRONIQUE LOCALE. — VI. RECETTES MÉDICALES.

Ce livre de raison n'est pas de ceux qui se peuvent publier intégralement ; il comprend trop de renseignements dénués d'intérêt, et ceux qui méritent d'être relevés sont forcément très dispersés. Nous avons groupé par sujet les passages les plus importants ; les autres ont été brièvement résumés. Nous ne pensons pas qu'on puisse nous accuser d'avoir été trop sévère.

Digitized by Google

I

LA FAMILLE MEISSONIER, SES PARENTS, SES AMIS

Voici d'abord quelques notes d'état-civil :

[*Mon mariage*]. — « J'ai faict promesse de mariage avec damoiselle Isabeau Floud, d'Anonai, le 10 du présent mois d'avril [1661]; Dieu répande sa sainte bénédiction et accomplisse le tout pour sa gloire et pour nostre utilité comune. Il a esté accompli et béni par Mr Dosti le 29 dudit mois ». (f° 2)

« *Mariage de Mr Floud et ma mère.* — Le 27 juin [1661] Monsieur Floud, mon beau-père, et ma mère ont faict leur mariage receu par Me Trybuols, avant lequel et le meme jour ma mère m'a fait une déclaration des sommes que j'ai payées à sa descharge et dont je n'avais pas tiré quitance, receuë par qui dessus ». (f° 4 v°)

[*Naissance et mort de mon fils*]. — « Ce 26 décembre [1661] sur les neuf heures précisément, ma femme s'est accouchée d'un fils, qui a esté présenté en bateme à l'absence de Monsieur Floud, mon beau-père, et de ma mère, par mon frère Jaques, sieur du Pont et par ma sœur Jeanne, à cause qu'il se trouvoit mal ; ayant appréhandé qu'ils ne fussent pas arrivé à tems et qu'il mourût sans bateme, ce qui a esté faict le 28 du présent mois sur les quatre heures après midi, et l'ai faict nommer Pierre André, à cause de mon beau-père, qui se nomme Pierre, et du père grand maternel de ma femme qui s'appeloit André Léorat. Est décédé le 29 dudit mois, parce qu'il n'estoit pas de terme ; il lui manquoit six semaines, et a esté batisé par moi, Meisonnier ». (f° 8 v°)

« *Augmant. Reçu 42 livres 17 sols.* — J'ai reçu des biens de ma femme, outre sa constitution 42 l. 17 pour sa portion de l'augmant que honneste Marie Danti (1) avoit donné à Me André Léorat son ayeul maternel et laute [Serres] ayeulle, ayant survécu à sa femme, duquel augmant n'en ayant disposé, il a esté partagé

(1) Ou Dauti.

Digitized by Google

entre les enfans. L'acquit que j'en ai donné aux hoirs dudit Me Léorat a esté reçu par Me Rignol, notaire d'Anonai, le 7 juin, que je n'ai point retiré, comme m'estant inutile. Ce 9 juin [1662]». (fo 14)

« *Naissence de ma fille.* — Ce vingtiesme jour du mois d'Aoust mil six cents soixante trois sur les dix heures du matin damoiselle Isabeau Floud ma femme s'est accouchée fort heureusement par la grace de Dieu d'une fille, n'ayant gardé le mal que deux heures. Dieu l'a bénie par sa sainte grace et la conserve ! Le landemain sur le soir, se trouvant extremement mal et comme aux abbois, n'ayant qu'à rendre l'ame, tant à cause des vers qui la pressoint extraordinairement que pour lui avoir donné un peu trop de hyacinte, j'ai esté contraint de la batiser sans pouvoir attendre sieur Pierre Floud, mon beau-père, ni damoiselle Suzanne de la Ville ma mère, que j'avois envoyé quérir incontinant pour ce sujet, et la fis présenter en bateme à leur place aux premiers qui se rencontrèrent là qui furent Me Bouria et damoiselle Anne de Vernes, femme de Monsieur du Montelit (1), notre voisine, et a esté appelée à sa considération Anne ». (fo 20)

« *Testament de ma mère.* — Ce 2 mai 1664, damoiselle Suzanne Laville, ma mère, a faict son testament receu par Me Abraham Rioufol, notaire, par lequel il *(sic)* lègue à mes frères Jaques et Pol Meissoniers 600 l et à Jeanne et Gaspare Meissonier, mes sœurs, 800 l., à sç[avoir] à chacun 150 l. pour les biens paternels et portion qui leur pourroit eschoir de la succession du feu Sr François Meissonier mon autre frère décédé après mon père ab intestat et le restant de son chef, et 20 l. aux pouvres de l'Eglise réformée de ceste paroisse. Quand au surplus elle m'a faict son héritier universel. »

« [*Mon second*] *mariage.* — Du 17. 9. 1672. J'ai ci devant le 14 de ce mois fait promesse de mariage avec demoiselle Isabeau Peccat, veuve de sieur Pierre Chabaud, de Bays. J'ai emprunté du cousin Aurenche, le fils, 44 l. pour subvenir à partie des frais qu'il me faudra faire. J'ai achepté de Me Rousson, marchand de

(1) M. de Sautel du Monteillet.

Digitized by Google

Vernoux, un manteau de barracan gris, qui me revient, fait, à 33 l. y ayant 5 aunes et demie d'estoffe, et 9 moins quart de frise pour le doubler. J'ai aussi pris chés lui une grande couverte verte pour le lict vert de la chambre, qui servira de couverte pendante, qui me couste 16 l. Ce que j'ai donc pris en sa boutique se monte 48 l. 10s, que je lui dois, ne lui ayant point baillé d'argent. J'ai comandé une paire de bottes à la mode à Me Barges, cordonnier de Châteauneuf, à qui je rends avec les miennes vielles 21 l. L'emplete donc que j'ai faite ce jourd'hui audit Vernoux revient à 60 l. Plus, du 6 X, j'ai pris chez ledit Me Rousson 6 l. 18 s. de marchandise, et ailleurs 4 l. en d'autres choses fournies et despensées [?] 7 l., une couverte indienne à Annonay chez Me Veyre 16 l. (Je l'ai payé ce 10 avril 1674, lui ayant envoyé l'argent par Pierre Serpoul, mon valet). J'ai emprunté en tout du cousin Aurenche 100 l., dont je lui en ai fait obligation, y compris 6 l. d'intérêts pour une année. J'ai outre cela pris de Jacques Blache 15 l. de ce qu'il me devoit, que j'ai aussi employé aux frais de mon mariage, et autres danrées j'ai peu avoir dans la maison. Par ce moyen je me suis engagé, ou pour meubles, botes, manteau ou frais de mondit mariage, pour 200 l. que ce peuvent monter les dépences qu'il m'a fallu faire ou d'une fasson ou d'autre.

J'ai fait bénir mon mariage à Mr Brunier, ministre de St-Fortunat le 8. 10. et enregistrer la bénédiction au registre des batemes et mariages de ceste Eglise de St Sauveur ». (fo 63 vo et 64).

Meissonier marque même des événements familiers tels que le détail suivant relatif à son jeune fils Floud, alors âgé de neuf ans environ :

« Floud a comensé d'aprandre *l'Hortulus puerorum* le 28 avril, dans un mois il en a bien apris 200 mots. Il est venu ici avec sa sœur le 15 avril 1674. » (fo 67.)

Plaçons ici une note, un peu moins souriante, qui concerne l'auteur lui-même. « Ce 4 mai 1668 j'ai emprunté de Moïse Fougeirol 6 l. 15 s. ; d'Antoine Roure, de Planchier, 5 l. 14 s. et de Pierre Planchier le père 1 l. 10 s. ..... ; de ma cousine Sibleyras, de Privas, 33 l. ; d'Antoine Serpoul, le fils de mon grangier, 11 l. ; du cousin Aurenche père, 30 l. ; le tout pour payer

Digitized by Google

l'amende *d'avoir souffert qu'on m'ait donné la qualité de noble*, de Me Salces, 20 l. Ai rendu huit jours après lesdites 20 l., comme aussi tout le reste, fors à Fougeirol, que j'ai payé du 8 octobre 1668 en chastagnes ». (f° 46.)

Meissonier donne peu de renseignements sur ses autres parents ; nous relèverons cependant quelques notes à ce sujet.

Le 20 juin 1663, il remet à Dlle Anne de la Pra, veuve de M. de Roves (Gaspard Meissonier) son oncle, la somme de 150 livres pour tous ses droits et prétentions sur les biens de M. de Roves. (f° 19)

Un autre M. de Roves (Paul Meissonier), frère de l'auteur, fit ses premières études, avec ses sœurs, chez M. Allard, maître d'école à St Sauveur (f° 11) puis figure plusieurs fois dans le livre de raison, Il fut mis en apprentissage chez M. Mondon, chirurgien à Montélimar (1662) au prix de 50 livres (f° 13). Le 13 avril 1668 il donna quittance (acte reçu par Me François Léorat, notaire d'Annonay) à l'auteur « de 150 livres que je lui ai baillées pour se perfectioner en sa profession, et s'esquiper pour le service du Roi, tant pour le voyage qu'il y a déjà fait de deux ans que pour celui qu'il y va faire présentement. De plus j'ai baillé pour lui au Sr Mondon, chyrurgien du Montélimar, son maître, 90 livres, comme il appert par l'acquit qu'il m'en a donné. Il a par ce moyen receu de moi en déduction de sa legitime 240 livres ; de sorte que, ne lui devant pour le chef de mon père que 150 livres, il tient déjà pour ses droits maternels, par avance, 90 livres : car pour d'intérêts, je n'en dois point pour ce regard pandant la vie de ma mère, ni pour mon père, en ayant esté payé avant son entier despart de la maison, arrivé sur la fin d'avril de l'année 1665, comme il est dit si-devant (1), depuis lequel tems il a demeuré dehors, à Orange ou à l'armée, car, pendant son apprentissage, qui ne dura pas une année et demie entièrement, comme il appert par actes, depuis lequel tems peut-estre il voudroit demander d'interests, je lui ai baillé ou à son maître pour lui 180 livres, ainsi ç'a esté toujours par deniers anticipés. Il est

(1) Au f° 28. Ce folio est déchiré, on lit seulement, en marge : « Despart de mes frères. »

Digitized by Google

parti pour s'en retourner à l'armée, et aussi mon frère du Pont le 15 de ce mois » (f°s 45 v° - 46.) En 1670, cependant, Mr de Roves avait repris ses études de chirurgie (f° 54). Au mois de mars 1671, Meissonier inscrit encore des avances faites à son frère de Roves, dont 24 livres 14 sols « pour son voyage ». (f° 55 v°).

Son frère du Pont (Jacques Meissonier) étudiait, vers 1663, avec « mon cousin du Marché, le Ministre » (f° 18), il passa l'été de 1664 à Uzès et revint dans la maison paternelle le 12 décembre (f° 26). Il y était encore en 1666 et il semble qu'il commerçait un peu, vendant à son frères diverses marchandises notamment des clous et « assiers » (f° 35 v°) et des peaux de chevreau, mais il dut cependant servir, car l'auteur lui prête 9 livres « pour son voyage en Piedmont » le 15 octobre 1666 (f° 37 v°). Il revint le 1er février 1667, et les deux frères comptèrent encore

Les sœurs de l'auteur, Jeanne et Gaspare, figurent rarement dans le livre de raison. En octobre 1667 Jeanne emprunte à son frère, 2 livres et 5 sols, tandis que Gaspare reçoit 2 livres « pour une paire de souliers ». (f° 44 v°) Jeanne habitait la maison paternelle avec son mari, le sieur de Péroles (Antoine Eschalier, dit Péroles, de Thueyts) ; ils se retirèrent en juillet 1669 et il est question à cette date, sans autres éclaircissements, de la rupture du premier mariage de Jeanne avec Marfoure. (f°s 50 et 51 v°)

Gaspare semble avoir demeuré plus longtemps à Saint-Sauveur, où elle eut un procès contre « la Pervenche » (peut-être un Sautel, s^r de la Pervenche). (f°s 54 v° et 61).

D'autres parents, paternels ou maternels, sont incidemment nommés au cours de ce livre de raison. Nous citerons, « le cousin de Lubac » qui, en 1666, fait l'acquisition d'une montre ; ce cousin de Lubac était un homme instruit, nous le retrouverons plus loin, avec « le cousin du Vernas », en parlant des livres d'Isaac Meissonier. M. de Lubac mourut vers 1669, il était marié. Le « cousin Meissonier » demeurait à Craux (1). Le « cousin Aurenche » habitait St Sauveur, il semble y avoir été exacteur

(1) **Probablement Craux en Boutières, (commune de), et non Craux, commune de Genestelle.**

Digitized by Google

des tailles en 1666, et, comme tel, compte avec l'auteur pour les gages de son ministère. On le rencontre souvent au cours du livre de raison, comme prêteur ou emprunteur. La famille Aurenche entretenait certainement de cordiales relations avec les Meissonier ; nous avons déjà vu « le cousin Aurenche le fils » avancer à l'auteur 44 livres pour les frais de son second mariage (1). Il y avait aussi le cousin Garayt, deux cousins « du Marché », le ministre et l'avocat. Le « cousin Fuzier » était apothicaire, et fournissait parfois des douceurs : sucre, dragées. « La cousine Sibleyras demeurait à Privas ». « Les Terlines » étaient vraisemblablement des cousins succédant à Marie Meissonier, femme du sieur Noé Terline et probablement fille naturelle de Pierre Meissonier, frère cadet d'Isaac 1er ; ce n'étaient point de bons parents, ou du moins l'auteur soutint et gagna définitivement le 4 avril 1664 un procès contre eux au Sénéchal de Nîmes.

« Monsieur des Micheaux » est sans doute aussi un cousin (2), mais il n'est mentionné qu'au sujet de dificultés d'intérêt. Citons encore le « cousin Chambon » drapier à Privas.

Voici maintenant des parents par alliance. Ce sont des Annonéens. L'un d'eux Me Floud, est fixé à Vals, il est mentionné en 1662. C'est probablement « mon oncle Floud », vivant en 1670. Un « cousin Floud » étudiait la théologie en 1667, nous le reverrons en parlant de la bibliothèque de Meissonier.

« Le fils de ma tante Aléon, mon cousin » vient faire ses études sous la direction de Meissonier ; il arrive le 12 avril 1664 et sa mère paye 96 livres pour les leçons et l'entretien du jeune homme pendant un an.

Relevons encore, pour les généalogistes, les noms de quelques voisins plus ou moins notables, dont on distinguera l'importance à leurs qualifications.

M. du Colombier ; M. Allard, maître d'école ; M. de la Pervenche (Sautel) ; MM. de la Tour et du Prau (Vocance) ; M. Rioufol ; M. de la Rouvière ; M. du Bray ; Jean-Pierre Fougeirol ;

---

(1) On trouve aussi un François Aurenche, mentionné sans indication de parenté. (fo 24)

(2) Jacques et Isaac « du Marché », fils de Pierre Marché le vieux, frère aîné de Pierre Marché, Sr de Pras.

Digitized by Google

M. Sautel ; M. de Colognac ; Me Daufin [pasteur] ; Mr Devors, de Garait ; M. de Pierregourde ; le Sr Danton ; M. de Beaulieu de Tournais ; le Sr Mallet ; M. du Monteillet (Sautel) ; Messire Just-Henri de Ginestous, seigneur et baron de Durfort, la Tourrette et autres places ; M. Denans (ou Devaus), étudiant en théologie ; Me Pierre Pouzet, de Geys ; Mr Reboulet, de Bravais : M. Durand ; Me Meissonier, maréchal à St-Sauveur, qui n'est pas signalé comme parent ; M. de Sibleyras, Pierre Marze, Jacques Chabriols et Mlle Galimard, ces quatre derniers habitant Saint-Pierreville.

II

La maison paternelle, son ameublement et sa bibliothèque. Les domestiques. Le chirurgien, l'apothicaire et le notaire. Le commerce local.

La maison de Meissonier existe encore, à St-Sauveur-de-Montagut ; elle n'offre plus rien de remarquable, nous dit-on (1). Il n'en a pas toujours été ainsi, s'il faut en croire Isaac Meissonier : « En ce mois de febvrier 1670, j'ai fait parachever la porte de la maison, à laquelle manquoit le dessus suivant l'ordre d'architecture, et les armoiries, ce que j'ai tout bien fait ajuster, estant à à présent une des jolies portes du pays Il m'en couste une quinzaine de livres, ayant fait aporter la pierre devers La Chièse à grand peine et despence et le masson y ayant employé 22 jours ». (fo 53 vo)

Meissonier transcrivit dans son livre en 1669, après la mort de sa première femme un « estat au juste » des meubles de sa maison : nous ne le reproduirons pas en entier, tant pour éviter la prolixité, que parce qu'il est imcomplet, ainsi que l'auteur a eu le soin de l'indiquer : « J'obme[t]s à dessein quantité d'autres meubles, parcequ'ils ne sont pas subjets à se perdre ». Nous noterons seulement : Linge. 24 linceuls (draps) tant fins que

(1) M. Arnaud dit que Meissonier habitait à Saint-Sauveur une maison appelée Châteauvieux. Nous croyons ce renseignement inexact. Les Meissonier touchaient une rente à Châteauvieux, (Mémoires, p. 53), lieu dit situé près de Chalencon.

Digitized by Google

grossiers, bons qu'usés ; servietes, 3 dousaines ; napes, 6 fines et 11 usé[e]s et grossièr[e]s, qui sont en tout 17 ; torchemains, une douzaine ; 9 chemises de feuë ma femme, 7 des miennes ; quelques bonnetes, rabats et mouchoirs.... Estain : 16 plats et 15 assiettes s'en estant perdu deux et 1 plat ; 2 salières (une fine et l'autre grossière) ; 2 flambeaux d'étain et un de lheton ; 1 esguiere ; 1 pinte ; 1 bassin à laver les mains ; 16 culiers d'estain, 6 d'argent, 3 lampes de fer..... ; 4 litets garnis d'estoffe, la garniture de celui de la salle estant de sarge rouge, celle d'un de ceux de la chambre de cadis vert, les deux autres n'estant guère bonne ni grand chose ; il y a vraisemblablement 4 garnitures de linge pour l'esté avec leurs dépendances et 2 vanes (1) de toile pour les 2 plus considérables licts. Il y a 2 tapis pour la salle, l'un verd et l'autre de diverse couleur... Il y a dans un des coffres de ma femme outre ses habits, son linge et autres petites choses les deux gaserans (2) d'or, le jouet d'argent pour les enfants.....et 7 bagues d'or y compris le diamant et le rond que lui ai donnés ». Le mobilier et le linge étaient en somme peu considérables ; le maître de maison s'attacha, dès le mois de juillet suivant, à compléter sa provision de linge et se vit alors en possession de 48 « linceuls », 15 chemises, et de nouvelles serviettes (f° 48 v° et 47) Mais tout n'a qu'un temps, et, dès 1672, quatre draps s'étaient perdus ; il restait 43 serviettes, 16 nappes, « s'en estant perdu une » et il fallut faire de nouveaux achats.

Il y avait dans la maison un certain nombre de livres ; nous n'avons pas malheureusement le catalogue de cette bibliothèque, mais nous connaissons les titres de quelques volumes touchant à des sujets divers : les questions religieuses paraissent comme de juste, tenir la première place. La présence, dans ce petit manoir des Boutières d'une grammaire grecque, et même d'une grammaire hébraïque, montre que les études de l'auteur avaient été poussées assez loin. Meissonier aimait à coup sûr ses livres ; on sait qu'il y a deux écoles parmi les bibliophiles : ceux qui prêtent et ceux qui ne prêtent pas. Les premiers comme Grolier, qui

(1) *Vane.* Ce mot désigne peut-être une housse ou couvre-lit.

(2) *Gaseran* ou *jaseron*, petite chaîne.

Digitized by Google

faisait frapper sur le plat de ses reliures la devise : *Grolerii et amicorum*, sont libéraux et généreux : les autres, qui, pour un peu, inscriraient sur le feuillet de garde le distique connu :

Tel est le triste sort de tout livre prêté :
Souvent il est perdu, toujours il est gâté,

sont jaloux... et prudents. Meissonier était de la première école; il est vrai qu'il empruntait aussi des livres à ses amis. Rendons-lui la parole en laissant à quelque bibliographe patient le soin d'identifier les éditions dont on va lire les titres abrégés, et parfois déformés.

« J'ai presté il y a quelque temps à M. du Marché le ministre : *Syllabus Pasoris ;* à M. Vallette : *De l'action de l'orateur :* à M. Cotte : *le Manuel du vrai Chrestien ;* à M. du Marché l'avocat ; *Janua linguarum. Grammatica græca Clenardi, Hortulus puerorum,* à Me Chastagnon, ancien de Chambon : le *Traité de l'Eglise,* par Eustache ; à M. Durand, prêtre (1) : Dralincour, *De l'honneur de la Vierge* et *l'Histoire naturelle* de Pline, ce 29 janvier 1664 (l'a rendue) et lui ai baillé Josèfe [*Histoire du peuple juif*] ce 10 février 1664 (l'a rendu). M. Valette m'a aussi rendu ledit livre *De l'action de l'orateur* ce 10 avril 1667. M. du Marché l'avocat a toujours les livres susdits ». (f° 21)

« J'ai presté au cousin Floud, estudiant en théologie, *Manuale Buxtorfi, Psalterium* et *Grammatica ebraica,* ce 29 mars 1667. Me les a rendus et laissés chez mon beau-père. » (f° 48)

« Ce 21 octobre 1668 j'ai rendu à mon cousin de Lubac *le Bouclier de la Foi, la Sonde de la Conscience, Du Bartas, la Maison rustique* et *la Consolation des Malades* par M. Dumoulin, les lui ayant envoyés par le garçon de son grangier de la Joye, qu'il m'a ici envoyé pour les prendre, n'en ayant point d'autre à lui ». (f° 48)

« Ce 25 janvier 1669 j'ai presté au cousin du Vernas *Lexicon Pasoris,* lui ayant ci-devant baillé la Grammaire grecque et le *Janua linguarum.* M'a rendu Pasor ». (f° 48)

---

(1) Il est à noter que ce prêt date de 1664, et qu'il est donc antérieur à la conversion de l'auteur. On voit d'ailleurs ce Mr Durand, en 1667, prêter de l'argent au ministre Meissonier. (f° 41)

Digitized by Google

Le livre de raison nous renseigne assez abondamment sur le train de maison de l'auteur. Il est conforme à ce que l'on peut supposer connaissant la modique fortune de la famille : un valet, une chambrière, et, quand la nécessité s'en présente, une nourrice.

Entre 1661 et 1672 Meissonier engagea plusieurs valets, à des gages toujours plus élevés chaque fois. Il est permis de penser, cependant, que, même pour l'époque, ces gages étaient modestes. Qu'on en juge : en 1661 Jean Lairal entre à la maison, comme valet, aux gages annuels de 12 livres ; il y reste peu. Charles Charon, de la Coste, lui succède en septembre ; il doit recevoir, pour sept mois, 11 livres et une paire de chaussures ; mais il part le 20 décembre ; Le 29 décembre Jacques Marlier accepte de venir jusqu'au 1er avril, avec 4 livres 10 sous d'appointements, mais il se ravise et ne vient pas. Le 27 mars 1662 Jacques Argaud dit Aunaves est loué pour 20 livres par an, et Suzanne de la Ville promet en plus une paire de chaussures. Il ne reste pas plus longtemps que les précédents. Charles Bravais, fils naturel du sieur du Serré, de Bravais, entre le 12 mai 1664 et reste près d'un an (jusqu'au 27 mars suivant) mais ses gages sont de 23 livres 10 sous, sans autre chose. Enfin le 3 avril 1665, entre Jacques Trenchat, de Saint-Michel [de Chabrillanoux], Meissonier le paye 35 livres par an, effort récompensé car Trenchat le sert pendant six ans, et ne se retire qu'au mois d'avril 1671.

Ce Trenchat était sans doute un véritable valet attaché à la personne de son maître, car il est payé à part lorsqu'il va moissonner ou battre le blé à Roves. On le voit même prêter de l'argent à Meissonier.

Entre temps, l'auteur louait à la journée ou au mois des domestiques supplémentaires, simples ouvriers agricoles, sans doute, comme Jacques Artaud, Alexandre Fougeirol et son frère, qui sont payés 4 sous par jour. Alexandre Fougeirol vient aussi pour un mois à 5 livres 5 sous et Moïse Fougeirol vient passer 4 mois pendant lesquels il est chargé de certains travaux de jardinage, et de faire cuire le pain ; Pierre Serpoul, fils de Louis, granger de Roves, aide Trenchat pendant cinq mois, au prix de 11 livres. C'est Pierre Serpoul qui devait succéder définitivement à Trenchat aux gages de 35 l. 10 sous et avec une semaine de congé.

Digitized by Google

Pour les chambrières on constate une progression analogue dans les gages, quoique moins marquée. En 1661 la servante Claude Banier a 12 livres de gages. En 1662 Gaspare Vioujas lui a succédé ; en 1663, c'est Jeanne Martin. Suzanne Mounier, qui entre en 1664, reste trois ans ; ses gages sont de 4 aunes de drap de maison, 3 toises de toile « partie grosse et partie prime » et 5 livres en argent ; elle doit se tenir chaussée, cependant on lui donne 1 livre 6 sous pour acheter des sabots. Claude Banier, revenue en 1668, touche 12 livres et se retire bientôt pour raisons de santé. En 1669 Catherine Noyer est payée 14 livres et 10 sous. En 1670 Catherine Chambon, des Sauteaux, chambrière, reçoit 4 aunes de drap de maison, 3 toises de toile partie grosse et partie médiocre, une paire de souliers et 3 livres en argent. Meissonier remarque à son sujet : « le 10 juillet 1671 je lui ai fait un habit de drap de boutique ; si elle demeure avec moi l'année antière, ce sera pour ses gages. » Enfin en 1673 l'auteur prend deux servantes, une « grande chambrière », Marie Palix, de Geys, paroisse de Gluiras, et une « petite servante », Marie Laimar, fille de Jacques, de la Coste ; la première reçoit 14 livres par an. la seconde 6 livres et ses sabots.

Judith Edobi, de Saint-Pierreville, entra comme nourrice au mois de janvier 1664, elle était payée 30 livres par an. C'était une bonne nourrice, qui ne se retira qu'en janvier 1667 après avoir reçu « entier payement des trois ans qu'elle a allaité nos enfants. » Judith Comte, de Masléon, la remplace, elle n'est payée que 20 livres par an et se retire au bout de six mois. Meissonier se décide alors à mettre ses enfants en nourrice ; il commence par son plus jeune fils Jacques, qu'il envoie chez la femme d'Isaac Loubarie, à Palis, laquelle reçoit 2 livres et 3 sous par mois. L'année suivante, le 20 août 1668, c'est sa fille Jeanne qui est confiée à la femme de Joël Stra, du Tenebric, pour 40 sous par mois ; mais l'enfant meurt le 20 janvier 1669, n'étant resté que cinq mois en nourrice, et Stra se trouve « surpayé de 3 livres, qu'il lui faut faire rendre ».

Le médecin de la maison est un maître chirurgien, M. Reboulet, de Bravais ; c'est plutôt un ami, car il ne se fait point payer ; aussi Meissonier, pour n'être pas en reste, se charge de sa taille

Digitized by Google

(9 livres et 5 sous en 1666.) M. Rioufol, le père, notaire à la Crose, est aussi un ami et ne se fait pas payer davantage pour les actes qu'il reçoit ; et Meissonier reconnait les bons procédés de son notaire comme ceux de son médecin, en payant une partie de sa taille (5 livres et 2 sous en 1665). Les apothicaires étaient le cousin Fuzier, dont la résidence n'est pas indiquée, et Mr Prégrand, qui demeurait à Vernoux.

Saint-Sauveur n'offrait sans doute pas de grandes ressources. On s'y faisait habiller, cependant, par Me Bourja le tailleur (ce dernier fut, on s'en souvient, le héros d'une aventure tragique rapportée dans les mémoires) ou Me Larivoi qui venait travailler à domicile. C'est sans doute par l'un d'eux que l'auteur fit faire en 1662 des « habits d'été » pour ses frères, et que fut confectionné en juillet 1663 pour M. du Pont « un habit de rase grise, avec la quasaque », lequel habit coûta 16 livres, y comprit les fournitures et les journées du tailleur. Mais dans les grandes occasions on allait jusqu'aux petites villes voisines chercher l'étoffe nécessaire. C'est ainsi qu'en 1669, après la mort d'Isabeau Floud, Me Rousson, marchand de Vernoux, fournit pour 71 livres étoffes des habits de deuil de toute la famille, et, avec la facon, la dépanse monta jusqu'à 80 livres. Il y avait pourtant a Saint-Sauveur un drapier, Jean-Pierre Fougeirol, et un fabricant de serge, Jean-Jacques Bois. Le drapier Isaac Loubarie semble aussi demeurer à Saint-Sauveur, mais ils ne pouvaient lutter contre des commerçants comme le sire Christophe Blache, de Chalancon, et les Srs René Bernard (1) et Toscan, de Privas.

Saint-Sauveur possédait aussi des cordonniers : Me Bourja et Me Lamontagne, mais sur ce point aussi, Privas l'emportait avec Me Jacques Marlier et surtout Me Charles Roux qui avait la clientèle personnelle d'Isaac Meissonier et lui fabriquait des

(1) Celui-ci était un personnage considérable qui semble bien appartenir à la famille des Bernard de Saint-Arcons. Il avait un commis qui donnait des quittances comme la suivante : « Je soubzigné confesse avoir receu de Mlle Meyssonnier, des mains de Monsieur son fils le Ministre, la somme de quatre livres huit solz, comme ayant charge de Sieur René Bernard marchand de Privas, mon maistre, et ce pour reste de marchandizes qu'elle avoit pris cheux luiy le cinquième mars 1659, de laquelle somme je prometz l'en faire tenir quitte envers ledit sieur Bernard. A St-Sauveur, ce 13e juilhet 1661. Seguin. » (Fo 5)

Digitized by Google

souliers de 6 livres, évidemment des souliers de luxe. A Privas encore, on trouvait un marchand de fer, Me Jacques Bravais, et un armurier, Me Louis Monteil.

III

Les Propriétés

Les principales sont : le « bien » de Saint-Sauveur, « la grange » de Roves, et le moulin du Pont.

Au commencement d'avril 1671, Jacques Trenchat s'étant retiré chez lui, Meissonier jugea bon de mettre son bien de St-Sauveur en « grange[e]age », c'est-à-dire de le confier à un métayer, Jacques Faure, de Masléon. Il coucha dans son livre de raison le texte de ce bail, que nous allons reproduire, parce qu'il donne une idée de l'importance du domaine.

Le bail est passé pour une année « et pour plus si chacun y trouve son comte ».

« Or, c'est sous les conditions suiventes : qu'il [Jacques Faure] payera la moitié de la taille, que je retirerai du premie[r] argent que nous pourrons faire ensemble ;

Qu'il me baillera 6 brochées de vin pour sa part et portion de la rente que je retirerai après la St-Martin.

Me baillera deux cents œufs pour dix poules qu'il tiendra, dont je lui en fournis sept avec un cocq, qu'il me rendra lorsqu'il quittera ; et si bon me semble j'en tiendrai quelqu'une de mon propre.

Je lui baillerai une paire de vaches avec leurs veaux et une paire de pourceaux au chap qui sera avisé, que je coucherai ci-après ; le tout à mi-guain et à mi-perte, tant le principal que le revenu.

Je lui baille ma vigne antiére, laquelle il me rendra, en quittant, provinée de quatre vingts à cent provins, comme j'ai fait faire cete année, taillée, liée et fossée, ainsi que je la lui baille présentement, et faira le tout en homme de bien. Aura soin d'accomoder la vigne que j'ai fait planter en la Bourcarie, tant pour la biner

Digitized by Google

cete année que pour la clore et deffandre du bestail, fosser et biner en cas qu'il demeurâ[t] davantage ici.

Il me sera permis de prandre au jardin tout l'herbage qui me sera nécessaire, lequel [jardin] il me rendra fossé, lorqu'il quittera, comme il l'est maintenant, ensemble le verger.

Il me tiendra du bois pour mon chaufage qu'il charriera quand il voudra avec mon cheval, et le prendra au boix de Sentenac, suivant le droit que j'y ai.

Il me cuira aussi mon pain avec le sien.

Mon cheval sera nourri du foin provenant de mes prés, et ceux des visites que je puis avoir, au m[e]illeur mesnage néanmoins qu'il se pourra.

Il aura soin à la récolte de faire un paillier à Roves qu'il aportera ça-bas à sa comodité pour mesler ladite paille avec le foin, sans quoi il n'i en auroit point à suffisence.

Je me réserve de la maison la cave, la sale, le charnier, la petite chambre au-dessus de la cuisine, mon cabinet et le pig[e]onnier, où il n'aura rien.

S'il se nourrit des vers a soye (1), le profit en sera à partager, la graine fournie par moitié, et s'il faut arrenter de feuille, chacun en payera sa part.

Pour du fromage et du beurre, il m'en donner[a] suivant l'usage du pays et le temps que les vaches auront fait leurs veaux.

Et quand autres fruits qui se receuilliront en mondict bien, ils seront à partager, se charge[a]nt moyennant cela d'en faire les cultures et les récoltes, sans que j'y contribue en rien ;

Promettant d'entretenir le tout en bon père de famille, de prandre garde à mes bois et aux autres arbres tant qu'il se pourra q u'on n'i fasse du dégast et s'il faut ramoner *(sic)* les couverts (2), q u'il s'y aidera.

---

(1) Voici un autre passage du livre de raison où il est question de vers à soie : « Ce 20 juin 1665, j'ai baillé à Me Vernet de la Traverse, 34 livres coucons de vers à soye, qui se montent, à raison de 12 s. la livre, 20 livres 8 sols, et mes sœurs lui en ont baillé 19 livres et demie, qui sont au prix susdit 11 livres 14 sols. » (f° 29)

(2) Ramoner. C'est sans doute « ramener les couverts », c'est-à-dire rajuster les toitures,

Digitized by Google

Me rendra mes prés nétoyés et prets à y mettre l'eau partout, comme je les lui baille.

Prendra soin memes cete année d'en enter des chastagnières ou faire enter ce qui se pourra, et d'en préparer quelqu'un pour l'année prochaine de ceux qui ne le sont point.

Me laissera du foin en la fenière, en quittant, pour la nourriture du bestail qu'il me rendra, et du moins 10 ou 12 quintaux, comme je lui baille.

Les vaches et pourceau ont esté appréciées à quatre vingt livres, sçavoir : une paire de vaches avec leurs veaux 70 livres et le pourceau 10 livres, que j'ai tout fourni du mien et que je retirerai la première chose venant à esprive suivant ce qui en a déjà esté dict, pour laquelle vache au laict freschement il me donnera 20 livres de fromage et 5 livres beurre, et moi je lui baillerai 4 livres de sel pour saler les fromages, ou à proportion. Ainsi arresté ce 20 avril an que dessus. [Signé :] MEISSONIER. Ledict Faure est illitairé ». (f°s 55 v° - 56 v°)

Sur la métairie de Roves nous avons encore beaucoup plus de détails, car Meissonier la fit partiellement rebâtir en 1666, et si la construction existe encore on pourrait sans doute distinguer facilement les morceaux qui datent de cette époque.

« PRIFAICT DE ROVES. — Ce 15 janvier 1666 j'ai baillé à bastir ma grange de Roves à Guilhaume Faure, maistre masson, lequel m'y fera ce qui s'ensuit.

1 Il faira une voulte où demeure présentement le grangier, de 4 canes de long et de 2 et demi[e] de large, refera la muraille du costé de la bise, me taillera un grand portal à haussure pour la basse court, et les jambages d'une cheminée avec un armoire enchassé dans le jambage, le tout pour trente cinq livres, et je lui fournirai tout l'atraict à pied de muraille tant pour cella que pour le restant.

2 Il me taillera trois portes de médiocre largeur et hauteur, trois demies fainestres avec leurs ouvertures, comme aussi des portes, et m'ajustera la porte de l'estable que je veux changer du costé de la court, qui n'est pas assez haute et qui y faut une haussure toute d'une pièce ; et me fera aussi un esgayer, tant la pierre du fond que les jambages, qu'aussi une petite fainestre

Digitized by Google

d'un demi pied de large pour vingt sept livres et six assiers, lesquels je luy ai présentement baillés, comme aussi huict livres six sols en déduction de son prixfaict.

3 Et quand au bastiment tant en la maison d'habitation du grangier que aussi en la basse court que je prestans de faire ceste année avec l'aide de Dieu il me le fera pour 29 sols la canne en lui fournisant chaux et autres matérieaux comme il a esté dict, sans estre tenu à autre chose, et mettra la chaux en matte, se munissant à ses fraits et despans des ouvriers nécessaires pour faire ledict ouvrage.

Et quand aux payements je les lui fairai à proportion qu'il travaillera sans estre tenu lui faire autre avence que ce que dessus et jusques à ce qu'il aura parachevé ma besongne il ne pourra s'engager ailleurs, lui fournissant ce qui lui sera nécessaire pour travailler.

A fin d'œuvre nous conviendrons d'un masson ou de deux pour arpenter le bastiment, au raport desquels nous nous tiendrons.

Le tout aresté en la présence de Me Jacob Roure, de la Coste, de Charles Charon, dudit lieu, et de Jacques Trenchat, de la paroisse St Michel, qui n'ont sçeu signer, ni ledict Faure.

De plus il a esté accordé que je lui baillerois sur le tout six brochées de vin, qu'il pourra retirer quand il voudra.

Et en cas qu'il me fasse une autre année le bastiment de la fenière, de 7 canes de long, 3 et demie de large et 4 de hauteur avec une voute d'un bout à l'autre, pour lequel j'ai convenu avec lui de sept vingt [140] livres il sera tenu de me rabattre le pan du costé de la cour, le mesurant ceste année et le lui payant avec le reste. Pour le prisfaict de la fenière je lui ai promis de l'estrener d'une charge de vin, et moyennant ce il y fera les larmiers (1) nécessaires aux estables et fenière, et aussi les trous pour jetter la pasture aux crèches. En foi de ce me suis soussigné : Meissonier. (2) » (fos 34 vo-35)

---

(1) Petites fenêtres.

(2) Les notes suivantes sont ajoutées en marge : « Le portal est 9 l. — L'armoire 6 l. — Les portes sont la chacune à 5 l. 7 s. — Le larmier est à raison de 3 l. — L'esgayer est à 2 l. — Le gembage de la cheminée ou

Digitized by Google

Ces travaux furent exécutés et Meissonier note les paiements à mesure qu'il les fait. Il achète la chaux aux « chaussiniers » Pol Chambon, des Sauteaux et Alligier, son associé. « Il donne à prisfaict (en janvier 1667) à François Vilotte dit la Combe, de St-Maurice [en Chalancon] l'aplanissement de la basse-cour de Roves, et ce n'est pas un petit travail puisque, de côté de la bise, il faut creuser au moins de la hauteur d'un homme. Ce travail doit être payé 26 livres, 4 assiers et 4 pots de vin. Meissonier a, pour son usage personnel, une chambre à Roves, qu'il fait blanchir.

Enfin en juin 1669 il donne en prix-fait à Jean Rogues, maçon de Silhac, l'achèvement des travaux de Roves, c'est-à-dire la construction de la fenière, d'un four (qui doit être dans la cour, au couchant), d'un passage, pour entrer dans le logement du granger, avec un escalier sous lequel se trouvera un étable à porcs, et du percement de larmiers pour l'étable des brebis et celle des vaches.

Bien que ces travaux (on l'a vu par les Mémoires) n'aient pas été complètement achevés du vivant de l'auteur, Roves était certainement un beau domaine ; nous en ignorons l'étendue mais nous avons tout lieu de la croire assez considérable, puisque la taille montait à 40 livres.

Les grangers de Roves (1) louaient en général pour trois ans, et c'est la seule différence notable avec les baux d'aujourd'hui. Meissonier nous fournit les textes de deux de ses baux, le premier passé le 16 janvier 1662 avec Etienne-Louis et Jacques Trenchat, père et fils, de Saint-Michel[-de-Chabrillanoux], le second, en date du 29 mai 1665, avec Louis Serpoul, des Peires, dans la même paroisse. Les deux baux sont à peu près identiques, nous nous contenterons de résumer le second.

---

fainestre qu'il m'a taillée en peiremourier est arrestée à 11 l. — La petite voulte est à sa part 4 l. — Lui ai baillé à faire un four pour 14 l. et 4 assiers, et 4 pots vin ; cet article est demeuré sans effect. — La voulte pour ma chambre est baillée à Méo et à lui au pris de 21 l. La cheminée du grangier à 6 l., 3 pots de vin, lesquelz j'ai baillés au compère Méo pour lui. »

(1) En 1661 le granger de Roves s'appelait Jean Argaud. Il eut un fils dont Meissonier fut parrain : « Ce 12 febvrier, j'ai battisé Isaac Argaud, surnommé Aunaves, fils de Jean et de Louise Aunaves, âgé d'environ six sepmaines, et a esté présenté en bateme par mon cousin du Marché l'avocat, qui a esté mon lieutenant, et par damoiselle Anne de Vernes, femme de mons^r du Monteliet de Sautel. » (f° 1)

Digitized by Google

Il est valable, comme nous l'avons dit, trois ans. Meissonier et Serpoul partagent les fruicts et le bétail. Le propriétaire paye six journées d'homme pour aider à moissonner et à battre. Le granger ne paie que 15 l. de taille sur 40, mais il fournit le sel pour les fromages et le fer pour les outils. Il doit 70 livres de fromage de vache, brebis ou chèvre et 10 livres de beurre. Il doit donner du sel aux bêtes à cornes tous les quinze jours, et aux brebis au moins une fois par mois. Il fournit 300 œufs, une paire de chapons, une paire de poules et trois paires de poulets. Meissonier lui fournit une charrette estimée 4 l. et 6 saumées de semence, le reste devant être acquis par moitié. (f° 27-v°)

Le moulin du Pont était une charge pour diverses raisons. Il avait été acquis dans la seconde moitié du XVIe siècle par Pons Meissonier. Il était chargé d'une grosse rente de 28 brochées de vin au profit de M. de Pierregourde, et surtout la béalière ou chaussée était mal construite ; Meissonier, qui l'avait vu refaire quatre ou cinq fois, dit que son rétablissement coûtait une centaine de livres. De telles considérations le décidèrent à se débarrasser de ce fâcheux moulin en l'appentionnant le 2 février 1662, à Simon-Pierre Trappe pour 37 livres 10 sols, « tant, dit-il, pour me rédimer d'une depence perpétuelle, que de chagrin de voir qu'on n'i peut point faire tenir de chaussée, comme aussi afin de vaquer plus comodément et paisiblement a ma charge, dont les réparations continuelles m'auroint grondement distraict.» (f° 10)

Les biens de Roves et ceux que l'auteur possédait au lieu de la Blache relevaient du baron de la Tourrette (Just-Henri de Ginestoux) succédant au chapitre du Puy, par acquisition de 1657. Meissonier note même à ce sujet que cette vente de biens d'église, inaliénables, pourrait créer des difficultés et qu'il est prudent de conserver toutes les anciennes reconnaiscances. La cense à payer au seigneur était de deux brochées, 4 pots et [une] feuillette [de vin], deux cartières de seigle, 1 carte d'avoine rase, 11 cartières [d'avoine ?] combles, le tout mesure de Montagut, et 1 denier obole.

Meissonier devait encore 4 brochées de vin à Mr du Bénéfice, pour la « rente de Cheilus » ; il payait à Pol Charbonnier, granger de M. du Bénéfice à Cévelas.

Digitized by Google

Mentionnons, par contre, que Meissonier recevait de ses « pensionnaires de Marcols » une rente annuelle de 76 livres, qui semblait provenir de prêts anciens. Les droits seigneuriaux que Meissonier devait toucher, à Châteauvieux notamment, étaient sans doute infimes ; nous n'en avons pas trouvé trace dans le livre de raisou.

IV

Affaires religieuses

Nous ne pouvons pas refaire ici l'histoire de la carrière d'Isaac Meissonier; nous nous contenterons de renvoyer le lecteur à *l'Histoire des Protestants du Vivarais et du Velay* de M. Arnaud, ouvrage déjà cité dans notre introduction. Nous suivrons seulement le livre de raison.

En 1661 Meissonier est ministre à Saint-Pierreville, (depuis le 1er mai 1662) et à Saint-Etienne-de-Serres, ou du moins dessert ces Eglises. Ses gages lui sont payés par les particuliers : M. de Sibleyras, Me Ortial, Pierre Marze, Jacques Chabriols, le sire Bai, Me Alexandre Serre, Mademle Galimard, le cousin Meissonier, les hoirs de M. [Sautel] de Puaux, etc. La cote de chaque particulier figure dans un rôle, et elle est « croisée » lors du payement. Les anciens de l'Eglise centralisent parfois une partie de ces sommes.

Le total de ses gages s'élevait pour Serre (Saint-Etienne-de-Serres) à 158 livres, y compris les frais du synode.

En 1662, l'auteur est nommé dans son propre pays, à Saint-Sauveur, et quitte Saint-Pierreville en conservant Saint-Etienne de Serres. Ses gages annuels, pour St-Pierreville, étaient de 159 l. ; Meissonier, desservant deux églises, avait donc des gages annuels de 300 livres, non compris les frais de son voyage au synode.

A Saint-Etienne-de-Serres, c'est la commune qui paye le traitement du pasteur, ou du moins qui le vote, car nous ne savons si les habitants catholiques figuraient sur les rôles de répartition. « Antoine Coste, consul de Serre, m'a achevé de

Digitized by Google

payer des 150 l. imposées en son rolle, pour moi desquelles je l'ai acquitté au bout de son rolle. Ainsi l'église de Serre ne me doit plus que 50 l. pour le passé, lesquelles, jointes avec les 150 l. qu'elle me donne toutes les années, reviennent à 200 l. qu'elle doit imposer pour moi la présente année. » Et ailleurs ; « Les Anciens de Serre m'ont remis sur Charles Grang[e]on, consul moderne, 150 l., imposées la présente année avec les deniers royaux, lesquels sont pour le service que j'ai rendu à ladite église de Serre, finissant au dernier jour de mai de la présente année, me demeurant redevable outre cela de 56 l. 10 s., pour quatre mois et demi qui se sont escoulés depuis ledit temps jusques au prochain synode convoqué à St-Fortunat au 1er du présent mois d'octobre 1666. »

Il en est de même à Saint-Sauveur-de-Montagut. « Ceste paroisse de St-Sauveur a imposé la présente année [1665] la somme de 161 l. à sçavoir : 150 l. pour mes gages de ministre et 11 l. pour les fraicts du synode de l'année passée tenu à Valon, que j'ai fournis, et moyenant ce je dois faire en ceste Eglise les fonctions de ma charge jusques au quinsiesme jour du mois de septambre. » Et plus loin : « Le rolle tant de mon entretien que de la taillé royalle a esté baillé à lever au sieur du Serré de Bravais. »

En décembre 1666, Meissonier quitte l'Eglise de Serres, pour « redonner » son ministère à St-Sauveur, c'est-à-dire pour ne s'occuper que de St-Sauveur. Mais le 15 septembre 1669 il est de nouveau chargé de Serres ; de même en 1670 et 1671. Il ne cessa, jamais de s'occuper de St-Sauveur puisque, le 1er octobre 1671, il fait ses comptes avec le consistoire dudit bien « pour mes gages de ceste année finie au 1 de septembre dernier. » Et il note qu'il a servi cette communauté pendant dix ans et qu'on ne lui a jamais rien donné pour son logement, — ce qui se comprend, puisqu'il habitait dans ses propriétés. Il dit d'ailleurs dans ses mémoires qu'il a toujours demeuré à St-Sauveur depuis le troisième synode auquel il ait assisté, c'est-à-dire depnis le synode de Vallon en 1662. Au mois de septembre 1671, il abandonne Serres, pour le Chambon, et fait ses comptes avec l'église de Serres, comptes d'une minutie rigoureuse, non que les sommes soient

Digitized by Google

minimes (150 l. 15 s. et 37 l. 10 s.), mais il note que « la paroisse en corps » les lui doit, « c'est pourquoi il la faut solliciter à payer et à venir en conte, et, en refus, la poursuivre en justice, après avoir attendu pour le plus tard jusques à la prochaine imposition ». Il fut d'ailleurs payé petit à petit, donnant à mesure des quittances, notamment de « onse livres provenues du sol marqué qu'on donne à la Comunion. » Enfin le 1er octobre 1652 il revient dans son église de St-Sauveur et Serre, ayant servi au Chambon treize mois, « pour lesquels j'en ai tiré 384 livres. »

Le livre de raison, malheureusement, s'arrête là ; c'est au moment de la conversion de Meissonier qu'il aurait présenté sans doute les renseignements les plus intéressants.

Notre pasteur ne donne que peu de détails sur les travaux de son ministère ; il se contente même, et il n'en peut être autrement dans un livre de compte, de signaler ce qui se traduit par une dépense ou une recette. Nous apprenons seulement que « notre temple », (sans doute celui de Saint-Sauveur) a été rebâti en 1661. Le « prisfacteur » était Jean Garait, qui, le 25 mai 1661, reçut 14 l. 15 s. 3 d. « pour la première cotisation de son payement », c'est-à-dire pour une partie de la cote personnelle de Meissonier, qui acheva de payer le 15 novembre suivant, et le 3 mars 1664, cette fois pour les tuiles. Cette construction n'était peut-être pas autorisée, car, en 1665, M. du Marché fut « député pour le temple devant les commissaires en Languedoc » (fos 30 vo et 38) ; elle fut cependant certainement achevée, car en septembre 1667 M. Sautel empruntait 250 clous à l'auteur « pour faire ses bancs au temple ».

Pour terminer ce chapitre nous relèverons tout ce qui est dit dans ce livre de raison des synodes provinciaux.

« Le synode de ceste province s'est tenu ceste année 1662 à Valon au 5 de ce mois de septembre, et a duré jusques au 15, qui est le jour auquel j'ai esté donné à ceste église de St-Sauveur, qui aura la moitié du ministaire en la place de celle de St-Pierreville ». (fo 15)

« Ce 1er septembre 1665, le synode de ceste province a esté convoqué à Bais, où j'y ai assisté avec M. du Marché, député de St-Sauveur. C'esi le sisième synode où j'ai assisté depuis ma

Digitized by Google

réception. Les autres ont esté tenus : à Anonai en 1659, où je fus receu, les sieurs Reboul, ministre, et Baffor estant secrétaires. Audit Bais l'année suivante, les Srs Fauchier, pasteur, et Barruel, advocat, secrétaires. Le 3, deux ans après, à Valon, les Srs Daufin, ministre, et Richard escrivant les actes. Le 4 au Chailar, le Sr Lamberd, du Pouzin, avec moi estant secrétaire. Le 5 encore à Valon, les Srs Valette, pasteur, et Estoile, syndic d'Anonai, estans secrétaires. En celui-ci les Srs Cotte, ministre de Saint-Vay, et Roumieu, de St-Fortunat, ont escrit les actes. » (f° 31 v°)

« Ce 8 décembre 1667, le synode de ceste province a esté convoqué à Valon. Dès lors j'ai sessé de precher à Serre pour redonner mon ministaire à St-Sauveur. En ce synode le Sr Homel, ministre à Souyon a esté modérateur ; le Sr Janvier, pasteur audict Valon, adjoinct et le Sr Valette, ministre du Gua a esté secrétaire, entre les mains duquel sont demeurés les actes. En ce synode les pasteurs estrangers ont esté interdits ». (f° 40 v°)

« Ceste année [1667] le synode s'est tenu à St Fortunat le 13 octobre. Les actes sont entre les mains de Mr Valette et du Sr Combier, de Charmes, secrétaires ». (f° 45)

Meissonier mentionne sans détails un synode tenu à Vallon le 15 septembre 1669 (f° 52) et un autre tenu à Baïx au mois d'août 1671 (f° 59). Il cite enfin le « synode tenu à Chalancon, convoqué au 20 du passé [20 septembre 1672] où les sieurs Valete, ministre du Gua, et Salomon, notaire, ont esté secrétaires ». (f° 63)

V

Chronique locale

Ce chapitre, malheureusement, sera bref, et encore y sera-t-il question de la pluie et du beau temps.

« Le 8 du présent mois de febvrier et an [1663], est tombé une si prodigieuse quantité de nege en ce pays qu'il y a eu trois grands pans partout, chose inouie ici, au raport des plus vieux ; et a ensuite gellé si rudement qu'il ne se peut rien dire de plus, tellement que pour enterrer des morts il a fallu fandre la terre

Digitized by Google

avec des coins de fer, les autres outils estant inutiles ; et la naige y a séjourné partout fort longtemps, et empêché tout comerse, allées et venues durant plusieurs jours. Le 17 du présent mois et an il en est tombé encore deux pans, laquelle jointe avec les restes de la précédente faict qu'il y en a quatre pans partout et sept aux pays eslevés » (1).

« Ce 14 septembre 1665 Louis Cols, accompagné de six ou sept hommes, a enlevé la vendenge de ma vigne de la Blache, en a emporté 12 banastées ; et en l'année 1663 il en fit autant, dont il y a informations, et en prit 24 banastées. Il en faut aussi faire informe présentement. Il y a eu pour tesmoins, entre autres : Moïse Rioufol, Jacques Leyrat son beau-frère et Jacques Trenchat ». (f° 31 v°)

« Mort de M. de Grauson, tué par le Sr Sanglier. — Du 11 juin 1699. Il est arrivé aujourd'hui un cas fort surprenant, qui mérite d'être remarqué à cause de la proximité du lieu et des personnes. Le baron de Letrange de Grauson (Lestrange de Grozon), homme distingué d'environ 50 ans, et qui a famille concidérable, estant au logis de la Trompete à Vernoux, avec les Sieurs Sanglier frères, Montreinaud, maire du lieu, et autres, poussa fort ces jeunes gens sur la mauvaise réputation de feu leur père, fort diffamé en son vivant, se conduisant deshonnestement, plustost en paysant qu'en gentilhomme ; en disant beaucoup de choses désadvantageuses. Après que l'aîné, juge de Vernoux, eut beaucoup souffert de semblables discours et qu'il se feut un peu deffandu, il dit : « Quoi qu'il en soit, mon père estoit aussi brave homme que le votre pour le moins. » Sur cela, M. de Grauson lui dit qu'il en avoit menti et se levant lui avansça un grand soufflet qui le renversa contre la muraille. Ils mirent tous deux l'espée à la main et Sanglier le cadet, dans la foule, lui donna un coup d'espée au ventre, dont il en mourut un quart d'heure après. Sanglier a un coup d'espée au costé, Montreinaud lui tira un coup de pistolet à la teste qui ne lui fit pas beaucoup de [mal] et a receu un coup d'espée (2), enfin, sans bon secours de

(1) Cette chute de neige est signalée dans les Mémoires (p. 39) presque dans les mêmes termes.

(2) Cette phrase est rayée dans le manuscrit.

Digitized by Google

quelques-uns de leurs amis qui se trouvèrent par là ces deux frères y seroient aussi demeurés, sur la place, car plusieurs les vinrent charger à tout outrence, c'est par une merveille qu'ils s'en soient tirés ; et, pour asseuré, les suites seront très méchantes à cause du voisinage et du grand parentage, ceste maison estant fort conciderable. Quand ils auroint une grâce, encore ne seroint-ils pas en seurté (1). — Ils l'ont eue, s'estant tous deux chargés du coup, ils l'ont fait entériner à Toulo[u]se après un séjour de 4 mois, condamnés à 3.000 l. de despens envers la partie civille, il leur en couste en tout au moins 6.000 l. » (F° supplémentaire.)

VI

Recettes médicales

Nous reproduisons in-extenso le texte de ces recettes, moins pour leur utilité (elle semblera, croyons-nous, problématique) que pour ne point paraître forcer le style de l'auteur, homme grave qui n'avait certes pas l'intention de faire sourire ses lecteurs.

« Mal de dents. — Pour arrester le mal de dents, faut prendre une poignée de lierre, un feuillette de vin blanc ou clairet, mettre le tout dans un pot de la mesme grandeur, le faire bouillir tout doucement jusques à moitié, y mettre du sel comme pour un poutage et s'en rincer les dents du costé du mal, le plus chaud qu'on le peut souffrir, durant trois ou quatre fois, sans l'avaler pourtant. Après on n'i sent aucun mal. — [en marge :] est inutile. » (f° 4.)

« Remède pour la matrice. — Pour apaiser la suffocation de matrisse, faut prendre d'eau-de-vie de la plus fine et la mettre sur une assiette, avec un réchaud y faire tremper du coutton et après qu'il aura beu l'eau de vie y faut mettre dessus de la mirre ou d'alloës en poudre et appliquer le coutton au nombril ; et le mal sessera encontinent. » (f° 4 v°.)

(1) Ce qui suit est ajouté postérieurement.

Digitized by Google

« Remède pour une femme incommodée de son urine. — Quand une femme relevée de couche ne peut pas retenir son urine, il y faut faire le remède suivant. Prenés de l'eau de la forge du mareschal, faite la bouilir avec escorce de chaisne qu'on met aux chuirs, (cuirs) gousses de gland de chaisne et escorse de migraine, jusques à la diminution du quart, et y trempés un linge pendant que l'eau est encore tiède, et l'appliqués sur le ventre ; réitérés cella par plusieurs fois et jours ; s'il n'y en a pas assés, en faites davantage, et sans doute qu'avec l'aide de Dieu ceste incomodité passera : c'est un remède expérimenté. » (f° 30.)

« Pissement de sang. — Pour arrester du soir au matin le pissement de sang à un beuf ou vache, prenés sang de dragon, terre sigillée et bolus armeniacus ; de chaque chose demie once ; pilés les bien ensemble, meslés les dans le mesme mortier avec de la paste ou levain pour incorporer le tout et en faire deux ou trois pelotes que lui fairés avaller, les lui mettant l'une après l'autre avec la main au fonds de la g[u]eulle. Il est certain que ce remède lui arrestera ce flux de sang, ayant esté bien expérimenté. — [En marge :] Ce remède n'a rien valu à la première et 2e fois qu'il a esté esprouvé, ainsi il n'en faut pas faire estat. » (f° 36 v°.)

FIN

Digitized by Google

EXCURSION A POURCHÈRES [1]

Des montagnes, des gorges, des précipices, des bois et des rochers, voilà Pourchères où tout a été buriné par la nature d'une façon singulièrement vigoureuse. Les lignes du paysage sont rudes et énergiques, et par cela même sont loin d'être banales ; elles présentent un attrait réel pour l'artiste qui trouverait ici les sujets de tableaux les plus variés. Lorsqu'un ardent soleil met les plateaux en pleine lumière et les ravins dans l'ombre, lorsque ses rayons donnent des tons d'acier aux rochers de granit, l'air vibre apportant un flamboiement d'une intensité étrange à ces lieux tourmentés.

Mais si l'on veut voir Pourchères dans « son jour », c'est plutôt en automne qu'il faut y excursionner ; ce paysage prend alors un aspect moins dur sous la brume bleue, et plus riche sous le manteau de pourpre et d'or que revêt Vendémiaire. C'est la saison qui sied à nos montagnes et qui fait valoir leurs beautés mieux que l'été avec sa lumière éclatante jusqu'à la brutalité.

Il faut un éclairage atténué à ce pays dessiné par les volcans qui porte toujours la trace des convulsions souterraines et dont la sévérité s'harmonise parfaitement avec les lueurs mélancoliques d'un ciel d'octobre.

Ce décor n'éveille pas seulement des idées poétiques, il rappelle aussi le détestable temps des luttes religieuses, et l'on revoit par la pensée les soldats huguenots et catholiques escaladant les pentes et préparant leurs embuscades dans ce pays créé et mis au monde pour la guerre de partisans. Il semble que ces rochers ont gardé l'empreinte de la fureur des hommes comme ils ont gardé celle des effroyables soulèvements préhistoriques.

Mais ce n'est là qu'une vision fugitive provoquée par les

(1) Commune du canton et de l'arrondissement de Privas. Son nom lui viendrait, paraît-il, de l'élevage des porcs qui se faisait autrefois sur une grande échelle dans cette localité où existaient des bois de chênes très étendus et dont les glands servaient à la nourriture des porcs.

Digitized by Google

souvenirs du passé ; le cliquetis des armes est remplacé par le tintement des clochettes des troupeaux, les cris de guerre par les appels des bergers, la lance et l'épée par la bèche et la charrue ; si quelques coups de feu retentissent encore, il n'y a plus mort d'hommes, ce sont les arquebuses, très perfectionnées, d'habiles chasseurs qui réveillent les échos d'alentours.

***

Pourchères faisait partie de *la terre des Boutières* laquelle était composée de quatre mandements :

Ajoux, Montagut, Don et Mézilhac. (1)

Ajoux comprenait dans son mandement les paroisses suivantes : Ajoux, St-Julien-du-Gua, partie de St-Etienne-de-Serre, d'Issamoulenc, de Pranles, de St-André-de-Cresceilles, de Gourdon et de Pourchères. (2)

Ces paroisses étaient sous la Juridiction seigneuriale du Prince de Soubise qui possédait la terre des Boutières et nommait les officiers de Justice. (3)

Disons en passant que ces justices seigneuriales avaient des pouvoirs plus ou moins étendus, mais ne jugeaient pas en dernier ressort comme on le croit communément dans le pays ; leurs jugements étaient sujets à correction et l'on faisait appel de leurs sentences devant les tribunaux royaux.

Les plaideurs n'hésitaient pas à recourir aux Parlements et au Roi lui-même qui n'était pas tendre pour les hommes de loi prévaricateurs quand leurs méfaits parvenaient à sa connaissance.

La plus grande imperfection du système judiciaire d'alors consistait dans l'enchevêtrement des juridictions (4), ce qui, du reste, n'empêchait pas les gens d'être beaucoup plus procéduriers qu'aujourd'hui.

---

(1) Les quatre mandements des Boutières. — R. de Gigord. — P. 12 et suiv.

(2) Le village de Pourchères faisait partie du mandement d'Ajoux, Lay dépendait du mandement de Privas. (Lettre du Curé de Pourchères aux bénédictins.)

(3) Le siège principal de cette justice était à St-Pierreville. (Lettre du Curé aux bénédictins).

(4) Voir à ce sujet : *Voyage autour de Privas*, par le docteur Francus, p. 341.

Digitized by Google

Les minutes des notaires fourmillent de transactions survenues après de longues instances, et lorqu'on étudie les archives particulières, on constate que ce qui en forme la plus grosse partie, ce sont les dossiers judiciaires. Sous ce rapport les mœurs se sont heureusement modifiés et l'on ne se lance guère dans un procès que contraint et forcé.

***

La paroisse de Pourchères est très ancienne, mais comme date première nous ne pourrons citer que celle de 1258, époque à laquelle le Pape Alexandre IV fait l'énumération des possessions de Charay. Cette bulle, avec bien d'autres églises, mentionne celle de Pourchères : « *eclesias quas habetis in locis..... et Porcherias.* » (1)

Pourchères dépendait donc au spirituel du monastère de Charay et un chanoine non cloitré en était desservant ; en 1427 il se nommait Durand Jusson. (2)

Après la destruction du couvent par les protestants, le curé fut encore nommé par le Prieur de Charay jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, croyons-nous ; ensuite ce fut l'Evêque de Viviers qui désigna les curés de Pourchères qui ressortirent alors de l'officialité des Boutières (3), d'une façon plus effective.

Pourchères possède deux églises ; l'une au vieux Pourchères parait ancienne et ressemble à toutes les églises des campagnes environnant Privas, elle n'offre rien de particulier comme architecture ; son style est très simple et sans ornements.

Elle souffrit des guerres religieuses et ne fut pas plus épargnée que les églises voisines. Nicolas de Vesc, official général et prévot de la cathédrale de Viviers, fit en 1583 la visite des paroisses du diocèse et dit dans son rapport que « *le temple est en semblable estat que les autres* », c'est-à-dire ruiné. Il ajoute qu'à Pourchères la population est catholique en majorité et qu'elle réclame le réta-

(1) Voir notre notice sur le monastère de Charay m^ss.

(2) *Voyage autour de Privas*, par le doct. Francus, p. 154.

(3) Lettre du Curé de Pourchères aux bénédictins : Bib. n^le, collection du Languedoc, Vol. 25 et 26.

Digitized by Google

blissement du service divin qui est suspendu depuis vingt ans (1). Nous ne savons à quelle époque les catholiques rentrèrent en possession de leur église, mais nous ne pensons pas que le culte ait été de nouveau célébré d'une manière régulière avant l'avènement d'Henri IV.

L'église est sous le vocable de St Julien (Lettre du Curé aux bénédictins) et il y avait une chapellenie dédiée à St Pierre et à St Paul *(Archiprêtre des Boutières, an 1678,* par A. Le Sourd, *Revue du Vivarais*, T. XVIII, p. 63.)

La nouvelle église est au village de Lay, au pied de la pente nord de Charay ; elle a été construite au milieu du XIXe siècle au moyen de souscriptions volontaires fournies par les habitants du bas-Pourchères et grâce surtout à la générosité d'une famille justement aimée et estimée par tous.(2) Cette église est beaucoup plus vaste, mieux ornée que l'ancienne et ses dimensions permettent aux cérémonies de se faire avec l'ampleur et la solennité qu'elles comportent.

La cure (3) n'en est pas éloignée et ce qui en fait le principal mérite, c'est qu'elle touche à un jardin très bien aménagé. Pour un pauvre curé de campagne, appelé à vivre isolé, la possession d'un jardin est un bien très appréciable, surtout dans nos petites paroisses de l'Ardèche en général trop éloignées les unes des autres pour que les prêtres puissent beaucoup voisiner.

---

(1) Procès-verbaux de la visite des Eglises par Nicolas de Vesc. *Notes et documents historiques sur les huguenots du Vivarais* par le docteur Francus. III, p. 162.

A cette époque troublée se rapporte la note suivante qui nous a été obligeamment communiquée par M. A. Le Sourd :

1589. 11 décembre. Sire Louis Despinasse, marchand d'Aubenas « à présent et pour l'injure du temps demeurant en ceste ville de Privas », procureur de noble Samuel de Montjoc, Sr de Chastane *(sic)* [Chassagnes ?] [celui-ci] procureur de Mr *Hilaire Colomb* prêtre et prieur de *Prochières (sic)* (procuration principale reçue par Mr Louis Court, notaire royal de Valgorge, le 25 juin 1589, et substitution reçue par Mr Lacoste nors du même lieu, le 5 juillet) arrente à sires Bernard Guerre, marchand; Jean Bernard, tondeur ; habitants de Privas ; et David Boyssière [d'Alissas] les revenus dudit prieuré de Pourchères pour 2 ans, au prix de 15 écus par an. Fait à Privas dans la maison des hoirs de feu noble Anthoine du Solier, où habite le notaire recevant. Guerre et L. Despinasse ont seuls signé.

(Jacques du Serre, nors d'Aubenas, reg. de 1587-1591, fo 59 v. Archives départementales.)

(2) Le Gouvernement impérial accorda aussi un secours de quatre mille francs pour aider à la construction de cette église (Voir *l'Echo de l'Ardèche* du 17 mars 1860).

(3) La cure de Pourchères est une propriété particulière.

Digitized by Google

Puis lorsque le Curé a passé de longues heures à l'Eglise, quand il a catéchisé les enfants, visité et réconforté les malades et les infirmes et consolé bien des misères humaines, il lui est bien permis, après avoir soigné les âmes, de soigner ses fleurs et de consacrer quelques instants :

« A faire à chaque plante à son heure pleuvoir,
« En insensible ondée, un pesant arrosoir ;
« Car de l'homme à la fois cette terre réclame,
« La sueur de son front et la sueur de l'âme ! (1)

Avec Chateaubriand nous dirons aussi : « Le Curé est établi « dans son presbytère comme une garde avancée aux frontières « de la vie pour recevoir ceux qui entrent et ceux qui sortent de « ce royaume de douleur. »

C'est bien cela en effet ; le prêtre, l'église et le presbytère tiennent dans notre société chrétienne une place dont on ne comprend pas toujours l'importance sociale

« Les églises donnent aux hameaux un caractère singulièrement « moral. Un paysage parait-il triste et désert, placez-y un clocher « champêtre, à l'instant tout va s'animer, les douces idées de « pasteur et de troupeaux, d'asile pour le pélerin, d'hospitalité « et de paternité chrétienne, vont naître de toutes parts. » (2)

Il est certain que nos villages Vivarois, éloignés de tout centre important, seraient bien « le bout du monde » sans leur église et leur curé !

Un protestant qui se livrait à des recherches historiques dans nos montagnes me contait que lorsqu'il était embarrassé pour trouver un gîte et un repas, il allait — et c'était souvent — frapper à la porte de la cure.

« Là, me disait-il, je trouvais toujours un accueil parfait et une hospitalité aussi large que pouvaient l'exercer de pauvres prêtres logés dans de pauvres masures. Je suis revenu profondément touché de la bonté souriante avec laquelle j'ai été reçu, moi protestant, par ces prêtres catholiques. J'ai compris combien le Curé était nécessire à ces populations rurales et aussi

---

(1) Lamartine.
(2) Chateaubriand.

Digitized by Google

....aux touristes de mon espèce plutôt suspect à ces braves paysans qui voyaient en moi un agent du fisc parcourant le pays pour « faire augmenter les impôts.»

Que serait le village de Lay s'il n'y avait une église et un curé ? « Un paysage triste et désert » comme le dit Chateaubriant.

*
* *

Parmi les prêtres qui ont administré la paroisse, M. Blachière (ou Blachère) mort en 1822, âgé de 82 ans, a laissé un souvenir particulièrement vivace dans la mémoire des vieux habitants qui ont pu sinon le connaître du moins en entendre parler par leurs aînés.(1)

Il avait succédé à son oncle à la cure de Pourchères (2) et traversa toute la période révolutionnaire.

Ayant refusé de prêter serment à la Constitution civile du clergé, il fut obligé de se cacher pour se soustraire aux poursuites des terroristes et se réfugia tantôt dans les bois, tantôt chez de courageux catholiques qui risquaient leur tête pour sauver leur curé. Mais il ne jouissait que d'une sécurité très relative et une fois en particulier, il fut traqué par les révolutionnaires de Privas qui avaient appris, par un de ses paroissiens, que le curé se tenait caché dans une grotte du quartier des Combes. Il ne put s'échapper qu'en rampant dans les taillis, poursuivi par une escouade dont il entendait les cris de mort à quelques pas de lui.

Le danger était tel qu'il regarda toujours son salut comme un miracle du ciel.

On peut s'imaginer aisément ce que devait être l'existence de ces malheureux prêtres mis hors la loi, mourant de faim, dormant au fond des bois ou dans d'étroites cachettes, exposés sans cesse à être privés de leur liberté ou même de la vie. Ils bravaient tout et restaient à leur poste, pour ne pas priver des sacrements et des consolations de la religion leurs paroissiens demeurés fidèles.

---

(1) Notes communiquées par M. l'abbé Banton, curé actuel de Pourchères.

(2) Ces deux prêtres étaient neveux d'un curé s'appelant également Blachière, prieur de St-André-des-Effengeats, mort en odeur de sainteté et dont la mémoire est encore vénérée dans son ancienne paroisse.

Digitized by Google

Ils n'attendaient rien des hommes cependant, ils savaient que leur dévouement ne serait récompensé ni par des honneurs, ni par des richesses, mais ils allaient quand même droit leur chemin, les yeux fixés sur l'étoile brillante qui leur indiquait la route du devoir.

M. Blachière était de ceux-là et nous voudrions pouvoir retracer sa vie toute entière, car elle est pleine d'exemples et d'enseignements.

Après la tempête, il reprit possession de son église qui avait été vendue comme bien national et achetée par une famille qui se hâta d'en faire donation à la paroisse sous forme d'un acte de vente portant un prix insignifiant (1). Mais cette église était devenue insuffisante et le vaillant curé, pauvre comme Job, n'avait pas d'argent pour la réparer et l'agrandir ; il se fit alors maçon. Malgré son âge et les privations qui avaient usé ses forces, il construisit de ses mains la chapelle de la Sainte Vierge et la sacristie. C'est là un trait qui peint bien le caractère de ce prêtre, qui ne reculait devant aucune fatigue et se dépensait sans compter pour ses paroissiens.

Ajoutons que M. Blachière était d'une simplicité extrême, ses vêtements indiquaient que la fortune n'était pas son lot, et bien souvent la pauvreté de son costume en fit la risée de ceux qui ne respectent que les apparences. C'était cependant un esprit cultivé ; il était instruit, il possédait ses « grades académiques » et sous une écorce fruste, il cachait une valeur réelle que ne possédainet certainement pas ceux qui tournaient en dérision son chapeau déformé, sa vieille soutane rapiécée et ses sabots de montagnard.

***

Deux des familles qui prêtèrent assistance à M. Blachière pendant la Révolution sont particulièrement à mentionner : les familles Blache et Lafont.

---

(1) Pendant la Révolution, l'église de Pourchères, comme toutes les autres, fut dépouillée de ses vases sacrés et de ses ornements sacerdotaux. Le 13 germinal an II, la Municipalité de Privas envoya au Directoire du district du Coiron les vases sacrés et les ornements de toutes les églises du canton ; Pourchères figure dans un bordereau pour : un calice et sa patène, un ostensoir, un ciboire, un petit porte-Dieu et des galons d'or. Le tout pesait 9 marcs, 11 onces et 4 gros.
(Archives de la Mairie de Privas. — Journal de la Municipalité, T. II, p. 62.

Digitized by Google

La première résidait au lieu de Lay, où nous la trouvons au XVIIe siècle, ainsi qu'il résulte de divers actes et en particulier d'un contrat de mariage passé, le 23 avril 1682, devant Me Penot, notaire :

« Sieur Anibal Blache, fils à Jean et à demoiselle *Paule Delays*, du lieu de Lays, par. de Pourchères, avec d^lle Marie Aurenge, fille de feu Sieur David Aurenge dit *Verdus* et de d^lle Marguerite Cheynet, du lieu de Verdus, par. de Freyssenet.

Du consentement de divers parents et amis assemblés parmi lesquels : Jacques Marlier, cordonnier de Privas, oncle de la future, des Sieurs René et Pierre Aurenge ses frères, Sr Jean Chevalier bourgeois de Privas, son cousin, et Sr Jean Grel de la Grange, de Chomérac, son germain et parrain.

Présents : Noble Antoine du Trémolet, sgr de Craux, la Secherie, etc., Srs Abraham et François de Brueys, sg^rs de la Caumette, etc., etc.

On voit que la famille Blache était fort bien posée dans le pays, où elle est encore très honorablement représentée par Madame Caïzac (1), et Madame Fargier qui habite la maison paternelle.

La famille Lafont habitait Pailhères ; ce quartier très boisé offrait de grandes facilités pour cacher le curé de Pourchères et d'autres prêtres qui venaient s'y réfugier aussi ; on rapporte qu'un jour de Noël, neuf prêtres se trouvèrent réunis et célébrèrent la messe dans une grotte (2).

M. Denis Lafont, le chef de cette famille chrétienne se montra un homme généreux, envers le curé de Pourchères et ses confrères qu'il protégea, abrita et nourrit de son mieux pendant toute la durée de la tourmente (3) ; il mérite de ne pas être oublié, car il ne craignit pas de se compromettre à cette époque où il en fallait si peu pour être suspect.

---

(1) Son mari, ancien instituteur, ancien adjoint au Maire de Pourchères, M. Caïzac, a bien voulu nous fournir plusieurs notes sur Pourchères, et nous le remercions ici de son obligeance.

(2) Parmi eux se trouvait l'abbé Testud qui fut curé de Saint-Priest, de 1801 à 1812.

(3) Il cacha également, pendant deux ans, M. Perridier (secrétaire du Comte de Saillant) qui, après le soulèvement de Jalès, fut emprisonné à Privas d'où il avait pu s'évader. (Voir : *Histoire des guerres du Vivarais*, par Andéol Vincent, p. 93 ; Dourille : *Guerres civiles du Vivarais*, p. 470).

Digitized by Google

Il a laissé des descendants qui habitent maintenant la commune de Gourdon.

***

Voici, pour terminer la partie « religieuse » de notre notice, quelques noms de curés de Pourchères :

Messire Durand-Jusson, 1427.
Hilaire Colomb, 1589.
Defranchessin, 1686.
De Vernes, 1688.
Paul-Claude Boet, 1702.
Robert, 1703-1708.
Vigne, 1710-1717.
Jean Costier, 1732.
Blachière, mort à Pourchères en 1744 (1).
Blachière, curé de Pourchères dès avant la Révolution, mort en 1822, âgé de 86 ans.
Dufour, 1822 à 1826 (2).
Vacher, 1830 à 1831.
Fromenton, 1831, ne resta que quelques mois.
Saint-André, 1831 à 1835.
Chalancon, 1835 à 1836
Castanet, 1836 à 1840.
Fraydier, 1840 à 1877.
Vincent 1877 à 1890.
Banton, 1890.

(A suivre). BENOIT D'ENTREVAUX.

(1) Il dut y avoir certainement un autre curé, sinon deux, entre celui-ci et son neveu, mais nous n'avons pu trouver, jusqu'à présent, le nom des prêtres qui administrèrent la paroisse après ce M. Blachière.

(2) De 1826 à 1830, il ne fut pas nommé de curé à Pourchères, à cause des difficultés qui se produisirent au sujet de la reconstruction du presbytère, détruit par un incendie.

Digitized by Google

NOTE SUR LA SEIGNEURIE

DE

GROSPIERRES

M. de Montravel, dans sa monographie de Grospierres et Comps (1), glisse très rapidement sur l'histoire féodale de Grospierres et se contente de dire que ce lieu « fit, depuis 1446, partie de la baronnie de Joyeuse, puis du duché, et n'eut pas d'autre seigneur jusqu'à la Révolution ». Il mentionne plus loin (2) un hommage fait au vicomte de Joyeuse par Mre Jean Pierre, prieur de Grospierres, le 23 février 1559.

La date de 1446, donnée par M. de Montravel, est un *lapsus calami* ou simplement une faute d'impression ; c'est 1546 qu'il faut lire, ainsi qu'en témoigne un acte dont voici l'analyse, et où l'on trouve le nom de la famille qui précéda les Joyeuse dans la seigneurie de Grospierres.

1546, 6 avril. Vente par noble et puissant seigneur François d'Apchier, seigneur et baron dudit lieu, la Gorce, Salavas, etc., au diocèse et bailliage de Vivarais, à magnifique et puissant seigneur messire Jean de Joyeuse, chevalier, vicomte dudit Joyeuse, seigneur et baron d'Arques, absent, Révérend Père en Dieu Monsieur Guillaume de Joyeuse, évêque d'Alet, son frère, pour lui présent, de la seigneurie de *Gropierre* en Vivarais, avec justice haute, basse, et moyenne, etc., pour le prix de 195 écus d'or au soleil, payé comptant. L'acte est passé à Aubenas, dans la maison de l'évêque d'Alet [comprise plus tard dans les bâtiments du collège], en présence de noble Charles d'Apchier, seigneur de Lodières ; noble Gonet de Caissac ; Me Jean de Brison, prieur d'Acier ; Me Jean Valeton, licencié, juge de Vogüé, etc.

Y.

(1) *Revue du Vivarais*, VII (1899) pages 211 à 220.

(2) *Ibidem*, p. 216.

(3) Antoine Rochette, notaire d'Aubenas, registre d'étendues de 1535 à 1548, fos 217-219 vo. (Archives départementales).

Digitized by Google

CORRESPONDANCE ADMINISTRATIVE

DU

CITOYEN ROBERT

COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT DANS L'ARDÈCHE

(8 messidor an VII — 12 prairial an VIII.)

publiée

PAR M. L'ABBÉ A. ROCHE

(Suite V)

N° 69.

Au Ministre de la Police générale.

Du 22 thermidor An VII (9 août 1799).

C. M.

J'ai enfin été payé aujourd'hui de l'ordonnance de 1.000 fr. qui m'avoit été adressée par votre prédécesseur, le receveur a pris sur lui de m'en faire l'avance.

Les tournées fréquentes que je faisois dans le département lorsque j'étais inspecteur des contributions m'ont mis à même d'en connoître les hommes et de distinguer leurs opinions. Cette connoissance me met dans le cas d'utiliser mieux que personne cette somme quoique bien mince pour un pays où les brigands sont si nombreux et si hardis, et où il faudroit un espion pour chaque assassin.

Salut et Fraternité.

N° 71.

Au Ministre de la Police générale.

Du 24 thermidor An 7 (11 août 1799).

C. M.

Ayant appris qu'un particulier nommé Rozier de Liviers fabriquoit de la poudre dans le château dont il porte le nom distant d'une petite heure de ce chef-lieu du département. Ayant aussi appris que des bandes d'hommes armés au nombre de 12 à 15 passoient fréquemment dans les environs de ce château.

Digitized by Google

Je requis le citoyen Trappier, chef de bataillon commandant par intérim la force armée de cette commune de se porter vers ledit château avec une force suffisante pour faire dans les bois environnants la recherche des hommes armés qui y avoient été souvent apperçus et de se faire assister de l'agent municipal de la Commune, en cas qu'il crut nécessaire de visiter le château ou autres maisons. Je lui recommandai en cas qu'il trouvât des ustensiles ou instruments propres à la fabrication de la poudre de m'en donner aussitôt connoissance, afin que je pusse, conformément à l'article 26 de la loi du 13 fructidor an 5, y envoyer l'agent municipal et deux voisins, ce qui fut exécuté comme vous le verrez par le rapport dont je joints ici copie.

Je dois vous dire à présent, C. M., que ce citoyen Roziers ayant au tribunal des Parents qui sont gravement suspectés d'incivisme, on va bien certainement travailler auprès de la police correctionnelle pour faire regarder comme nulles toutes ces preuves de contravention à la Loi ; que ce cas est cependant d'autant plus grave que ce département doit être regardé par le nombre d'assassinats et de vols à force ouverte qui s'y commettent en plein jour comme étant en état de guerre civile.

Quant à la moralité de ce citoyen, il ne passe pas pour ami du Gouvernement ; mais je le crois tranquille, il étoit possesseur de fiefs et se disoit noble.

Doit-on lui laisser toutes les armes qu'il a chez lui et qui sont portées dans le procès-verbal.

Veuillez bien, C. M., me donner votre avis là-dessus, je vous instruirai des démarches du tribunal.

S. et F.

N° 38.

Circulaire aux Commissaires de Cantons.

Du 24 thermidor An 7 (11 août 1799).

Je vous adresse, Citoyen Collègue, une lettre du Ministre de la Guerre concernant l'amnistie accordée aux déserteurs à l'intérieur et aux conscrits qui n'ont pas encore rejoint.

Le délai de ce pardon étant expiré, c'est à vous et aux administrations municipales à ramener par la voye de la persuasion

Digitized by Google

ceux des réquisitionnaires ou conscrits qui ne seroient qu'égarés et user des voyes de la force envers les malintentionnés.

Cette lettre prescrit aux administrations municipales le devoir d'adresser à l'administation centrale l'état nominatif des déserteurs ou conscrits qui ne se seront pas présentés à elles dans la décade de la publication de la loi. Je vous prie de m'envoyer directement un double de cet état.

Rappellez-vous toujours, C. Collègue, qu'investi de la confiance du Gouvernement vous devez sans cesse requérir et surveiller la stricte exécution des loix. Ce n'est que de l'exactitude et de la sévérité que vous mettrez dans votre conduite que nous pouvons espérer de voir cesser les troubles qui répandent depuis si longtemps dans notre département la mort et le deuil.

S. et F.

N° 41.

Au Commissaire du Canton d'Annonay.

(Intra Muros)

Du 27 thermidor An 7 (14 août 1799).

J'ai reçu, Citoyen Collègue, le procès-verbal que vous avez eu la bonté de dresser, ainsi que la lettre du Ministre qui y avoit donné lieu. — Je vous remercie de votre empressement. — J'ai consulté le Ministre sur l'enlèvement du prêtre Court, il m'a engagé de faire appliquer la loi du 10 vendémiaire et je transmets aujourd'hui le procès-verbal et la plainte au Commissaire près le tribunal civil. S. et F.

Je vous envoye une autre lettre du Ministre, si sans vous déplacer vous pouvez remplir ses désirs, veuillez bien encore le faire et me renvoyer la lettre.

N° 73.

Au ministre de la police générale.

Du 28 thermidor An 7 (15 août 1799).

C. M.

J'ai transmis hier au Commissaire près les tribunaux civil et criminel le procès-verbal qui constate l'enlèvement à force ouverte et à main armée du prêtre Court de la prison d'Annonai

Digitized by Google

ainsi que la plainte qui en a été portée par le Commissaire juge de paix de la dite Commune.

L'art. 1er et second du titre IV de la loi du 10 vendre an 4 est, ce me semble, le cas dans lequel se trouve cette commune. Je l'ai observé au Commissaire civil en lui recemmandant de réclamer toute la rigueur des loix, s'il y avait lieu contre les auteurs d'un délit d'autant plus grave qu'il est commis dans un pays où le fanatisme veut organiser la guerre civile.

Salut et fraternité.

N° 74.

Au ministre de la police générale.

Du 28 thermidor An 7 (15 août 1799).

C. M.

La battue générale qui a eu lieu depuis le 20 thermidor jusqu'au 24 a, comme je l'avais prévu, produit peu d'arrestations de brigands. Il s'en trouve cependant neuf parmi les cinquante qui ont été arrêtés, qui sont soupçonnés d'être de la bande désolatrice de ce département; et parmi ces neuf deux fameux assassins : Joseph Duny, frère du surnommé « Roi de Bauzon » et un nommé Bise. Tous les autres sont des individus soupçonnés de désertion ou arrêtés sans passeport et trois prêtres.

Je vous instruirai exactement des poursuites qui seront faites contr'eux.

(A suivre).

Digitized by Google

CHRONIQUE
DE LA GUERRE

Nous remercions vivement ceux de nos lecteurs qui ont bien voulu nous envoyer des communications intéressant notre *Chronique de la guerre*.

Parmi ces communications est la belle citation de notre distingué collaborateur le Docteur Jullien, auquel nous adressons nos meilleures félicitations.

« Docteur *Jullien*, médecin chef major au 52e régiment d'artillerie : venu volontairement sur la position le 23 avril, en laissant son médecin-auxiliaire à l'échelon, a donné ses soins à de nombreux blessés d'infanterie qu'il est allé relever lui-même, au moment des bombardements ennemis les plus intenses, leur poste de secours étant trop éloigné. »

Est cité à l'ordre de l'armée, *M. Paul Bourély*, fils du député de Privas : « Sous-lieutenant au 117e d'infanterie, officier d'une grande bravoure ; est arrivé dans les premiers aux fils de fer de la tranchée allemande, le 6 octobre. A été grièvement blessé pendant qu'il prenait les mesures nécessaires pour continuer la progression en avant. » M. Paul Bourély avait déjà été cité à l'ordre du corps d'armée.

(*Petit Marseillais*, 28 janvier 1916.)

Notre collaborateur M. Henri Vaschalde veut bien nous envoyer la note suivante :

Mon petit-fils *Maurice Journoud*, qui est depuis 18 mois dans les tranchées, partit comme sergent au début de la guerre, dans le 261e de réserve d'infanterie. Il fut promu adjudant le 20 décembre 1914. Le 6 juin 1915 il fut nommé sous-lieutenant, avec citation à l'ordre de l'armée, pour sa belle conduite au feu.

« A l'attaque du 16 avril a enlevé brillamment sa section à l'assaut ; depuis le début des hostilités sur le front donne un bel

Digitized by Google

exemple d'endurance, de belle humeur et d'entrain. » (La croix de guerre.)

Deuxième citation à l'ordre de la division, du 5 novembre 1915.

« Depuis le début sur le front, s'est toujours distingué par son courage et son sang-froid en toutes circonstances, pour les affaires de Champagne dans l'organisation du terrain conquis à l'ennemi et sous un feu incessant. »

Henri Carsignol, né au Bourg-St-Andéol le 27 février 1882, Saint-Cyrien de la promotion La Tour d'Auvergne, lieutenant au 22e régiment d'infanterie, proposé pour le grade de capitaine, commandant la 3e compagnie de son régiment, a été mortellement blessé le 24 septembre 1914, au combat de Fauconcourt. (Citation à l'ordre de l'armée, croix de guerre.)

Le capitaine *de Girard* (1), commandant son bataillon, s'est emparé le 15 octobre 1914 d'un village avec 2 compagnies de ce bataillon ; s'y est maintenu 3 jours durant sous le feu violent et meurtrier de l'ennemi, sans vivres et sans communication avec son régiment, et a donné à tous l'exemple du plus grand courage et du mépris du danger. (Citation à l'ordre de l'armée, du 15 mars 1915.)

M. de Girard a été mortellement frappé le 11 février 1915 en dirigeant l'organisation d'un poste avancé en vue de l'ennemi ; il est mort au Ramel, commune de Dreslincourt, canton de Ribécourt (Oise) et a été enterré à Cambronne, près Ribécourt.

Paul Vaschalde, de Tournon, est parti au début des hostilités comme caporal au 38e régiment colonial. Il combattit en Lorraine, en Voivre, sur les Hauts-de-Meuse, remplissant avec succès les fonctions périlleuses de patrouilleur.

Promu sergent le 10 septembre 1914 au bois de Montmare, il fut cité le 20 juin 1915 à l'ordre du régiment dans les termes que voici : « chargé avec quelques hommes d'aller reconnaître

---

(1) M. le Capitaine Frédéric de Girard avait épousé Mlle Marguerite de Bernardy, fille de l'ancien Conseiller général de Burzet ; ses beau-frères, MM. Charles Carrel, lieutenant de vaisseau, et Henri de Bernardy, capitaine d'infanterie, ont également été cités ; nous reproduirons prochainement leur citation.

Digitized by Google

la nature des travaux effectués par l'ennemi sur un point particulièrement dangereux de la ligne. A très bien rempli sa mission et rapporté de précieux renseignements. »

Le 30 août dernier, il fut grièvement blessé par un obus dont sept éclats l'atteignirent : un à la poitrine, trois à la cuisse et trois à la tête. Un de ces derniers pénétra dans le crâne. Notre ami subit deux trépanations. Il vient de quitter Lyon où il avait été soigné, pour jouir d'un congé de convalescence.

(*Action Française*, 15 janvier 1916).

Nous empruntons à *La Gerbe*, organe de Groupes de Jeunesse catholique du Vivarais, les citations qui suivent :

Emile de la Roche, d'Annonay, soldat au 4e Colonial. « Le lieutenant-colonel propose pour la médaille militaire le soldat téléphoniste de la Roche, qui s'est signalé par son zèle et son dévouement, de nuit comme de jour, pour rétablir les communications plusieurs fois coupées par les projectiles ennemis, notamment au cours de la journée du 1er novembre (1914), où, à deux reprises, il est monté sur les parados des tranchées constamment battues par les violentes rafales d'artillerie allemande, pour rétablir avec un calme remarquable les fils coupés par les éclats d'obus. » (Citation à l'ordre du régiment). — *La Gerbe*, décembre 1914.

Aimé Molle, sous-lieutenant au 2me bataillon de Chasseurs. « commandant depuis le 25 août (1914) la section de mitrailleuses du 2e Bataillon de Chasseurs. Blessé le 19 novembre 1914, a refusé d'être évacué ; a montré beaucoup de sang-froid et d'à-propos lors d'une attaque de nuit le 4 décembre ; a contribué à repousser deux contre-attaques ennemies après l'enlèvement de la position. » (Citation à l'ordre de l'armée, 18 décembre 1914). — *Ibidem*, janvier 1915.

Louis Dumas, de Colombier-le-Vieux. « Sous un bombardement assez vif, s'est porté courageusement au secours d'un sergent d'infanterie blessé, et a été renversé par un projectile allemand. » (Citation à l'ordre de la 5e division). — *Ibidem*, février-mars 1915.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE LYON
BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE LYON

Digitized by Google

Raoul Mahistre, des Vans, conseiller d'arrondissement. « Le commandant du 6e bataillon de Chasseurs cite à l'ordre du bataillon, avec attribution de la croix de guerre, le sergent Mahistre, pour sa belle conduite au feu. » — *Ibidem,* août 1915.

Régis Costèt, de Lalouvesc, du 24e bataillon de Chasseurs Alpins, « présent au bataillon depuis le début de la campagne, a donné constamment le plus bel exemple de discipline, d'entrain, de courage et de vigueur. » — *Ibidem,* août 1915.

Edouard Costet, de Lalouvesc, (classe 1916), frère de Régis Costet, a été cité huit jours après son frère et décoré de la médaille militaire. « S'est particulièrement distingué durant les combats de nuit du 20 au 31 mai 1915 (1). » — *Ibidem,* août 1915.

Léon Armandès, de Rosières, soldat au 255e d'Infanterie. « S'est fait remarquer en toute occasion par son courage et son sang-froid. Au cours de l'attaque, malgré un bombardement violent, n'ayant pu sauver sa pièce, l'a mise hors d'usage et a pris part à la lutte corps à corps dans les tranchées. » (Citation à l'ordre de la Division). — *Ibidem,* août 1915.

Louis Haond, de Largentière. « N'a pas voulu abandonner des blessés sous un abri, l'ennemi occupant momentanément la tranchée ; un Allemand ayant lancé une grenade a réussi à se tuer lui-même. A été délivré peu après la reprise de la tranchée.» (Citation à l'ordre de la Brigade). — *Ibidem,* septembre 1915.

Paul Boyer, de Ribes, mort pour la France, avait été cité en ces termes à l'ordre du régiment : « S'est élancé à l'assaut de la tranchée ennemie, entraînant ainsi ses camarades. » — *Ibidem,* septembre 1915.

Régis Grange, de Tournon, a été cité à l'ordre du jour le 7 janvier 1915, nommé brigadier et proposé pour la médaille militaire. — *Ibidem,* février-mars 1915.

---

(1) Edouard Costet est mort pour la France. (*La Gerbe,* septembre 1915).

Digitized by Google

Paul Vitou, de Tournon, soldat au 61e d'infanterie, a été cité à l'ordre du jour du régiment pour avoir accompli comme volontaire et en plein jour une périlleuse reconnaissance à quelques mètres des tranchées allemandes. — *Ibidem*, avril 1915.

Joseph Dumont, de Cruas, nommé sergent sur le champ de bataille, blessé, a été cité trois fois à l'ordre du jour et a reçu la médaille militaire le 11 juin 1915 à l'hôpital du Grand Séminaire d'Aubenas. Voici le texte de sa troisième citation :

Au Grand Quartier Général, ordre n° 717.

A déployé un grand courage dans l'attaque du 22 mars. Après avoir enlevé sa section, est allé faire des abattis devant la tranchée qu'elle organisait pour défendre le terrain conquis. Blessé, a encouragé ses hommes par ces mots : « Ce n'est rien, les enfants ; du courage et vengez-moi ! »

Signé : J. Joffre.

— *Ibidem*, avril, juin et juillet 1915.

François Veyrenc de Lavalette, lieutenant de cavalerie, aviateur, Jésuite. A effectué de nombreuses reconnaissances au-dessus de l'ennemi ; le 2 mars (1915) en particulier, s'est offert spontanément pour une reconnaissance dans une région spécialement dangereuse, a essuyé le feu de plusieurs batteries tirant à toute vitesse et dont plusieurs projectiles ont traversé l'appareil qu'il montait. » — *Ibidem*, mai 1915.

Emile Guigon, d'Annonay, caporal au 171e d'infanterie, a été cité « pour avoir, à plusieurs reprises, dirigé avec courage et intelligence des patrouilles périlleuses. » — *Ibidem*, mai 1915.

Emile Coulaud, de Mélas, blessé trois fois, amputé du bras gauche, a reçu la médaille militaire, à Privas, le 15 mai 1915. — *Ibidem*, juin 1915.

Noël Chapelle, de Tournon, engagé à 18 ans, décoré de la médaille du Maroc, sur le front depuis septembre 1914, « Sous-officier calme et intelligent, donne l'exemple du sang-froid dans les plus violents bombardements ; le 7 mars (1915), placé comme

Digitized by Google

transmetteur à voix avec quelques hommes pour remplacer une liaison téléphonique coupée, ne consentit à s'abriter qu'après s'être assuré que les autres transmetteurs étaient à l'abri. » (Citation à l'ordre de la Division). — *Ibidem*, juin 1915.

Le lieutenant *Jean Savignoni*, de Lafarge. « Malgré plusieurs jours et plusieurs nuits de travaux pénibles sous le feu de l'ennemi et quoique légèrement blessé, est resté à la tête de sa compagnie qu'il a encouragée par son exemple et dont il a su obtenir un rendement remarquable, a été grièvement blessé le 9 avril (1915) dans le bois de M... » (Citation à l'ordre du Corps d'armée).

M. Jean Savignoni à été depuis cité à l'ordre du jour de l'armée et nommé chevalier de la Légion d'honneur. Voici le texte de cette seconde citation : « Officier brave, énergique et courageux. A fait preuve de la plus grande énergie en restant dans des circonstances critiques à la tête de sa compagnie, bien que fortement contusionné par un éclat de bombe le 7 avril (1915). A été grièvement blessé deux jours après. » — *Ibidem*, juin et octobre 1915.

Louis Vert, de Burzet, blessé au début de la campagne, puis retourné peu après au front, a été l'objet d'une citation à l'ordre de la 4e Brigade du Maroc, pour être allé chercher sous un feu violent plusieurs camarades blessés, laissés sur le terrain. — *Ibidem*, juillet 1915.

Fernand Depoulon, des Assions, et le caporal *Romain Sautel*, de Jaujac, ont été cités avec attribution de la Croix de guerre. — *Ibidem*, septembre 1915.

Joseph Blanc, du Pouzin, a été décoré de la Médaille militaire avec la citation suivante : « A toujours donné l'exemple du courage à son escouade ; a été blessé en tête de ses hommes, et, depuis, a subi l'amputation du bras gauche. » — *Ibidem*, octobre 1915.

Fernand Vidil, de Meyras, a reçu la Médaille militaire et la Croix de guerre : « Très brave, très courageux, excellent sous

Digitized by Google

tous les rapports ; audacieux jusqu'à la témérité ; grand sang-froid malgré sa jeunesse. Blessé le 6 avril, amputé de la cuisse droite. — *Ibidem*, octobre 1915.

Achille Blanc, de Jaujac, a été décoré de la Croix de guerre, pour avoir emporté, malgré la mitraille, au poste de secours, son chef de bataillon blessé. — *Ibidem*, octobre 1015.

L'abbé *Maurice de Gailhard-Bancel*, « Sergent au 52e d'infanterie ; animé d'un sentiment très élevé du devoir, a toujours commandé sa section avec une rare énergie et beaucoup d'entrain. A été grièvement blessé en l'entraînant à l'attaque, au combat du 28 août 1914. (Citation à l'ordre de l'Armée). — *Ibidem*, octobre 1915.

Clément Bobichon, de Saint-Victor, « D'un courage à toute épreuve. Enterré plusieurs fois par un violent bombardement, est resté sur place pendant 48 heures sans communication. » (Citation à l'ordre de la Brigade). — *Ibidem*, octobre 1915.

Lagarde, de Vals, à été cité à l'ordre du Régiment « Pour sa brillante conduite, sous le feu de l'ennemi, dans la journée du 16 septembre 1915. » — *Ibidem*, octobre 1915.

Le sergent *Renard*, de St-Remèze, est mort pour la France. Il a été cité à l'ordre du bataillon : « Tué en donnant le plus bel exemple de sang-froid et d'énergie. » — *Ibidem*, octobre 1915.

Jean Mouton, de Saint-Victor, « Présent au bataillon depuis le début de la campagne, a donné constamment le plus bel exemple de discipline, d'entrain, de courage et de vigueur. » (Citation à l'ordre du Bataillon). — *Ibidem*, octobre 1915.

L'abbé *Marius Largeron*, vicaire à St-Martin-de-Valamas, mort pour la France : « Brancardier brave et dévoué, s'est particulièrement distingué aux combats des 25 et 26 septembre 1915 ; a été mortellement blessé le 26 septembre. » (Citation à l'ordre du Régiment). *Ibidem*, novembre 1915.

Digitized by Google

Paul Boyer, d'Alba, « Sergent, chef de la batterie des Celleriers, a été blessé à son poste de combat, pendant qu'il ripostait à un violent bombardement de l'ennemi. Pris sous les décombres, et quoique blessé, s'est dégagé et a porté secours à un de ses hommes blessés. » (Citation à l'ordre de la Division). — *Ibidem*, novembre 1915.

Gabriel Fabre, de Brahic, dont le frère est mort aux Eparges, a été blessé et cité à l'ordre du bataillon. — *Ibidem*, novembre 1915.

Edouard Ribet, de Saint-Fortunat : « A fait preuve d'un grand courage dans un violent corps-à-corps, le 13 juillet 1915 ; a obtenu les galons de caporal. » (Citation à l'ordre de l'armée). — *Ibidem*, décembre 1915.

Le sous-lieutenant *Pierre Veyrenc de Lavalette* « Jeune Saint-Cyrien de la promotion de la Grande Revanche, a été pendant les combats du 28 septembre au 5 octobre un modèle constant d'énergie et de courage ; s'est distingué particulièrement à l'attaque des Ouvrages en Chapelet où, sous un feu violent de mousqueterie et de mitrailleuses, il a conduit sa section avec le plus grand sang-froid et assuré le succès d'une opération difficile. » (Citation à l'ordre du corps d'armée). — *Ibidem*, décembre 1915.

Le caporal *Rémy Blachère*, de la Chapelle-sous-Aubenas : « A fait volontairement une patrouille audacieuse, au cours de laquelle il a participé à l'attaque d'une patrouille allemande et à sa destruction partielle. » (Citation à l'ordre de la Brigade). Le caporal Rémy Blachère avait été déjà cité à l'ordre du Régiment. — *Ibidem*, décembre 1915.

Le sergent *Paul Coulomb*, d'Antraïgues « Sur le front depuis le début de la campagne, toujours volontaire pour les missions périlleuses, a constamment montré l'exemple de la bravoure. » (Citation à l'ordre du Régiment). — *Ibidem*. décembre 1915.

Entrevaux, mars 1916. B. E.

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS CITÉS
DANS LES PRÉCÉDENTES CHRONIQUES DE LA GUERRE

BARÊME-VERDOL Jean, 55. — BENOIST D'AZY, née Vogüé, Madame, 4. — BERTOYE Marc, 52. — BLACHÈRE Rémy. 52. — BONNET Gaston, 53. — BONNETON Germain, 4. — BOUVET, 56. — CHABERT Edmond, 6. — CHASTEL Arnould, 3, 4, 7. — CROS Louis, 56. — DEBIKI Gaston, 56. — DEBOS Henri, 50, 51. — DUMAS Marius, 55. — DU SARAY Guy, 2, 3. — ESCOMEL Henri, 54. — GADILHE Paul, 51. — GRILLE D'ESTOUBLON, Joseph de, 1, 2, 6. — JALAGUIER Paul, 55. — LA CROIX-LAVAL Maurice de, 2, 6. — LADREIT DE LACHARRIÈRE Pierre, 6, 7. — LAPIZE DE SALLÉE Marius, 54. — LA TOURRETTE Emmanuel de, 1. — LAVILLE Ulysse-André, 51. — LE SOURD Georges, 7. — LE SOURD Louis, 7. — MANDEL Charles, 53. — MARTIN Charles, 53. — MONNOT Marcelin, 53. — MORTIER Paul, 52. — MOUTON Marius, 54. — POIDEBARD Robert, 4, 7. — PRINSARD Albert, 55, 56. — RÉGNIER-VIGOUROUX Camille-Marie, 50. — SARAY, voir Du Saray. — SAUNIER Louis, 51. — SORAS, voir Veyre de Soras. — TESTUD Elie, 54. — VALETTE-VIALLARD Pierre, 6. — VEYRE DE SORAS Marie-Joseph, 50. — VIDON Raoul, 3. — VOGUÉ, voir Benoist d'Azy. — VOGUÉ Charles de, 5. — VOGUÉ Félix de, 49. — VOGUÉ Henri de, 5. — VOGUÉ Robert de, 4.

NOS COLLABORATEURS
TUÉS A L'ENNEMI

Me LOUIS BUFFIN
(1866-1915)

Et nunc cedat toga armis.
Et maintenant la toge doit faire place aux armes.

Coup sur coup, l'âpre guerre mondiale vient d'enlever à cette *Revue* deux de ses colloborateurs : le commandant Chareton et le capitaine Buffin. Ce dernier, capitaine d'état-major de réserve à la 60me brigade, a été frappé à la tête d'un éclat d'obus, dans l'après-midi du 13 juillet 1915, au moment où il s'employait avec la « compagnie de jour » à éteindre le feu qu'un premier obus incendiaire avait allumé au quartier général de la brigade. Le

Digitized by Google

capitaine Buffin avait été déjà blessé en février au cours d'une reconnaissance. Il était reparti pour le front le 17 avril, après avoir passé dans sa famille, à Privas, une permission de cinq jours.

M. Buffin était, dans la vie civile, un des meilleurs représentants du barreau privadois. Ses plaidoiries visaient moins à la force qu'à la finesse. Me Buffin était surtout un brillant causeur ; il recherchait le mot piquant, l'expression savoureuse et pittoresque, la formule qui se grave. Si l'on veut avoir un spécimen de sa manière oratoire, il suffira de relire la première plaidoirie par lui prononcée dans l'affaire des mouliniers (1).

De vieille souche vivaroise (2), Me Buffin s'intéressait passionnément à l'histoire des familles et des localités de l'Ardèche. L'architecture tourmentée de notre terre volcanique lui avait donné le goût des recherches géologiques. Suivant les traces des Soulavie, des Faujas de Saint-Fond, des Dalmas, des Mazon, M. Buffin avait voulu, lui aussi, fournir une explication de ces phénomènes gigantesques de notre plus ancienne histoire (3).

Les publications de M. Mazon, en particulier son recueil documentaire sur *les Huguenots du Vivarais*, avaient retenu l'attention de notre avocat-géologue. Les belles études du capitaine Chareton sur les fortifications et l'architecture militaire féodales dans le Vivarais n'influencèrent pas moins l'orientation de ses recherches. M. Buffin voulait étudier en détail « sur le terrain » les péripéties du siège de Chomérac en 1628. Il se proposait également de raconter l'histoire d'une famille vivaroise, les Charon de Chomérac, depuis la Réforme jusqu'à la Révolution. Mais les trop rares loisirs que lui laissait l'exercice de sa profession ne lui permirent pas de réaliser son dessein (4).

---

(1) *Ardèche Républicaine* des 26 février et 5 mars 1911.

(2) Il était né le 16 novembre 1866 à Dolomieu (Isère, arr. et canton de la Tour-du-Pin) ; mais le berceau de sa famille doit se placer dans la région privadoise, à Chomérac et aux environs.

(3) Voir, sous le pseudonyme d'O. de Flossac, son article sur *la Vallée du Rhône et les tremblements de terre*, dans *Revue du Vivarais*, t. XVIII, p. 119-25.

(4) Du moins, les documents qui auraient permis à M. Buffin d'écrire sa monographie ne seront-ils pas perdus pour l'historien qui désirerait les mettre en œuvre ou simplement les consulter. Avant de repartir pour le front, notre pauvre ami avait réuni ces documents en liasses et recommandé à sa mère de les remettre aux archives départementales en cas de malheur. Le 21 août dernier, Madame Buffin s'est acquittée de cette mission.

Digitized by Google

Au reste, M. Buffin n'avait pas seulement des goûts oratoires et historiques. Un penchant plus marqué encore le portait vers les questions militaires. On a vu d'ailleurs que c'est par ce côté militaire que l'histoire locale l'avait surtout intéressé (1). Officier de réserve, il rapportait des impressions très vives de ses périodes d'instruction (2). On peut dire qu'il a eu le sens de la « grandeur et de la servitude militaires ».

Correspondant militaire du journal *Le Petit Marseillais*, le capitaine Buffin suivit de très près les grandes manœuvres qui eurent lieu dans le Sud-Ouest en 1913. A Privas, dans tout le département de l'Ardèche, il avait pris une part active à l'organisation des groupes de vétérans et des sociétés de préparation militaire.

C'est donc avec entrain qu'il avait revêtu sa tenue de campagne pour prendre le chemin des marches de l'Est. Après sa convalescence, trop longue à son gré, il nous disait sa joie de rejoindre le front « pour le cinquième acte » ; ce sont ses propres expressions.

Il ne lui a pas été donné, hélas ! de voir luire cette victoire, à laquelle il croyait avec ferveur. Il est tombé avant le dénouement du drame, mais du moins, comme il convenait, face à l'ennemi ; fin bien digne de ce patriote, qui, sous la toge civile de son ordre, cachait une âme de soldat. J. R.

---

(1) Sa plaquette sur *les Postiers de l'An VI* (Valence, s. d., in-16, 32 p.) est une petite contribution à l'histoire de la campagne d'Italie.

(2) Voir notamment sa brochure intitulée : *Sous le harnais. Manœuvres d'armée (1903)*. Marseille, Flammarion, 1904, in-8°, 123 p. (Imprimé à Privas, par J. Galland).

Ainsi qu'il le déclare lui-même dans son introduction, l'auteur ne prétend pas nous livrer le fruit de méditations personnelles, mais, sous une forme condensée, les avis de « nombreux professionnels haut cotés par leurs égaux et aimés de leurs inférieurs » (page 2). Aux manœuvres, le capitaine Buffin ne perdait pas de vue l'attitude des officiers étrangers. P. 104 : un grand uhlan « colossal » a affecté de ne pas saluer le général Metzinger. A un camarade qui lui en fait l'observation : « Le procédé est raide, mais c'est assez bon pour lui. » Etrange façon que de reconnaître ainsi les attentions de l'hospitalité française ! Idées généreuses et par dessus tout, désir fervent de perfectionner l'instrument de défense nationale, animent le récit d'un souffle patriotique. « La plus urgente des réformes militaires en ce qui concerne la troupe, c'est la fermeture immédiate de deux cent mille cabarets au moins, n'importe les moyens financiers et administratifs (p. 117). » Sur l'exemplaire d'auteur que Mme Buffin a bien voulu nous communiquer, le capitaine Buffin a ajouté au crayon : « Je voudrais pouvoir mettre ceci en caractères d'affiches. » L'auteur emploie volontiers la forme du dialogue, comme le Dr Francus dans ses *Voyages*. Il avait une certaine prédilection pour *les Commentaires du soldat du Vivarais*, ce narré minutieux de nos guerres civiles. Quels vivants *commentaires du soldat de l'Ardèche* aurait pu écrire le capitaine Buffin s'il lui avait été accordé de survivre à cette lutte gigantesque !

Digitized by Google

EXCURSION A POURCHÈRES

(Suite II)

Après avoir parlé de l'Eglise et des curés de Pourchères, il est tout naturel que nous placions ici un fait qui se rattache à la question religieuse. Il s'agit des « petits prophètes ».

On sait que ces hallucinés prédisaient le triomphe prochain de la religion protestante, l'avènement d'un roi Calviniste, et prêchaient la guerre sainte.

« Un vieux gentilhomme verrier de Dieulefit, appelé de Serre, qui avait apporté de Genève le livre de Durieu, fut le fondateur de l'école des petits prophètes de la région du Rhône. » (1)

Il y eut dès lors (1689) des prophètes un peu partout dans les Boutières ; les huguenots se portaient en foule autour d'eux pour entendre leurs prophéties et tenaient des assemblées à St-Cierge-la-Serre, Tauzuc, St-Sauveur, Pranles, Gluiras, St-Gineys, etc.

Ces rassemblements en armes attirèrent l'attention de l'autorité et des troupes furent envoyées pour les disperser; on va voir ce qu'il advint à Pourchères. « Un pauvre paysan de Pourchères, appelé Paul Béraud, qui se croyait *l'apotre Saint Paul,* avait convoqué chez lui une assemblée de cinquante personnes.

Il sortit comme un possédé à la tête de ses gens et chargea à coups de pierres tous ceux qui s'approchaient. (2) Sa fille, nommée Sara, qui était aussi une insigne prophétesse, quoiqu'elle n'eût que dix-huit ans, soufflait comme une furie et criait : *Tartàra,* de toute sa force. Il y eut un de ces mutins qui tira un coup de pistolet à bout portant sur M. Heyraud, commissaire des troupes, dont heureusement il ne fut point blessé. Les autres

(1) Francus : *Voyage autour de Privas,* p. 102 et suiv.
Dourille : *Guerres du Vivarais,* p. 385.

(2) C'est-à-dire : les troupes du Comte de Broglie qui avaient escaladé « l'escarpement au pied duquel les eaux du Batras se réunissent à celles du Mézayon. »

Digitized by Google

se défendirent quelque temps comme des enragés, mais enfin la troupe folle ayant été vigoureusement attaquée, fut mise en fuite.

Ce ridicule Saint Paul, écumant de rage, fut tué avec dix ou douze de ses disciples. La prophétesse fut blessée, prise et conduite à Privas, où elle soutint pendant trois jours qu'elle avait vu le Saint-Esprit. Son âge, son sexe, son imbécilité, firent qu'on eût pitié d'elle ; on la fit traiter, et, après qu'elle eût mangé et dormi suffisamment, elle reconnut son illusion, avoua que son père lui avait tourné l'esprit et fut guérie de sa blessure et de sa folie. » (1)

Ce fut la fin du soulèvement fomenté par les « petits-prophètes », les protestants comprenant qu'ils avaient été trompés « rentrèrent dans leurs cabanes et n'en sortirent plus, même quand la révolte des Camisards, qui éclata douze ans après dans le Gard et la Lozère, les mit en butte à de nouvelles excitations ». (2)(3)(4)

Ajoutons que les chefs protestants de Genève ne prirent pas les « petits-prophètes » ni leurs prophéties au sérieux et ne leur accordèrent aucun appui.

***

Nous avions trouvé le nom de ce Paul Béraud, dont la fin fut si tragique, dans divers actes antérieurs à sa folie mystique ; on le relèvera aussi dans la pièce que nous donnons in-extenso ci-après. Il s'agit d'une convention intervenue entre les habitants de Pourchères et leur curé au sujet de la congrue établie par Louis XIV pour remplacer la dîme.

On verra que cette innovation ne fut pas du goût de tout le monde et que les habitants des localités pauvres préféraient la dîme, dont le produit variait chaque année suivant que les récoltes étaient bonnes ou mauvaises, à un impôt en argent invariable et toujours exigé, que les terres produisissent beaucoup, peu ou rien.

---

(1) (2) Francus : *Voyage autour de Privas*, p. 102.

(3) Voir aussi la relation de cette triste affaire dans l'*Histoire générale du Languedoc*, t. XIII, p. 616, édition Prisat.

(4) Voir : *Une famille vivaroise*, par le marquis de Vogüé, de l'Académie française, t. II, p. 39.

Digitized by Google

CONVENTION (1)

L'an mil six cent quatre vingt sept et le onzième jour d'octobre après midy devant moy n^re^ et témoings establis en leurs personnes Messire Antoine de Vernes p^tre^ et prieur de la parroisse de Pourchieres d'une part et sieur Annibal Blache l'un des consuls de lad. parroisse ceste année, Sr René Plataret, Claude Chabana, Pol Beraud, Scipion Vincent, David Beraud, Pierre Chambon et Alexandre Malpaire tous habitants de lad. parr. faisant tant pour eux que pour tous les autres habitants et contribuants de la dite parr. d'autre part, lesquels sachant par declaraôn de Sa Majesté les congrues des sieurs curés avoir esté augmantées et reglées à la somme de trois cents livres, ensuite led. sieur de Vernes avoir déclaré qu'il abandonnoit la disme de lad. parr. et qu'il se contantoit de lad. somme de trois cents livres de sa dite congrue et faute de payement avoir obtenu des ord^ces^ de Monseigneur l'Intendant portant qu'on lui payeroit lad. somme et lesd. habitants s'estre pourveu contre lesd. ord^ces^ pretendant les faire retracter. Et voulant lesd. parties eviter frais et depens

de leur bon gré, mutuelle et reciproque stipulaôn et acceptaôn intervenant ont convenu par provision ce qui s'ensuit. Scavoir que attandu que lad. disme sur le pied de *vingt un* (2) n'est pas suffisante pour payer la congrue et que lesd. hab^ants^ seroient extremement incomodés de payer lad somme de trois cents livres lesd. h^ants^ payeront à ladvenir aud. sieur prieur lad. disme des grains et charnal a raison de *quinze un*, le quatorze restant aud. h^ants^ ce quy séra payé sur led. pied suivant la transaction antiennement passée avec lesd. h^ants^ et les ci-devant prieurs ce quy commencera l'année prochaine moyennant quoy led. Sr Curé ne pourra leur rien demander pour raison de lad. congrue. En cas le Roy, Monseigneur l'Intendant ou autres puissances deschargeroient les com^tés^ desd. congrues ou qu'icelles seroient reduites la pres^te^ convenôn demeurera comme pour non advenue et en ce cas lesd. h^ants^ ne payeroient lad. disme que comme il estoit de

(1) Minutes de Vincent, notaire royal à Privas.

(2) Les récoltants prenaient vingt parties et le bénéficiaire de la dîme une.

Digitized by Google

coutume scavoir au vingt un. En deuxieme lieu ont convenu que led. sieur prieur les décharge, des ornements de l'Eglise qui regardent le prêtre, de l'huile de la lampe, des gros murs et de la batisse de la maison curiale moyennant la jouissance de celle où il demeure que les h^ants^ luy feront jouir. En troisieme lieu ont convenu que pour la congrue dud. Sr Curé de ceste année lesd. h^ants^ luy bailleront vingt cestiers froment, trente six cestiers seigle, deux cestiers orge, deux cestiers avoine letout mesure de Privas qu'ils luy feront porter à leurs frais en lad. ville à sa requisition, plus luy payeront trente livres pour la disme charnal et cinquante livres pour son entier payement de lad. congrue revenant à huitante livres quy seront payées scavoir : cinquante livres dans trois jours et trente livres dans un mois prochain. En quatrième lieu lesd. h^ants^ luy payeront encore pour ce quy reste de sa congrue de l'année derniere la somme de cinquante livres aussy dans trois jours a peine de dépends se départant led. sieur prieur des saisies faites à sa requête sur les fruits de Pierre Faure et dechargeant..... des frais desquels les h^ans^ demeurent chargés, ainsy l'ont promis soubs l'of. de leurs biens aux cours royaux de Vivarés préal et cours de Nismes ord^re^ des parties et chacune d'elles avec due et necessaire fait et récité à Privas maison de Simon Combier lui presant Me Pierre Lamande n^re^ royal et lieutenant de la justice de Privas sous^né^ avec les parties quy ont ou dit ne scavoir de ce enquis etc.

DE VERNES prieur
BLACHE, PLATARET, CHABANNA, BERAUD,
CHAMBON, LAMANDE n^re^, COMBIER
et Moy n^re^ royal soub^né^
VINCENT n^re^.

Cette pièce est très claire et peut être comprise par tout le monde sans qu'il y ait besoin de la faire suivre de commentaires : nous constaterons seulement que contrairement aux idées reçues la dîme n'était pas toujours le dixième de la récolte.

On voit qu'à Pourchères elle était d'abord le vingt et unième, puis élevée au quinzième par la susdite convention.

Digitized by Google

***

Parmi les noms de terres ou de maisons qui sont souvent bizarres et dont il est difficile d'expliquer l'origine, nous pouvons citer une propriété appelée « La maison du Roi », que posséda vers le milieu du XVIIIme siècle, la famille de Barruel et qui appartient aujourd'hui aux héritiers de M. Senoullet. Nous avons vu cette « maison du roi » il y a quelques années et nous avons pu remarquer avec quel soin elle avait été construite : pierres appareillées, portes et fenêtres en grès fin et taillé, en un mot tout ce qui marque l'aisance et l'importance du propriétaire.

Mais tout cela n'indique pas d'où lui vient son nom et il est même probable qu'on ne le saura jamais. Certaines personnes croient que cette maison dépendit autrefois du Monastère de Charay à cause de la proximité d'une prairie appelée « *pré du Pitancier* ». La chose est fort possible assurément mais nous n'admettons pas l'hypothèse qui veut que Charay étant bénéfice à la nomination royale, le roi ait détaché des domaines du monastère, celui-ci pour en faire don à un de ses officiers pour le récompenser de ses services pendant les guerres religieuses.

Il en est de cela comme des recherches étymologiques, on peut entasser suppositions sur suppositions et laisser libre carrière à l'imagination sans être certain de trouver la vraie raison qui a doté de tel ou tel nom, telle terre ou telle maison. Par exemple au sujet de Lay, on veut que ce nom lui vienne du mot « lait », en patois « *lay* » et cela parce que dans ce quartier il y avait des prairies et naturellement des vaches ; les susdites vaches donnaient du lait (c'était leur devoir) et appartenaient au couvent de Charay qui aurait eu là sa laiterie (?), d'où l'on conclut que : *lait* a fait *Lay*. L'explication est fort ingénieuse assurément mais elle n'a qu'un défaut, c'est de n'être pas appuyée sur des documents.

Laissons donc l'étymologie de côté, et continuons notre exploration des quartiers de la commune. Les principaux sont : *Le Vieux Pourchères*, où est l'ancienne église, compte 21 maisons et 83 habitants ; *La Croix de Lay*, 7 maisons et 24 habitants ; *Plataret*, 8 maisons et 27 habitants ; *Lay*, 4 maisons et 11 habi-

Digitized by Google

tants ; *Maurel*, 4 maisons et 8 habitants ; *Fau* (1), 3 maisons et 21 habitants ; *Paillères*, 2 maisons et 12 habitants.

Le principal cours d'eau qui traverse le territoire de Pourchères est : *le Mezayon* (alias Mezaillon) qui reçoit les ruisseaux : de *Vernat* (ou de Plataret) qui est alimenté par une belle source, de *Brouille-l'Aigue* (ou de Charay), de *la Mouline* venant aussi de Charay, enfin celui de *Roche* (ou de Paillerès) qui est formé par les eaux de pluies.

La source de *Brouille-l'Aigue* faisait jadis mouvoir un moulin à blé ; plus près de nous elle était utilisée pour un petit moulinage aujourd'hui transformé en tuilerie dont les produits sont très estimés dans la région.

Le Mezayon, que nous venons de citer, mérite une visite et offre de nombreux sujets à l'objectif ou au pinceau. A chaque tournant le décor change ; ici la rivière coule et s'étale parresseuse à l'ombre des aulnes et des hautes fougères ; là au contraire, elle gronde et tourbillonne autour des blocs entassés au milieu de son lit étroit, ou tombe en cascades blanchissant de son écume les rochers moussus qui l'enserrent. Le Mezayon passe « du grave au doux, du plaisant au sévère », pour le plus plus grand plaisir du promeneur et de l'artiste ; mais il est plus sévère que plaisant quand la pluie tombe et que son niveau s'élève ; c'est alors un torrent qui descend avec de formidables mugissements, et le téméraire qui tenterait de le traverser, quand il est en fureur, payerait cher son imprudence.

***

Depuis 1880 ou 1881 la mairie et les écoles communales ont été transportées au quartier du *Pont-de-Pourchères* (2) qui se trouve à égale distance du Vieux-Pourchères et de Lay (2 kilomètres environ des deux villages) et présente des facilités d'accès

(1) Fau est regardé dans le pays comme un château, et il est certain que cette maison garde encore aujourd'hui un certain cachet qui la différencie des fermes ordinaires.

Au XVIIIe siècle, dans sa lettre aux bénédictins, le curé de Pourchères ne parle de *Fau* que comme d'une métairie.

(2) Le Pont de Pourchères est à 2 k. 500 de la gare du tramway de la Grange-de-Madame.

Digitized by Google

très appréciables. Au Pont-de-Pourchères, il n'y a que deux maisons, l'une est inhabitée et l'autre renferme la Mairie et les écoles ; actuellement il n'y a donc que deux habitants, l'instituteur et l'institutrice.

L'école des garçons compte 17 élèves et celle des filles 15, soit un total de 32 enfants qui reçoivent l'instruction primaire sur une population de 252 habitants d'après le recensement de 1911.

La Mairie est installée dans le bâtiment des écoles, comme dans la plupart des petites communes rurales, bâtiments qui ressemblent à tous ceux qui ont été construits pour le même usage depuis une trentaine d'années et dont on connaît trop le style pour que nous nous attardions à en parler ici.

Voici, pour terminer ce paragraphe, la liste des Maires qui ont administré Pourchères depuis 1800.

MM. Bac Pierre-Paul-Joseph	de 1800 à 1810
Blache Jean-Louis	1810 à 1815
Charrier Pierre	1815 à 1826
Breton Jean-Jacques	1826 à 1848
Bac Jean-Charles-Philippe	1848 à 1856
Borne François	1856 à 1860
Coing Jean-Pierre	1860 à 1871
Espic Adolphe	1871 à 1900
(Vincent Jean fut maire pendant un an, en 1877)	
Espic Léon	1900 à 1904
Breton Louis	1904 à 1912 (1).

***

La population de Pourchères, comme celle de presque toutes nos communes rurales, diminue de plus en plus, après avoir suivi une marche ascendante depuis le XVIIIe siècle.

Nous avons relevé çà et là les quelques chiffres suivants :

fin XVIIIe siècle.....	270	habitants
en 1801.....	280	—
en 1846.....	424	—
en 1900.....	396	—
en 1906.....	288	—
en 1911.....	252	—

(1) Tous ces renseignements nous ont été fournis par M. Ferrier, secrétaire de Mairie, que nous remercions de son obligeance.

Digitized by Google

Il y a émigration, et nous en trouvons les causes dans l'attraction qu'exercent les villes au préjudice des campagnes. On abandonne le travail de la terre, trop dur et trop peu rémunérateur, pour celui des usines urbaines où les salaires sont plus élevés et les journées de travail moins longues.

Ce dépeuplement des campagnes en faveur des grands centres est certainement déplorable au point de vue social, économique et moral, mais il est la résultante d'un courant qu'il n'est pas facile d'enrayer et dont on ne pourrait atténuer l'intensité qu'en favorisant nettement et *pratiquement* l'agriculture.

A propos d'agriculture, disons quels sont les principaux produits du sol, à Pourchères.

On y récolte du froment, des pommes de terre et des châtaignes ; on exploite les bois taillis, tant comme bois à brûler que comme écorce *(le tan)*, qui est vendue pour le tannage des peaux (1).

La récolte du blé est insuffisante pour la consommation et l'on doit en acheter d'importantes quantités pour combler le déficit.

Au contraire, il y a exportation de pommes de terre, de châtaignes et de bois de chauffage.

Comme bestiaux, on élève surtout des bovidés et des porcs, puis viennent les moutons et les chevaux (ceux-ci en nombre restreint).

Le salaire des journaliers employés aux travaux ordinaires de l'agriculture est de 2 fr. en hiver et 2 fr. 25 en été ; il s'élève plus haut dans certains cas, et par exemple pour l'abattage des châtaignes il atteint 3 fr., plus la nourriture.

Quant aux femmes elles vont travailler dans les moulinages de la région Pourchères en compte un seul qui appartient à M. C. Borne. Cette grande usine (2) occupe un personnel nombreux d'ouvriers des deux sexes, qui y trouvent un travail constant et rémunérateur. Elle est dans un site pittoresque,

---

(1) On fait peu de vers-à-soie à Pourchères : en 1908 un seul sériciculteur a récolté 26 k^os.

Peu de vin également : en 1908, 8 personnes seulement ont déclaré leur récolte s'élevant au total à 57 hectolitres, produits sur une surface de 160 ares. Notes obligeamment fournies par M. le Secrétaire de la Mairie.)

(2) Cette usine est située au lieu dit « *Le Pré du Roi* ».

Digitized by Google

auquel s'adapte, sans le moindre heurt, le beau jardin Anglais, créé il y a quelques trente ans. Au midi de l'usine s'élève Charay, au nord et sur la rive gauche du Mézayon, c'est la montagne de Romange (1), avec ses taillis de chênes et ses « clapas » où rien ne pousse, que..... des renards.

***

Au XVIIIe siècle, le Curé de Pourchères, M. Blachière, écrivant aux Bénédictins (2), disait qu'en fait de denrées on récoltait « un peu de blé et des truffes rouges (pommes de terre), quelques châtaignes et noix qui sont souvent emportées par la gelée ». Il devait y avoir certainement d'autres récoltes, mais le curé n'en parle pas ; il ne s'étend, du reste, sur aucune des questions qui lui sont posées.

Nous trouvons encore une pièce qui donne une idée du prix des bestiaux au milieu du XVIIIe siècle : elle est intitulée : *Mémoire des bestiaux que Blache baille à Antoine Benevése, son granger, en l'an 1754* (3).

10 brebis avec leurs agneaux.....	47	livres.
9 antonins ou antonenche.....	31	—
4 moutons.....	20	—
4 chèvres.....	28	—
7 poules, (aucun prix n'est indiqué)		
1 truie.....	18	—

Evidemment, ces prix ne correspondent pas à ceux qui seraient pratiqués aujourd'hui, mais il faut tenir compte de la valeur de l'argent à cette époque, valeur trois ou quatre fois plus grande que maintenant. Nous ne voulons, ni nous ne pouvons chercher à établir une comparaison entre ce qui se faisait alors et ce qui se fait aujourd'hui et nous ne donnons ces pièces qu'à titre de curiosité et d'indication.

Puisque nous sommes sur le chapitre rétrospectif des bestiaux, terminons en disant qu'en 1785, il y avait 146 chèvres (4) à

(1) La montagne de Romange appartient au territoire de Cresceilles.

(2) Bib. N^le : Collection du Languedoc. Vol. 26.

(3) Archives du château d'Entrevaux.

(4) Arch. de l'Ardèche. — C. 983.

Digitized by Google

Pourchères, où cette « vache du pauvre » a été toujours en honneur. Notons cependant que cette commune en possédait beaucoup moins que les circonvoisines. C'est peut-être à cela qu'il faut attribuer une conservation du bois meilleure ici qu'ailleurs, car on sait que la chèvre est l'ennemi née des arbres.

***

Nous devons noter ici l'existence d'une carrière de tripoli (1) dans le quartier du haut-Pourchères qui fut exploitée il y a quelques années. Le produit était peu abondant mais d'excellente qualité et l'extraction aurait peut-être été continuée sans les frais considérables de transport qui grevaient par trop le prix de revient.

Nous avons trouvé dans cette carrière de curieux fossiles de poissons qui malheureusement s'effritaient vite à l'air et dont nous ne pûmes pas conserver longtemps les échantillons.

Le tripoli se trouve sur plusieurs points dans cette région et l'on en voit à Charay sur le versant de St-Priest, au Bartras dans la commune de Cresceilles. Ce sont là des dépôts fossilifères que le géologue a tout intérêt à étudier s'il veut se rendre compte de la flore des temps préhistoriques, ils sont en quelque sorte des archives renfermant de précieux documents.

Ces amas de tripoli que nous signalons, se trouvent tous dans le terrain volcanique et c'est pour nous une preuve convaincante qu'ils lui sont synchroniques de la manière la plus complète et la moins douteuse.

En effet à l'époque des ébranlements volcaniques, le tripoli fut entraîné par les eaux et se déposa dans les nouvelles dépres-

(1) En faisant des fouilles dans cette carrière on a récemment découvert (mars 1908) une couche de lignite d'où l'on a conçu l'espoir que l'on trouverait la houille à une certaine profondeur.

Nous le souhaiterions bien à nos voisins de Pourchères, mais, après examen, nous pensons qu'il s'agit d'un dépôt de lignite accidentel, formé par un courant d'eau ou un tourbillon qui a laissé là un amas de bois enfoui au hasard au milieu des dépôts sédimentaires, parmi lesquels on le retrouve aujourd'hui tranformé en lignite.

Nous avons trouvé dans les environs des lignites adventifs, dispersés ça et là dans des terrains très divers ne présentant en aucune façon les caractéristiques du terrain houiller, par exemple sur le versant sud de Charay, au-dessus de la route d'Aubenas à Privas, un peu au couchant de l'auberge de la Maison-Neuve et près d'un gisement de tripoli.

Digitized by Google

sions du sol, conservant dans ses couches successives les feuilles, les plantes, les petits animaux que l'eau ou le vent leur apportaient. Ces couches de tripoli furent recouvertes par les laves qui vinrent le comprimer avec une puissance qui peut se concevoir quand on examine attentivement les lieux. Ce gigantesque pressoir chassa des couches de tripoli l'air et l'eau qu'elles contenaient et empêcha la décomposition des fossiles. Il nous a conservé ainsi, de merveilleuse façon, les feuillages les plus menus et les plus fragiles : nous pouvons en voir les découpures, les nervures, les formes permettant d'identifier les espèces et de savoir par conséquent quelles essences poussaient sur le sol que nous occupons aujourd'hui.

Certaines de ces espèces existent encore, d'autres se sont perdues chez nous mais se retrouvent ailleurs comme des témoins vivants de ce qui fut ici dans le lointain passé.

Mais, si le tripoli de Pourchères et de Charay nous offre un catalogue de plantes, il ne renferme, à l'exception de poissons et d'insectes, aucun fossile des grands animaux qui vivaient à ces mêmes époques et dont on trouve les ossements sur les bords sud du Coiron. Ils avaient dû fuir ces parages dès les premières éruptions et se retirer vers les rivages du grand fleuve qui des Cévennes allait se jeter dans la mer miocène vers le Teil.

C'est ainsi, du moins, que les géologues expliquent les découvertes, relativement nombreuses, d'ossements appartenant aux grands animaux, dans les environs de Darbres, de Mirabel et d'Aubignas, alors que dans la région de Pourchères on n'en trouve pas. Il est à croire cependant que les carnassiers et herbivores aux formes bizarres et peu rassurantes qui habitaient les forêts (disparues) du Coiron, se trouvaient également ici avant les commotions qui bouleversèrent si profondément et si violemment la région et lui donnèrent, à peu de choses près, la configuration qu'elle a aujourd'hui.

***

Au pied de Charay, il y eut autrefois plusieurs fours à chaux, (un quartier s'appelle le *Bafour*) les emplacements de quelques-uns étaient nettement marqués il y a peu d'années.

Digitized by Google

Cette chaux grasse, produite par le calcaire de Charay, était d'excellente qualité et l'on peut s'en rendre compte, en voyant combien sont solides les vieilles constructions des environs. Mais cependant elle était assez irrégulière, par suite sans doute, du manque de soins dans le triage des calcaires et dans l'établissement assez rudimentaire des fours, dans lesquels la cuisson s'opérait parfois, un peu au petit bonheur. Malgré tout, elle donnait des résultats satisfaisants et l'on n'en employa pas d'autre jusqu'au milieu du XIXe siècle ; elle est maintenant complètement délaissée pour la chaux hydraulique et les anciens fours ont disparu.

On prétend dans le pays, qu'on fabriquait également des poteries communes, avec l'argile tirée de Charay. C'est fort possible (1) car il y a dans cette montagne, des poches d'une argile qui sans être très pure, l'est assez cependant pour former avec l'eau une pâte liante pouvant acquérir sous l'influence de la chaleur une très grande dureté sans fondre.

Mais ces « poches » d'argile ne contiennent pas toutes une terre propre à la poterie, nous en avons vu un certain nombre, dans lesquelles l'argile était mélangée avec du sable, du calcaire, de l'oxyde de fer, sans parler du silice et de l'alumine et du carbonate de chaux, dans des proportions trop fortes pour permettre de faire des poteries de qualité suffisante. C'est ce qui explique pourquoi cette petite industrie ne s'est pas développée et pourquoi elle a disparu.

Pour terminer ce chapitre, signalons encore l'existence du minerai de fer, dont les affleurements se voient vers le village de *Plataret*. Cette couche est connue, et on y pratiqua des fouilles, il y a un certain nombre d'années, mais elles ne tardèrent pas à être abandonnées, nous ne savons pour quelles raisons. Les géologues croient que cette couche se relie avec celle du ravin de St-Priest, ce qui nous semble en effet très plausible.

***

Une chose qui a contribué beaucoup à la beauté du paysage c'est le reboisement de la partie nord de Charay.

---

(1) Quelques essais ont été faits en 1908 qui ont démontré la possibilité de faire de la poterie avec l'argile de Lay.

Digitized by Google

Il y a une quarantaine d'années à peine (1), on ne voyait là que rochers blancs, pierres roulantes, herbes jaunâtres et landes stériles à l'aspect désolé. Maintenant toutes ces misères ont disparu, cachées sous la masse verte des pins et cette partie de Charay est devenue réellement belle et majestueuse, tout en restant pittoresque grâce aux gigantesques rochers qui émergent de la verdure dont ils rompent l'uniformité. On doit cette transformation à M. Clément, de Vals, qui a conçu et réalisé ce long et difficile travail. Ce reboisement montre ce que peut obtenir un homme d'initiative, sachant faire un emploi judicieux d'une grande fortune. La forêt que M. Clément a créée protège Charay contre le ravinement et l'érosion, ces grands destructeurs des montagnes et elle deviendra, dans l'avenir, le régulateur du régime des eaux de ce versant. Cette belle propriété est surveillée par deux gardes particuliers, c'est une des premières chasses réservées de la région de Privas (2), où quelques territoires gardés sont bien nécessaires pour que le gibier devenu rare, puisse se reproduire en paix.

C'est le seul moyen de conserver quelques lièvres et quelques perdreaux dans notre canton, jadis si giboyeux et où maintenant on ne peut plus espérer faire les belles chasses d'antan.

On attribue la diminution du gibier, au morcellement de la propriété et surtout à l'augmentation des récoltes fourragères qui ont remplacé les céréales dans une grande proportion. Les perdreaux ne trouvant plus de vastes étendues ensemencées en grains comme autrefois, ne peuvent se nourrir et ont dû aller chercher des régions leur offrant une provende plus abondante. Nous ne savons ce qu'il en est, mais ce que nous savons bien, c'est que depuis quelques années, rentrer bredouille est pour les disciples de St-Hubert, un désagrément qui n'a rien d'exceptionnel.

***

Il y a, sur la limite ouest du territoire de Pourchères, une belle habitation qui dépend, pour le « civil » de la commune de Gourdon et pour le « religieux » de la paroisse de Pourchères.

(1) Les premiers travaux de reboisement datent de 1870 ou 1871.
(2) Depuis, il s'est fondé plusieurs sociétés de chasse autour de Privas.

Digitized by Google

C'est *la Grange de Madame* (1) qui domine la route nationale du Pouzin à Aubenas. Elle appartint avant la Révolution au Monastère de Charay et fut achetée le 6 avril 1791 par Jean-Jacques Faure. Les héritiers l'ont vendue, il y a plusieurs années, à M. le Docteur Merley, de Nîmes, qui vient tous les ans y passer quelques temps pendant la belle saison.

Cette maison n'a de grange que le nom, c'est en réalité une demeure que nous soupçonnons fort (sans preuves) les nobles prieurs de Charay d'avoir souvent habitée, car à l'étudier il semble bien qu'elle fut construite avec plus de soins qu'on n'en mettait ordinairement à l'édification d'une simple ferme ; elle tient de la maison bourgeoise et du château et peut-être plus de ceci que de cela.

Il est possible cependant qu'elle n'ait pas eu toujours l'aspect que nous lui voyons aujourd'hui, car Faujas de St-Fonds, qui y entra lors de son voyage en Vivarais pour l'étude des volcans, en paraît assez peu enthousiasmé. Il l'appelle le *Cabaret de Madame* (1), et en parle en termes assez méprisants ; on l'y fit mal dîner sans doute.

En notre temps de cures d'air, où l'on délaisse quelque peu les stations thermales pour la montagne, la *Grange de Madame* constitue l'habitation d'été rêvée, et il est de fait que le séjour doit y être très sain et très agréable, car son altitude doit être un peu au-dessus de 700 mètres.

On ne s'y sent pas au bout du monde, comme sur certains plateaux à la mode ; Privas est à peu de distance, (distance que diminuent encore les tramways passant au-dessous de la route),

---

(1) Cette dénomination a fait croire à beaucoup que cette ferme avait appartenu à une congrégation de religieuses d'Aubenas, et que son nom lui serait venu de ce que les redevances auraient été payées à « Madame l'Abbesse ».

D'autres enfin pensaient qu'elle était « la maison des champs » de Diane de Poitiers, dame de Privas. Qui sait si, de suppositions en suppositions, on n'eut pas déclaré un beau jour que cette maison n'avait pu appartenir qu'à « Madame », femme de « Monsieur », frère du Roi ? Madame se meurt !

A Laurac, on trouve aussi un lieu dit : « Grange de Madame » ; on voit que ce nom n'est pas spécialement réservé à ce quartier de Gourdon.

(2) *Recherches sur les volcans*, p. 289. Le passage en question est cité par M. Mazon dans son Encyclopédie de l'Ardèche : *Patriote de l'Ardèche*, 1er avril 1896.

Digitized by Google

le village de Lay est tout proche, et enfin on domine la vallée de l'Ouvèze où les hameaux sont nombreux. La *Grange de Madame* n'est donc pas en pays perdu et on n'y a pas l'impression du « loin de tout » qu'on ressent parfois dans d'autres montagnes ; ici c'est la montagne civilisée, mais ni trop, ni trop peu.

***

Il est une tradition locale d'après laquelle l'ancienne grande route de Privas à Aubenas, qui passait au village de Lay (1) aurait suivi, à peu de choses près, un vieux tracé de voie romaine. Cette voie se serait soudée aux environs de la *Grange de Madame* à celle allant d'Alba en Auvergne par Mézilhac.

Cela n'a assurément rien d'impossible, et il est même très probable qu'il y eût, sinon une « vià romana », tout au moins un grand chemin permettant aux habitants de toutes ces régions de communiquer facilement avec leur ville principale et cela de toute ancienneté. Il est très probable aussi que ce très vieux chemin a servi de base à l'établissement de la grande route de Privas à Aubenas. On sait qu'en général, très souvent du moins, les constructeurs de grandes routes d'avant la Révolution suivaient les anciens chemins tracés d'abord par les premiers habitants, ensuite élargis et rectifiés par les Romains. Sauf exception, ce n'est guère que depuis un siècle que l'on établit des routes de toutes pièces et dans des lieux où il n'y en eut probablement jamais.

Nous disons probablement, car on ne peut pas affirmer que là où l'homme passe l'homme n'a jamais passé ; c'est plutôt le contraire qui est vrai ; aucune œuvre humaine n'est si ancienne qu'on ne lui découvre des prolégomènes historiques, si l'on peut ainsi s'exprimer à propos d'un chemin. Si nous admettons la tradition qui veut que la route en question ait été une véritable voie romaine, elle nous expliquerait une autre tradition qui place un fort à l'endroit appelé *Le Chastelon* (2).

Ce fort, construit tout près de la soudure de cette route avec

(1) Depuis plus de cinquante ans cette route a été abandonnée et remplacée par celle qui contourne le versant sud de Charay.

(2) Près du Col ou Goulet de l'Araignée.

Digitized by Google

celle d'Alba à Mézilhac aurait été élevée dans ce cas, pour garder l'entrée de la vallée de Pourchères et couvrir la route conduisant à Privas. Il aurait coopéré ainsi à la défense de cette partie du pays avec la tour de l'Escrinet qui se trouvait sur la montagne de Suzon, et qui correspondait par signaux avec les hauteurs voisines.

Si ce fort du Chastelon a réellement existé, quelle pouvait bien être son importance ? A quelle date fut-il détruit ?

Deux questions auxquelles on ne peut répondre, car il ne reste aucun vestige et les documents n'en font pas mention, alors qu'ils parlent de la tour de l'Escrinet. De ce silence des documents on peut inférer que le Chastelon a disparu avec beaucoup d'autres, à ces époques lointaines que l'on ne peut déterminer même approximativement et que l'on appelle, avec raison, la nuit des temps.

Nous n'avons pas la prétention d'éclairer cette obscurité ; mais nous n'avons pas cru devoir passer sous silence une tradition qui n'a rien de déraisonnable et que le hasard, cette Providence des chercheurs, peut confirmer un jour. Nous devons d'autant plus la relater qu'elle apporte un nouveau jalon à l'étude de l'organisation militaire et du système adopté par les Romains pour assurer leur conquête, la défendre contre des envahisseurs éventuels et empêcher les soulèvements du peuple conquis. Il est évident que le meilleur moyen pour atteindre ce double but, c'était la création de nombreux postes, plus ou moins fortifiés, commandant les grandes voies de communications et les entrées de vallées conduisant vers des centres importants. La tour de l'Escrinet et le fort de Chastelon répondaient parfaitement à cette idée et étaient deux sentinelles avancées, veillant à la sûreté de Privas, tout en assurant la sécurité et la police des routes qui traversaient cette région (1).

(1) Certains prétendent qu'il existait aussi un château fort sur le sommet de la Roche de Gourdon, nous n'en avons trouvé aucune preuve. Notons ici que les Autrichiens, en 1814, firent comme les Romains ; ils établirent un poste d'observation à ou vers l'Escrinet, pour surveiller les routes passant dans cette région et garder les avenues ouest de Privas. Ils avaient occupé St-Priest et les hameaux de cette commune, reliant ainsi leur poste de l'Escrinet avec Privas où se trouvait le corps principal d'occupation. (Voir notre notice sur Gourdon. *Revue du Vivarais*, janvier 1910).

Digitized by Google

A propos de la route de Privas à Aubenas, qui passait autrefois par le village de Lay, rappelons que M. Teyssonnier-Descros, avocat à Privas et député aux Etats particuliers du Vivarais, présenta à ces Etats, en 1788, un mémoire fort bien fait.

Dans ce mémoire il fit ressortir l'intérêt général de cette voie de communication reliant les bords du Rhône, Privas et toute la région à la ville d'Aubenas. Ces Etats appréciant toutes les bonnes raisons développées par M. Teyssonnier-Descros, accordèrent une allocation de 90.000 livres pour réparer la route dans la partie qui va de Lay à la Grange de Madame (1).

La somme accordée était importante eu égard au peu de longueur à réparer et permit de rectifier, élargir et réparer cette section qui, paraît-il, était en fort mauvais état et très ravinée.

***

Dans le cours de cette notice, nous avons plusieurs fois mentionné le monastère de Charay, dont les ruines se voient encore sur la plus haute haute cime de la montagne, à la limite des communes de Pourchères et de St-Priest.

Nous proposant de publier un travail sur ce monastère, nous n'en dirons que quelques mots aujourd'hui. Le couvent de St-Michel-de-Charay fut fondé en l'an 1000 par le Chapitre du Puy et ses religieux étaient des chanoines réguliers de St-Augustin. Malgré sa situation topographique, qui semblait devoir le mettre à l'abri de toute attaque, le couvent reçut, dès le 17 mars 1362, une garnison destinée à le défendre contre les entreprises des bandes armées qui parcouraient le pays sous le nom de *Routiers* (2).

Charay conserva très probablement une garnison pendant une longue période lors de la guerre de Cent ans. Il semble bien que le monastère fut attaqué, puisque le 11 juin 1427 le prieur et les moines récompensèrent Guillaume de Prelles pour *l'avoir*

(1) Arch. de l'Ardèche. Inventaire des titres de Privas, n° 174.

(2) Voir : notre notice sur : St-Michel-de-Charay, m^es^.
Mazon : *Essai historique sur le Vivarais pendant la guerre de Cent ans.* Passim.
Dr Francus : *Voyage autour de Privas.* Passim.

Digitized by Google

défendu avec des gens d'armes. S'il y eut défense, c'est qu'il y avait eu agression.

La tradition locale est ici d'accord avec les documents, elle nous montre que le souvenir de « la guerre des anglais » est resté encore vivace dans les environs. Elle nous raconte que : « les *angles* (anglais), après avoir échoué à Charay, descendirent dans la vallée de St-Priest, où ils saccagèrent et incendièrent les fermes ». Si l'on ne peut ajouter une foi absolue aux traditions locales, on doit, en tout cas, les enregistrer et les faire connaître, ne serait-ce qu'à titre de curiosité.

Si les « Routiers » anglais ou bourguignons, comme on appelle indifféremment dans le pays les soldats de cette époque, furent repoussés, il n'en alla pas de même au XVIe siècle, lorsque les huguenots escaladèrent la montagne. Ils saccagèrent le couvent et martyrisèrent cruellement les religieux, dit une vieille tradition que Soulavie (1) a rapportée et que nous-même avons entendue bien souvent conter..... sans y croire beaucoup (2).

Le monastère ne se releva pas de sa ruine, depuis le sac par les huguenots, il n'y eut plus de religieux sur la montagne et les prieurs, nommés dès lors par le Roi, furent jusqu'à la Révolution, ce qu'on appelait des *abbés commendataires*, le dernier fut Messire Pierre Nicolas d'Elvincourt, archidiacre et vicaire général de Laon.

La Révolution acheva l'œuvre commencée par les Réformés du XVIe siècle, et les terres du couvent furent vendues aux enchères ; aujourd'hui, il reste à peine quelques pans de murs surgissant

---

(1) A peu près vers la même époque (1570), dit Soulavie, les fanatiques vidèrent les tonneaux des moines de Charay, les percèrent de mille clous, l'intérieur en fut tout hérissé ; on enferma deux moines dans chaque tonneau et on les fit rouler des hauteurs de la montagne ». —*Voyage autour de Privas*, p. 168.

(2) Il y a une vingtaine d'années, on trouva, paraît-il, au pied de Charay (côté Nord) des morceaux de planches de châtaignier ou de chêne, armées de très vieux et très gros clous. Il n'en fallut pas plus pour émotionner les âmes sensibles qui virent là une confirmation de la légende. Pour nous, nous resterons sceptique tant que nous n'aurons pas un document authentique relatant le martyre des religieux, ou tant qu'on ne nous aura pas montré un tonneau hérissé de clous avec.... un squelette dedans.

Ce qui est seulement hors doute, c'est le saccagement du monastère et la dispersion des religieux.

Digitized by Google

au milieu des broussailles et des pins ; demain, tout sera enfoui et le chasseur foulera ce sol sans se douter que sous ses pieds, les moines de St-Michel-de-Charay dorment leur dernier sommeil, car il n'y a pas même une modeste croix pour marquer leurs tombes.

La fin tragique du monastère et de ses religieux, devait tout naturellement faire éclore des légendes et des histoires fantastiques ; il n'est pas de ruines qui n'aient les leurs, et celles de Charay en ont plusieurs. Mais en les contant toutes nous risquerions de fatiguer le lecteur et aussi d'impressionner les âmes sensibles, que le mot de « revenant » fait trembler et empêche de dormir. Nous nous bornerons donc à raconter une « vision » qui, espérons-le, ne troublera le sommeil de personne.

C'était vers 1840 ; les habitants du village de Pourchères avaient l'habitude de se réunir le dimanche pour se reposer, deviser de la pluie et du beau temps, ou engager quelques parties de cartes, en un endroit abrité, faisant face à la montagne de Charay. Un jour, les enfants, qui jouaient bruyamment autour de leurs parents, interrompirent brusquement leurs jeux et se groupèrent près de deux fillettes, de dix à douze ans, qui leur montraient les ruines, où elles voyaient, disaient-elles, une longue théorie de personnages, vêtus de robes blanches et de ceintures rouges faisant la procession autour du couvent ; vieux et jeunes, écarquillaient les yeux, mais en vain ; ils n'apercevaient rien et malgré leur bonne volonté de gens un peu crédules, ils ne purent jouir du spectacle dont les deux fillettes donnaient de si nombreux et de si merveilleux détails.

Elles soutenaient mordicus la réalité de leur « vision » et étaient furieuses de voir leurs affirmations mises en doute.

Dans le fait, les grandes personnes émettaient des doutes pour la forme et elles étaient étaient intimement convaincues que les fillettes voyaient réellement une procession des âmes des moines à travers leur monastère détruit (1).

Autre chose, qui a fait beaucoup travailler les imaginations,

(1) Nous tenons ce récit d'une personne qui assistait à la scène et connaissait intimement les deux « visionnaires ».

Digitized by Google

c'est le prétendu « trésor du Couvent ». On l'a si bien cherché, ce trésor, que l'on a démoli le peu de murailles restées debout, et, inutile de dire que l'on a rien trouvé du tout.

Les fouilles, faites vers 1865, par deux ou trois personnes, ne mirent à jour qu'un vieux fusil rouillé, caché et oublié par un braconnier et un chaudron percé comme une écumoire. Mais d'écus enfouis dans les caves du monastère, pas le moindre, le contraire nous eut étonné, car les moines avaient des revenus trop restreints pour qu'ils pussent mettre de l'argent de côté ».

Les chercheurs de trésor auraient mieux fait de suivre le conseil de Lafontaine et de retourner leurs champs au lieu de bouleverser les pauvres ruines de Charay.

***

Jadis, on ne comprenait pas le pittoresque de la même manière que nous, on ne l'appréciait guère surtout, et ces gorges sombres, aux pentes scabreuses, et ces rochers fantastiques que nous admirons tant dans les Boutières, étaient pour nos aïeux un objet d'effroi.

Ils qualifiaient ces mêmes Boutières de *mauvais pays*, parce que les routes y étaient de simples sentiers côtoyant des précipices et pavés de cailloux roulants. Nos ancêtres voyageant à pied et à cheval, ne décernaient le titre de « bons et beaux pays » qu'à ceux où les chemins étaient bien entretenus et aux bords desquels de nombreuses auberges se trouvaient à point nommées pour leur offrir bons gites et bons soupers.

Certes, à Pourchères, les routes étaient assez rudimentaires, les auberges fort rares, mais le voyageur ne risquait pas de mourir de faim, ni de passer la nuit dehors. Alors, comme aujourd'hui, les habitants savaient exercer l'hospitalité ; les portes s'ouvraient toutes grandes devant le « passager », pauvre ou riche, paysan, marchand ou gentilhomme, venant demander un abri. Ces traditions de bon accueil envers l'étranger, se sont conservées intactes dans notre pays et à Pourchères on y est resté particulièrement fidèle. Ce n'est donc un « mauvais pays » qu'au point de vue de certains chemins dans lesquels les automobi-

Digitized by Google

listes auraient tort de se risquer et c'est au contraire un « excellent pays » de par la politesse et l'obligeance de ses habitants.

A propos de ceux-ci, nous avons remarqué que beaucoup d'entre-eux ont gardé le « facies » romain, tel que le décrivent les auteurs, et sont de taille moyenne, mais bien prise ; on sent des hommes robustes et énergiques, comme il est nécessaire qu'ils le soient au milieu d'une nature aussi farouche. Il faut évidemment être fort et avoir les jarrets solides pour travailler ce sol en pente raide et porter de lourds fardeaux dans ces sentiers de chèvres, encombrés de roches glissantes ! Descendre des balles de marrons ou des faix de bois sur le dos, à travers les rochers, n'est pas chose commode et ce ne sont pas les « gens de la plaine » qui pourraient se livrer à cet exercice, ils seraient bientôt à bout de force et à bout de souffle.

Les cultivateurs de Pourchères, habitués dès leur enfance à parcourir leurs montagnes, à franchir, comme en se jouant, les passages difficiles, sont des vaillants, auxquels le travail de cette terre rébarbative ne fait pas peur, mais ils le désireraient, sans doute, plus rémunérateur. Certes, ils n'ont pas tort, car vraiment ils se donnent bien du mal pour arracher au sol le pain de chaque jour !

Leur pénible labeur n'altère pas cependant leur humeur et leur caractère et il faut les voir quand le dimanche après la messe ils se réunissent pour vider joyeusement quelques « pintes » dans les cafés de Lay. Là, on devise gaiement de la pluie, du beau temps, des récoltes passées, présentes et futures ; on se conte les mêmes incidents de la vie agricole et avant de regagner le logis, on entame parfois quelques parties de cartes, inoffensif et nécessaire délassement du travail de la semaine.

Ces réunions du dimanche sont les seules distractions de l'habitant de nos campagnes, dont la vie n'est ni facile, ni gaie, vie dont ne s'accommoderaient certainement pas nos théoriciens prêchant si éloquemment « le retour à la terre ». Ce retour ne s'effectuera que si l'on fait au cultivateur, au paysan, les mêmes avantages matériels que l'on fait à d'autres. La terre devrait être exempte (ou à peu près) de charges fiscales et.... c'est tout le contraire qui a lieu, les propriétaires ne le savent que trop, ils ne

Digitized by Google

sont pas payés pour le savoir, ils payent pour le savoir. Ce n'est pas ainsi qu'on enrayera l'émigration vers les grandes villes et la dépopulation des campagnes.

.....

Voilà terminée notre excursion à Pourchères, excursion un peu trop rapide assurément, car bien des choses nous ont échappé ; d'autre part nous avons dû laisser dans l'ombre certains points restés imprécis faute de documents. Tout cela nous a forcé à restreindre un cadre que nous avions rêvé plus large ; mais malgré ses lacunes et ses imperfections, nous espérons que notre notice sera accueillie avec bienveillance par nos excellents amis de Pourchères. Nous leur dédions ce petit travail en souvenir du concours aussi empressé que cordial qu'ils nous ont prêté.

(A suivre). BENOIT D'ENTREVAUX.

Digitized by Google

MÉMOIRES
D'ISAAC MEISSONIER

CI-DEVANT MINISTRE A St-SAUVEUR EN VIVARAIS

(1630-1709)

suivis d'Extraits de son LIVRE DE RAISON *(1661-1674)*

publiés pour la première fois

PAR M. CHARLES AURENCHE

(Suite VI, et Fin)

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Addition au tome XXIII (1915), page 40, ligne 18 :

Cet assassinat eut lieu dans des conditions particulièrement dramatiques : M. de Vocance et M. du Bay tombèrent dans une embuscade habilement préparée par un abattis d'arbres ; leurs cavaliers d'escorte furent tués méthodiquement à coups de mousquets. Le chef de la bande offrit la vie à M. du Bay comme ne lui étant pas particulièrement hostile. Ce dernier répondit : « Je suis avec Monsieur de Vocance et je partagerai sa fortune. » Un coup de pistolet l'abattit. Quant au survivant, M. de Vocance, il faut croire que les Camisards avaient un fort compte à lui rappeler, car il fut trouvé, quelques jours plus tard, percé de quarante-six coups de poignard et à moitié rongé par les hôtes d'une fourmillère sur laquelle il avait été lié, respirant encore.

Addition à la page 63, note 2 :

Ce François était le père de Jean-Jacques Aurenche qui épousa en 1650 Suzanne de Marcha, petite-fille de Pierre de Marcha (le Vieux), pasteur à Saint-Sauveur et frère de Pierre de Marcha

Digitized by Google

(le Jeune), seigneur de Pras et auteur des *Commentaires du Soldat du Vivarais.*

Il était le petit-fils d'Etienne qui fit, en 1529, une reconnaissance d'une partie de ses terres au profit de la baronnie de Cheylus, reconnaissance dont nous donnons ci-dessous un extrait :

STEPHANUS D'AURENCHE, *habitator loci Jarriès, parrochii Sancti Salvatoris Montisacuti, anno Domini millesimo quingentesimo vicesimo nono et die penultima aprillis, gratis per suos recognovit se tenere de dominio directo nobilis Alexandri de Beneffício, domini de Cheylucio a nobili Ludovico de Monasterio, videlicet terras sequentes :*

« *Et primo quandam terram* .....

.....

« *Sub censu annuo quatuordecim courtapphorum* (sic) *vini puri, clari, nitidi et recipiendi ; unius carteyroni cumuli avene ; duarum carteriarum siliginis et tam pro tailha quam pro censu undecim denariorum turonensium et sub serviciis et jornalibus juris, facultatem eciam prerecognitarum. Quos census ad mansionem Montisacuti solvere promittit dicto nobili et suis anno quolibet in festo Omnium Sanctorum, cum et sub clausulis opportunis et necessariis.*

« *Actum apud Sanctum Salvatorem, in domo Heustachii Runelli, testibus presentibus : Matheo et Ludovico Valette, mansi de Valetta ; Jacobo Coste.* »

(Extrait tiré du terrier de Bénéfice de Cheylus, parchemin, folio LXXXXVJ).

Addition à la page 64, ligne 15 :

La maison est située au carrefour de la route qui suit le cours de l'Eyrieux et de celle qui monte à Mézilhac par la vallée de la Glueyre.

Ses approches et son apparence ont été complètement modifiées par suite de l'établissement de ces deux voies.

Le portail, objet des soins d'Isaac, a disparu, mais la façade Ouest a conservé les deux tours qui faisaient l'orgueil du pasteur.

C'est aujourd'hui un hôtel tenu par les Dlles Dejoux. La transformation n'a presque rien laissé subsister de l'ancien aménagement intérieur.

Digitized by Google

ERRATA

Tome XXII (1914) :

Page	435,	ligne	11,	*au lieu de*	ce temps, sur	*lire*	ce temps sur
»	437,	»	13,	»	adjurer	»	abjurer
»	449,	»	5,	»	et la fit	»	et le fit
»	457,	»	10,	»	sa mort. Arrivée	»	sa mort,arrivée
»	458,	»	30,	»	lui permit	»	lui permet
»	486,	»	4,	»	doit	»	voit
»	487,	»	32,	»	près desquels	»	près, desquels
»	498,	»	21,	»	sulvi	»	suivi
»	499,	»	23,	*après*	terron	*ajouter*	(sic)
»	545,	»	12,	*au lieu de*	rég[u]eurs	*lire*	rig[u]eurs

Tome XXIII (1915) :

Page	8,	ligne	26,	*au lieu de*	obigations	*lire*	obligations
»	16,	»	30,	»	fonctiou	»	fonction
»	21,	»	1,	»	cest....., de	»	cest [en teste] de
»	27.	»	18,	»	chacnn	»	chacun
»	27,	»	26,	»	poru	»	pour
»	36,	»	22,	»	s'y faire	»	d'y faire
»	38,	»	27,	»	milhets nous	»	milhets noirs
»	58,	»	30,	»	laute [Serres]	»	laute (?)
»	62,	note	1,	*supprimer*	(commune de)		
»	63,	ligne	7,	*après*	cousins « du Marché »	*ajouter*	(2)
»	63,	»	16,	»	aussi un cousin	*supprimer*	(2)
»	63,	»	33,	*au lieu de*	du Bray	*lire*	du Bay

» 63, note 2, ligne 1, *au lieu de* Pierre Marché le vieux
lire Pierre de Marcha le vieux

» 63, note 2, ligne 2, *au lieu de* Pierre Marché, Sr de Pras
lire Pierre de Marcha, Sr de Pras

» 65, note 1, *au lieu de* désigne peut-être une housse
lire désigne une housse

» 79, l. 10, *au lieu de* 8 décembre 1667, *lire* 8 décembre 1666

Digitized by Google

CONCLUSION

Les *Mémoires* et les extraits du *Livre de Raison* que l'on vient de lire justifient, nous le pensons du moins, ce que nous disions d'Isaac Meissonier dans l'introduction.

Nous avons, il est vrai, des raisons particulières d'être attaché au souvenir de l'ancien ministre de Saint-Sauveur, car les relations affectueuses entre la famille Meissonier et ses cousins Aurenche gardèrent leur intimité à travers les temps jusqu'au décès du dernier des Meissonier, de Saint-Sauveur, arrivé en 1860.

En 1787, noble Henri-Marc (ou Henri-Marie) de Meissonier de Châteauvieux fut chargé, de concert avec Pierre Fougeirol, de faire l'attribution entre les quatre fils de Jean-Louis Aurenche des biens substitués par Joseph et Anne Aurenche ; ce fut le cadet, resté dans le domaine de famille, qui fut élu.

Cet H.-M. Meissonier de Châteauvieux fut élu représentant de l'Ardèche au Conseil des Anciens en 1798.

D'autre part mon grand-père, fils de Paul, l'un des déshérités de 1787, épousait le 11 août 1810 Félicité Meissonier, qui descendait d'une branche restée protestante et fixée à Trenchat, paroisse de Saint-Etienne-de-Serres.

J'ai souvent entendu ma grand'mère me dire que lorsque H.-M. de Meissonier de Châteauvieux voulut faire admettre son fils Hercule dans les Gardes du Corps il se fit remettre les originaux des titres de noblesse par ses parents de Trenchat qui les détenaient, ce qui démontrerait l'importance de cette branche encore existante.

Mais revenons, en terminant, à notre chroniqueur.

Qu'il nous soit permis de croire qu'en mettant au jour les *Mémoires* et le *Livre de Raison* de cet homme de mérite, doux et pacifique, savant et modeste, si profondément pénétré de l'esprit de famille, nous aurons apporté notre modeste contribution à l'étude des sanglantes révolutions que fit naître en *« nostre Vivarès »* la révocation de l'Edit de Nantes, et que nous aurons fait partager au lecteur un peu de la sympathie que nous gardons à la mémoire d'Isaac Meissonier.

FIN

Digitized by Google

CORRESPONDANCE ADMINISTRATIVE

DU

CITOYEN ROBERT

COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT DANS L'ARDÈCHE

(8 messidor an VII — 12 prairial an VIII.)

publiée

PAR M. L'ABBÉ A. ROCHE

(Suite VI)

N° 75.

Au ministre de la police générale.

Du 28 thermidor An 7 (15 août 1799).

C. M.

Les prisons de cette commune chef-lieu n'étant pas sures plusieurs prisonniers s'en étant déjà évadés, le fanatisme étant ici porté à son plus haut degré ; les brigands nous menaçant tous les jours d'une descente, l'administration a pris hier un arrêté pour faire transférer à Beauregard les prêtres insoumis actuellement détenus ou qui le seront par la suite ; cet arrêté est basé sur des motifs de salubrité et d'humanité, en effet ce chateau fort qui est dans le canton de St Péray a des appartements vastes et des cours spacieuses.

Quoique l'administration vous adresse cet arrêté, j'ai cru devoir vous en donner avis.

Salut et fraternité.

N° 66 (*sic* pour 76).

Au ministre de la police générale.

Du 29 thermidor An VII (16 août 1799).

C. M. Je vous adresse ci-joint copie d'un procès-verbal constatant l'arrestation d'un prêtre nommé Vernet. La commune de Villeneuve de Berg en contenoit 18, tous réfractaires. Celle

Digitized by Google

d'Aubenas en contient autant, mais comme nous avons lieu d'espérer qu'elle sera bientôt mise en état de siège, le général attend ce moment pour leur donner la chasse.

Vous voyez, C. M., par les mots d'une lettre trouvée chez l'un d'eux, rapportés dans le procès-verbal ci-joint qu'ils n'attendent qu'un moment favorable pour exercer leur râge contre les républicains. Je vous le répète encore, ce sont eux seuls qui entretiennent la guerre civile dans le département, il faut si l'on veut éviter de grands maux, que malgré les besoins du Trésor public, le Gouvernement fasse un effort pour nourrir dans une maison de réclusion tous les sexagénaires, et qu'on bannisse de notre territoire le plus tôt possible tous ceux qui sont dans le cas de la déportation.

Je sens bien, C. M., que je ne devrais pas revenir si souvent sur cet article ; mais vous jugerez si j'ai eu tort par la difficulté que nous allons éprouver à former nos bataillons auxiliaires. Si on voyait qu'on fît exécuter les loix contre les prêtres, les habitants des campagnes ne se laisseroient plus aller à leur influence et craindroient ces peines portées contre leurs enfants rebelles ; mais les prêtres leur ont dit : pourquoi craindriez-vous que ces scélérats de républicains sévissent contre vos enfants, l'osent-ils faire contre nous ? Ceux qu'on met sous la surveillance de leur commune n'osent-ils pas dire que ce n'est que par crainte de la contre-révolution qu'on les laisse ainsi libres, et tirant de là les conséquences les plus meurtrières pour l'esprit public, ils semblent être autorisés par des actes surpris à l'humanité des administrations centrales, à semer le trouble et le désordre partout.

Je vais provoquer, C. M., le rapport de tous ces arrêtés ; quand le peuple verra que le Gouvernement est décidé à ne plus laisser en liberté ces hommes pervers qui sont ses plus cruels ennemis, alors il nous fera connaître tous les crimes dont ils se sont rendus coupables en abusant de la liberté que la bienfaisance nationale leur accordoit.

Je vous adresse aussi copie d'une lettre du Commissaire près l'ad^on^ municipale de Villeneuve-de-Berg. Vous verrez, C. M., que le cri que je vous porte n'est que l'écho de tous les individus

Digitized by Google

de ce département qui veulent le maintien de la République et la sureté de ses amis et de leurs propriétés.

Salut et fraternité.

N° 77.

Au ministre de la Guerre.

Du 30 thermidor An 7 (17 août 1799).

C. M. — Votre lettre du que reçut avant-hier l'adon a jetté la consternation parmi nous. Il est sûr que nous serons égorgés si vous nous forcez à envoyer à l'armée notre seul appui, la colonne mobile qui n'est composée que de réquisitionnaires ou conscrits. Je sais que les besoins de l'armée sont grands ; mais nos dangers le sont sans doute d'avantage ; car ni la vigilance, ni l'activité du brave adjudant général Nivet, ni l'intrépidité de la colonne qu'il commande, n'ont pu terrorifier assez les brigands qui infestent notre malheureux département pour que chaque jour ne soit encore marqué par l'assassinat ou l'expoliation de quelque Républicain.

Dans un temps moins difficile, il y a six mois, nous avions près de neuf cent hommes ; les brigands n'avoient jamais paru au-dessus du nombre de 7 à 8 et on ne pouvoit pas se préserver de leurs incursions ; aujourd'hui qu'ils se présentent sur divers points dans le même jour, en troupes de 40, 60 et même cent, puisqu'ils osent cerner des communes, et en désarmer les habitants, que deviendrons-nous, si vous nous ôtez la seule force que nous avons à leur opposer ?

On nous écrit que le Général Cartaud alloit faire entrer 400 hommes dans ce département. Mais ces 400 hommes ne pourront pas nous être autant utiles qu'un pareil nombre de colonne mobile, ne connaissant pas aussi bien les localités. D'ailleurs ce nombre ne suffiroit pas, et il ne sera même pas superflu ajouté à notre colonne mobile.

Si vous voulez, C. M., connoitre la situation physique et politique de notre département, prenez la peine de faire prier le représentant St Prix de passer chez vous ; il demeure Palais Egalité, maison Montpensier. Quand il vous aura dit la quantité de prêtres qui infestent ce malheureux pays, le peu de républi-

Digitized by Google

cains qui l'habitent, la facilité qu'ont les brigands d'échapper aux poursuites dans un pays couvert de montagnes et de bois ; quand vous saurez surtout la difficulté que nous avons eu de former une colonne de 600 hommes, presque tous patriotes, vous cèderez sans doute à nos sollicitations. Et comment pourrions-nous faire partir les conscrits que la Patrie appelle à son secours, si vous nous enlevez cette colonne, qui seule pourra les y contraindre.

Quant aux conscrits, je crois que nous ne devons pas les garder ; mais laissez-nous du moins les réquisitionnaires et soyez bien sûr qu'ils feront ici un service plus actif et plus utile qu'aux armées. Salut et fraternité.

N° 81.

Au ministère de la police.

Du 2 fructidor An 7 (19 août 1799).

C. M.

Il se présente un cas sur lequel il me parait essentiel que vous me donniez votre avis.

Le fanatisme est ici une des principales causes du mauvais esprit et des troubles qui règnent depuis si longtemps dans ce département. Le peuple des campagnes se modèle sur celui de la ville et surtout sur celui du chef-lieu.

Il voit qu'on continue de respecter les jours fériés de l'ancien régime et de mépriser ceux du nouveau, il croit alors qu'il est du bon ton de n'être pas républicain, il chaume le dimanche et travaille le décadi.

Je voudrais que vous me disiez, Citoyen Ministre, si l'on peut faire condamner à l'amende comme j'ai vu dans les journaux que l'ont été certains marchands, à Paris, ceux qui n'étalent pas leurs marchandises le dimanche comme les autres jours.

Un exemple suffiroit pour mettre tous les autres au pis et cet exemple je le ferois faire sur un marchand prêtre qui donne le branle à tous les autres.

S. et F.

Digitized by Google

N° 82.

Au ministre des finances.

Du 2 fructidor An VII (19 août 1799).

C. M. — Je suis dans le plus grand besoin : il m'est dû six mois de traitement d'inspecteur, deux mois de celui de Commissaire, quinze mois de remise d'inspecteur et deux mois de fraix de bureau de Commissaire. Mon prédécesseur est au Corps Législatif, il est payé exactement tous les mois Ne seroit-il pas bien que la première ordonnance qu'on expédiera au Commissaire fut pour le trimestre de Messidor et non pour les deux précédents puisque mon prédécesseur ne manque aujourd'hui de rien et que moi je manque de tout. Veuillez bien, C. M., prendre ces raisons en considération, vous me tirerez d'un état vraiment bien pénible. Dans tous les cas je vous prie de m'envoyer le traitement de mon second trimestre d'inspecteur, puisque la moitié de nos contributions est rentrée

S. et F.

N° 84.

Au ministre de la Marine et des Colonies

Du 2 fructidor An VII (19 août 1799).

C. M. — Depuis le commencement de la Révolution je sers sa cause avec tout le zèle et le dévouement dont je suis capable. Je n'ai qu'un fils (1). Je le fis entrer il y a vingt mois dans la marine ; il savoit assez de mathématiques pour que je dusse espérer de le voir aspirant au bout de six mois, il est encore matelot ; et son service a cependant toujours été d'une activité non interrompue soit sur la frégate *La Loire* soit sur le *Dix Août*, où il est encore aujourd'hui matelot limonier sans jamais avoir pu être admis à subir le premier examen.

Je vous prie en grâce, Citoyen Ministre, de tirer mon fils de cet état pénible, et de lui adresser directement s'il est possible un ordre pour être examiné ou s'il n'y a pas de Géographe

(1) Jacques-Louis Robert, lieutenant de vaisseau, Chevalier de Saint Louis et de la Légion d'honneur, Maire de Lavoulte du 7 septembre 1843 au 23 avril 1848. Mort à Lavoulte le 13 mars 1852.

Digitized by Google

actuellement à Brest et que l'escadre doive sortir qu'il soit, si si cela se peut, autorisé à occuper provisoirement le grade d'aspirant.

Vous savez, C. M., combien cet état changeroit son sort s'il avoit le malheur de tomber entre les mains de l'ennemi.

Pardonnez, Citoyen Ministre, mais je suis père et je n'ai qu'un fils.

Salut et fraternité.

N° 11.

Au même.

(Au capitaine de gendarmerie.)

Du 3 fructidor An 7 (20 août 1799).

Je vous adresse, Citoyen Capitaine, extrait de l'arrêté de l'administration centrale qui ordonne la translation à Beauregard des prêtres qui se trouvent détenus, ou qui le seront par la suite dans la maison de Justice de Privas.

C'est vous qu'elle charge de l'exécution de son arrêté.

Lorsque vous devrez faire procéder à la translation de quelqu'un je vous prie de m'en faire prévenir la veille, afin que si j'ai quelqu'autre opération à joindre à celle-là je puisse vous en charger et éviter par là des fraix à l'Etat et de la peine à vos gendarmes.

Il ne suffira pas dans ces translactions de faire conduire les prévenus par un ou deux gendarmes. Je vous recommande de requérir en outre un détachement de la force armée. Cette précaution mettra votre responsabilité à couvert et assurera le succés de l'exécution de cet arrêté.

S. et F.

N° 44.

A l'Administration Mpale du Canton de St Péray.

Du 3 fructidor An 7 (20 août 1799).

Je vous adresse ci-joint, citoyens administrateurs, extrait de l'arrêté de l'Administration centrale qui ordonne la translation à Beauregard des prêtres actuellement détenus ou qui le seront par la suite dans la maison de Justice de Privas.

Digitized by Google

Je vous exhorte, citoyens, de veiller autant à la sureté de ces individus qu'au bien-être dont on peut jouir dans une maison de détention.

Vous ne devez permettre que les visites nécessaires et faire punir sévèrement tout officier, soldat ou concierge qui laisseroit introduire dans ce château qui que ce fut sans un ordre émané de vous.

Salut et fraternité.

N° 46.

Au Commissaire du Canton de Montpezat.

Du 4 fructidor An 7 (21 août 1799).

Les percepteurs doivent, citoyens collègues, regarder les rôles provisoires comme définitifs jusqu'à ce qu'ils ayent reçu ces derniers puisqu'ils sont exécutoires et ils doivent en conséquence user envers les contribuables des mêmes rigueurs pour faire solder les provisoires que s'ils étoient définitifs.

Vous savez que la pénurie de commis causée par le défaut de payement empêche seule la confection définitive des rôles. Il ne faut pas pour cela que le Trésor en souffre, plus il a des besoins, plus nous devons employer d'efforts pour le secourir, et je ne doute pas que vous n'employiez tous les vôtres pour faire solder tous les rôles de votre canton.

S. et F.

N° 46 bis.

Au Commissaire du Canton de Serrières.

Du 4 fructidor An 7 (21 août 1799).

Je vous renvoye, cher Concitoyen, vos deux mandats tels que je les ai reçus. Ceux de tous vos collègues sont expédiés dans cette forme — et je suis persuadé que dès qu'il y aura des fonds destinés à cette dépense, le payeur ne fera plus aucune difficulté de les acquitter, mais il faut, mon cher Collègue, avoir égard aux circonstances. Comment exiger sans injustice, malgré toutes nos peines, que l'on nous paye ? Nous, qui sommes sur nos foyers, lorsqu'on n'a pas pu payer la troupe depuis le 1er messidor. Un peu de patience et nos appointements ne seront plus en arrière.

Digitized by Google

Plus la République paroit embarrassée plus elle trouvera de ressources et plustot ses ennemis seront anéantis.

S. et F.

N° 12.

Au Général commandant la force armée de l'Ardèche.

Du 5 fructidor An 7 (22 août 1799).

Comme il est possible, Citoyen Général, que vous ayez besoin de quelques fonds pour encourager les espions dont vous serez sans doute obligé de vous servir dans la nouvelle battüe que vous allez faire, j'ai compté cent soixante-huit francs au citoyen Mamarot préposé à Aubenas qui les tiendra prêts à votre première réquisition.

Vous savez que les fonds pour les dépenses secrettes sont bien minces. Je vous invite à les bien économiser et à me rendre un compte de l'usage que vous en aurez fait afin qu'il puisse me servir pour le compte que j'ai à en rendre moi-même au Ministre de la Police générale. S. et F.

N° 48.

Au citoyen Vialard, secrétaire du Général Malye à Mende.

Au citoyen Vialard, fils, commissaire du Directoire exécutif près l'Administration M^le^ du Canton du Cheylard.

Du 6 fructidor An 7 (23 août 1799).

Je vous invite, citoyen et ami, à vous rendre de suite ici, le Directoire exécutif vient de vous donner une marque de sa confiance en vous nommant son Commissaire près l'Ad^on^ M^pale^ de votre canton. J'ai votre commission entre les mains.

J'espère, C^en^ et ami, que vous ne balancerez pas à venir occuper une place qu'il vous fera d'autant plus d'honneur d'accepter que les circonstances sont plus difficiles. — S. et F.

N° 49.

Au citoyen Vialatte, sergent dans la Compagnie du citoyen Blayzac, à Largentière.

Du 6 fructidor An 7 (23 août 1799).

Je vous invite, Cit., à vous rendre ici aussitôt la présente reçue ; le D^re^ vient de vous investir de sa confiance en vous

Digitized by Google

nommant son Commissaire près l'Administration Municipale du Canton de Lamastre.

Votre commission est entre mes mains.

J'espère, Citoyen, que vous ne balancerez pas à accepter une place qu'il vous sera d'autant plus honorable de bien remplir que les circonstances sont plus difficiles.

S. et F.

N° 86.

Au ministre des finances.

Du 6 fructidor An VII (23 août 1799).

C. M. — Des brigands armés se portèrent il y a environ un mois chez le percepteur de l'An VII de la Commune de Laurac, Canton de Largentière, et brûlèrent ses rôles.

Le deux de ce mois, ils se sont portés chez le percepteur des années 5 et 6 de la même commune et ont aussi brûlé ses rôles. Il paroit que les habitants qui n'ont pas encore payé leurs contributions ont beaucoup de part à ces délits. J'ai, en conséquence, proposé ce matin à l'Administration centrale de prendre un arrêté par lequel elle ordonnera qu'il se portera à l'instant dans cette Commune autant d'hommes de la colonne mobile qu'il y a de maisons et qu'ils y resteront à 1 franc par jour et nourris jusqu'à ce que tous les rôles soient soldés.

Ma proposition a paru satisfaisante, mais le Ministre de la Guerre nous menaçant d'appeller aux armées la seule force que nous avons et qui seule nous a empêchés jusqu'à présent de tomber sous les poignards des brigands, on a pensé qu'il falloit attendre de ce Ministre une réponse ultérieure sur notre colonne mobile qui n'est en général formée que de réquisitionnaires.

Cette mesure qui ne manquera pas de produire un bon effet, ne seroit-elle pas applicable à toutes les communes en retard en exceptant cependant de cette contrainte les individus qui se seroient acquittés. Ces mesures en grand font toujours un meilleur effet que des garnissaires isolés.

Ayez la bonté de me dire si vous l'approuvez.

S. et F.

Digitized by Google

N° 87.

Au ministre de la police générale.

Du 7 fructidor An 7 (24 août 1799).

C. M. — J'ai cru devoir vous communiquer la lettre du Commissaire près les tribunaux, relative à l'enlèvement du prêtre réfractaire Court, des prisons d'Annonai, et vous demander si je dois provoquer contre cette commune la mise à exécution de la loi du 10 vendémiaire An 4.

Je ne ferai rien jusqu'à votre réponse.

S. et F.

N° 47.

Au Commissaire du Canton de Vesseaux.

Du 7 fructidor An 7 (24 août 1799).

Je chargeai hier, C. Collègue, le citoyen Mamarot, préposé du Payeur général, de vous remettre 24 fr. C'est, d'après ce que m'a dit le Général Nivet, que vous connoissiez quelqu'espion qui se chargeroit de lui indiquer le repaire des brigands et de lui faciliter leur arrestation, que j'ai cru devoir vous envoyer cette petite somme.

Je suis persuadé d'avance que vous en ferez un bon usage et que vous l'employerez surtout avec la plus grande économie.

Je vous prie de m'en accuser la réception.

(A suivre).

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

GASTON RIOU. — *Journal d'un simple soldat. Guerre, captivité. 1914-1915.* — Préface d'Ed. Herriot, dessins de Jean Hélès. — Paris, Hachette et Cie, 1916, petit in-8°, XXVII-251 pp.

Notre compatriote, M. Gaston Riou, nous offre un volume dont la plupart des chapitres sont empoignants par les tableaux navrants qu'ils évoquent. Nos soldats qui, de par les surprises de la guerre, sont tombés aux mains de l'ennemi, souffrent moralement et matériellement car ils sont traités sans le moindre des égards que devrait leur valoir leur qualité de combattants.

Pour résumer d'un mot certains chapitres : les prisonniers ont *faim*, et leurs geôliers les laissent endurer ces tortures sans le plus petit sentiment de pitié. Les Allemands qui parlent si souvent et si haut de leur haute civilisation, ont oublié qu'une civilisation comporte éventuellement la bonté et la générosité envers ceux qui souffrent, et ces deux qualités toutes naturelles chez nous ne sont pas connues chez eux. Un journal anglais appelle les Allemands des *Huns*, trouvant le terme de *boches* trop doux, et il a raison car ce sont bien là les descendants des barbares des premiers siècles. Nos adversaires suivent au XXe siècle les mystérieuses lois de l'atavisme et redeviennent de nos jours les barbares que leurs ancêtres ont été.

Que ceux qui ne croient pas aux souffrances des prisonniers lisent le livre de M. Riou.

Digitized by Google

CHRONIQUE
DE LA GUERRE

Avant de continuer la publication des citations décernées à des Vivarois, nous avons malheureusement à enregistrer dans les familles de nos abonnés des deuils cruels et glorieux.

Nous avons appris avec la plus vive peine la mort de M. *Pierre Bourg,* de Viviers, fils de notre abonné et ami M. Joseph Bourg, ancien directeur de la *Voix du Terroir*. M. Pierre Bourg a péri dans la catastrophe de la « Provence II », le 26 février 1916. Il faisait, depuis un mois, partie du groupe téléphoniste d'un régiment d'infanterie coloniale. Ce vaillant soldat avait pendant huit mois combattu en Champagne et pris part à la glorieuse offensive de l'automne 1915. Nous prions sa famille d'agréer l'expression émue de notre profonde sympathie.

Nous offrons de même nos respectueuses condoléances à la famille de M. *Jean Régnier-Vigouroux,* sous-lieutenant d'infanterie, mort en brave à l'âge de vingt-et-un ans. Ce jeune homme, que ses sérieuses qualités rendaient sympathique à tous, était le fils du colonel Régnier-Vigouroux dont nous avons reproduit précédemment les belles citations; il était apparenté aux familles Chalamon, de Bernardy et Durand-Saladin.

D'obligeantes communications nous permettent de donner quelques notes sur deux jeunes gens morts en héros, MM. Louis Delubac et Henri de Reboul, tous deux cités à l'ordre du jour.

M. *Marie-Louis-Henri-Joseph-Casimir Delubac*, du Bourg-St-Andéol (Ardèche), petit-fils de M. Faure, ancien notaire et maire de cette ville, et neveu de M. Clovis Delubac, conseiller général de l'Ardèche, est mort glorieusement pour la France, en Lorraine, le 21 décembre 1914, dans l'exercice de ses fonctions d'agent de liaison, à l'âge de 18 ans.

Caractère ardent, fier et généreux, âme d'élite vibrant à tout ce

Digitized by Google

qui est grand et noble, patriote enthousiaste, capable de tous les héroïsmes, sa devise était : Dieu, Patrie, Honneur ! Et durant sa courte vie, il ne faillit jamais à son noble et pur idéal. Sa conception du devoir était si haute, son amour pour la Patrie si profond et désintéressé, qu'il sut y sacrifier, avec un avenir plein de promesses, ses plus chères affections ici-bas.

Engagé volontaire pour la durée de la guerre au 40e d'infanterie, Louis Delubac refusa les avantages que lui donnaient ses études préparatoires à St-Cyr, voulant partir plus tôt pour le front, et y gagner ses galons sur le champ de bataille.

Les brillantes qualités du jeune soldat, sa vive intelligence, furent bien vite remarquées de ses chefs, qui, vingt jours après son arrivée, lui confiaient, à lui le plus jeune de l'escouade, les fonctions de caporal, et peu après, celles délicates et périlleuses, d'agent de liaison.

Les lettres venues du front sont unanimes à exalter la bravoure, le courage et le dévouement de Louis Delubac, et l'un de ses camarades écrivait : « Il était le meilleur, le plus courageux de nous tous, et pouvait nous servir d'exemple. »

Par une citation à l'ordre du régiment avec attribution de la Croix de guerre, ses chefs ont attesté le mérite et le dévouement de ce jeune héros : « *Delubac* Marie-Louis, soldat très courageux et très dévoué. Agent de liaison de la compagnie auprès du chef de bataillon, a transmis les ordres sous les feux les plus violents. Le 21 décembre, a été tué, en accomplissant la mission qui lui avait été confiée. » Signé : Lieutenant-Colonel Tantot, commandant le 40e d'infanterie.

La lettre ci-après accompagnait cette citation :

« Madame, j'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce pli la citation à l'ordre du régiment accordée à votre fils, Marie-Louis Delubac, tombé au champ d'honneur le 21 décembre 1914. Votre fils a donné glorieusement sa vie à la Patrie dans une pleine conscience du grand devoir à remplir et de la sainte cause à défendre. Il est tombé face à l'ennemi, en soldat.

« Que la pensée de ce généreux sacrifice, que le souvenir de cette mort en beauté dont je vous adresse aujourd'hui un témoignage officiel, vous aident, non pas à oublier, mais à supporter la perte

Digitized by Google

de celui que vous pleurez, et que nous regrettons avec vous. » Signé : CACCAVELLI, capitaine au 40e d'infanterie.

La mort de Louis Delubac laisse de grands regrets parmi tous ceux qui l'ont connu, et parmi les nombreuses lettres de sympathie écrites par ses professeurs et ses amis, voici quelques extraits : « Quand de toute son âme et par devoir, on va ainsi au devant du sacrifice et de la mort, c'est une immolation sublime qui vaut la vie la mieux remplie. » (Boulet, professeur à St-Stanislas).

— « Je l'ai pleuré comme j'ai pleuré mon frère ; il était si bon ce cher Louis, et quelle intelligence ! Mieux doué que tous ses camarades, il ne leur faisait jamais sentir sa supériorité.

Il a eu la mort qu'il souhaitait, celle d'un héros et d'un martyr, la seule digne de lui, et si Dieu ne lui a pas permis de vivre plus de 18 ans, en ce temps, il a vu, il a appris, il a su laisser des affections plus que beaucoup d'hommes dans une vie entière. » (Henry Daudet).

— ... « Il avait le culte du beau, et sa mort a été belle : c'était la seule digne de lui. .» (René Clap).

— « Votre fils est de ceux qui sont restés invaincus jusque dans la mort, et ont fait flotter notre cher drapeau « si haut qu'un peu d'azur est resté dans ses plis .» (Sous-lieutenant Pellat).

Nous extrayons de son carnet de route quelques fragments qui feront mieux connaître cette noble figure :

16 novembre 1914... On a réclamé des volontaires pour organiser un petit poste de 10 hommes, craignant qu'une patrouille de uhlans ne parvienne à se glisser dans nos lignes. Je demande à en faire partie, et l'on m'accepte avec reconnaissance : N'est-ce pas à moi, engagé volontaire, à donner l'exemple, et à me présenter toujours le premier où sévit le danger ?...

21 novembre... Décidément, il me tarde de plus en plus de me battre, car ce cantonnement sans occupations, est tout ce qu'il y a de plus favorable au développement de la nostalgie dans nos cœurs de déracinés : on a trop le temps de penser à sa famille, à son foyer en larmes.... Et poutant, je ne regrette pas d'être venu. Oh ! non ! je ne regrette pas de m'être engagé, alors que rien ne m'y forçait, que ma conscience, et que je pourrais encore être au

Digitized by Google

foyer familial, ou sur les bancs du lycée de Nîmes, à l'abri de toutes les intempéries. Non, je ne regrette rien, car ce n'est pas pour rechercher le bien-être que je suis venu en Lorraine, et je suis même content, malgré tout, d'être ici. C'est pour la France que je souffre! Et par conséquent, mes souffrances, ma mort même, je les offre joyeux pour sa délivrance, sa grandeur et sa gloire éternelle !...

30 novembre... J'ai pu ce matin assister à la messe de 10 heures. L'église était pleine d'officiers et de soldats ; quelques femmes et enfants s'étaient glissés parmi nous... Dans cette atmosphère respirant la guerre, rien n'était plus beau que la clarté vacillante des cierges, l'odeur douce et languissante de l'encens, le son grave et pur de la musique sacrée montant lentement dans le sanctuaire Je priais avec toute la ferveur dont j'étais capable, car rien n'est plus puissant que l'approche du danger, et peut-être de la mort, pour fortifier les sentiments religieux. Après l'Evangile, tous les hommes, réunis dans une même pensée de foi, se levèrent et reprirent le *Credo* avec l'Officiant. Puis une chorale de petits paysans chanta : « *Le voici, l'Agneau si doux !* » C'était très simple, et pourtant les larmes m'en venaient aux yeux. Enfin, M. le Curé prêcha, nous exhortant à aller au combat sans défaillance et avec des armes lumineuses, c'est-à-dire purs et confiants. Cette allocution, toute de circonstance, a produit un grand effet dans l'assistance qui s'est séparée sous la charme de la parole forte et précise du prêtre.....»

Avant de partir pour le front, le jeune héros avait écrit son testament moral par lequel, dans une vibrante profession de foi, il proclame hautement ses sentiments religieux ; il y exprime sa tendresse pour les siens, auxquels il donne rendez-vous au Ciel, et son noble et suprême amour pour la France pour laquelle il se déclare heureux et fier de verser son sang.

Il termine ainsi : « ... Et maintenant je n'ai plus qu'à recommander mon âme à Dieu. Au revoir à tous ! Mon âme insatisfaite sur la terre, mon âme aux espoirs géants se plongera dans l'Infini. Qu'a donc la mort de si terrible ? La mort du soldat, surtout ? Je mourrai joyeux aux cris de « Vivent la France et l'Armée ! A Dieu ! »

Digitized by Google

M. *Henri de Reboul,* dont la famille est originaire du Bourg-Saint-Andeol, né le 12 juillet 1896 à Saint-Marcellin (Isère) où son père était alors Conservateur des Hypothèques, fit de brillantes études au Collège de l'Assomption à Nîmes. Une vocation irrésistible l'entraînait vers la carrière militaire. Admissible à Saint-Cyr à l'âge de 18 ans, il fut compris dans cette promotion de la Grande Revanche qui s'est rendue digne des grands anciens par les pages d'héroïsme qu'elle a déjà écrites et signées de son sang. Henri de Reboul devait être de ceux que Dieu s'était choisi parmi les plus purs et les plus vaillants, qui sont tombés en héros pour le salut de la France.

Il fut trois mois sur le front ; d'abord sous-lieutenant au 111e régiment d'infanterie, où, au témoignage de ceux qui l'y ont connu, et particulièrement de son soldat ordonnance, il s'était attaché ses hommes par son extrême simplicité et le souci qu'il avait de leur bien-être, allant jusqu'à partager le coucher dans une grange, alors que, par son grade, il aurait pu se loger ailleurs. Il donnait aussi l'exemple de cette calme bravoure qui ne le quittait jamais et qui lui faisait répondre à ceux qui lui reprochaient de s'exposer au danger : « Vous voyez bien que les balles ne me touchent pas. »

Promu au 76e d'infanterie le 27 mars, il fut envoyé aux tranchées de Vauquois. Le Vendredi-Saint, 2 avril, au cours d'un violent bombardement, il eut immédiatement le souci de faire rentrer ses hommes dans leur abri provisoire. C'est en allant les rejoindre qu'il fut frappé par un éclat d'obus à la colonne vertébrale, à 3 heures de l'après-midi. La mort fut instantanée. Le capitaine de la 4e compagnie écrivait à son frère aîné la douloureuse nouvelle en termes émus.

« Mon pauvre de Reboul était depuis cinq jours de ma compagnie, la 4e du 76e. J'ai pu, ces quelques jours, apprécier ses qualités, réflexion, sang-froid, courage. Du reste, la citation que je demande pour lui attestera qu'il a fait son devoir sans faiblir. Que Mme de Reboul sache aussi que son jeune Henri est mort en chrétien ; nous avions assisté l'un et l'autre, le dimanche des Rameaux, à une messe intime et un service a été célébré le dimanche de Pâques à l'église d'Aubréville. Son corps repose dans cette localité. »

Digitized by Google

Citons encore un extrait de la lettre suivante, adressée par le même, quelques jours après à la famille :

« De Reboul a été versé du 111e au 76e le 27 mars, il a été affecté à ma compagnie et j'ai été frappé, après quelques heures d'observation, de rencontrer chez un enfant tant de qualités : réflexion, jugement sain et cultivé, sang-froid et surtout éducation parfaite. J'étais heureux d'avoir un aussi précieux camarade et je me promettais bien de le suivre. Nous sommes montés aux tranchées à Vauquois ; là, le jeune de Reboul a, par sa tenue, confirmé l'opinion que j'avais de lui, mais il m'a montré son courage et son dévouement. Ayant eu, au cours d'un bombardement, la tranchée qu'il occupait avec sa section bouleversée par une bombe, il n'a pas hésité à mettre la main à la pâte pour dégager trois de ses hommes ensevelis sous l'éboulement. Ses hommes, presque tous des vieux du 2 août, étaient fiers de lui, et ils me disaient : « Vous savez, mon capitaine, le lieutenant, il n'a pas peur ! » Quel plus bel éloge puis-je faire de lui, Madame, en vous rapportant ces paroles. Ceux-là qui vivent dans un enfer, qui passent des heures terribles sans trembler, s'y connaissent, et quand ils voient un enfant à leur tête ils le regardent et le classent. De Reboul s'est classé en brave, et si la pauvre mère, devant qui je m'incline bien profondément, est cruellement frappée, qu'elle ait au moins la consolation d'avoir eu un fils dont le sang est aussi pur que celui de ses aïeux... »

Citation à l'ordre de l'armée. — Le Sous-Lieutenant *de Reboul* Henri-Joseph, du 76e régiment d'infanterie a eu, au cours d'un violent bombardement, l'occasion de montrer son courage en procédant lui-même au dégagement de trois de ses hommes ensevelis sous un éboulement. A été tué en encourageant sa troupe. (Ordre du 15 avril 1915).

***

Voici maintenant de nombreuses citations :

On nous permettra de commencer par celles qui ont éte décernées à nos collaborateurs, et d'abord par celles dont fut l'objet notre excellent et si regretté ami M. le Commandant *Chareton :*

Digitized by Google

Première citation, accompagnant la nomination de Chevalier de la Légion d'honneur :

« Très bon chef de bataillon qui a su tenir le moral de ses hommes à la hauteur des circonstances, malgré des bombardements extrêmement violents. » (Croix de guerre avec palme).

Deuxième citation : « Officier des plus remarquables. A brillamment contribué à repousser une contre-attaque allemande qui s'était produite dans son secteur. A été mortellement blessé alors qu'il s'était porté en première ligne pour faire la reconnaissance du terrain. »

La citation suivante a été décernée à notre collaborateur, M. François Le Sourd à qui nous adressons nos plus sincères félicitations.

Le Sourd, Emile-Ernest-François, médecin-chef de l'hôpital mobile alsacien.

« Médecin-chef d'une formation très fréquemment encadrée par les obus, s'est particulièrement signalé pendant la période du 21 décembre 1915 au 5 janvier 1916, par son dévouement éclairé, son imperturbable sang-froid et l'inlassable vigilance avec laquelle il a su assurer la sécurité de très nombreux blessés graves. » (Citation à l'ordre de la division.)

Nous envoyons de même nos plus cordiaux compliments à notre collaborateur M. l'abbé N. Chabannes, soldat brancardier, qui a été honoré, pour sa belle conduite, d'une lettre de félicitations, lue au rapport de la formation sanitaire, le 17 février 1916, et dont voici le texte :

« Monsieur le médecin-major Le Meignen, médecin-chef à la sucrerie de R..., a exprimé toute sa satisfaction au médecin-chef du groupe de brancardiers divisionnaires, au sujet des deux brancardiers *Orsini* et *Chabannes*, en subsistance à l'ambulance, qui, sous le bombardement de samedi, 13 février, ont continué à faire leur besogne sans paraître s'apercevoir du danger. »

Nous relevons dans les journaux de la région les citations qui suivent :

Digitized by Google

MONTPEZAT. — La médaille militaire, obtenue par M. *Marius Arzallier*, sergent au 175e d'infanterie, vient d'être envoyée à sa mère, Mme Veuve Arzallier. Mais, hélas ! elle ne sera plus que le souvenir glorieux, mais douloureux, de son fils, le souvenir de la belle conduite, du grand courage, des vertus et de la mort de ce fils pour la France, quelque chose qu'on ne regarde qu'avec de la fierté dans les yeux. Voici, à son sujet, une citation à l'ordre du corps expéditionnaire d'Orient : « Se trouvant à proximité de son chef de bataillon lorsque celui-ci a été très grièvement blessé, s'est découvert de sa personne, pour abriter son chef, pendant qu'il lui faisait un premier pansement ; n'a cessé de se dépenser, malgré un feu violent, pour assurer la transmission des ordres ; ayant trouvé le commandant tué par une deuxième balle, l'a porté derrière un abri. »

(Petit Marseillais, 20 janvier 1916.)

LAMASTRE. — Un de nos concitoyens, l'adjudant *Espeyt Jules*, du 215e régiment d'infanterie, vient d'obtenir la citation à l'ordre suivante : « A pris le commandement de sa section, après la mort de son chef, et l'a entraînée brillamment à l'assaut. A fait preuve ensuite d'initiative et de dévouement en faisant relever, sous le feu, les blessés de son unité. »

(Petit Marseillais, 20 janvier 1916.)

PRIVAS — M. *René Gurayt*, ancien instituteur suppléant à Privas, vient d'être décoré de la croix de guerre avec palme et proposé pour la médaille militaire pour s'être battu bravement à la prise de Metzeral, où il a été blessé.

(Petit Marseillais, 20 janvier 1916.)

PRIVAS. — Notre concitoyen, M. *Maurice Robert*, actuellement sous-lieutenant au 23e bataillon de Chasseurs, a été cité à l'ordre de la division dans les termes suivants : « Sous-lieutenant plein d'entrain et d'énergie, s'est particulièrement distingué au combat de X..., les 24 et 25 août 1914, et à l'attaque de X..., le 9 octobre 1914, où il a été grièvement blessé d'une balle au côté droit. A été décoré de la croix de guerre.

(Petit Marseillais, 21 janvier 1916.)

Digitized by Google

LAURAC. — Le soldat *Louis Rouvière* a été décoré de la croix de guerre et honoré d'une citation dont voici le texte : « Agent de liaison d'un sang-froid remarquable. Quoique blessé, a accompli jusqu'au bout la transmission des ordres et ne s'est rendu au poste de secours que sur l'ordre formel et répété de son capitaine. » (25-26 septembre 1915.)

(*Nouvelliste de Lyon*, 3 janvier 1916.)

AUBENAS. — *Citation à l'ordre de l'armée.* — Nous avons appris avec plaisir que notre compatriote de Vals, M. *Henri Jacquin*, aspirant au 1er tirailleurs de marche, avait été l'objet de la citation suivante ; « Le 21 avril, après la mort du chef de section, a pris le commandement dans un poste des plus périlleux. A su, par son énergie et son sang-froid, maintenir, sous un feu violent, les tirailleurs à leur place de combat et n'a abandonné la position que sur l'ordre du capitaine alors qu'elle était devenue intenable. A ensuite réuni un groupe d'une vingtaine de tirailleurs et s'est joint aux Anglais, tenant jusqu'à complet épuisement des munitions. »

(*Nouvelliste de Lyon*, 26 janvier 1916.)

TOURNON. — M. le Capitaine *Le Vavasseur de Précourt*, sur le front depuis le début de la guerre, a mérité les deux citations suivantes :

« Au quartier général de la ...e division n'a cessé, depuis le début de la campagne, de donner des preuves de vigueur et d'intelligence. Véritable entraîneur d'hommes, a organisé et dirigé à maintes reprises d'audacieuses patrouilles, qui lui ont valu les plus vifs éloges de ses chefs, dans les différents secteurs qu'il a occupés. »

« Brillant officier de cavalerie. Au front depuis le début de la guerre, n'y a pas ménagé sa peine. A su communiquer à son escadron ses qualités d'initiative, de vigueur et d'entrain, et a été, en toutes circonstances, un précieux auxiliaire du commandant. »

Le Capitaine Raoul Le Vavasseur de Précourt est le fils du baron de Précourt, administrateur de la Compagnie P.-L.-M.,

Digitized by Google

mort en 1912, et de la baronne née Marguerite de La Tourrette, morte en 1910, fille de feu M. le Marquis de La Tourrette, qui fut plusieurs fois député de l'Ardèche, conseiller général et maire de Tournon, de 1858 à 1870.

(Nouvelliste de Lyon.)

VALS-LES-BAINS. — M. *Maurice Testard*, dont la mère est actuellement institutrice à Vals, hameau de Tesseaux, vient d'être mis à l'ordre de l'armée dans les termes suivants : « S'est jeté bravement sur une mitrailleuse en action, dont il a tué les servants. » Cette citation comporte l'attribution de la croix de guerre avec palme, laquelle sera remise à la famille, car notre malheureux concitoyen a été tué à Tahure.

(Petit Marseillais, 17 février 1916.)

PAILHARÈS. — L'aspirant *P. Verot*, instituteur à Pailharès, actuellement à l'armée d'Orient, a été cité à l'ordre du jour : « Chargé, dans la nuit du 3 au 9 décembre, devant Stroumitza, de renforcer une troupe occupant le fortin de Riccio, s'est élancé à la tête de sa section de première ligne et, par sa décision et son courage, a contribué à conserver cette position très menacée à son arrivée. » Cette citation comporte attribution de la croix de guerre. Nos félicitations.

(Petit Marseillais, 17 février 1916.)

TOURNON. — M. *Auguste Maisonnat*, soldat au ...e régiment d'infanterie, a été cité à l'ordre du jour pour sa belle conduite à la bataille de Champagne : croix de guerre.

(Petit Marseillais, 17 février 1916.)

LE POUZIN. — M. *Albert Eldin*, lieutenant au 30e régiment d'infanterie, mort pour la France, a été cité à l'ordre de l'armée : « Officier de valeur, doué du plus grand calme. Blessé au début de la campagne, est revenu sur le front à peine guéri. Commandant de compagnie énergique, a trouvé une mort glorieuse en enlevant brillamment sa compagnie à l'assaut des tranchées ennemies, le 25 septembre 1915. » (Ordre du 25 septembre 1915).

(Nouvelliste de Lyon, 23 février 1916.)

Digitized by Google

RUOMS. — *Bernard Ernest*, du 2e génie, avec plusieurs camarades, « pendant un bombardement très violent de leur cantonnement, n'a pas hésité à quitter l'abri où il se trouvait à couvert, pour aller relever des blessés dans la rue et les transporter au poste de secours. » Cette citation comporte la croix de guerre.

(*Nouvelliste de Lyon*, 23 février 1916.)

SANILHAC. — M. *Fenouil, Gustave*, chasseur alpin, a été cité à l'ordre du jour en ces termes : « Sujet méritant, qui s'est toujours signalé par son entrain et son mépris du danger. Blessé grièvement par un éclat d'obus, le 25 juillet 1915, dans une tranchée de première ligne. Amputé des deux jambes ». Cette citation comporte la médaille militaire et la croix de guerre. M. Fenouil n'a malheureusement pu survivre à ses blessures.

(*Petit Marseillais*, 24 novembre 1915.)

TOURNON. — M. *Granotier*, censeur au lycée de Tournon, actuellement sous-lieutenant au 68e bataillon de chasseurs alpins, avait, étant sous-officier au 261e d'infanterie, mérité la citation suivante : « Excellent sous-officier à tous les points de vue. A fait preuve comme agent de liaison du plus grand courage dans les combats du mois de septembre 1914, particulièrement le 24 en portant des ordres dans les conditions les plus périlleuses. »

M. Granotier vient de recevoir, pour ce fait, la croix de guerre.

(*Nouvelliste de Lyon*, 21 décembre 1915.)

TOURNON. — M. *Griotier*, sergent au 359e de ligne, notre compatriote, dont nous avons annoncé la mort au champ d'honneur, a eu l'honneur de mériter une citation élogieuse qui lui confère la croix de guerre. M. le maire de Tournon a remis à la famille ce précieux souvenir qui consacre les mérites d'un vaillant soldat.

(*Petit Marseillais*, 20 décembre 1915.)

ANNONAY. — M. l'abbé *Fréderic Soubeyran*, de Saint-Martin-de-Valamas, ancien professeur au collège d'Annonay, grièvement

Digitized by Google

blessé, le 4 janvier, par un éclat d'obus, a été cité à l'ordre du jour dans les termes suivants: « Servant d'une batterie fortement menacée, à été blessé grièvement en venant aider bravement les camarades à manœuvrer les pièces, alors que ses fonctions ne l'y obligeaient point ».

Ce vaillant prêtre a reçu la croix de guerre.

(*Nouvelliste*, 4 février 1916).

Entrevaux, mars 1916.

B. E.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS CITÉS

DANS LES PRÉCÉDENTES CHRONIQUES DE LA GUERRE

Armandès Léon, 100. — Barême-Verdol Jean, 55. — Benoist d'Azy, née Vogüé, Madame, 4. — Bernardy, voir Chalamon de Bernardy. — Bertoye Marc, 52. — Blachère Rémy, 52, 104. — Blanc Achille, 103. — Blanc Joseph, 102. — Bobichon Clément, 103. — Bonnet Gaston, 53. — Bonneton Germain, 4. — Bourély Paul, 97. — Bouvet, 56. — Boyer Paul, d'Alba, 104. — Boyer Paul, de Ribes, 100. — Carrel Charles, 99. — Carsignol Henri, 98. — Chabert Edmond, 6. — Chalamon de Bernardy Henri, 98. — Chapelle Noël, 101, 102. — Chastel Arnould, 3, 4, 7. — Costet Edouard, 100. — Coulaud Emile, 101. — Coulomb Paul, 104. — Cros Louis, 56. — Debiki Gaston, 52. — Debos Henri, 50, 51. — Depoulon Fernand, 102. — Dumas Louis, 99. — Dumas Marius, 55. — Dumont Joseph, 101. — Du Saray Guy, 2, 3. — Escomel Henri, 54. — Fabre Gabriel, 104. — Gadilhe Paul, 51. — Gailhard-Bancel Maurice de, 103. — Girard Frédéric de, 98. — Grange Régis, 100. — Grille d'Estoublon, Joseph de, 1, 2, 6. — Guigon Emile, 101. — Haond Louis, 100. — Jalaguier Paul, 55. — Journoud Maurice, 97, 98. Jullien le Docteur, 97. — La Croix-Laval Maurice de, 2, 6. — Ladreit de Lacharrière Pierre, 6, 7. — Lagarde, de Vals, 103. — Lapize de Sallée Marius, 54. — Largeron Marius, 103. — La Roche Emile de, 99. — La Tourrette Emmanuel de, 1. — Lavalette, voir Veyrenc de Lavalette. — Laville Ulysse-

Digitized by Google

André, 51. — Le Sourd Georges, 7. — Le Sourd Louis, 7. — Mahistre Raoul, 100. — Mandel Charles, 53. — Martin Charles, 53. — Molle Aimé, 99. — Monnot Marcelin, 53. — Mortier Paul, 52. — Mouton Jean, 103. — Mouton Marius, 54. — Poidebard Robert, 54. — Prinsard Albert, 55, 56. — Régnier-Vigouroux Camille-Marie, 50. — Renard, de Saint-Remèze, 103. — Ribet Edouard, 104. — Saray, voir Du Saray. — Saunier Louis, 51. — Sautel Romain, 102. — Savignoni Jean, 102. — Soras, voir Veyre de Soras. — Testud Elie, 54. — Valette-Viallard Pierre, 6. — Vaschalde Paul, 86, 99. — Vert Louis, 102. — Veyre de Soras Marie-Joseph, 50. — Veyrenc de Lavalette François, 101. — Veyrenc de Lavalette Pierre, 104. — Vidil Fernand, 102, 103. — Vidon Raoul, 3. — Vitou Paul, 101. — Vogué, voir Benoist d'Azy. — Vogué Charles de, 5. — Vogué Félix de, 49. — Vogué Henri de, 5. — Vogué Robert de, 4.

NÉCROLOGIE

M. MICHEL DE CHAZOTTE

C'est avec une très vive peine que nous avons appris la mort de M. Michel de Chazotte, décédé à l'âge de 82 ans, le 22 mars 1916, en son château des Romaneaux, à Arlebosc.

Pendant la guerre de 1870-1871, M. de Chazotte avait noblement rempli son devoir, plus que son devoir. Bien qu'ayant dépassé la limite d'âge, il s'était engagé comme volontaire dans les rangs des Mobiles de l'Ardèche où il avait rejoint, aux côtés de plus jeunes amis, ses trois futurs beaux-frères MM. de Missolz. Il fit la campagne avec le grade de sous-lieutenant. La vision de la victoire et de la revanche prochaines auront consolé ses derniers jours.

Brave, généreux, courtois et indulgent, le regretté défunt possédait les qualités supérieures et aimables que l'on prête au

Digitized by Google

vrai gentilhomme. Ceux qui l'on intimement connu ou seulement approché pourront rappeler sa foi religieuse et patriotique, sa fidélité politique, sa bonté, l'élévation de son cœur, l'aménité de son accueil, le charme que donnaient à sa conversation l'étendue de son savoir et la finesse d'un esprit délié. Ceux qu'il a guidés, conseillés ou secourus béniront longtemps sa mémoire. Mais ce qui nous est un devoir de dire ici, dans cette *Revue,* dont M. de Chazotte fut un des plus anciens amis, c'est que son nom et son œuvre n'y sauraient être jamais oubliés.

Dans notre Haut-Vivarais nul ne connaissait mieux que lui l'histoire de notre terre, de nos familles, de nos institutions. Au cours de sa longue vie il avait occupé ses loisirs à consulter, à compulser les registres notariaux et les archives des châteaux avoisinants. Il s'était fait le digne continuateur des du Solier et des Rousset, et de même que l'œuvre de ces grands laborieux, la sienne était considérable. Que de services n'a-t-il pas rendus aux chercheurs qui, de toutes parts, l'interrogeaient sur une difficulté, qui lui demandaient, pour combler une lacune ou solutionner un problème historique, la pièce authentique et probante. Avec quel empressement, quelle bonne grâce il répondait alors au solliciteur ! Il se disait son obligé et volontiers le lui eût-il laissé croire. Et dans son originalité naturelle et souriante il mettait à cette attitude comme une façon de coquetterie, s'il est permis de le dire.

Cette ample moisson de documents de première main recueillis par M. de Chazotte constituera un apport précieux et important à notre histoire régionale. Les chercheurs vivarois y auront souvent recours et c'est ainsi que se perpétuera le souvenir de ce travailleur érudit et consciencieux auquel nous adressons ici le dernier adieu.

E. N.

Digitized by Google

LE NOTARIAT EN VIVARAIS

A quelle époque remonte le notariat ?

Question sans doute indiscrète — du moins je n'en connais point la réponse. Qu'est-ce qu'un notaire ? Evidemment ce doit-être un monsieur qui prend des notes et qui les conserve. A quelle catégorie sociale appartient-il ? Autre question ; y peut-on répondre avec précision ? Dans la Rome ancienne les patriciens étaient, en quelque sorte, les notaires de leurs clients. C'étaient eux, en effet, qui notaient les principaux actes de leur vie et, entr'autres, leurs mariages, la naissance de leurs enfants, etc...

Le notariat serait-il donc d'origine patricienne ? En général, cependant, on classe les notaires dans la bourgeoisie et ils y tiennent un rang assez distingué ; quelques-uns, pourtant, au XIVe et au XVe siècle, sont nobles ; beaucoup le deviennent au XVIe et au XVIIe siècle, au plus tard ; d'autres sont ecclésiastiques, bien que ce ne soit pas admis par l'église; nous voyons, par exemple, le 18 août 1482 l'archiprêtre de Sampzon et prieur de Sablières, messire Guillaume de Bona, recevoir, en qualité de notaire, le testament de Raymond Ferrand et, au siècle suivant, Pierre Rouveyrolle, prêtre et notaire, chargé du contrat de Claude de Monteils avec Claude de Sampzon (10 novembre 1562).

D'autre part nous trouvons, notaires à Chassiers, Jourdan de Chanaleilles et Balthazar de Chanaleilles (XVe et XVIe siècles) et au XIVe Jacques de Chalendar notaire en 1325 et Jacques Claude de Chalendar notaire en 1389.

Les études de ces notaires d'antan ne devaient pas ressembler à celles de nos notaires modernes, si l'on en juge, du moins, par les endroits où leurs actes sont signés. A ce sujet, nous ferons de curieuses trouvailles, dans un registre du notaire Jourdan de Chanaleilles : à la date du 18 février 1482 j'y vois un acte par lequel noble Guigon de Chalendar loue, par bail emphytéotique, à Guillaume Suchet (1), diverses terres — l'acte est passé *dans la cuisine* du notaire.

Un peu après, j'y relève un acte par lequel noble Jean Le Franc,

(1) **De la famille du maréchal.**

Digitized by Google

bachelier ès lois (il fut plus tard évêque d'Orange) constitue pour procureur son beau-frère, noble Guigon de Chalendar, pour percevoir ce que lui doit un notaire du Bourg-St-Andéol ; l'acte est passé à Chassiers, *dans la boutique du barbier Ventalon ;* témoins : le barbier et vénérable homme Mathieu Tailhand (1), prêtre de Chassiers.

Un acte encore signé dans la boutique du même barbier le 4 juin 1482 est relatif à l'achat d'un setier de vin de rente annuelle pour le prix de 35 sols. On était prévoyant alors et le vin était à des prix abordables.

Mais il y a mieux : Guigon de Chalendar, déjà nommé, donne une maison à Chassiers en emphytéose à vénérable Jean-Vincent, prêtre à Chassiers, au cens annuel de 2 deniers tournois ; l'acte est passé à Chassiers sur la place publique *sous l'Orme.*

Ce fameux orme où tant de gens — à Chassiers sans doute comme ailleurs — ont attendu en vain ; c'était le lieu de rendez-vous par excellence.

En 1662, en plein règne de Louis XIV, on signait encore des actes sous l'orme.

Le registre de Jourdan de Chanaleilles contient encore (folio 323) un acte par lequel Messire Pierre de Chalendar, curé de Chassiers et chanoine de Viviers, afferme à vénérable homme Bertrand Caulet une sienne chapelle fondée par Philippe de Merzelet au prix de trente livres pour trois ans ; l'acte est passé à Largentière dans la boutique de Raymond Vigne, marchand.

Mais il n'y a pas que Chassiers et que Chanaleilles :

Dans le registre de Pervenchier, notaire à Tournon, on rencontre, à la date du 21 août 1564, un acte par lequel Jean Deloche, dit Vulpian, s'engage à payer à Etienne Lambert, médecin à Tournon, toutes les médecines et drogues que ledit médecin a fourni et fournira pour lui et les autres de la ville de Teing (Tain) pour le danger de peste qui y est présentement.

Fait au bateau qui passe et repasse le Rhône de Tournon à Teing, devant Guillaume Paret chirurgien et Guillaume Marcoux de Tournon.

---

(1) De la famille du garde des sceaux du Maréchal Mac-Mahon.

Digitized by Google

D'ailleurs Monsieur Mazon nous avait cité déjà *(Revue du Vivarais* de 1895, p. 465) divers actes notariés passés à Rochemaure les uns sur la place publique, les autres dans des auberges et même dans les églises. (Acte passé par Jean Rochette dans la grande église de Saint-Laurent d'Aubenas, en 1526).

Et que ne trouve-t-on pas dans ces vieux registres de notaires ? Il y a des contrats de mariage, des testaments et des ventes, c'est entendu ; mais le notaire enregistre bien d'autres choses.

Sur le folio I du registre de Jean Arcajon, dit Brugière, notaire d'Aubenas, à la date de 1547 :

Bien doyt plorer qui vient à naistre
Puis qu'en payne doyt toujours estre.

Sur le 1er folio du registre de 1559 de Louis Arcajon :

Mon acte soit au nom de Dieu
Qui a faict le Ciel et la terre.

Sur le dernier feuillet du registre de Claude Turri, d'Aubenas :

1554 **Je suis un chien qui ronge un os,**
En le rongeant je prends repos.
Le temps viendra qui n'est venu
Je mourderai qui m'a mourdu.

Sur la feuille de garde d'Antoine Rochette, notaire d'Aubenas :

1522 **A une sans pris**
J'ay mon cuer mis

Sur le registre de Jean Gilibert 1517, on trouve « une recette pour mal de gorge ».

Au dernier feuillet d'Antoine Rochette, registre de 1565 :

La plus grande beste qui soit, Monsieur come s'apelle ?
— Ung éleffant, Mademoyselle,
Me semble qu'on l'apelle ainsy.
— Je te prie donc, éleffant, si est elle
Va t'en et laysse moi icy.

Au dernier feuillet de Jacques Rochette, 1525 :

Si tu as tems n'attant.

Jean Bernard, notaire épiscopal d'Aubenas, inscrit au plat de la couverture de son registre de 1425 les noms de quelques héros : « Josué, Rex Artus, Ector de Troie, Alexander, Judas Machabeus, David, Godefre de Bolho, Julius Cesar, Karolus Magnus. »

Digitized by Google

Sur le dernier feuillet du registre de 1547 de Claude Veyrenc, notaire d'Aps :

Vertu acquiert noblesse.

On y trouve un brouillon de lettres d'amour. (Registre de Jacques Rochette, notaire d'Aubenas, 1526.)

Certains notent des événements historiques : entre un acte du 2 juin et un autre du 6 août 1461, Etienne Soboul notaire d'Aubenas inscrit ceci :

L'an 1461 morit le bon roy Charles à Mehun.

Sur le registre de Jean Lafaïsse (1610), folio I, est un récit détaillé de l'assassinat et de la mort d'Henri IV.

M. Mazon nous a narré jadis l'aventure d'un nommé Garnier qui, se plaignant d'avoir été insulté par un valet d'auberge, requiert le notaire de constater et enregistrer le fait, car il est injurieux pour le roi, les injures ayant été proférées sur le chemin royal et le notaire étant notaire royal. Ce brave notaire dut être quelque peu interloqué, mais l'argument lui parut, sans doute, sans réplique. Et puis n'était-il pas « le monsieur qui prend des notes ? »

Ce notaire de Rochemaure était donc notaire royal, mais tous les notaires n'étaient point notaires royaux, il y avait aussi des notaires impériaux et des notaires apostoliques, c'est-à-dire des notaires institués par l'Empereur ou par l'Evêque de Viviers — c'étaient les plus anciens, — surtout les premiers, car l'autorité (seulement nominale d'ailleurs) des Empereurs avait cessé en Vivarais presque dès le début du moyen âge, tandis que celle du roi de France ne s'y fit guère sentir avant la fin du XIIIe siècle.

En somme, au XVe et au XVIe siècle, apostoliques ou royaux, des nobles étaient notaires, et sans déroger. D'autres notaires devinrent nobles par la suite en achetant des terres nobles, des seigneuries, ce qu'à la veille de la Révolution on appelait encore des « savonnettes à vilain ». Il en fut ainsi des Allamel de Largentière et des Bellidentis de Chassiers, familles de notaires très justement considérées dans le pays.

Digitized by Google

D'ailleurs, si des notaires s'ennoblissaient, ils en avaient anobli bien d'autres, car je trouve dans un registre des délibérations des Etats du Languedoc siégeant à Béziers le 17 septembre 1589 la doléance suivante :

« Pour ce qu'aucuns notaires, usant de flatterie en recevant les « contrats ou actes pour les personnes qui les emploient, les « intitulent du nom de nobles, bien qu'ils ne soient de la dite « qualité, mais simples roturiers, a été conclu que les syndics du « Pays requerreront les magistrats d'interdire aux notaires « d'attribuer le nom de nobles, sinon aux gentilhommes de nom « et d'armes, et ce sous peine d'amende. »

Les Etats du Vivarais s'étaient occupés déjà en 1551 de vérifier les titres de noblesse des familles du pays.

Louis XIV ordonna en 1668 une vérification générale pour tout le royaume. Aux termes du décret royal, ne seraient reconnus nobles que ceux qui justifieraient de titres antérieurs à 1550. Cette vérification, confiée aux Intendants et, par eux, à leurs commis, laissa fort à désirer, ces derniers surtout étant fort chicaniers et très incompétents, nombre de familles, dont la noblesse ancienne et de bon aloi ne pouvait être mise en doute, furent condamnées.

Anne de la Motte, président au siège présidial de Valence, ne présenta à la vérification de M. de Bezons, intendant de Languedoc, que des titres remontant au milieu du XVe siècle bien que, dans la vérification de 1551, il ait été prouvé que la noblesse de sa famille remontait au moins au milieu du XIVe, et ce, pour éviter les chicanes que les commis auraient pu faire sur ce que ses aïeux du XIVe et du commencement du XVe siècle avaient été notaires.

Il y eut donc un moment où le notariat fut jugé par certains incompatible avec la noblesse, et peut-être la précaution d'Anne de la Motte ne fut-elle point inutile

Plus tard, cependant, on attacha plus d'importance à l'ancienneté de la noblesse et, au XVIIIe siècle, les descendants d'Anne de la Motte établirent leur noblesse antérieure à l'an 1400, devant d'Hozier d'abord, devant Cherin ensuite, l'un et l'autre autrement compétents que les commis de M. de Bezons.

Digitized by Google

Il fallait remonter jusque-là pour être admis aux Pages (1).

Cette ancienneté de noblesse leur donnait droit aussi à monter dans les carrosses du Roi, et nombre de petits hobereaux de province firent, à cette seule fin, le voyage de Versailles, fiers de monter dans des carrosses qui n'étaient points accessibles à des gens de cour bien plus grands seigneurs qu'eux, sans doute, mais dont la noblesse ne remontait pas si haut et n'était pas constatée de manière si indubitable.

Vanitas vanitatum et omnia vanitas.

Mon grand-père de Chalendar, capitaine dans Royal-Auvergne, s'offrit ce luxe *en 1787* — il était temps.

GÉNÉRAL DE CHALENDAR.

---

(1) Louis-Charles de la Motte de Chalendar, page du roi en la petite écurie le 1er janvier 1767 (états de services). C'est celui qui, chef d'escadron de cavalerie, et incarcéré sous la Terreur s'évada grâce à Reine Garanger, fille du geôlier — qu'il épousa par la suite. — Quelle chute pour un ancien page !

Digitized by Google

HENRI IV

A-T-IL ÉTÉ

UN ROI POPULAIRE ?

Henri IV a-t-il été un roi populaire ? — Telle est la question, bien inattendue, que posait récemment à ses lecteurs *l'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*.

Le « bon roi Henri » populaire ? Mais évidemment, répondrait-on volontiers, il a été aimé, puisqu'il l'est encore. Ajoutons que l'auteur de la question se contentait de signaler, non sans marquer sa surprise, une phrase d'un historien de second ordre, qui ne passe point, d'ailleurs, pour un fantaisiste.

Voici ce qu'écrivait Lavallée, dans son *Histoire des Français :*

« Son siècle le méconnut et le haït ; le siècle suivant, prosterné devant Louis XIV, l'oublia ; ce n'est que depuis Voltaire qu'il a été loué jusqu'à l'adoration, regardé comme un grand homme et le meilleur des rois ; enfin la Restauration de 1814 s'est servie de sa renommée pour recommander la dynastie des Bourbons à la France révolutionnaire. C'est là ce qui a rendu ce Henri, si détesté de son temps, si populaire de nos jours. »

Les collaborateurs de *l'Intermédiaire* n'ont pas laissé cette question sans réponse. Nous ne citerons pas ceux qui, sortant un peu du sujet, ont apporté leur jugement ou leurs critiques personnelles sur le règne de ce grand prince ; nous emprunterons seulement à l'un d'entre eux deux passages d'auteurs contemporains qui écrivaient au lendemain de la mort de Henri IV, l'Estoile et l'auteur des *Gesta Dei per Francos*, Jacques Bongars(1).

« On vit en un instant, dit l'Estoile, la face de Paris toute changée, et comme dit le poète :

Luctus ubique, pavor et plurima mortis imago.

(1) Ces textes ont été cités dans *l'Intermédiaire* par notre érudit compatriote M. Frank-Puaux.

Digitized by Google

« Bien des choses sont arrivées en ce jour, que le trouble, l'embarras et la douleur ont fait passer de ma mémoire, mais ce que je n'oublierai jamais, ce sont les plaintes, les clameurs, les larmes, non seulement du peuple de tout sexe, mais des gens de qualité qui ont pleuré ce bon roi comme leur bon père et qui donnent mille malédictions aux instigateurs de ce parricide. »

Et Jacques Bongars, écrivait de Paris, le 1er juin 1610 :

« Nous avons perdu un grand prince, un prince bien supérieur non seulement à tous ceux de ce siècle, mais même à ceux des âges précédents.

« Dans notre profonde douleur nous avons eu, du moins, cette consolation de voir la mort du prince accueillie par les larmes et les gémissements de tous et la douleur éclater de toutes parts sur les visages, dans les paroles, dans les gestes de chacun, hommes et femmes, vieillards et jeunes gens, riches et pauvres... »

Voici donc, pour Paris, deux témoignages qui semblent péremptoires ; les Parisiens de toutes les classes pleurèrent Henri IV.

La douleur fut-elle la même dans les provinces ? Nous ne pouvons étendre cette enquête à toute la France, mais nous pouvons du moins, en ce qui concerne le Vivarais, chercher une réponse dans les témoignages contemporains que nous conservent les archives du pays (1).

On sait que c'est le 14 mai 1610 que Henri IV périt sous le couteau de Ravaillac. Des courriers furent expédiés aussitôt dans toutes les directions pour annoncer le funeste événement à ceux qu'il importait de prévenir d'abord.

Le duc de Ventadour, lieutenant général pour le Roi en Languedoc, reçut la nouvelle à Montpellier, le 19 mai. Mais soit que le gentilhomme porteur de la lettre fût parti de Paris avant le dernier soupir du roi, soit plutôt qu'on eût préféré préparer le peuple à cette catastrophe, M. de Ventadour annonça seulement que le roi venait d'être atteint d'une blessure légère, qui ne causait aucune inquiétude.

---

(1) Tous les documents cités sont extraits, sauf indication contraire, des archives de l'Ardèche, C. 1047.

Digitized by Google

« Monsieur, écrivait-il le 19 mai à M. de Tournon, je viens d'apprendre tout présentement par un gentilhomme qui m'a été dépêché en poste que le Roi a été un peu blessé, mais que, Dieu merci, cette blessure est sans danger. » Il ajoutait que les villes de son gouvernement devaient néanmoins se tenir sur leurs gardes.

Le même jour il envoyait au syndic de Vivarais une lettre presque identique :

« Monsieur de Fayn, vous saurez par ce mot comme le Roi a été un peu blessé, ainsi que j'ai appris par une gentilhomme qui m'a été envoyé exprès, mais la blessure est fort légère et [le Roi est] hors de danger » Et il lui recommandait, comme à M. de Tournon, de prévenir les villes de faire bonne garde. Il lui demandait, de plus, de fournir des chevaux au gentilhomme porteur de sa lettre, qui devait aller « plus oultre » et terminait par un *post scriptum* autographe : « Je vous prie de faire tenir au sieur de Montréal la lettre que je lui écris »

Mais M. de Tournon avait des nouvelles plus exactes. Il prenait aussitôt les mesures nécessaires et envoyait un « homme exprès conduit par un barquet à quatres rames », de Tournon au Bourg-Saint-Andéol pour avertir le syndic, qui demeurait dans cette vile et en était d'ailleurs absent. Dès le 22 mai il lui écrivait derechef, le priant de faire assembler les « députés du pays (1) », vu le « sinistre accident arrivé à notre Roi » afin de lever des soldats pour la garde des villes (2).

Et en effet l'impression dominante, dont on retrouve les traces dans la plupart des lettres que nous allons citer, semble être la crainte de troubles, on pourrait presque dire simplement la peur. Ceux qui ont à parler au nom du peuple, les magistrats ou consuls, expriment d'abord les angoisses de tous devant l'incertitude du lendemain. Le pacificateur venait de disparaître, l'effroyable misère du temps des guerres civiles allait-elle revenir ?

A Annonay, la mort du roi est connue dès le matin du mardi

(1) Commission permanente des Etats du Vivarais.

(2) Il n'est pas trace de cette session dans les procès-verbaux des Etats.

(3) Frère et père de deux évêques du Puy.

Digitized by Google

18 mai. A onze heures, le juge de Vivarais Charles des Serres (3) mande dans sa maison Me Pierre Gautier, procureur du roi ; Me Pierre Piquet, juge de la baronnie, et les consuls ; plus noble André des Gurins, sieur de Matré ; Antoine de Montchal, sieur de Bontemps ; Me Jean Faure du Port ; Me Mondon Gamon ; Me Théodore Gamon et Me Jean Adam, avocats, et les principaux habitants des deux religions ; il leur annonce le « déplorable assassinat commis en la personne de Sa Majesté » et leur expose la nécessité de vivre « en paix et amitié..., d'empêcher que les perturbateurs du repos public n'altèrent rien à la présente ville et qu'elle serve de bon exemple à ses voisins. » Tous les assistants prennent une délibération conforme et signent. Charles des Serres envoie la délibération à M. de Fayn et lui écrit quelques jours plus tard : « Je vous informai comme tout s'estoit passé en cette ville lorsque la triste nouvelle du trépas de notre feu roi nous fut portée... »

Le syndic Jean de Fayn avait su la mort du roi avant le 18 mai, et en avait avisé ses voisins. Peut-être n'avait-il tout d'abord parlé que de blessure, car M. Laniel, au nom de la ville de Viviers, le remercie seulement, le 18 mai, de l'avis donné ; et les juge et consul de Villeneuve-de-Berg, Mrs du Pradel (fils d'Olivier de Serres) et Lambert, se contentent d'accuser réception de l'avis « concernant la mauvaise nouvelle mentionnée en vos lettres. »

Mais à Largentière c'est bien la mort que le syndic a annoncée, et le consul Rouzier lui répond le 21 mai au nom des habitants « tous desplourés de ces misérables nouvelles » ; il lui affirme que tous se conserveront sous l'obéissance du roi et lui fait part de l'arrivée de M. de Montréal, dont les avis seront suivis. Le même jour, Mr Le Maistre, greffier du pays, résidant à Largentière, confirme la bonne attitude de ceux de la ville ; ils « ont résolu de pourvoir à leur conservation, sur l'occurence du déplorable événement de la mort du Roi. Si les autres villes et lieux importans en font de même tout ne peut que bien aller, avec l'aide de Dieu, puisque nous avons jà un nouveau roi couronné à qui toute la noblesse qui s'est trouvé à la cour et la ville de Paris même a prêté serment de fidélité ». Les comptes municipaux de

Digitized by Google

Largentière (1) nous apprennent, en effet, qu'on prit des mesures sérieuses puisqu'on fit murer quatre des portes de la ville, ainsi que les fenêtres de l'église des Pénitents, qui donnaient sur le rempart, qu'on acheta de la poudre et qu'on fit garde bourgeoise.

Au Cheylard l'événement est connu comme à Annonay le 18 mai. M. du Bourg, capitaine-châtelain du Cheylard (2) prend aussitôt des mesures pour la garde de cette place. Le 21 mai, il écrit au syndic : « Monsieur, je fus averti de ces funestes nouvelles mardi dernier dix huitiesme du présent, deux heures après midi ; incontinent, sans bruit, je fis venir céans quelques uns de mes amis.... »

Mais nous pensons qu'il serait surtout intéressant de connaître l'impression personnelle d'un certain nombre de Vivarois de toutes les classes. Nos chroniqueurs locaux (3) auraient dû noter

---

(1) Inventaire des Archives de Largentière, CC 44.

(2) Aymar de Largier, sieur du Bourg, de Ville et de Veyrassac. Sur ce personnage voir *Les Troubles du Cheylard*, par M. Emmanuel Nicod, dans la *Revue du Vivarais*, tome XX (1912) p. 203 et suivantes.

(3) A vrai dire nous n'en avons qu'un pour cette époque, car les mémoires d'Achille Gamon s'arrêtent à 1586 et les Commentaires du Soldat du Vivarais commencent à 1619 ; le seul chanoine de Bane a parlé de la mort de Henri IV, mais comme il s'est contenté d'exprimer sa propre émotion sans s'étendre sur celle de ses contemporains nous ne pouvons le citer que comme un particulier.

Les livres de raison devraient combler cette lacune. Celui du chirurgien Daniel de la Croix, d'Annonay, publié par M. Emmanuel Nicod, est généralement assez bref ; il mentionne la mort de Henri IV en ces termes : « Le Roy fut tué par Ravaillac le vendredi 14 mai 1610. » (*Revue du Vivarais*, XVII, 1909, p. 632). Celui de Jean le Bon, publié aussi par M. Nicod ici même en 1913, ne parle que d'événements domestiques. Il est encore permis d'espérer qu'on mettra au jour des livres de raison de ce temps un peu plus détaillés.

Voici du moins un document analogue, c'est le récit de la mort du roi, rédigé par un notaire protestant d'Aubenas, Jean Lafaïsse, en tête de ses minutes de l'an 1610. Lafaïsse, chroniqueur d'occasion, néglige de nous renseigner sur les sentiments de son entourage ; c'est pourquoi nous reléguons en note son récit, qui pourrait d'ailleurs n'être que le résumé d'une relation contemporaine imprimée.

« En la présente année mil six cens dix & le vendredi XIIII mai, environ les trois heures après midi, Henry de Bourbon, de très heureuse mémoire, Roi de France et de Navarre, désirant de s'aller promener dans son Arsenal se mist en carrosse, et, comme prince qui vivoit sans crainte ni soupçon au milieu de ses peuples, s'en alla par sa ville de Paris, accompagné de quelques noblesse de sa cour, sans vouloir prendre aucun archer ni exempt des gardes de son corps pour sa sûreté. Le malheur, où plutôt nos péchés, portèrent qu'un maudit et peccable assassin nommé François Ravaillart *(sic)*, natif d'Angoulême, approcha de sa personne, tout auprès des Saints-Innocents, où, voyant le carrosse de Sa Majesté arrêté, pour l'embarras d'une charrette qui

Digitized by Google

l'attitude de ceux qui n'écrivaient guère ou qui n'écrivaient pas du tout ; il n'en a rien été malheureusement, mais nous pouvons du moins citer (et c'est par là que nous terminons) des textes qui nous donnent l'opinion de divers notables appartenant à des milieux politiques très différents : un gentilhomme protestant, deux anciens chefs de la Ligue et un chanoine de la cathédrale de Viviers.

Louis du Pont, de Baïx, tenait depuis longtemps une place importante dans le parti huguenot ; il écrivait au syndic, un mois après la mort du roi, pour se féliciter de l'absence de troubles : « Monsieur, lui disait-il, je loue Dieu de l'espérance qu'il nous donne de demeurer calmes et paisibles à l'avenir comme nous avons été quelques années passées. Le coup de la mort de notre Roi a été, outre la perte commune de la France, très dangereux ; mais Dieu a eu pitié de nous et de l'état d'icelle... »

Just-Louis de Tournon, fils de Just II et de Claudine de la Tour de Turenne, avait été un des principaux chefs de la Ligue dans le midi de la France. Ce grand seigneur écrivait, lui aussi, à M. de Fayn, le 23 juin 1610, au sujet de la situation politique : « A la vérité, cette tranquillité si subite après la mort du plus grand roi du monde, regrettable à tous ses sujets, préfige et dénote qu'on se doive tenir un peu plus que de son vivant sur ses gardes... » (1).

M. de Montréal (Guillaume de Balazuc) avait été l'âme de la Ligue dans le Bas-Vivarais ; moins riche qu'influent et honoré,

---

lui venoit au rencontre, il s'élance avec un long couteau à la main sur ce bon Roi, lequel il blessa de deux coups au côté gauche. Le premier fut donné sous l'aisselle et ne pénétra point avant, ains (mais) trancha seulement la peau. Le second fut mortel et fut donné dans la veine intérieure, vers l'oreille du cœur, entre la Ve et VIe côte, de haut en bas, et pénétra jusqu'à la veine cave, qui s'est trouvé entamée, et là finit la pointe du couteau, de sorte que ce prince, se sentant blessé à mort et perdant tout à coup la parole pour la grande abondance du sang qui lui sortoit de la bouche, on reprit soudainement le chemin du Louvre, où il ne fut sitôt arrivé qu'il rendit l'âme à Dieu, témoignant des yeux et des mains, qu'il élevoit en haut, qu'il mouroit en bon chrétien. » (Archives de l'Ardèche, E. 128.)

(1) M. de Tournon fit célébrer peu après, à Tournon, un service pour le repos de l'âme du roi, où fut prononcée son oraison funèbre par le P. Jean Arnoux, jésuite, qui fut confesseur de Louis XIII. Le P. Lelong (II, 388) cite le « Discours des somptueuses funérailles d'Henri IV, faites par Monseigneur de Tournon, en sa ville, les 28, 29 et 30 juillet 1610, ensemble l'oraison funèbre dite au même lieu par le R. P. Jean Arnoux, jésuite, 1610, in-4. »

Cet ouvrage, dit le P. Lelong, est une espèce de logogriphe singulier et bizarre. (Note tirée des mss. de M. Mazon, chronologie, année 1610.)

Digitized by Google

il allait donner à ce nom de Montréal, dans les dernières guerres civiles, un lustre nouveau. Ventadour, on l'a vu, avait tenu à l'avertir des premiers ; peut-être lui avait-il annoncé la mort du roi au lieu de lui parler d'une blessure légère, peut-être aussi l'ancien ligueur avait-il été informé d'autre part ; quoi qu'il en soit, Montréal écrivait au syndic dès le 22 mai : « Monsieur, ce malheureux événement de l'assassinat du Roi m'a tellement touché le cœur que je ne vous sçaurois assez exprimer ma douleur et le ressentiment de mon affliction qui est bien commune à tous les gens de bien de ce pays... » (1).

Enfin, voici ce qu'écrivait le chanoine Jacques de Bane, dans ses *Mémoires* manuscrits (2) : « L'an 1610. Henri le Grand, cette merveille des rois de France, fut malheureusement assassiné par une homme endiablé, nommé François Ravalhac, natif d'Angoulême, et ce fut le 13e *(sic)* de mai. Depuis cette mort nous n'avons eu que misère et tribulations, tant le Roi que ses sujets. Il eût mieux valu que ce monstre infernal eût étranglé la plus grande partie du peuple françois que d'avoir tué ce brave et généreux prince, qui étoit le restaurateur de la France et les délices de son peuple. »

Au total, il semble bien que la mort tragique du roi excita de sincères regrets chez tous ses sujets, aussi bien chez ses anciens ennemis les Ligueurs et dans le Clergé, que chez ceux dont il avait abandonné la religion, et l'on peut dire que Henri IV avait su conquérir, après son trône, le cœur de tous les Français.

AUGUSTE LE SOURD.

---

(1) Deux autres notables catholiques font entendre des regrets analogues : Jean de Chalendar de La Motte, syndic général de Languedoc, écrit de Montpellier au Syndic J. de Fayn, le 24 mai 1610 :

« Monsieur mon frère, j'ai eu commandement exprès de Monseigneur le duc de Ventadour de faire tenir en diligence un grand nombre de dépêches qu'il m'a baillées sur le sujet de ces occurences, lesquelles ont généralement étourdi tout le monde, ayant néanmoins trestous à louer Dieu que toutes choses sont demeurées calmes, contre l'opinion de plusieurs... »

M. de la Motte-Brion marquait dans une lettre du même jour de semblables regrets :

« Nous sommes extrêmement affligés, disait-il, des funestes nouvelles, trop véritables, qui ont couru.... »

(2) Page 37 de la copie des Mémoires ayant appartenu à M. Mazon et déposée aux archives départementales.

Digitized by Google

EXCURSION A POURCHÈRES

(Suite III et fin)

NOTE COMPLÉMENTAIRE

Lorsque, il y a quelques années, nous écrivions les pages qu'on vient de lire, nous étions loin de nous douter que nous aurions à y ajouter un *post-scriptum* de la nature de celui-ci ! Qui pensait alors à une guerre semblable à celle qui, depuis plus d'un an, ébranle le monde entier et, dans ce contre-coup, se fait sentir jusque dans les coins les plus reculés de notre pays ? Qui aurait pensé surtout que les Allemands renouvelleraient, au XXe siècle, les horreurs des barbares, leurs lointains ancêtres, qui envahirent jadis la Gaule ? Sans la vaillance de nos soldats qui arrêtèrent l'ennemi, nous aurions revu certainement en Vivarais le nouveau Chrocus et ses hordes incendiant, pillant, ravageant tout sur leur passage ! Soyons aussi reconnaissants à ceux qui leur barrent la route et versent leur sang pour nous défendre et saluons très bas ceux qui sont tombés au champ d'honneur.

Pourchères a fourni jusqu'à présent soldats, dont 7 sont morts ou disparus, 2 prisonniers et un certain nombre de blessés plus ou moins grièvement parmi lesquels *un* amputé (M.-L. Breton (1), le fils de l'honorable maire de Pourchères).

Parmi les familles qui ont donné le plus de soldats aux armées nous citerons : la famille Borne avec *six* soldats (dont *deux* blessés) ; Vincent, de Blandines, *cinq* (dont *un* blessé) ; Dumas, de Palières, *quatre* (dont *un* prisonnier) ; Bénévise, *quatre ;* Reynaud, *quatre ;* Roure, de Laye, *quatre* (dont un disparu) ; Dunier, du Bois-de-la-Mousse, *trois ;* Dunier, du Haut-Pour-

(1) **Décoré de la médaille militaire.**

Digitized by Google

chères, trois (dont *un* mort) ; Marnas, *deux* (dont *un* disparu) ; Vincent, de Pourchères, *deux* (dont *un* disparu) ; Riffard, du Grand-Pré, *deux* ; Nogier de Pourchères, *deux* ; Mounier, de Pourchères, *deux* ; Chabrière, de Plataret, *deux* (morts). A cette liste nous ajouterons : H. Nury, de Laye ; Saussac, de Laye ; Léon Fargier, de Laye ; Régis Blachier, de Laye ; Félix Plan (prisonnier) ; A. Reynier, P. Laulagnet, Bonnefoy, du Chastellon ; Nury, de Pourchères ; Bouchet, de Fau ; C. Fargier, de la Vernelle ; Plataret, Dufaud, de Laye ; J. Chazal, de Laye ; Ch. Dumas, de Pourchères ; L. Pizette, de Pourchères ; L. Dumas, de Plataret ; Chareyron, de Maurel.

A tous ces soldats, comme à ceux qui ne nous auraient pas été signalés, par erreur, nous envoyons notre salut respectueux.

Que Dieu les protège et protège la France !

ERRATA

Notre savant archiviste diocésain, M. l'Abbé Roche, a bien voulu nous envoyer une note à propos de l'Abbé Blachère, curé de Pourchères sous la Révolution, et une liste rectifiée des curés de cette paroisse depuis cette période troublée jusqu'à nos jours.

« Trompé comme beaucoup d'autres de ses confrères, M. l'Abbé Blachère prêta le serment de la Constitution le 13 février 1791 (1). Mais bientôt, mieux éclairé, il revint sur son serment. Des documents nous disent qu'il se rétracta le 19 juin 1791 et de nouveau le 23 juillet 1795. En conséquence il fut réhabilité le 16 novembre 1795.

M. l'Abbé Blachère était né à Sanilhac le 15 septembre 1738, et il mourut curé de Pourchères âgé de 83 ans et demi.

Quant à la liste des curés de Pourchères, depuis la Révolution, je l'ai établie comme suit :

(1) Arch. de l'Ardèche, V.772, cote provisoire.

Digitized by Google

Blachière (Etienne-André), de.....: au 16 février 1822.
Dufour (Louis-Alexis), 21 juin 1822 — 1er octobre 1831.
Vacance.....
Fromenteux (Jean-Pierre), 7 janvier 1831 — 1er octobre 1831.
Saint-André (Etienne), 1er octobre 1831 — 1835.
Chalencon (Jean-Claude), 20 juin 1835 — 24 juin 1836.
Castanet (Jean-Pierre), 24 juin 1836 — 1er juillet 1840.
Freydier (Jean-François-Régis-Jérôme), 1er juillet 1840 — 1840.
Freydier (Léon), 10 décembre 1840 — 1877.
Vincent (Pierre-Ambroise), 1er novembre 1877 — 1er juillet 1890.
Banton (Louis-Ferdinand), 6 juillet 1890 — décembre 1915.

BENOIT D'ENTREVAUX.

FIN

Digitized by Google

CORRESPONDANCE ADMINISTRATIVE

DU

CITOYEN ROBERT

COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT DANS L'ARDÈCHE

(8 messidor an VII — 12 prairial an VIII.)

publiée

PAR M. L'ABBÉ A. ROCHE

(Suite VII)

N° 89.

Au ministre de la police générale.

Du 8 fructidor An VII (25 août 1799).

C. M. — Encore l'assassinat d'un Commissaire du Directoire exécutif du Canton de Valgorge nommé Ducros. Le six fructidor, à dix heures du soir, quatre-vingt brigands environ se portèrent chez lui, enfoncèrent sa porte, le traînèrent au milieu de la place sur laquelle est située sa maison et le fusillèrent, ils furent ensuite cherché tous ses papiers et les brûlèrent sur son corps.

Que faire, Citoyen Ministre, contre de pareils délits ? La loi du 10 vendémiaire an 4, n'accorde des dommages qu'aux veuves et enfants assassinés et l'infortuné Ducros étoit célibataire.

Que faire pour arrêter de pareils délits quand les brigands sont assez audacieux pour les commettre dans un moment où il se fait une battue par plus de six cents hommes dans les environs du lieu où s'est commis cet assassinat. Ne devrons-nous pas nous attendre à voir bientôt arriver notre tour, dans une commune surtout où nous ne trouverons pas une maison qui put servir de retraite aux républicains si les brigands y faisoient une descente.

Je vous le répète, C. M., nos dangers augmentent tous les jours malgré la vigilance et l'activité du Général Nivet et de notre colonne mobile.

S. et F.

Digitized by Google

N° 91.

Au ministère de l'Intérieur.

Du 9 fructidor An VII (26 août 1799).

C. M. — J'ai reçu l'arrêté du Directoire exécutif portant nomination du citoyen Rivoire à la place de commissaire près la Municipalité de Tournon en remplacement du citoyen Devise. Le citoyen Rivoire a accepté.

Un autre arrêté portant nomination du citoyen Suchet, fils, en remplacement du malheureux commissaire de l'Argentière assassiné par les brigands. Le citoyen Suchet a accepté.

Un autre arrêté portant nomination du citoyen Chabert en remplacement du citoyen Bergeron, Commissaire du Canton de Lamastre, démissionnaire. Le citoyen Chabert a accepté.

Et deux autres arrêtés portant nomination du citoyen Vialard en remplacement du citoyen Fustier, commissaire du Cheylard, démissionnaire et du citoyen Vialatte en remplacement du citoyen Chabert, commissaire de La Mastre.

Ces deux derniers citoyens n'ont pas encore répondu. Je crois qu'ils accepteront et je vous en donnerai connoissance aussitôt.

S. et F.

N° 92.

Au ministre de l'Intérieur.

Du 9 fructidor An VII (26 août 1799).

C. M. — J'ai à me reprocher de ne vous avoir donné aucune connoissance de la situation de ce département depuis deux mois que j'en suis commissaire, mais j'ai trouvé dans ce nouvel état tant de choses à faire que j'ai oublié la plus essentielle. Je vous en fais mes excuses et vous promets de vous donner exactement toutes les décades la situation de mon arrondissement.

Chaque jour des deux mois de messidor et thermidor ont été marqués par des crimes ; aucun ne l'a été par des vertus.

Les brigands ont poussé l'audace au dernier degré et ils assassinent avec le même sang-froid qu'ils mettent dans les actions les plus indifférentes. Le bulletin de police que je joints ici, vous donnera une idée de cette affreuse vérité.

S. et F.

Digitized by Google

N° 93.

Au ministre de la police générale.

Du 9 fructidor An VII (26 août 1799).

C. M. — La loi du 10 vendémiaire An 4, ne condamnant les communes à des dommages qu'envers les veuves ou enfants des individus assassinés, ne pourrait-on pas convertir au bénéfice du trésor public le silence de cette loi sur les célibataires en autorisant les administrations centrales d'ordonner par un arrêté que toutes les communes où il se commettroit un assassinat recevroient à l'instant cinquante hommes à un franc par jour et nourris jusqu'à ce que les contributions de la commune soient à jour.

Cette mesure qui reprimeroit sûrement les assassinats qui se commettent tous les jours dans ces malheureuses contrées ne seroit point contraire à la loi qui autorise les percepteurs à envoyer chez les contribuables en retard un garnisaire à un franc par jour et nourri et compenseroit du moins en quelque sorte sinon l'humanité du moins le Trésor de la République, de délits qui se commettent sur son sol

Si vous croyez cette mesure adoptable, Citoyen Ministre, ayez la bonté de me le faire savoir afin que j'en requière l'exécution, d'abord contre la commune de Valgorge où s'est commis, le 6 du courant, à dix heures du soir, l'assassinat le plus audacieux qu'on ait encore vu. Soixante brigands se sont portés sur ce chef-lieu de canton, ont enfoncé la porte du Commissaire du Directoire, ont arraché ce malheureux républicain de son lit, l'ont traîné sur la place publique, l'ont fusillé, l'ont ensuite couvert de ses papiers et l'on brûlé, sans qu'aucun habitant ait manifesté le moindre signe d'opposition ou même d'improbation. Et qu'avoit fait cet infortuné Commissaire? Il surveilloit les prêtres et les autorités constituées. Il avoit dénoncé depuis peu l'incivisme et le fanatisme du Président de sa municipalité.

Ces crimes sont affreux, il faut de grands exemples pour les prévenir et ceux d'argent sont les plus frappants dans ce pays.

S. et F.

Digitized by Google

N° 51.

Au commissaire du canton d'Annonay.

Du 11 fructidor An 7 (28 août 1799).

Vous n'êtes, cit. commissaire, ni plus malheureux que vos autres collègues, ni aussi malheureux que moi car il m'est dû 460 fr. Je ne crois pas qu'il y ait dans le retard que nous éprouvons tous, de la faute du payeur, ni des préposés, ni du receveur général, mais bien de la mauvaise manière dont tout est administré, surtout de l'ineptie et des dilapidations des scélérats qu'on vient d'absoudre : il ne manque plus que de déclarer Scherer innocent et la justice sera complète. Ainsi, mon cher collègue, patience ! n'en soyons pas moins zélés et exacts à remplir nos devoirs : ce n'est qu'en retirant le vaisseau de la République de l'écueil où l'ont conduit de mauvais pilotes que nous pouvons espérer la paix et le bonheur, et il faut pour cela que nous tirions tous avec vigueur la corde du palan qui nous a été confiée.

S. et F.

N° 96.

Au ministre de la police générale.

Du 11 fructidor An 7 (28 août 1799).

C. M., Conformément aux désirs de votre lettre du 18 thermidor, j'allai écrire au directeur du Jury de l'Argentière lorsque j'appris que les frères Auzas avoient été acquittés.

L'administration centrale sur ma proposition et d'après le vœu de votre lettre précitée a suspendu le nommé Eyraud agent municipal de la commune de Chauzon prévenu d'être le frère d'un chef de brigands et d'avoir des correspondances avec eux.

Je vous l'ai dit, Citoyen Ministre, les témoins n'osent pas accuser les prévenus, la facilité des tribunaux à les acquitter font craindre les vengeances.

S. et F.

Digitized by Google

N° 97.

Au Ministre de la Police générale.

Du 11 fructidor An 7 (28 août 1799).

C. M., Je vous adresse ci-joint les pièces relatives aux frères d'Agrain de la commune de Satillieux conformément à la lettre de votre prédécesseur du 11 thermidor.

Je dois vous observer que le Commissaire du canton de Satillieux n'est pas dans les principes de la Révolution, qu'il est fanatique au point de laisser sonner les cloches dans tout son canton et que nous ne le conservons que parceque nous n'en trouverions pas d'autre. Il était cette année électeur et membre d'une scission royale. Cet avis pourra vous servir pour la foi que vous devez ajouter à ses actes. S. et F.

N° 102.

Au Ministre de l'Intérieur.

Du 13 fructidor An 7 (30 août 1799).

Envoyé l'accusé de réception d'une ampliation de l'arrêté du Dre Ex. du 1er courant portant destitution du citoyen Terrasson de la commune du Teil, canton de Viviers, avec l'avis de son enregistrement et envoi dudit arrêté au Commissaire du canton.

N° 104.

Au Ministre de la Police générale.

Du 14 fructidor An 7 (31 août 1799).

C. M., La nuit dernière entre minuit et une heure deux cents brigands armés se sont portés sur la commune d'Aubenas une des plus populeuses de l'Ardèche, ont enfoncé les portes de la prison et ont enlevé vingt individus qu'elle contenoit. Un de ces détenus, celui pour qui il semble que le coup ait été fait, avoit été arrêté peu de jours avant aux portes d'Aubenas ayant 80 cartouches dans sa poche. Le général l'envoya ici pour être interrogé devant son juri naturel, d'où il a été je ne sais pourquoi renvoyé au directeur du Jury de L'Argentière, et c'est pendant son séjour à Aubenas qu'il a été enlevé, il y a surement quelque

Digitized by Google

connivence là-dessous : je vais tâcher de la tirer au clair, et je vous en donneroi connaissance. S. et Fraternité.

N° 106.

Au Ministre de la police générale.

Du 15 fructidor An 7 (1er septembre 1799).

C. M., Je ferai conformément à votre lettre du 3 courant n° 1298 les perquisitions nécessaires pour parvenir à connoître les principes, la moralité, la conduite et le degré de confiance dont jouissent dans leurs communes les 4 prêtres désignés dans la lettre précitée : mais vous pouvez avoir du Cn St Prix, membre du Conseil des Cinq Cents, qui est de la commune de St Peray des renseignements plus justes que ceux que je pourrois me procurer des différentes personnes desdites communes toutes fanatiques et craintives.

Je sais que ce représentant se fera un plaisir de vous donner tous les éclaircissements dont vous aurez besoin. Il demeure Palais Egalité, maison Montpensier.

S. et F.

N° 56.

Au Commissaire du Canton de St Péray.

Du 17 fructidor An 7 (3 septembre 1799).

Je vous adresse avec bien du regret, Citoyen Collègue, un arrêté du Directoire exécutif que j'ai reçu hier du Ministre de la police concernant la mise en surveillance du prêtre Rouveure, je vous prie de lui le transmettre aussitôt, afin qu'il sorte de suite de Beauregard et qu'il se rende au Monteil.

Je ne sais qui peut avoir dicté ou provoqué une mesure pareille dans un moment où notre département est à la veille de tomber sous les poignards du fanatisme. Je souffre bien de voir ainsi le Gouvernement trompé, n'importe, je ne connois que mon devoir, j'obéis, je vous invite à en faire autant.

On a pourvu au payement des conscrits et désormais ils ne manqueront de rien.

Digitized by Google

N° 107.

Au ministre de la Police générale.

Du 18 fructidor An 7 (4 septembre 1799).

C. M., Quoique je regarde comme extrêmement impolitique de mettre en liberté des Prêtres qui se sont déclarés ouvertement les ennemis de la République en refusant de la reconnaître et de se soumettre à ses loix dans un moment surtout où nous ne pouvons plus douter dans ce département que cette classe d'hommes n'y fomente et n'y organise la guerre civile ; ne connoissant que mon devoir, je me suis empressé, C. M., de faire enregistrer l'arrêté du Directoire en date du 28 thermidor dernier que vous m'avez fait adresser le 8 du présent portant que le nommé Claude Rouveure ex-Prêtre détenu dans une maison d'arrêt de cette commune sera sur le champ mis en liberté et se retirera dans celle du Monteil lieu de sa naissance où il restera sous la surveillance de l'agent municipal du lieu.

Ce prêtre étant détenu au Château de Beauregard, Canton de St Péray et non à Privas.

Je ne doute pas, C. M^re^ qu'il ne soit sous trois jours rendu dans sa commune, mais je vous le répète, ces hommes sont dans ce département les boute-feu de la guerre civile et prèchent si persuasivement le massacre des républicains que chaque jour il en tombe quelqu'un sous la hache de leurs crédules satellites.

S. et F.

N° 57.

Au Commissaire du Canton de St-Péray.

Du 18 Fructidor An 7 (4 septembre 1799)

Vous trouverez ci-joint, cher Collègue, une lettre et des notes du Ministre de la Police générale qui vous mettront fort à votre aise pour arrêter les correspondances criminelles s'il étoit quelqu'un dans votre canton qui fut capable d'en avoir.

Je vous ai adressé ce matin un arrêté du Directoire concernant la mise en liberté du Prêtre Rouveure.

Dites-moi, je vous prie, comment sont les Prêtres à Beauregard, comment ils s'y conduisent et s'ils y sont en sûreté.

Digitized by Google

J'ai une chose essentielle à vous demander et pour laquelle je vous prie de me faire réponse le plus tôt possible. Le Ministre de la Police me demande des renseignements sur quatre des huit prêtres du Canton de St Péray condamnés à la déportation par arrêté du Directoire du 14 Nivôse, An 6. Ce sont les nommés Jean Pre Molin de Mornas (1), Marcellin Bonnet de Guilleran, Jacques Chollet de Toulaud, et Pierre Laurent Tapponier de St Didier. Il est nécessaire, mon cher collègue, que vous me donniez des renseignements précis sur les principes et la moralité et la conduite et le degré de confiance dont jouissent ces individus dans leurs communes.

J'attendrai votre réponse avec impatience. S. et F.

N° 58.

A l'administration Municipale du Canton de Lamastre.

Du 18 Fructidor An 7 (4 septembre 1799)

Le Directoire exécutif, citoyens administrateurs, vient de faire choix de votre concitoyen Vialatte pour son Commissaire près de votre administration. Les principes, la moralité et la bonne conduite de ce citoyen me font espérer que vous verrez cette nomination avec plaisir et que l'accord et le concert qui règneront entre vous me mettront bientôt dans le cas de faire au Gouvernement votre éloge comme le sien. Les circonstances sont un peu pénibles et elles semblent le devenir de plus en plus dans votre canton. Il semble que le fanatisme l'a choisi pour y former ses complots destructeurs de tout ordre. Je vous invite, Citoyens administrateurs, à joindre vos efforts à ceux de ce nouveau commissaire pour les étouffer dans leur source. Tous les commencements sont difficiles. Il aura sans doute besoin de vos conseils, je ne doute pas que vous n'ayez autant de plaisir à les lui donner que lui à les suivre.

Je vous invite à enregistrer sa commission aussitôt qu'il vous la présentera : quelles que puissent être vos raisons pour en agir autrement, et d'en donner connoissance à l'administration centrale. S. et F.

---

(1) Il y a bien *Mornas* et non *Cornas*.

Digitized by Google

N° 109.

Au Ministre des Finances.

Du 19 fructidor An 7 (5 septembre 1799)

C. M., Je sens comme vous combien il seroit avantageux à l'assiette de l'Emprunt forcé que tous les roles fussent faits. C. M., je vous le répète je n'ai qu'un seul secretaire faute de payement et encore le vois-je tous les jours à la veille de me quitter n'ayant d'autre moyen de subsistance que son travail.

Si vous pouviez me faire payer de ce qui m'est dû comme inspecteur des contributions je pourrais faire quelqu'avances à des commis et la faction des rôles ne resteroient pas ainsi en souffrance. Et à quoi sert que le Directoire ait mis par son arrêté du 14 Messidor dernier 3000 f. à la disposition des commissaires si on ne nous les paye pas, je sais que la pénurie des fonds est grande, mais comment diminuera-t-elle si les contributions ne rentrent pas et comment rentreront-elles quand les contribuables ne veulent plus payer que sur les roles définitifs.

Malgré nos besoins qui sont bien grands, malgré ceux de mon secretaire qui sont extrêmes, soyez bien sûr, C. M., que nos efforts ne se ralentiront pas, mais aussi ne trouvez pas mauvais si quelquefois je vous importune, il est bien difficile de souffrir sans se plaindre. S. et F.

(A suivre).

Digitized by Google

CHRONIQUE & BIBLIOGRAPHIE

Nomination. — Nos lecteurs n'ont pas oublié l'article aussi documenté qu'intéressant sur « Pierre d'Avity intime » publié dans le fascicule de mars 1914 par M. Henry Dugon ; nous apprenons avec plaisir que notre jeune collaborateur a été reçu au récent concours de l'Ecole des Chartes avec le numéro un. Nous lui adressons nos plus sincères félicitations pour ce brillant succès.

***

Nous avons annoncé dans la chronique du n° de juillet 1914 (pp. 333-334) l'entrée au musée du Louvre de quatre objets de l'époque gallo-romaine, trouvés au Pouzin, et provenant de la collection de feu le docteur Lamotte. Complétons aujourd'hui cette information par un extrait du rapport de M. Bonnat, président du Conseil des musées, au Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, rapport en date du 8 juin 1914 :

« Acquisitions

.....

Un coffret à bijoux en ivoire, une coupe en onyx, une bouteille en verre et une bague en or, trouvés au Pouzin (Ardèche) .... 12.000 francs. »

***

Nous avons enfin à signaler un inventaire d'archives publiques dans l'Ardèche, publication officielle qui fait partie de la « Collection des inventaires sommaires des Archives départementales, communales et hospitalières antérieures à 1790, publiée sous la direction du Ministre de l'Instruction publique » ; c'est l'*Inventaire des Archives de la Ville de Largentière.* (1)

(1) *Département de l'Ardèche. Inventaire sommaire des Archives communales antérieures à 1790*, par M. Edouard André, archiviste de l'Ardèche, *avec un index* par M. Jean Régné, archiviste du département. *Ville de Largentière.* — Le Puy, imprimerie Peyriller, Rouchon et Gamon, 1914, in-4°, VI-141 pages.

Digitized by Google

Si l'on veut bien remarquer que le précédent volume de cette collection a paru il y a près de quarante ans, en 1877, et qu'il était le premier, on conviendra que cette publication est un événement rare ; d'autant plus que les départements voisins sont généralement mieux partagés. La Lozère a publié quatre volumes ; la Haute-Loire un seul, mais en a trois sous presse ; le Gard sept ; la Drôme dix ; la Loire quatre et deux sous presse ; l'Isère cinq et deux sous presse et les Hautes-Alpes douze.

Ce nouvel inventaire n'a pas été imprimé aux frais de la ville de Largentière ; le département s'en est chargé, la ville de Largentière ayant consenti à déposer aux archives départementales tous les documents anciens, à l'exception des délibérations et de l'état-civil.

Signalons d'abord une particularité du nouvel inventaire ; il comporte de très importantes *additions*. M. Edouard André ayant eu le mérite de retrouver et de réintégrer un grand nombre de documents (BB. 2-53 et GG. 26-32) qui étaient sortis du dépôt.

Le fonds des archives largentiéroises n'est pas très ancien (quelques pièces des XIIIe-XVe siècles, le reste postérieur à 1541) ni très nombreux (243 articles en tout), mais il ne manque pas d'intérêt. Comme le dit très bien M. Ed. André dans son *Introduction*, « telles qu'elles subsistent, ces modestes archives ne sont pas indignes cependant d'être signalées à l'attention des historiens. Ils y trouveront un reflet aussi vrai et fidèle que coloré et attachant de ce que fut jadis la vie publique dans une petite cité vivaroise que sa situation écartée des grands centres et des grandes voies repliait sur elle-même et sa région immédiate, mais qui ne manqua pas d'une certaine activité intérieure originale et propre. Les comptes consulaires sont à cet égard, ainsi que pour la variété des objets auxquels ils touchent, fort curieux à parcourir. Plus intéressantes encore, grâce à d'abondants développements, se montrent les délibérations municipales ; celles des plus vieux registres (malheureusement d'une écriture peu déchiffrable qui en rend l'étude particulièrement ardue) mériteraient à coup sûr d'être publiées intégralement. »

Nos plus anciens abonnés n'ont pas oublié les *Notes historiques*

Digitized by Google

sur Largentière (1), si remplies de faits et de détails curieux ou vivants, et signées Z. Nous avons maintenant le droit de dévoiler cet anonymat (2). Z était M. Edouard André, l'érudit archiviste de l'Ardèche, qui a consacré à notre pays tant d'années de travail et y a laissé de si excellents souvenirs.

Ajoutons que l'inventaire est complété par un copieux *index* rédigé par M. Jean Régné, le jeune et zélé successeur de M. Edouard André. Cet index ne comprend pas moins de vingt-cinq pages sur trois colonnes

A propos de l'inventaire de Largentière, qu'il nous soit permis de souhaiter que la ville du Bourg-Saint-Andéol fasse un effort et se décide à faire imprimer l'inventaire de ses archives. Le travail ne serait sans doute pas très difficile, car il existe un inventaire manuscrit fort détaillé et presque prêt pour l'impression. Les archives du Bourg, remarquablement conservées et tenues en ordre par les soins diligents de M. Labrély, sont d'une richesse exceptionnelle et d'un intérêt de tout premier ordre. Peu de petites villes de France sont aussi bien partagées à ce point de vue.

La jolie ville du Bourg-Saint-Andéol, si heureusement située et qui conserve tant d'édifices remarquables, vestiges d'un passé de richesse et d'élégance, mériterait certainement de voir ses belles archives mises à la portée de tous. Espérons qu'un arrangement entre la Ville et le Département rendra possible la publication de cet inventaire qui sera, dans l'ordre intellectuel, un monument honorable pour notre pays.

***

Nous recevons, du front, une intéressante brochure de M. Elie Reynier, professeur à l'Ecole Normale de Privas, ou plus exactement de M. Reynier, adjudant-chef au 119e territorial, *la Région Privadoise (Ouvèze et Payre)* (3). Ce n'est pas un ouvrage

(1) Tome I, pp. 182-186, 228-247 ; tome II, pp. 345-358 ; et tome III, pp. 384-413.

(2) M. Ed. André le fait lui-même au bas de son *Introduction*.

(3) Extrait des *Annales de l'Université de Grenoble*, tome XXVI, n° 3, 1914. Grenoble, impr. Allier, in-8, 57 pages, figures.

Digitized by Google

historique et pourtant les historiens accueilleront cette étude avec empressement, car elle constitue un document précieux sur l'état physique et social de la région à la veille de la guerre. La terrible secousse qui ébranle présentement l'Europe amènera sans doute, dans un avenir prochain, des changements dont il est difficile de prévoir exactement la nature et l'intensité, mais on peut, dès à présent, être assuré que la période qui a précédé la guerre paraîtra vite lointaine et bénéficiera, en quelque sorte, du recul de l'Histoire.

Dans un premier chapitre, intitulé *le Pays,* l'auteur décrit la structure physique de la région et son réseau hydrographique, dont il indique la formation, puis il note les particularités du climat. Ici, M. Reynier indique que la petite région Privas-Chomérac, au point de vue climatérique est généralement rattachée au Haut-Vivarais : « Cela nous paraît une erreur », ajoute-t-il ; et il le prouve sans conteste. Remarquons qu'historiquement notre ancienne division territoriale coïncide avec la division géographique admise par l'auteur.

Le second chapitre, *la Vie humaine*, est consacré à la description des petites régions agricoles, à la ville de Privas, son site et son développement, à la vie industrielle et aux voies de communication et trafic. Ce second chapitre, où l'auteur a utilisé des documents relativement anciens, dont quelques-uns même antérieurs à la Révolution, est captivant et instructif ; il sera utilement consulté par tous ceux qui s'intéressent au pays, et les historiens qui viendront plus tard s'y reporteront avec fruit.

Au total, notre compatriote a choisi un sujet limité mais important pour nous puisqu'il s'agit de la région qui est maintenant le cœur du Vivarais. Dans la partie géologique, qui s'adresse surtout aux spécialistes, il a su ne pas abuser des termes techniques qui, trop souvent, rebutent à juste titre le lecteur le mieux disposé. Dans la partie économique, facilement accessible à tous, il a réuni des renseignements d'un vif intérêt, complétés par bien des détails curieux, et l'on aime à louer dans l'ensemble de ce travail ces deux qualités bien françaises, si agréables à rencontrer, l'ordre et la clarté.

Digitized by Google

***

Nous croyons devoir emprunter aux *Annales du Midi* les principaux passages de la CHRONIQUE DU VIVARAIS, publiée dans cette savante revue par notre collaborateur M. Auguste Le Sourd.

CHRONIQUE DU VIVARAIS. — « La *Revue du Vivarais* reste le principal recueil historique de l'Ardèche. La *Voix du Terroir*, dont tous les fascicules n'étaient pas négligeables, a arrêté sa publication avec le numéro de novembre-décembre 1912 ; cette petite revue, qui s'imprimait à Viviers, avait sept ans d'existence.

Depuis notre dernière chronique ont paru des travaux plus importants que ceux qu'il nous arrive de signaler d'ordinaire.

En première ligne, nous placerons le tome 1er des cinq volumes de l' *Histoire du Vivarais*, publiée sous les auspices du Conseil général de l'Ardèche, par M. Jean Régné, archiviste départemental. C'est le début d'un ouvrage considérable qui constituera l'histoire définitive du pays. Ce tome 1er comprend une réédition de la remarquable *Histoire du Vivarais* (des origines à 1039) publiée chez Didot, il y a environ cinquante ans, par le chanoine J. Rouchier. M. J. Régné a supprimé quelques pages de la belle introduction de Rouchier (peut-être faut-il le regretter, car ce livre est devenu rare) (1) et l'a remplacée par une longue et intéressante préface dans laquelle il apprécie et met justement en valeur les travaux de ses principaux devanciers, le chanoine Rouchier et M. Albin Mazon. Il a ajouté des notes, des dissertations et des tables qui rajeunissent heureusement l'œuvre de Rouchier et en rendent la consultation facile. Il s'est assuré de plus la collaboration de M. Elie Reynier et de M. le Dr Julien, qui lui ont fourni deux chapitres importants sur la géographie et la préhistoire du Vivarais. Si les gravures ajoutées par M. Régné n'ont peut-être pas tout l'intérêt et toute la nouveauté que l'on pourrait souhaiter, l'exécution typographique de ce premier volume est en revanche extrêmement soignée. Au total, l'apparition du tome 1er de l'*Histoire du Vivarais* est pour l'érudition

(1) Les pages supprimées, consacrées aux sources de l'histoire des guerres civiles, figureront dans un volume suivant. L'œuvre du chanoine Rouchier sera donc reproduite intégralement. — A. L. S.

Digitized by Google

locale un événement capital et il convient de féliciter hautement l'auteur en souhaitant la prompte publication du volume suivant, qui abordera une période pour laquelle nous n'avons encore aucun travail d'ensemble.

.....

M. Jean Régné nous a donné dans le *Bulletin philologique et historique* du Ministère de l'Instruction publique une substantielle étude : *La première étape de la pénétration capétienne en Vivarais ; la fondation de Villeneuve-de-Berg et la mise en pariage de son territoire (novembre 1284)*, que nous retrouverons dans son second volume de l'*Histoire du Vivarais* et qui nous fait bien augurer de la suite de ce grand ouvrage (1).

.....

Les archives et bibliothèques publiques ont bénéficié, pendant le même temps, d'acquisitions et d'améliorations notables.

Commençons par les Archives départementales ; elles ont reçu, en 1912, pour la série D, un versement du lycée de Tournon, et pour la série E un don de Me Magnard, notaire à Largentière. Cette série s'est surtout enrichie par le dépôt de plus de mille registres provenant de l'étude de Me Niboyet, notaire à Aubenas, registres dont les plus anciens datent du XIVe siècle. La série F a reçu quelques liasses de documents sur les familles et les localités du Vivarais, don de M. Henry Vaschalde, de Vals.

Les Archives départementales possédaient une *bibliothèque historique* que M. Jean Régné, l'actif archiviste de l'Ardèche, a reconstituée en 1911. Elle ne possédait alors que 1.300 volumes, elle en comptait près de 6.000 à la fin de 1914. MM. Paul et André Mazon, fils de feu M. Albin Mazon, ont fait don à cette

(1) M. le Marquis de Vogüé, de l'Académie française, a adressé à l'auteur la lettre suivante :

« Je tiens à vous remercier, Monsieur, de l'envoi de votre brochure sur le pariage de Villeneuve-de-Berg et surtout à vous féliciter de la manière dont vous avez traité ce sujet intéressant : il est exposé, dans ses origines, dans sa constitution et dans ses conséquences politiques, avec une clarté, une précision dont je vous fais mon sincère compliment.

Veuillez en outre croire, Monsieur, à mes sentiments très distingués.

VOGÜÉ.

N. D. L. R.

Digitized by Google

bibliothèque d'un fonds comprenant un grand nombre d'imprimés, et surtout une centaine de volumes manuscrits qui contiennent les notes prises par leur père et des documents originaux. Le « Fonds Mazon » constitue certainement la partie la plus précieuse de cette bibliothèque ; il est conservé dans le cabinet de l'Archiviste. Ajoutons que M. Régné a dressé un double catalogue sur fiches de la bibliothèque historique : l'un par noms d'auteurs, l'autre par matières, localités et personnages.

Les Archives du Bourg-Saint-Andéol (qui possèdent un inventaire manuscrit) sont les plus riches archives communales du département. La conservation des archives anciennes de cette ville a été confiée à un érudit bourguésan, M. Robert Labrély, qui s'acquitte de cette charge avec la plus grande compétence et le plus louable dévouement. Nous avons visité ce dépôt : il est maintenu dans un ordre parfait, et nous souhaitons qu'Aubenas, Viviers et les autres localités importantes du département soient également dotées d'un archiviste municipal.

Nous avons déjà parlé de la Bibliothèque historique annexée aux Archives départementales. La bibliothèque publique la mieux entretenue du Vivarais est sans contredit celle d'Annonay. Avant de dire quelques mots de ses nouvelles acquisitions, nous devons malheureusement signaler la disparition d'une autre bibliothèque, la plus considérable peut-être du département, celle de l'ancien Séminaire de Viviers (en exécution de la loi de séparation). Cette bibliothèque ne comprenait pas moins de 40.000 volumes. 3.000 ont été versés à la bibliothèque historique des Archives départementales, un millier a été réparti entre les bibliothèques municipales d'Annonay, Aubenas et Privas. Nous ignorons le sort du reste.

La Bibliothèque d'Annonay possède un catalogue imprimé ; le dernier supplément à ce catalogue contient les n°s 16392 à 16724. Les n°s 16684 à 16702 sont des manuscrits donnés par M. Léon Rostaing et provenant de la *Société de Statistique* d'Annonay. Ce sont des Mémoires présentés à cette Société entre 1832 et 1839 par divers auteurs et dont quelques-uns seulement se rapportent au pays et à son histoire.

Digitized by Google

Le goût de l'histoire locale s'est manifesté dans le département par des projets intéressants qui n'ont pas tous abouti, mais qui n'en sont pas moins comme un symptôme et l'heureux présage d'une activité croissante.

Il a été fondé à La Voulte, dans la grande salle du château des ducs de Ventadour, prêtée par M. de Lagrevol, propriétaire de ce bel édifice, un *Musée* local où sont recueillis les documents gravures et objets divers ayant quelque rapport avec le passé de cette petite ville. Cette fondation est due à l'initiative de deux Voultains, M. Louis Fuzier, bibliophile distingué, et M. l'abbé Auguste Roche, archiviste diocésain.

A Tournon, s'est formée une *Société des Amis des Arts* qui se propose de réunir en musée tout ce qui peut contribuer à l'étude de l'histoire de Tournon : tableaux, estampes des artistes tournonnais anciens et modernes.

On nous a signalé une initiative analogue à Annonay.

Ce n'est plus un musée local, mais un *Musée Vivarois* que M. le Dr Julien, de Joyeuse, voudrait créer à Aubenas, en recueillant notamment des spécimens de toutes les anciennes industries locales. M. Julien a exposé ses projets dans un intéressant article, illustré, de la *Revue du Vivarais*.

On sait que la conservation des antiquités et objets d'art vient d'être organisée dans la plupart des départements. M. Gabriel Faure, de Tournon, est l'un des inspecteurs généraux ; M. Jean Régné a été nommé conservateur pour l'Ardèche, le 5 juin 1914.

Une *Société d'Etudes locales* a été fondée à Privas, en 1914, par MM. Molitor, inspecteur d'Académie ; Jean Régné, archiviste de l'Ardèche, et Elie Reynier, professeur à l'Ecole Normale. Elle se propose de vulgariser dans l'enseignement primaire et le grand public les résultats de l'érudition locale au moyen de conférences ou de brochures d'un prix très modéré. La première publication de cette Société est une plaquette (extraite de la *Revue du Vivarais)* intitulée : *Ce que doit être une monographie d'histoire communale.* Elle est l'œuvre de M. Jean Régné et nous paraît un modèle de clarté et de méthode.

Mentionnons enfin des conférences faites aux élèves de l'Ecole Normale d'institutrices par M. E. Reynier (sur l'histoire de

Digitized by Google

Privas) et par M Girard (sur les écrivains ardéchois), et des promenades archéologiques dans les environs de Privas et à Aubenas, La Voulte, Cruas et Viviers, sous la direction de M. Jean Régné.

Ce rapide aperçu nous permet de constater à la veille de la guerre, des progrès notables dans les études d'histoire vivaroise ; espérons qu'après la victoire nous pourrons signaler à ce point de vue une activité renouvelée. »

B. E.

Digitized by Google

CHRONIQUE
DE LA GUERRE

Avant de continuer la belle série des citations obtenues sur le champ de bataille par nos compatriotes du Vivarais, nous avons malheureusement à enregistrer encore plusieurs deuils glorieux qui ont atteint des familles de nos abonnés.

Sept membres de la famille de Lafarge ont été mobilisés ; deux d'entre eux sont morts pour la France :

Léon Pavin de Lafarge, ancien élève de Saint-Cyr, ancien officier de cavalerie, engagé volontaire pour la durée de la guerre, d'abord lieutenant au 21e régiment de hussards, puis capitaine au 226e de ligne, a été blessé le 9 mai 1915 à Carency, et est décédé le 20 mai, à Aubigny, des suites de ses blessures. Il avait été cité à l'ordre de l'armée (croix de guerre avec palme) et décoré de la Légion d'honneur. Voici le texte de sa citation : « A donné le plus bel exemple de courage et de sang-froid lors de l'attaque du 9 mai 1915, en montant le premier sur le parapet et en entraînant sa compagnie à l'attaque d'un village, sous un feu violent de mitrailleuses et de mousqueterie ; a reçu deux blessures graves. »

Antoine Pavin de Lafarge, né le 17 août 1895, était sur le point d'entrer à l'Ecole des Mines ; ayant été incorporé en décembre 1914 au 23e de Ligne, puis versé en juin 1915 au 158e de Ligne, il a été tué le 9 juillet 1915 à la tranchée de Calonne (Pas-de-Calais) à l'âge de dix-neuf ans. Son lieutenant a annoncé sa mort à sa famille dans les termes suivants : « Le commandant de la 9e compagnie a l'honneur de rendre compte que le soldat Pavin de Lafarge a éte tué dans la nuit du 8 au 9 juillet 1915. Le bombardement de l'artillerie lourde adverse était d'une violence inouïe au moment même où ce jeune soldat a été tué et déchiqueté par un obus de gros calibre, tout près d'Aix-Noulette. »

Le capitaine Léon de Lafarge était le fils aîné de feu M. Raphaël de Lafarge ; M. Antoine Pavin de Lafarge, était le second fils de

Digitized by Google

M. Xavier de Lafarge. L'un et l'autre étaient les neveux de M. Auguste de Lafarge, conseiller général de l'Ardèche.

Les trois fils du Général Isaïe Vincent, qui commande l'artillerie d'un corps d'armée, sont tombés successivement. *Pierre Vincent,* lieutenant au 33e régiment d'artillerie, décoré de la croix de guerre, a été tué le 11 mai 1915. *Georges Vincent,* lieutenant au 38e régiment d'artillerie, décoré de la croix de guerre, a été tué le 1er octobre 1915. *Joseph Vincent,* Saint-Cyrien de la promotion de la Croix du drapeau, lieutenant au 164e régiment d'infanterie, a été tué le 21 février 1916. Nous espérons pouvoir donner prochainement le texte des citations qui leur ont été décernées Tout semblait promettre le plus bel avenir à ces trois jeunes gens, qui joignaient les plus remarquables dons de l'esprit aux plus sérieuses qualités du cœur.

Nous prions la famille de Lafarge, et les familles Vincent, Gros, Dupin, Sanguinède, Poidebard et de Soras d'agréer l'expression de nos condoléances émues.

***

Le lieutenant *Henri Chalamon de Bernardy* (1), « au combat du 16 septembre 1914, à Allarmont, a su parfaitement mener le combat de deux compagnies et assurer sur cinq kilomètres le repli qui avait été ordonné. » (Citation à l'ordre de la Division).

« Le lieutenant de vaisseau *Charles Carrel* (2), commandant le ....., commande, depuis le début de la guerre, son bâtiment, toujours sur la brèche ; a participé avec bravoure et intelligence à toute la guerre de l'Adriatique. Le 18 mars 1916, s'est porté sans hésiter au secours d'un bâtiment de guerre torpillé, a pris avec le plus grand sang-froid, les mesures que commandaient les circonstances et sauvé tout le personnel possible, tout en cherchant à nuire à l'ennemi. (Citation à l'ordre de l'armée).

« Le sous-lieutenant *Jean-Marie-Amédée Régnier-Vigouroux,* du ...e régiment d'infanterie, a fait preuve de la plus grande énergie pendant un bombardement violent en soutenant le moral de sa compagnie décimée et en aidant lui-même à dégager les

(1) Promu peu après capitaine.
(2) Promu depuis capitaine de frégate.

Digitized by Google

hommes ensevelis. A été tué au moment de l'attaque d'infanterie ennemie, le 8 février 1916, en dirigeant avec un calme exceptionnel le feu des survivants de son unité. » (Citation à l'ordre de l'armée).

Nous empruntons à la presse régionale les citations qui suivent.

ANNONAY. — La médaille militaire et la croix de guerre viennent d'être décernées à M. *Sarda*, soldat en traitement au Collège d'Annonay, blessé grièvement il y a plusieurs mois, fils de M. le Docteur Sarda, le sympathique docteur de l'ambulance du collège d'Annonay.

AUBENAS. — Le frère de M. Pierre Custaud, notre secrétaire de mairie, actuellement sur le front, M. *Paul Custaud*, sous-lieutenant au 4e chasseurs d'Afrique, et parti volontairement pour Salonique, vient d'être cité à l'ordre et décoré de la croix de guerre.

(*Nouvelliste*, 3 mars 1916.)

JOYEUSE. — M. *Charles-Omer Julien*, sous-lieutenant d'infanterie, fils de M. Ferdinand Julien, commissaire de police de 1re classe en retraite, a été cité dans les termes suivants : « Le 10 février 1916, aux Eparges, l'ennemi ayant fait exploser une mine en avant de nos tranchées, le sous-lieutenant Julien s'est précipité dans l'entonnoir, a su y maintenir ses hommes, malgré un bombardement des plus violents et, par son attitude énergique et audacieuse, a empêché l'ennemi de déboucher. A conquis la position. »

(*Nouvelliste*, 4 mars 1916.)

SAINT-JULIEN-DU-GUA. — Les deux fils de l'honorable maire de cette commune, *Frédéric* et *Gabriel Avond*, membres fondateurs de la « Jeunesse Catholique Ardéchoise », présents au feu depuis le commencement des hostilités, se sont signalés l'un et l'autre par leur courage et leur discipline. Tous deux ont été l'objet de distinctions flatteuses de la part de leurs chefs.

Gabriel Avond a été cité et décoré de la croix de guerre l'an dernier. Frédéric Avond cité une première fois en décembre 1915,

Digitized by Google

l'a été une seconde fois ces derniers jours, et a reçu la croix de guerre sur le front de l'armée.

(Impartial Ardéchois, 4 mars 1916.)

SAINT-MARCEL-D'ARDÈCHE. — Le Marquis *de Pierre de Bernis (Gilbert)*, capitaine de cavalerie passé à la 134e brigade d'infanterie, vient d'être décoré de la croix de guerre et de la Légion d'honneur avec la citation suivante : « A rendu les plus grands services au début de la guerre dans un escadron divisionnaire, et s'y est fait remarquer par son courage et sa superbe attitude au feu. Dans ses fonctions actuelles, ne cesse de faire preuve d'un zèle et d'une endurance de tous les instants. »

Signalons aussi la belle conduite de *Marcel Saladin* — parent de la famille Saladin d'Aubenas — qui, adjudant au 6e Chasseurs à la déclaration de guerre, a été blessé trois fois, a obtenu trois citations avec la médaille militaire, la croix de guerre et la Légion d'honneur, a été promu sous-lieutenant, et se dispose à retourner sur le front quand il sera guéri de sa dernière et grave blessure.

VALS. — Notre jeune concitoyen *Charles Bastid*, maréchal des logis fourrier à la 7e batterie du 2e régiment d'artillerie de montagne, vient d'obtenir la citation suivante avec croix de guerre : « Occupe depuis trois mois un observatoire dangereux dans les tranchées de première ligne, où il a fait preuve de bravoure et de sang-froid. — Le 31 janvier 1916, malgré un bombardement violent d'artillerie de gros calibre et de *minenwerfer*, est resté constamment dans la tranchée, et est allé, à différentes reprises, réparer la ligne téléphonique. »

AUBENAS. — Nous sommes heureux de publier la citation à l'ordre de la brigade du soldat *V. Fraysse*, de Lazuel, de l'infanterie coloniale du Maroc : « Depuis très longtemps sur le front, a toujours fait preuve de bonne volonté et de courage. Dans l'exécution d'une tranchée à portée de l'ennemi, et sur un terrain battu par la mousqueterie, a pris la place la plus périlleuse, donnant ainsi un bon exemple à ses camarades. »

(Impartial Ardéchois, 4 mars 1916.)

Digitized by Google

ANNONAY. — Notre concitoyen, M. *Albert Val*, lieutenant aviateur, chevalier de la Légion d'honneur, vient d'être encore cité à l'ordre de l'armée, ainsi que son escadrille. Nos félicitations à notre vaillant concitoyen.

— Le sous-lieutenant *Jean Primet*, originaire de Saint-Marcel-lès-Annonay, vient d'être cité à l'ordre de la division, pour avoir, le 18 février 1916, dirigé avec énergie et rapidité, une contre-attaque qui a pleinement réussi. M. Primet, parti adjudant, est aujourd'hui sous-lieutenant au 413e d'infanterie.

(*Petit Marseillais*, 5 mars 1916.)

EMPURANY. — Le sergent *Firmin-Joseph Boissier*, du 119e territorial, vient, à la suite d'une action d'éclat sur le front, d'obtenir la médaille militaire et la croix de guerre. Il a, de plus, été promu adjudant.

(*Petit Marseillais*, 7 mars 1916.)

UCEL.— M. *Valéry Boiron*, menuisier, et actuellement pointeur au 10e d'artillerie lourde, vient d'être décoré de la croix de guerre à cause de la citation suivante : « Par son courage et son entrain au cours de violents bombardements, a contribué à la belle tenue de l'équipe de tir de la pièce. »

— Son beau-frère, également d'Ucel, M. *Emile Delière*, secrétaire d'état-major à la 26e brigade, a été cité à l'ordre de la brigade en ces termes : « Au cours des combats du 25 au 30 septembre dernier, est venu retrouver son officier à toute heure du jour et de la nuit et a été employé spécialement à assurer les communications du poste de combat avec l'arrière à travers le village de Souchez continuellement canonné par l'artillerie Allemande et alors que les communications téléphoniques n'existaient plus. »

(*Nouvelliste de Lyon*, 9 mars 1916.)

PRIVAS. — Le soldat *Auguste Courtier*, du 149e régiment d'infanterie, vient d'être cité à l'ordre du corps d'armée.

PAILHARÈS. — C'est avec plaisir que nous apprenons la citation à l'ordre de l'armée du soldat *Louis Bouchet*.

(*Petit Marseillais*, 21 mars 1916.)

Digitized by Google

VALS. — Un instituteur-adjoint de Vals, M. *Goutail*, lieutenant au 16e régiment d'infanterie, vient d'être l'objet de la citation à l'ordre du régiment suivante : « Sur le front depuis le début, a donné en toutes circonstances de guerre, un bel exemple de courage et de sang-froid, notamment en Lorraine le 20 août 1914 et le 16 septembre 1914 à Dreslincourt, où comme porte-drapeau il a eu pendant le combat une attitude digne d'éloges. »

(*Nouvelliste*, 13 mars 1916.)

VALS. — Nous nous faisons un devoir de reproduire la citation avec croix de guerre dont vient d'être honoré notre concitoyen, le sous-officier *Marc Blachère*, instituteur à Prades, fils de M. Blachère, quincaillier, tué glorieusement à l'ennemi en septembre 1915 : « A donné plusieurs fois des preuves de son courage et de son énergie ; dans la nuit du 30 avril s'est porté spontanément et bravement au secours des éclaireurs de sa compagnie, qui venaient de tomber dans une embuscade ennemie, et a contribué à mettre en fuite les Allemands. »

(*Impartial Ardéchois*, 11 mars 1916.)

ANNONAY. — Un de nos compatriotes, le soldat *Frédéric Caillet*, du 261e d'infanterie, et dont la famille habite à Grangeneuve, près Boulieu-lès-Annonay, vient d'être cité à l'ordre de la division et décoré de la croix guerre. La citation dont ce vaillant soldat est l'objet est conçue dans les termes suivants : « Depuis le début de la campagne, soldat d'une grande bravoure, s'est particulièrement fait remarquer par son courage dans les combats de juillet. »

AUBENAS. — Notre jeune concitoyen *Léopold Demandier*, âgé de 24 ans, fils de notre cantonnier communal, sous-officier au 7e colonial, vient d'être l'objet de la citation suivante à l'ordre de l'armée : « Sous-officier d'une bravoure exceptionnelle et d'une énergie indomptable ; calme au feu et sachant prendre un grand ascendant sur ses hommes, a montré en maintes circonstances un courage et un sang-froid dignes de tous les éloges. » Notre vaillant concitoyen est déjà titulaire de la médaille coloniale et de la médaille du Maroc.

(*Nouvelliste*, 15 mars 1916.)

Digitized by Google

LA LOUVESC — *Les familles de braves.* — Ce qualicatif appartient à la famille de *Julien Deygas*, cordonnier à La Louvesc. Ce père de 12 enfants en a cinq au service de la France. L'aîné a été blessé, cité à l'ordre et décoré de la croix de guerre. Le second, blessé deux fois est remonté au front. Le troisième a reçu la croix de guerre dernièrement après avoir été blessé plusieurs fois et amputé d'une jambe. Les deux plus jeunes suivent la trace des aînés et font vaillamment leur devoir.

(*Nouvelliste*, 16 mars 1916.)

SARRAS. — Quatre de nos concitoyens viennent de recevoir la croix de guerre pour leur belle conduite devant l'ennemi : MM. *Léon Périer*, adjudant au 261e ; *François Malsert*, sergent de chasseurs alpins ; *Paul Bernard*, du 8e colonial ; *Marcel Astruc*, du 99e de ligne.

(*Petit Marseillais*, 18 mars 1916.)

AUBENAS. — M. *Auguste-Ferdinand Crétin*, du Pont-d'Aubenas, soldat au 2e bataillon de chasseurs à pied, a mérité les deux citations suivantes :

1° A l'ordre du 2e bataillon de chasseurs : « Très courageux, agent de liaison remarquable, a fait preuve dans de très nombreuses circonstances d'un esprit d'initiative remarquable et s'est toujours tiré à son honneur des difficultés qui se sont présentées. » — 2° A l'ordre de la 5e... division d'infanterie, du 2 juillet 1915 : « Agent de liaison plein de sang-froid et de dévouement. Blessé à la tête, a refusé d'être évacué. Déjà cité à l'ordre du bataillon et nommé 1er chasseur pour sa belle conduite lors des combats précédents. »

M. *Albert Guérin*, du quartier de la Dalmette, au Pont-d'Aubenas, caporal au ...e d'infanterie, vient d'écrire à sa famille qu'il avait été assez grièvement blessé dans la présente attaque de Verdun, évacué et soigné à l'hôpital de Châlons, et que sur son lit d'hôpital il avait été décoré de la croix de guerre par un général.

ANNONAY. — M. *Victor Gamon*, soldat de 2e classe à la 4e compagnie du 75e régiment d'infanterie, a été cité à l'ordre

Digitized by Google

du jour du régiment, en date du 14 décembre dernier, dans les termes suivants : « Très bon soldat, très dévoué, présent sur le front depuis novembre 1914, a, pendant les combats de septembre 1915, assuré un service de liaison avec un entrain, une intelligence et une bonne humeur dignes d'éloges. »

(*Nouvelliste*, 17 mars 1916.)

TOURNON. — « Sous-officier d'un moral très élevé. Déjà blessé le 13 juillet 1915. Le 29 janvier 1916, après avoir mis en train le tir de la pièce, sous un feu violent d'artillerie lourde, est allé lui-même à découvert activer en munitions. » Tels sont les termes de la citation à l'ordre d'un de nos compatriotes, le maréchal des logis *David*, du 6e régiment d'artillerie.

ANNONAY. — M. *Germain Desseux*, sergent au 171e de ligne, blessé et actuellement en traitement à Suippe, vient d'être décoré de la croix de guerre pour sa belle conduite devant l'ennemi.

SAINT-ANDRÉ-DE-CRUZIÈRES. — M. *Charles-Fernand Pascal*, maréchal des logis, fils de M. Casimir Pascal, brigadier de gendarmerie en retraite, a été tué au champ d'honneur. Il a été l'objet d'une citation dont voici le texte : « A Saulxures, a arrêté la marche de l'infanterie ennemie par le tir de son canon et a réussi à ramener sa pièce dans une position difficile, sous un bombardement de 77 et de 150. A été tué à son poste de combat, au Moi-Tresses, près Saint-Dié (Vosges). »

(*Nouvelliste*, 19 mars 1916.)

BURZET. — Un de nos jeunes compatriotes ardéchois qui compte beaucoup de parents à Aubenas, le soldat du 3e zouaves *Victorin Audigier dit Allègre*, originaire de Burzet, hameau de la Valette, de la classe 1913, qui avait été grièvement blessé dans les derniers combats en Champagne, puis évacué à un hôpital de Nantes où il a été amputé du bras droit, vient d'être décoré de la Médaille militaire et de la Croix de guerre. Ce jeune héros est le fils du regretté conseiller municipal de Burzet.

Digitized by Google

THUEYTS. — Notre compatriote *Emile Sercourt*, sergent au 23e bataillon de chasseurs alpins, vient d'être l'objet de la belle citation suivante : « Excellent sous-officier, courageux et plein d'entrain, a donné à maintes reprises des preuves de sa bravoure, notamment à l'assaut du 6 mars 1915 où il fut blessé et au cours des combats d'août 1915 où sa belle conduite lui valut d'être cité à l'ordre du jour de la division. Blessé pour la deuxième fois le 6 janvier 1916, a subi l'amputation de l'avant-bras droit et l'ablation de l'œil droit ».

Ce glorieux et vaillant mutilé a été décoré de la Croix de guerre et de la Médaille militaire qu'il a si bien méritées.

(*Nouvelliste*, 20 mars 1916.)

SAINT-MÉLANY. — *Moïse Dignes*, soldat courageux, s'est montré très dévoué à plusieurs reprises. Etant à un poste avancé, a tué deux boches à bout portant. Grièvement blessé au côté et au bras, a été cité à l'ordre du jour, a eu la croix de guerre et a été proposé pour la médaille militaire. — *Lucien Martin*, 75e d'infanterie, soldat plein d'entrain. Agent de liaison, a rendu les plus grandes services au risque de sa vie. Cité à l'ordre du jour et décoré de la croix de guerre. — *Albert Barbut*, 46e chasseurs a aussi gagné la croix de guerre. — *Jean Charles*, 124e d'infanterie, soldat digne d'éloges. Est parti volontaire avec trois de ses camarades pour aller chercher au devant de nos lignes des cadavres depuis longtemps tombés. Malgré la mitraille, a réussi à en rapporter trois et regagner nos lignes en ramenant un de ses camarades grièvement blessé Après avoir été blessé à son tour il a eu la croix de guerre.

(*Nouvelliste*, 21 mars 1916.)

ANDANCE. — Un de nos concitoyens, le maître-pointeur *Joseph Gaillard*, du 36e d'artillerie, vient d'être cité à l'ordre du jour.

ARRAS. — L'adjudant *Froment*, et le caporal *Marius-Alphonse Bille*, du 161e d'infanterie, ont été cités à l'ordre de l'armée. Nos félicitations.

VOCANCE. — Un de nos jeunes compatriotes, engagé volontaire, le soldat *Florentin Jaillon*, caporal au 172e d'infanterie,

Digitized by Google

vient d'être l'objet d'une citation à l'ordre du régiment et décoré de la croix de guerre. Motif : « s'est lancé courageusement à l'attaque le 26 septembre 1915, a été blessé à proximité des tranchées ennemies. Très bon soldat, courageux sur le front. »

SAINT-MONTAN. — Nous apprenons avec une vive satisfaction que notre compatriote *Auguste Mouyer* vient d'être cité à l'ordre du jour pour sa belle conduite au feu à l'attaque de D..... Notre vaillant compatriote avait été déjà cité avec croix de guerre à l'attaque de Champagne.

LE POUZIN. — Notre concitoyen *Auguste Girard*, sergent, a été décoré de la croix de guerre.

BERZÈME. — Notre concitoyen *Fernand Gaucherand*, du 99e régiment d'infanterie, a été cité deux fois à l'ordre du jour.

(*Petit Marseillais*, 26 mars 1916.)

LE BOURG-SAINT-ANDÉOL. — Notre concitoyen *Alexandre Pouvier*, caporal au 4e régiment d'infanterie coloniale, a été cité à l'ordre du régiment.

Le soldat *Julien Teissier*, mort au champ d'honneur, a été cité à l'ordre du bataillon.

(*Petit Marseillais*, 27 mars 1916.)

LARGENTIÈRE. — Le soldat *Henri Lacroze*, 7e bataillon de chasseurs, de Vallon, a été cité à l'ordre de l'armée : « Etant dans une tranchée ennemie occupée à certains endroits, a pendant toute une nuit, barré le passage aux Allemands qui cherchaient à s'enfuir ; a en tué deux, blessé deux et ramené de nombreux prisonniers. A fait preuve en la circonstance d'énergie et de sang-froid. »

(*Nouvelliste*, 29 mars 1916).

SANILHAC. — La médaille militaire a été conférée au soldat *Albert-Valéry Rozier*, du 58e d'infanterie, de Sanilhac, avec les motifs suivants :

« Soldat énergique et brave. Blessé au cours de l'attaque du 17 novembre 1914, a continué à se porter en avant, jusqu'à ce qu'une seconde blessure très grave l'ait mis définitivement hors

Digitized by Google

de combat. Impotence fonctionnelle de la jambe droite et du bras gauche ». Cette citation comporte la croix de guerre avec palme.

SAINT-CIRGUES-EN-MONTAGNE. — M. *Jean Teyssier*, brigadier au 18e d'artillerie, a été cité en ces termes à l'ordre du jour : « A toujours fait preuve d'une résistance héroïque et d'un courage indomptable depuis le début des hostilités. Séparé des lignes françaises le 22 août 1914, il a été fait prisonnier et n'a dû son salut qu'en . A essayé à plusieurs reprises de rejoindre son régiment en traversant les lignes allemandes. N'ayant pu y réussir, est rentré avec plusieurs soldats français en Belgique où, vivant dans les bois, la petite troupe est restée agressive, attaquant les automobiles qui passaient à sa portée, repoussant à plusieurs reprises les attaques des patrouilles ennemies et, malgré sommations et promesses, refusant de se rendre.

« Arrêté plusieurs fois par les Allemands. Teyssier leur a toujours échappé, et a pu passer en Hollande, malgré la surveillance des sentinelles Arrivé à Maëstricht le 5 mars 1915, s'est fait rapatrier et est rentré au dépôt du régiment, à Agen, le 19 mars 1915. »

(*Nouvelliste*, 30 mars 1916.)

SAINT-PRIEST. — Le nommé *Louis Volle*, du 4e colonial, vient d'être décoré de la croix de guerre.

LE BOURG-SAINT-ANDÉOL. — Notre jeune concitoyen M. *Edmond Larmande*, du 149e d'infanterie, vient d'être cité à l'ordre du jour du régiment.

VALS-LES-BAINS. — M. *Grouazel*, parti avec le grade de sergent au début des hostilités, a été cité deux fois à l'ordre du jour, décoré de la croix de guerre et nommé sous-lieutenant.

(*Petit Marseillais*, 1er avril 1916.)

ANNONAY. — Notre compatriote M. *Pierre Boget*, sous-lieutenant au 76e régiment d'infanterie, déjà cité il y a quelques mois à l'ordre de la division, vient d'être de nouveau cité le 12 mars à l'ordre de la ...e division. « Officier plein d'énergie,

Digitized by Google

donnant en toutes occasions des preuves de grande bravoure. Au combat du 27 février 1916, voyant ses grenadiers arrêtés par de lourdes pertes, s'est porté sur la ligne de combat, les a soutenus par sa belle attitude, pendant une lutte de plus de deux heures, et leur a fait atteindre l'objectif qui leur était assigné. »

UCEL. — M. *Marcel Faure*, sous-lieutenant au 415e d'infanterie, a été décoré de la croix de guerre avec palme pour la belle citation à l'ordre de l'armée suivante : « Le 25 septembre 1915 a conduit sa section avec un sang-froid remarquable et une ardeur digne des plus grands éloges. A fait plusieurs prisonniers et n'a quitté le combat qu'après avoir eu la gorge traversée d'une balle, murmurant avec peine aux soldats qui s'empressaient autour de lui : « En avant quand même ! C'est pour la France ! »

(*Nouvelliste de Lyon*, 1er avril 1916.)

VION. — « Soldat plein d'entrain et d'endurance. S'est particulièrement distingué comme grenadier au combat du 26 janvier 1916, au cours duquel il a été grièvement blessé. Amputé de la cuisse gauche. »

Telle est la citation à l'ordre de l'armée qui a valu à notre jeune compatriote de la classe 1915, M. *Mathurin Sénéclauze*, la médaille militaire et la croix de guerre.

SAINT-JOSEPH-DES-BANCS. — Un instituteur, M. *Joseph Rousset*, parti dès le premier jour de la mobilisation avec le grade de sergent-major, ne tarda pas à se faire remarquer par son courage et son entrain ; aussi, il fut d'abord cité à l'ordre du jour, puis nommé successivement adjudant, sous-lieutenant et lieutenant. On nous annonce aujourd'hui qu'il vient de gagner son troisième galon et qu'il a été nommé capitaine au 55e régiment d'infanterie.

(*Nouvelliste*, 2 avril 1916.)

MONTPEZAT. — Jeudi, le brigadier de gendarmerie a eu l'honneur d'épingler la médaille militaire et la croix de guerre avec palme à la poitrine de notre concitoyen *Léopold-Ernest Ollier*, sapeur-mineur au 4e génie.

Digitized by Google

LALEVADE-D'ARDÈCHE. — Notre vaillant concitoyen *Erasme Bouchon*, du « Bouvet », a été cité à l'ordre du jour et décoré de la croix de guerre.

(Petit Marseillais, 2 avril 1916.)

SAINT-JULIEN-DU-SERRE. — Nous sommes heureux d'enregistrer la citation à l'ordre du régiment : 1° du soldat *Albert Mathon*, du 4e régiment d'infanterie coloniale : « Sur le front depuis plus d'un an, n'a cessé de faire preuve, en toute occasion, d'un excellent esprit, d'un dévouement complet, et d'une très grande bravoure. »

2° du soldat *Marius Mathon*, du 4e régiment d'infanterie coloniale : « Sur le front depuis plus d'un an, n'a cessé de faire preuve, en toute occasion, d'un excellent esprit, d'un dévouement complet et d'une très grande bravoure. »

(Impartial Ardéchois, 1er avril 1916.)

ANNONAY. — M. *Johannès Martinaux*, de Vidalon-les-Annonay, téléphoniste au 26e d'infanterie, vient d'être cité à l'ordre du régiment et décoré de la Croix de guerre.

M. *Henri Ponsonnet*, sous-officier au 261e d'infanterie, vient d'être cité et décoré de la Croix de guerre.

Le soldat *Chalendard*, de Talencieux, du 261e d'infanterie, blessé grièvement, vient de recevoir la Médaille militaire.

M. *Firmin Reynaud*, sergent au 261e de ligne, vient d'être nommé sous-lieutenant. M. Firmin Reynaud a déjà reçu, il y a quelques mois, la croix de guerre.

QUINTENAS. — M. *Gery*, tombé glorieusemeat à la tête de sa section, en arrivant sur la tranchée allemande, a été cité à l'ordre du jour. La croix de guerre sera remise à la famille.

SAINT-ETIENNE-DE-VALOUX. — M. *Claude Pinchenet*, a été cité à l'ordre de l'armée et décoré de la croix de guerre avec palmes.

(Petit Marseillais, 5 avril 1916.)

AUBENAS. — Un jeune Ardéchois nommé surveillant à l'Ecole primaire supérieure, M. *Albert Testa*, zouave de première

Digitized by Google

classe au 4e régiment, section de mitrailleuses, vient d'être décoré lundi de la Médaille militaire ; il recevra ultérieurement la croix de guerre.

(Petit Marseillais, 6 avril 1916.)

ANNONAY. — Notre compatriote, *François Plagnat*, sergent au 75e d'infanterie, engagé volontaire, vient d'être décoré de la croix de guerre et cité à l'ordre du régiment dans les termes suivants : « Excellent gradé, très courageux au moment les plus critiques, montrant un mépris complet du danger, encourageant ses hommes à subir stoïquement le plus intense des bombardements ; a fait, durant quatre nuits, des patrouilles très audacieuses. »

(Nouvelliste, 7 avril 1916.)

ANNONAY. — Le clairon *Jules Gouyet*, de la 7e compagnie du 172e régiment d'infanterie, a été porté à l'ordre de la divison avec toute sa section.

Le capitaine *Louis Périlhou*, commandant la 3e batterie du 59e régiment d'artillerie, vient d'être cité à l'ordre du jour de la brigade.

LALEVADE. — *Urbain Joffre*, sapeur-mineur : « Belle attitude à l'assaut d'Andéchy. S'est offert comme volontaire pour ramener dans nos lignes le cadavre d'un officier allemand tué entre les tranchées allemandes et les nôtres. S'est acquitté courageusement et avec succès de cette périlleuse mission ».

(Nouvelliste, 8 avril 1916).

ANNONAY. — Notre compatriote, M. *Paul Siterre*, conducteur au 57 T. M. A., déjà cité en décembre 1914, à l'ordre de la division, vient d'être l'objet d'une nouvelle citation à l'ordre du régiment dont voici le texte : « Malgré un bombardement intense, s'est porté au secours de ses camarades blessés et les a ramenés au poste de secours le plus proche. »

M. *Paul Poudret*, adjudant au 17e d'infanterie et chef de section des mitrailleurs, vient d'être porté à l'ordre de la brigade dans les termes suivants : « Sous-officier exemplaire, a largement

Digitized by Google

contribué par les feux des mitrailleurs de sa section à arrêter une attaque ennemie. »

(*Nouvelliste*, 9 avril 1916).

SAINT-AGREVE. — Le canonnier *Louis Molle*, du 53e d'artillerie, âgé de 21 ans, vient d'être décoré de la croix de guerre.

(*Petit Marseillais*, 9 avril 1916.)

VALS. — Le soldat *Gaston Ancelin*, de Vals, vient d'être l'objet d'une citation à l'ordre de la division : « Le chasseur Gaston Ancelin, agent de liaison, s'est particulièrement distingué pendant les combats du 12 au 16 mars 1916, en assurant les liaisons en terrain découvert, sous un bombardement violent et avec le plus profond mépris du danger ».

Le caporal *Henri Chareyre*, de Vals, du 4e colonial, vient d'être cité à l'ordre du jour du régiment dans les termes suivants : « Sur le front depuis plus d'un an, n'a cessé de faire preuve en toute occasion d'un excellent esprit, d'un dévouement complet et d'une très grande bravoure ».

PONT-D'AUBENAS. — Notre concitoyen *Maurice Durand*, téléphoniste au 52e d'infanterie, sur le front depuis le début de la guerre, vient d'être décoré de la croix de guerre pour sa belle conduite en diverses circonstances.

(*Nouvelliste*, 10 avril 1916.)

PRIVAS. — Le sergent-fourrier *Alphonse Estéoulle*, du 141e régiment d'infanterie, dont les parents habitent notre ville, a été cité à l'ordre de la division.

(*Petit Marseillais*, 10 avril 1916.)

LALEVADE-D'ARDÈCHE. — *Aimé Philippot*, sous-lieutenant au 157e régiment d'infanterie : « Au cours de l'attaque de Coursanges, le 9 septembre 1914, tous les officiers de la compagnie étant tombés, le soldat Philippot, a pris bravement le commandement de ses camarades restants, faisant ouvrir un feu violent sur l'ennemi ; a réussi malgré ce faible effectif, à se maintenir sur la position jusqu'à l'arrivée de renforts. A été promu sergent en juillet 1915. »

Digitized by Google

Firmin Heyraud, soldat au 145e d'infanterie : « Le colonel désirant que les noms de ceux qui se sont particulièrement distingués figurent dans l'historique du régiment, cite à l'ordre Firmin Heyraud, soldat blessé au travail, à Bagatelle, en mai 1915. »

ANNONAY. — Notre compatriote *Aimé Chabaud*, sergent au 168e régiment d'infanterie, a été cité à l'ordre du régiment et décoré de la croix de guerre.

(*Nouvelliste*, 11 avril 1916.)

AUBENAS. — Le fils d'un ancien militaire retraité, notre concitoyen *Firmin Thomas*, colonial, a été décoré de la croix de guerre et cité à l'ordre du régiment le 3 février dernier.

Ont été également cités, à l'ordre de l'armée, notre concitoyen M. *Germain Arlaud*, d'Ucel. — A l'ordre du régiment, le soldat *Léopold Duc*, du Pont-du-Poisson, à Ucel, du 3e régiment d'artillerie.

(*Nouvelliste*, 12 avril 1916.)

***

Nous lisons dans l'*Impartial Ardéchois* du 8 avril les lignes suivantes, qu'il nous parait utile d'insérer dans la *Revue* à titre de document, pour l'histoire de notre département pendant la grande guerre :

« LES ARDÉCHOIS A MALANCOURT. — La presse a signalé, aux environs de Malancourt, un épisode glorieux pour les Vivarois, qui mérite d'être souligné. Pendant un assaut des troupes Allemandes, nos soldats qui travaillaient aux terrassements, brusquement attaqués corps à corps, n'ont pas pris le temps de saisir leurs fusils, et ont reçu l'ennemi à coups de pioches ; ils l'ont repoussé avec ces armes improvisées, en clouant sur le sol bon nombre de fantassins Teutons ; et quand ceux-ci ont pris la fuite, ils les ont poursuivis, en tuant avec leurs outils tous ceux qui se sont laissés rejoindre.

Les journaux ont célébré cet exploit, et ils ont dit quels en étaient les auteurs : des « Cévenols robustes », des paysans de

Digitized by Google

l'Ardèche, entre les mains desquels les instruments agricoles dont ils étaient habitués à se servir sont devenus des armes victorieuses.

Honneur donc aux combattants de l'Ardèche, restés paysans en devenant d'héroïques soldats ! »

— Dans le même ordre d'idées nous devons noter que le *Nouvelliste de Lyon*, du 5 avril, a annoncé que le drapeau du 261e a été décoré de la croix de guerre pour la seconde fois. Le dépôt de ce régiment est à Privas et contient de très nombreux Ardéchois.

B. E.

Entrevaux, mai 1916.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS CITÉS

DANS LES PRÉCÉDENTES CHRONIQUES DE LA GUERRE

ARMANDÈS Léon, 100. — ARZALLIER Marius, 152. — BARÊME-VERDOL Jean, 55. — BENOIST D'AZY, née Vogüé, Madame, 4. — BERNARD Ernest, 155. — BERNARDY, voir Chalamon de Bernardy. — BERTOYE Marc, 52. — BLACHÈRE Rémy, 52, 104. — BLANC Achille, 103. — BLANC Joseph, 102. — BOBICHON Clément, 103. — BONNET Gaston, 53. — BONNETON Germain, 4. — BOURÉLY Paul, 97. — BOURG Pierre, 145. — BOUVET, 56. — BOYER Paul, d'Alba, 104. — BOYER Paul, de Ribes, 100. — CARREL Charles, 99. — CARSIGNOL Henri, 98. — CHABANNES l'Abbé N., 15[illegible]. — CHABERT Edmond, 6. — CHALAMON DE BERNARDY Henri, 98. — CHAPELLE Noël, 101-2. — CHARETON le Commandant Jean Veye, 150-1. — CHASTEL Arnould, 3, 4, 7. — COSTET Edouard, 100. — COULAUD Emile, 101. — COULOMB Paul, 104. — CROS Louis, 56. — DEBICKI Gaston, 52 — DEBOS Henri, 50-1. — DELUBAC Louis, 145-8. — DEPOULON Fernand, 102. — DUMAS Louis, 99. — DUMAS Marius, 55. — DUMONT Joseph, 101. — DU SARAY Guy, 2, 3. — ELDIN Albert, 154. — ESCOMEL Henri, 154. — ESPEYT Jules, 152. — FABRE Gabriel, 104. — FENOUIL Gustave, 155. — GADILHE Paul, 51. — GAILHARD-BANCEL Maurice de, 103. — GIRARD Frédéric de, 98. — GRANGE Régis, 100. — GRANOTIER, 155. —

Digitized by Google

Grille d'Estoublon, Joseph de, 1, 2, 6. — Griotier, 155. — Guigon Emile, 101. — Gurayt René, 152. — Haond Louis, 100. — Jacquin Henri, 153. — Jalaguier Paul, 55. — Journoud Maurice, 97-8. — Jullien le Docteur, 97. — La Croix-Laval Maurice de, 2, 6. — Ladreit de Lacharrière Pierre, 6, 7. — Lagarde, 103. — Lapize de Sallée Marius, 54. — Largeron l'Abbé Marius, 103. — La Roche Emile de, 99. — La Tourrette Emmanuel de, 1. — Lavalette, voir Veyrenc de Lavalette. — Laville Ulysse-André, 51. — Le Sourd François, 151. — Le Sourd Georges, 7. — Le Sourd Louis, 7. — Le Vavasseur de Précourt Raoul, 153-4. — Mahistre Raoul, 100. — Maisonnat Auguste, 154. — Mandel Charles, 53. — Martin Charles, 53. — Molle Aimé, 99. — Monnot Marcelin, 53. — Mortier Paul, 52. — Mouton Jean, 103. — Mouton Marius, 54. — Poidebard Robert, 4,7. — Prinsard Albert, 55, 56. — Reboul Henri de 149-50. — Régnier-Vigouroux Camille, 50. — Régnier-Vigouroux Jean, 145. — Renard, 103. — Ribet Edouard, 104. — Robert Maurice, 152. — Rouvière Louis, 153. — Saray, voir Du Saray. — Saunier Louis, 51. — Sautel Romain, 102, — Savignoni Jean, 102. — Soras, voir Veyre de Soras. — Soubeyran l'Abbé Frédéric, 155. — Testard Maurice 154. — Testud Elie, 54. — Vallette-Viallard Pierre, 6. — Vaschalde Paul, 98-9. — Vérot P., 154. — Vert Louis, 102. — Veyre de Soras Joseph, 50. — Veyrenc de Lavalette François, 101. — Veyrenc de Lavalette Pierre, 104. — Vidil Fernand, 102-3. — Vidon Raoul, 3. — Vitou Paul, 101. — Vogüé, voir Benoist d'Azy. — Vogüé Charles de, 5. — Vogüé Félix de, 49. — Vogüé Henri de, 5. — Vogüé Robert de, 4.

Digitized by Google

LE CHATEAU DE SIBLEYRAS

ET SES POSSESSEURS

Situé à quelques centaines de mètres à l'est de Saint-Piereville et au bord de la route venant de Saint-Sauveur-de-Montagu, le château de Sibleyras domine la rivière *(la Veyrugne)* qui roule ses eaux rapides au fond de la gorge.

Le site est pittoresque et la vue agréable, mais ce n'est certainement ni le site ni la vue qui motivèrent le choix de l'emplacement de ce château. En étudiant attentivement la topographie des lieux, on peut se demander si au début Sibleyras ne fut pas construit comme poste avancé concourant (avec d'autres châteaux) à la défense de St-Pierreville, en barrant les chemins venant de l'Est. En ce cas c'était, sinon un véritable fort capable d'arrêter une troupe quelque peu nombreuse, tout au moins une sentinelle chargée d'en signaler l'approche.

Nous avons été conduit à cette hypothèse en constatant que le bourg de St-Pierreville occupe un point central vers lequel convergent des routes venant des quatre points cardinaux et que sur le bord de toutes ces routes il existe des châteaux (ou des maisons fortes) élevés là, d'après un plan qui nous semble avoir été conçu dans un but détermigé. Ce but ne pouvait être que la défense de St-Pierreville au moyen d'une ceinture de *forts* détachés.

Il importait de mettre ce bourg à l'abri des entreprises des bandes de malandrins qui jadis étaient sans cesse à l'affut du butin. Cela importait, attendu qu'autrefois St-Pierreville était « la ville » de toute la contrée qui venait s'y approvisionner d'objets manufacturés, y vendre ses denrées et ses produits ; là se trouvaient de gros marchands, des notaires, et tous les corps de métiers, là les habitants des villages ruraux venaient traiter leurs affaires et l'existence de ce bourg leur était absolument indispensable. Si Saint-Pierreville eut été dévasté et pillé, le dommage aurait été grand pour la contrée ; il fallait donc de toute nécessité prendre

Digitized by Google

des mesures pour empêcher sa ruine qui aurait eu sa répercussion sur toute une région.

Parmi ces mesures défensives, la première, la plus logique et la plus efficace, consistait à placer des sentinelles autour du bourg et en l'occurence ces sentinelles c'étaient des *forts* surveillant les voies d'accès. C'est assurément ce qu'on fit en construisant au *Nord*, le Pra ; au *Sud-Ouest* et à *l'Ouest* La Tour et Colognac, à *l'Est*, Sibleyras, sans parler des maisons fortes commes Puaux, qui tous gardent les routes et forment une ligne circulaire de *forts* plus ou moins importants. Ces *forts*, les assaillants devaient les emporter avant de s'attaquer au bourg lui-même sous peine de voir leur retraite compromise en cas d'échec.

Nos aïeux avaient trop l'esprit militaire pour faire autrement et laisser au hasard le soin de choisir l'emplacement des châteaux féodaux. En tous cas, ici, si ce fut le hasard qui fit placer les châteaux en question là où ils sont, il faut reconnaître que ce hasard là eut l'inspiration heureuse et qu'il fit preuve d'une science qu'un ingénieur moderne pourrait envier.

L'emplacement de ces châteaux est si judicieusement choisi que l'on pourrait se demander si des règlements précis et étudiés n'existaient pas en cette matière aux temps de la féodalité si décriée et si mal connue.

Sur ce point une étude d'ensemble s'impose, nous sommes convaincu qu'elle aboutirait à des découvertes surprenantes (1).

Par exemple, il ne faudrait pas croire que les châteaux qui entourent St-Pierreville sont ceux primitivement élevés dans le but de défendre le bourg. Ces *forts* n'existent plus, le temps et la main des hommes les ont fait disparaître, mais c'est sur leur emplacement (ou à peu de chose près) que l'on a construit les châteaux actuels remplaçant le donjon du début.

Ces châteaux ont également subi des remaniements successifs nécessités par le changement des mœurs et apportés par les goûts

---

(1) Ces lignes étaient écrites depuis longtemps quand a paru dans la *Revue du Vivarais* le travail de notre excellent ami et savant collaborateur Fortuné de Privas (M. le Commandant Chareton) sur les fortifications féodales des environs de Privas, travail qui appuie notre hypothèse avec une force et une autorité indéniables.

Digitized by Google

de leurs possesseurs désireux de laisser des traces de leur existence ; c'est très humain cela, le fils modifie et modifiera toujours la maison qui lui vient de son père.

C'est ainsi qu'à Sibleyras on ne trouve rien qui rappelle un rôle militaire quelconque et cependant à diverses époques, pendant la guerre de cent ans notamment, il avait dû, comme les autres châteaux, être mis à même de résister aux bandes de routiers qui parcouraient le pays.

Après la guerre des Anglais (dont le souvenir est resté vivace), il y eut une période de calme relatif et l'on n'entretint pas les fortifications élevées dans un moment de panique. Peu à peu Sibleyras devint une demeure paisible dans laquelle les seigneurs du lieu vivaient sans se faire garder par des hommes d'arme. Leur armure se rouillait dans quelque coin en même temps que sous les intempéries se dégradaient les créneaux et les machicoulis désormais inutiles.

Mais il arriva cependant un moment où il fallut fortifier de nouveau le vieux manoir. En 1560 les guerres religieuses obligèrent les seigneurs de Sibleyras à reprendre le harnois et à mettre leur château en état de défense. Par autorisation ou par ordre de leur suzerain ils construisirent des tours, placèrent une herse et redonnèrent, en un mot, au château son allure belliqueuse d'antan en le munissant de tout l'appareil militaire alors en usage (1) ; ils lui rendirent son rôle de *fort* avancé de St-Pierreville.

Après la prise de Privas (1629) par Louis XIII et la pacification générale qui s'ensuivit, les seigneurs de Sibleyras, plus notaires que soldats, déposèrent la rapière et la cuirasse et se donnèrent tout à l'administration de leurs domaines.

Pendant le XVIIIe siècle notre province vécut dans une tranquillité presque absolue et les châteaux furent à peu près tous remaniés. On les transforma au goût du jour, on en fit des maisons de plaisance, on les débarrassa de ce qui rappelait les luttes passées et les sombres époques que l'on espérait bien ne plus revoir. En ce siècle d'élégance tout se modifia profondément, le costume, les habitations, les mœurs et les idées.

(1) Notice sur la maison de Sibleyras par Mad. Lascombe.
Voir plus loin à l'article : Philibert de Sibleyras.

Digitized by Google

Nos vieilles demeures d'origine féodale, s'embourgeoisèrent ; dans leurs salles nouvellement décorées, les hôtes ne se réunissaient plus pour dresser des plans de campagne, mais bien pour savourer avec délices les ouvrages des philosophes qui pénétraient dans les coins les plus reculés de nos montagnes.

C'est vers cette époque que Sibleyras devint une habitation très agréable sans doute mais ne rappelant guère le vieux Sibleyras armé de toutes pièces dont les tours crénelées se dressaient fièrement sur le bord du précipice.

Des anciens bâtiments il reste la cuisine des fermiers avec sa petite fenêtre à meneaux, sa belle cheminée de pierre et sa porte ogivale, la tour carrée et la tour cylindrique que l'on a conservées aux angles *nord* et *sud* du corps de logis principal. Ce corps de logis ne date que de la fin du XVIIIe siècle.

Au milieu de ces remaniements extérieurs et intérieurs, il est fort difficile de retrouver le plan de l'ancien château, mais en étudiant sa construction et les documents qui nous parlent des travaux de fortification exécutés par Philibert de Sibleyras, on se rend compte que ce n'était pas là une simple gentilhommière comme on en trouve tant dans les environs.

En somme il y a dans Sibleyras deux époques bien distinctes ; l'une est constituée par les bâtiments de ferme, les caves et les tourelles, c'est ce qui reste de l'âge guerrier ; l'autre est marquée par la construction rectangulaire qu'on a greffée sur la première et qui représente l'âge de la paix à tout prix.

En faisant ces dernières constructions on changeait l'allure du château et diminuait son importance, car pour peu qu'on étudie le terrain, on constate qu'autrefois Sibleyras étendait ses murs beaucoup plus loin que l'emplacement actuel. Il y avait à n'en pas douter un enceinte qui allait au Sud-Ouest jusqu'au bord de la pente et remontait quelque peu aussi à l'Est et au Nord. Cette enceinte formait ce qu'on appelait « une cour close » dans laquelle s'élevaient le château proprement dit et les dépendances ; ellle a disparu comme ont disparu une tour (au moins) et les appareils de défense.

(1) Ce corps de logis, quoique moins ancien que le reste, est construit avec une solidité qui étonne par l'épaisseur des murs et peut défier le temps.

Digitized by Google

Une partie de la pelouse de l'Ouest devait être inscrite dans l'enceinte et occupée peut-être même par des bâtiments ; enfin la troisième tour dont parle la notice de Mad. Lascombe devait defendre l'angle sud-Ouest du château et dominer la rivière. Nous pensons qu'une quatrième tour devait lui faire face au Nord-Ouest, sans cela il y eut eu un côté très mal protégé et facilement accessible.

Enfin l'entrée du château se trouvait au *Sud-Est,* elle existe encore mais est à l'usage des fermiers et du service de la cuisine. L'entrée principale est maintenant au *Nord*, au fond d'une cour moderne, sous laquelle se trouvent de vastes citernes voutées.

Il faut noter aussi l'existence de bâtiments paraissant anciens, affectés aujourd'hui aux fermiers, qui se trouvent au *Nord* et séparés du château par la route ; on peut se demander : si dans les temps lointains ces bâtiments ne constituaient pas les dépendances directes, les communs du château, et si un vieux chemin ne passait pas dans une cour close. Cela se voit, paraît-il, ailleurs, et il n'y a rien d'impossible à ce que ici-il en ait été de même. Cette disparition indiquerait une fois de plus que Sibleyras a été construit là comme barrière défensive, comme porte avancée de St-Pierreville qu'on ne pourrait franchir sans montrer patte blanche ou du moins sans être surveillé.

Il va sans dire que nous donnons cette hypothèse à titre de simple observation et pour appeler les recherches des érudits sur ce point (1).

Nous terminons ce chapitre en constatant que malgré les remaniements infligés à une époque de faux goût Sibleyras, n'est pas une habitation banale ; il a gardé un cachet très *sui generis* qui dans l'ensemble lui conserve le droit au titre de Château. Les Boissière, ses premiers seigneurs connus, s'ils revenaient de l'autre monde, s'y trouveraient certainement très bien et en apprécieraient le confortable.

---

(1) Dans une de nos dernières visites à Sibleyras (en 1912) un vieux paysan de l'endroit nous dit qu'autrefois la route *traversait* Sibleyras et que le tracé fut modifié plusieurs fois avant d'être fixé là où passe actuellement la route. Nous ne savons si cette tradition est exacte, si oui, elle confirmerait notre observation.

Digitized by Google

*
* *

Nous n'avons pas la prétention ni le désir de donner ici une généalogie de la famille de Sibleyras et d'en suivre les diverses branches ; nous voulons simplement dresser une filiation de ceux qui possédèrent le château de Sibleyras pendant plusieurs siècles.

Pour établir cette liste nous avons fait de larges emprunts à une fort intéressante notice publiée (1) par la regrettée Mad. Lascombes qui put consulter les belles archives de Sibleyras et à la consciencieuse érudition de laquelle tous les chercheurs rendent un hommage mérité.

Ainsi que nous l'avons déjà dit le nom patronymique des Sibleyras est Boissière, de la Boissière ou encore Beyssière d'après certains actes. La branche aînée parait avoir eu en partage le fief de *Colognac* (2) dont Pierre Boissière prit le nom au XIVe siècle et qui comme Sibleyras et le Prat relevait de la Baronnie de la Roche-en-Reynier.

Jehan de Sibleyras, avec ses frères Raymond seigneur de Colognac, et Guillaume seigneur de la Blache (3), rendit hommage à Guigon de la Roche-en-Reynier. C'est avec Jehan que commence la filiation certaine des seigneurs de Sibleyras (4).

I

Jehan Boissière de Sibleyras (5) apparait dans divers actes de 1351 à 1396. D'une alliance que nous ignorons, il eut :

1° Pierre, qui entra dans les ordres et fut prieur de St-Etienne-

---

(1) Notice sur la maison de Sibleyras — *Patriote de l'Ardèche* — Avril 1888.

(2) Colognac se trouve sur la route de Mézilhac et est à peu de distance de St-Pierreville ; c'est aujourd'hui une maison bourgeoise.

(3) Fief à St-Pierreville.

(4) Une branche des Sibleyras s'éteignit avec Gasparde de Sibleyras qui épousa en 1712 Charles Bouvier, de Baïx, dont la petite fille fut mariée en 1778 avec Christophe Champanhet, père du député de Privas sous la monarchie de Juillet.

(5) Il est possible que dans cette filiation des possesseurs de Sibleyras on relève quelques noms et dates ne concordant pas parfaitement avec les généalogies publiées par divers auteurs, mais il nous a paru bon de ne pas nous écarter des notes de Madame Lascombes, puisées dans les archives même de Sibleyras.

Digitized by Google

de-Serre. Le 13 février 1449 il résigna son prieuré entre les mains d'Etienne de Monterpedon, abbé du monastère de Charay, dont Pierre était chanoine non cloitré et où il se retira (1)

2° Marguerite, mariée à Guilhaume de Loya ou de Loye seigneur de Pras et notaire de St-Pierreville (2).

3° Guilhaume, qui suit.

II

Guilhaume de Sibleyras était notaire royal et accrut de très appréciable façon le domaine de Sibleyras, en faisant plusieurs acquisitions importantes, parmi lesqueslles le terroir de Lubac, sur la rive droite de la Veyruègne (1430).

En 1346 Guilhaume de Monastier, châtelain de Don et seigneur de la Brugière, lui céda un don gratuit des rentes qu'il prenait sur Sibleyras. (Chauvin, no^re). Guilhaume de Sibleyras possédait aussi une partie des territoires de Colaux et de Charance (3).

Les droits sur Charance provoquèrent de longs procès avec les de Mars de Liviers qui les revendiquaient.

Des enfants que laissa Guilhaume nous ne connaissons que :

1° Jean, qui suit ;

2° Claude, prêtre, prieur de St-Etienne-de-Serre et chanoine de Charay.

III

Jean II de Sibleyras, lui aussi acheta des terres, en 1467. Gerenton de Mars de Liviers lui céda des rentes et la même année au mois de décembre il acquit une partie du domaine de Colognac ; son fils Dieudonné lui succéda.

(1) La cure de St-Etienne-de-Serre dépendait de Charay et est mentionnée comme telle dans la Bulle du Pape Alexandre IV, en date du 19 juillet 1258. (Voir notre notice sur le monastère de Charay m^ss).

(2) Les seigneurs de Pras, dit Mad. Lascombes, partageaient avec les Boissière et l'archiprêtre des Boutières la seigneurie effective de St-Pierreville.

(3) Charance est un bois qui fait partie encore aujourd'hui du domaine de Sibleyras. On nous y montra récemment des entrées de grotte à demi comblées, c'étaient très probablement les caves des habitations d'un hameau maintenant totalement disparu.

Comme le dit fort bien Madame Lascombes : «... dans les vieux documents « qui le mentionnent, personne ne se douterait que là où croissent aujourd'hui « des chênes et des châtaigniers s'élevaient jadis les maisons d'un village ».

Nous ajouterons que ce fait se reproduit souvent en Vivarais et pour des agglomérations beaucoup plus importantes que celle de Charance.

Digitized by Google

IV

Dieudonné de Sibleyras avait épousé, le 14 septembre 1494, Delphine des Mottes, fille de noble Guillaume des Mottes et de Marguerite de Poinsac.

Il en eut :

1° Philibert, qui suit ;

2° Jean, marié en 1537 à Marguerite de Burine.

3° Dauphine, mariée en 1529 à noble Antoine du Mey, seigneur de Talussac, paroisse de St-Pierreville.

V

Philibert de Sibleyras épousa en 1528 Christine des Mottes, fille de noble Gratien des Mottes ; devenu veuf, il se remaria le 22 juin 1542 à Bonne d'Allard fille de Guillaume seigneur de Chanéac et de Madeleine d'Alzon. (Bonne était veuve de Claude de Ville, fils de François et de Claudine de Pourcheyrolles).

Philibert restaura le château de Sibleyras et fit construire les tourelles par permission de son suzerain, le comte de Ventadour, qui l'autorisa, le 29 mars 1560, à « *fortifier sa mayson dans nos « mandement et juridiction de Montagut, comme de faire construire « tours, créneaux, cours closes, colombiers et tout ce que bon luy « semblera.* »

De son mariage avec Christine des Mottes il eut quatre enfants :

1° Antoine, qui suit ;

2° Louise, mariée à Pons Serre ou de Serre, de Villeneuve-lès-Privas.

3° Jeanne, mariée à Damon ou Aman Perier.

4° Catherine, mariée le 28 août 1560 à noble Gabriel de la Blache, seigneur de la Blache, paroisse de St-Pierreville.

De son second mariage avec Bonne d'Allard vinrent :

1° Benoit, qui mourut à l'armée en 1576 et sans postérité ;

2° Clodion, mort jeune ;

3° Madeleine, mariée le 20 mars 1571 à noble Jean de la Croix, de Rochessauve.

Digitized by Google

VI

Antoine de Sibleyras marié le 2 août 1566 à Françoise de Craux, fille de noble Gratien d'Ucel, seigneur de Craux, et de Marguerite d'Albon de la Rossière.

De cette union vinrent :

1° Jean, qui suit ;

2° Antoine, mort célibataire ;

3° Marc, marié en 1620 à Marguerite du Pont, de Soyons ;

4° Alexandre, mort sans postérité ;

5° Marie, mariée à Jean-Antoine Ferroussier, de Tournon-les-Privas ;

6° Suzanne, mariée à Isaac des Nonières ;

7° Esther ;

8° Lucrèce ;

9° Françoise.

Antoine continua les réparations et fortifications commencées par son père. Il fit établir une herse pour défendre l'entrée du château au midi et élever une troisième tour (aujourd'hui disparue) reliée au principal corps du bâtiment par un arceau soutenant une terrasse crénelée servant de passage.

VII

Jean III de Sibleyras se maria, le 7 mars 1596, à Jeanne de Montgros, fille de Joachim, seigneur des Peschiers, et de Madeleine d'Albert.

Jean III mourut en 1622 laissant cinq enfants ;

1° Antoine qui suit ;

2° Jean, marié à Isabeau de Marcha ;

3° Claire, mariée à Antoine de Franchassin, de Saint-Péray ;

4° Esperite (ou Esprite), mariée à Paul de Gibelin, seigneur de Vaugiron, paroisse de Silhac ;

5° Jeanne, célibataire.

VIII

Antoine II de Sibleyras, seigneur de Colognac, épousa en 1625 Clauda de la Seouve, fille d'Abel de la Seouve, bailli de Crussol, et de Lionnette Dupont (ou du Pont). En 1636 et 1639, Antoine prit part à des campagnes militaires et « servit avec honneur dans l'escadron des gentilhommes ».

Digitized by Google

Il mourut sans enfants, en 1647, et ses biens passèrent à son frère Jean de Sibleyras, seigneur du Chier.

IX

Jean IV de Sibleyras, seigneur du Chier, avait épousé Isabeau de Marcha, fille de Pierre, seigneur de Pras, et de Suzanne de Bourdier.

Plusieurs auteurs racontent que Jean avait enlevé Isabeau et que le mariage s'était fait contre le gré de Pierre de Marcha. Mad. Lascombes émet des doutes sur l'authenticité du fait et appuie son opinion sur des données qui semblent fort justes. Il y eut en tout cas réconciliation entre Jean et son beau-père, car celui-ci dota sa fille fort généreusement, et le mariage se fit au château de Pras, ce qui n'aurait pas eu lieu s'il y avait eu brouille sérieuse entre les deux familles.

De ce mariage vinrent :

1° David, mort en bas âge ;

2° Antoine, seigneur de Bourlatier, qui suit ;

3° Jean, seigneur du Chier ;

4° Christophle, lieutenant de cavalerie, mort sans postérité :

5° Gaston, tué dans une rixe à laquelle prit part un Vocance, d'où procès entre les maisons de la Tour et de Sibleyras ;

6° Lucrèce, mariée d'abord avec Jean de Rochebois, puis avec Jean Lesclauze, dit Merlin ou Merly (1) ;

7° Fleurie, mariée à Jean-Pierre Vernhes, notaire à Saint-Pierreville ;

8° Clémence, mariée à Jacques Moze, notaire à Privas ;

9° Catherine, qui mourut jeune ;

10° Catherine, mariee à noble Pierre Faure ;

X

Antoine IIIe de Sibleyras, seigneur de Bourlatier, épousa en 1668 Françoise du Vernet, fille d'un notaire de Sauzet, en

(1) De ce mariage vinrent deux fils qui testèrent en faveur de leur oncle de Sibleyras, qui hérita ainsi du domaine de Merly, situé en face de Saint-Pierreville.

Digitized by Google

Dauphiné. Il mourut sans descendance en 1707 et ses biens passèrent à son frère Jean V de Sibleyras, seigneur du Chier (1).

XI

Jean V de Sibleyras, seigneur du Chier, se maria en 1696 à Isabeau de Sautel, fille de Jacques de Sautel (2), seigneur du Monteillet, dans la paroisse de Saint-Etienne-de-Serre. Il eut quatorze enfants, mais trois filles seulement vécurent :

1° Anne-Françoise, l'aînée, fut héritière de sa maison et épousa, le 27 juin 1714, François-Laurent-Scipion de Vocance, seigneur de La Tour-Poinsac, fils et unique héritier de Claude de Vocance et de Marie de Ginestoux de la Tourrette ;

2° Madeleine, se fit religieuse et entra au monastère de Saint-Maurice-du-Puy, où elle fit profession en 1722 ;

3° Jeanne-Elisabeth, épousa, le 4 avril 1741, Joseph-François de la Valette-Chabriol, de Marcols.

XII

François-Laurent-Scipion de la Tour-Poinsac, de son mariage avec Anne-Françoise de Sibleyras eut une fille, Suzanne, mariée à M. de Marquet.

Ce fut Mad. de Marquet qui vendit, en 1785, Sibleyras et le Chier à M. Marze appartenant à une riche et très honorable famille de St-Pierreville qui le posséda pendant plus d'un siècle.

Actuellement, le château de Sibleyras a pour propriétaire notre excellent ami, M. C. Borne, de Pourchères près Privas, et le vieux manoir ne saurait être en de meilleures mains.

BENOIT D'ENTREVAUX.

(1) On trouve l'insinuation de ce mariage aux Archives de l'Ardèche, au registre côté B. 103. — « Mariage de noble Antoine de Sibleyras, sieur de Bourlatier, fils de noble Jean et de damoiselle Isabeau de Marcha, du lieu de Sibleyras, paroisse de St Pierreville, avec damoiselle Françoise de Vernhes, fille de feu M Me Jean-Jacques, docteur en droit, quand vivait juge de Vernoux, et viguier de Chalancon, et de damoiselle Marie de Ville, du lieu de Serpoulet, paroisse dudit Vernoux.

(2) Les Sautel, ou tout au moins quelques membres de cette famille, se qualifiaient de seigneurs de Puaux. Puaux était un fief retiré dans la paroisse de Saint-Pierreville et sur la rive droite de la rivière, en face des bois de Charance. On voit deux tours carrées avec fenêtres à meneaux encore en assez bon état qui flanquent des bâtiments paraissant anciens.

Noble Jacques Sautel, s^r de Puaux, et noble Antoine la Blache, de la paroisse de St-Pierreville, signent au testament de noble César de Monteil, passé le 26 décembre 1651 à Chomérac, par devant Mr de Benefice, notaire.

Digitized by Google

NOTES ET DOCUMENTS (1)

L'AN DE MALHEUR 1586

GUERRE, FAMINE, MORTALITÉ

JUST, SEIGNEUR ET BARON DE TOURNON, COMTE DE ROSSILLON cappitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances de Sa Majesté & ANTOINE BOULHIOD, docteur ez droictz, conseillier du Roy notre sire, ses ballif et juge de Viveroys et Vallentinoys, à tous ceulx qui ses présentes verront, salut.

Sçavoir faisons que le jour et datte d'icelle, en l'auditoire de notre court [et] siège royal de Villeneufve de Berc, bas bailhaige dudit pays de Viveroys, séant à la ville de Largentière pour l'occupation dudit Villeneufve, et par devant Me Loys Chalendar, docteur ez droictz, notre lieutenant audict balliaige, auroit comparu noble Jehan de Fayn, seigneur de Rochepierre, scindic dudict pays de Viveroys, lequel auroit exposé que pour le bien

(1) Original sur parchemin. Archives de l'Ardèche, C. 1030.

Cet acte n'a pas été utilisé par M. Mazon dans ses *Notes sur les Huguenots du Vivarais*. Notre collaborateur, M. le Général de Chalendar, (sous le pseudonyme de François de Charbonnel) a publié dans la *Revue du Vivarais*, tome XII (1904), pp. 576-577, un texte contemporain qui confirme avec force l'enquête du 24 mai 1586. Nous croyons utile de le reproduire ici ; c'est un extrait du journal de Guillaume de Chalendar de la Motte : « L'an 1586, la famine, cherté, guerre et mortalité ont esté si grandes en ce « pays de Vivaroys que le blé est revenu le cestier, à sçavoir : le froment « à 12 livres et plus ; le seigle à 11 livres et plus ; l'orge à 9 1/2 et jusqu'à 10 ; « l'avoyne le commun prix à 4 livres 12 sols et plus, et moy mesme à prix « dit et en plain marché l'ay vendue 5 livres rabattu un sol. La mortalité si « grande que journellement, en cette paroisse et cimetière [de Chassiers] on « enterroyt de paoures corps aulcunes foys le jour 4, 5, 6, 7, 8 et neuf corps « et presque toutes les maisons dudit lieu et paroisse malades, le tout « provenant de l'ire de Dieu pour nos péchés et pour les cruaultés, pilleries « et rançonnements faits respectivement par les gens de guerre et pour les « grandes et inoulés usures principallement par les habitants des villes. Dieu « aye pitié par sa grâce et miséricorde de son peuple ! Le pain, duquel usoyt « le paouvre peuple, estoyt composé de racines de figuier, raques de raysins, « de sarments des vignes, d'olives, et escorce de noix et amandes et aultres « semblables, payssant les herbes comme paoures bestes brutes. En sorte « que on peut dire à bon droit que ce a esté une année de merveilles. » — M. Mazon avait reproduit ce passage et cité un fragment du chroniqueur Gamon, qui signale, pour le Haut-Vivarais, une misère non moins affreuse.

Digitized by Google

et soullagemement des bons et loyaulx subjectz de Sadicte Magesté qui sont dans ledict pays, il seroit requis et nécessaire faire sommare apprinse et information comme la plus grande partie des villes et lieux dudict pays du bas Viveroys sont tenus et ocuppés par les rebelles et deshobeissantz à Sadite Magesté (1), qui commettent journellement une infinité d'oppressions et ravaiges sur lesdicts bons subjects de Sadicte Magesté, à leur toutalle ruyne, s'estans iceulx rebelles tellement fortiffiés qu'ils tiennent et courent la campaigne en la plus sayne partie dudit pays, au deffault de ce que l'on n'a moyen leur résister avec tel nombre de forces qu'il seroit besoing, pour le peu de moyen que ledit pays en a, à cause de l'extrême pouvreté d'icelluy provenant de l'esterillité de la saison ayant réduict le peuple à la fain, et oultre ce demeurent lesdicts rebelles exents du payement des deniers du Roy impozés dans ledict pays, ensemble de toutes impositions extraordinaires qui s'y font durant la guerre, ne pouvant estre contrainctz par le receveur dudict pays, lequel [ou] Me Estienne le Maistre, son commis au bureau dudict Largentière, auroit exibé le registre de sa recepte où sont couchés tous les villes, lieux et perroisses dudict Bas Viveroys en nombre de cent soixante unze, d'ung party ou d'aultre, dont ledit receveur ou son commis n'auroient receu aulcune chose des impositions ordinaires et extraordinaires faictes despuis ung an en sa de la pluspart desdictes villes et lieux, estantz les lieux occupés et reffusans à payer telz et en nombre que s'ensuict, sçavoir : la Gorce, St Pons, Rochesaulve, Berzème, Freysenet, St Martin d'Arc, Vallon, Salevas, Virac, Privas et St Clair, Tournon et Lyas, d'Allissas, Lubilhac, St Prey lès Privas, Pranles, St André de Creyselhies, Veyras, Bays-sur-Bays, le Pousin, St Vincentz de Barrès, St Martin le Soubeyran, St Pierre la Roche, St Martin le Soteyran, St Bauzille, St André de Bressac, St Lagier, St Vincent de Durfort, Montbrun, St Appollinard de Gluyras,

(1) Il ne s'agit pas seulement des Huguenots mais de ceux qui leur étaient unis sous le commandement de Montmorency. Il est vrai, toutefois, que s'il est question de « catholiques unis » dans les procès-verbaux des assemblées diocésaines qui formaient alors la contre-partie des Etats du Vivarais, il ne semble pas qu'un seul catholique soit entré dans ces assemblées.

Digitized by Google

Chaumérac, Flaviac, St Jullien et St Aulban, St Cerge audict mandement, Creysac, St Simphorien, d'Ajou, de Pourchières, St Julhien la Champ, de Gourdon, St Gilhes de Mézilhac, St Pierre-Ville, de Montagut, St Julhien d'Urcival, St Gineys la Champ, St Estienne de la Serre, d'Issamolenc, St Christol, d'Arcens, Dournas, St Michel le Rance, St Barthélemy le Meilh, St Aulban de Sampson, Aulbenas, Loubaresse, Thuec, Mirabel, Johanas, Rocles, Sampson, Gaudollet, Saignes, Fontz, Vaignas, Groupière, Braïc, Bessas, Malbosc, Courry, St Heullaye, St Andéol de Brolenc, St Andéol de Forchades, Valz, Antraïgues, Burzet, St Privat, St Jullien du Serre, Ussel, Thuec *(sic, double emploi)*, Chadenac et Serrecourt, Ginestelle, Asprejoc, Mayras, Juvynas, St Jullien du Ga, Beaumont, Dompnac, St Mélany, Ste Marguerite la Figière, Sablières, faisantz le nombre de quatre vingtz et huict villes ou paroisses occupé[e]s par lesdits rebelles (1) et qui n'ont rien payé desdictes impositions ordinaires et extraordinaires ;

Et quand aux aultres lieux non occuppés auroit ledict commis faict apparoir par sondict registre qu'ilz n'auroint payé que bien peu desdictes impositions à cause de leur impuissance et pauvreté du tout extrême qui les auroit réduictz à la faim et contraintz à inventer et praticquer de nouvelles et extraordinaires fassons et manières de vivre, c'est assavoir des rames de la feugière, des sermentz mis en pouldre, des escorces d'amendes et noix, d'aglands et de racynes de grains, des os des ollives et aultres estranges et non accoustumés, inventions que l'on auroit peu imaginer pour avoir esté ledict pauvre peuple privé de leurs allimentz ordinaires et accoustumés qui sont les grains, chastaignes, huille et les uns leur ayant défally presque entièrement en la dernière culhette tellement que la moitié ou environ en sont mortz de fain mesmes pour aultant que ceste nouvelle nourriture et viande non accoustumée les auroient rendus empoisonnés et

---

(1) On remarquera que Villeneuve-de-Berg ne figure pas dans cette liste, malgré qu'il ait été dit au début de l'enquête que cette ville était occupée par les protestants. Ce n'est pas une omission, Villeneuve-de-Berg, ville franche, ne figurait pas sur le registre du receveur.

Digitized by Google

engendré des malladies qui auroient faict mourir ceulx qui c'estoient peu garantir de mourir de fayn.

De quoy ledict Sieur de Fayn, scindic, auroit requis ladicte sommaire apprinse et information estre faicte avec les tesmoingtz assistantz qu'il auroit présentés à ces fins et acte luy en estre expédié pour servir audict pays, soit pour estre ce dessus représenté à Sadicte Magesté ou aultrement comme il apartiendra par raison.

Sur quoy notredict lieutenant soubzsigné auroit faict jurer sur les S^tz Evangilles de Dieu dire vérité à noble Jehan de Balazu, seigneur de Montréal, commandant pour le service du Roy audict bas pays de Viveroys en l'absence dudict seigneur de Tournon, eagé de soixante ans ; François de Charbonnel, escuyer, sieur de Choson, eagé de quarente cinq ans ; Me Guilhaume Rivière, docteur ez droictz, juge des terres de Monsieur le Mareschal de Jouyeuse et de la baronnie de Largentière ; Jehan Roustaing, docteur ez droictz, avocat audict siège royal ; Loys de Valleton, escuyer, d'Aulbenas, eagé chacun de trente cinq ans ou envyron ; Me François Bouchet, docteur et advocat, eagé de trente ans ; Me Claude Allamel, lieutenant au faict de la justice audict Largentière ; Claude du Taranget, notaire royal, eagé chacun de cinquante ans ; Jehan Rey et Pierre Bertrand [dit de la Pomme], marchantz dudict Largentière, de l'eage chacun de trente ans ou envyron, et iceulx (1) auroit ledict de Chalendar, notre lieutenant, ouy et enquis sur ce dessus,

(1) M. Mazon, dans ses *Notes sur les Huguenots du Vivarais*, cite presque tous ces personnages.

M. de Montréal est bien connu : il mourut à la fin de 1590 ; son fils Guillaume, appelé jusque-là M. de Sanilhac, prit alors le nom de Montréal.

François de Charbonnel paraît aux Etats de Vivarais dès 1558, comme bailli de Largentière ; il n'aurait eu, à cette dernière date, que dix-sept ans.

Guillaume Rivière figure dans les procès-verbaux des Etats depuis 1575 ; il était le gendre de Guillaume de Chalendar de la Motte, syndic de Vivarais, puis syndic général de Languedoc. Un Jean Roustaing, de Largentière, entre aux Etats en 1570 (ce n'est peut-être pas le même car il aurait eu à peine vingt ans). Louis de Valeton appartenait à une famille en grande partie protestante, il avait un frère ministre. Claude Alamel était lieutenant de juge de Largentière depuis plus de vingt ans ; il figure avec cette qualité aux Etats de 1563. Jean Rey fut consul de Largentière en 1589, Pierre Bertrand de la Pomme entra aux Etats de 1585 et 1586.

On sait que le lieutenant du bailli de Vivarais, Louis de Chalendar, appartenait à la branche aînée de cette importante famille.

Digitized by Google

lesquelz chacun d'eulx et tous ensemble, uniformément, sans discrépance, ont dict et attesté, moyennant leurdict serement, l'exposition susdicte estre véritable,

sçavoir que la pluspart des villes et lieux fortz dudict bas pays de Viveroys sont esté dès le commencement de ceste guerre et sont encore tenus et occuppés par les rebelles et deshobeyssantz au Roy,

qu'ilz commectent ordinairement plusieurs ravaiges, m[e]urtres, assacinatz et oppressions à l'encontre des bons et loyaulx subjectz de Sa Magesté ;

davantaige que lesdicts rebelles n'ont payé et ne payent aulcune chose des impositions de l'ayde et octroy et aultres extraordinaires qu'il a convenu faire, estans lesdictes villes et lieuz occupés en tel nombre qu'ilz sont cy dessus espécifiés,

et finallement seroit véritable que la pauvreté auroit esté cy grande audict Bas Viveroys despuis ung an en sa à cause de l'estérillité de la saison et ravaiges desdicts ennemys que le pauvre peuple auroit esté et est encore aujourd'huy réduict à une extreme famine par le moyen de laquelle il est jà mort ung tiers du pauvre peuple ou envyron, ayantz pendant tout cest yver vescu de pain de la feugière, d'aglan, de sermentz et de racynes et aultres inventions sus-expécifiées, comme les susdicts exposantz ont veu et voyent encores ordinairement, estant tout ce dessus notoire à ung chacun ;

ce que notredict lieutenant auroit ordonné estre escript, et octroyé les présentes, auxquelles il se seroit soubzsigné avec iceulx déposantz, faict signer le greffier de notredicte court et apposer le sel royal d'icelle.

Donné audict Largentière, le vingt quatriesme jour du moys de may mil cinq centz quatre vingtz et six.

CHALENDAR, lieut[enant]. MONTRÉAL. CHARBONNEL. RIVIÈRE. DE VALETON. C. DU TARANGET. F. BOSCHET. ALAMELLI. DE LA POUME. REY.

Par mandement de mondict sieur le lieutenant,

[*Sceau*] LASELVE, greffier.

A. L. S.

Digitized by Google

VIVARIANA

PETITES COMMISSIONS (1724)

Etat de plusieurs et différentes choses envoyées ou apportées de Paris par M. Mathieu Chomel aux demoiselles de Garnier mère et fille (Marguerite de Lucque, veuve de Flory de Garnier, et leur fille Antoinette de Garnier) et pour le prieur de Peyraud, ou que ledit sieur Chomel leur a délivré.

1° A la d[lle] de Garnier mère, un tablier de tafetas noir . 8 l.

2° Plus des grandes Heures de chagrin en gros caractères, garnies de clous d'argent, bordées de même avec des grosses agrafes le tout d'argent. . . . . 28 l.

3° Plusieurs milliers d'épingles, égüilles, sizeaux, dez d'argent de Blois, peignes de toutes façons. . . . . 40 l.

4° Une cane de fin jonc, des plus beaux, à bec de corbin avec des orguelles de verre . . . . . 30 l.

5° Plus pour le prieur de Garnier un beau bonnet de velours de Gênes, doublé . . . . . 25 l.

6° Des pantoufles d'écarlatte, bordées d'un large galon d'argent . . . . . 8 l.

7° Un portefeuille doublé de satin cramoisy, bordé, à fond en or . . . . . 20 l.

8° Une bague faitte d'une topaze. . . . . 30 l.

9° Trois mouchoirs d'indienne de Perse . . . . . 9 l.

10° Plus, pour la fille, un fichu, autrement Steinkerque, couleur de caffé, brodé en or en plain . . . . . 50 l.

11° Plus un beau manchon de martre, des plus à la mode 24 l.

12° Plusieurs aunes de ruban à fond d'argent, des plus beaux, à raison de 3 livres l'une . . . . . 12 l.

13° Un grand flacon de cristal, garny d'argent. . . . . 15 l.

14° Deux beaux éventails fins. . . . . 6 l.

15° Deux beaux mouchoirs de col brodez sur de la fine mousseline très à la mode . . . . . 18 l.

Digitized by Google

16° Une tabattière de fine écaille de tortue, garnie d'argent aussy bien que la charnière et le bord de même d'argent. . . . . 30 l.

17° Deux paires de bas de soye de différente couleur . . 20 l.

18° Et partant pour Paris, a donné à ladite demoiselle deux louis de Noailles . . . . . 60 l.

19° Plus achetté à Lyon une paire de boucles de souliers 6 l.

20° Led. Sr Chomel à son arrivée de Paris alla à Annonay et, comme il sçavoit que sa tante aymoit le caffé avec excez, il luy en apporta cinq livres . . . 17 l.

21° Plus deux pains de sucre de quatre livres chacun . . 8 l.

22° Plus a envoyé à la demoiselle de Garnier la somme de cent cinquante livres sur la Monnoye de Lyon . 150 l.

23° Plus a envoyé comme dessus à la dlle de Garnier la somme de deux cents livres receue à Annonay, pour ce payé dix livres pour le sol par livre . . . . . 210 l.

24° Plus a payé et avancé pour lad. dlle la somme de quatre vingt deux livres pour les frais du procez qu'elle avoit au grand Conseil contre le Sr abbé de Serres pour raison de la dépouille du Sr Vérant de Garnier . . . . . 82 l.

25° Plus a achetté et envoyé des desseins sur toille, et laine pour faire des fauteuils et chaises, qui luy ont été remis par le Sr Léorat de St-Etienne. J'ay payé au marchand, rue des Lombards, à Paris, la somme de. . . . . 47 l.

26° Plus il est dû aud. Sr Chomel quarante livres pour un billet que led. déffunct de Garnier luy avoit fait pour argent à lui presté . . . . . 40 l.

27° Plus est dû au Sr Chomel pour depenses extraordinaires tant envers l'avocat et procureur que pour leurs clercs, ports de lettres pour l'affaire contre le Sr de Serres seulement, et au Suisse de Monsieur le prince président . . . . . 21 l.

28° Le tout sauf ,sans préjudice de mes peynes et vaccations employés pour la sollicitation et jugement du procez en question et autres dépenses imprévues

Digitized by Google

pendant l'espace de huit mois qu'a duré le procez pour raison de quoy doit être alloué aud. sr Chomel la somme de six cents livres très modique eu égard au cours du temps, peynes et soins qu'il s'y est donné . . . . . 600 l.

Total. . . . . 1614 l.

A Messieurs les officiers ordinaires de la Baronnie de Serrières.

Supplie humblement Sr Mathieu Chomel, bourgeois dud. lieu et ancien premier commis de l'Extraordinaire des guerres (1), demeurant ci-devant en la ville de Paris,.. ayant mis tout en usage pour recouvrer amiablement sa légitime créance et evitter les formallittés de justice et n'ayant pû touttes fois y parvenir,... qu'il vous plaise, Messieurs, luy permettre de faire assigner par devant vous lad. demoiselle de Garnier pour se voir condamner et puis contraindre à payer au suppliant la susdite somme de seize cents quatorze livres avec intérêts légitimes... Et ferez bien.

CHOMEL, suppliant.

Les juges de la baronnie de Serrières s'étant récusés, le seigneur Hercule-Mériadec de Rohan-Soubise, par commission donnée en son hôtel à Paris le 28 mars 1724, chargea les officiers de son marquisat d'Annonay de juger la requête. Chomel produisit les reçus et les lettres de sa cousine qui fut donc condamnée, le 9 novembre suivant, à payer.

E. N.

(1) Mathieu Chomel, de la très ancienne et innombrable famille annonéenne de ce nom, né le 8 mars 1667, fils de Mathieu et de Suzanne de Lucque, se retira à Serrières après avoir été, pendant 28 ans, Commis à l'Extraordinaire des Guerres. Il se titrait parfois Chomel de Binartan, chevalier de St-Jean-de-Latran. Il mourut à Serrières, sans alliance et *ab intestat*, le 10 janvier 1727, laissant un modeste héritage consistant en *rentes* qu'avaient diminuées sensiblement les réductions opérées à la suite de l'Affaire de Law. Sa succession fût âprement disputée.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE ADMINISTRATIVE

DU

CITOYEN ROBERT

COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT DANS L'ARDÈCHE

(8 messidor an VII — 12 prairial an VIII.)

publiée

PAR M. L'ABBÉ A. ROCHE

(Suite VIII)

N° 114.

Au Ministre de la police Générale.

Du 21 fructidor An 7 (7 septembre 1799)

C. M., Par votre lettre du 3 courant vous me recommandez de faire poursuivre les auteurs de l'évasion du chef de brigands Chenu et autres, arrêtés à la foire de Mézilhac et non de Mezen.

D'après les renseignements que j'ai pris, les hussards paroissent les seuls coupables et ces hussards partirent peu de jours après cette expédition pour l'armée des Alpes.

Des espions m'ont promis de faire arrêter Chenu et autres chefs d'assassins. Le général Nivet les poursuit sans relache et peut-être que nos efforts réunis parviendront enfin à débarrasser ce malheureux département des hordes d'assassins qui l'infestent.

S. et F.

N° 116.

Au même.

Du 21 dudit An 7 (7 septembre 1799).

C. M., Mon prédécesseur ne transcrivant pas les lettres qu'il recevoit des divers ministres et ne trouvant les originaux nulle part, je vous prie de me transmettre la circulaire d'un de vos predécesseurs du 14 brumaire dernier que vous m'annoncez par la vôtre du 6 courant relativement au Prêtre Palatin.

Ce prêtre est toujours détenu comme réfractaire et comme l'un

Digitized by Google

des plus dangereux du département. Je vous ai, je crois, dit qu'il avait convenu dans l'interrogatoire qu'il avoit reçu une pièce pareille à celle qu'on trouva chez l'abbé Combel dont je vous ai envoyé copie. S. et F.

N° 60.

Au Commissaire du Canton de St-Pierreville.

(N° 144 Ex errore)

Du 21 fructidor An 7 (7 septembre 1799).

La note que vous m'avez adressée le 9 courant sur Drivet ne me suffit pas, C. Collègue, ne seroit-il pas possible que vous fissiez faire le recollement des témoins d'une manière à ne leur laisser savoir sur quoi on va les interroger qu'au moment de l'interrogation. Faites, je vous prie, à cet égard tout ce qui dépendra de vous afin que je satisfasse le Ministre.

Je n'ai pas encore trouvé les papiers de votre homme. Vous verrez que je fais tout par moi-même. S. et F.

N° 117.

Au Ministre de la police générale.

Du 21 fructidor An 7 (7 septembre 1799).

C. Ministre, Je vous adresse, ci-joint, une lettre que vient de me remettre le C^en^ à qui elle est adressée. Ce négociant est un honnête homme. Si le contenu de cette lettre laissoit planer quelque soupçon sur son compte la bonne foi avec laquelle il me l'a remise doit l'effacer. Il est inutile, C. M., de vous dire que la publicité de cette lettre exposeroit la vie de cet honnête père de famille. — S. et F.

Suit la teneur de la lettre ci-dessus mentionnée :

« Je vous préviens, Citoyen, que si vous continuez à prendre « par lettres de change l'argent soit des recettes du controlle ou « autres appartenant à la République, vous serez traité comme « ennemi de notre parti : nous vous enlèverons vos marchandises : « prévenez vos associés et ceux qui font comme vous. J'espère

Digitized by Google

« que vous ne vous exposerez pas à perdre votre marchandise et « la vie.

« Cœur de Roi, Commandant des Chouans. «Signé. »

L'adresse au dos de cette lettre est :

« Au Citoyen Regard négociant
« à Privas. »
Timbré à la Poste, « Largentière. »

N° 118.

Au Ministre de la Guerre.

Du 22 fructidor An 7 (8 septembre 1799).

C. M., J'ai reçu trois exemplaires de votre circulaire du 12 courant aux ad^ons^ centrales et commissions près d'elles.

Le chef de bataillon Trappier, que le général commandant les forces de ce département a désigné pour commander notre premier bataillon auxiliaire, met à son organisation la plus grande activité. Il vient de faire un trait digne d'éloges et je crois, C. M., que vous devriez lui en témoigner votre satisfaction. Déjà plus de cent conscrits étoient rendus à Viviers, commune où se forme le bataillon. Il n'y avait encore ni payeur, ni commissaire des guerres quoique ce dernier et le préposé du payeur eussent reçu de l'administration centrale plusieurs fois l'ordre de s'y rendre. Ces jeunes gens manquaient ainsi de tout pendant plus de huit jours. C'étoit bien pour les décourager et pour leur prouver dans leur premier pas militaire la vérité de ce que leur avoient dit, avant de partir de chez eux, les prêtres et tous les malveillants (1).

---

(1) Une lettre privée de Robert au citoyen Fuzier père, juge de paix à La Voulte, datée du même jour, 22 fructidor an VII (8 septembre 1799), accuse aussi les agents du Gouvernement d'être cause du désordre national : «... Jusqu'à présent, citoyen ami, l'intrigue et l'argent avait distribué la justice : cela ne sera plus, du moins tant que je serai en place. Je poursuivrai sans relâche tous ceux qui ne se soumettent pas aux lois ; ce sont eux qui causent tous nos maux ; nous aurions depuis longtemps la paix si tous les fonctionnaires eussent pensé comme moi. Dès que la bonne intelligence renaitra parmi nous, nous n'aurons plus d'ennemis, l'Europe entière pliera le genou au nom seul de la République française, et ce tems, citoyen ami, reviendrait bientôt, si les fonctionnaires du gouvernement ne le faisaient pas mépriser par leur vile et criminelle conduite. » *(Arch. de M. Louis Fuzier, à La Voulte.)*

Digitized by Google

L'énergie, le zèle du commandant sut les retenir, aucun ne déserta et enfin voyant que la persuasion ne pouvoit plus rien sur eux, il profita de la confiance qu'il avoit inspiré aux habitants de Viviers et leur emprunta les fonds nécessaires pour alimenter ses soldats dont le nombre grossissait à chaque instant. Cette commune est la plus républicaine du département, chacun s'empressa de fournir à cet emprunt, et le commandant heureux de pouvoir acquitter les dettes de la Nation fut porter la joye dans l'âme de ces jeunes conscrits, il les fit boire et chanter des cantiques patriotiques, ils abandonnèrent toute idée de désertion, et chaque verre de vin, chaque couplet de chanson portèrent dans l'âme de ces jeunes soldats le germe des bons principes de leur chef.

Le lendemain le payeur et le commissaire arrivèrent. Depuis lors tout va bien. Déjà trois cents conscrits sont rendus et déjà le noyau de huit compagnie est formé.

Je dis déjà, parce que ce département livré tout entier à l'influence des prêtres et de leurs satellites et aux horreurs de la guerre civile , ne me laissoit pas espérer un commencement si satisfaisant.

L'adjudication de l'habillement n'a pas encore été faite. Une Compagnie avoit fait une offre le 15 du présent mois. Mais l'Administration l'a trouvée trop haute et vous consulta je crois à cet effet.

Les havres sacs seuls ont été adjugés à six francs.

Malgré toutes les difficultés que j'entrevois, je ferai de mon côté tout ce qui dépendra de moi pour que nous ayons un bataillon formé dans tout Vend^re^ prochain, heureux encore si à ce terme, quoique plus éloigné que celui que vous avez fixé, nos vœux se trouvent accomplis. S. et F.

N° 62.

Au Commissaire du Canton du Cheylard.

Du 24 fructidor An 7 (10 septembre 1799).

Vous recevrez avec celle-ci, C. Commissaire, votre commission que j'ai cru ne devoir vous adresser au Cheylard que d'après la certitude de votre présence dans votre commune.

Digitized by Google

Je n'ai jamais douté de votre amour pour la cause sacrée de la Liberté et je suis bien persuadé que votre zèle dans le soutien de ses droits augmentera en raison des difficultés que vous trouverez dans la place que le Directoire vient de vous confier.

Accusez-moi, je vous prie, de suite la réception de votre commission et son enregistrement à votre Municipalité. S.

N° 66.

Au Commissaire du Canton de Lamastre.

Du 26 fructidor An 7 (12 septembre 1799).

Je vous invite, C. Commissaire, à me rendre compte sans délai de ce qu'a fait votre municipalité pour l'exécution de la loi que je vous ai adressée avec votre Commission portant réunion de vos seize communes en huit.

Je vous invite aussi à vous occuper de suite de la formation des matrices de rôles de la contribution foncière, c'est la plus urgente de vos occupations. Vous me ferez aussi le plaisir de me rendre compte de la moralité de l'agent de Montet. Est-il républicain ? Est-il fanatique ? N'y a-t-il pas danger à laisser le prêtre Rouvière sous sa surveillance ? S. et F.

N° 67.

Aux Commissaires des cantons de Tournon...

Du 27 fructidor An 7 (13 septembre 1799).

Le Ministre de l'intérieur s'étonne avec raison, C. Collègue, de ne recevoir pour toutes mercuriales des marchés du département de l'Ardèche que celles des cantons de Joyeuse, Annonay et St-Agrève et que les cantons de l'Argentière, Aubenas, Tournon, Villeneuve-de-Berg et Vernoux ne donnent à ses buraux aucun signe d'existence. Veuillez bien, C. Collègue, me mettre dans le cas de faire cesser les reproches de ce Ministre en m'adressant toutes les décades les Mercuriales des marchés de votre commune.

J'ai une autre chose à vous demander mais confidentiellement, c'est une note exacte et bien détaillée de tous les individus de votre canton qui peuvent être frappés par les loix. C'est le moment de les atteindre par la voye des visites domiciliaires. S. et F.

Digitized by Google

N° 123.

Au Ministre de la Police Générale.

Du 27 fructidor An 7 (13 septembre 1799).

C. M., Depuis l'atroce assassinat du Commissaire de Valgorge aucun républicain n'est tombé sous le poignard des brigands mais ils n'ont pas pour cela laissé que d'en expolier plusieurs.

Nous nous appercevons avec plaisir que depuis que le général Nivet donne la chasse aux Prêtres réfractaires et que plusieurs sont détenus les brigands sont moins audacieux.

Nous regardons généralement ici comme une calamité toute mise en surveillance de ces implacables ennemis de la République. Ainsi, C. M., au nom de la tranquillité dont ces contrées sont privées depuis si longtemps obtenez en le moins qu'il vous sera possible. S. et F.

N° 124.

Au Ministre de l'intérieur.

Dudit fructidor An 7 (13 septembre 1799).

(Même lettre que dessus excepté le dernier paragraphe qui finit ainsi :) ..... implacables ennemis de la République. Il seroit bien à souhaiter pour la tranquillité dont les contrées sont privées depuis si longtemps que le Directoire n'en accordât jamais.

Conformément à ma promesse je vous adresse un bulletin de police.

S. et F.

N° 17.

Au commandant de la gendarmerie.

Du 28 fructidor An 7 (14 septembre 1799).

Je vous préviens, citoyen commandant, qu'il part demain un détachement pour Valence, dont je vous invite de profiter pour servir d'escorte aux Prêtres que vous êtes chargé par arrêté de l'administration centrale de conduire à Beauregard.

Parmi les Prêtres détenus à la maison d'arrêt de Privas deux seulement doivent y rester ; ce sont les nommés Palatin et Vernet.

Tous les autres doivent être transférés à Beauregard. S. et F.

Digitized by Google

N° 69.

A l'agent municipal de Privas.

Du 29 fructidor, An 7 (15 septembre 1799).

Je vous invite, Citoyen agent, à vous porter chez les cidev[ts] frères ignorantins ainsi que chez les autres instituteurs particuliers, afin de constater par un procès-verbal s'ils ne tiennent pas leur école aujourd'hui.

Vous aurez la bonté de me remettre led. procès-verbal et je poursuivrai contr'eux l'exécution des articles 3 et 4 de la loi du 17 thermidor an 7. — S. et F.

N° 70.

A l'agent municipal de Viviers.

(Sans date).

mais du 29 fructidor An 7 (15 septembre 1799).

La lettre que je vous envoye, Citoyen Commissaire, ne contient rien de suspect, vous auriez pu l'ouvrir vous-même, vous en aviez le droit. Mais elle est en espagnol, et vous avez bien fait de me l'envoyer. Pourquoi, Citoyen, gardez-vous le silence sur une lettre du 16 courant ? Vous aussi des considérations ? Je ne vous en croyais pas capable. Eh ! que craignez-vous quand il s'agit d'un méchant ? Tout homme de bien ne doit-il pas se hâter de l'extirper de la société ? Ce n'est que par de pareilles considérations que nous sommes aujourd'hui dans les horreurs d'une guerre civile ; si le premier brigand, le premier assassin qui a paru sur la surface de notre département eût été dénoncé par son voisin, nous n'aurions pas à gémir sur tant de meurtres. Et, je vous le répète, c'est se rendre complice d'un méchant que de ne pas le faire connaître. Laissez protéger les méchants par les méchants, mais vous qui ne l'êtes pas, que votre bonté ne vous porte à leur servir d'instrument.

Citoyen, l'attachement que j'ay pour vous m'a porté à vous écrire encore celle-ci. Ce sera la dernière sur cet article. Jugez combien il va m'en couter de vous comprendre dans la plainte que je me vois obligé de porter, connoissant surtout la pureté de vos principes et votre amour pour le Gouvernement ; mais n'importe, je tomberais moi-même dans le chapitre des consi-

Digitized by Google

dérations si je tolérais plus longtemps sans me plaindre un silence pareil. J'attendrai pourtant encore jusqu'à quintidi prochain. Mais je vous assure que, si à cette époque je n'ai rien reçu de vous, j'enverrai au Ministre copie des deux lettres que je vous ai écrites ainsi que de celle que j'écrivis à l'Administration municipale de votre canton le 4 thermidor dernier.

S. et F

N° 18.

Au Citoyen Carteaux, Général divisionnaire, Commandant la 9e division militaire.

Du 29 fructidor An 7 (15 septembre 1799).

Citoyen Général,

Je reçus hier votre lettre du 25. Elle me fit grand plaisir, car je ne vous cache pas que j'avais été, non pas fâché, mais bien sensible à votre silence, sachant surtout que nos amis, nos vrais républicains de Paris, vous avoient recommandé de me voir.

Notre métier a beaucoup de rapports. Je surveille et vous agissez. Je sens bien que tous vos succès ne dépendent pas tous de cette surveillance. Mais elle peut les faciliter considérablement surtout lorsqu'elle n'est dirigée que par le désir bien prononcé de voir triompher la République et jamais par aucune autre considération.

Notre département, C. Général, étoit perdu si le brave Nivet fût arrivé trois mois plus tard, et si nos colonnes mobiles ne l'eussent pas aussi bien secondé. Il vous aura dit, sans doute, que six compagnies organisées de brigands domiciliés devoient mettre à feu et à sang les personnes et les propriétés de tous les républicains. Il connoit aujourd'hui une partie des chefs de cette organisation et les 700 hommes que vous venez de mettre à sa disposition ne l'aideront pas peu à s'emparer de tous ces scélérats. Mais à quoi serviront nos efforts si les tribunaux les acquittent, c'est ce qu'ils ont fait jusqu'à présent, c'est ce qu'ils feront encore, si le corps législatif ne prend pas quelque résolution qui puisse les faire atteindre par un autre côté que par la forfaiture.

Comme les récéleurs doivent être jugés par des Commissions militaires, il seroit bien à propos, Citoyen Général, que le

Digitized by Google

premier qui sera condamné à mort pour ce fait, pût subir son jugement dans cette commune.

Je donne ici une chasse continuelle aux prêtres réfractaires que je regarde comme les ennemis les plus directs du Gouvernement, et si je puis parvenir à les faire tous enfermer, si le Ministre de la Police et le Directoire n'ordonnent pas des mises en surveillance de ces perturbateurs sempiternels, je suis sûr qu'une fois les brigands actuels arrêtés, il ne s'en formera plus d'autres, et qu'on ne verra plus se renouveller ces crimes dont le souvenir seul fait horreur. A St-Eulalie, un malheureux nommé Roux, conseillé par son curé, égorge dans la même nuit six de ses enfants, sa femme et son beau-père. Ce fait est constant et le curé n'a pu être encore atteint quoiqu'on ne doute pas qu'il ne se soit caché dans son ancienne paroisse. Et l'assassinat du Commissaire de Valgorge..... Peut-on y penser sans frémir ! Cinquante monstres, presque tous de son canton et de sa commune, le poignardent, le fusillent, le brûlent avec ses propres papiers, et pendant cet horrible auto-dafe, les scélérats chantent autour du cadavre et vomissent mille imprécations contre un infortuné dont le seul crime est d'être républicain. De pareils forfaits ne peuvent être dirigés que par des prêtres. Je finis pour ménager votre sensibilité.

S et F.

N° 73.

Au Commissaire du canton de St-Pierreville.

Du 2e complémentaire An 7 (18 septembre 1799).

J'ai reçu votre état des réquisitionnaires et conscrits, je l'ai remis à l'adminisiration.

Je me suis mal expliqué, ou vous avez mal compris ma dernière lettre sur Drivet, j'ai cru vous dire et je vous le répète que je voudrois que vous me disiez dans une lettre qui ne parlât que de ça, ce que vous pensez sur cet homme, ce qu'en pensent l'administration et vos concitoyens ainsi que ceux de Marcols : ce que vous pensez sur le recolement des témoins et si vous croyez qu'il ait ou non habité Marcols et St-Pierreville et le tout pour transmettre au Ministre avec celle de notre collègue du Bourg.

Digitized by Google

Cela ne doit pas vous empêcher de vous épancher avec confiance, c'est confidentiellement que ces rapports sont reçus par le Ministre.

Je ne prévois pas l'époque à laquelle nous serons payés, le fait est que je souffre plus qu'un autre ayant été obligé de faire plus de fraix. Mais patience ! Espérons que l'an 8 nous dédomagera de tous nos malheurs de l'an 7 et qu'enfin on viendra au secours de ceux qui sont le plus attachés à la République. S. et F.

N° 75.

Au Commissaire du Canton de Lamastre.

Du 5e complémentaire An 7 (21 septembre 1799).

J'attendais chaque jour, citoyen collègue, que vous m'accuseriez la réception de la Loi sur la réunion des communes de votre canton et ce qu'auroit fait la municipalité à cet égard ; il est essentiel que vous m'en donniez connoissance. Si on ne s'est pas encore occupé de cette réunion, vous devez la réquérir. Le retard dans l'exécution des loix est un anarchie dont vous ne devez pas vous rendre coupable.. ..... S. et F.

N° 76.

Au Commissaire de Joyeuse.

Du 6e complémentaire An 7 (22 septembre 1799).

Vos fraix de bureau, C. Collègue, sont comme les miens compris dans le traitement d'agent particulier des contributions. Il est bien malheureux pour nous qu'on ne nous paye pas ; mais il ne faut pas pour celà se décourager, il faut au contraire redoubler de zèle et d'activité ; si l'on ne nous paye pas, c'est que le trésor de l'Etat est obéré : mettons en œuvre tous les moyens qui sont en notre pouvoir pour venir à son secours et nous prouverons à nos ennemis que ce n'est pas l'argent qui nous attache à nos places, mais seulement le désir de voir triompher et s'affermir l'empire de la Liberté.

Dès que j'apprendrai que quelqu'un de nos collègues aura été payé je m'empresserai de vous en faire part ; en attendant patience ! Il m'est dû à moi 7.800 f. Je ne laisse pas que de travailler depuis 6 heures du matin jusqu'à cet *(sic)* heures du soir. S. et F.

Digitized by Google

N° 78.

A l'Agence municipale de la Commune de Privas.

Du 1er vendémiaire An 8 (23 septembre 1799).

Je suis indigné, Citoyen, de voir le mépris qu'on affiche pour les fêtes nationales dans toute cette cité. Hier, dimanche, les boutiques étoient fermées, aujourd'hui tout le monde travaille. Je vous invite à dresser procès-verbal de tous ceux qui en contravention de la loi du 17 thermidor an 6 scandalisent ainsi les vrais amis de la République. S. et F.

(A suivre)

Digitized by Google

CHRONIQUE
DE LA GUERRE

Nous avons appris avec une douloureuse émotion la mort au champ d'honneur de notre collaborateur M. *Marc Ollier de Marichard*. M. de Marichard était pour nous le correspondant le plus aimable et le plus obligeant ; il nous avait donné une étude excellente sur Salavas et nous étions en droit d'attendre de sa jeune et sûre érudition des œuvres plus considérables.

M. le docteur Jullien, qu'une grande amitié liait à M Ollier de Marichard, nous envoie des armées une notice qu'on lira plus loin et qui montrera quelle perte la science vivaroise fait dans la personne de ce jeune érudit.

Nous prions la famille de M. de Marichard, si cruellement éprouvée par ce deuil glorieux, d'agréer l'hommage de nos respectueuses condoléances.

Nous reproduisons bien volontiers la notice suivante concernant M. *Henri Saléon-Terras* et M. *Joseph Artaud*, fils et gendre d'un de nos plus anciens abonnés, M. Joseph Saléon-Terras, conseiller général de l'Ardèche, tous deux morts en braves dans les premiers mois de la guerre. Ceux qui ont vu M. Henri Saléon-Terras à Privas, pendant les jours qui précédèrent le départ de son détachement, ont pu apprécier sa tranquille énergie et savent que la mort de ce bon soldat qui aurait été un chef excellent n'est pas seulement un deuil cruel pour les siens mais aussi une perte pour l'armée.

« Henry Saléon-Terras, né au Cheylard le 6 mai 1881, parti à la mobilisation comme adjudant du 61e régiment d'infanterie fut nommé, peu après, adjudant-chef, puis proposé pour le grade de sous-lieutenant. Il quittait Privas le 12 septembre 1914, plein de courage, d'entrain et de bonne humeur, heureux d'aller combattre à côté des amis qui l'avaient devancé contre son gré.

Digitized by Google

« Le 23 septembre 1914, onze jours après, à la tête de ses hommes, il tombait mortellement frappé par un éclat d'obus, sur la lisière du bois de Cheppy, au combat d'Avocourt en Argonne.

« Joseph Arthaud, beau-frère d'Henry Saléon-Terras, de Lyon: A la mobilisation il rejoignit Briançon en qualité de sergent et fut versé au 159e régiment d'infanterie. Le 12 octobre 1914, il était dirigé sur Arras et le 22 octobre suivant, dix jours après, il était tué par une balle en plein front au combat de la Maison-Blanche. »

Le caporal *Pierre de Montgolfier*, dont nous reproduisons la citation, est tombé au champ d'honneur à Douaumont, le 24 avril 1916, à l'âge de 24 ans. Etant au service au moment de la mobilisation et parti le premier jour, il avait fait toute la campagne. Blessé à deux reprises, il avait pris part à notre grande offensive de Champagne et à la défense de Verdun où le XIVe corps, auquel appartenait son régiment, remplaça le XXe et, comme celui-ci, se couvrit de gloire. La croix de guerre lui avait été remise sous la canonnade, dans les tranchées de Vaux. Le jour de Pâques, veille de sa mort, il avait encore marché avec les camarades dans une contre-attaque heureuse pour nos armes. Des funérailles dignes d'un soldat ont été faites à ce brave, inhumé en avant des lignes françaises, dans un trou d'obus, près de la ferme qui porte le nom célèbre de Thiaumont.

Il était de ces héros modestes auxquels leurs chefs sont fiers de commander. Car ce jeune homme possédait la toute première des vertus militaires, l'abnégation. Doué d'un esprit réfléchi, ayant une haute culture littéraire, ses lettres, écrites du fond de la tranchée ou dans les loisirs du cantonnement, pourraient être classées parmi les beaux récits de combattants. Elles témoignent d'un moral très élevé, d'une grande délicatesse de sentiments en même temps que d'une énergie résolue et de cette gaieté, hélas ! qui dans les plus rudes épreuves, ne se dément jamais, et toujours s'y devine le noble souci qu'ont les âmes bien nées de taire le danger et de calmer les angoisses de ceux dont la pensée les suit.

Pierre de Montgolfier était le plus jeune des fils du regretté Dr de Montgolfier dont la mémoire demeure en honneur à

Digitized by Google

Annonay pour son habileté chirurgicale, sa bonté et son inépuisable charité. Ses deux frères aînés, Marc, maréchal-des-logis de hussards, et Henri, sous-lieutenant d'artillerie, sont au front depuis le début des hostilités. Nous envoyons à la famille du caporal de Montgolfier la très vive et sincère expression de nos condoléances.

Nous apprenons que M. *Augustin Luquet de Saint-Germain*, ingénieur de l'Ecole Centrale Lyonnaise, caporal au 151e régiment d'Infanterie, est mort au champ d'honneur à Auberive (Champagne) le 26 septembre 1915, à l'âge de 29 ans. Il est tombé dans les fils de fer ennemis, à la tête de son escouade qu'il menait à l'assaut.

Son père M. Jules Luquet de Saint-Germain fit la campagne de 1870-1871 dans la Garde-Mobile de l'Ardèche, fut grièvement blessé et reçut la médaille militaire en témoignage de sa bravoure.

M. Augustin Luquet était le frère cadet de M. Maurice Luquet, architecte à Annonay, un des bons amis de la *Revue*, qu'il a souvent illustrée de ses dessins et auquel nous exprimons, pour lui et pour sa famille, nos plus sincères sentiments de condoléance.

***

Voici le texte de la citation décernée à notre regretté collaborateur M. le capitaine *Buffin* :

15e Corps d'Armée.
30e Division d'Infanterie.
60e Brigade d'Infanterie.
Etat-Major.

Le 19 juillet 1915.

Ordre de la Brigade, n° 7.

A la suite du bombardement du cantonnement, le 13 juillet, le Colonel commandant la 60e brigade cite à l'ordre :

Le Capitaine de réserve Buffin, attaché à l'Etat-Major de la 60e Brigade.

« S'est fait remarquer par son excellente manière de servir depuis le début de la campagne, toujours prêt à remplir toute mission périlleuse, blessé en février, au cours d'une reconnaissance.

Digitized by Google

Au début du bombardement du 13 juillet s'est offert spontanément pour aller reconnaître les dégâts commis par le premier projectile et prendre les mesures nécessaires. — Arrivé sur les lieux a été tué par un éclat d'un deuxième projectile. »

Le Colonel de la 60e Brigade, BOURQUIN.

La citation suivante, à l'ordre de l'armée, a été décernée à M. *Raoul Vidon*, dont nous avons eu le regret d'annoncer la mort (1). M. Raoul Vidon était adjudant au 99e régiment d'infanterie, il a été tué le 25 novembre 1915 ; sa nomination au grade de sous-lieutenant parut le lendemain de sa mort :

« Belle conduite au feu en maintes occasions au cours de toute la campagne. Tué à la tête de sa section qu'il entraînait bravement à l'assaut. »

Nous sommes heureux d'enregistrer les belles citations à l'ordre de l'armée, décernées à l'un de nos abonnés M. le lieutenant-colonel *Foriel-Destezet*, de Bozas, et à son fils.

1re *Citation*. — Le général commandant la 2e armée cite à l'ordre de l'armée :

« Le chef de bataillon *Foriel-Destezet Paul-Just*, du 140e régiment d'infanterie. A conduit brillamment son bataillon à l'attaque du Quesnoy-en-Santerre où il est entré un des premiers ; a repoussé plusieurs contre-attaques et a contribué à l'organisation défensive du village contre les tentatives ennemies. » (19 novembre 1914.)

2e *Citation*. — Le général commandant la 2e armée cite à l'ordre de l'armée :

« Le lieutenant-colonel *Foriel-Destezet Paul-Just*, commandant le 140e régiment d'infanterie. Excellent chef de corps, arrivé sur une partie du champ de bataille bouleversé par plusieurs jours de combats a, par son énergique attitude, son exemple et son inlassable activité obtenu de son régiment pendant dix jours et dix nuits un travail considérable, subissant un bombardement

(1) **Voir plus haut, page 3.**

Digitized by Google

intense de tous les instants et repoussant toutes les attaques de l'ennemi. » (14 avril 1916) (1).

Grand quartier général des armées de l'Est. Citation à l'ordre de l'armée :

Foriel-Destezet, Henry-Just-Léon, du 116e chasseurs alpins. S'est montré au feu d'un calme, d'une crânerie vraiment remarquables. Sérieusement blessé à la tête au cours du combat du 30 septembre 1915 n'a pas voulu se laisser évacuer, est resté à son poste pendant deux jours et a continué à assurer son service de chargeur à la mitrailleuse, sous un bombardement très violent à 600 mètres de l'ennemi.

J. JOFFRE » (2).

Nous enregistrons avec plaisir la belle citation décernée au capitaine *Pierre Combier*, du 6e régiment d'artillerie de campagne :

« A montré au cours des combats du 23 mars au 1er avril 1916 de solides qualités de courage et de sang-froid en assurant le commandement de sa batterie sous un bombardement violent par obus de gros cabibre, sur une position avancée et très repérée par l'ennemi. » — Citation à l'ordre du régiment.

L'Officiel du 21 février 1915, enregistre la nomination suivante :

« Au grade d'officier de la légion d'honneur *Sabaton (M. R. V.)* chef de bataillon au 351e régiment d'infanterie : blessé le 1er septembre, a repris son service incomplètement guéri ; s'est brillamment conduit dans toutes les affaires auxquelles il a assisté et en particulier dans les attaques des 20 et 21 décembre 1914. »

Le commandant Sabaton, originaire de Saint-Maurice-d'Ardèche, est titulaire de la croix de guerre, de la médaille coloniale, de la médaille commémorative de Madagascar, etc.

Ce glorieux soldat est le frère de M. Sabaton, maire de Saint-Maurice-d'Ardèche.

---

(1) Le lieutenant-colonel Destezet est Chevalier de la Légion d'honneur et titulaire de la croix de guerre avec deux palmes.

(2) Le chasseur Foriel-Destezet, de la classe 1915, est titulaire de la Médaille militaire et de la Croix de guerre avec palme.

Le lieutenant *Henri de Chazotte* a reçu également une citation dont nous espérons pouvoir donner prochainement le texte.

Digitized by Google

Louis Charbonnier, de Villeneuve-de-Berg, soldat au 163e régiment d'infanterie. « Pendant un bombardement des plus violents, par obus de gros calibres, au cours duquel son escouade avait été ensevelie par l'explosion d'une mine allemande, s'est précipité au secours de ses camarades sous les vues de l'ennemi, a secondé son caporal pendant plus de dix heures dans cette tâche difficile donnant ainsi le plus bel exemple de calme et de sang-froid devant l'ennemi. »(Ordre de la division, 25 décembre 1915.) (1)

ANNONAY. — *Adolph*, sergent au 55e d'infanterie. « A, par sa très belle attitude, pendant les combats du 20 juin au 2 juillet, contribué très largement à empêcher l'ennemi de s'emparer de la tranchée qu'il défendait. » Promu adjudant (Ordre du corps d'armée.) — *Gazette d'Annonay*, 21 août 1915.

» — *Paul Arsac*, caporal au 67e bataillon de chasseurs alpins. « Pendant les opérations de fin décembre, a fait preuve, sous un bombardement violent, d'un calme et d'un sang-froid remarquables et a encouragé ses hommes dans l'exécution de corvées périlleuses. » (Ordre du bataillon). — *Ibidem*, 4 mars 1916.

» — *William Artru*, sergent au 75e d'infanterie, a reçu la médaille militaire avec la mention suivante : « Par son audace, son entrain et sa décision, a rapidement fait tomber la résistance des tranchées ennemies encore défendues et qu'une équipe sous ses ordres était chargée de nettoyer. A été blessé en rejoignant sa compagnie après cette opération. » — *Ibidem*, 4 décembre 1915.

» — *Paul Baliste*, caporal, de la compagnie d'auxiliaires du génie 5/7 bis, a été cité avec huit de ses camarades et pour le motif suivant : « Ont montré le plus grand mépris du danger en se portant spontanément au secours de six hommes asphyxiés dans une galerie de mine. Ont réussi à les ramener à l'extérieur au moment où eux-mêmes tombaient asphyxiés » (Ordre du régiment). — *Ibidem*, 14 août 1915.

» — *Paul Bard*, caporal-fourrier de la 1re compagnie de mitrailleusses de la 1re brigade de chasseurs à pied. « Le

(1) **Obligeantes communications de fidèles abonnés.**

Digitized by Google

8 janvier 1916 a assuré le service de liaison sous un bombardement des plus intenses au cours duquel il a été blessé. N'a consenti à se faire panser qu'après avoir assuré le service qui lui avait été confié. » (Ordre de la brigade). *Ibidem*, 12 février 1916.

ANNONAY. — *Jean-Marie Boget*, caporal au 75e d'infanterie, a reçu la médaille militaire avec la mention suivante : « Bon caporal qui a fait preuve de courage et d'énergie dans les combats auxquels il a pris part. Blessé le 4 juillet 1915, perte complète de l'œil droit. » — *Ibidem*, 27 novembre 1915.

» — *Pierre Boget*, sous-lieutenant. 1re citation (1). « A déployé, dans le commandement de sa section, une activité et une énergie inlassables, donnant à ses hommes le plus bel exemple d'endurance et de courage et permettant ainsi de maintenir une avance importante de la première ligne à proximité de l'ennemi. » (Ordre de la division). — *Ibidem*, 27 novembre 1915.

» — *Maurice Bèchetoille*. (1re citation.) « Sergent-fourrier au 261e régiment d'infanterie, porté à l'ordre du jour de la brigade pour le courage et l'entrain dont il n'a cessé de faire preuve et pour la façon remarquable avec laquelle il a accompli ses fonctions d'agent de liaison dans les circonstances les plus périlleuses depuis le début de son entrée en campagne. » (Ordre de la brigade). — *Ibidem*, 8 mai 1915.

2e citation : « Sous-lieutenant à la 1re Cie du 76e d'infanterie, a déployé, dans le commandement de sa section, une activité et une énergie inlassables, donnant à ses hommes le plus bel exemple d'endurance et de courage et permettant ainsi de maintenir une avance importante de la première ligne, à proximité de l'ennemi » (Ordre de la division). — *Ibidem*, 20 novembre 1915.

PEAUGRES. — *Alphonse Boissonnet*, qui s'est distingué tout particulièrement aux Dardanelles, a été nommé sous-lieutenant, décoré de la médaille militaire et de la croix de guerre. — *Ibidem*, 12 février 1916.

---

(1) La 2me citation décernée à cet officier a déjà paru, page 203.

Digitized by Google

ANNONAY. — *Louis Bomel*, sous-lieutenant au 7e régiment d'infanterie. « S'est porté spontanément au secours de gradés du génie asphyxiés dans une galerie de mine et n'a pas hésité à pénétrer dans la galerie malgré le dégagement certain de gaz délétères. A subi de ce fait un commencement d'asphyxie. » (Ordre du régiment). — *Ibidem*, 6 novembre 1915.

» — *Gabriel Bracou*, 2e canonnier-servant. « A fait preuve de courage pendant que l'artillerie lourde allemande exécutait un feu très violent sur sa batterie et n'a quitté son poste qu'après que les pièces ont été attelées. »

Le Colonel commandant l'artillerie de la 67e division.

(Ordre du régiment). — *Ibidem*, 12 décembre 1914.

» — *Louis Cancalon*, sergent-major au 357e d'infanterie. « Sous un bombardement intense, a pris le commandement de sa section dont le chef venait d'être blessé et, par son sang-froid, a su maintenir chacun à son poste. » (Ordre de la brigade). — *Ibidem*, 21 août 1915.

» — *Henri Castang*, professeur, sous-lieutenant au 23e bataillon de chasseurs : « N'a cessé de donner toujours le meilleur exemple d'énergie et d'entrain. Belle conduite au cours du combat du 6 mars. Tombé glorieusement le 7 mars, en repoussant une violente contre-attaque ennemie ». (Ordre du corps d'armée). — *Ibidem*, 24 avril 1915.

» — *Charles Chalavoux*, sergent-fourrier au 75e régiment de ligne. « A fait bravement son devoir et a conduit énergiquement sa section aux combats, du 25 au 29 septembre 1915. » (Ordre du régiment). — *Ibidem*, 29 janvier 1916.

» — *Charbonnel*. « A fait preuve de bravoure en se portant seul jusqu'aux fils de fer de la tranchée allemande ». A été nommé adjudant. — *Ibidem*, 9 octobre 1915.

» — *Marius-Henri Chareyron*, sergent au 261e d'infanterie. « Sur le front depuis le début de la campagne, donne chaque jour le plus bel exemple d'entrain et de dévouement. S'est particulièrement fait remarquer par son courage, le 8 octobre 1914, à l'attaque des casernes de Chauvoncourt. » (Ordre de la brigade). — *Ibidem*, 10 juillet 1915.

Digitized by Google

ANNONAY. — *Firmin Chastagnier*, soldat au 261e régiment d'infanterie. « Soldat très courageux, toujours volontaire pour les opérations périlleuses, tué le 22 octobre 1915, dans un poste d'écoute, après quinze mois de campagne. » (Ordre de la division). — *Ibidem*, 18 décembre 1915.

ARLEBOSC. — *Henri de Chazotte*, sergent au 261e régiment d'infanterie. « Sur le front depuis le début de la campagne, a montré toujours la plus grande bravoure dans tous les combats, notamment dans celui du 13 juillet. » (Ordre du régiment). — *Ibidem*, 14 août 1915.

ANNONAY. — *Jules Chevalier*, 2e canonnier-servant. « Le 20 août 1914 a été blessé à son poste de combat. Très bon soldat ; donne toujours l'exemple du courage et du dévouement. » (Ordre du régiment). — *Ibidem*, 4 septembre 1915.

» — *Hippolyte Chomat*, du 24e bataillon de chasseurs. « Présent au bataillon depuis le début de la campagne, a donné constamment le plus bel exemple de discipline, d'entrain, de courage et de vigueur. » (Ordre du bataillon). — *Ibidem*, 11 septembre 1915.

» — *Léopold Christophe*, adjudant. « Chef de section remarquable. A organisé rapidement son front de défense avec la plus grande habileté et sous un bombardement à peu près ininterrompu. » (Ordre du régiment). — *Ibidem*, 27 novembre 1915.

» — *Joseph Clémençon*, sergent au 261e régiment d'infanterie. « Sur le front depuis le début de la campagne, n'a cessé de servir d'exemple à ses hommes. Blessé légèrement le 4 juillet, n'a pas voulu être évacué. » (Ordre du régiment.) — *Ibidem*, 14 août 1915.

» — *Lucien Cleux*, caporal au 261e d'infanterie. « Caporal d'une grande bravoure, s'est particulièrement distingué dans les violents combats de juillet et, malgré un feu intense, a ravitaillé en munitions la ligne de front. » (Ordre de la division). — *Ibidem*, 30 octobre 1915.

SERRIÈRES. — *Marcel Cloupet*, sergent-major. 1re citation : « Blessé, a continué à faire le coup de feu. » (Ordre du régiment). — *Ibidem*, 28 août 1915.

Digitized by Google

2e citation : *Marcel Cloupet*, sous-lieutenant. « A enlevé brillamment sa section pour la porter en avant au cri de : En avant, c'est pour la France ! » (Ordre de l'armée). — *Ibidem*, 28 août 1915.

Annonay. — *Charles Combe*, soldat au 139e régiment d'infanterie. « Soldat modèle, courageux au possible. S'est montré pendant tous les combats d'une bravoure exceptionnelle, entraînant ses camarades. » (Ordre de la brigade). — *Ibidem*, 15 avril 1916.

» — 1re citation : *Raoul Combe*, du 4e régiment de spahis. « Etant cavalier de pointe d'une reconnaissance d'officiers, a, par sa prudence et son sang-froid, empêché la reconnaissance de tomber dans une embuscade. » (Ordre du régiment). — *Ibidem*, 16 octobre 1915.

2e citation : « Brillante conduite à l'attaque à pied d'un ouvrage allemand, le 25 mai. » (Ordre du régiment). — *Ibidem*, 16 octobre 1915.

Ardoix. — *Henri Costet*, sous-lieutenant. « A été tué alors qu'il faisait le coup de feu par-dessus les tranchées au milieu de ses hommes. » — *Ibidem*, 18 septembre 1915.

Annonay. — *Ferdinand Croze*, caporal infirmier. « Auxiliaire précieux, aussi intelligent que dévoué. A rendu les plus grands services en facilitant la tâche de son médecin. » (Ordre du régiment). *Ibidem*, 24 juillet 1915.

» — *Frédéric Damour*, soldat de 2e classe au 8e régiment d'infanterie coloniale. « S'est fait remarquer par son courage et son sang-froid au cours des combats du 9 mai 1915. » (Ordre du régiment). *Ibidem*, 11 décembre 1915.

» — *Paul Déaux*, lieutenant au 14e dragons : « A donné aux hommes qu'il commandait dans le secteur des..... particulièrement dangereux, les 20, 21, 22 et 23 juillet, un exemple de courage et de mépris du danger, en se portant à plusieurs reprises sous le feu de l'ennemi et à 40 mètres de lui en avant des tranchées pour organiser et faire renforcer les défenses accessoires. » (Ordre de la division). *Ibidem*, 11 décembre 1915.

Digitized by Google

ANNONAY. — *Pierre Devise*, brancardier au 7e tirailleurs. « Excellent soldat infirmier de la compagnie, s'est fait remarquer dans les combats du 9 mai, 27 juin et 25 septembre 1915 par son courage, son abnégation et son zèle pour soigner les blessés. S'est particulièrement distingué le 6 octobre 1915 ; est allé chercher un sergent blessé en avant des tranchées, en un point continuellement battu par les mitrailleuses ennemies. » — Ordre du régiment). — *Ibidem*, 29 janvier 1916.

LALOUVESC. — *Julien Deygas*. Excellent chasseur. « Depuis le début des hostilités a fait preuve en toutes circonstances du plus grand courage et du plus beau mépris du danger. » (Ordre de l'armée). — *Ibidem*, 18 mars 1916. (1)

ANNONAY. — *Edmond Didier*, (2) sergent. « Le 18 juin 1915 a courageusement organisé et conduit une attaque de nuit sur le Fond de Buval, en avant d'une tête de sape, et a entraîné et maintenu ses hommes sous un bombardement intense. A dirigé avec beaucoup de zèle l'organisation de la position conquise. » (Ordre du régiment). — *Ibidem*, 21 août 1915.

VANOSC. — *Firmin Drevet*, du 261e régiment d'infanterie. « Caporal, excellent patrouilleur. Le 14 juillet, chargé de reconnaître l'emplacement d'une tranchée ennemie, a pu, en plein jour, fournir des renseignements. » (Ordre du régiment). — *Ibidem*, 14 août 1915.

ANNONAY. — Le lieutenant *Duc*, commandant la compagnie de mitrailleuses du 238e d'infanterie. « A rendu de très grands services pendant la période des tranchées devant Nouron, pour les observations faites journellement sur les travaux ennemis. » — *Ibidem*, 5 février 1916.

VILLEVOCANCE. — *Xavier Ducol*, soldat au 24e bataillon de Chasseurs, décoré de la médaille militaire, avec la mention suivante : « Le soldat Ducol avec peu de chasseurs de son bataillon, a tenu en échec pendant 5 heures l'ennemi beaucoup plus

(1) Voir page 199.

(2) Promu sous-lieutenant au 149e régiment d'infanterie. Tué à l'ennemi le 9 mars 1916. — (*Le Nouvelliste* du 20 mars 1916).

Digitized by Google

nombreux qu'eux et, au cours de la chaude action, a perdu l'œil droit. » Signé : le généralissime : JOFFRE. »
— *Ibidem*, 24 juillet 1915.

ANNONAY. — *Henri Escomel*, (1) adjudant au 261e d'infanterie, « Depuis le début de la guerre, s'est fait remarquer dans tous les combats par sa bravoure. A toujours montré le plus grand sang-froid sous le feu de l'ennemi. » (Ordre de la division). — *Ibidem*, 4 décembre 1915.

SATILLIEU. — *Ernest Fanget*, 2e canonnier servant. « Le 20 août 1914, a été blessé à son poste de combat. Très bon soldat qui a toujours fait preuve de bravoure et de sang froid. » — Ordre du régiment). — *Ibidem*, 4 septembre 1915.

ANNONAY — *Pierre Frachon*, aspirant au 27e bataillon de chasseurs alpins, « sous-officier très brave et très courageux ; le 7 août n'a pas voulu être évacué quoique blessé ; a fait le coup de feu dans la tranchée et a été mortellement frappé à son poste, le 7 août 1915 au Lingekopf. » (Ordre de l'armée). — *Ibidem*, 9 octobre 1915.

» — *Mathieu Frachon*, capitaine au 236e régiment d'infanterie. « Désigné pour prendre le commandement d'un bataillon au moment où celui-ci s'engageait, s'est porté en avant jusqu'aux compagnies de première ligne, sous un feu violent, pour prendre personnellement la direction de l'attaque. Est tombé mortellement atteint. » (Ordre de l'armée). — *Ibidem*, 10 juillet 1915.

» — *Jacques Féasson*, sergent au 61e d'infanterie, a été grièvement blessé en entraînant vigoureusement sa section à l'assaut des tranchées allemandes. » (20 décembre 1914). (Ordre du Corps d'armée). — *Ibidem* 23 janvier 1915.

BOULIEU-LÈS-ANNONAY. — *Léon Garnier*, du 261e régiment d'infanterie. « A montré, depuis le début de la campagne, l'exemple du courage et de la plus grande énergie aux combats du 13 juillet. » (Ordre du régiment). — *Ibidem*, 14 août 1915.

---

(1) Cette citation a déjà été mentionnée, mais non reproduite, dans la *Revue du Vivarais*, page 54.

Digitized by Google

SAINT-ALBAN-D'AY. — *Louis Gobertier*, du 3e régiment de zouaves. « Zouave d'une remarquable bravoure, agent de liaison entre le chef de bataillon et la compagnie, s'est fait remarquer en maintes circonstances par son attitude sous le feu, notamment à l'assaut du 6 juin. A sauvé la vie à un lieutenant grièvement blessé, en assurant son transport à l'arrière, dans les conditions les plus périlleuses, faisant preuve une fois de plus d'un dévouement dont il est coutumier. » (Ordre de l'armée). — *Ibidem*, 10 juillet 1915.

VASNOC. — *Paul Grange*, adjudant au 275e régiment d'infanterie, vient d'être cité à l'ordre du jour pour blessure reçue en accomplissant une mission périlleuse. — *Ibidem*, 16 octobre 1915.

ANNONAY — *Laurent Giraud*, sergent au 75e régiment d'infanterie. Tué en Campagne le 6 septembre 1915. Cité à l'ordre du jour.

» — *Pierre Grenouillat*, soldat au 111e d'infanterie « le 9 septembre, pendant l'assaut donné à....., a fait preuve du plus grand courage et d'un sang-froid remarquable en portant secours, sous un feu violent d'infanterie, à un officier de sa compagnie, blessé. » (Ordre du régiment). — *Ibidem*, 22 janvier 1916.

» — *Géry*, sous-lieutenant au 97e d'infanterie (1). « A été tué le 25 septembre, glorieusement, au moment où, à la tête de sa section, il arrrivait sur la tranchée allemande avec un magnifique entrain ». (Ordre de l'armée). *Ibidem*, 1er avril 1916.

» — *René Genthon*, sous-lieutenant au 36e d'infanterie. « Officier qui avait su s'imposer par son courage et son sang-froid. Blessé le 29 septembre 1915 en se portant bravement à l'assaut en tête de la compagnie dont il venait de prendre le commandement, son capitaine ayant été blessé. » (Ordre de l'armée). — *Ibidem*, 11 décembre 1915.

» — *Victor Gamond*, soldat au 75e régiment d'infanterie. « Très bon soldat, très dévoué, présent sur le front depuis novembre 1914, a, pendant les combats de septembre 1915, assuré

(1) **Voir ci-dessus, page 205.**

Digitized by Google

un service de liaison avec un entrain, une intelligence et une bonne humeur dignes d'éloges. » (Ordre du régiment). *Ibidem*, 18 mars 1916 (1).

ANNONAY. — *Auguste Jomard*, soldat au 299e d'infanterie est cité avec ses camarades du 1er peloton de la 24e Cie avec le motif suivant : « Ont exécuté dans la nuit du 15 au 16 août, une reconnaissance très périlleuse et ont apporté de précieux renseignements qui ont permis de préciser l'organisation de l'ennemi. » (Ordre de l'armée). — *Ibidem*, 6 novembre 1915.

» — *Alphonse Lambert*, « Etant malade et autorisé par le médecin à rester au poste de secours, a immédiatement et spontanément rejoint sa compagnie dès le début d'une action violente dont il a entendu le bombardement de début. A surmonté sa fatigue pour exercer avec beaucoup de calme ses fonctions de chef de section. » (Ordre de la division). *Ibidem*, 21 août 1915.

» — *Eugène Landy*, soldat au 140e d'infanterie, « a fait preuve d'un courage et d'un entrain remarquables à remplir ses fonctions d'agent de liaison, tué le 25 septembre 1915. » (Ordre de la brigade). *Ibidem*, 13 novembre 1915.

» — *Marius Lapize de Sallée*, lieutenant. 1re citation : « Brillante attitude dans une attaque le 21 mai. Très courageux et d'un grand sang-froid, a exécuté de nombreuses reconnaissances et dirigé bien des travaux à proximité de l'ennemi, en terrain découvert constamment battu par les mitrailleuses. » — *Ibidem*, 4 décembre 1915 (2).

» — Abbé *Marius Largeron* (3), du 140e régiment d'infanterie. « Brancardier brave et dévoué, s'est particulièrement distingué aux combats des 25 et 26 septembre 1915 ; a été blessé le 26 septembre. » (Ordre du régiment.) — *Ibidem*, 23 octobre 1915.

VIDALON-LES-ANNONAY. — *Johannès Martinaux*, (4) téléphoniste au 261e régiment d'infanterie. « Belle conduite. A assuré la liaison

(1) Voir page 199.
(2) Une seconde citation décernée au lieutenant Lapize de Sallée a déjà été publiée, p. 54.
(3) Voir page 103.
(4) Voir ci-dessus, page 205.

Digitized by Google

téléphonique des postes avancés au poste central ; a montré un dévouement absolu, en construisant et réparant sous un violent bombardement et a été un bel exemple de sacrifice et de mépris du danger. » (Ordre du régiment). — *Ibidem*, 8 avril 1916.

ANNONAY. — *Alphonse Marce*, brancardier, de la compagnie 14/1 du 4e génie. « S'est toujours distingué, depuis le début de la campagne, par son mépris du danger et la haute interprétation de son devoir. A relevé en avant de la tranchée, sous le feu d'une mitrailleuse, un blessé. A pu le ramener au poste de secours, en parcourant 400 mètres sur un terrain battu par l'ennemi. » (Ordre de la division). — *Ibidem*, 30 octobre 1915.

» — *Maudet*, chef de comptabilité à la Banque de France d'Annonay, caporal. « Bel exemple de courage, d'énergie et de sang-froid en maintenant ses hommes dans une tranchée minée et qui venait de faire explosion. » Nommé sergent. (Ordre de la division). — *Ibidem*, 27 mars 1915.

» — *Daniel Mercier*, « sapeur au 7e génie, brancardier, est allé, seul, sous un feu très violent d'artillerie, rechercher des camarades blessés grièvement.» (Ordre du corps d'armée). — *Ibidem*, 17 avril 1915.

» — *Marcel de Montgolfier*, enseigne de vaisseau de première classe au 1er régiment des fusiliers marins : « La poitrine traversée par une balle, le 10 novembre, est mort en disant : C'est pour la France, tout est bien. » 10 novembre 1914 à Dixmude. (Ordre de l'armée). — *Ibidem*, 24 avril 1915.

» — *Pierre de Montgolfier*, caporal au 99e régiment d'infanterie. « A fait toute la campagne. Déjà blessé dans les Vosges, blessé à nouveau à l'attaque du fortin 642 par un éclat de bombe. » (Trou-Bricot, 25 septembre 1915). (Ordre du régiment).

SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY. — *Jean de Montgolfier*, lieutenant au 11e régiment de hussards. « A été décoré de la croix de guerre pour avoir accompli une mission périlleuse et avoir ramené dans les lignes françaises le corps d'un soldat tué par l'ennemi quelques jours avant. » (Ordre du régiment). — *Ibidem*, 9 octobre 1915.

Digitized by Google

ANNONAY. — *Louis Mounier*, caporal au 23e bataillon de chasseurs alpins. « A donné en toutes circonstances l'exemple de l'entrain et du courage. S'est distingué dans plusieurs reconnaissances périlleuses. Très belle attitude au feu au combat du 15 juin 1915. » Tombé glorieusement pour la France au combat du 23 août 1915. (Ordre du bataillon). — *Ibidem*, 20 novembre 1915.

» — *Nicolas*, caporal du 75e régiment d'infanterie. « Le 8 décembre, à Herleville, se trouvant à proximité d'un capitaine occupé à un travail de géodésie et ayant vu cet officier renversé par le souffle d'un obus, s'est offert pour aller sous le feu de l'ennemi chercher divers instruments en disant : Mon capitaine vous êtes plus utile que moi. » (Ordre du corps d'armée). — *Ibidem*, 20 février 1915.

VANOSC. — *Louis Niez*, sergent au 145e territorial. La médaille militaire a été décernée au sergent Louis Niez, qui a succombé à ses blessures. — *Ibidem*, 16 octobre 1915.

ANNONAY. — *Joseph Octrue*, soldat mitrailleur au 75e régiment d'infanterie. « A servi avec beaucoup de courage et de sang-froid la pièce mise en batterie, à quelques pas des Allemands, dans une tranchée qui venait d'être conquise. » (Ordre de la brigade). — *Ibidem*, 11 septembre 1915.

» — *Louis Orême*, soldat au 99e d'infanterie. « Soldat très brave, discipliné. déjà blessé. Etant employé comme agent de liaison, lors de l'attaque du 25 septembre 1915, a été un auxiliaire précieux pour son commandant de compagnie. » (Ordre du régiment) — *Ibidem*, 6 novembre 1915.

» — *Lucien Orgéas*, maréchal des logis au 4e régiment de dragons. « Appartenant à un escadron de découverte et, ayant été fait prisonnier à la suite de la chute de son cheval, fouillé et dépouillé alors qu'il apportait des ordres importants à son capitaine, a amené son escorte sous le feu des brigades françaises et a pu remplir sa mission après s'être échappé. Signé : le général commandant par intérim les deux divisions de cavalerie, VARIN. Pour copie conforme, le chef de corps : J. DOLLFUS. »
(Ordre de la 2e division de cavalerie). — *Ibidem*, 7 novembre 1914.

Digitized by Google

ANNONAY. — *Louis Périlhou*, (1) capitaine commandant la 3e batterie du 59e régiment d'artillerie. « A toujours fait preuve des plus belles qualités militaires, notamment les 21, 22 et 24 mars 1916. Sous un violent bombardement, a su, par son exemple, maintenir le calme dans son personnel et, en continuant le feu, est parvenu à tromper l'ennemi sur la position exacte de la batterie. » (Ordre de la brigade). — *Ibidem*, 8 avril 1916.

SERRIÈRES — *Perret*, caporal au 22e d'infanterie coloniale. « Au combat du 20 décembre se trouvant isolé avec quatre hommes a repoussé victorieusement, au cours d'une contre-attaque, une fraction ennemie dirigée sur une tranchée conquise. » (Ordre de l'armée). — *Ibidem*, 21 août 1915.

ANNONAY. — *Plagnat*, décoré de la médaille militaire. « Tireur à la 1re section des mitrailleuses, le soldat Plagnat a eu, au feu, une très belle conduite notamment le 15 août 1914, où il a exécuté des tirs avec un grand sang- froid. Il fut blessé grièvement à l'œil droit par un éclat d'obus. » — *Ibidem*, 24 avril 1915.

» — *Henri Ponsonnet*, sous-officier au 261e d'infanterie. « Blessé en février, vient d'être cité et décoré de la croix de guerre. Sur le front depuis le début de la campagne, toujours d'une grande bravoure, a montré le plus grand courage dans tous les combats. » *Ibidem*, 8 avril 1916.

SAINT MARCEL-LÈS-ANNONAY. — *Jean Primet*, sous-lieutenant au 413e régiment d'infanterie. « Les Allemands s'étant emparés d'éléments de tranchées occupés par des fractions de sa compagnie, a dirigé, le 18 février 1916, avec énergie et rapidité, une contre-attaque qui a pleinement réussi. » (Ordre de la division). — *Ibidem*, 4 mars 1916.

ANNONAY. — *Antoine Percie du Sert*, maréchal des logis au 4e chasseurs d'Afrique. « A été en toutes circonstances, et dans toutes les patrouilles qu'il a exécutées, d'un sang-froid et d'une hardiesse remarquables ; a toujours rapporté des renseignements qui, par leur précision, dénotent une intelligence et une initiative supérieures. » Il a été nommé sous-lieutenant. (Ordre de l'armée). — *Ibidem*, 15 janvier 1916.

(1) **Voir ci-dessus, page 206.**

Digitized by Google

ANNONAY. — *François Pourret*, sapeur-mineur à la compagnie 15/3 T du génie. « Se trouvant dans une galerie de mine au moment de l'explosion d'un fourneau, n'a pas hésité malgré la commotion ressentie, à aider ceux qui recherchaient des camarades ensevelis, et de ce fait, a subi un commencement d'asphyxie. » (Ordre de la division). — *Ibidem*, 22 mai 1915.

» — *Joseph Pourret*, sous-lieutenant au 5e bataillon territorial de chasseurs alpins, a été cité à l'ordre du jour du groupe des bataillons de chasseurs alpins d'Alsace, le 10 avril 1915. — *Ibidem*, 5 juin 1915.

SATILLIEU. — M. le lieutenant Farge, commandant les brigades de gendarmerie de la région, a remis, avec le cérémonial usité, la médaille militaire à quatre soldats amputés, maintenant dans leur famille et dont voici les noms : *Bellevêque*, soldat au 149e d'infanterie; *Chaléat*, soldat au 38e d'artillerie ; *Choisy*, soldat au 159e d'infanterie, et *Lacoste*, soldat au 61e d'infanterie. — *Ibidem*, 27 novembre 1915.

ANNONAY. — *Firmin Reynaud* (1), du 261e régiment d'infanterie.

1re citation : « Reynaud Firmin, sergent à la 18e compagnie. Ayant reçu l'ordre de fouiller les morts et de relever tous les blessés de la compagnie s'est acquitté de cette mission malgré le feu de l'ennemi et la proximité de sa situation et des réseaux de fil de fer allemands. » (Ordre du régiment). — *Ibidem*, 14 août 1915.

2e citation ; Reynaud Firmin, sergent bombardier à la 18e compagnie, en toutes circonstances montre le plus grand courage dans l'exercice de ses fonctions et pour l'accomplissement des missions qui lui sont confiées. » Vient d'être nommé adjudant et décoré de la croix de guerre. (Ordre du régiment). — *Ibidem*, 14 août 1915.

» — *Auguste Reynaud*, caporal au 261e d'infanterie. « Au cours des combats du 30 juin au 2 juillet, a résisté énergiquement derrière un barrage opposé aux Allemands et les a tenus en respect en défendant vigoureusement la tranchée. » (Ordre de l'armée). — *Ibidem*, 18 septembre 1915.

(1) Voir page 205.

Digitized by Google

ANNONAY. — *Auguste-Marie Ribes*, lieutenant au 312e régiment d'infanterie, commandant la 2e Cie. « S'est fait tuer courageusement pour maintenir par son exemple ses hommes à leur poste de combat sous un violent bombardement ». 19 mars 1915 à Beauséjour. (Ordre du corps d'armée). — *Ibidem*, 17 avril 1915.

» — *Serge Ribes*, décoré de la médaille militaire, pour prendre rang du 2 juillet 1915. « Serge Ribes, soldat au 75e régiment d'infanterie, mle 1567. Soldat parfait, exécutant tous les ordres sans aucune hésitation. Le 6 juin 1915 est tombé très grièvement blessé auprès de son capitaine tué, en recevant les derniers ordres de cet officier. »

Même citation à l'ordre de l'armée comportant la croix de guerre avec palme. —*Journal Officiel* du 29 juillet 1915.

ROIFFIEUX. — *Régis-Victor Ribes*. M. Farges, lieutenant de gendarmerie d'Annonay, a remis la médaille militaire et la croix de guerre à Ribes Régis-Victor, blessé à la guerre et amputé du bras droit. — *Gazette d'Annonay*, 19 février 1916.

SAINT-ALBAN-D'AY. — *Guy de Romanet de Lestrange*, sous-lieutenant au 13e bataillon de chasseurs. « Venant des cadres de la cavalerie, nommé sur sa demande dans l'infanterie, s'est maintes fois signalé à l'attention de tous par sa manière brillante de conduire des patrouilles ou de procéder à des reconnaissances difficiles ; le 16 juin, entraînant sa section à l'assaut d'une position ennemie fortement organisée est tombé glorieusement frappé. » (Ordre de l'armée). — *Ibidem*, 31 juillet 1915.

SERRIÈRES. — *André-Jean Royer*. « Placé dans un poste d'observation d'où il était en communication avec son capitaine, avec qui il correspondait, s'apercevant qu'il ne recevait plus d'appel et que les siens ne parvenaient pas, s'est dirigé, en se dissimulant le plus posssible, du côté d'où pouvait provenir la rupture qui était due à un éclat d'obus. L'ayant trouvée à une assez grande distance, il a prestement opéré le raccord, fait la ligature et regagné sa cachette en rampant. Il a eu le bonheur de faire à son chef un appel, qui a été entendu cette fois. » (Ordre du régiment). — *Ibidem*, 24 juillet 1915.

Digitized by Google

ANNONAY. — *Cédric Sauvageon*. « Le sous-lieutenant de réserve Sauvageon, du 61e d'infanterie : a par son calme et son courage beaucoup aidé son commandant de compagnie aux combats des 20 et 21 décembre. A été tué. » (Ordre du corps d'armée). — *Ibidem*, 23 janvier 1915.

» — *Victor Sayaret*, maréchal des logis pilote à l'escadrille V. 24. « Le 18 juin, a livré combat, dans les lignes allemandes, à un avion ennemi qu'il a forcé à atterrir et a ensuite poursuivi sa mission, malgré une violente canonnade. Le 6 juillet, ayant son hélice fendue par un éclat d'obus, n'en a pas moins, malgré le danger qu'il courait, accompli jusqu'au bout sa mission de bombardement. » (Ordre de l'armée). — *Ibidem*, 14 août 1915.

» — *Paul Siterre* (1), soldat au 99e d'infanterie. 1re citation : « S'est présenté comme volontaire pour porter les ordres à une section empêtrée dans les fils de fer ennemis. » (Ordre de la division). — *Ibidem*, 6 novembre 1915.

2e citation : *Paul Siterre*, conducteur au 57 T. M. Autos. « Malgré un bombardement intense s'est porté au secours de ses camarades blessés et les a ramenés au poste de secours le plus proche. » (Ordre du régiment). — *Ibidem*, 8 avril 1916.

» — *Pierre Thivolle*, sergent au 99e de ligne. « Dans la nuit du 11 au 12 juillet, dans un entonnoir de mine, violemment assailli par les bombes ennemies, a entamé une riposte énergique, donnant à tous l'exemple d'un sang-froid et d'un courage remarquables. » — *Ibidem*, 6 novembre 1915.

» — *Torre*, préposé des contributions indirectes à Annonay. Mobilisé dès le début de la guerre comme sous-lieutenant au 119e territorial, puis versé, sur sa demande, au 258e de ligne ; nommé capitaine en mai 1915 et actuellement adjoint au colonel dudit régiment, vient d'être promu Chevalier de la Légion d'honneur. — *Ibidem*, 29 janvier 1916.

» — *Albert Val* (2), lieutenant de réserve. 1re citation : « Pilote en aréoplane : ayant à effectuer une reconnaissance, a dû

(1) Voir page 206.
(2) Voir page 197.

Digitized by Google

survoler l'ennemi à moins de 1.600 mètres en raison des nuages qui se trouvaient à cette latitude. Pris sous le feu d'une mitrailleuse, a eu son appareil criblé de projectiles. N'a fait cependant demi-tour que lorsque l'hélice a été gravement détériorée par une balle. » (Ordre de l'armée). — *Journal Officiel* du 24 avril 1915.

2e citation : *Albert Val*, nommé Chevalier de la Légion d'honneur pour prendre rang du 6 juillet 1915. « Val Albert, lieutenant de réserve, service aéronautique d'une armée. Pilote énergique et brave, a opéré avec succès des bombardements sur les gares ennemies et s'est distingué le 27 mai 1915, en acomplissant un réglage de tir sous le feu nourri de l'artillerie ennemie. Ayant eu son appareil gravement atteint, a pu le diriger jusqu'au sol où l'appareil s'est brisé. » Nommé chef d'escadrille. — *Ibidem*, 1er août 1915.

3e citation : *Albert Val*. « L'escadrille M. F. 54, affectée à un corps dont elle ne connaissait ni l'artillerie, ni le secteur, a, grâce au dévouement et à l'entrain de ses pilotes et observateurs, à la direction et aux exemples de son chef, *le lieutenant Val*, réussi à assurer un service de réglage, reconnaissance et chasse par tous les temps et avec un effectif réduit, à l'entière satisfaction de ses chefs. » (A l'ordre de l'armée de l'escadrille M. F. 54). — *Gazette d'Annonay*, 4 mars 1916.

ANNONAY. — *Antoine Valentin*, soldat au 63e régiment d'infanterie. « S'est volontairement adjoint à l'équipe de grenadiers chargés de l'attaque d'un boyau, sous un feu des plus meurtriers. » (Ordre de la brigade) — *Ibidem*, 11 septembre 1915.

» — *Antonin Vallon*. 1re citation : « L'adjudant Vallon Antonin, du 28e bataillon de chasseurs, au combat de Schnepfenriethkopf du 17 avril ; a entraîné sa section d'une façon remarquable pendant l'assaut et pendant la poursuite. » (Ordre de la division). — *Ibidem*, 17 juillet 1915.

2e citation : *Antonin Vallon*, adjudant au 28e bataillon de chasseurs. « D'une bravoure et d'une énergie sans égales, a fait preuve en toutes circonstances des plus sérieuses qualités militaires ; est tombé, le 7 mai, mortellement frappé, en entraînant sa section à l'assaut. » (Ordre de la VIIe armée). — *Ibidem*, 17 juillet 1915.

Digitized by Google

ANNONAY. — *Joseph Vermorel*, du 261e régiment d'infanterie. « Joseph Vermorel, caporal d'une grande bravouve, sur le front depuis le début de la campagne, s'est particulièrement distingué au combat du 4 juillet en observant comme volontaire, pendant toute la durée d'un bombardement. » (Ordre du régiment). — *Ibidem*, 14 août 1915.

» — *Louis Raymond*, soldat au 90e régiment d'infanterie. « A fait preuve de décision, de sang-froid et de courage, a notamment dans la nuit du 4 au 5 juin 1915, arraché à vingt mètres de l'ennemi un fanion planté par les Allemands sur leurs tranchées. » — *Haute-Ardèche*, 26 juin 1915.

SAINT-FÉLICIEN. — *Séverin Laboury*, a été nommé sous-officier sur le champ de bataille et décoré de la croix de guerre avec la mention suivante : « Depuis le début de la campagne n'a cessé de servir d'exemple à ses hommes. Patrouilleur excellent, d'une grande bravoure, s'est particulièrement distingué dans les combats de l'Argonne. » — *Ibidem*, 4 septembre 1915.

SAINT-JULIEN-VOCANCE. — *Xavier-Firmin Fontfreyde* a reçu la médaille militaire avec la mention suivante : « Bon chasseur, plein de courage, blessé le 18 mars 1915 au cours d'un bombardement, a été amputé de 3 doigts de la main gauche. » — *Ibidem*, 4 septembre 1915.

SERRIÈRES. — *Perrin*, chasseur de 1re classe, agent de liaison du lieutenant au 23e chasseurs alpins. « Blessé au début de la campagne est revenu sur le front. Dans la journée du 15 juin, a rempli sa mission avec sang-froid et dévouement. Voyant tomber ses camarades et les caisses de cartouches abandonnées, n'a pas hésité à aller les chercher et les porter à sa pièce. » (Ordre de l'armée). — *Ibidem*, 10 juillet 1915.

» — *Lenaurée*, chasseur de 2e classe au peloton de mitrailleurs du 23e chasseurs alpins. « Arrivant dans un blockaus encore occupé par les ennemis et ne pouvant se servir de son arme les a assommés à coups de caisses de cartouches. » (Ordre de l'armée). — *Ibidem*, 10 juillet 1915.

Digitized by Google

SERRIÈRES. — *Rosin Roux*, chasseur de 1re classse, tireur au peloton de mitrailleurs du 23e chasseurs alpins. « Depuis le début de la campagne, est un modèle de courage. Dans le combat du 15 juin, ayant sa mitrailleuse démolie à moins de 50 mètres de l'ennemi, soumis à un feu violent, a pris un fusil, fait le coup de feu en imposant à l'ennemi par sa bravoure et sa crânerie. A réussi à dégager sa pièce, qu'il a ramenée à l'arrière sous la rafale des balles. » (Ordre de l'armée). — *Ibidem*, 10 juillet 1915.

» — *Durand*, sous-lieutenant, commandant le peloton de mitrailleurs du 23e chasseurs alpins. « Dès la prise d'un blockaus par la 1re ligne d'attaque est venu y installer une pièce de mitrailleuse, soumise à un feu violent de balles et de grenades à main. A été blessé par des éclats multiples aux jambes et au visage. Ses vêtements en lambeaux, la figure couverte de sang, n'a pas quitté son commandement, et a fait preuve jusqu'à la fin d'une énergie et d'une activité au-dessus de tout éloge. » (Ordre de l'armée) — *Ibidem*, 10 juillet 1915.

ANNONAY. — *Eugène Gastaing*, adjudant. « Modèle du soldat et du chef donnant sans cesse l'exemple du courage et de l'abnégation. Avait su gagner l'affection de ses hommes autant que leur confiance. A été tué pendant la nuit du 9 février 1915, en surveillant l'exécution de travaux en avant de la 1re ligne. » (Ordre du régiment). — *Ibidem*, 3 juillet 1915.

SAINT-SYMPHORIEN-DE-MAHUN. — *Jean-Marie Lacoste*, a été décoré de la médaille militaire pour sa belle et énergique conduite devant l'ennemi. — *Haute-Ardèche*, 12 juin 1915.

ANNONAY. — *Henri Jacquouton*, soldat à la 24e compagnie du ...e régiment d'infanterie. « Le 25 août, sous le feu de l'ennemi, a ramassé son chef blessé et a pu parvenir à le transporter jusqu'à un terrain abrupt. » (Ordre de l'armée). — *Ibidem*, 12 juin 1915.

ST-AGRÈVE. — *Chauveinc*, soldat au 171e régiment d'infanterie. « Du 2 au 4 octobre, ce jeune soldat a fait preuve du plus grand courage en observant attentivement le terrain de combat, soit pour la transmission des ordres, soit pour les secours à apporter aux blessés. » (Ordre de l'armée). — *Ibidem*, 13 février 1915.

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS CITÉS

DANS LES PRÉCÉDENTES CHRONIQUES DE LA GUERRE

Ancelin Gaston, 207 — Arlaud Germain, 208. — Armandès Léon, 100. — Arzallier Marius, 152. — Astruc Marcel, 199. — Audigier dit Allègre Victorin, 200. — Avond Frédéric, 195. — Avond Gabriel, 195. — Barbut Albert, 201. — Barème-Verdol Jean, 55. — Bastid Charles, 196. — Benoist d'Azy, née Vogüé, Madame, 4. — Bernard Ernest, 155. — Bernard Paul, 199. — Bernardy, voir Chalamon de Bernardy. — Bernis, voir Pierre de Bernis. — Bertoye Marc, 52. — Bille Marius-Alphonse, 201. — Blachère Marc, 198. — Blachère Rémy, 52, 104. — Blanc Achille, 103. — Blanc Joseph, 102. — Bobichon Clément, 103. — Boget Pierre, 203. — Boiron Valéry, 197. — Boissier Firmin-Joseph, 197. — Bonnet Gaston, 53. — Bonneton Germain, 4. — Bouchet Louis, 197. — Bouchon Erasme, 205. — Bourély Paul, 97. — Bourg Pierre, 145. — Bouvet, 56. — Boyer Paul, d'Alba, 104. — Boyer Paul, de Ribes, 100. — Caillet Frédéric, 198. — Carrel Charles, 99, 194. — Carsignol Henri, 98. — Chabannes l'Abbé N., 15 . — Chabaud Aimé, 208. — Chabert Edmond, 6. — Chalamon de Bernardy Henri, 98, 194. — Chalendard, 205. — Chapelle Noël, 101-2. — Chareton le Commandant J.V., 150-1. — Chareyre Henri, 207. — Chastel Arnould, 3, 4, 7. — Costet Edouard, 100. — Coulaud Emile, 101. — Coulomb Paul, 104. — Courtier Auguste, 197. — Crétin Auguste, 199. — Cros Louis, 56. — Custaud Paul, 195. — David, 200. — Debicki Gaston, 52 — Debos Henri, 50-1. — Delière Emile, 197. — Delubac Louis, 145-8. — Demandier Léopold, 198. — Depoulon Fernand, 102. — Desseux Germain, 200. — Deygas Julien, 199. — Dignes Moïse, 201. — Duc Léopold, 208. — Dumas Louis, 99. — Dumas Marius, 55. — Dumont Joseph, 101. — Durand Maurice, 207. — Du Saray Guy, 2, 3. — Eldin Albert, 154. — Escomel Henri, 54. — Espeyt Jules, 152. — Estéoulle Alphonse, 207. — Fabre Gabriel, 104. — Faure Marcel, 204. — Fenouil Gustave, 155. — Fraysse V., 196. — Froment, 201. — Gadilhe Paul, 51. — Gailhard-Bancel Maurice de, 103. — Gailhard Joseph, 201. — Gamond Victor, 199. — Gaucherand Fernand, 202. — Géry, 205. — Girard Auguste, 202. — Girard Frédéric de, 98. — Goutail, 198. — Gouyet Jules, 206. — Grange Régis, 100. — Granotier, 155. — Grille d'Estoublon Joseph de, 1, 2, 6. — Griottier, 155. — Grouazel, 203. — Guérin Albert, 199. — Guigon Emile, 101. — Gurayt René, 152. — Haond Louis, 100. — Heyraud Firmin, 208. — Jacquin Henri, 153. — Jaillon Florentin, 201. — Jalaguier Paul, 55.

Digitized by Google

— Jean Charles, 201. — Joffre Urbain, 206. — Journoud Maurice, 97-8. — Julien Charles-Omer, 195. — Jullien le Docteur, 97. — La Croix-Laval Maurice de, 2, 6. — Lacroze Henri, 202. — Ladreit de Lacharrière Pierre, 6, 7. — Lagarde, 103. — Lapize de Sallée Marius, 54. — Largeron l'Abbé Marius, 103. — Larmande Edmond, 203. — La Roche Emile de, 99. — La Tourrette Emmanuel de, 1. — Lavalette, voir Veyrenc de Lavalette. — Laville Ulysse-André, 51. — Le Sourd François, 151. — Le Sourd Georges, 7. — Le Sourd Louis, 7. — Le Vavasseur de Précourt Raoul, 153-4. — Maistre Raoul, 100. — Maisonnat Auguste, 154. — Malsert François, 199. — Mandel Charles, 53. — Martin Charles, 53. — Martin Lucien, 201. — Martinaux Johannès, 205. — Mathon Albert, 205. — Mathon Marius, 205. — Molle Aimé 99. — Molle Louis, 207. — Monnot Marcelin, 53. — Mortier Paul, 52. — Mouton Jean, 103. — Mouton Marius, 54. — Mouyer Auguste, 202. — Ollier Léopold-Ernest, 204. — Pascal Charles-Fernand, 200. — Pavin de Lafarge Antoine, 193. — Pavin de Lafarge Léon, 193. — Périer Léon, 199. — Périlhou Louis, 206. — Philippot Aimé, 207. — Pierre de Bernis Gilbert de, 196. — Pinchenet Claude, 205. — Plagnat François, 206. — Poidebard Robert, 4, 7. — Poudret Paul, 206. — Pouvier Alexandre, 202. — Primet Jean, 197. — Prinsard Albert, 55, 56. — Reboul Henri de, 149-50. — Régnier-Vigouroux Camille-Marie, 50. — Régnier-Vigouroux Jean, 145, 194. — Renard, 103. — Reynaud Firmin, 205. — Ribet Edouard, 104. — Robert Maurice, 152. — Rousset Joseph, 204. — Rouvière Louis, 153. — Rozier Albert-Valéry, 202. Saladin Marcel, 196. — Saray, voir Du Saray. — Sarda 195. — Saunier Louis, 51. — Sautel Romain, 102. — Savignoni Jean, 102. — Sénéclauze Mathurin, 204. — Sercourt Emile, 201. — Siterre Paul, 206. — Soras, voir Veyre de Soras. — Soubeyran l'Abbé Frédéric, 155. — Teissier Julien, 202. — Testa Albert, 205. — Testard Maurice 154. — Testud Elie, 54. — Teyssier Jean, 203. — Thomas Firmin, 208. — Val Albert, 197. — Vallette-Viallard Pierre, 6. — Vaschalde Paul, 98-9. — Vérot P., 154. — Vert Louis, 102. — Veyre de Soras Marie-Joseph, 50. — Veyrenc de Lavalette François, 101. — Veyrenc de Lavalette Pierre, 104. — Vidil Fernand, 102-3. — Vidon Raoul, 3. — Vincent Georges, 194 — Vincent Joseph, 194. — Vincent Pierre, 194. — Vitou Paul, 101. — Vogüé, voir Benoist d'Azy. — Vogüé Charles de, 5. — Vogüé Félix de, 49. — Vogüé Henri de, 5. — Vogüé Robert de, 4. — Volle Louis, 203.

Digitized by Google

NOS COLLABORATEURS TUÉS A L'ENNEMI

MARC OLLIER DE MARICHARD

La science ardéchoise vient d'éprouver une lourde perte. J'apprends la mort au champ d'honneur de mon ami Marc Ollier de Marichard ; si mes renseignements sont exacts, il aurait été blessé aux environs de Verdun le 12 avril 1916, serait mort à l'ambulance le 14 et enseveli au cimetière de Bevaux. Je ne veux pas dire ce que perds, en lui, de moi-même. Une amitié profonde nous unissait. Mais les lecteurs de cette Revue doivent mesurer ce que perdent l'histoire, l'archéologie et la préhistoire vivaroise, par la mort du petit-fils et du continuateur de Jules Ollier de Marichard.

Son grand-père fut un précurseur de génie. Il créa la préhistoire ardéchoise, alors que la préhistoire française était encore presque sans fondements. Son nom s'ajoute aux plus illustres des fondateurs de la science des origines humaines ; ses travaux marchaient de pair avec ceux des Mortillet, des Cartailhac, des Broca, des Pruner-Bey, des Ernest Chantre. M. A. Mazon a donné ici-même une analyse de son œuvre. Sa vie de labeur laissait des publications importantes, une bibliothèque anthropologique très riche, des manuscrits et des études inédits, une collection préhistorique locale des plus intéressantes. Héritier de ces trésors et de cette tradition, Marc de Marichard continuait avec passion l'œuvre de son aïeul.

Toute science est un peu un reflet de la personnalité du savant. Nul n'aima le sol ardéchois plus que notre ami Nul ne l'aima mieux. Cette passion était comme contractée en lui ; elle fut sa vie. Il se repliait dans son musée valonnais, dans sa combe d'Arc ; il était le guide sûr et précis. Aux notions et à la méthode particulières à la préhistoire, il ajoutait sa science des textes. Il étudiait le romain, le moyen-âge, la Réforme ; s'intéressait à l'histoire des familles. J'ai en ce moment, toutes fraîches dans la mémoire, nos longues visites de la grotte de Caïre Crès où, devant

Digitized by Google

les émouvants graffitti qui décorent les parois, il faisait revivre pour moi ces réfugiés de Vallon, qui perpétuaient le souvenir des heures d'angoisse en inscrivant sur les stalactites leurs pieuses invocations...

Sa probité trop rare lui interdisait les publications hâtives. A la passion de la recherche, il joignait celle de l'exactitude. Combien de fois ne l'exhortai-je pas à publier quelque travail, que lui-même jugeait encore inachevé ? Hélas, toute son œuvre reste inachevée. Mais, ce qui donnait tant de saveur à le connaître c'est qu'il ajoutait à ses qualités de chercheur et de savant l'âme d'un artiste. Combien de fois l'ai-je surpris, fixant par le crayon la courbe d'un arceau, ou tentant, sur la tour du potier de Salavas, de faire revivre quelque forme de céramique ancienne ?

Science, art, probité, amour du pays : vertus ardéchoises et désintéressées, n'est-ce-pas le moment de vous évoquer ? Devant nous sont les barbares qui eux aussi se réclament de la science, de l'art, de leur patrie. Mais leurs efforts et leurs conceptions ne sont que tentatives d'oppression et de carnages. Tout ce qui est allemand ne devait aboutir qu'à anéantir autrui. La noble et douce figure de Marc de Marichard, de ce jeune celte aux yeux bleus, se présente à moi comme un pur symbole de l'âme française (1).

Dr JULLIEN.

(Armée du Nord, le 15 mai 1916).

---

(1) M. Marc Ollier de Marichard appartenait à une honorable et très ancienne famille de Vallon, connue dans ce lieu depuis le quatorzième siècle. Né le 3 mai 1881, il suivit d'abord les cours du lycée de Montpellier, puis ceux de l'Ecole des Beaux-Arts de cette ville. Il entra ensuite dans l'administration préfectorale du Rhône, qu'il quitta pour se fixer dans son cher Vallon.

Là, dans la maison où son grand-père, M. Jules Ollier de Marichard, avait vécu, travaillé et rassemblé un véritable musée, il entreprit à son tour des recherches sur la préhistoire et l'histoire du Vivarais. Erudit consciencieux et trop modeste, M. de Marichard était de plus un artiste élégant. Nous savons aussi qu'il était un homme au cœur droit et bon. Appelé sous les drapeaux en 1914 et versé dans l'infanterie, il fit campagne dans la Somme, puis fut envoyé près de Verdun. C'est dans les tranchées de Douaumont qu'il fut très grièvement blessé le 12 avril dernier. Transporté à l'ambulance, il y mourut le surlendemain, 14 avril 1916, avec tous les sentiments d'un bon Français et d'un chrétien. Son corps repose au cimetière militaire de Bevaux, près de Verdun. Il laisse deux enfants, dont il n'a connu que l'aîné.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

M. LÉON ROSTAING

Nous avons la douleur d'apprendre la mort d'un des collaborateurs et fidèles amis de la *Revue*, M. Léon Rostaing, chevalier de l'ordre de St-Grégoire-le-Grand, décédé à l'âge de 79 ans, le 13 avril 1916, en sa propriété de Ste-Emilie, commune de Davezieux.

Appartenant à une très ancienne famille du voisinage dauphinois, son mariage l'avait fixé, en 1865, dans la région annonéenne. Intéressé dans les Papeteries de Vidalon, il assuma, durant quelques années, après la mort de son beau-père, M. Laurent de Montgolfier, la direction de ces vastes usines. Dans cette vieille manufacture royale, renouvelée par le progrès, universellement connue et réputée, M. Rostaing entoura de sa sollicitude le personnel ouvrier, se disant le disciple de Le Play, il s'efforça d'y suivre la doctrine et d'y appliquer le programme enseigné et proposé par le maître sur la réforme et la paix sociales.

Ferme dans ses idées et résolu dans ses convictions, M. Rostaing était un militant qui menait le combat avec cette loyauté, cette vaillante énergie qui forcent le respect et l'estime de l'adversaire. Aussi occupa-t-il à Annonay une très haute place et y exerça-t-il, parmi ses collègues et amis, une autorité incontestée. Membre de la Chambre de Commerce, il fut aussi Président du Tribunal de Commerce et il remplit ces dernières fonctions, souvent délicates ou difficiles, avec une rare distinction et avec l'aisance que lui procurait sa connaissance du droit.

Membre correspondant de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, M. Rostaing se plaisait à cette qualité qui flattait ses goûts littéraires et artistiques. Sa bibliothèque, où l'on était assuré de trouver bon accueil, était une des plus belles de notre département. Bibliophile averti et avisé, il y avait réuni les beaux livres, les riches reliures, les ouvrages rares du Dauphiné et du Vivarais ; il y avait aussi recueilli de précieuses épaves de l'histoire annonéenne, tels les Registres des Loges Maçonniques et des Clubs révolutionnaires qui lui servirent à composer un ouvrage qui restera. Pour la *Revue* il avait détaché quelques chapitres de son *Histoire de la famille de Montgolfier* ; c'était son œuvre principale et il avait travaillé longtemps, avec

Digitized by Google

amour, à la Monographie de cette famille de belle race française, qui heureusement n'est pas près de s'éteindre, mais conformément à sa devise toujours monte et grandit, et qui, pour son labeur, ses talents et ses vertus, vaut bien d'avoir été glorifiée.

La Direction de la *Revue* présente à la famille de M. Léon Rostaing l'expression de ses regrets et ses respectueuses condoléances. B. E.

BIBLIOGRAPHIE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS
DE M. L. ROSTAING

(Extrait du « Catalogue des imprimés du fonds vivarois de la bibliothèque historique des Archives départementales de l'Ardèche » en cours d'impression, pour paraître à la fin de 1916.)

ROSTAING (Léon) — *L'enquête parlementaire sur les conditions du travail en France. Conférences ouvrières.* — Vienne, 1875, in-8.

ROSTAING (Léon). — *Papeterie de Vidalon-les-Annonay. Notice sur l'établissement et son organisation.* — Vienne, 1892, in-8, 74 p. Fonds Mazon, C. 246.

ROSTAING (Léon). — *Société anonyme des pâtes de cellulose de Fos-sur-mer. (B. du R.).* — Marseille, 1896, in-8, 15 p.

ROSTAING (Léon). — *Rapport à la Chambre de Commerce d'Annonay, le 13 février 1897, sur le projet de canal de Marseille au Rhône.* — Annonay, 1897, in-8, 7 p.

ROSTAING (Léon), ROSTAING (Marcel), etc. — *Précis des végétaux propres à la fabrication de la cellulose et du papier.* — Paris, (1899) gr. in-8, 79 p. et 50 pl.

ROSTAING (Léon). — *Résumé d'une étude sur les anciennes loges maçonniques d'Annonay et les clubs (1766-1815).* — Privas, 1902, in-8, 15 p. (Supplément à la *Revue du Vivarais.)*

ROSTAING (Léon). — *Les anciennes loges maçonniques d'Annonay et les clubs (1766-1815)* Lyon, 1903, in-8

ROSTAING (Léon). — *République huguenote et liberté.* — Annonay, 1904, in-8.

ROSTAING (Léon). — *Etienne Montgolfier, supérieur du séminaire de Villemarie au Canada.* — Privas, 1906, in-8, 24 p (Extrait de la *Revue du Vivarais).*

ROSTAING (Léon), — *Maîtres et compagnons papetiers.* — Privas, 1907, in-8, 15 p. *(Id.)*

ROSTAING (Léon). — *Péages, douanes et impôts en Vivarais au XVIIIe siècle.* — Privas, 1907, in-8, 18 p. *(Id.)*

ROSTAING (Léon) — *La famille de Montgolfier, ses alliances, ses descendants.* — Lyon, 1910, gr. in-8, 582 p.

ROSTAING (Léon). — *La navigation du Rhône et le commerce du Languedoc au XVIIIe siècle.* — Aubenas, 1912, in-8, 28 p. (Extrait de la *Revue du Vivarais.)*

Digitized by Google

CORRESPONDANCE ADMINISTRATIVE

DU

CITOYEN ROBERT

COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT DANS L'ARDÈCHE

(8 messidor an VII — 12 prairial an VIII.)

publiée

PAR M. L'ABBÉ A. ROCHE

(Suite IX)

Au ministre de la guerre.

Du 2 vendémiaire An 8 (24 septembre 1799).

Citoyen Ministre,

Vous avez sans doute donné au général Carteaux l'ordre de nommer commandant du 1er bataillon de ce département le Cen Guerimand. Cet ordre vous a été sûrement surpris, car le Cen Trappier, que l'adjudant général Nivet autorisé par Carteaux avoit nommé, étoit non seulement digne de cette place par ses excellents principes, ses talents militaires, la manière dont il a toujours servi, la confiance qu'il a inspirée à ses jeunes soldats; mais il méritoit encore les plus grands éloges par les efforts qu'il a fait jusqu'à présent pour alimenter ces jeunes gens qui, par la faute du commissaire des guerres, n'étoient ni payés ni nourris. Veuillez bien, Citoyen Ministre, vous faire présenter la lettre que je vous ai écrite le 22 fructidor dernier (8 septembre 1799) à ce sujet.

Le citoyen Guerimand au contraire est étranger à ce département; il est arrivé ici avec des lettres de recommandation pour un nommé Dalmas, ancien président du tribunal civil, destitué pour ses principes et ses écrits fanatico-royalistes, qui lui avoient été données par un représentant nommé Boisset, qui est si généralement mésestimé dans ce département qu'aucune autorité constituée ne correspond avec lui. Ces faits sont généralement connus, Citoyen Ministre, et s'opposeront constamment à la

Digitized by Google

confiance de nos jeunes soldats, et je crains bien, je ne vous le cache pas, que ce remplacement inattendu ne soit cause d'une désertion générale.

Ce département, Citoyen Ministre, est en état de guerre civile. Tous les amis de l'ordre voyoient avec une joie inexprimable non seulement les conscrits, mais encore les requisitionnaires, que rien n'avoit pu faire partir, se rendre avec empressement à ce bataillon par la confiance qu'un chacun avoit dans le chef.

Tout ce que je vous dis là, Citoyen Ministre, ne doit pas vous être suspect ; je vous jure, foi de républicain, que je ne connois le Cen Trappier que par les rapports qu'il a été obligé d'avoir avec moi pour l'organisation de ce bataillon et par l'excellent compte que m'a rendu de lui le général Nivet toutes les fois qu'il l'a employé.

Je n'ai jamais vu le Cen Guerimand.

Je joints ici la lettre de l'adjudant général Nivet.

S. et F.

N° 79.

Au Commissaire du canton de Bannes.

Du 3 vendémiaire An 8 (25 septembre 1799).

Le 24 thermidor dernier, Citoyen Collègue, je vous adressais copie d'une lettre du Ministre de la police en date du 13 du même mois ; j'aurois dû depuis longtemps recevoir votre réponse qui m'auroit servi de baze pour les renseignements que j'avois à donner au Ministre sur la résidence de Frédéric Bastide de Malbosc. Je vous prie de me répondre le plustôt qu'il vous sera possible, vous m'obligerez infiniment. — S. et F.

Au Ministre de la Guerre.

Du 5 vendémiaire An 8 (27 septembre 1799).

Réponse à celle du 29 fructidor (15 septembre 1799) confidentielle.

Citoyen Ministre,

Le jury établi en vertu de la loi du 27 messidor dernier (15 juillet 1799) terminera ses séances dans quatre jours.

Les membres qui le composent sont les citoyens Volle, Saintenas et Pourret, tous les trois anciens capitaines et employés comme tels dans la colonne mobile. Si quelques fois l'un d'eux a

Digitized by Google

été absent, je l'ai fait remplacer par le citoyen Coste, capitaine de gendarmerie.

Ces quatre capitaines, Citoyen Ministre, sont des républicains probes et énergiques, et je puis vous jurer sur ma responsabilité personnelle que qui que ce soit n'a été favorisé par eux. S'ils ont fait quelque faute, c'est par trop de sévérité et je vous assure que vous ne recevrez aucune plainte sur la partialité du jury. Mais puisque cette lettre est confidentielle, je ne dois pas craindre de vous dire, Citoyen Ministre, qu'il n'en a pas été de même dans le Gard. On nous assure que les congés y sont vendus à beaux deniers comptants ; quelques personnes, dit-on, les ont payé jusqu'à 1800 fr. Ces manœuvres infâmes font au Gouvernement des ennemis innombrables et le peuple, qui prend toujours la partie pour le tout, maudit le régime actuel et désire l'ancien dont il a oublié les vexations. Il seroit bien à désirer pour l'honneur de ceux qui se conduisent fidellement qu'on fit quelques exemples de ceux qui avilisent ainsi le Gouvernement. Sans cela le peuple croira qu'il s'entend avec les fripons.

Aussitôt que j'aurai une expédition du résultat de nos séances, je vous la ferai passser.

S. et F.

N° 4.

Au ministre des finances.

Du 9 vendémiaire an 8 (1er octobre 1799).

Citoyen Ministre,

J'ai reçu avec votre lettre du 2 complémentaire (18 septembre 1799) l'état des remises allouées au commissaire central, à l'inspecteur et commissaires agents particuliers, pour le second semestre de l'an 6 (germinal-fructidor, mars-septembre 1798).

J'ai de suite expédié des mandats à ceux qui avoient terminé leurs matrices, et j'ai écrit aux autres qu'ils ne recevroient les leurs que quand leur travail seroit à jour. J'ai pensé, Citoyen Ministre, que vous ne désapprouveriez pas cette mesure qui ne manquera pas de stimuler le zèle des retardataires ; d'ailleurs il n'y a pas de fonds en caisse et ils seroient tout de même obligés d'attendre.

S. et F.

(A suivre).

Digitized by Google

NOTES ET DOCUMENTS

DON DE CRÉANCES

CONFISQUÉES SUR LES HABITANTS DE PRIVAS (1)

(1627)

Aujourdhuy deuziesme du mois de decembre 1627, le Roy estant au camp devant la Rochelle, desirant gratiffier et favorablement traiter le sieur de la Bastie du Verre, gouverneur de Livron, en consideration des bons et fidelles services qu'il luy rend journellement, Sa Majesté luy a liberallement accordé et fait don des sommes que s'ensuivent, savoir mil quatre vingt seize livres avec les intherets deubs par le sieur de Fonjulianne à Jean et David du Solier frères de la ville de Privas,

Douze cens quatre vingt seize livres deues à Sebastienne Bergère dud. Privas par David et Estienne Lambert frères de la ville de Livron,

Six cens livres deues à Pol Blache dud. Privas par un nommé Chanéan,

Cinq cens livres deues au sieur de Laurens dud. Privas par les consuls de la Voulte,

Quinze cens livres deues à un habitant de Privas par le sieur Claude de Gardon, comme heritier d'un sien oncle et dont un habitant de Loriol, nommé Jean Chomaty, est caution,

Vingt quatre mille livres deues par le sieur de Monbouchier auxd. Jean et David du Solier et à la jugesse Ladreyt et aux Garnier frères.

Trois mil livres deues par damoiselle de Pampelonne aud. Privas,

Six cens livres deues par la Communauté de Mirmande à un nommé Sautel dud. Privas.

(1) **Archives de M. E. Nicod.**

Digitized by Google

Soixante quinze livres de pension annuelle que les susd. Jean et David du Solier ont au Pouzin,

Deux cens livres deues par Pierre Chabaud de Bais à Pierre Fraisse de Privas,

Deux mil livres que doibvent Pierre et Anthoine Ducros frères dud. Bais auxd. sieurs du Solier de Privas,

Trois cens livres deues par les hoirs d'Honorat Lafont de Privas, et le sergent Martin dud. Bais au sieur Tremolet de Privas,

Quatre cens livres que doivent lesd. Honorat Lafont avec led. sergent Martin aud, Privas,

Huit cens livres que doibt Toussaint Tapernoux dud. Bais aud. sieur du Tremolet,

Trois cens livres que doibt damoiselle Claude Roux dud. Bais aud. Pierre Fraisse dud. Privas,

Ce que doibt Habram Benoit de Bais aud. Privas,

Huit cens livres que doibt Anthoine Bue de Vallance à Pierre Garnier dud. Privas,

Trois cens soixante livres que doibt Griffand de Loriol et autres particulliers dud. lieu à Pierre Arnaud, dud. Privas,

Deux cens livres que doibvent avec les inthérets les hoirs de feu Guillaume Barrés du Pouzin aux hoirs d'Abel Ladreyt dud. Privas,

Toutes lesd. sommes acquises et confisquées par la rebellion et desobeissance des susnommés créanciers desd. debiteurs.

En tesmoing de quoy Sad. Majesté m'a commandé d'expedier aud. sieur de la Bastie tous les brevets et expéditions necessaires et cependant le present brevet qu'elle a signé de sa main et fait contresigner par moy son secretaire d'Estat pour lesd. commandements. LOUIS. — PHELIPPEAUX.

LOUIS.... à nos amés et féaux conseillers en nostre Conseil d'Estat les Commissaires généraux par Nous depputés pour l'union à Nostre domaine des biens de nos subjects rebelles, salut.

Ayant esgard aux bons et agreables services que Nous a cy devant rendus et rend journellement le sieur de la Bastie du

Digitized by Google

Verre, gouverneur pour nostre service au chasteau de Livron, et autres causes à ce Nous mouvans, luy avons fait et faisons don par les présentes signées de Nostre main, des sommes de mil quatre vingt seize livres deues par le sieur de Fonjulianne, plus etc. à Nous acquises et confisquées par jugement du 28 septembre dernier y attaché soubs nostre contrescel pour estre les susnommés de nos subjets rebelles.

A ces causes Nous voullons et vous mandons par les présentes que vous ayez à faire enregistrer ez registres de lad. Chambre les présentes et au premier juge royal sur ce requis mettre led. sieur de la Bastie en possession et saisie de tous et chacungs les susd., ensemble de tous et chacungs les biens meubles et immeubles appartenans aux susnommés rebelles, nonobstant opposition ou appellation quelconque, à la charge que s'il estoit par Nous deub auxd. créanciers rebelles quelques rentes ou autres debtes, elles demeureront entièrement acquittées et amorties à nostre proffit et que les debiteurs ne pourront estre constrains que par les voyes qu'ils sont obligés, lesquels debiteurs rapportans copie des présentes et quittances dud. de la Bastie, Voullons demeurer quittes et valablement deschargés envers lesd. créanciers et tous autres. Et mandons en outre à nostre huissier ou sergent faire pour l'exécution des présentes tous exploits ou actes de justice à ce nécessaires, sans pouvoir demander placet, visa ny pareatis, car tel est Nostre plaisir,

Donné au camp devant la Rochelle le premier jour d'octobre l'an de grace 1628 et de Nostre Règne le 19me. — Louis. — Pour le Roy, Phelipeaux. Et registré ez registres de la Chambre du du Domaine, consentant le procureur du Roy en icelle suivant l'arrest donné au camp devant la Rochelle le 7eme jour d'octobre 1628.

L'an 1628 et le 26me jour d'octobre advant midi, je sergent royal dalphinal de Mirmande soubsigné, rapporte qu'en vertu du don et lettres patentes de Sa Majesté contenant arrest de Mrs de la Chambre du Domaine, le tout cy à mon présent exploit original joint, à l'instance de noble Jacques de Banne, seigneur de la Bastie, Tour du Verre, gouverneur pour Sa

Digitized by Google

Majesté du chasteau de Livron, impétrant d'icelles, me suis acheminé au domicille de noble Claude de Gardon en la qualité qu'il est convenu et nommé, où estant et parlant aud. sieur de Gardon, je luy ay signiffié et inthimé lesd. don et arrest et fait commandement d'y satisfaire de point en point sellon sa forme et teneur, ce faisant, payer aud. sieur de la Bastie et non à autre la somme le concernant de 1500 livres, ensemble les dommages et inthérets qu'il peut debvoir, à peine de repayer. Et en outre luy ay donné assignation pour comparoir par devant le sieur vicesenechal ou son lieutenant sabmedi prochain 28 du présent à l'heure de midy pour voir octroyer la main levée de lad. somme et autrement voir ordonner ce que de droit. Et luy ay bailhé copie du susd. don et patentes et de mon présent exploit. Y présents Me Claude Roche, notaire et greffier de Mirmande, et Me Natanael Bosse, notaire habitant dud. Mirmande, signés avec moy en mon original comme certiffie,.

Par coppie, CUBLIER, sergent.

E. N.

Digitized by Google

VIVARIANA

I

COMMUNIQUÉS DE JADIS

Les lettres circulaires qui suivent (1) *ont toutes été adressées, de 1702 à 1746, aux Maires et Consuls de Tournon pour leur apprendre les victoires remportées par les armées françaises et alliées. Les premières relatent des succès en Allemagne et la prise de Kehl, la dernière annonce la conquête de Bruxelles. Nous espérons que les communiqués officiels du temps présent leur donneront prochainement un regain d'actualité*

A Montpellier le 3 novembre 1702.

Ayant reçu, Messieurs, les ordres du Roy pour faire faire les feux de joye à l'occazion des avantages remportés en Allemagne par l'armée du Roy sur celle de l'Empereur (2), je vous fais celle cy afin que vous assistiés au *Te Deum* quy sera chanté et que vous fassiés faire les réjouissances accoutumées.

Je suis, Messieurs, entièrement à vous.

BROGLIE.

***

A Nismes, ce premier avril 1703.

Ayant reçu, Messieurs, les ordres du Roy pour qu'il soit fait dans l'estendue de mon commandement des feux de joye au sujet de la prise de Kell en Allemagne (3) par les troupes de Sa Majesté, je vous fais celle-cy pour que vous ayez à faire faire les réjouissances accoutumées en pareil cas et à m'accuser la réception de la présente.

Je suis, Messieurs, tout à vous.

LE MARÉCHAL DE MONTREVEL.

---

(1) Archives départementales, recueil de lettres formé par Jules Rousset, tome II.

(2) Il s'agit probablement de la prise de Neubourg et de la victoire remportée le 14 octobre à Friedlingen par Villars contre le prince de Bade.

(3) Prise de Kehl par Villars, 9 mars 1703.

Digitized by Google

A Beaucaire, le 24 juillet 1703.

Ayant reçu,..... au sujet de la victoire remportée par les trouppes du Roy sur les ennemis en Flandres le 30 du mois passé (1), je vous escris, etc.

LE MARÉCHAL DE MONTREVEL.

***

A Beaucaire, le 29 septembre 1703.

Ayant reçu... au sujet de la prise de Brisac (2) par les troupes de Sa Majesté commandées par M. le Duc de Bourgogne, je vous escris, etc

LE MARÉCHAL DE MONTREVEL.

***

A Nismes, le 14 octobre 1703.

Le Roy m'ayant fait l'honneur, Messieurs, de m'adresser ses ordres pour qu'il soit fait dans touttes les villes et places du Languedoc des feux de joye sur la victoire des trouppes du Roy et celles de M. l'Electeur de Bavière commandées par ce prince sur celles de l'Empereur sous M. le comte de Stirum (3) je vous escris cette lettre pour vous en informer afin que vous ayez à faire faire les réjouissances acoutumées en pareil cas et m'accuser la réception de la présente.

Je suis, etc. LE MARÉCHAL DE MONTREVEL.

***

A Montpellier, le 18 janvier 1704.

Le Roy ... sur la prise d'Ausbourg en Allemagne par l'armée de Sa Majesté commandée par M. l'Electeur de Bavière (4), je vous escris, etc.

LE MARÉCHAL DE MONTREVEL.

***

A Privas, le 13 août 1704.

J'ay ordre, Messieurs, de M. de Jullien, en suite de la lettre qu'il a receu de Monseigneur le Maréchal de Villars du 9, de vous

(1) Victoire de Boufflers à Deurn ou Eckeru sur les Hollandais.
(2) Prise de Vieux-Brisach, 17 septembre 1703.
(3) Victoire de Villars sur le comte de Stirum à Hochstaedt, 20 septembre 1703.
(4) 14 décembre 1703.

Digitized by Google

escripre qu'il souhaitte et ordonne que dimanche prochain 17 vous fassiés chanter le *Te Deum* et faire de feux de joie pour la prise de Versel (1) et de vous faire sçavoir que vous ne pouvés, Messieurs, donner d'assés grandes marques de réjouissance et de sencibillité pour une nouvelle aussy considérable qué la conquette de cette importante place, glorieuse et brilante pour le Roy et très acablante pour M. le duc de Savoye, c'est ce que vous prendrés soin de faire entendre aux peuples de vostre communautté pour qu'ils en témoignent publiquement leur joye.

Je suis, Messieurs, vostre très humble et trés obéissant serviteur,

ROBERT DUMOLARD.

***

Au Bourg-St-Andéol, le 5e 8bre 1704.

Je joins, Messieurs, à cette lettre une copie de celle que M. le Mareschal de Villars a écrit à M. de Julien au sujet de la grande victoire que M. le Comte de Toulouse vient de remporter sur les armées navalles d'Angleterre et d'Holande (2), pour laquelle Sa Majesté ordonne de feux de joye et de réjouissances publiques, ce qui oblige M. de Julien à me prier de vous faire sçavoir que vous ayés d'aujourd'huy en huit, douzième de ce mois, à faire faire un feu de joye dans vostre ville, où je ne doute pas que vos habitans, aussy zelés que je les connois pour le service du Roy, n'assistent avec plaisir et ne donnent dans cette occasion des marques de leur joye sur le bonheur dont il a plu à Dieu de bénir les armes de Sa Majesté.

Accuzés-moy, s'il vous plait, la réception de cette lettre et croyés-moy, Messieurs, vostre très humble et très obéissant serviteur.

ROCHEPIERRE.

***

A Viviers, le 19e 7bre 1705.

M. de Juillen *(sic)* me fait l'honneurde m'écrire, Messieurs, que l'armée du Roy, commandée par M. le duc de Vandosme, ayant

(1) **Prise de Verceil par Vendôme, le 21 juillet 1704.**

(2) **Combat naval de Malaga, 24 août 1704.**

Digitized by Google

remporté une victoire à Cassan sur l'armée de l'Empereur comandée par M. le prince Eugène (1), les peuples devoient témoigner leur joye d'un avantage sy considérable et sy glorieux pour l'Etat, et qu'ainsy il me prioit de vous faire sçavoir que conformément aux ordres qu'il a reçeus vous eussiez à faire des feus de joye le vingt-sept de ce mois. Je ne doute pas que vous ne vous y portiez avec plaisir et que votre ville en cete occasion comme dans toutes celles quy regardent la gloire du Roy et le bien de l'Etat ne donne avec empressement des marques de la part qu'elle prend aux heureux succez dont il plait à Dieu de bénir les armes de Sa Majesté.

Je suis, Messieurs, votre, etc. ROCHEPIERRE.

***

A Montpellier, le 23 septembre 1744 (2).

C'est pour vous donner avis, Messieurs, que l'intention du Roi est que le *Te Deum* soit chanté dans toutes les Eglises de cette Province, en Actions-de-grace des Avantages remportéz par le Roi des deux Siciles, en Italie, sur le Prince Lobkowitz ; de la Prise de Demont (3), et de la Défaite de l'Arrière-Garde de l'Armée du Prince Charles sur le Rhin : Ne manqués point d'y assister, lorsqu'on le chantera dans votre Communauté ; et d'ajoûter à cette pieuse Cérémonie des Feux-de-Joye, ainsi qu'il est accoûtumé en pareil cas, pour marque de Réjoüissance-publique. Je suis, Messieurs, entièrement à vous.

LA DEVEZE.

***

A Montpellier, le 8 décembre 1744.

C'est etc. la prise de Fribourg par l'Armée du Roi (4) : Ne manqués etc. pour marque de Réjoüissance-publique.

Le DUC DE RICHELIEU.

---

(1) **Combat de Cassano, 15 août 1705.**

(2) **Cette lettre et les suivantes sont imprimées.**

(3) **Demonte, 17 août 1744.**

(4) **Capitulation de Fribourg, 8 novembre 1744.**

Digitized by Google

A Montpellier, le 5 juin 1745.

C'est etc. la victoire remportée par l'Armée du Roi en Flandres (1) : Ne manqués. etc pour marque de Réjoüissance publique. Je suis, Messieurs, très-parfaitement à vous.

La Deveze.

***

A Montpellier le 6 août 1745

C'est etc. des nouveaux Avantages qu'il vient de remporter sur ses Enemis, par la Défaite d'un corps de six mile Homes, et de la Prise de la Ville et Château de Gand (2) : Ne manqués etc.

La Deveze

***

A Montpellier, le 13 août 1745.

C'est etc. de la Prise de la Ville d'Oudenarde (3), par l'Armée du Roi en Flandres : Ne manqués etc.

La Deveze.

***

A Montpellier, le 26 août 1745.

C'est etc. de la prise de la Ville de Dendermonde (4), par l'armée du Roi en Flandres : Ne manqués etc.

La Deveze

***

A Montpellier, le 26 septembre 1745.

C'est etc. de la prise de la Ville de Nieuport (5) par l'armée en Flandres : Ne manqués etc.

La Deveze.

***

A Montpellier, le 16 octobre 1745.

C'est etc. de la Conquête faite par les Espagnols du Parmesan et du Plaisantin : Ne manqués etc.

La Deveze.

---

(1) Fontenoy, 11 mai 1745.

(2) 11 juillet 1745.

(3) Oudenarde capitula le 22 juillet 1745.

(4) La ville de Dendermonde fut prise au bout d'un siège de trente-six heures, 13 août 1745.

(5) 15 septembre 1745.

Digitized by Google

A Montpellier, le 29 septembre 1745.

C'est etc. de la prise de la ville et château de Tortonne en Italie : Ne manqués etc.

LA DEVEZE.

***

A Montpellier, le 24 octobre 1745.

C'est etc. de la Victoire que ses troupes, jointes à celles d'Espagne, ont remportée sur l'armée du Roi de Sardaigne : Ne manqués etc.

LA DEVEZE.

***

A Montpellier, le 24 novembre 1745.

C'est etc. des Avantages que ses Troupes, jointes à celles d'Espagne, ont remportez sur un Corps de Piémontois qui ont été défaits dans la Vallée de Pragelas, et de la Prise de la Ville et Château de Valence en Italie (1) : Ne manqués etc

LA DEVEZE.

***

A Montpellier, le 9 mars 1746.

C'est etc. de la Prise de la ville de Bruxelles (2), par l'Armée du Roi en Flandres, commandée par M. le Maréchal de Saxe : Ne manqués etc.

LA DEVEZE.

---

(1) 30 octobre.

(2) A Bruxelles furent pris 20,000 hommes, 17 officiers généraux, d'immenses quantités de munitions et 100 canons.

Digitized by Google

II

LE BON VIN DE L'OLIVET (1)

Au Très Révérend Père
Le Révérend père Boutin
Docteur en téologie de la
faculté de Sorbone, Prieur
des RR PP Carmes
à Tournon.

Mon Très Révérend Père,

Vous estes si asseuré à prescher la vérité de l'Evangile que vous mourriés pour cette cause, et moy je vente si fort vostre vin que, pour en parler selon le proverbe *in vino veritas*, je le mets au dessus de celluy de l'Hermitage, n'en desplaise à sa haute réputation. Nous en beuvons presentement de celluy qui vint l'année passée, mais je le trouve bien esloigné de la perfection du vostre. Je ne sçay sy la main quy le soigne y apporte quelque surcroit d'excellence, ou [si c'est] la bonté que vous avez eu de m'en régaler quy luy ait donné un goust superlatif, enfin il l'a emporté sur touts les vins lors de la dernière Assiete.

Mais ce n'est pas assez pour son mérite que je le préfère à celluy de l'Hermitage sy je ne convaincs par luy mesme ceux quy ne le veulent pas avouër. Il en vient cette année une voiture quy doit estre preste pour mettre avec celle du muscat, à son passage ; vous m'entendés desjà, mon R. P., et conoissez en me leschant les lèvres ce que je veus dire : je vous prie de m'en envoyer une pièce pour soutenir mon opinion et convaincre réellement les incrédules; il n'y faut rien espargner, ny en la façon,

(1) La propriété de l'Olivet, qui appartient aujourd'hui à M. Hippolyte Frachon, de Tournon, est située sur la rive gauche du Doux, dans la commune de Saint-Jean-de-Muzols. Ce quartier, abrité du vent du nord, contient quelques oliviers, qui lui ont donné son nom. (Renseignement communiqué par M. le Dr Bonnard.)

Digitized by Google

ny en tout ce quy regarde la voiture ; il le faut marquer d'une marque particulière, affin que dès sa première union avec l'autre il tiene le reng de son excellence.

Vous sçavés, mon R. P. combien il importe à un prédicateur d'establir sa réputation. Ma mission a esté, par les faveurs que vous m'avés faites, de publier le mérite de vostre vin ; je vous suplie que je sois treuvé veritable, et s'il y a quelque défaut en mon éloquence, que ce soit esté de n'avoir pas sceu assez dignement louer le mérite de vostre vin, ce quy se verra par l'espreuve quy en sera faite en très bonne compagnie.

En revanche, ordonés-moy ce qu'il vous plaira, j'y satisferay d'aussy bon cœur que j'attans de vous la faveur que je vous demande, et celle de me crere,

Mon Très Révérend Père,

Vostre très humble et
très obéissent serviteur

A Paris, le 8 octobre 1655. SAINT-MARTIN.

Cachet (1) : **De... au lion de..., à la fasce de. ., chargée de trois croisettes de..., brochant sur le tout. — Casque de trois quarts.**

Au dos : **Du. 8 8bre 1655. Monsr de St-Martin demande une pièce de vin des Oliviers.**

Au Très Révérend Père
le R. P. Boutin, docteur en
Théologie de la faculté de
Paris, prieur des R.R.P.P,
Carmes
à Tournon.

Mon Très Révérend Père

Il ne fut jamais rien de mieus conu par l'expérience que ce qui a esté dit que le bon vin réveille l'esprit, et la vérité infaillible nous ayant asseuré qu'il rejouit le cœur de l'homme, nous serions du tout mauvais sy, estants convaincus par la pratique,

(1) Dans le même recueil se trouvent plusieurs lettres adressées aux Carmes de Tournon par un M. Maurin, qui paraît attaché à la maison de la Duchesse de Ventadour, née Montmorency ; ces lettres, datées de 1656, 1657 et 1664 sont scellées du même cachet.

Digitized by Google

nous n'adorions l'infallibilité de l'asseurance quy nous en a esté donée, et, après avoir gousté le vin de l'Olivet, nous ne restions persuadés de tout ce qu'on peut avoir jamais avancé pour la confirmation de cette enciene sentence.

Il y a quelques jours que nous l'avons mis en boite, et son espreuve fut faite avec toutes les solemnités quy estoient deues à son excellence.

Six maistres jurés, sages, sçavans et sans reproche, quy aportent un jugement sain et désintéressé et se retirent de mesme ; quy n'ont le goust ny aviné ny perverti, mais délicat et espuré de toute sorte de mauvaise qualité, furent appellés à l'ouverture du livre.

Ils en furent si ravis que, ne pouvant le louer par leurs paroles, ils en cherchèrent à force de le gouter ; mais ils ne sçurent jamais mieux faire ses éloges que par leurs actions, quy en tesmoignoient davantage qu'ils n'en eussent peu dire.

Enfin, sachant qu'il estoit du creu de l'Olivet, cultivé et receuilly par les mains de gens de bien, l'un dit que parmi les privilèges de vostre ordre Dieu l'avoit honoré de celluy de luy avoir donné du mesme plant que fut le vin qu'il donna aux Noces de Cana. Un autre dit qu'il surpassoit l'ancien Falerne, tant estimé par les premiers Romains ; et un, nouvelement arrivé de ce pais-là, soutint qu'il estoit le maistre du Trébian et de l'Alban, quy font toute la délicatesse de vins qu'on boit à présent, et ajouta que sy les Papes en usoient à leur ordinaire ils en vivroient sy longtemps qu'ils fairoient mourir de despit tout ceux qui content les momens de leur vie en souhaitant leur mort. L'opinion d'un autre fut que l'Alicante, Rivesaltes, Cieutat et Frontignan pâlissent de colère en sa présence, se voyant surpassés. Un galant, quy a eu commerce avec les œuvres de l'Aretin, dit que s'il eût parlé en faveur de l'Olivet il eût put dire, avec plus de vérité que de celluy qu'il louoit à un de ses amis, qu'il baise et mord, quy est, pour le bien entendre, une allusion à un autre sujet quy est asses estimé de touts les hommes.

A mesure que chascun en disoit son sentiment, je cherchois pour en dire le mien, quy fut que par une grâce espéciale de sa bonté Dieu en préservât les ceps de la gelée et de la gresle.

Digitized by Google

La chose alla sy avant qu'il en fut beu vint deus bouteilles ; l'essay est assés bon pour en pouvoir parler. Ainsy, mon R. P., je m'acquite de ce que je vous dois pour la relation de vostre présent, quy ne peut assés estre loué. Jamais l'Olivet ne fit une plus excellente production. Il s'est surpassé, ou j'estime que pour luy doner la dernière excellence vous l'avés béni d'une sy sainte bénédiction qu'elle luy en a augmenté la bonté et l'a rendu la dernière et meilleure de toutes les boissons. Il a la qualité des trois lettres C, O, S, couleur, odeur et saveur. Le rubis n'est pas plus beau, et cette couleur vive et claire resjouit la veue ; l'odeur et la saveur touts les autres sens ; sy bien que pour conclurre c'est le *non plus ultra* de Charles le Quint. On ne peut rien boire de meilleur. Je crois qu'il n'aura qu'un seul défaut : d'avoir trop peu de vie ; mais c'est l'ordinaire des meilleures choses du monde qu'elles ne durent pas longtemps.

.....

.....

Conservés-moy, s'il vous plait, vos affections et faites-moy l'honneur de me crere,

Mon Très R. Père,

Vostre très humble et
très obeissant serviteur

A Paris ce 5 septembre 1656. SAINT MARTIN.

Même cachet.

Au dos : **Du 15 septembre 1656. Monsieur de St-Martin, loue le bon vin qu'on lui envoya en demande gratieusement la continuation, ce qu'avons fait ; et promet grands services. Item dit que notre P. Procureur s'en retourne de Paris bien despeché à notre contentement. (1)**

FIN

A. L. S.

---

(1) Archives départementales. Recueil de lettres formé par Jules Rousset. Tome Ier.

Digitized by Google

QUESTIONS ET RÉPONSES

LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DES VANS

RÉPONSE

Un abonné de la *Revue du Vivarais* avait demandé naguère si la *Société historique et archéologique des Vans* avait fait imprimer d'autres travaux que le « Rapport... sur les fouilles exécutées au Mas-Dieu, commune de Gravières » présenté à ladite Société, dans sa séance du 15 mai 1876, par M. Odilon Barrot, président.

Un lecteur originaire des Vans pourrait seul donner des détails complets sur l'histoire de cette société. Nous croyons cependant que les indications suivantes ne seront pas sans utilité.

Voici d'abord le texte de l'arrêté préfectoral autorisant la Société :

« Du 10 mars 1875.

Le Préfet de l'Ardèche, Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu la demande en date du 24 février 1875 formée par M. Odilon Barrot, membre du Conseil général de l'Ardèche pour le canton des Vans et par plusieurs autres personnes de ce canton à l'effet d'être autorisés à se constituer en société historique et archéologique ayant pour objet de rechercher tous les documents qui pourront contribuer à faire connaître l'histoire de cette contrée et de les réunir dans une des salles du château du Scipionnet, commune de Chambonas.

Vu les statuts de cette société, etc.

Arrête :

Article 1er. — La Société historique, etc. est autorisée à se constituer, etc.

Article 2. — M. le Sous-Préfet de Largentière est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet de l'Ardèche,
J. du Chevalard »

Un volume de la précieuse collection réunie par M. Mazon et donnée aux Archives départementales de l'Ardèche par MM. Paul et André Mazon renferme quelques renseignements sur les travaux

Digitized by Google

de la société. Ce volume provient de M. Marius Tallon. Il débute par une table des matières, dont la reproduction intégrale encombrerait les pages de cette revue. Notons seulement que les communications réunies dans le recueil de M. Tallon se présentent sous la forme de coupures de journaux et de notes manuscrites, à l'exception d'une brochure imprimée, celle de M. Odilon Barrot, déjà citée. Mentionnons aussi une planche lithographiée qui reproduit deux inscriptions et une sculpture antiques, trouvées aux Vans.

La première séance, où M. Barrot prononça un discours d'inauguration, fut tenue en mars 1875 (le compte-rendu en fut publié dans la *République libérale*, de Largentière, le 27 mars), le le bureau ayant été ainsi constitué :

Président : M. Odilon-Barrot, membre du Conseil général.

Vice-président : M. Arthur Robert.

Archiviste : M. Achille Clément.

Secrétaire-Trésorier : M. Gaston Colomb.

M. Marius Tallon a fourni le plus grand nombre des communications présentées à la société ; presque toutes sont relatives à l'histoire des Vans pendant le XVIIIe siècle et la Révolution. M. Odilon Barrot a présenté quatre communications ; MM. Vieljeux, Froment, Achille Clément et Georges Mathieu chacun une. Les plus récentes sont datées de 1881.

Au recueil de M Tallon sont jointes quatre lettres adressées à M. Odilon Barrot, président, par des membres titulaires ou correspondants nouvellement nommés, MM. Firmin Boissin (Toulouse, 21 mai 1881, G. de Mortillet (St-Germain en Laye, 21 mai 1881), Allmer (Lyon, 22 mai 1881) et E. Letellier (Le Havre, 23 mai 1881)

Comment la *Société historique et archéologique des Vans* a-t-elle cessé d'exister ? Les collections qui devaient être réunies au château du Scipionnet, ont-elles été formées ? Et dans l'affirmative, que sont-elles devenues ? — Autant de questions auxquelles nous ne pouvons répondre, bien qu'il soit facile de supposer que la politique....

Il convient d'ailleurs de signaler aux curieux le recueil de M. Tallon ; ils y reconnaîtront des efforts honorables et accorderont un souvenir à la défunte société historique des Vans.

M. A.

Digitized by Google

CHRONIQUE
DE LA GUERRE

Maurice Bourg, de Viviers, médecin auxiliaire. a reçu la Médaille militaire et la croix de guerre avec palme : « Médecin auxiliaire très brave, a fait preuve d'un dévouement remarquable en se prodiguant jour et nuit, du 27 mars au 31 mars 1916, pour relever les blessés sous un bombardement violent, au cours duquel il a été blessé grièvement. Perte de l'œil droit. » (Ordre de l'armée). M. Maurice Bourg est le frère de M. Pierre Bourg, mort pour la France le 26 février 1916.

Le lieutenant-colonel Régnier-Vigouroux, de Privas, qui a déjà été l'objet de trois citations, a été promu officier de la Légion d'Honneur, le 11 janvier 1916, avec le motif suivant : « *Régnier-Vigouroux* (Camille-Marie), lieutenant-colonel commandant le 269e régiment d'infanterie, commandant de régiment de grande valeur, au front depuis le début des hostilités, a constamment fait preuve d'énergie, de vigueur et de bravoure. Se dépensant sans compter, infatigable et de brillante tenue au feu, a su faire de son régiment une unité de guerre remarquable, aussi pleine d'entrain dans l'action que dans le séjour aux tranchées. »

Georges Vincent, lieutenant de réserve au ..e régiment d'artillerie, né à Oullins le 10 août 1888, mort pour la France le 1er octobre 1915 au bois de Beau-Marais, près Craonne, en assurant le tir de la pièce contre avions dont il partageait le commandement.

A été, avec le lieutenant auquel il était adjoint, les sous-officiers et canoniers attachés à cette pièce, l'objet de la citation suivante à l'ordre général de l'armée du 1er novembre 1915 :

«... *Vincent*, Georges-Marie-André, lieutenant au ...e régiment d'artillerie.... constituant le personnel d'une pièce contre avions, ont continué le tir sous une série de rafales ennemies jusqu'à ce qu'ils aient été tous tués ou blessés à leur poste. »

Digitized by Google

Pierre Vincent, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, lieutenant au ...e régiment d'artillerie, né à Paris, le 10 décembre 1890, mort pour la France le 11 mai 1915 près de la Targette, avait été cité à l'ordre de l'armée le 12 novembre 1914, dans les termes suivants :

« Sous-lieutenant *Vincent*, du ...e d'artillerie : agent de liaison entre le commandant de l'artillerie et un groupe de batteries qui, à la suite d'une violente attaque de l'ennemi, le 12 novembre (1914) se sont trouvées immobilisées pendant plusieurs heures à moins de 600 mètres de tirailleurs allemands ; a fait preuve d'autant d'intelligence que de courage et de sang-froid en assurant la liaison de façon régulière à travers une pluie de balles. »

Joseph Vincent, Saint-Cyrien de la promotion de « La Croix du Drapeau », lieutenant au ...e régiment d'infanterie, né à Annonay le 22 juin 1894, est mort pour la France, comme ses frères, le 21 février 1916, au bois de Ville, près d'Herbebois. Il avait été cerné par les ennemis et refusa de se rendre.

Ces trois jeunes gens étaient les fils du Général Isaïe Vincent qui commande sur le front l'artillerie d'une armée.

Nous sommes heureux de pouvoir reproduire les six citations suivantes, décernées à des combattants originaires de Villeneuve-de-Berg et des environs et dont nous devons la communication à un de nos fidèles abonnés.

Edmond Ménard, du Teil, caporal au 52e d'infanterie, classe 1912 : « S'est conduit courageusement et brillamment au cours des opérations d'août 1914 dans les Vosges, où il a été blessé : Peu m'importe de mourir, a-t-il dit alors, puisque c'est pour mon pays. » — Blessé le 30 août 1914, en chargeant à la tête de sa section à la Salle. (Ordre du régiment.)

Louis Chaussy, caporal mitrailleur au 3e tirailleurs algériens, brigade marocaine. « Le 16 juin 1915 a continué à assurer le service de sa mitrailleuse sous un feu d'artillerie des plus violents. »

Louis Guey, sergent au 255e d'infanterie : « A fait preuve, pendant trois jours et trois nuits de lutte violente, de belles qualités de commandement, est resté seul avec un autre sous-officier de leur compagnie, en partie détruite. »

Digitized by Google

Maurice Chautard, brigadier au 6e d'artillerie de campagne : « Brigadier d'élite, conduit énergiquement ses hommes, grâce à son attitude et à son insouciance du danger a maintenu sa pièce en batterie en rase campagne à 300 mètres de l'ennemi du 22 septembre au 6 octobre 1915 et a toujours tiré, quelle que soit la riposte ennemie. »

Louis Martin, chasseur de 1re classe au 40e bataillon d'Alpins : « Etant en patrouille de combat, a fait preuve d'un courage remarquable et n'a cessé d'avancer que sur l'ordre de son chef. » (Combats de Metzeral, 15-20 juin 1915.)

Jean Meffre, infirmier au ...e d'infanterie, armée d'Orient. « Lors du combat devant ... a apporté sur la ligne du feu un soin vraiment zélé, un dévouement admirable, a donné des soins aux blessés qui ont rempli d'admiration tous les hommes de la compagnie. » Depuis qu'il était aux Dardanelles avait été proposé trois fois pour une citation.

Charles Tendil, de Vallon, a reçu la médaille militaire et la croix de guerre avec palme.

Louis Chanègue, de Privas, a reçu les mêmes distinctions. — *Petit Marseillais*, 8 mai 1916.

Marius Blanc, de Ruoms, du 14e bataillon de chasseurs, a été cité à l'ordre du bataillon : « Chasseur très énergique ; au moment d'une fusillade nourrie, s'est mis à chanter la « Sidi-Brahim » pour encourager ses camarades. — *Nouvelliste*, 9 mai 1916.

Marcel Riffard, de Largentière, aviateur, a obtenu deux citations. — *Ibidem*.

Vincent Mortier, d'Aubenas, soldat musicien, a été cité à l'ordre du régiment. — *Ibidem*, 10 mai 1916.

Paul Croze, de Lussas, sergent, a été cité à l'ordre de la brigade : « Blessé en entraînant avec courage sa demi-section à l'attaque de la ferme Navarin, le 8 septembre 1915. — *Ibidem*.

Paul Barbe, de Lussas, « au combat du 25 septembre 1915, a montré le plus grand courage et s'est vaillamment conduit au cours des contre-attaques prononcées sur un des points de la

Digitized by Google

première ligne violemment battue par le feu. » (Ordre de la division.) — *Ibidem.*

Charles Auriolle, de Lussas, brigadier d'artillerie : « S'est distingué par sa bravoure et son sang-froid, en dirigeant le tir d'une pièce de 58, sous un violent bombardement ». — *Ibidem.*

Joseph Charrière, de Ruoms, chasseur au 14e bataillon, a obtenu une citation. — *Ibidem,* 11 mai 1916.

Paul Delbos, de Ruoms, du 5e dépôt des équipages de la flotte, a obtenu une citation. — *Ibidem.*

Pierre Aberlen, de Vals, sous-lieutenant, a été cité à l'ordre du régiment — *Ibidem,* 14 mai 1916.

Paul Saunier, de Saint-Jean-le-Centenier, a été cité en ces termes : « Au combat du 23 février (1916), étant agent de liaison, a fait pveuve du plus grand courage et a été blessé très gravement en portant des ordres. » — *Ibidem.*

Prosper Arcis, de Saint-Jean-le-Centenier, « excellent soldat, plein de bravoure et de sang-froid, tombé glorieusement à son poste de combat le 5 décembre 1915. » — *Ibidem.*

Emile Boissin, de Joyeuse, téléphoniste au 109e d'artillerie lourde « s'est offert spontanément pour porter un ordre de tir et a traversé une zône extrêment dangereuse, avec un complet mépris du danger. » *Ibidem.*

La 6e compagnie du 141e d'infanterie, sous le commandement du sous-lieutenant *Allauzen,* de Joyeuse : « Le 22 mars 1916, se sont élancés vaillamment à l'assaut d'une position fortement tenue par l'ennemi. Malgré une contre-attaque ont maintenu l'occupation du terrain conquis pendant plus de 48 heures, sous un bombardement violent, faisant preuve des plus belles qualités militaires, de sang-froid et d'esprit de sacrifice. » — *Ibidem.*

Charles Vaux, de St-Julien-du-Gua, a obtenu une citation. — *Petit Marseillais,* 12 mai 1916.

Jean Crouzet, de St-Félicien, a mérité une citation. — *Ibidem.*

L'abbé *Marcel Chomel,* de Saint-Marcel-lès-Annonay, zouave de 1re classe « agent de liaison du commandant de la compagnie,

Digitized by Google

fait preuve du plus grand courage en toutes circonstances. Pendant l'action du 24 janvier 1916, a assuré, sous un violent bombardement, la liaison des diverses unités de la compagnie, faisant le coup de feu en même temps. » (Citation à l'ordre du corps d'armée). — *Nouvelliste*, 26 avril 1916.

Claude Bouvier, de Tournon, sous-lieutenant d'artillerie, a obtenu une citation. — *Ibidem*.

Jean Valette, de Tournon, a mérité deux citations (Ordre de la brigade et ordre du régiment). — *Ibidem*.

Louis Guigon, adjudant, maire de Salavas, a été cité à l'ordre de la brigade, — *Ibidem*, 29 avril.

Auguste Durand, instituteur à Villeneuve-de-Berg, lieutenant d'infanterie, mort pour la France, a été cité à l'ordre de l'armée. — *Petit Marseillais*, 30 avril 1916.

Charles Néboit, instituteur adjoint au Cheylard, sergent d'infanterie, a mérité une citation. — *Ibidem*.

Albert Girond, de Pradons, a reçu la médaille militaire. — *Nouvelliste*, 30 avril 1916.

Maurice Durand, du Pont-d'Aubenas : « Sur le front depuis le 5 août 1914, a pris par aux combats de Champagne, vient de se signaler devant Verdun par un courage stoïque en réparant sans relâche, pendant trois jours, les lignes téléphoniques incessamment coupées par un bombardement effroyable. — *Ibidem*.

Lucien Lauze, de St-Julien-du-Serre, brigadier au 5e régiment de chasseurs.

1re citation : « S'est offert pour aller chercher une voiture d'ambulance à Arrouy, sous le feu de l'infanterie ennemie, et a rempli cette mission sous une grêle de balles » (Ordre de la division).

2e citation : «... est allé relever sous le feu son officier grièvement blessé » (Ordre de la brigade). — *Ibidem*.

Paul Girard, de Vals, a obtenu une citation. — *Ibidem*

Charles Bastid, de Vals, a obtenu une citation. — *Ibidem*.

Joseph Léchenaud, de Cheminas, canonnier au 6e d'artillerie,

Digitized by Google

« s'est offert pour porter sous un bombardement violent un ordre urgent à une batterie dont les communications téléphoniques étaient coupées et a accompli sa mission au mépris du plus grand danger. » (Ordre de l'armée). — *Ibidem*.

Victor Badel, de Bozas, « a été blessé le 22 juillet 1915, au cours d'un combat exécuté par la compagnie, et pendant lequel il s'est fait remarquer par son audace et par son entrain » (Citation à l'ordre du bataillon). — *Ibidem*

Auguste-Eugène Raymond, de Largentière, sous-lieutenant d'infanterie, blessé trois fois, a mérité une citation. — *Petit Marseillais*, 1er mai 1916.

Jean-Pierre Astier, de Cheminas, mort pour la France, avait obtenu une citation. — *Ibidem*.

Albert Girard, de Tournon, mort pour la France, a été l'objet d'une citation à l'ordre de la brigade. — *Ibidem*.

Champorie, de Tournon, a mérité une citation. — *Ibidem*.

Jean Chabanel, de la Levade, « le 17 septembre 1915, malgré la violence du bombardement est resté à son poste de guetteur, donnant l'exemple du sang-froid. A été grièvement blessé ». — *Nouvelliste*, 2 mai 1916.

Georges Gay, de Rochemaure, a été l'objet d'une citation. — *Petit Marseillais*, 2 mai 1916.

Paul-Louis Brisset, du Cheylard, capitaine au 1er régiment mixte de zouaves et de tirailleurs « Exempt de toute obligation militaire en raison de son âge, a fait preuve de patriotisme en demandant à reprendre du service dans un corps actif. A conduit avec énergie et vaillance sa compagnie au combat du 26 février 1916 et l'a maintenue le lendemain en position sous un violent bombardement d'artillerie lourde, au cours duquel il a été blessé. » (Citation à l'ordre de l'armée). — *Nouvelliste*, 4 mai 1916.

Henri Reboullet, de Lamastre, engagé de la classe 1917 « est parti des premières lignes, sous un violent bombardement et alors que toutes les communications étaient coupées, demander le tir de barrage de l'artillerie pour prévenir une attaque allemande. » — *Ibidem*.

Digitized by Google

Henri Sévenier, d'Auriolles, sergent, a obtenu une citation. — *Ibidem*.

Louis-Gaston Malzieux, de la Levade, a été cité pour « Belle conduite au feu ». — *Ibidem*.

Victorien Chambouleyron, de la Levade, du 24e Bataillon de Chasseurs, « Bon chasseur, a fait preuve, pendant le bombardement, des plus belles qualités de courage et de sang-froid. Blessé le 16 mars 1916. » — *Ibidem*.

Le sergent *Payen*, nommé surveillant au lycée de Tournon, avait mérité une citation à la suite d'une action d'éclat au cours d'une attaque, en décembre 1915.— *Ibidem*, 5 mai.

Léopold Saboul, de la Levade, sous-lieutenant d'infanterie, mort pour la France, a été cité en ces termes : « Très brave officier, a été blessé grièvement en dirigeant lui-même le travail de ses hommes à proximité immédiate de l'ennemi, au cours des travaux préparatoires à une attaque. Mort des suites de ses blessures. » — *Ibidem*, 6 mai.

Jean de Lagarde, de Privas, élève de l'école polytechnique, sous-lieutenant d'artillerie, est mort pour la France le 3 novembre 1916, à l'âge de 20 ans : « Observateur d'artillerie attaché à l'infanterie, extrêmement consciencieux, précieux pour la sûreté de ses renseignements, observés avec le plus complet mépris du danger.

A été tué en se portant à un observatoire en première ligne au moment d'un violent bombardement de secteur. » Le nom du lieutenant de Lagarde a été donné au poste d'observatoire où il a trouvé la mort. — *Action Française*, 12 et 16 mai 1916.

Philippe de Lagarde, son frère, officier d'artillerie, a mérité une citation. — *Nouvelliste*, 7 mai 1916.

Jean Tourre, de Ruoms, sous-officier au 2e d'artillerie d'Afrique : « le 20 septembre 1914, aux Marquises, chargé de battre à courte distance une tranchée ennemie avec un des canons de sa section, a continué sa mission avec un calme remarquable sous le feu de l'artillerie ennemie qui a tué le pointeur, blessé le chef

Digitized by Google

de pièce et un servant et n'a cessé son feu que sur l'ordre du commandant de l'infanterie. » — *Ibidem*, novembre 1914.

Etienne Morel, du Teil, mort pour la France, a été cité à l'ordre du régiment. « A toujours fait preuve au cours de la campagne, de beaucoup de courage et de dévouement A été tué le 20 juin 1915, à son poste de combat. » — *Ibidem*.

Edmond Deboule, de Saint-Martin-d'Ardèche, a obtenu la médaille militaire et deux citations à l'ordre du régiment et à l'ordre de l'armée. — *Petit Marseillais*, 17 avril 1916.

Paul Robert, de Ruoms, premier sapeur au 1er génie : « Mis à la disposition des télégraphistes, a assuré les réparations des lignes des localités fréquemment bombardées pendant vingt-quatre heures, a fait partie ensuite, toujours volontairement, de tous les détachements envoyés à la recherche du matériel au cantonnement violemment bombardé ». — *Nouvelliste*, 19 avril 1916.

Bonnet des Claustres, juge de paix de Joyeuse, capitaine d'infanterie : « Pendant un bombardement s'est porté, avec le plus grand dévouement et un véritable mépris dudanger au secours de camarades pris sous l'éboulement d'un abri. » — *Ibidem*.

François Reynet, de Chirols, sapeur conducteur de la section normale de projecteurs, a été cité pour « le dévouement dont il a fait preuve en assurant un transport de matériel sous un bombardement intense. A été blessé. » (Ordre du corps d'armée. — *Ibidem*.

Marius Teyssier, de Montpezat, sergent, a été cité à l'ordre du régiment. — *Petit Marseillais*, 19 avril 1916.

Le lieutenant *Durand*, de Rochecolombe, est mort pour la France. « Officier du plus grand courage et du plus absolu dévouement, qui a rejoint le front avant complet rétablissement. A été tué quelques jours après en procédant à l'installation d'une ligne téléphonique dans une zone très battue par l'artillerie ennemie. » (Ordre de l'armée). — *Nouvelliste*, 24 avril 1916.

Victor Gibert, de la Levade, a été l'objet d'une citation. — *Ibidem*.

Digitized by Google

Henri Demars, d'Annonay, sergent « S'est toujours fait remarquer par son dévouement et son mépris du danger. En particulier dans la nuit du 9 au 10 août 1915, a, par son énergie et son sang-froid, maintenu ses hommes sous un bombardement violent, malgré les pertes subies » (Ordre de la brigade). — *Ibidem*, 25 avril 1916.

Aimé Demars, son frère, premier canonnier servant, « le 22 février 1916, est allé de sa propre initiative relever un camarade d'une batterie voisine, blessé et tombé sur le terrain, l'a ramené jusqu'au poste de secours. Le 25 février 1916, s'est signalé de nouveau en participant au ravitaillement de sa pièce sous un feu des plus violents. » (Ordre de la brigade). — *Ibidem*.

Jean-Louis Charre, de Jaujac, « Très bon caporal, dévoué et brave. A été très grièvement blessé au cours d'un violent bombardement le 28 septembre 1915. Amputé du bras droit. » (Ordre de l'armée). — *Ibidem*, 13 avril 1916.

Eugène Durand, de Jaujac, promu adjudant, a été l'objet d'une citation. — *Ibidem*.

Fernand Coulomb, de Genestelle, mort pour la France, a mérité une citation.— *Petit Marseillais*, 14 avril 1916.

Emile Fayolle, de Chassiers, sergent d'infanterie et décoré de la médaille du Maroc, est mort pour la France. Il avait été l'objet d'une citation. — *Ibidem*.

Jules Julien, de la Voulte, a été cité à l'ordre de la division. — *Ibidem*.

Ernest Tailland, de Viviers, sous-lieutenant. — « Officier d'une grande bravoure. Dans la journée du 7 mars 1916, a su maintenir sa section dans une tranchée à peine ébauchée et sous un violent bombardement d'artillerie. A été grièvement blessé au cours d'un combat. — *Nouvelliste*, 15 avril 1916.

Casimir Bonnefoy, de Saint-Didier-sous-Aubenas, caporal d'infanterie. « Chef de patrouille volontaire, a, sous une violente fusillade essuyée à très courte distance, capturé un gradé ennemi qui s'efforçait de ramener dans ses tranchées un soldat blessé. » (Ordre de l'armée). — *Nouvelliste*, 17 avril 1916.

Digitized by Google

Philippe Chabas, d'Aubenas, a mérité une citation. — *Ibidem*.

Clovis Villedieu, d'Aubenas « Sur le front depuis plus d'un an, n'a cessé de faire preuve en toutes occasions d'un excellent esprit, d'un dévouement complet et d'une très grande bravoure. » (Ordre du régiment). — *Ibidem*.

Charles Chevalier, de St-Jean-le-Centenier, chef de bataillon, a obtenu une citation. — *Ibidem*.

Emile-Etienne Suchon, de la Levade, sapeur mineur : « A fait preuve du plus grand mépris du danger le 7 juillet 1915, en travaillant avec ardeur, en tête de rameau, au chargement et bourrage d'un fourneau de mine particulièrement menacé. A contribué par sa belle énergie à gagner l'ennemi de vitesse et à faire sauter la mine ennemie avant l'achèvement complet de son chargement, juillet 1915. » — *Ibidem*, 18 avril 1916.

Marius Guilhon, de Saint-Jean-le-Centenier, sergent, mort pour la France le 30 juin 1915, a été cité en ces termes : « Ayant soutenu avec sa demi-section un combat de 24 heures, blessé, n'a consenti à se faire panser que sur l'ordre de son capitaine de compagnie. » (Ordre de la division). — *Ibidem*.

Lucien-Marie-François, dit *Francisque Rivière*, publiciste à Aubenas, sergent-major, mort pour la France. « Réserviste territorial de la classe 1887, venu volontairement sur le front. Le 23 septembre 1914, étant agent de liaison et chargé de transmettre un ordre à une compagnie déployée en première ligne, s'est porté en avant sous un feu violent d'artillerie et d'infanterie, faisant preuve du plus complet mépris du danger. A été tué dans l'accomplissement de sa mission ». — *Impartial Ardéchois*, 27 mai 1916.

Georges Amblard, d'Aubenas, sous-lieutenant : « Officier brave et hardi. Belle attitude au feu dans maintes circonstances depuis le début de la guerre, a fait particulièrement preuve de sang-froid, d'audace et de décision en dirigeant, le 6 mai, un coup de main exécuté par une section contre un pont de la tranchée ennemie. A déjà été blessé le 20 août 1914. — *Ibidem*.

Paul Chambon, du Pont-d'Aubenas, brigadier d'artillerie :

Digitized by Google

« Excellent gradé, téléphoniste courageux ; le 4 avril 1916 notamment, a tenu son réseau en état dans une région violemment bombardée. » — *Ibidem*.

Benjamin Amarnier, d'Aubenas, chasseur à pied, mort pour la France, a reçu la Médaille militaire avec la citation suivante ; « Excellent chasseur, ayant toujours fait preuve de courage et d'entrain. Blessé grièvement à son poste de combat le 1er avril 1916. Amputé de la cuisse droite. » (Ordre de l'armée). — *Ibidem*.

Auguste Gardiol, d'Aubenas, soldat mitrailleur : « Le 13 mai 1915, à Lorette, a fait preuve de beaucoup de sang-froid en continuant sous un feu violent à servir sa pièce. A été blessé grièvement » (Ordre du corps d'armée). — *Ibidem*.

Adrien Lacoste, de St-Didier-sous-Aubenas, sergent du Génie affecté à un bataillon de Chasseurs « Désigné pour commander une équipe de travailleurs, est sorti le premier de la parallèle de départ, en encourageant crânement ses hommes à le suivre. A été tué au cours de l'action, à quelques mètres des tranchées ennemies. » (Ordre de l'armée). — *Ibidem*.

Jean-Marie-Joseph Chabaud, de la Levade, a reçu la médaille militaire avec la citation suivante : « Soldat très brave et très méritant. A eu une ferme attitude le 17 septembre 1915 pendant un bombardement violent, au cours duquel il a été blessé grièvement. Amputé de quatre métatarsiens du pied droit. » (Ordre de l'armée). — *Ibidem*.

L'abbé *P. E. Deydier*, curé de Vogüé, et *André Lorin*, de Saint-Barthélemy-le-Plain, « Infirmiers militaires à l'hôpital de ***, dans un service particulièrement dangereux, ont fait preuve de beaucoup d'énergie et de dévouement, et ont contracté une affection grave en donnant leurs soins aux malades serbes. » — *Nouvelliste*, 8 mai 1916 et *Impartial Ardéchois*, 27 mai 1916.

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS CITÉS

DANS LES PRÉCÉDENTES CHRONIQUES DE LA GUERRE

ADOLPH, 246. — ANCELIN Gaston, 207 — ARLAUD Germain, 208. — ARMANDÈS Léon, 100. — ARSAC Paul, 246. — ARTAUD Joseph, 241-2. — ARTRU William, 246. — ARZALLIER Marius, 152. — ASTRUC Marcel, 199. — AUDIGIER dit ALLÈGRE Victorin, 200. — AVOND Frédéric, 195. — AVOND Gabriel, 195. — BARBUT Albert, 201. — BARD Paul, 246. — BALISTE Paul, 246. — BARÊME-VERDOL Jean, 55. — BASTID Charles, 196. — BÉCHETOILLE Maurice, 247. — BELLEVÊQUE, 258. — BENOIST D'AZY, née Vogüé, Madame, 4. — BERNARD Ernest, 155. — BERNARD Paul, 199. — BERNARDY, voir Chalamon de Bernardy. — BERNIS, voir Pierre de Bernis. — BERTOYE Marc, 52. — BILLE Marius-Alphonse, 201. — BLACHÈRE Marc, 198. — BLACHÈRE Rémy, 52, 104. — BLANC Achille, 103. — BLANC Joseph, 102. — BOBICHON Clément, 103. — BOGET Jean-Marie, 247. — BOGET Pierre, 203, 247. — BOIRON Valéry, 197. — BOISSIER Firmin-Joseph, 197. — BOISSONNET Alphonse, 247. — BOMEL Louis, 248. — BONAURÉA, 262. — BONNET Gaston, 53. — BONNETON Germain, 4. — BOUCHET Louis, 197. — BOUCHON Erasme, 205. — BOURÉLY Paul, 97. — BOURG Pierre, 145. — BOUVET, 56. — BOYER Paul, d'Alba, 104. — BOYER Paul, de Ribes, 100. — BRACOU Gabriel, 248. — BUFFIN Louis, 105-7, 243-4. — CAILLET Frédéric, 198. — CANCALON Louis, 248. — CARREL Charles, 99, 194. — CARSIGNOL Henri, 98. — CASTANG Henri, 248. — CHABANNES l'Abbé N., 151. — CHABAUD Aimé, 208. — CHABERT Edmond, 6. — CHALAMON DE BERNARDY Henri, 98, 194. — CHALAVOUX Charles, 248. — CHALÉAT, 258. — CHALENDARD, 205. — CHAPELLE Noël, 101-2. — CHARBONNET, 248. — CHARBONNIER Louis, 246. — CHARETON Jean Veye, 150-1. — CHAREYRE Henri, 207. — CHAREYRON Marius-Henri, 248. — CHASTAGNIER Firmin, 249. — CHASTEL Arnould, 3, 4, 7. — CHAUVEINC, 263. — CHAZOTTE Henri de, 249. — CHEVALIER Jules, 249. — CHOISY, 258. — CHOMAT Hippolyte, 249. — CHRISTOPHE Léopold, 249. — CLÉMENÇON Joseph, 249. — CLEUX Lucien, 249. — CLOUPET Marcel, 249-50. — COMBE Charles, 250. — COMBE Raoul, 250. — COMBIER Pierre, 245. — COSTET Edouard, 100. — COSTET Henri, 250. — COULAUD Emile, 101. — COULOMB Paul, 104. — COURTIER Auguste, 197. — CRÉTIN Auguste-Ferdinand, 199. — CROS Louis, 56. — CROZE Ferdinand, 250. — CUSTAUD Paul, 195. — DAVID, 200. — DEBICKI Gaston, 52. — DEBOS Henri, 50-1. — DELIÈRE Emile, 197. — DELUBAC Louis, 145-8. — DEMANDIER Léopold, 198. — DEPOULON Fernand, 102. — DESSEUX Germain, 200. — DAMOUR Frédéric, 250.

Digitized by Google

— Déaux Paul, 250. — Devise Pierre, 251. — Deygas Julien, 199, 251. — Didier Edmond, 251. — Dignes Moïse, 201. — Drevet Firmin, 251. — Duc, 251. — Duc Léopold, 208. — Ducol Xavier, 251-2. — Dumas Louis, 99. — Dumas Marius, 55. — Dumont Joseph, 101. — Durand, 263. — Durand Maurice, 207. — Du Saray Guy, 2, 3. — Eldin Alfred, 154. — Escomel Henri, 54, 252. — Espeyt Jules, 152. — Estéoulle Alphonse, 207. — Fabre Gabriel, 104. — Fanget Ernest, 262. — Faure Marcel, 204. — Féasson Jacques, 252. — Fenouil Gustave, 155. — Fontfreyde Xavier-Firmin, 262. — Foriel-Destezet Henri-Just-Léo, 245. — Foriel-Destezet Paul-Just, 244-5. — Frachon Mathieu, 252. — Frachon Pierre, 252. — Fraysse V., 196. — Froment, 201. — Gadilhe Paul, 51. — Gailhard-Bancel Maurice de, 103. — Gaillard Joseph, 201. — Gamon ou Gamond Victor, 199-200, 253-4. — Garnier Léon, 253. — Gastaing Eugène, 263. — Gaucherand Fernand, 202. — Genthon René, 253. — Géry, 205, 253. — Girard Auguste, 202. — Girard Frédéric de, 98. — Giraud Laurent, 253. — Gobertier Louis, 253. — Goutail, 198. — Gouyet Jules, 206. — Grange Paul, 253. — Grange Régis, 100. — Granotier, 155. — Grenouillat Pierre, 253. — Grille d'Estoublon Joseph de, 1, 2, 6. — Griotier, 155. — Grouazel, 203. — Guérin Albert, 199. — Guigon Emile, 101. — Gurayt René, 152. — Haond Louis, 100. — Heyraud Firmin, 208. — Jacquin Henri, 153. — Jacquouton Henri, 263. — Jaillon Florentin, 201. — Jalaguier Paul, 55. — Jean Charles, 201. — Joffre Urbain, 206. — Jomard Auguste, 254. — Journoud Maurice, 97-8. — Julien Charles-Omer, 195. — Jullien le Docteur, 97. — Laboury Séverin, 262. — Lacoste, 258. — Lacoste Jean-Marie, 263. — La Croix-Laval Maurice de, 2, 6. — Lacroze Henri, 202. — Ladreit de Lacharrière Pierre, 6, 7. — Lagarde, 103. — Lambert Alphonse, 254. — Landy Eugène, 254. — Lapize de Sallée Marius, 54, 254. — Largeron l'Abbé Marius, 103, 254. — Larmande Edmond, 203. — La Roche Emile de, 99. — La Tourrette Emmanuel de, 1. — Lavalette, voir Veyrenc de Lavalette. — Laville Ulysse-André, 51. — Le Sourd François, 151. — Le Sourd Georges, 7. — Le Sourd Louis, 7. — Lestrange, voir Romanet de Lestrange. — Le Vavasseur de Précourt Raoul, 153-4. — Luquet de Saint-Germain Augustin, 243. — Mahistre Raoul, 100. — Maisonnat Auguste, 154. — Malsert François, 199. — Mandel Charles, 53. — Marce Alphonse, 255. — Martin Charles, 53. — Martin Lucien, 201. — Martinaux Johannès, 205, 254-5. — Mathon Albert, 205. — Mathon Marius, 205. — Maudet, 255. — Mercier Daniel, 255. — Molle Aimé 99. — Molle Louis, 207. — Monnot Marcelin, 53. — Montgolfier Henri de, 243. — Montgolfier Jean de, 255. — Montgolfier Marc de, 243. — Montgolfier Marcel de, 255. — Montgolfier Pierre de, 242-3, 255. — Mortier Paul, 52. — Mounier Louis, 256. — Mouton Jean, 103. — Mouton Marius, 54. — Mouyer Auguste, 202. — Nicolas, 256.

Digitized by Google

— Niez Louis, 256. — Octrue Joseph, 256 — Ollier Léopold-Ernest, 204. — Ollier de Marichard Marc, 241-266-7. — Orème Louis, 256. — Orgéas Lucien, 256. — Pascal Charles, Ferdinand, 200. — Pavin de Lafarge Antoine, 193. — Pavin de Lafarge Léon, 193. — Percie du Sert Antoine, 257. — Périer Léon, 199. — Périlhou Louis, 206, 257. — Perret, 257. — Perrin, 262. — Philippot Aimé, 207. — Pierre de Bernis Gilbert de, 196. — Pinchenet Claude, 205. — Plagnat 257. — Plagnat François, 206. — Poidebard Robert, 4, 7. — Ponsonnet Henri, 257. — Poudret Paul, 206. — Pourret François, 258. — Pourret Joseph, 258. — Pouvier Alexandre, 202. — Primet Jean, 197, 257. — Prinsard Albert, 55, 56. — Raymond Louis, 262. — Reboul Henri de, 149-50. — Régnier-Vigouroux Camille-Marie, 50. — Régnier-Vigouroux Jean, 145, 194. — Renard, 103. — Reynaud Auguste, 258. — Reynaud Firmin, 205, 258. — Ribes Auguste-Marie, 259. — Ribes Régis-Victor, 259. — Ribes Serge, 259. — Ribet Edouard, 104. — Robert Maurice, 152. — Romanet de Lestrange Guy de, 259. — Rousset Joseph, 204. — Rouvière Louis, 153. — Roux Rosin, 263. — Royer André-Jean, 259. — Rozier Albert-Valéry, 202. — Sabaton M.-R.-V., 245. — Saladin Marcel, 196. — Saléon-Terras Henri, 241-2. — Saray, voir Du Saray. — Sarda 195. — Saunier Louis, 51. — Sautel Romain, 102. — Sauvageon Cédric, 260 — Savignoni Jean, 102. — Sayaret Victor, 260. — Sénéclauze Mathurin, 204. — Sercourt Emile, 201. — Siterre Paul, 206, 260. — Soras, voir Veyre de Soras. — Soubeyran l'Abbé Frédéric, 155. — Teissier Julien, 202. — Testa Albert, 205. — Testard Maurice, 154. — Testud Elie, 54. — Teyssier Jean, 203. — Thivolle Pierre, 260. Thomas Firmin, 208. — Torre, 260. — Val Albert, 197, 260-1. — Valentin Antoine, 261. — Vallette-Viallard Pierre, 6. — Vallon Antonin, 261. — Vaschalde Paul, 98-9. — Vermorel Joseph, 262. — Vérot P., 154. — Vert Louis, 102. — Veyre de Soras Marie-Joseph, 50. — Veyrenc de Lavalette François, 101. — Veyrenc de Lavalette Pierre, 104. — Vidil Fernand, 102-3. — Vidon Raoul, 3, 244. — Vincent Georges, 194 — Vincent Joseph, 194. — Vincent Pierre, 194. — Vitou Paul, 101. — Vogüé, voir Benoist d'Azy. — Vogüé Charles de, 5. — Vogüé Félix de, 49. — Vogüé Henri de, 5. — Vogüé Robert de, 4. — Volle Louis, 203.

Avis. — *La table alphabétique des noms cités dans les* Chroniques de la Guerre *du second semestre 1915-1916 paraîtra dans le numéro de janvier 1917.*

Digitized by Google

L'IMPRIMERIE

AU BOURG-SAINT-ANDÉOL

AU XVIIIme SIÈCLE

Alors que l'imprimerie de Tournon a rencontré, il y a déjà longtemps, ses historiens consciencieux et avertis en Anatole de Gallier et Henry Vaschalde, celle du Bourg-St- Andéol, qui joua pourtant un rôle important dans le Vivarais au XIIIe siècle, attend encore son annaliste.

En effet, il a été écrit jusqu'ici fort peu de choses sur ce sujet. En 1877, Henry Vaschalde publie un travail sur l'*Etablissement de l'Imprimerie dans le Vivarais, (Revue du Dauphiné et du Vivarais)*, où, après avoir étudié longuement l'imprimerie de Tournon et surtout ses productions, il tente une courte notice d'une page sur celle du Bourg. Mais, faute de documents, il est forcé de se borner à quelques brèves notes sur des ouvrages publiés dans cette ville, et il commet une grave erreur en y faisant remonter l'établissement de l'imprimerie en 1675, alors qu'il n'eut lieu qu'en 1725.

A. Mazon sous le titre de : *Imprimeurs et imprimeries dans le Vivarais*, fait paraître dans le *Patriote de l'Ardèche*, en février 1895, deux articles où il essaie d'aborder l'histoire de l'imprimerie au Bourg. Mais cette étude fort courte trahit encore par ses lacunes et ses erreurs le manque de documents de son auteur.

Nous mêmes, en 1906, nous avons publié dans le *Clairon de l'Ardèche* (nos du 25 février et 4 mars), deux articles sur l'*Etablissement de l'imprimerie à Bourg-St-Andéol*, guère mieux documentés que les précédents, et uniquement en vue de poser des jalons pour une étude ultérieure plus complète et plus consciencieuse qui nous tentait.

Enfin, plus récemment, en 1910, paraît dans la revue : *Le Bibliographe moderne*, nos 3 et 4, sous le titre de : *Notes pour servir à l'histoire de l'imprimerie à Bourg-St-Andéol (Ardèche)*,

Digitized by Google

au XVIIIe siècle, et sous la signature de Henri Stein (1) une brève mais plus sérieuse étude sur le même sujet. Elle est accompagnée de douze documents très curieux puisés par l'auteur dans les archives de l'Hérault. Nous ferons du reste de larges emprunts à ce travail et en reproduirons les pièces les plus intéressantes.

C'est tout ce qui a été publié sur l'imprimerie du Bourg, et c'est peu car ce sujet mérite mieux.

Nous offrons aujourd'hui une étude plus complète, plus exacte et mieux documentée ; mais si nous avons pu la mener à bonne fin et lui donner un certain développement, nous devons en faire remonter le mérite à M. Jean Régné, le dévoué archiviste de l'Ardèche, qui a bien voulu en nous encourageant dans cette voie, nous ouvrir le trésor du beau dépôt dont il a la garde et nous permettre d'y puiser de nombreux et intéressants documents. Notre gratitude va également à M. A. Le Sourd, à M. l'Abbé Roche, le savant archiviste diocésain, à M. L. Fuzier, l'érudit bibliophile, et à tous ceux qui, en nous aidant à découvrir les nombreux ouvrages imprimés au Bourg, nous ont permis d'en dresser une liste sinon complète, du moins importante.

I

CÉSAR CHAPUIS & PIERRE GUILLET

Le Bourg-St-Andéol a eu l'honneur d'être la seconde ville du Vivarais qui ait possédé une imprimerie ; son établissement y remonte exactement à l'année 1725, alors qu'à Annonay il n'eut lieu qu'en 1789, à Privas en 1791 (2), à Largentière en 1822 et à Aubenas en 1842.

Mais Tournon avait de beaucoup précédé le Bourg dans cette voie ; on y fait remonter l'introduction de l'imprimerie en 1564.

(1) Membre du comité des travaux historiques et scientifiques et du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements. Conservateur-adjoint des Archives modernes aux Archives Nationales.

(2) M. Léopold Delisle avait signalé dans la « Bibliothèque de l'Ecole des Chartres » un Bréviaire imprimé à Privas au début du XVIe siècle ; mais il ne s'agit là que de l'œuvre d'un imprimeur ambulant.

Digitized by Google

Cette industrie prospéra rapidement dans cette ville grâce à la protection dont l'entoura la puissante famille de Tournon, et grâce aussi à son collège de Jésuites, si florissant alors et qui donna une vigoureuse impulsion aux études littéraires. Mais après un siècle de prospérité l'imprimerie commença à décliner par suite de l'extinction de la famille de Tournon et de la décadence de l'Université des Jésuites, et, en 1653, elle disparut complètement pour ne revivre qu'à l'époque de la Révolution.

Le Vivarais resta privé d'imprimeries pendant 72 ans, et durant cette longue période les impressions administratives ou autres de la Province se firent à Valence ou à Vienne. Mais cette situation n'était pas sans comporter de nombreux et graves inconvénients ; aussi les Etats particuliers du Vivarais, se faisant l'écho des doléances du pays, s'émurent et lors de leur réunion de 1724, voyant qu'aucun imprimeur ne se décidait à venir s'établir dans la Province, décidèrent de provoquer eux-mêmes l'établissement d'une imprimerie dont le siège serait fixé au Bourg-St-Andéol.

Pourquoi cette dernière ville fut-elle choisie par les Etats alors qu'à première vue il semblerait que sa situation à l'extrémité du Vivarais devait la faire écarter, comme le fut Annonay pour cette raison, et alors que des villes aussi importantes, telles que Privas, Aubenas, Villeneuve-de-Berg, occupant une position plus centrale, paraissaient plutôt désignées pour devenir le siège de cette nouvelle industrie? Comment enfin, le choix ne se porta-t-il pas sur Tournon où l'imprimerie avait été déjà si florissante pendant une longue suite d'années ? Nous trouvons l'explication de ce fait dans une lettre adressée de Joyeuse en 1767 à l'Intendant du Languedoc par son subdélégué de Laforest et dont nous allons donner un extrait. Pour l'intelligence de ceci nous devons dire qu'en 1759 un arrêt du Conseil d'Etat supprima l'imprimerie du Bourg, ainsi que nous l'expliquerons dans la suite de cette étude ; elle fut rétablie en 1767 grâce à de puissantes interventions. La lettre en question est tirée d'un mémoire relatif à ce rétablissement.

« Monseigneur, Vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 19 may sur le rétablissement à faire d'une imprimerie en Vivarais, suivant l'intention du ministre, d'après l'édit nouvellement rendu,

Digitized by Google

et il s'agit de sçavoir dans qu'elle ville l'imprimerie sera la mieux placée, sur quoy vous aves la bonté de me demander mon avis motivé.

J'ay pris là dessus, Monseigneur, des eclaircissements par moy-même, ou par des personnes intelligentes et j'observe d'abord que l'imprimerie doit être *plutôt dans le Bas Vivarais* que dans le Haut, soit parce que le Haut Vivarais est voisin de Valence en Dauphiné où il y a une imprimerie, soit parce que le Bas Vivarais est environ la moitié plus considérable par son étendue et le nombre de ses communautés ; que le sindic et le greffier du pays y résident depuis un temps immémorial et qu'il est éloigné des villes où il y a imprimeries.

Dans le Bas Vivarais les villes les plus notables sont Viviers, le Bourg-saint Andéol, Villeneuve-de-Berg et Aubenas, et parmi ces villes je pense que la préférence doit être pour celle du Bourg-saint-Andéol, attendu qu'elle est la plus considérable, la mieux située au bord du Rhône, et la plus à portée de reçevoir de Lyon les secours journaliers en papiers et caractères, la plus à portée encore du sindic du pays qui fait imprimer les mandes de la taille, les lettres, mémoires et autres écrits pour les affaires publiques ; et enfin très voisine de Viviers, siège épiscopal où sont les recettes des tailles et décimes, et qui fournit beaucoup d'écrits à imprimer : cette ville de Viviers, quoique la capitale du pays, en étant dailleurs une des plus petites et beaucoup moins propre que le Bourg-saint-Andéol pour l'imprimerie ; les autres villes cy dessus dénomées ne sont pas non plus aussi propres, en considérant leur situation, leur étendue et leur commerce ; il est vraisemblable que l'imprimerie n'y subsisteroit pas, ou même que l'on ne trouveroit par un imprimeur qui voulut s'y établir... etc. (1) »

Il est certain que les motifs ci-dessus allégués en 1767 pour faire rétablir une imprimerie au Bourg durent être les mêmes qui décidèrent les Etats de la Province à choisir cette ville de préférence à toute autre. Mais il est probable aussi que l'influence de l'évêque de Viviers ne fut pas étrangère à ce choix. Mgr

(1) Archives de l'Hérault, liasse C, 2807. (publiée par Henri Stein).

Digitized by Google

Renaud de Villeneuve, alors sur le siège épiscopal, s'intéressa en effet beaucoup à cette affaire dans laquelle il entrevoyait des avantages et des grandes facilités pour les impressions habituelles du diocèse. Il aimait le Bourg, il y avait hérité de ses prédécesseurs une belle résidence où il venait faire de fréquents séjours ; puis il comprenait que les nombreuses communautés religieuses de cette ville, son collège et son séminaire, très florissants à cette époque, n'auraient qu'à gagner à avoir sous la main un établissement d'une utilité aussi grande. Aussi Mgr de Villeneuve et ses successeurs devinrent-ils par la suite les protecteurs les plus dévoués de l'imprimerie bourguésane.

Après avoir décidé de créer une imprimerie au Bourg-St-Andéol les Etats particuliers du Vivarais chargèrent M. de Vogüé (1), un de leurs membres, qui se rendait à Lyon où il possédait de nombreuses relations, de s'occuper de cette affaire et de trouver dans cette ville un imprimeur qui voulut bien consentir à aller s'établir en Vivarais. M. de Vogüé s'aboucha avec un nommé César Chappuis, d'une vieille famille d'imprimeurs, qui exerçait cette profession depuis de nombreuses années dans la rue Mercière, et consentit à venir s'installer au Bourg aux conditions suivantes : les Etats s'engageraient à lui procurer tous les travaux administratifs de la Province et ceux de l'évêché, lui alloueraient une somme de 250 livres comme indemnité de déplacement et lui paieraient annuellement 100 livres pour le défrayer de son loyer.

Chappuis, né à Lyon en 1652, avait alors 72 ans et était veuf d'Anne Chavinod. Il avait quatre enfants, dont un fils nommé Jean-Pierre, âgé de 34 ans, également imprimeur, et une fille appelée Marie ou Marion, de 27 ans. Ces deux enfants qui étaient célibataires, accompagnèrent leur père au Bourg. Chappuis laissa à Lyon deux filles, l'une Catherine, mariée en premières noces avec un imprimeur de Lyon nommé Téron, venait d'épouser en secondes noces un autre imprimeur nommé Armand ; l'autre, Marianne, femme d'un sieur Nerret, tapissier. Cette dernière,

(1) Cerice-François Cte de Vogüé, Grand bailli du Vivarais, chevalier de St-Louis, etc. (1683-1739), fils de Melchior II, Marquis de Vogüé, Colonel de cavalerie et Baron des Etats.

Digitized by Google

devenue veuve bientôt après, vint habiter au Bourg, chez son père, avec ses deux filles dont l'aînée, Marianne Nerret, épousa en 1753 Jean-Charles Guiremand, et la cadette, Marie, se maria en 1760 avec Pierre Guillet. Les deux beaux-frères étaient alors employés dans l'imprimerie Chappuis.

César Chappuis, dès son arrivée au Bourg, installa ses ateliers dans une maison située près de l'église Saint-Andéol, place St-Andéol, affermée au sieur Louis Saboli. Aidé de son fils il commença à travailler et prit le titre *d'imprimeur de Mgr l'évêque de Viviers* qu'il ajouta à son nom sur tous les ouvrages sortis de ses presses. Malheureusement il ne put jouir longtemps de la prospérité naissante de l'imprimerie qu'il avait créée, car le 5 février 1732, six ans après son arrivée au Bourg, il décédait à l'âge de quatre-vingts ans. Par testament du 15 juillet 1728 aux minutes de Me Joseph Roux, notaire à Bourg-St-Andéol, il instituait son héritière universelle sa fille, Marie Chappuis, qui habitait avec lui « en considération des bons et agréables services qu'elle lui avait avait rendus », ne laissant à son fils Pierre et à Catherine et Marianne ses deux filles de Lyon, que « les droits de légitime qui leur revenaient sur ses biens ». Après sa mort l'imprimerie fut dirigée par Marie Chappuis, qui en était la principale propriétaire, et par son frère Jean-Pierre ; mais tous les ouvrages qui en sortirent continuèrent à porter l'indication d'*imprimerie César Chappuis,* puis plus tard celle d'*imprimerie Chappuis.*

En 1752, Marie Chappuis s'adjoignit deux ouvriers nommés Guiremand qu'elle fit venir de Crest en Dauphiné ; l'aîné, Jean-Charles Guiremand, était déjà imprimeur de son état et le cadet simplement apprenti. Le mauvais état de la santé de Pierre Chappuis qui l'empêchait de travailler motiva cette mesure ; puis, peu de temps après, ce dernier dont la maladie s'aggravait et qui mourut en 1758, vendit à Charles Guiremand, devenu son neveu par son mariage récent avec sa nièce Marianne Nerret, tous les droits qu'il possédait sur l'imprimerie. Charles Guiremand devint donc l'associé de sa tante Marie Chappuis et de sa belle-mère Marianne Nerret, laquelle à la mort de son mari, et ainsi que nous l'avons dit plus haut, était venue habiter au Bourg. L'acte d'association fut passé devant Me Joseph Brunel, no^re au

Digitized by Google

Bourg-St-Andéol, le 12 novembre 1752. Marie Chappuis mourut ab-intestat en 1756, son frère Pierre et sa sœur Marianne lui succédèrent par égales parts.

Entre temps un autre ouvrier imprimeur, nommé Pierre Guillet, originaire de Grenoble, était entré à l'imprimerie où il prit rapidement une place prépondérante grâce à son intelligence et à son travail assidu. Il épousa, en 1760, Marie Nerret, la fille cadette de Marianne Chappuis, et devint ainsi le beau-frère de Guiremand. Il s'ensuivit, pendant un certain nombre d'années, une association nouvelle entre Marianne Chappuis, Guiremand et Guillet ; et les ouvrages sortis de leurs presses portèrent la signature *J. C. Guiremand et Pierre Guillet.*

Les caractères des deux beaux-frères étaient loin de sympathiser. Guiremand, moins sérieux que Guillet, jalousait ce dernier ; il avait même essayé de faire échouer son mariage en adressant une dénonciation calomnieuse contre lui à l'évêché, tentative qui le fit condamner à des dommages-intérêts par l'Official Jacques Flaugergues. Bref, la brouille étant devenue à l'état aigu, l'association fut rompue et Guiremand se sépara de son beau-frère. Nous verrons par la suite ce qu'il devint et le rôle que lui et ses descendants jouèrent dans l'imprimerie vivaroise. Il ne resta plus à l'imprimerie que Pierre Guillet et sa belle-mère Marianne Chappuis, veuve Nerret. A partir de ce moment les ouvrages imprimés portèrent la signature de *Veuve Chappuis et P. Guillet* (1) suivie du titre d'Imprimeur du Vivarais, de *Mgr l'Evêque de Viviers et du clergé.* La veuve Chappuis-Nerret mourut le 15 août 1772 à l'âge de 80 ans et Guillet resta seul à la tête de l'atelier qui devint l'imprimerie Pierre Guillet.

En 1759 un événement fâcheux et inattendu faillit faire sombrer l'imprimerie bourguésane. Un arrêt du Conseil d'Etat ayant ordonné la suppression de nombreuses imprimeries du Royaume, celle du Bourg-St-Andéol fut comprise dans ce nombre et reçut

(1) Cette ra son sociale a donné lieu à des confusions inévitables. Beaucoup ont pu croire qu'il s'agissait de la veuve de César Chappuis, alors que c'était sa fille qui était ainsi désignée. L'origine de cette anomalie fut le désir qu'eurent les successeurs de César Chappuis de conserver le nom du fondateur de l'imprimerie dans leur raison sociale.

Digitized by Google

l'ordre de cesser ses travaux dans un délai de trois mois sous peine de confiscation et d'amende.

Il serait trop long de rappeler dans quelles circonstances cet arrêt fut rendu ; nous nous bornerons à dire que les imprimeries s'étant considérablement multipliées en France depuis quelques années, il en était résulté de graves abus, et, malgré une réglementation très sévère, les publications clandestines contre les mœurs et contre la religion devenaient chaque jour plus nombreuses. Ce fut assurément par erreur qu'à la suite de l'enquête ordonnée à ce sujet, l'imprimerie Chappuis fut englobée parmi celles qui furent condamnées. Respectueux des règlements, jamais leurs propriétaires n'avaient donné le moindre sujet de plaintes à l'administration ; aussi, dès que le bruit de la prochaine suppression de cet atelier se fut répandu, Mgr de Morel de Mons, alors évêque de Viviers, qui protégeait la famille Chappuis, sachant mieux que personne qu'elle le méritait à tous égards, essaya de détourner l'orage en adressant la lettre suivante au Chancelier de Maupeou, à Paris.

« Monseigneur,

« Vous n'avés surement pas été informé que le diocèse de Viviers était un des plus considérables du Languedoc, qu'il y avoit trois recettes dans cette ville qui ne pourroyent se passer d'avoir un imprimeur tant pour les affaires du Roy que celles du diocèze ; le pays l'avoit jugé si nécessaire pour ce qui regarde les affaires de la province dans cette partie qu'il a fait cent francs de pention à la vesve Chappuy pour ne pas porter son talent ailleurs comme ne pouvant pas se passer de ce secours ; ainsy Monseigneur, j'espère que vous voudrés bien nous le laisser et je vous demande cette grace aussy écentielle pour ce qui regarde le Vivarais comme province que par le besoin particulier que j'en ay ; on n'a jamais été dans le cas de se plaindre que lonaye jamais rien imprimé au Bourg-Saint-Andéol que de convenable en quelque genre que ce soit, ainsy je vous prie de vouloir bien laisser jouir la vesve Chappuy d'un avantage qui est uniquement pour le bien de l'Etat et celuy de la religion comme

Digitized by Google

vous pouvés vous en faire instruire par les personnes qui mériteront le plus votre confiance dans la province.

Je suis, avec respect, Monseigneur, Votre tres humble et tres obéissant serviteur † J. Evêque de Viviers, (signé.)

à Montpellier (1) le 23 février 1759. (2) »

La veuve Chappuis fit également présenter un placet à la chancellerie, les consuls du Bourg en firent autant, mais toutes ces démarches demeurèrent inutiles et l'Arrêt de suppression de l'imprimerie fut signifié le 12 mai 1759. Ce jugement ne fut heureusement pas appliqué. Sur les conseils de leurs protecteurs la veuve Chappuis et son gendre continuèrent sans bruit à travailler, faisant le moins possible parler d'eux, évitant de dater les ouvrages qui sortaient de leurs presses, et M. de la Chadenede, syndic du Vivarais, chargé de l'exécution de l'Arrêt, ferma les yeux.

Malheureusement Guillet comprenant la fausseté de sa situation voulut la faire régulariser en essayant d'obtenir un privilège particulier qui lui conféra le droit de travailler sans craindre d'être tracassé. Il intéressa à cette affaire les Etats du Vivarais réunis en mai 1764 à Tournon pour l'Assiette, et ceux-ci, par une délibération motivée, chargèrent M. de la Chadenede de lui prêter toute son assistance. Le syndic rédigea un mémoire fort élogieux pour la veuve Chappuis et pour Guillet, insistant sur leur conduite irréprochable et sur la nécessité pour le Vivarais de posséder une imprimerie. Guillet adressa sa requête, appuyée du mémoire en question, de la délibération de l'Assiette et d'un certificat de l'évêque au chancelier de Maupeou à Paris, qui répondit par la lettre suivante adressée àl 'Intendant de St-Priest, à Montpellier.

« Monsieur, je vous envoye un mémoire par lequel le nommé Guillet, imprimeur à Bourg-Saint-Andéol en Vivarais, demande

(1) L'évêque de Viviers était alors à Montpellier où il siégeait dans l'assemblée des Etats du Languedoc ; et c'est sur les conseils de l'Intendant, qu'il essaya d'intéresser à cette affaire, qu'il écrivit cette lettre à M. de Maupeou.

(2) Archives de l'Ardèche, C, 960.

Digitized by Google

que Sa Majesté luy accorde un titre en vertu duquel il puisse continuer paisiblement l'exercice de sa profession en cette ville. Je me suis fait représenter l'Arrêt du Conseil du 12 may 1759, qui a fixé le nombre des imprimeries de la généralité de Montpellier. J'ay vu que par cet arrest l'imprimerie de Bourg-Saint-Andéol a été nommément supprimée, et que même Sa Majesté avoit fait défense au nommé Chappui d'en continuer l'exercice, à peine de 500 livres d'amende, et de confiscation des vis, presses et caractères de son imprimerie, ce qui auroit dû être exécuté sur le champ. Je ne vois donc d'autre chose à faire sur cette demande que de l'avertir, de ma part, de se défaire de ses vis et ustencils d'imprimerie dans un délay que vous luy prescrirés, et s'il ne le fait pas, vous dirés au lieutenant de police de mettre l'arrêt du 12 may à exécution. C'est toute la grâce que je peux luy faire.

Je suis, Monsieur, votre affectionné serviteur.

De Maupeou

à Paris, le 26 septembre 1765 (1). »

M. de Laforest, maire de Joyeuse et subdélégué de l'Intendant pour le Vivarais, fut chargé d'informer les Consuls du Bourg, qui avaient appuyé la démarche de Guillet, de la décision de M. de Maupeou au sujet de la pétition en question, rejetée, leur disait-il « comme n'étant que la répétition des raisons par lui invoquées dans son premier mémoire auquel on n'eut point d'égard. L'intention du ministre, ajoutait-il, est que cet imprimeur exécute dans trois mois au plustard l'arrêt du Conseil du 12 may 1759 qui supprime l'imprimerie du Bourg, sans quoy il est ordonné à MM. les Officiers de police de faire saisir les ustensiles et d'en rendre compte... Le sieur Guillet a mal fait de présenter ce nouveau mémoire sans autre précaution, etc. (2) »

Il semblerait qu' à la suite de cet insuccès les amis et protecteurs de Guillet auraient dû être découragés ; il n'en fut rien, et l'année suivante ils reprirent leurs démarches en vue de l'obtention du privilège d'imprimeur qu'ils sollicitaient pour leur protégé.

---

(1) Archives de Bourg-St-Andéol, H H. 8.

(2) Archives de l'Hérault, liasse C, 2807. (Henri Stein).

Digitized by Google

Seulement il fut décidé que, par prudence, le nom de Guillet ne paraîtrait plus dans les nouvelles demandes qui allaient être faites, et qu'on se contenterait d'obtenir du ministre une autorisation pour créer un imprimerie du Vivarais qu'il serait toujours facile après de faire passer sur la tête de Guillet.

M. Doize de Pigeron (1), consul du Bourg, prit l'affaire en main. Sa parenté avec M. de la Chadenede, le syndic du Vivarais, lui permit d'obtenir de lui la continuation de la protection qu'il avait déjà accordée à Guillet. Il s'adressa également à M. de Joubert, syndic général à Compiègne, à M. de Savigny, Intendant de Paris et à divers autres personnages influents de sa connaissance qui lui promirent leurs bons offices. Enfin M. de Pigeron avait à Paris un ami intime, M. de Lespinasse, lequel originaire du Bourg, avait de hautes relations dans le monde officiel. Il lui demanda son concours et, par son intermédiaire, fut mis en relations avec un avocat au Conseil d'Eat nommé de la Balme qui se chargea de toutes les démarches et qui eut la bonne fortune de réussir.

---

(1) La famille Doise ou Doize, du Bourg-St-Andéol, était représentée à la fin du XVIIe siècle par François Doize, fils d'Andéol et d'Anne Calameau (de Pierrelatte), qui épousa en 1683, Catherine Chaudru, d'une famille notariale de Bourg-St-Andéol et de laquelle il eut quatre enfants, tous morts sans postérité.

L'aîné, François, né en 1685, entra au service militaire et se retira avec le grade de capitaine ; il réalisa une fortune considérable dans la spéculation à l'époque du Système de Law, acheta une charge de Secrétaire du Roi et en 1741 un Office de Président à la Chambre des Comptes de Grenoble. Il fit aussi l'acquisition de plusieurs domaines à Pierrelatte et à Lapalud et de la terre et fief de Vinsobres, près Nyons. Il obtint, en 1753, leur érection en comté, ajoutant le qualificatif de Comte de Vinsobres à celui de seigneur de Frémigières, Malingin, etc., près Lapalud. Il fit construire le bel hôtel Louis XV que l'on admire encore au Bourg-St-Andéol, rue du Collège, à côté de celui des de Barjac. Il mourut ab-intestat au Bourg-St-Andéol en 1758. Ses héritiers furent ses deux frères, Jean-Baptiste, né en 1698, ancien capitaine et chevalier de St-Louis, et Antoine, né en 1699, seigneur de Pigeron, près Vinsobres, consul du Bourg. Jean-Baptiste, qui succéda plus tard à Antoine, épousa, à Valence, Marie de Bressac de Faventine. Pauline, sa fille unique, se maria en 1760 avec Joseph-François-Régis-Camille de Serres de Saunier, baron de Violès, marquis de Gras, etc. Grand bailli d'épée du Haut-Vivarais et Valentinois, commandant en second pour le Roi en Vivarais, général de brigade sous la République. Pauline mourut sans enfants.

La fortune des Doize fut engloutie lors de la Révolution et les épaves en furent recueillies par quelques parents éloignés, entr'autres Je-Bte Pichot de Lespinasse. Un beau portrait de M. Doize de Pigeron, peint par Largillière, est actuellement la propriété de M. Verdet-Kléber à Avignon.

Digitized by Google

Mais auparavant une nouvelle difficulté avait surgi. M. de Maupeou semblait décidé à se laisser fléchir, quand certaines influences firent agiter la question suivante : l'imprimerie devait-elle être conservée à Bourg-St-Andéol, ou ne valait-il pas mieux profiter de la circonstance pour l'établir dans une ville du Vivarais plus centrale, telle que Privas, Aubenas ou Villeneuve-de-Berg ? Et le chancelier écrivit à M. de Saint Priest, Intendant du Languedoc, la lettre suivante.

« Monsieur, Les opérations qui viennent d'être faites dans le Vivarais par la commission que le Roy a jugé à propos d'y envoyer au mois de septembre dernier, et les mesures que Sa Majesté a prises en conséquence pour la réformation de la justice et de la police en ce pays m'ont paru des motifs bien propres à appuyer les instances des Etats du Vivarais pour rétablir l'imprimerie qui avoit été supprimée au Bourg de Saint-Andéol par l'arrêt du Conseil du 12 may 1759, dont je vous avais fait sentir les motifs par les deux lettres que je vous avois écritte les 10 février et 17 décembre 1766, mais avant que de proposer au Roy ce rétablissement, il m'a paru nécessaire de déterminer le lieu où cette imprimerie sera la mieux placée pour la commodité des habitans de cette province. On sollicite beaucoup pour la laisser au Bourg-Saint-Andéol, mais il seroit possible que des intérets particuliers soit des habitans de ce lieu, soit même du nommé Guillet qui parroit être assez protégé, en fussent les seuls motifs, et ce n'est que le bien public qui doit en décider ; il m'a donc paru quil devoit être plus convenable de l'établir dans un lieu moins proche des imprimeries de Valence et de Vienne et plus dans le centre du Vivarais. Par les éclaircissements qu'on m'a donnés à ce sujet il paroit qu'elle seroit mieux placée à Privas où les Officiers de Nismes tiennent tous les ans leurs assises, ou à Villeneuve-de-Bergues et à Annonay où il y a des justices royales que l'on rendra encore plus considérables ; et que Villeneuve-de-Bergues particulièrement seroit plus dans le centre du pays. Quant au nommé Guillet, à qui il semble assez juste de donner la préférence, il doit lui être à peu près égal de s'établir en l'une ou l'autre de ces villes, mais en tout cas ce sera un assés grand avantage pour lui pour qu'il passe sur une pareille difficulté, qui

Digitized by Google

doit céder au bien de la chose. J'attendray votre avis sur tous ces points et je suis bien sûr qu'il me mettra à porter de proposer à Sa Majesté ce qui sera le plus avantageux à une province qu'elle veut bien honorer en ce moment de toute sa protection.

Je suis Monsieur, votre affectionné serviteur.

De Maupeou.

Paris, ce 8 may 1767 (1). »

M. de St Priest chargea heureusement son subdélégué de La Forest de faire une enquete à ce sujet ; et ce dernier qui était un des principaux protecteurs de Guillet et en même temps très porté en faveur du Bourg, adressa, le 8 juin 1767, à l'intendant un rapport dans lequel il concluait à la nécessité de laisser l'imprimerie dans cette dernière ville. Son témoignage enleva les dernières hésitations du chancelier qui, peu de jours après, faisait savoir à M. de la Balme que sa requête était admise en principe et qu'il l'accordait « uniquement à sa considération. » Les dernières formalités pour obtenir les lettres patentes du roi demandèrent un certain temps, et ce n'est que le 2 décembre 1767 que M. de la Balme put transmettre à M. de la Chadenède *« l'Arrêt du Conseil d'Etat qui rétablissait l'imprimerie du Vivarais à Bourg-St-Andéol et ordonnait que la place d'Imprimeur serait remplie par Pierre Guillet. »*

Le succès était donc complet et Guillet qui voyait enfin tous ses vœux exaucés, prêta, le 20 février 1768, le serment prescrit par l'arrêt, lequel fut enregistré aux registres de la ville du Bourg-St-Andéol. Mais à l'envoi de M. de la Balme était joint aussi la note des frais qui lui étaient dus pour honoraires et déboursés, s'élevant au joli chiffre de 416 livres. Guillet n'était pas riche et avait dépensé beaucoup d'argent dans ses nombreuses démarches : aussi, ne pouvant payer ces frais, il supplia les Etats du Vivarais, par l'intermédiaire de leur syndic, de les prendre à leur charge (2). Il alléguait à l'appui de sa demande, et non sans

(1) Archives de l'Hérault, C. 2807. (Henri Stein).

(2) M. Doize de Pigeron essaya de plaider sa cause en écrivant à M. de Lachadenède le 12 février 1768... « Je prends la liberté d'implorer vos charités et vos miséricordes pour le St Guillet, très pauvre, chargé de trois enfants, d'une femme et d'une belle-mère, et plein de bonnes qualités relatives à son état... » Arch. de l'Ardèche, C. 960.

Digitized by Google

quelque raison, que depuis la suppression légale de son imprimerie les Etats avaient cessé de lui payer la pension annuelle de 100 livres qu'ils lui faisaient en vertu des engagements pris avec son prédecesseur César Chappuis, et il offrait de compenser l'arriéré qui lui était dû avec la note de l'avocat La Balme. Mais les Etats rejetèrent cette proposition, soutenant que depuis l'arrêt de suppression de son imprimerie il n'avait pu exercer sa profession qu'illégalement et que par conséquent son droit à la pension n'existait plus. Tout au plus, et comme transaction, lui offrirent-ils de lui accorder deux ans de terme pour rembourser ces frais dont ils avaient dû faire l'avance. Nous ignorons comment se termina cette affaire, mais par les procès-verbaux des Etats nous voyons que, quatre ans après, cette somme était encore due, et il est probable que Guillet, dont les affaires n'étaient pas très brillantes, en resta toujours débiteur envers la Province. Les mêmes procès-verbaux nous apprennent que la pension annuelle de 100 livres en faveur de Guillet ne fut jamais rétablie malgré ses instances et les démarches que fit en sa faveur le marquis de Rochemore, député à l'Assiette.

Voilà donc Guillet possesseur d'un titre officiel d'imprimeur : à dater de cette époque et jusqu'en 1790, époque où il quitta le Bourg, sauf certains démêlés avec Guiremand, son ancien associé, dont nous aurons à parler, il exerca paisiblement sa profession, et l'histoire de cette imprimerie n'offre plus que des incidents d'un médiocre intérêt. Notons, parmi ceux-ci, la mort de sa femme survenue le 30 décembre 1769, et son second mariage avec Marie Chappus, de Bourg-St-Andéol, qui eut lieu en mars 1771. Du premier lit il avait eu six enfants : il en eut cinq du second, dont un fils Pierre-Roch, né le 18 août 1775, qui lui succéda plus tard dans l'imprimerie.

En 1775, un violent incendie éclata dans une maison attenante à celle de Guillet, et les efforts qu'on dut faire pour le combattre occasionnèrent de sérieux dégâts au matériel de l'imprimeur. Fort de la protection que n'avaient cessé de lui accorder les Etats du Vivarais, Guillet n'hésita pas à leur demander un secours pour l'aider à réparer ses pertes. Dans la séance de l'Assiette tenue le 5 juin de cette année à Aubenas, le bailli de

Digitized by Google

Largentière fit un rapport favorable, au nom de la commission spéciale, sur la pétition remise par Guillet et dans laquelle « il demande quelque secours à l'assemblée pour lui aider à rétablir les effets de son imprimerie qui ont été égarés à l'occasion de l'incendie de la maison du nommé Teyssier, son voisin, arrivé le 14 février dernier, et par le transport qui se fit précipitamment des susd. de la maison du dit Guillet chez le voisin pour éviter qu'ils ne périssent dans cet incendie ainsy que beaucoup de papiers, de caractères d'impression très précieux, presses, ouvrages commencés qu'il a perdus dans ce désordre, outre les dommages causés au couvert de sa maison par laquelle on portoit de l'eau dans celle de Teyssier par la nécessité d'un passage unique. La commission a été d'avis par un principe de commisération de proposer à l'Assemblée d'accorder audit Guillet, imprimeur, la somme de deux cent quarante livres à titre de secours de laquelle M. le Syndic poursuivra l'imposition aux Etats prochains (1). »

Et en effet, le 31 mai 1776, les Etats réunis à Largentière pour l'Assiette, accordaient à Pierre Guillet les 240 livres proposées pour secours extraordinaire.

Jusqu'en 1780 les procès-verbaux des délibérations des Assemblées des Etats du Vivarais étaient restés à l'état de manuscrits; à cette époque on décida de les faire imprimer, et naturellement, ce travail fut confié à Guillet qui s'en acquitta jusqu'à la Révolution. Le format de ces registres est un petit in-folio.

En 1782 Guillet fut troublé dans sa quiétude et dans ses intérêts par la menace d'une concurrence. Il s'agissait de l'établissement d'un atelier typographique à Villeneuve-de-Berg dont l'importance venait d'être augmentée par suite de la création d'une Sénéchaussée à laquelle on projetait de joindre un Présidial. Le parlement de Toulouse insistait pour cette fondation et mettait en avant, comme candidat, un sieur Prunet. L'Intendant du Languedoc, consulté par M. de Maupeou, parut défavorable à ce projet ainsi qu'il résulte d'un rapport adressé

(1) Verbaux des Etats particuliers du Vivarais de 1775. Arch. de l'Ardèche. C. 356, pp. 15 et 175.

Digitized by Google

par lui à Paris, le 11 septembre 1782, où il établit l'inutilité pour le Vivarais de deux imprimeries aussi rapprochées l'une de l'autre et le préjudice que cet établissement causerait à celle du Bourg en faveur de laquelle on avait pris des engagements. Bref, l'affaire n'aboutit pas.

Nous arrivons à 1789, époque où les évènements politiques donnèrent une plus grande impulsion aux travaux de l'imprimerie Guillet. Ce dernier édita en effet un nombre considérable de publications officielles, mais Privas ayant été choisi pour chef-lieu du nouveau département créé, l'intensité de la vie politique se porta dans cette ville et Guillet se vit obligé d'y transporter ses presses. Une partie de ses ateliers paraît néanmoins être restée quelque temps au Bourg, probablement sous la direction de son fils Pierre-Roch ; en effet bon nombre d'actes officiels qu'il édita sont datés de Bourg-St-Andéol, jusque vers la fin de 1792.

A partir de cette époque on n'entend plus parler de Pierre Guillet, qui devenu vieux, dut revenir au Bourg où les registres de l'état-civil nous apprennent qu'il mourut le 24 janvier 1816, dans sa maison de la place Saint-Andéol, âgé de 82 ans.

Quant à son fils, Pierre-Roch, nous le trouvons établi imprimeur au Bourg en 1810, ainsi qu'il résulte d'un état nominatif des imprimeurs de l'Ardèche du 6 décembre 1811 (1), où nous voyons que Privas possédait alors deux imprimeries, celle de François Agard et celle de Ch. Antoine Guiremand. Dans cet état, il n'est pas fait mention de Pierre Guillet, ce qui prouve qu'il avait alors pris sa retraite. Mais Roch Guillet exerçait alors son industrie sans autorisation régulière et par suite d'une tolérance de l'Administration. En 1811, il dut faire régulariser sa situation et demanda un brevet d'imprimeur qui lui fut délivré le 7 décembre 1811, après une enquête que nous révèle la lettre suivante du préfet de l'Ardèche, adressée le 12 juillet 1810 à M. Pontal, maire du Bourg.

« Je désirerais savoir, Monsieur, si le Sr P. Roch Guillet et sa famille vivent de la profession d'imprimeur que le 1er exerce dans votre ville. Dans le cas de l'affirmative, il m'importerait de

(1) **Archives de l'Ardèche. Registre des Arrêtés du Préfet de 1811.**

Digitized by Google

connaître si le Sr Guillet travaille habituellement et quels sont les ouvrages qu'il est dans l'usage d'imprimer. Je désirerais également connaître ses autres moyens d'existence, supposé que sa profession d'imprimeur ne fournisse qu'à une partie de ses besoins.

Je vous prie de me transmettre le plutôt possible les renseignements que je vous demande par cette lettre qui est toute confidentielle. — J'ai l'honneur, etc... » (1).

En 1819, une réorganisition des réglements qui régissaient l'imprimerie obligea Roch Guillet à solliciter une nouvelle autorisation, et un second brevet, toujours à la résidence du Bourg, lui fut délivré le 7 janvier ainsi qu'il résulte de la lettre suivante adressée par M. d'Indy, Préfet de l'Ardèche, au maire du Bourg.

« Monsieur le Maire, j'ai l'honneur de vous adresser le Brevet d'imprimeur que son Ex^ce le Ministre de la Police Générale a délivré au nom du Roi au Sr Pierre-Roch Guillet. En faisant remettre ce brevet au Sr Guillet, veuillez lui recommander de se présenter au Tribunal civil de l'arrondissement de Privas pour y faire enregistrer son titre et prêter serment de fidélité au Roi et d'obéissance à la Charte et aux Lois du Royaume. J'ai l'honneur, etc... (2) »

L'année suivante Roch Guillet trouvant que la ville du Bourg n'offrait plus les mêmes ressources qu'autrefois pour sa profession fit des démarches auprès de l'administration et obtint l'autorisation d'aller s'installer à Tournon où il était encore en 1850 (3).

Il résulte d'une note trouvée dans les papiers Gleizal, dit M. Mazon, que l'ex-conventionnel, devenu à sa sortie de la vie politique le grand avocat consultant du département de l'Ardèche, avait suivi « les nombreuses affaires de Guillet, fils, au Bourg-St-Andéol, à Privas et à *Mende* » ; d'où on peut conclure que Roch Guillet n'était pas venu s'établir à Tournon sans avoir fait sur d'autres points des tentatives restées infructueuses. (4)

(A suivre.) R. LABRÉLY.

(1) Archives modernes du Bourg-St-Andéol.
(2) Archives modernes du Bourg-St-Andéol.
(3) *Tournon Autrefois et Aujourd'hui*, par Delarbre, p. 138
(4) Mazon : articles sur les imprimeries du Vivarais, *Patriote de l'Ardèche* des 24 et 27 février 1895.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

JACQUES DE BANNE

CHANOINE DE VIVIERS.

Publiés,

D'après le manuscrit de la Bibliothèque Nationale,

par

AUGUSTE LE SOURD

INTRODUCTION

« En passant en revue la pléiade, ni bien nombreuse, ni très brillante, des écrivains et des érudits qu'a produits le Vivarais, parmi ces modestes et infatigables travailleurs qui consacrèrent leurs loisirs et leurs veilles à écrire jour par jour la Chronique de la Province, à étudier ses antiquités, à recueillir et à coordonner les monuments épars de son histoire, l'un des premiers qui viennent fixer notre attention et s'offrir à notre reconnaissance est, sans contredit, le chanoine de Banne ; j'avouerai même qu'il n'en est aucun dont le nom semble mériter à plus juste titre d'échapper à l'oubli ; aucun dont le caractère, la vie et les travaux puissent nous fournir le sujet d'une étude plus attrayante (1). » — C'est en ces termes que débutait l'agréable étude du chanoine Rouchier sur son devancier Jacques de Banne. (2)

Le chanoine de Banne reste bien, en effet, le premier de nos chroniqueurs, le plus attachant tout au moins et le plus aimable ; il est devenu, pour ainsi dire, populaire dans le petit monde des amateurs de notre histoire locale.

Et cependant sa vie et ses origines sont imparfaitement connues ; on ignorait même le nom de son père.

---

(1) *Bulletin de la Société des Sciences naturelles et historiques de l'Ardèche*, n°2, années 1863, 1864, 1865. Privas, typ. de Roure, fils [1866] petit in-8, p. 33. Cette étude a été partiellement reproduite par la *Semaine religieuse du diocèse de Viviers* en 1896.

(2) Je conserve l'orthographe *Banne* qui est le plus généralement adoptée, tout en notant que le chroniqueur et son père écrivaient *Bane*.

Digitized by Google

Sans vouloir refaire la biographie de Jacques de Banne, faite, et très bien faite, par M. Rouchier, ni établir une généalogie des Banne de la Voulte, je me contenterai d'apporter quelques documents nouveaux.

La famille de Banne serait, d'après M. Rouchier, une branche des Banne d'Avéjan ; cette assertion mériterait d'être confirmée par des titres (1). Je crois plus simple de supposer les Banne originaires de la Voulte, où M. l'abbé Auguste Roche a trouvé, à la date de 1348, Pierre, Pons et Jean *de Bana*, et, en 1362, « Jean, Guillaume et Marguerite de Bane. » (2)

Sachant par Jacques de Banne lui-même qu'il était petit-fils de Jean de Banne, capitaine de la Voulte vers 1562, et que sa mère était sœur de Pierre Déodel, religieux de Cruas (3), je crois pouvoir donner pour père au chroniqueur « Sieur Gaspard de Banne, de la Voulte », qui le 5 novembre 1620 passe une procuration générale à « Demoiselle Suzanne Déodel, sa femme », devant Me Guillaume Michel, notaire à Viviers. Il signe : « G. de Bane, constituant » (4). On le trouve à Cruas, le 19 août 1602, assistant à la prise de possession de la chamarerie de l'abbaye par Pierre Déodel (son beau-frère). (5)

(1) Les armes de ces deux familles étaient différentes, comme l'indique l'*Armorial du Vivarais* de M. Fl. Benoit d'Entrevaux. La copie des *Mémoyres des Antiquités de l'Eglise cathédrale de Viviers*, par Jacques de Banne, qui se trouve aux Archives de l'Ardèche, donne pour armes au chanoine Gabriel de Banne, grand oncle de l'auteur, un écu *à trois croissants*, qu'il faut probablement décrire comme dans *l'Armorial du Dauphiné* de Rivoire de la Bâtie : d'*azur à trois croissants d'argent mal ordonnés, les deux de la pointe renversés et tournés vers les flancs de la pointe.*

(2) A. Roche. *Cartulaire des Augustins de la Voulte.* Aubenas, 1894, in-8, pp. 13 et 14.

(3) Jacques de Banne nomme encore Gilbert de Banne, son oncle ; Claude de Banne de Boissy, son oncle (*Mémoyres...*, p. 46 de la copie des Archives départementales) ou son cousin-germain (*Chronologie...*, p. 267 de la même copie), en réalité son oncle à la mode de Bretagne ; Gabriel de Banne, chanoine de Viviers, son grand oncle ; Pierre Déodel, chamarier de Cruas, son oncle maternel ; Etienne Déodel, abbé de Cruas et évêque de Grasse et le célèbre homme de guerre Antoine Escalin des Aimars, baron de la Garde-Adhémar, dit le capitaine Poulin, ses grands oncles maternels.

(4) Guillaume Michel, notaire à Viviers, registre de 1620, f° 13 v° (Archives départementales). Gaspard de Banne possédait une maison à Viviers et un pré au terroir de la Roubine, près de Viviers ; il les arrente pour deux ans, le 10 juin 1616, au prix de 12 livres (Même notaire, registre de 1616, f° 135).

(5) Archives de l'Ardèche. Registre d'insinuations (1597-1602) provenant de l'évêché de Viviers, f° 442.

Digitized by Google

Ce Gaspard de Banne avait à la Voulte une situation modeste ; on l'y rencontre en 1606 et en 1619, avec le titre de « praticien » (1). Il passa sans doute les dernières années de sa vie auprès de son fils, à Viviers ; c'est là qu'il mourut en 1637 comme l'indique son acte de décès : « Le 20 janvier 1637 est mort Mr de Bane, père de Mr de Bane chanoine, et enseveli le lendemain à Saint-Vincens. » (2)

Gaspard de Banne semble bien avoir été le fils du capitaine de la Voulte, Jean de Banne, si l'on s'en rapporte au testament de « Damoizelle Catherine de Philibert, veufve à feu Jehan de Banne, cappitaine de la Voulte, quand vivoit, en Viveroys », qui fait « son heretier universel, assçavoir est Gaspard de Banne, son filz légitime et naturel » (25 janvier 1595). Il est à noter que Catherine de Philibert était protestante et voulut être enterrée « au lieu de Dye..., dans l'hospital et cimantière où ont acoustumé ceulx de la relligion estre ensepvellis. » (3)

---

(1) Archives de l'Ardèche, E. 168, et Duchier, notaire de la Voulte, registre de 1618-22, f° 247 v°. (Etude de Me Dupin, à la Voulte).

(2) Archives de Viviers, GG. 1, f° 21.

(3) François Michel, notaire de la Voulte, registre de 1595 à 1603, f° 31 (Etude de Me Dupin). — Dans ce testament, Catherine de Philibert lègue 50 livres à Françoise de Banne, sa fille aînée ; 60 écus à Blanche de Banne, veuve de feu Jacques Vachier ; 30 écus à honorable homme Jean Bessonnet, son petit-fils ; 10 écus à Magdeleine de Bessonnet, sa « petite-niepce » (petite-fille) et 10 livres à Marie Vincent, de Chomérac, sa chambrière.

Françoise de Banne était veuve d'honorable homme Jean Bessonnet, et en avait plusieurs enfants : Jean, Magdeleine (mentionnés au testament de leur grand'mère) et Isabeau.

Isabeau épousa, « en face de Sainte Mère Eglise », au mois de mai 1583, honnête homme Jean Chomel ou Chomeilz, natif de Silhac au Bas-Limousin. Elle eut en dot 1.000 livres et des terres. Nobles Antoine de la Croix, Théodore de la Mure, François de Langlade, Gilbert de Banne et de Boissy, Géraud de Bézangier, sieur de Saint-Lager, signèrent au contrat.

Magdeleine resta protestante et épousa, le 11 décembre 1600, Me Claudon Michel, notaire à la Voulte, natif de Mirmande en Dauphiné. Elle eut 1.000 l. de dot. Soit que ce mariage déplût aux autres membres de la famille de Banne, fervents catholiques, soit pour d'autres raisons, aucun d'eux ne fut présent au contrat, que signèrent Géraud de Bézangier, sieur de Saint-Lager, gentilhomme servant du Roi, et Jean Piquet, juge des terres du duc de Ventadour. (François Michel, notaire de la Voulte, registre de 1590-1604, fos 314 et 455.)

La famille de Philibert, importante en Diois, posséda la seigneurie de Venterol et contracta de belles alliances. (Inventaire des Archives de la Drôme, E. 1416, et *passim*, et *Armorial du Dauphiné* de Rivoire de la Bâtie, etc.)

Digitized by Google

Un autre document établit de plus que Gaspard de Banne, fils de Jean, capitaine de la Voulte, était petit-fils d'un autre Gaspard, aussi capitaine de la Voulte, que les preuves de noblesse des Banne de Boissy (1) mentionnent ainsi que sa femme Demoiselle Antoinette de la Pierre. C'est le testament fait en 1575 par noble Antoine de Banne, de la Voulte, où sont nommés : Demoiselle Antoinette de la Pierre, sa mère (possessionnée à la Voulte et au Pont-Saint-Esprit) ; Demoiselle Louise d'Urre, sa femme ; « Gaspard de Banne, son nepveu, fils à feu noble Jean de Banne, capitaine en son vivant dudit la Voulte » et Blanche de Banne (2), sa nièce, sœur dudit Gaspard (3).

Les documents que je viens de citer, le dossier conservé à la Bibliothèque Nationale (4) et les preuves de noblesse me permettent d'établir un essai de tableau généalogique montrant,

(1) Archives de l'Ardèche, C. 89.

(2) Voir la note 3 de la page précédente.

(3) Jacques Michel, notaire de la Voulte, expédition originale sur parchemin. Archives de l'Ardèche. E. 168.

(4) Bibliothèque Nationale. Nouveau d'Hozier, 23, p. 154.

On peut consulter encore sur la famille de Banne (branches de la Voulte et de la Bâtie-Tour-du-Verre) les sources suivantes :

Aux Archives de l'Ardèche : B 89, f° 137. B 103, f° 349 v°. 9e registre d'Insinuations au bailliage de Villeneuve-de-Berc, 1571, f° 132.

C. 340, f° 530 v° ; C. 341, f°s 17 v°, 46, 259-60, 354 v° ; C. 342 f° 28 v°.

E. 67, f° 33, 39 v°, 40 v°, 42, 51, 57 v°, 96 v°. E 168, *passim*.

G. 11.

Ancien H. 5.

Guillaume Michel, notaire de Viviers, 1598-1603, f° 307; 1604, f° 169; 1607, f° 213; 1613, f° 155.

Jean de Sault, notaire de Saint-Montan, 1595-6, f° 136 v°; 1614, f° 34.

Jacques du Serre, notaire d'Aubenas, 1602, f° 183 v°.

Jean Lafaisse, notaire d'Aubenas, 1628-30, f° 163.

Daniel Arcajon, notaire d'Aubenas, 1635, f° 293 v°.

Jean de Villeneuve, notaire de Rochecolombe, 1600-02, f° 303.

Jean Fargier, notaire, 1625-8 f°19; 1627-8 f° 3; 1637-8 f° 88.

Aux Archives de Viviers, les registres GG.1, f°s 54 v°, et 246; GG.7, f°s 3 v°, 38 v° et 68.

Dans l'étude de Me Dupin, notaire à la Voulte, les registres de Guillaume Robin, 1592-3, f° 235 ; François-Michel, 1590-1604, f° 61, et lettre insérée au f° 158 du même registre; 1595-1603, f°s 307 et 321 ; Dupré, 1628 ; Duchier, 1618-22, f°s 2, 7 v°, 117 v°, 247 v° et 358 ; 1618-23, f° 13.

Le registre de Jean Chabannes, notaire à Darbres, 1647-9, f°s 356 et 564 (à M. le Dr Chabannes, à Vals).

Dans l'inventaire des Archives de la Drôme, les articles : B. 42, 104, 135, 264, 398, 486, 510, 615, 996-8, 1332, 1337, 1430, 1463, 1585, 1630, 1631, C. 103, 188, 191, 210, 578, 936, 940, 1014. E. 71, 365, 1593, 2263, 2658, 3359, 3582, 5357, 6085, 6790, 8378, 9427, 9542, 9586, 9618, 9621, 9840-1, 9851-2, 9854.

Voir aussi le Bulletin de la Société d'Archéologie de la Drôme, 1895. p .219.

Digitized by Google

en abrégé, les liens de parenté qui unissaient le chroniqueur aux diverses branches de la famille de Banne.

Quelques mots sur deux des personnages figurant dans le tableau ci-contre ne seront pas sans utilité et pourront éclairer un peu le milieu dans lequel naquit Jacques de Banne.

Suzanne Rogier, grande tante du chroniqueur, était la fille d'un homme éminent, Claude Rogier, professeur de droit à l'Université de Valence, qui joua dans cette ville de 1554 à 1577, un rôle particulièrement honorable. On lui doit une *Description de la Ville de Valence*, qui fut envoyée à Paris le 20 novembre 1572 et a été publiée de nos jours (1). Suzanne Rogier elle-même eut un moment de gracieuse notoriété, lorsqu'elle fut choisie, le 2 août 1564, avec Jeanne de Dorne, pour présenter les clefs de Valence à Charles IX et à Catherine de Médicis et pour réciter à ces augustes personnages « les carmes et vers » composés à l'occasion de cette solennité (2).

Jean de Banne de la Bâtie, oncle à la mode de Bretagne de Jacques, fut un homme de guerre très considéré, et même un théoricien de son art. Il fit imprimer à Tournon, en 1591, un *Traité sur l'estat et conduite de l'artillerie* (3).

Le chroniqueur appartenait donc à une branche pauvre d'une famille qui n'était pas sans avoir produit quelques personnages distingués. Sa vie s'écoula sans doute paisiblement, comme le dit

(1) Brun-Durand. Dictionnaire biographique de la Drôme et Archives de la ville de Valence AA 10; BB 5, 6, 7, 9, 11; GG 35, 36, 62. — La *Description de Valence* a été publiée dans le Bulletin de la Société d'Archéologie de la Drôme, VI (1874) 122.

(2) Archives de Valence, BB 7. — La maison de Claude Rogier était sise à Valence, place des Clercs, ainsi qu'il ressort de la vente passée le 21 décembre 1592 à noble Pierre Adam, commissaire de l'artillerie pour le Roi en Dauphiné par noble « Gilbert de Banne et de Boissin, sieur de la Bastie-Seycinet-lès-Grenoble », habitant à la Voulte en Vivarais, comme père et légitime administrateur des personnes et biens de ses enfants et de feu damoiselle Suzanne de Rogier, sa femme, d'une maison de ses enfants, de haut en bas, avec tout ce qui s'y tient à clou et croche, les meubles exceptés, ladite maison sise dans la ville de Valence, place des Clercs, confrontant du levant la maison de Mr Me Aymar de Dorme, juge-mage de Valence, du couchant la place des Clercs, du nord la maison de Bastien Le Moyne, libraire, et du midi la rue joignant la place des Clercs aux Etudes, le tout pour la somme de 333 écus 20 sols, reçue comptant. Signé : G. de Banne. Adam. (Guillaume Robin, notaire de la Voulte, registre de 1592-3, f° 235).

(3) Brun-Durand, *op. cit.*

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

M. Rouchier, à Viviers et à la Voulte, partagée entre ses recherches historiques et les devoirs de ses charges de chanoine et d'aumônier des Ventadour. J'ajouterai que le Chapitre lui confia les fonctions d'« ornementier » (1), qu'il exerça jusqu'au 1er juillet 1654 avec un zèle qu'il est facile de deviner.

J'aurais voulu, pour terminer, préciser la date de la mort de Jacques de Banne ; mes recherches à ce sujet n'ont pas donné de résultat. Les registres mortuaires de Viviers sont muets à cet égard, et il est permis de supposer que le chanoine mourut à la Voulte, sa « patrie ».

***

Le chanoine Jacques de Banne a composé deux ouvrages, dont M. Rouchier a donné la description.

Le premier, manuscrit in-4° de 240 pages, écrit en entier de la main de l'auteur, porte le titre suivant :

Mémoyres des Antiquités de l'Eglise cathédrale de Viviers, recherchées par moy, Jacques de Banne, chanoine d'icelle, et de plusieurs autres choses arrivées en divers temps et particulièrement de celles qui se sont passées durant ma vie.

Le second est intitulé : *Chronologie des Evesques de Viviers et encore de ceux qui ont siégé en la ville d'Abs auparavant que*

---

(1) « Compte que rend devant Messieurs les auditeurs du vénérable Chapitre de l'Eglise cathédrale de Viviers Messire Jean Blachière, chanoine théologal et ornementier de ladite église, de son administration de l'ornemente du 1er juillet 1654 au 30 juin 1656.

Recette.

Le 25 mars 1655 il a reçu de Mr de Bane, chanoine, dernier ornementier, une chasuple et son estolle et manipule ; une croix d'or de Milan, dessus de ligateure de Flandres.

Il a receu dudit Sieur un ciboire avec son soleil et petite croix, la seulle couppe d'argent avec le petit croissant dedant ledit soleil.

Il a receu dudit sieur de Bane quatre cordons fil d'espine ; un *Te igitur ;* un evangille de saint Jean ; un lavabo, le tout illuminé ; un missel impression de Paris, couvert de marroquin rouge, signé par Mr Sauzet.

Il a receu dudit sieur une croix estaing fin pour la procession.

Plus une autre chasuple avec son estolle et manipule, ligateure de Flandres...

Dépense...

Le 20 septembre le comptable a payé pour faire accommoder la vitre du soleil du ciboire que Mr de Bane lui avoit baillé : cinq sols. » — Archives de l'Ardèche, H. 107 (Liasse de documents provenant de la famille de Blachère de Roudeyron, donnée par M. H. Vaschalde).

Digitized by Google

le siège fût transféré en cette ville, et plusieurs Mémoyres touchant l'ancienneté, dotation et privilèges de l'église cathédrale de Viviers. Le tout tiré sur des actes très authentiques.

C'est un manuscrit in-4°, un peu plus épais que le précédent. Il est autographe et écrit à l'encre rouge et noire ; les pages sont encadrées d'un double filet rouge et illustrées d'un très grand nombre d'armoiries dessinées et coloriées avec soin (1).

Comment ces deux manuscrits ont-ils quitté la ville de Viviers après la mort de l'auteur, qui les destinait sans doute au Chapitre, il est impossible de le savoir. Toujours est-il que la *Chronologie* se trouvait, au début du dix-neuvième siècle entre les mains de M. de la Boissière, l'éditeur des *Commentaires du soldat du Vivarais*. M. de la Boissière publia, à la suite des *Commentaires* (1811) une des pages les plus curieuses de la *Chronologie*, celle où Jacques de Banne raconte le passage du Cardinal de Richelieu à Viviers, avant l'exécution de Cinq-Mars et de Thou. Cette page du chroniqueur eut, grâce à M. de la Boissière, la fortune d'être insérée par Alfred de Vigny dans son célèbre roman de *Cinq-Mars* (1826), et reproduite souvent dans divers recueils (2).

Les *Mémoires* appartenaient en 1843 à M. Hippolyte Champanhet, député de l'Ardèche.

C'est vers cette époque que Mgr Guibert forma le dessein de faire composer l'histoire du Vivarais. L'illustre prélat, désireux de recueillir tous les documents utiles à la réalisation de son projet, écrivit lui-même aux propriétaires des ouvrages de Jacques de Banne, pour leur en demander communication. M. H. de la

---

(1) M. Rouchier (*op. cit.*, p. 46) ajoute : « S'il rencontre... des armoiries, il les dessine, et, à l'aide du pinceau, il reproduit au naturel les pièces du blason et la couleur des émaux. Ses manuscrits contiennent les armoiries coloriées de tous les évêques de Viviers, des principaux personnages qui figurent dans ses récits et d'un grand nombre de familles du Vivarais et du Dauphiné ; sous ce rapport ils forment une sorte d'album ou musée héraldique de la Province. »

(2) L'érudit Buchon avait publié ce même passage sous la Restauration dans la *Revue trimestrielle* et dans le *Panthéon littéraire*. Ce récit, naïf et coloré, fut reproduit depuis par Edouard Fournier dans les *Variétés historiques et littéraires* de la Bibliothèque elzévirienne que publia l'éditeur Janet. Enfin Jean Volane (pseudonyme de M. Auguste Bourret) le donna au mois d'août 1901, avec d'intéressantes illustrations, dans le *Monde Moderne*, et le *Figaro* du lundi 5 août 1901 cita la plus grande partie de son article.

Digitized by Google

Boissière, fils de l'éditeur des *Commentaires*, et M. Hippolyte Champanhet s'empressèrent d'accéder au désir de leur évêque. Les deux manuscrits arrivèrent à Viviers vers la fin de novembre 1843 (1).

---

(1) Voici le texte des lettres de Mgr Guibert à M. Champanhet et de M. de la Boissière à Mgr Guibert. (Archives de St-Maurice, à Baix).

Evêché de Viviers

« *Viviers, le 1 novembre 1843.*

Monsieur le Député,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la lettre par laquelle Mr de Laboissière met à ma disposition le volume qu'il possède des manuscrits du chanoine de Bannes, je vous serai bien reconnaissant si vous avez la bonté de réunir votre volume à celui de Mr de Boissière et me les transmettre par la voie des diligences, en prenant toutesfois quelques précautions pour que des documents si précieux ne puissent s'égarer.

. . . . . .

Daignés agréer l'expression de ma reconnaissance ainsi que l'assurance des sentiments respectueux avec lesquels je suis,

Monsieur le Député,

Votre très humble et obéissant serviteur

† J. Hippolyte, Evêque de Viviers.

A Monsieur Champanhet, député de l'Ardèche. »

M. Hipp. Champanhet ajouta sur cette lettre la note suivante :

« 16 novembre. Répondu et annoncé départ de manuscrits de Banne. »

« *Montélimar, 29 8bre 1843.*

Monseigneur,

J'applaudis vivement à la résolution que vous avez prise de faire rédiger une histoire du Vivarais ; c'est un travail qui a longtemps préoccupé mon père, mais il a reculé devant la difficulté de réunir les matériaux nécessaires ; j'apprends avec satisfaction que vous êtes en mesure d'en triompher.

Je me fais un devoir de mettre à votre disposition le volume que je possède des manuscrits du chanoine de Banne. Vous pouvez le faire prendre chez M. Champanhet, député, à qui je l'ai confié dans le but d'en obtenir l'impression aux frais du gouvernement.

Quand au dépôt que vous désirez il sera fait ultérieurement selon que vous jugerez convenable.

Je suis heureux que vous m'ayez fourni l'occassion de vous faire agréer l'hommage du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

H. de la Boissière.

A Monseigneur l'évêque de Viviers »

Digitized by Google

Ils furent, peu après, remis à l'abbé Rouchier, qui reçut mission, vers 1849 (1), de rédiger l'histoire du Vivarais. On sait que par suite de circonstances inexpliquées ces deux manuscrits ont été égarés.

Il en avait été heureusement établi plusieurs copies. La première est sans doute celle qui fut faite par M. Jean-Georges Albouy, supérieur du séminaire de Viviers (mort en 1857) ; elle fut le modèle de celle qui appartint successivement à M. Célestin Dubois et à M. A. Mazon, et se trouve aujourd'hui, avec tous les papiers de M. Mazon, aux Archives de l'Ardèche. Une autre copie, exécutée pour M. l'abbé Bourg, grand-vicaire, appartient maintenant à M. Joseph Bourg, de Viviers. Ces copies ne contiennent pas la reproduction de tous les dessins d'armoiries signalés par M. Rouchier. Elles ont néanmoins rendu, depuis cinquante ans, les plus grands services à tous les chercheurs, et on en a publié ça et là de nombreux extraits.

*
* *

Le chanoine de Banne a-t-il laissé d'autres ouvrages ? M. Rouchier n'en dit rien. Cependant, le 18 décembre 1873, il fut vendu à Lyon un manuscrit intitulé (2) *Mémoyres de Jacques Debane, natif de la Voulte-sur-Rhône, chanoine de Viviers, sur les événements qui se sont passés de son temps, de 1603 à 1637, dans la ville de Viviers et autres lieux circonvoisins du Vivarais, du Dauphiné, du Languedoc et de la Provence*, (petit in-f°, de 39 feuillets). Ce manuscrit fut acheté par la Bibliothèque Nationale au prix de 420 francs, et enregistré le 11 février 1874 au Département des Manuscrits sous le n° 887 des Nouvelles acquisitions françaises (3).

---

(1) J. Rouchier. *Histoire du Vivarais*, Avant-propos, p. X.

(2) Je pense que le titre a été ajouté postérieurement sur une couverture, qui n'a pas été conservée. Les mots *La Voulte-sur-Rhône* suffiraient à indiquer que la rédaction de ce titre est moderne.

(3) Le prix d'adjudication est porté sur un exemplaire du « Catalogue des livres rares et curieux....composant les bibliothèques de feu MM. Randin et Rostain (de Lyon) dont la vente aux enchères publiques aura lieu à Lyon..... le jeudi 27 novembre 1873 et 19 jours suivants ..» (Lyon, A. Claudin... Paris, même maison... in-8°, VIII+320 pages.) — dont je dois la communication à l'obligeance de M. Brun, libraire à Lyon. On y retrouve, à

Digitized by Google

C'est ce manuscrit de la Bibliothèque nationale que je me propose de publier, malgré sa brièveté, estimant qu'il convient d'attendre pour publier les *Mémoyres des Antiquités de l'Eglise cathédrale de Viviers* et la *Chronologie des Evesques de Viviers* que les originaux, momentanément égarés, aient été retrouvés.

Le manuscrit des *Mémoyres* acquis par la Bibliothèque nationale est-il autographe, j'incline à le croire : il est, comme la *Chronologie*, écrit à l'encre rouge et à l'encre noire ; il y a une analogie frappante, pour ne pas dire plus, entre l'écriture du manuscrit et les quelques signatures de Jacques de Banne, que

---

la page 257 et sous le n° 2615 le titre qu'on vient de lire, accompagné de l'analyse suivante :

MANUSCRIT ORIGINAL ET INÉDIT DU XVIIe SIÈCLE. Ce recueil est très intéressant et mériterait d'être publié. On possède sur le Vivarais peu de documents, les titres de son histoire ayant été détruits dans les guerres de religion. Ces mémoires contiennent une foule de petits détails et de faits curieux qui pourraient servir de complément et de contrepartie aux *Commentaires du Soldat du Vivarais*. Folio VI, verso, l'auteur raconte ainsi une attaque des protestants contre la Voulte : « Ceste même année 1628, Chabrilles, capitayne général et chef des Huguenots du haut et bas païs de Viverès *(sic)* vint de nuit accompagné de quinze cens soldats pétarder une des portes de la Voulte, appelée Londe, mais son pétard ne fit point deffaict d'autant que la porte estoit bastie par dedens, ceux de la ville tuèrent cantité d'uguenotz, mais lenemi pour couvrir sa perte les fit geter dans le Rone. Celuy qui commendoit dans la Voulte estoit fu noble Claude Debane sieur de Boissy mon oncle...». Il parle ensuite de l'entreprise du duc de Rohan contre Villeneuve de Berc, Privas et le Pouzin. Le siège de Cruas où le duc de Rohan fut repoussé par « *les moynes commendés par leur abé nomé Messire Sippion de la Roullière gentilhome Dauphinoys...* » Les mémoires du chanoine Debane roulent principalement, comme on pense bien, sur Viviers et il n'a eu garde d'y omettre aucun fait curieux, qu'il raconte presque toujours en témoin oculaire. Folio VII et suivants on trouve le « *Mémoyre des cérémonies qui se firent à l'entrée joyeuse de Messire Louis de Suze evesque et conte de Viviers et après son sacre en ceste ville de Viviers et autres choses arrivées à son dit sacre...* » Folio XIV *(verso)* Jacq. Debane nous apprend son lieu de naissance « *En ce présent moys de juin année 1629, Dieu a affligé* LA VOULTE MA PATRIE *de la Peste...* » Plus loin feuillets XXXV-XXXVI, il raconte au long la peste de *Montélimar*. Ce récit commence ainsi : «.La ville Montélimar espreuve les calamités d'une furieuse peste et sy forte que tout presque s'y meurt. Il est plus mort de gens de calité *(sic)* en ceste ville qu'en nullautre du Dauphiné... » Au feuillet XXXIII et suiv. est inséré une *Vie de St-Aule évesque de la présente église cathédrale de Viviers*, tirée de fragments d'archives déchirées par les Huguenots en 1564. Au folio XXXIV *recto* commencent des « *Mémoyres des antiquités de l'église cathédrale de Viviers* » que « *je Jacques Debane, chanoyne de Viviers, ay trouvé dans un vieux recueil des fondations et doltations de notre église...*»

Comme on le voit par les courts extraits que nous avons cités, ce manuscrit est d'une importance réelle et véritablement curieux. On y remarque une

Digitized by Google

j'ai pu découvrir (1). On peut voir notamment, dans le registre (2) du notaire Guillaume Michel, de Viviers, la signature *Debane, présent* et la comparer aux mots *precempterie* et *Jacques Debane* qui se trouvent au f° 2 des *Mémoyres*.

Je ne pense pas que le manuscrit de la Bibliothèque nationale soit une copie abrégée des deux manuscrits connus : les mêmes événements y sont toujours relatés en termes différents, et on y rencontre des corrections et des additions marginales qui ne se trouveraient pas dans une copie. Je supposerais plus volontiers qu'il constitue un premier état des ouvrages de Jacques de Banne, antérieur à la découverte des documents anciens et importants qui lui permirent de donner plus d'ampleur à ses travaux.

J'ai renvoyé le lecteur à l'étude de M. Rouchier pour la biographie de Jacques de Banne ; je ne puis que faire de même en ce qui concerne ses écrits et la manière dont on les doit juger. M. Rouchier a parfaitement indiqué la naïveté du vieux chroniqueur et son manque de sens critique ; il a montré aussi sa grande bonne foi.

---

foule de petits détails historiques, d'inondations, de tremblements de terre, de décès de chanoines et autres personnes de marque, etc. Ce manuscrit est une petite gazette, et finit par la relation d'accidents causés par la foudre : « Le jour de l'assention de la présente année 1637, la foudre entra dans le clocher de Pierrelate où il tua deus enfans. L'année auparavant il tomba dans l'église de Mazan, il tua le prédicateur, questoit un récollet, lui entrant par le fondement et lui sortant par le millieu de la teste, tua quelques damoyselles et autres personnes. L'histoire en est prodigieuse, peut-estre que quelcun prendra la peine de l'escrire, ce qui me la fait quitter pour vous dire que les misères sont généralles en France. Dieu y mette remède par sa bonté et miséricorde, la prudence me dit de me taire sur le subiect et de prendre avec patience notre desplaysir. »

M. Henry Vaschalde, a reproduit ce passage du catalogue Randin et Rostain dans ses *Curiosités de l'Histoire du Vivarais* (Montpellier, 1875, p. 43).

On peut voir aussi sur cette vente *l'Histoire de Montélimar* du baron de Coston, tome III, page 86.

Il est à noter que le catalogue Randin et Rostain renferme bien des erreurs de rédaction et des fautes d'impression (le libraire Claudin en fait la remarque à la page VIII de l'introduction) ; c'est ainsi que le manuscrit du chanoine de Bane est désigné comme « petit in-folio, parchemin » alors qu'il est en papier. Il était peut-être recouvert en parchemin.

(1) Guillaume Michel, notaire de Viviers, 1624, f° 354 et Daniel Arcajon, notaire d'Aubenas, 1635, f° 293 v°. (Archives de l'Ardèche). Dupré, notaire à la Voulte, registre de 1628, à la date du 31 janvier (Etude de Me Dupin, à la Voulte).

(2) 1621, f° 286 v°. (Archives départementales).

Digitized by Google

On ne saurait reprocher au chanoine de Banne d'avoir vu et apprécié les choses comme faisaient les gens de son temps, et encore moins de ne pas les avoir enregistrées avec indifférence. On pourrait plutôt lui faire un grief de l'absence de composition et même d'ordre qu'on remarque dans ses ouvrages ; mais, à ce sujet, je lui laisse la parole, car il a plaidé lui-même sa défense avec son habituelle bonhomie :

« Lecteur, mon amy, ne vous estonnés pas sy ie ne renge ces mémoyres suivent le temps ; ie vous dis que ie ne suis istorien, ny gagé pour se fayre : c'est à temps perdu que j'escris. Peut-estre que quelque home habille prendra la peyne de discourir de ces affayres ; pour moy, ie fays ce que ie puis et seray très ayse que quelcun prene la peine de fayre mieux ; tant y a que ie dis la vérité. »

Ces quelques lignes valent la meilleure préface.

AUGUSTE LE SOURD.

(A suivre)

Digitized by Google

CHRONIQUE & BIBLIOGRAPHIE

Nous recevons, des armées, une remarquable analyse du tome Ier de l'*Histoire du Vivarais*, de M. Jean Régné. Elle est due à M. Louis Villat, ancien professeur au lycée du Puy, actuellement cycliste à l'Etat-Major du 81e territorial. M. Villat ayant personnellement étudié l'histoire du Velay, ne pouvait manquer de s'intéresser à celle du Vivarais : nous sommes persuadé que nos lecteurs apprécieront ce tableau si clair du haut moyen âge vivarois.

Voici, à coup sûr, un des meilleurs travaux (1) qu'ait inspirés l'histoire de nos vieilles provinces. Il est consacré au Vivarais, « un des pays de France où les études rétrospectives sont le plus en honneur et aussi le mieux appréciées », et nous en sommes redevables à M. Jean Régné, l'érudit archiviste de l'Ardèche, qui arrête le premier tome de sa vaste monographie à l'année 1039. A cette époque le Vivarais fut rattaché au Saint Empire : c'est du moins ce qui ressort des diplômes octroyés par les empereurs germaniques aux évêques de Viviers, et c'est à cette date que se terminait déjà l'Histoire publiée en 1862 par le chanoine Jacques Rouchier. Cet ouvrage, difficile à se procurer aujourd'hui, reste remarquable à tous égards « par la richesse de la documentation, par l'appareil critique qui accompagne le texte, par l'impartialité absolue des jugements, enfin par la qualité peu ordinaire du style », — et M. Jean Régné, qui rend ainsi à son prédécesseur un hommage éclatant et mérité, prend ce volume comme base de ses travaux ; il nous en donne une réimpression intégrale, en la mettant au courant des découvertes qui ont été réalisées depuis un demi siècle dans le domaine de la science historique.

Cette mise au point est de tout premier ordre et répond aux plus sévères exigences de la critique. Elle comporte d'abord une série de notes et de dissertations où l'auteur a résumé ses propres recherches ou utilisé les admirables collections du docteur Francus (M. Albin Mazon). Le plan primitif a été légèrement

(1) *Histoire du Vivarais*, publiée sous les auspices du Conseil général de l'Ardèche, par Jean Régné, archiviste du département. Tome premier, contenant « Le Vivarais depuis les origines jusqu'à l'époque de sa réunion à l'Empire (1039) », par le chanoine J. Rouchier ; édition accompagnée de dissertations, notes, tables et gravures nouvelles ; Largentière, impr. Mazel et Plancher, 1914 ; in-8° de xc-723 pages.

Digitized by Google

remanié. On trouvera ici une bibliographie très complète, un index, une chronologie des évêques de Viviers, précieux instruments de travail dont l'établissement représente une foule de recherches arides et la mise en œuvre d'une masse énorme de matériaux. Les deux chapitres consacrés à la géographie et à la préhistoire sont entièrement nouveaux : ils ont été confiés respectivement à M. Elie Reynier et au docteur Julien.

Région de passage et cependant région frontière, le Vivarais connut des destinées curieuses et singulièrement mouvantes. Ce fut d'abord l'Helvie de la Gaule indépendante, où les Romains ne tardèrent pas à imposer leurs armes et leur paix : une vie économique s'épanouit avec splendeur, le christianisme se développa grâce à l'apostolat de Saint Andéol, autour de certains centres, dont le plus célèbre fut l'église d'Alba. Puis les dates se précisent. De 411 à 740, c'est la poussée des Barbares — Wisigoths et Burgondes — l'installation des Francs, l'établissement de la dynastie mérovingienne. Après quoi s'étendent, de 740 à 878, les crises et les démembrements de l'époque carolingienne. Le Vivarais tend à prendre sa physionomie originale avec les rois de Provence et de Bourgogne (878-1039) et, par delà les convulsions politiques et la « révolution » féodale, on voit se dégager, dès le début du XIe siècle, une unité territoriale qui persistera, avec ses caractères propres, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime et même jusqu'à nos jours.

La matière est ardue, mais tout est clairement exposé et l'historien suit sans effort — même avec plaisir — le développement de ces annales enchevêtrées. Peut-être s'avisera-t-on de critiquer certains termes — qui représentent sans doute une idée fausse —, comme celui de « révolution » appliquée à l'organisation féodale ; encore la chose pourrait-elle être discutée.

L'impression est extrêmement élégante et les taches typographiques sont rares. M. Jean Régné a d'ailleurs rencontré les plus précieux concours auprès du Préfet de l'Ardèche et des autorités locales.

Chacun se rend compte, en effet, que de pareils travaux n'intéressent pas seulement les érudits. L'histoire régionale est un des éléments les plus féconds de l'éducation patriotique et chacun de

Digitized by Google

nous, (M. Jean Régné le rappelle éloquemment après M. Babelon) doit entretenir au fond de son âme le culte des ancêtres qui nous ont fait ce que nous sommes.

Mais il y a plus. Car il est facile de relier l'histoire du haut moyen âge vivarois aux événements actuels : elle forme un épisode particulièrement curieux des relations qu'eurent deux peuples voisins et ennemis entre lesquels la frontière fut, au cours des siècles, difficile à fixer. Quel est précisément le sens véritable des événements de 1039 et du rattachement au Saint Empire ? Il ne faut pas oublier que les évêques de Viviers possédaient des terres sur la rive gauche du Rhône aussi bien que sur la rive droite. Comment ces prélats n'auraient-ils pas été désireux de percevoir le droit de péage sur l'une et l'autre rive ? Dans ces conditions ils se trouvèrent tout naturellement amenés à se faire investir des droits régaliens par les empereurs, maîtres de la rive gauche du fleuve. Dans tous les cas, la royauté capétienne ne tarda pas à soumettre à son autorité les pays de la rive droite, et de bonne heure le Rhône fut considéré comme la ligne frontière entre le « Royaume » et l'« Empire », — côté Royaume et côté Empire, disaient encore les bateliers qui, avant la construction des chemins de fer, descendaient ou remontaient le Rhône.

Quatre volumes compléteront celui-ci. Le talent et l'esprit critique dont M. Jean Régné vient de nous donner la preuve nous sont un sûr garant de la façon dont il saura réaliser le vaste programme qu'il s'est tracé. Nous attendons de lui une histoire du Vivarais, qui sera le fondement de toutes les recherches ultérieures et le modèle dont devront s'inspirer, pour le plus grand bien de l'histoire générale, les érudits locaux amoureux de leur petite patrie.

LOUIS VILLAT.

***

Un de nos collaborateurs veut bien nous signaler dans les catalogues d'autographes de Charavay (3 rue de Fustenberg, à Paris. — n°s 472 et 473, mai et juin 1916) les n^{os} suivants :

« 81167. BATAILLE DE COUTRAS (20 octobre 1587). — *Discours de ce qui s'est passé en Poictou entre M. de Joyeuse et le roi de Navarre,* manuscrit de la fin du XVIe siècle, 8 p. in-folio. 50 fr.

Digitized by Google

Précieux document historique, qui contient une relation de la bataille de Coutras, gagnée par le roi de Navarre sur l'armée d'Henri III, commandée par le duc de Joyeuse, qui y fut tué. »

« 81375. Bataille de Coutras (20 octobre 1587). — *Discours des choses les plus remarquables passées en l'armée du Roy de Navarre depuis la mie-septembre 1587 jusqu'à la Toussaint en suivant, par P. de Pincé, sieur du Bois, lequel fut durant ce temps là prisonnier en la troupe du prince de Condé*, manuscrit de la fin du XVIe siècle. 20 p. in-folio..... 50 fr.

Important document, qui contient un récit détaillé de la bataille de Coutras et de la mort du duc de Joyeuse, ainsi que des événements qui suivirent la défaite de l'armée royale. »

***

La *Revue historique* (fascicule de mai-juin 1916, pp. 207-209) consacre trois pages à l'analyse des articles parus dans le tome XXII (1914) de la *Revue du Vivarais*.

***

Nos lecteurs nous saurons gré de leur faire connaître qu'un de nos anciens préfets, M. J. Belleudy, dont les articles historiques sont si appréciés, a écrit récemment une étude sur un épisode de la guerre actuelle qui intéresse vivement la XVe région dont l'Ardèche fait partie.

Ce travail extrêmement sérieux et documenté avec soin, a été lu en séance publique de l'Académie de Vaucluse, sans que la censure locale y ait vu le moindre inconvénient ; mais la censure parisienne consultée en a interdit la publication dans les *mémoires* de cette société.

C'est regrettable, car l'étude en question éclaire singulièrement un fait historique et ne saurait nuire en aucune façon à la défense nationale. Elle montre simplement, une fois de plus, combien sont vaillants nos soldats, et cela tout le monde le sait, les Allemands tous les premiers, ils sont payés pour cela, il n'y a donc pas là le moindre secret d'Etat dévoilé pouvant effaroucher

Digitized by Google

la censure. Quoi qu'il en soit, disons qu'après la guerre ce travail sera repris et complété ; nous savons qu'en vue de cette réédition, Monsieur Belleudy sera reconnaissant des communications documentées que nos lecteurs de la XVe région voudront bien lui adresser (1). Nous les en remercions d'avance en son nom.

B. E.

---

(1) **Rue de Bonneval, 64, à Chartres (Eure-et-Loire).**

Digitized by Google

CHRONIQUE
DE LA GUERRE

Nous adressons nos plus vives félicitations à notre collaborateur M. Henry Vaschalde, dont le petit-fils M. *Maurice Journoud*, sous-lieutenant au 261e d'infanterie, déjà cité à l'ordre de l'armée et à l'ordre de la division, vient de mériter une quatrième citation : « Officier calme et très dévoué, s'est acquitté pendant les combats du 27 juin au 3 juillet de plusieurs missions de liaisons dans des circonstances particulièrement difficiles et périlleuses au milieu de tirs de barage d'une extrême violence. » (Ordre de la division). — *Nouvelliste*, 20 juillet 1916.

Edmond Laville, de Saint-Priest, soldat de la 4e compagnie de mitrailleurs du ..., « Désigné pour servir de guide à l'unité qui devait relever la sienne, a été blessé en accomplissant cette mission et ne s'est fait panser que lorsqu'elle a été terminée. » Edmond Laville est le frère d'Ulysse Laville, sergent au 24e bataillon de chasseurs, décoré de la croix de guerre, dont nous avons déjà publié la citation (p. 51). Ces deux braves sont les dignes fils d'un ancien sous-officier qui a fait la campagne du Mexique et celle de 1870 (1).

Jean Luquet, de Vernoux, fils de Louis et de Marie-Louise Deschamps, est mort pour la France, ayant mérité la belle citation suivante : « Le Général commandant la 2me armée cite à l'ordre le soldat Luquet Jean, cycliste au 140e régiment d'infanterie. Engagé volontaire à 17 ans, a fait preuve depuis son arrivée sur le front d'un ardent patriotisme. Agent de liaison de la brigade, a sollicité l'honneur de marcher à l'attaque dans le rang, s'est jeté en avant dès que le drapeau du régiment eut franchi les tranchées de première ligne, s'est joint à la garde, exaltant le courage de ceux qui marchaient à l'attaque avec lui,

(1) **Obligeante communication d'un abonné.**

Digitized by Google

a été tué sur les positions conquises. — Le Général commandant la 2e armée, signé : PÉTAIN. »

La croix de guerre a été envoyée à sa famille. Il a été tué à Perthes-les-Hurlus le 25 septembre 1915.

Edmond Luquet, son frère aîné, soldat au 42e colonial, est tombé sur le champ de bataille, frappé de 60 balles. Transporté à l'hôpital, il y est mort deux jours après la fin héroïque de son frère, le 27 septembre 1915.

Les parents ont eu la douleur d'apprendre le même jour la mort de leurs deux fils (1).

Gaston Binet, d'Annonay, lieutenant au 38e d'artillerie, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur et cité à l'ordre de l'armée, « Officier remarquable, qui n'a cessé de faire preuve, depuis le début de la campagne, des plus belles qualités d'énergie, de sang-froid, de bravoure et d'abnégation ; a été blessé très grièvement à son poste de combat le 23 mai 1916. »

Robert Binet, d'Annonay (frère de Gaston Binet), maréchal des logis à la 25e section de mortiers de 75 des tranchées, « Sous-officier très brave, a rendu les plus grands services dans une section de mortiers de 75. Le 18 mai 1916 a été grièvement blessé à son poste de combat à 6 heures, et est resté volontairement jusqu'a 18 heures pour assurer, couché dans le boyau, le commandement d'une pièce. » (Ordre du corps d'armée).

***

Nous empruntons à *la Gerbe*, organe des Groupes de Jeunesse Catholique du Vivarais, les citations suivantes :

François Astier, de Lalouvesc, « Excellent soldat. Dévoué et très courageux ; sur le front depuis le début de la guerre, a rendu de très grands services au cours des derniers combats comme agent de liaison, signaleur ou combattant. »

Victorin Audigier, de Burzet, a reçu la Médaille militaire (2).

Henri Bergeron, d'Alboussières, a été cité une première fois à

(1) Communication d'un fidèle abonné.

(2) Voir p. 200.

Digitized by Google

l'ordre du régiment en juillet 1915 et une seconde fois après l'offensive de Champagne. Il vient d'être cité pour la troisième fois. Il a reçu deux blessures.

Jean Bied, de Lafarge, engagé volontaire : « Brigadier Bied, Jean, né le 26 janvier 1896, 4e batterie, 2e groupe de 84. A eu, malgré son extrême jeunesse, la plus belle attitude au feu, assurant le service de la pièce sous un violent bombardement au cours duquel il a reçu un éclat d'obus à la jambe droite. » (Ordre du régiment).

Joseph-Firmin Boissié, d'Empurany, a reçu la Médaille militaire par décret du 4 décembre 1915 : « Sergent au 115e territorial, sous-officier retraité des troupes coloniales, énergique, dévoué, donnant toute satisfaction à ses chefs. » (1)

Alphonse Boissonnet, de Peaugres, blessé aux Dardanelles, a été décoré de la Médaille militaire et nommé sous-lieutenant.

André Buffat, d'Empurany, a été décoré de la Médaille militaire. « A fait l'admiration de tous par sa folle bravoure pendant les attaques du 23 septembre 1915, et risqué sa vie à de nombreuses reprises pour aller, sous le feu le plus violent, relever les blessés restés dans les fils de fer ennemis ; très grièvement blessé au cours d'une de ces tentatives. »

Marius Chambon, de Saint-Martial, a été décoré de la Médaille militaire. « Soldat courageux ; le 9 septembpe 1914, blessé une première fois au cours d'un assaut à la baïonnette, n'en a pas moins continué à charger jusqu'au moment où il a reçu une seconde blessure par une balle. Raccourcissement considérable de la cuisse gauche. »

Paul Chambon, du Pont-d'Aubenas, engagé volontaire à 17 ans, a mérité une citation (2).

Maurice Champetier, de Pradons « très belle conduite au feu dans les différentes affaires auxquelles il a assisté. S'est en particulier remarquablement conduit à l'attaque du 14 juin (1915) où il a été grièvement blessé. » (Ordre de l'armée.)

---

(1) Cette citation a été résumée p. 197.
(2) Voir p. 298.

Digitized by Google

Léon Charaix, des Vans, « Pendant la nuit du 15 au 16 décembre 1915, au cours d'une patrouille très audacieuse, a enlevé deux lignes téléphoniques ennemies. » (Ordre de la brigade.)

Louis Constant, de Lablachère, caporal au 255e d'Infanterie « Très bon gradé. A toujours fait preuve d'énergie, particulièrement le 9 septembre 1914 au combat d'Heippes (Meuse), alors que la compagnie H. R. avait la garde du drapeau et était exposée à un violent feu d'artillerie. Blessé grièvement aux Eparges, le 22 septembre 1914. » (Ordre du régiment).

Louis Coste, d'Antraïgues, soldat au 261e d'Infanterie, a reçu la Médaille militaire avec la citation suivante : « Très bon soldat, courageux et dévoué ; déjà blessé une première fois au cours de la campagne, a été atteint le 30 juin 1915 d'une blessure grave ayant entraîné l'amputation de trois doigts de la main droite. »

Louis Coulomb, de Privas, fusilier marin : « Bon servant de mitrailleuse ; a toujours donné l'exemple de la discipline, du sang-froid et de la bravoure. S'est particulièrement distingué dans l'attaque du 6 mai (1915). » (Ordre de la brigade).

Gabriel Courtieu, d'Aubenas, clairon au 6e Bataillon de Chasseurs, a été cité à l'ordre du bataillon « pour la façon dont il a fait son service de brancardier auxiliaire, le 4 octobre 1915, pendant un bombardement ennemi. »

L. Crot, de Saint-Priest, qui a perdu l'œil droit, a reçu la médaille militaire.

L'abbé *Félix Deldon*, du Teil, aspirant au 173e d'infanterie : « Le 23 mai 1916, des mouvements de troupes ennemies étant signalés, s'est porté seul à 200 mètres en avant des petits postes, sous un violent bombardement, a pu faire son observation et a rapporté des renseignements très précieux. » (Ordre de la brigade). M. Félix Deldon a reçu depuis deux blessures. — *Nouvelliste*, 23 juillet 1916.

Louis Descours, de Saint-Genest-Lachamp, « Chasseur très courageux, une première fois blessé au début de la campagne, est bravement resté à son poste de guetteur, arrosé de projectiles; y a été assez gravement blessé, le 17 février 1916.» (Ordre du bataillon).

Digitized by Google

Lucien Descours, de la Bâtie d'Andaure, déjà blessé en août 1914, a reçu la Médaille militaire avec citation à l'ordre de l'armée : « Soldat qui s'est toujours montré très attaché à ses devoirs et qui s'est vaillamment conduit au feu. Blessé le 12 avril 1915 ; amputé de la jambe gauche. »

Pierre Devise, d'Annonay, a été cité à l'ordre du régiment (1).

Moïse Digne, de Saint-Mélany, a reçu la médaille militaire (2).

Numa Dusserre, de Saint-Martin-le-Supérieur. « Dans la nuit du 29 au 30 juillet 1915, étant de service dans un poste d'écoute, a repoussé une attaque de grenadiers ennemis. Grièvement blessé, n'a pas cessé d'encourager ses hommes à lutter jusqu'au bout. »

Victorin Eldin, de Saint-Maurice-d'Ibie, a été décoré de la Médaille militaire, avec les motifs suivants : « Caporal au 163e d'Infanterie. A toujours donné l'exemple du plus grand courage dans les actions auxquelles il a pris part. Le 30 octobre 1915, s'est offert spontanément pour aller poser des fils de fer en avant de notre première ligne, sur un terrain découvert, battu par les balles. »

Albert Girard, de Tournon, « Chasseur courageux, tombé glorieusement le 4 mars 1915, face à l'ennemi, en accomplissant, comme volontaire, une mission périlleuse et difficile. (Ordre de la brigade (3).

Lucien Martin, de Saint-Mélany (4).

Cyprien Maurin, de Laval-d'Aurelle, « Brancardier de la 3e compagnie ; très bon soldat, très courageux. S'est particulièrement distingué dans les journées des 12, 13, 14, 15 et 16 mai (1916). en allant ramasser les blessés sous un bombardement terrible, devant l'ennemi. » (Ordre du régiment.)

Henri Paya, de Saint-Félicien, « Par son attitude énergique et

(1) Cette citation a déjà paru, p. 251.
(2) Voir p. 201.
(3) Cette citation a été mentionnée p. 294.
(4) Voir p. 201.

Digitized by Google

son sang-froid, a été d'un bel exemple pour ses camarades au cours de l'attaque du 25 septembre 1915. »

Paul Robert, de Ruoms, a été cité à l'ordre de la division (1).

Léopold Saboul, de la Levade, mort pour la France, a été cité à l'ordre de l'armée (2).

Emile Sercourt, de Thueyts, a reçu la Médaille militaire (3).

Jean-Auguste Téraube, de Chambonas, « Sergent brancardier à la 16e compagnie, a toujours fait, dans les circonstances les plus difficiles, preuve d'énergie, d'entrain et de calme, notamment le 16 décembre 1915, où, sous un bombardement violent et quoique brûlé à la face et aux mains par une explosion, il n'en a pas moins continué à lancer ses bombes sur les tranchées ennemies. »

Alphonse Thibon, président de la Fédération du Bas-Vivarais, « Sous-officier courageux ; a entraîné sa section à l'assaut d'une manière admirable, le 6 avril 1916, faisant preuve d'un grand sang-froid. » (Ordre du régiment.)

Paul Vaschalde, de Tournon, a été cité à l'ordre du régiment (4).

Adolphe Vérilhac, de Saint-Agrève, a été cité à l'ordre du régiment.

***

Nous relevons, dans la presse régionale, les citations qui suivent :

Auguste Auzas, d'Aubenas, lieutenant au 19e d'artillerie, « Chargé du service général de ravitaillement de l'artillerie divisionnaire dans une zone soumise au feu violent de l'ennemi, a assuré le service pendant plusieurs semaines de jour et de nuit, dans d'excellentes conditions. » (Ordre du régiment). — *Nouvelliste*, 23 juillet 1916.

Etienne-Pierre Bacconier, de Vals, chasseur au 24e bataillon, a

(1) Le texte de cette citation a été publié p. 296.
(2) Le texte de cette citation a été publié p. 295.
(3) Voir p. 201.
(4) Le texte de cette citation a déjà été publié, pp. 98-99.

Digitized by Google

reçu la Médaille militaire avec la citation suivante : « Chasseur très méritant qui s'est toujours comporté au feu de façon parfaite. A été grièvement blessé le 9 mai 1916 en travaillant à l'aménagement d'une tranchée ». — *Ibidem*, 23 juillet 1916.

Scipion Bayard, notaire à Serrières, mort pour la France : « caporal-mitrailleur au 75e d'infanterie. Excellent chef de pièce ; modèle de courage et de sang-froid. Tué à son poste de combat le 5 avril 1916. » (Ordre de la brigade). — *Ibidem*, 31 juillet 1916.

Louis Bonnaure, de Vallon, soldat au 59e d'infanterie, « a sauvé son capitaine qui était resté plusieurs heures blessé sur le champ de bataille et placé des fils de fer barbelés sous une pluie de mitraille. » — *Ibid.*, 25 juillet 1916.

Jules Bouschet, de Vals, sergent, décoré de la médaille militaire, de la médaille du Maroc et du Ouissam-Allouit, blessé cinq fois, a mérité deux citations. — *Petit Marseillais*, 29 juillet 1916.

Firmin-Louis Cellier, de Vals, sous-lieuteuant au 6e colonial, et déjà titulaire de la croix de guerre, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur avec la citation suivante : « Officier d'une bravoure et d'une énergie remarquables, s'est élancé à la tête de sa section, luttant à la grenade comme ses hommes, les encourageant et repoussant ainsi l'ennemi qui tentait de progresser dans nos tranchées. Blessé grièvement au cours de l'action (énucléation de l'œil gauche). » — *Nouvelliste*, 7 juillet 1916.

Louis Chaffiel, d'Ucel, sous-lieutenant, « Le 27 juin 1916, a brillamment entraîné sa section à l'assaut des positions ennemies. Blessé à la jambe par une balle, n'a consenti à se faire soigner qu'après avoir donné les indications nécessaires et passé le commandement à un de ses chefs de demi-section. » — *Ibid.*, 31 juillet 1916.

Fernand Champanhet, de Saint-Etienne-de-Boulogne, soldat au 75e régiment d'infanterie, « Soldat très dévoué et très brave, constamment volontaire pour toutes les missions dangereuses. » (Ordre du régiment.) — *Ibid.*, 5 juillet 1916.

Digitized by Google

Victor Chapuis, de Thueyts, maréchal-des-logis, a mérité une citation. — *Ibid.*, 23 juillet 1916.

Georges Charreyre, de Vernoux, caporal au 8e colonial, « au front depuis octobre 1914. Brave et consciencieux. A fait preuve, dans les circonstances les plus périlleuses, d'un sang-froid et d'une habileté rares. » (Ordre du régiment). — *Ibid.*, 6 juillet 1916.

Urbain Charousset, de Rochecolombe, maître-pointeur d'artillerie : « Excellent maître-pointeur, très calme au feu, a montré beaucoup de conscience et de courage au moment des attaques d'octobre 1915 ». (Ordre du régiment). — *Ibidem*, 1er juillet 1916.

Félix Codol, de Vallon, grièvement blessé, a reçu la Médaille militaire. — *Ibid*, 22 juillet 1916.

François Colombani, de Montpezat, a été cité à l'ordre de l'armée. — *Ibid.*, 28 juin 1916.

Maurice Coutas, de Meysse, caporal au 99e d'infanterie, grièvement blessé en août 1914, a reçu la Médaille militaire et la croix de guerre avec palme. — *Ibid.*, 29 juillet 1916.

Pierre Crouzet, de Vallon, « Sergent très brave, s'est distingué dans les combats du 1er au 5 juin 1916, portant de nuit comme de jour les ordres donnés par ses chefs, en parcourant à découvert un terrain violemment battu par l'artillerie et l'infanterie ennemies. » (Ordre de la division). — *Ibid.*, 21 juillet 1916.

Valéry Delauzun, de Saint-Maurice-d'Ibie, adjudant au 256e d'infanterie. « Gradé énergique et courageux, sur le front depuis le début de la campagne, toujours volontaire pour l'exécution des missions périlleuses. Blessé à son poste de combat au cours d'un violent bombardement ennemi, a conservé son calme et continué à maintenir le meilleur esprit dans sa section ». — *Ibid.*, 24 juillet 1916.

Rémy Descours, de Lafarge, « Appartenant au service auxiliaire, a sollicité et obtenu l'honneur de partir sur le front avec le régiment actif. S'est parfaitement comporté en toutes circonstances ; a été atteint le 8 septembre 1914 d'une grave blessure au bras. A dû être réformé. » (Ordre de la division). — *Ibid.*, 13 juillet 1916.

Digitized by Google

Raoul Durand, de Vallon, sous-lieutenant au 2e régiment d'artillerie, a été cité à l'ordre de la division. — *Ibid.*, 2 juillet 1916.

Prosper Enjolras, de Marcols, mort pour la France, « Très bon soldat, dévoué, consciencieux et brave, très grièvement blessé le 25 septembre 1915, en se portant bravement à l'assaut des tranchées allemandes ». La Médaille militaire et la Croix de guerre avec palme ont été remises à Mme Marie Polle, veuve Enjolras, mère de ce brave soldat. — *Ibid.*, 20 juillet 1916.

François Faure, de Vallon, capitaine au 7e d'artillerie, a été nommé Chevalier de la Légion d'honneur. — *Petit Marseillais*, 20 juillet 1916.

Eugène Fialon, d'Alba, sergent au 42e d'infanterie, a mérité une citation. — *Nouvelliste*, 17 juillet 1916.

Louis de Gailhard-Bancel, capitaine de cavalerie, passé dans l'infanterie, vient d'être promu chef de bataillon après avoir mérité plusieurs citations. Deux de ses frères, *André et Pierre de Gailhard-Bancel*, sont morts au champ d'honneur. Nous avons déjà publié la citation décernée à un autre de ses frères, l'abbé *Maurice de Gailhard-Bancel*. — *Ibid.*, 27 juillet 1916.

André Gillon, de Montpezat, caporal au 174e d'infanterie : « A fait preuve du sentiment du devoir le plus élevé et du plus complet esprit de sacrifice durant les journées du 26 avril au 8 mai 1916. A assuré d'une façon presque permanente les communications téléphoniques dans son secteur, n'hésitant pas à effectuer les réparations sous un feu violent et aux endroits les plus exposés. A donné à ses camarades le plus bel exemple. » (Ordre de la division). — *Ibid.*, 25 juillet 1916.

Augustin Gourdon, de Saint-Alban-sous-Sampzon, soldat au 55e d'infanterie : « Sous un violent bombardement d'obus de gros calibre a fait preuve du plus grand courage et d'un admirable esprit de camaraderie en se portant au secours de ses camarades qu'un obus venait d'enterrer. » (Ordre de la division). — *Ibid.*, 24 juillet 1916.

Jean Guyon, de Lafarge, caporal au 163e d'infanterie : « Sur un terrain découvert et particulièrement battu par l'ennemi, a,

Digitized by Google

le 11 avril 1916, assuré la liaison avec une compagnie voisine. » (Ordre du régiment). — *Ibid.*, 26 juillet 1916.

Marius-Louis Ladet, de Vals, adjudant au 24e bataillon de chasseurs, grièvement blessé, a reçu la Médaille militaire avec la citation suivante : « Excellent sous-officier qui a fait preuve de courage en maintes circonstances. A été grièvement blessé en entraînant vaillamment sa section à l'assaut. Impotence fonctionnelle du bras droit ». — *Ibid.*, 23 juillet 1916.

Charles Lèbre, de Rosières, soldat-brancardier, « Pris dans un tir de barrage, le 29 mai, avec des blessés, a, par son sang-froid et son énergie, réussi à sauvegarder ces blessés et les a fait parvenir au poste de secours ». — *Nouvelliste*, 31 juillet 1916.

Jean Leydier, de Grospierre, grièvement blessé, a reçu la Médaille militaire et la croix de guerre. — *Ibid.*, 24 juillet 1916.

Félix Marron, de Grospierre, soldat au 34e colonial, a mérité une citation. — *Ibid.*, 17 juillet 1916.

Paul Martin, notaire à Ruoms, capitaine au 55e d'Infanterie, a mérité une citation. — *Petit Marseillais*, 20 juillet 1916.

Georges Mathon, de Saint-Julien-du-Serre, sous-officier au 4e génie : « Sergent énergique et courageux. A, par son exemple et son sang-froid, maintenu pendant trois mois dans un poste périlleux, près V..., l'entrain et le moral de ses hommes. » (Ordre de la division). — *Nouvelliste*, 23 juillet 1916.

Frédéric Mirabel, de Labeaume, brigadier téléphoniste d'artillerie : « Remarquable par son dévouement et sa bravoure, entretient, depuis deux mois, un secteur des plus difficiles du réseau fréquemment détruit par le feu de l'ennemi. » (Ordre du corps d'armée). — *Ibid.*, 14 juillet 1916.

Emile Pizon, d'Aubenas, a mérité la citation suivante : « Excellent soldat, s'est particulièrement distingué dans son service de brancardier, dans les journées du 15 au 18 juin 1916 au Mort-Homme ». — *Ibid.*, 16 juillet 1916.

Paul Plagnol, des Vans, pharmacien aide-major de 1re classe, a mérité une citation. — *Petit Marseillais*, 29 juillet 1916.

Digitized by Google

Léopold Pons, de Montpezat, soldat au 251e d'infanterie, a été cité à l'ordre de l'armée et a reçu la Médaille militaire. — *Nouvelliste*, 25 juillet 1916.

Charles Raoux, de St-Marcel-d'Ardèche, capitaine au 98e régiment d'infanterie, « A fait preuve des plus belles qualités de courage et de sang-froid, au feu extrêmement violent d'artillerie et de mitrailleuses, en orientant avec la plus grande précision l'officier supérieur qui venait de prendre le commandement. » (Ordre de l'armée). — *Ibid.*, 28 juin 1916.

Jules Ripert, instituteur adjoint à Jaujac, sous-lieutenant d'artillerie, a mérité une citation à l'ordre de la brigade. — *Ibid.*, 28 juillet 1916.

J. Rousset, de St-Joseph-des-Bancs. « Sur le front depuis le début de la campagne, s'est toujours fait remarquer par son sang-froid, son énergie, sa bonne humeur dans les moments critiques. A montré comme commandant de compagnie de brillantes qualités qui lui ont permis d'obtenir de ses hommes le rendement maximum. S'est beaucoup dépensé au cours des derniers combats pour maintenir, sous les bombardements les plus violents, le calme dans sa troupe et obtenir d'elle un travail incessant ». — *Ibid.*, 1er juillet 1916.

Gustave Sabatier, de Saint-Marcel-d'Ardèche, soldat brancardier, a mérité une citation. — *Ibid.*, 28 juin 1916.

Firmin Soboul, d'Aubenas, soldat au 4e régiment d'infanterie coloniale, « S'est fait remarquer depuis plus d'un an par sa belle conduite au feu, a été blessé ». — *Ibid.*, 10 juillet 1916.

Paulin-Edouard Serret, de St-Etienne-de-Fontbellon, a été cité à l'ordre de l'armée. — *Ibid.*, 7 juillet 1916.

Auguste Soubeyrand, de Mélas, brancardier au 255e d'infanterie : « A secondé un médecin auxiliaire, avec un courage et un dévouement dignes d'éloges, pour le pansement des blessés en terrain découvert, sous un violent bombardement ». (Ordre de la brigade). — *Ibid.*, 27 juillet 1916.

Emile Verdier, de Vallon, a été cité à l'ordre du régiment. — *Ibid.*, 17 juillet 1916.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

JACQUES DE BANNE

CHANOINE DE VIVIERS.

Publiés,

D'après le Manuscrit de la Bibliothèque Nationale,

par

AUGUSTE LE SOURD

(Suite III)

¶ L'an 1627 et le 23me décembre morut à la ville du Pont St Esprit très puissante dame Charlotte de Mevoulhon de Bressieus (1), comtesse de Suze. Son corps gît à Suze au tombeau des comptes dudit lieu (2).

MÉMOYRE DES CÉRIMONIES QUI SE FIRENT A L'ENTRÉE JOUYEUSE DE MESSIRE LOUIS DE SUZE, EVESQUE ET COMTE DE VIVIERS, &c APRÈS SON SACRE EN CESTE VILLE DE VIVIERS ET AUTRES CHOSES ARRIVÉES A SONDIT SACRE.

Le dimanche quinsiesme jour de décembre mil six cens vint et huit, très illustre seigneur Messire Louis de Suze (3), évesque de

(1) Charlotte *alias* Catherine de Mévouillon (Mévillon, Meuillon) de Bressieux, fille d'Aymar-François de Grôlée-Mévouillon, marquis de Bressieux et de Marguerite de Gaste de Lupé. Elle avait épousé le 19 décembre 1598 Rostaing de la Baume, comte de Suze, veuf de Magdeleine des Prés de Montpezat. Elle fut la mère de l'évêque de Viviers.

(2) Ce paragraphe est ajouté en note au bas du f° 7, v°.

(3) Louis de la Baume de Suze, né en 1604, évêque de Pompeïopolis et coadjuteur de Viviers le 14 mai 1617, évêque de Viviers en 1621, mourut au Bourg-Saint-Andéol le 5 septembre 1690, vers trois heures de l'après-midi (Archives de Viviers, GG. 7, f° 260). Il était le doyen des évêques de la Chrétienté.

Digitized by Google

Viviers, fut sacré dens l'église St Andéol en la vile du Bourg St Andéol, où assistèrent la plus grande partie des chanoynes et officiers de ladite église cathédralle. Le seigneur évesque qui le sacra fut messire [Antoine] Ducros (1), évesque de St Paul trois chasteaus, et les deus seigneurs évesques assistens furent messire [Paul-Antoine] Defain de Péraud (2), évesque et comte d'Usès et messire [Michel] Dalméras (3), évesque de Philadelphe, couadieuteur de l'évesque de Veyson. La cause que mondit seigneur l'évesque de Viviers n'a esté sacré en ceste ville de Viviers est que nous sommes en temps de guerre, que les huguenotz courent (4) partout et parce que [8] Monsieur l'évesque de St Pol est fort vieus et indispos, il n'est pu venir en ceste ville, d'autant qu'elle est plus esloignée de Pierrelate où il fait sa demeure que ladite vile du Bourg, c'est la cause pour quoy le sacre s'est fait audit Bourg St Andéol.

Il faut noter que Messieurs les Chanoynes de Viviers voulurent dire vespres, suivent leur usage, dens l'esglise St Andéol, à quoy le prieur dudit lieu (5) s'opposa avec ces chanoynes réguliers de St Ruf, disent que l'esglise estoit à eux et que par conséquent ils devoynt fayre l'offisse. L'affaire fut remise à la dessision de Messieurs les évesques susdis, qui déclarèrent qu'aus esglises où le corps du Chappitre de l'esglise cathédralle se trouvoyt, pourveu que se fut dens leur diocèze, il leur appartenoit de fere l'office. Ce qui fut fait dens ladite église de St Andéol et à l'usage de l'église cathédralle dudit Viviers.

Le mardi XIX dessembre 1628, ledit seigneur évesque fit son entrée jouyeuse audit Viviers. Messieurs du Chappitre alèrent en procession avec la croix le recepvoyr soubs la tour ronde de la robine hors la ville. Le dit seigneur évesque se présenta à eux vestu de sa robe longue violette, son surplis et mossette, au devant duquel fut estendu un tapis et posé un carreau de velours

(1) Antoine Ducros, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux en 1599, mort le 24 février 1630.

(2) Paul-Antoine de Fay-Peyraud, évêque d'Uzès en 1624, mort en 1633.

(3) Michel d'Alméras, de Bagnols-sur-Cèze, coadjuteur de Vaison et évêque de Philadelphie vers 1623, mort à Bagnols le 16 avril 1633.

(4) Ici, l'auteur a rayé les mots : *se que*.

(5) André de Serre ou Desserres, de la famille de Serre de Gras.

Digitized by Google

sur qui ledit seigneur évesque se mit à genous et Monsieur le prévot de ladite église, vestu d'un pluvial, luy donna à bayser la croix ; et la musicque coumenssa pour lors à chanter l'antienne *sacerdos et pontifex*, laquele finie, ledit sieur prévot chanta une oraison, et les chanoynes chantèrent : *benedicam Dominum in omni tempore ;* pour lors ledit seigneur fut monté sur une hacquenée blanche, et les consulz de la ville avec deux des habitans des plus honorables familhes portèrent le dé sur lui. — (Le sieur Jean de Noalhes (1), docteur ès droits et advocat, natif et habitant de la présente vile de Viviers, fit la harangue pour le corps de ladite ville ; ceux qui portèrent le dés estoynt Mre Jean de la Selve (2), consul, capitene Pierre Artifel dit de La Pierre (3), consul exacteur, noble Guilhaume de Montault (4) et le sieur Anthoyne Dubuis, (5) sieur de Sainct Alban) (6) — et comme sela fut conduit par toute la ville en procession, dounant sa bénédiction au peuple qui se trouvoit par les rues, jusques à se qu'il fut à la porte du chasteau où il descendit de cheval et se rendit à pié au devant de la grande porte de l'esglise, qui estoit

(1) Il mourut avant 1664, laissant pour héritier Jacques de Noalhes, écuyer, son frère. (Archives de l'Ardèche, Claude Veyrenc, notaire d'Aps, registre de 1664-5, f° 67). Jacques de Noalhes était marié à Dlle Marguerite du Claux, dont il eut au moins : 1° Noël, baptisé à Viviers le 23 mai 1648, filleul du chanoine Noël de Noalhes et de Dlle Oliva de Bernard ; 2° Jeanne, baptisée le 5 mai 1651, filleule de Mr Me André Riffard, docteur ès droits, et de Dlle Jeanne de Fayn ; 3° et 4° Jacques et Pierre, « bessons », filleuls de Mr Me Etienne du Claux, président en l'élection de Montélimar et de Dlle Françoise Le Noir, de Mr Me François Le Noir, conseiller du Roi et de Dlle Jeanne Anselme. (Archives de Viviers, GG. 1, *passim*).

(2) D'une famille différente de celle des La Selve du Fain, de Privas, et des La Selve, de la Gorce, passés à Cruas. Un Me Jean de la Selve était notaire à Viviers en 1598. (Archives de l'Ardèche, Jean Hermet, notaire d'Aps, registre de 1598, f° 110). Jean de La Selve fut encore élu premier consul de Viviers le 15 août 1628 en remplacement de Barthélemy Faure la Farge, nommé chanoine. (Archives de Viviers, BB. 1, f° 69). Voir le n° de janvier 1912 de *la Voix du Terroir*.

(3) Il fut élu second consul le 24 juin 1628 (*Ibidem*, BB. 1, f° 66 v°).

(4) Il mourut à Viviers le 21 février 1657, à 4 heures du matin, étant âgé de 87 ans. Il fut enseveli dans la nef de la cathédrale, au tombeau qu'il avait fait ériger. (Archives de Viviers, GG. 1, f° 93). Il était le père de Jean de Montault, chanoine et archidiacre et avait épousé, le 6 juillet 1612, Armande de l'Hostel (*Armorial du Vivarais*).

(5) Le sieur Dubuis avait été déjà 1er consul de Viviers en 1625. (Archives de Viviers BB. 1.)

(6) Le passage placé entre parenthèses est ajouté au bas du f° 8.

Digitized by Google

fermée, où l'on avoyt mis une table avec une chère (1) en laquelle ledit seigneur évesque s'assit et pour lors le sieur prévot, de la part du chappitre, luy fit une harangue et le requit de la part des dits sieurs chanoines de son chappitre de iurer les statutz et compositions passées entre les seigneurs évesques ses prédécesseurs et le chapitre, ce qu'il jura, metant une main sur [9] sa poitrine et l'autre sur les S^tz^ évangiles de Dieu. Le sieur de Noalhes, chanoyne et proccureur du chappitre requit actes qui lui furent accordées tout présentement et furent ressues par Mre Claude de Noalhes (2), notayre royal de la présente ville de Viviers. Ces choses faites, l'esglise fut ouverte et luy fut présente l'*asperges* de l'eau béniste par ledit sieur prévot, et en après l'anssens lequel fut bénit par ledit seigneur évesque, et fut ensenssé par ledit sieur prévot et conduit par devant le maitre autel sur un oratoyre que l'on luy avoyt préparé ; après qu'il eut là fait son orayson, fut conduit à son siège qui est au bout du c[h]œur du costé de l'épitre et pour lors fut chanté le *Te Deum* en musicque avec les orgues, pendant lequel ledit seigneur fut vestu pontificallement et conduit au grand autel. Le *Te Deum laudamus* dit, les musiciens chantèrent une antiene de St Vincent notre patron et ledit seigneur chanta l'orayson commune dudit sainct. En après il donna la bénédiction à la pontificalle et conséda quarante jours d'indulgences à ceus qu'estoint là présens. En après il fut reconduit à sa chèse où Messieurs du Chappitre le fœlicitèrent et luy baysèrent les mains.

¶ Les susdits consulz suplièrent très humblement mondit seigneur l'evesque de leur confirmer leurs privilèges, se qui fut fait. L'acte fut resseu par Mre Claude de Noalhes, notaire royal (3).

(1) Chaise.

(2) Peut-être Claude de Noalhes, marié à Suzanne Noujaret, dont il eut au moins Jacques, né le 4 avril 1645, filleul de Me Jacques de Noalhes et de D^lle^ Martine du Noir (Le Noir), femme de Mr Baratier (Archives de Viviers, GG. 1.)

(3) Ce paragraphe est ajouté au bas du f° 9.

Digitized by Google

LES CHANOYNES QUI ASSISTÈRENT A CESTE CÉRIMONIE FURENT :

Messieurs

Charles Riffard, prévot.
Guilhaume Delhostel, archidiacre.
Jacques du Sault, présenteur.
Jacques de Romieu, sacrestain.
Barthélemy Faure, archiprebstre (1).
Jacques Riffard, viguier.
Joseph Régis.
Claude Chambon.
Mathieu Desaubers.
Jacques Faure.
Jacques Bidaud.
Monet Sumian, théologal.
Pierre Panisse.
Jacques Debane.
Jacques Faure.
Noël de Noalhes.

(1) Barthélemy Faure la Farge avait été marié avant de devenir chanoine. Il avait épousé Claire de Maurisot, qui était sans doute de la famille des chanoines de ce nom. Il était premier consul de Viviers lorsqu'il fut mis en possession du canonicat et de l'archiprêtré, en remplacement de son frère Charles. (Archives de Viviers, BB. 1, f° 69). Le 30 septembre 1635 il maria sa fille, Marguerite de Faure la Farge, à Mr Me Etienne Blachière de Mondaffon, docteur ès droits, d'Aubenas, fils de Sr Philippe Blachière-Mondaffon et de Dlle Jacqueline de Mouraret, et petit-fils de noble Etienne Mouraret, Sr de Malet, de Largentière. Marguerite Faure la Farge eut en dot 5000 l., somme importante pour le temps et le pays. Le contrat fut passé au château de Viviers, dans la maison de l'archiprêtre, père de la fiancée, en présence de Mrs Mes Charles Riffard, chanoine et prévôt en l'église cathédrale de Viviers, vicaire et official général de l'évêque de Viviers ; Jacques du Sault, chanoine et précenteur ; Claude Chambon et Pierre de Panisse, chanoines ; Mr Me Michel Blachère de Roudeyron, docteur ès droits, lieutenant de bailli en la cour royale de Villeneuve-de-Berg, demi-frère du fiancé, etc., etc. (Archives de l'Ardèche, Daniel Arcajon, notaire d'Aubenas, registre de 1635, f° 288).

Barthélemy Faure La Farge mourut le 9 septembre 1653 et fut enterré « à la chapelle de l'Ange gardien, par lui dotée. » (Archives de Viviers GG. 1, f° 93 v°).

Un autre Faure la Farge lui succéda comme archiprêtre, d'après l'acte de décès, en date du 20 avril 1671, de Mr Claude La Farge, archiprêtre, enseveli au tombeau des chanoines (*Ibidem*, f° 103, v°).

L'un de ces Faure la Farge figure avec les armes de sa famille dans un tableau conservé à la cathédrale de Viviers.

Digitized by Google

Pierre Régis.

Hector de Rippert.

Jean Meyssonier, ℄ mourut le 30 juin 1629, le Sr Guilhaume Sauzet (1) a eu son canonicat.

Chanoynes.

Le corps du sieur Messonier gît entre le c[h]œur et la sacristie, tout contre la porte du c[h]œur.

[10] Les officiers et autres Messieurs de l'université qui furent présens :

Anthoyne Servier, maitre de c[h]œur ; Pierre Sumian ; Pierre Coulas ; Thomas Armand (2), hebdomadiers. Firmin Panisse (3) et Jacques Delhoume (4), prébendiers. Guilhaume Sauset, subcenteur. Henri de Bonlhieu, courier (5). Les six enfans de c[h]œur. Jean Doise (6), soubscourier (7). Les sieurs Alamel (8),

(1) Guillaune Sauzet appartenait très probablement à la famille considérable des Sauzet, de Thueyts, connue depuis sous le nom de Sauzet de Fabrias, comme succédant aux Vincent de Fabrias, d'Aubenas. Christophe Sauzet, chorier et ouvrier de l'église cathédrale de Viviers, qui était sans doute un parent de Guillaume, mourut le 24 juillet 1650 « dans sa maison de Thueyts ». (Archives de Viviers, GG. 1, f° 95 v°).

(2) Thomas Armand sortait sans doute d'une famille Armand, de Saint-Montan. Il était frère de Mre Claude Armand, curé de Saint-Montan et fut nommé par le Roi, le 31 octobre 1638, chapelain de la chapelle Saint-Pierre de Barris, alors ruinée, vacante par le décès de Mre Pierre Faure, prêtre de Valvinières. (Archives de l'Ardèche, Jean Fargier, notaire de Saint-Pons, registre de 1639-42, f° 27 v°).

(3) Il mourut le 22 juillet 1653, à 2 heures après-midi et fut enseveli dans la chapelle Ste-Anne (Archives de Viviers, GG. 1, f° 94). Voir plus loin la note sur Me Jean Faure-Donny, au f° 38.

(4) Mr Me Jacques Delhome, chorier de la cathédrale, mourut le 22 novembre 1656 et fut enseveli « au tombeau de la nef de la présente église ». (Archives de Viviers, GG. 1, f° 95).

(5) Chorier.

(6) « Mr Me Jean Doize, prêtre et majeur prébendier de notre église » mourut le 9 janvier 1653. (Archives de Viviers GG. 1, f° 94). Il y eut au Bourg-Saint-Andéol une famille très considérable de ce nom, les Doize de Pigeron, comtes de Vinsobres. Mais Jean Doise avait des parents à Viviers, puisqu'il fut parrain, le 2 mars 1636, de Marguerite Faure, fille de Me Jean Faure et de Dlle Alix Doise. *(Ibidem).*

(7) Sous-chorier,

(8) Il y avait à Largentière et aux environs une famille de ce nom, importante et nombreuse, très honorablement représentée de nos jours par la famille d'Alamel de Bournet.

Digitized by Google

maitre de muscique ; Fœlix (1) et Pradier, chantres ; Grivet, soubz-sacristain et André Blachère, (2) bedeau, à qui la hacquenée dudit seigneur évesque fut balhée, luy apartenent pour ces droys.

¶ Ledit seigneur evesque Messire Louys de Suze avoit confirmé et juré les statuz et compositions entre ses prédessesseurs évesques et le Chapitre l'année 1621, acte resseu par Me Barthélemy Faure dit la Farge (3), notaire royal et secrétaire dudit seigneur évesque lorsqu'il print possession de l'évesché après le dessès de feu messire Jean de Lhostel, évesque de Viviers, son devancier. Ledit feu messire Jean Delhostel, évesque, mourut en la ville du Bourg-St-Andéol en l'année 1621 le 6me apvril et son cor[p]s fut porté de là à quinse jours en ceste ville où Messieurs l'alèrent prendre à la porte du postarllet (4) au faus bourg de la Trau, et sondit corps fut inhumé devant le maitre autel de ladite église cathédralle au tombeau de f[e]u Messire Claude de Tournon (5), de très louable mémoyre. Ledit messire Jean mourut en l'age de quatre vins et dis ans, ayant siégé dans la chère épiscopalle l'espasse de quarante sept ans. Le Chapitre fit rendre à ces éritiers tous ces ornements d'église et l'argenterie qui luy servet pour l'autel, car c'est la coustume de la présent église, d'avoyr et de prendre après le dessès des évesques tous les ornemens et argenterie qui sont pour l'esglise, jusques aux moindres piesses,

---

(1) Ce nom a été porté à Aubenas, notamment par « Messire Jean Fellix, prêtre et chanoine de Roqua (Notre-Dame des Plans) et sieur Pierre Fellix, bourgeois » (Archives de l'Ardèche, Antoine Chalabrueysse, notaire de St-Andéol-de-Bourlenc, registre de 1672, f° 18).

(2) Il s'agit très probablement d'André Blachière, de Villeneuve-de-Berg, fils de feu Louis, qui, le 4 novembre 1602, avec l'assistance de Mr Me Pierre de Charbonnières, chanoine et viguier en l'église cathédrale de Viviers, avait épousé Jeanne Marchant, fille de sire Louis Marchant, de Viviers. La fiancée avait eu en dot la moitié des biens de son père ; le fiancé s'était constitué 500 écus. L'acte fut passé à Viviers, dans le logis du Cerf, appartenant audit sieur Louis Marchand, en présence de Mrs Mes François Monnier, chanoine et précenteur, vicaire général ; Pierre de Charbonnières, chanoine et viguier ; Charles Riffard, chanoine ; Gabriel de Banne, prébendier ; Pierre Toulouse, châtelain de Rochemaure, etc. (Archives de l'Ardèche, Jean de Villeneuve, notaire de Rochecolombe, registre de 1600-2, f° 303).

(3) Sur la famille Faure de la Farge voir les notes qui précèdent et l'*Armorial du Vivarais*.

(4) Ici l'auteur a rayé le mot : *jadis*.

(5) Claude de Tournon, évêque de Viviers de 1498 à 1542.

Digitized by Google

que l'on met dens la sacristie et lesditz ornemens et piesses d'argenterie sont mises dens les registres et inventeres des meubles de ladite église.

L'année 1628, Choumérac fut reprins par Monseigneur de Montmouransy, lequel fit pendre tous les huguenotz qui estoint dens ladite plasse : et de là ledit seigneur batit avec quatorze piesses de canon le Pousin, tenu par les rebelles huguenotz qui l'avoynt fortifié d'importance, mes enfin ils se rendirent par forsse et non autrement.

L'année susdite 1628 les huguenotz de Genève portèrent secrètement un honguent endiablé à Lion, et frotèrent les marteaux des portes, les bénitiers des esglises, et tous ceus qui touchèrent lesdis benetiers ou marteaux prirent la peste (1), laquelle fut sy furieuse qu'elle fit mourir plus de sivins mille (120.000) (2) perssonnes dans la dite ville en l'espasse de dix moys qu'elle y demeura. Il fut ordonné dens ladite ville, vouyent qu'il n'y avoyt aucun remède qui les put garantir, de fere une procession generalle et que tout le clergé, les religieus et tous les habitans dudit Lion y assisteroint piés nus, la teste descouverte et la corde au col, criant miséricorde à Dieu, se qui fut fait avec très grande dévotion, et Dieu eut en après pitié d'eus et la maladie sessa (3).

Ladite maladie fut fort grande à Tournon où elle a demeuré 8 ou neuf moys.

---

(1) Cette rumeur absurde a été notée, dans son livre de raison, par le huguenot Daniel de la Croix, d'Annonay, à la date de 1628 : « Grande mortalité à Lion, accusant ceux de la Religion d'avoir mis le mal contagieux. Et en ont tué quelques uns, les appelant les Graisseurs de portes et de bénitiers, parce qu'on trouvoit les portes graissées, et ils en mouroient. Puis ayant sçu la vérité, ont trouvé que cela venoit pour avoir intelligence avec le Savoyard » (Emmanuel Nicod, *Revue du Vivarais*, tomes XVII et XVIII). Voir au sujet des « engraisseurs » l'ouvrage de D. Meynis, *Grands Souvenirs de l'Eglise de Lyon (Lyon*, 1886, *in-8, p.* 277.)

(2) Chiffre probablement bien exagéré. Lyon avait près de 200.000 habitants avant 1789 et 109.500 seulement en 1801. D. Meynis, (op. cit, p. 284) dit que les calculs varient entre 35.000 et 60.000 victimes.

(3) Voici ce que dit à ce sujet le P. Jésuite Jean Grillot dans son ouvrage *Lyon affligé de contagion ou narré de ce qui s'est passé de plus mémorable en ceste ville depuis le mois d'aoust de l'an 1628, jusques au mois*

Digitized by Google

A Loudun (Laudun) en Languedoc elle tua tous ceus qu'estoi[en]t dens ladite ville.

Il y eut plusieurs villes et villagées dans ce pais infectés de ceste maladie [**11**], que fut cause que Monseigneur de Viviers accompagné de Messieurs de son chapitre de la présente ville ordonnèrent les processions qui ensuivent.

ORDO PROCESSIONIS TEMPORE PESTIS ET BELLI VIVARII FACIENDÆ.

Antiphona

Exaudi, domine, prœces servorum tuorum & miserere nobis, qui cum patre et spiritu sancto vivis et regnas, Deus, in sæcula sæculorum, Amen.

Post antiphonam, dicantur litaniæ sanctorum et sabato litaniæ Beatæ Virginis Mariæ, quibus finitis, dicantur præces sequentes.

Pater noster, &c. ℣ *Et ne nos inducas in tentationem.* ℟ *Sed libera nos a malo.*

Psalmus David VI dicitur.

Domine, ne in furore tuo arguas me, neque in ira tua corripias me Miserere mei &c. Gloria patri &c. Sicut erat.

℣ *Domine non secundum peccatta nostra facias nobis,*
℟ *Neque secundum iniquitates nostras retribuas nobis.*
℣ *Adjuva nos. Deus salutaris noster,*
℟ *Et propter gloriam nominis tui libera nos.*
℣ *Dominc ne memineris iniquitatum nostrarum antiquarum,*
℟ *Cito anticipent nos misericordiæ tuæ quia pauperes facti sumus nimis.*
℣ *Vt nos a peste et bello liberare digneris,*
℟ *Te rogamus audi nos.* } *3er dicitur*

d'octobre de l'an 1629 (Lyon, 1629, in-8, p. 101) « Les Confrères de la congrégation de Notre Dame marchèrent par trois diverses fois, revestus de gros sacs, liéz sur les reins de cordes rudes et aspres : quelques uns les pieds nuds au plus fort de l'hyver, chantans par intervalle ce verset : *O piissima stella maris, a peste succurre nobis ;* portans de gros cierges et flambeaux en mains, pour faire amende honorable à Dieu et luy attendrir le cœur par ce spectacle de pénitence, comme en effet ils arrachoient les larmes aux spectateurs. »

Digitized by Google

℣ *Ut inimicos sanctæ ecclesiæ [humiliare] digneris,*
℟ *Te rogamus audi nos.*
℣ *Ut civitatem istam vivariensem cum omnibus in ea habitantibus ab omni pæste, hereticorumque feritate, potentiam illesam conservare digneris,*
℟ *Te rogamus audi nos.*
℣ *Fiat pax in virtute tua,*
℟ *Et abunda[n]tia in tur[r]ibus tuis.*
℣ *Domine salvum fac regem nostrum Ludovicum,*
℟ *Et exaudi nos in die in qua invocaverimus te.*
℣ *Domine, exaudi orationem meam,*
℟ *Et clamor meus ad te veniat.*
℣ *Dominus vobiscum,*
℟ *Et cum spiritu tuo.*

Oremus

Deus, qui culpa offenderis, pænitentia(m) placaris prœces populi tui supplicantibus propitius respice et flagella tuæ iracundiæ qua pro peccatis nostris meremur adverte.

Pro Civitate

Omnipotens sempiterne Deus, ædificator et custos Hierusalem civitatis supernæ, ædifica et custodi civitatem istam cum habitatoribus suis ut sit in eis domicilium stabilitatis et pacis.

Pro Pace

Deus a quo sancta desideria, recta consilia et justa sunt opera, da servis tuis illam quam mundus dare non postest (sic) pacem, ut et corda nostra mandatis tuis didita & hostium sublata formidine tempora sint tua protectione tranquilla.

Pro Peste

Da nobis, quæsumus, domine, pie petitionis affectum, et pestilentiam mortalitatemque propriratus (propiciatus) averte ut mortalium corda cognoscant a te indignante talia flagella prodire et te miserante cessare.

Pro Rege

Quæsumus, omnipotens Deus, ut famulus tuus Ludovicus, rex noster, qui tua miseratione suscepit regni gubernacula, virtutum

Digitized by Google

etiam omnium percipiat incrementa quibus descenter ornatus et vitiorum monstra devitare, & hostes supperare et ad te qui via veritas et vita es gratiosus valeat pervenire per dominum nostrum &c.

De Sancto Rocho, antiphona (1)

Ave, Roche sanctissime, nobili natus sanguine, crucis signaris schemate sinistro tuo latere, Roche peregre profectus pestiferos curas, tactus ægros sanans mirifice tangendo salutifere vale Roche angelicæ vocis citatus famine qui potens es deifice accunctis pœstem pellere.

℣ *Ora pro nobis, beate Roche,*
℟ *Ut mereamur præservari a peste epidemiæ.*

Oremus

Deus qui beato Rocho per angelum tuum tabulam eidem afferentem promisisti ut qui ipsum pie invocaverit a nullo pestis cruciatus velleretur, præsta quæsumus ut qui eius memoriam agimus mentis ipsius a mortifera peste corporis et animæ liberemur per Christum dominum nostrum. Amen (2).

---

(1) Cette prière et le *nota* qui suit sont ajoutés au bas du f° 11 r° et v°.

(2) Ordre de la procession qui doit se faire à Viviers, en temps de peste et de guerre.

Antienne.

Seigneur, exaucez les prières de vos serviteurs et ayez pitié de nous, vous, ô Dieu, qui vivez et régnez avec le Père et le Saint-Esprit dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Après l'antienne, on dira les litanies des saints et, le samedi, les litanies de la Bienheureuse Vierge Marie. Puis, on récitera les prières suivantes :

Notre Père, etc.

℣. Et ne nous laissez pas succomber à la tentation.
℟. Mais délivrez-nous du mal.

Suivra le Psaume VI de David.

Seigneur, ne me reprenez pas dans votre fureur, et ne me châtiez pas dans votre colère.

Ayez pitié de moi, etc.

Gloire au Père, etc.; — Comme il était...

℣. Seigneur, ne nous traitez pas selon nos péchés.
℟. Et ne nous rendez pas ce que méritent nos iniquités.

Digitized by Google

Nota.

¶ Il fut aussy ordonné que le mercredi et vendredi l'on chanteroit la grande messe *Recordare* qu'est contre la peste.

¶ Il fut aussy ordouné par le Chappitre que durent la peste on feroit tous les iours à matines commemorayson de St Sébastien

---

℣. Secourez-nous, ô Dieu notre salut.
℟. Et délivrez-nous pour la gloire de votre nom.
℣. Seigneur, ne vous souvenez plus de nos anciennes iniquités.
℟. Faites nous promptement miséricorde parce que nous sommes dans une extrême misère.
℣. Daignez nous délivrer de la peste et de la guerre } 3 fois.
℟. Nous vous en prions, écoutez-nous }
℣. Daignez humilier les ennemis de la Sainte Eglise.
℟. Nous vous en prions, écoutez-nous.
℣. Que votre puissance daigne garder indemne de toute peste et de la cruauté des hérétiques cette ville de Viviers et tous ses habitants.
℟. Nous vous en prions, écoutez-nous.
℣. Que la paix règne dans vos remparts.
℟. Et l'abondance dans vos tours.
℣. Seigneur, gardez sain et sauf notre roi Louis.
℟. Et exaucez-nous en ce jour où nous vous prions.
℣. Seigneur, exaucez ma prière.
℟. Et que ma voix arrive jusqu'à vous.
℣. Que le Seigneur soit avec vous.
℟. Et avec votre esprit.

Oraison.

O Dieu, vous que la faute offense et que la pénitence apaise, écoutez favorablement les prières de votre peuple suppliant, et détournez de nos têtes les fléaux de votre colère, que nous méritons pour nos péchés.

Pour la ville.

Dieu tout-puissant et éternel, auteur et gardien de la céleste cité de Jérusalem, édifiez et gardez cette ville avec tous ses habitants, afin qu'ils y aient toujours un domicile durable et tranquille.

Pour la paix.

O Dieu, qui êtes la source des saints désirs, des bons desseins et des actions justes, accordez à vos serviteurs cette paix que le monde ne peut donner, afin que nos cœurs soient dociles à vos commandements, et que, délivrés de toute crainte des ennemis, nous jouissions, sous votre protection, d'une heureuse tranquillité.

Pour la peste.

Seigneur, nous vous en supplions, accordez-nous la ferveur d'une pieuse prière, et que votre pitié détourne loin de nous la peste et la mortalité, afin que les cœurs des hommes sachent que ces fléaux viennent de votre colère et que votre miséricorde les fait cesser.

Pour le Roi

Dieu tout-puissant, nous vous en prions, faites que votre serviteur Louis

Digitized by Google

et à vespres de Sainct Roc et qu'à l'issue de matines et de vespres la cloche sonneret afin que tout le monde se mît en prières et à l'esglise l'on diroit le psalme *miserere mei Deus* après le *Gloria Patri* l'ebdomadier devant le grand autel [**12**] dire l[e]s *presses* sy dessus escrites avec les oraysons qui suivent lesdites *preces*.

¶ L'an 1628 il fut deslibéré aux Estas de Viverès que l'esglise de St-Victor et le chasteau dudit lieu seroint démoulis de peur que les huguenots ne s'en saisissent, se que fut fait par le coumendement de Monseigneur l'évesque de Viviers aus despens du pais et ledit seigneur evesque desdoumagé par ledit pais (1).

---

notre roi, à qui votre miséricorde a confié le gouvernement du royaume, reçoive aussi l'accroissement de toutes les vertus, afin que saintement orné par elles il puisse éviter les monstres du vice, triompher de ses ennemis, et parvenir plein de grâce auprès de vous, qui êtes la voie, la vérité et la vie. Par Notre Seigneur, etc.

Antienne de Saint Roch.

Salut, Saint Roch, issu d'une famille noble ; ton côté gauche est marqué du signe de la croix ; ô Roch, parti pour des pays lointains, tu soignes les pestiférés ; tu touches les malades et tu les guéris miraculeusement par ton contact salutaire ; salut, ô Roch, qu'enflamma d'ardeur l'avis de la voix angélique, toi qui, par la vertu divine, as le pouvoir d'éloigner la peste de nous tous.

℣. Saint Roch, priez pour nous.
℟. Afin que nous méritions d'être préservés des atteintes de la peste.

Oraison.

O Dieu qui, par l'ange lui apportant une tablette, avez promis à Saint Roch qu'aucun de ceux qui l'invoqueraient pieusement, ne serait tourmenté des douleurs de la peste, faites-nous vous en supplions, que nous qui vénérons sa mémoire, nous soyons délivrés de la peste mortelle du corps et de l'âme, par Jésus-Christ Notre Seigneur. Ainsi soit-il.

(1) C'est à une assemblée particulière des Etats de Vivarais, tenue au Bourg-Saint-Andéol les 4 et 5 janvier 1628, dans la maison du syndic de Vivarais, Olivier de Fayn de Rochepierre, que le prévôt Charles Riffard, vicaire général, demanda que le château de Saint-Victor, situé entre le Teil et Viviers, appartenant à l'Evêque et dont les rebelles avaient dessin de s'emparer, fût démoli ou réparé, et que dans ce dernier cas on y mit une garnison. L'Evêque, disait-il, consentait à la démolition. L'affaire fut renvoyée à l'assemblée générale suivante et Charles Riffard fut chargé de prier l'évêque d'établir une garnison dans le château, aux frais du pays.

Mais on n'attendit pas l'assemblée générale (28 août), et dans une autre assemblée particulière tenue à Viviers dans la maison de Charles Riffard, le 14 mai, Mgr de Suze se présenta lui-même pour confirmer qu'il consentait à la démolition du château de Saint-Victor, moyennant un dédommagement

Digitized by Google

¶ Après que notre invinsible monarque Louys le Juste et le Victorieus eust prins par force la Rochelle, comme il se peut lire dans le *Mercure françois* et autres livres, il s'en ala en Piémont où il entra malgré le duc de Savoye et il y ordonna ce qui estoit de ces intentions, secourut Casal et en fit lever le siège que l'Empereur, le roy d'Espagne et le duc de Savoye y avoint mis. De là sa dite Majesté s'en vint à Valence, où il arriva le dimenche sisiesme may 1629 et laissa à Suze. qui est au marquisat de Salusses, le très illustre cardinal de Richelieu pour faire fortifier ladite ville de Suse, ce qu'il fit très dignement, où il y laissa bonne garnison, forsse canons, munition de bouche et de guerre.

¶ Les députés du pais de Viverès furent treuver le Roy à Valence ; le sieur Olivier de Fain, sieur de Rochepierre (1), sindic dudit pais, fit la harangue et représenta fort bien à Sa Majesté les misères du pais survenues par la rebellion des huguenos et principallement de ceus de Privas qui avoynt esté touiours les allumettes de la discention. Le Roy fit responsse ausditz députés qu'il les metret en une pais perpétuelle et que désormais ils n'auroy[n]t à fayre qu'avec la justice et la rayson, et qu'il chastieroyt ceus de Privas de telle fançon *(sic)* qu'il en seroit mémoyre.

Homage de M. de Viviers. ¶ Le jeudi 10me may 1629 Monseigneur Louys de Suze, évesque de Viviers, redit son hommage et fit serment de fidellité au roy dens la chapelle de l'évesché de Valence.

(A suivre)

---

modéré qu'il emploierait au profit de son église et de ses successeurs à l'évêché. Noble François Seigle, lieutenant de bailli d'Annonay, et Mr Mr Joseph Baratier, de Cruas, bailli de Boulogne, furent chargés d'examiner le château, afin de pouvoir fixer l'indemnité à offrir à Mgr de Suze. Ils furent ensuite envoyés auprès de l'Evêque pour connaître ses prétentions. Mgr de Suze déclara s'en remettre « à la discrétion de l'assemblée », qui décida de lui offrir 4000 l. à charge de faire raser lui-même le château et d'employer l'indemnité comme il l'avait proposé. (Archives de l'Ardèche, C. 342, fos 79 vo, 135, 140 et 141 vo).

(1) La famille de Fayn posséda pendant plusieurs générations la charge de Syndic du Vivarais.

Digitized by Google

L'IMPRIMERIE
AU BOURG-SAINT-ANDÉOL
AU XVIIIme SIÈCLE

(Suite III)

OUVRAGES IMPRIMÉS A BOURG-SAINT-ANDÉOL (1)

ASSOCIATION à l'adoration perpétuelle du Sacré-Cœur de N. S. Jésus-Christ établie dans le monastère de la Visitation Sainte-Marie du Bourg-Saint-Andéol, diocèse de Viviers, en 1728.

A Bourg-Saint-Andéol, *chez Chappuis*, imprimeur de Monseigneur l'Evêque de Viviers, 1728. (Petit in-12, 62 p. Une jolie vignette est reproduite sur le titre.)

(Bibliothèque de M. l'Abbé Aug^te Roche.)

MANDEMENT de Monseigneur l'Evêque et Comte de Saint-Paul-trois-Châteaux qui ordonne la publication de l'avis et jugement des Cardinaux, Archevêques et Evêques contre la consultation des cinquante avocats du Parlement de Paris, au sujet du jugement rendu à Ambrun, contre M^r l'Evêque de Senez, etc.

In-4°, 8 p., 1728.

A Bourg-Saint-Andéol, chez *César Chappuis*, imprimeur de Mons. l'Evêque de Saint-Paul-trois-Châteaux.

(Bibliot. R. Labrély.)

RECUEIL DES ORDONNANCES du diocèse de Viviers renouvelées et confirmées par Monseigneur François Renaud de Villeneuve, Evêque et Comte de Viviers, publiées au Synode général tenu à Viviers le 20 octobre de l'année 1734.

---

(1) L'imprimerie à Bourg-Saint-Andéol fut surtout administrative. On chercherait en vain dans la liste des ouvrages sortis de ces presses des livres importants de théologie, médecine ou histoire, comme ceux qui firent la réputation des Claude Michel et des Gustave Linocier à Tournon. Mais telle que, cette imprimerie est intéressante à étudier par le nombre et la diversité de ses productions.

Digitized by Google

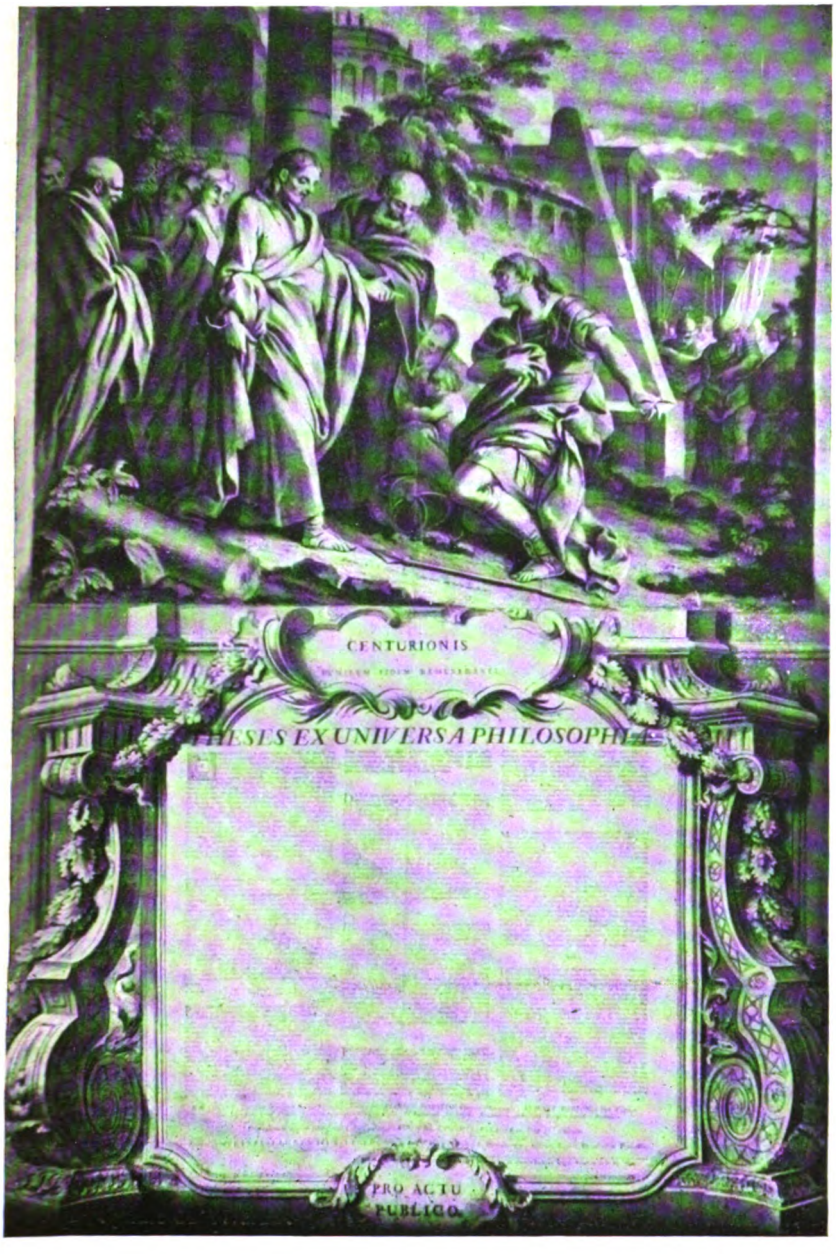

Cliché R. Labrely

Reproduction (très réduite) d'une des Thèses de Philosophie imprimées pour le Séminaire de Bourg-Saint-Andéol, par P. Guillet

Digitized by Google

Digitized by Google

In-12, s. d. 337 p. plus CIX, plus 11 p. de table et 1 p. fautes à corriger.

A Bourg-Saint-Andéol chez *César Chappuis*, imprimeur de Monseigneur l'Evêque de Viviers.

(Bibliot. d'Annonay et de M. l'Abbé Aug. Roche.)

SANCTORALE seu officia propria sanctorum diocesis Vivariensis recognita et edita Ill. et Rev. in Christo Patris ac domini D. Franc Regin. de Villeneuve, episc. et Comitis Vivariensis.

Burgi Sancti Andeoli apud *Cœsarem Chappuis*, MDCCXXXVII, in-12.

Une première édition fut publiée en 1674 au Puy. (Bibl. de M. l'Abbé A. Roche), une seconde en 1736 au Bourg et sept autres éditions, dont la dernière en 1753, également au Bourg.

(Bibl. Vivaroise des Archives de l'Ardèche et Abbé A. Roche.)

LIVRE DES RÈGLES et pratiques de la Confrérie des agonisans, érigée et établie dans l'église collegiale de Saint-Sauveur de la ville de Grignan.

A Bourg-Saint-Andéol, chez *Chappuis*, libraire, 1741. (In-8°, 63 et 1 p.)

(Bibl. R. Vallentin du Cheylard.)

MANDEMENT de Monseigneur l'Evêque de Viviers [J^h Rolin de Morel de Mons] pour la publication du Jubilé de l'Année Sainte 1750 accordé par *Notre Saint Père le Pape* BENOIT XIV. Avec une instruction en forme de catéchisme, les prières pour les stations et la bulle imprimée par ordre de Mondit Seigneur.

A Bourg-Saint-Andéol, chez *Chappuis*, imprimeur de Monseigneur l'Evêque de Viviers, M.DCC.LI., in-16, 50 p., armoiries de l'évêque.

(Bibl. R. Labrély.)

STILICON, tragédie dédiée à Messieurs de la ville de Bourg-Saint-Andéol, sous le consulat de Mr Me Nicolas Girard, avocat en Parlement, juge général des terres de l'Evêché de Viviers, maire, M^rc Me Henry Joseph Ymonier, premier Consul, etc.

(Ce programme comprend en outre un discours, une comédie intitulée l'*Ivrogne et la femme criarde*, l'*Etourdy ou les Contretemps*, de Molière, et le nom des acteurs, élèves du collège des Barnabites.)

Digitized by Google

A Bourg-Saint-Andéol chez *Chappuis*, imprimeur, etc., in-4°, 8 p., 1745.

(Bibl. de M. H. de Longevialle.)

POLIEUCTE. Cette tragédie sera représentée au Collège des Barnabites du Bourg-Saint-Andéol le 21 août 1747, à 2 heures précises.

Le Légataire Universel, comédie, sera ensuite représenté.

(Suit le sujet détaillé des deux pièces, les noms des personnages et des acteurs), in-4°, 8 p. s.n.d.i. [Imprimerie Chappuis.]

(Bibl. de M. A. Le Sourd.)

JE DONNE CES RÉFLECTIONS AU PUBLIC dont je crains moins la critique que l'approbation, de peur, s'il les approuve, qu'il ne me prenne la marote de devenir auteur.

(Seul titre d'une petite plaquette sur des observations médicales signées DER. *Med.*) [De Reboul, médecin.]

Au bas : A Bourg-Saint-Andéol, de l'imprimerie Chappuis. [s. d. vers 1748.]

(Bibl. R. Labrély.)

STATUTS DES RÉCOLLETS de la Province de Lyon.

A Bourg-Saint-Andéol chez *Vve Chappuis et P. Guillet*, 1 vol. in-12, s. d. [vers 1755].

(Bibl. Ardéchoise des Archives de l'Ardèche.)

EXTRAIT DES ARTICLES ET CONDITIONS contenant règlement des droits et emolumens qui se doivent exiger sur les poids et mesures de la ville de Bourg-Saint-Andéol sous des quelles conditions la vente en a été faite à l'hôpital de ladite ville, par acte du quatorzième juin 1688. Confirmé et authorisé par lettres patentes de sa Majesté données à Fontainebleau, au mois de novembre mil sept cent cinquante-quatre.

A Bourg-Saint-Andéol chez *Pierre Chappuis*, imprimeur de Monseigneur l'Evêque et du pays de Vivarez. (Placard gd-in-f°).

(Archives de la famille De Reboul.)

DE PAR LE ROY. Arrêt du Conseil d'Etat du Roy qui règle l'abonnement fait par la province du Languedoc à raison de ceux des offices municipaux, créez par l'édit de novembre 1733, qui ont resté invendus ; et qui demeureront réunis aux corps des

Digitized by Google

communautez de la dite province, au moyen du payement du prix du dit abonnement. Du troisième juillet 1754. (Placard gd-in-f°).

A Bourg-Saint-Andéol, chez *Pierre Guillet*, imprimeur de Mgr l'Evêque de Viviers et du païs du Vivarez.

(Arch. De Reboul.)

LETTRE D'UN PRÊTRE adressée à un protestant de sa paroisse. (Brochure sans date et sans nom d'auteur.)

A la fin : de l'imprimerie de *P. Guillet*, imprimeur du Roi, de Mgr. l'Evêque de Viviers, du pays et du clergé. (In-12, de 96 p.)

(Bibl. Aug. Roche.)

SANCTORALE seu officia propria Sanctorum Diocesis Vivariensis. Recognita et edita jussu Illustrissimi et Reverendissimi in Christo Patris ac D.D Francisci Reginaldi de Villeneuve, Episcopi et Comitis Vivariensis, Editio nova. Burgi Sancti Andeoli, apud *Cœsarem Chappuis*. Illustrissimi ac Reverendissimi D.D Episcopi Typographum. — M.DCC.LIII. *Cum Permissu*, petit in-12, 384 p, 9e ed. (Bibl. d'Annonay.)

CATÉCHISME du diocèse de Viviers.

1 vol. petit in-8°, à Bourg-St-Andéol, chez *Chappuis et Guillet*, 1759.

(Bibl. d'Annonay.)

INSTRUCTION abrégée sur la compétence des officiers des eaux et forets et sur les fonctions et obligations des Gardes, où l'on trouvera ce qui est ordonné ou défendu dans la Coupe des Bois, et sur le fait des rivières, isles, péages, pêches, chasses et autres matières des eaux et forêts ; sur tous les cas qui peuvent intéresser le Roi, les Prélats et Bénéficiers, les communautés ecclésiastiques et laïques, les seigneurs et les particuliers.

A Bourg-St-Andéol, chez la *Veuve Chappuis et P. Guillet*, imprimeurs du Vivarais, de Monseigneur l'Evêque de Viviers et du Clergé.

1 vol, in-12, 12 p. plus 285, plus 2 d'errata. s. d., vers 1760.

(Bibl. R. Labrély.)

LA VIE DE SAINT ANDÉOL, martyr dans le Vivarais, suivi de l'office de St-Andéol avec plain chant.

A Bourg-St-Andéol, chez *Chappuis et Guillet*, imprimeurs du

Digitized by Google

Vivarais, 1762. 1 vol. in- 16. 80 et 24 p. (Il fut imprimé une nouvelle édition à Orange en 1788.)

(Bibl. R. Labrély.)

LES PRIÈRES DES SOLITAIRES DE BRIEUX de la paroisse de Saint-Montan. A Bourg-St-Andéol, imprimerie de *Vve Chappuis et P. Guillet*, 1764, in-12.

(Bibl. ardéchoise des Arch. départ.)

CATÉCHISME DE LA TONSURE, imprimé par ordre de l'évêque du Puy. A Bourg-Saint-Andéol, *J. C. Guiremand*, 1766. (in-12 4e édition.)

(Bibl. ardéchoise des Arch. départ.)

INSTRUCTION que le Roi fait expédier pour régler provisoirement l'exercice des troupes légères, du 1er mai 1769.

A Bourg-St-Andéol, de l'imprimerie de *J. C. Guiremand* M.DCC.LXX. (in-12, 253 p. et VII.)

(Bibl. de M. A. Le Sourd.)

NEUVAINE en l'honneur de la Très Sainte Vierge pour être faite à Montélimart dans la chapelle qui est hors des murs de la ville sous le nom de Notre Dame de la Rose. Laquelle neuvaine se peut faire particulièrement dans toute autre chapelle où l'on invoque l'Auguste mère de Dieu, sous quel titre que ce soit.

A Bourg-Saint-Andéol, imprimerie *Guiremand* M.DCC.LXX. in-8°, 102 p.

(Bibl. R. Vallentin du Cheylard.)

JUGEMENTS PRÉVOTAUX rendus par le lieutenant du prévôt de la maréchaussée de Languedoc, conjointement avec les officiers du baillage de Villeneuve-de-Berg, contre une douzaine de malfaiteurs, les 3, 4 et 6 avril 1772.

A Bourg-Saint-Andéol, de l'imprimerie *Jean-Charles Guiremand*, petit in-4°, 4 p., 1772.

(Archives de l'Ardèche, C. 1080.)

CATÉCHISME du diocèse de Viviers.

A Bourg-Saint-Andéol chez *Jean-Charles Guiremand et Pierre Guillet*, imprimeurs de Monseigneur l'évêque de Viviers. M.DCC. LXXII. (In-18 de VI-280 p.)

(Bibl. Aug. Roche.)

Digitized by Google

LE MANUEL DES MALADES ou Recueil de Lectures édifiantes à l'usage des vieillards et des infirmes. — *Y a-t-il parmi vous quelqu'un dans la souffrance ? Qu'il prie. Jaq. V. 13.*

A Lausanne, chez *I. P. Heubach et Compagnie* M.DCC.LXXIII. In-8° de IV et 116 p.

Titre d'un livre de Rabaud St Etienne, imprimé clandestinement à Bourg-St-Andéol par J. C. Guiremand. (Voir : L. Fuzier. Cinq lettres inédites de Rabaut Saint Etienne)

(Bibl. de M. Louis Fuzier)

NEUVAINE en l'honneur de Saint Louis de Gonzague, où l'on propose pour chaque jour une vertu du Saint à imiter, en forme de méditation.

A Bourg-Saint-Andéol, chez *J. C. Guiremand,* imprimeur-libraire M.DCC.LXXIV. In-12, 142 p.

(Bibl. A. Le Sourd.)

CATÉCHISME sur l'art des accouchements, par M. Augier du Pot, 1775. in-12 de 95 p.

A Bourg-Saint-Andéol, chez *P. Guillet,* imprimeur.

(Archives de l'Ardèche.)

ORDO DIVINI OFFICII recitandi missæque celebrandæ juxta rubricas breviarii, et Missalis romani. Ad usum Diocesis Vivariensis. Pro anno Domini M.DCC.LXXIV. Pascha occurente 3 aprilis.

De mandato Illustrissimi et Reverendissimi D.D. Episcopi Vivariensis.

Burgi Sancti Andeoli, Apud *Petrum Guillet* Typograph. Regis, Vivar. D.D. Episc. Vivar. et Cleri. (in-16, 52 p.)

C'est le premier Ordo imprimé au Bourg ; le deuxième counu est de 1778 et le troisième de 1782, tous les deux imprimés par Guillet. En 1786 paraît un autre Ordo de 80 pages imprimé par J.-C. Guiremand, en 1787 un dernier Ordo d'un même nombre de pages est édité encore par Guiremand ; c'est le dernier sorti des presses du Bourg. En 1789 l'Ordo fut imprimé à Grenoble. (Vve Giraud et fils.)

Il y a tout lieu de croire qu'il n'a pas été imprimé au Bourg d'autres ordo en dehors des cinq dont nous venons de donner la date.

(Archives de l'Ardèche.)

Digitized by Google

MÉMOIRE DE M. DUPOUX, vétérinaire à Lyon, contenant le détail de ses principales opérations sur les bestiaux.

A Bourg-St-Andéol, chez *P. Guillet,* impr. 1776, (in-4°, 9 p.)
(Arch. de l'Ardèche, fonds Vivarois.)

MÉTHODE ÉPROUVÉE pour le traitement de la rage. (s.n.d.a.).

A Bourg-St-Andéol, chez *P. Guillet*, 1776, 23 p.
(Arch. de Bourg-St-Andéol.)

NOUVELLE MÉTHODE courte et facile pour traiter la maladie de la rage. Affiche in-f°. s. n. d. a. et sans date.

A Bourg-St-Andéol, chez. *P. Guillet,* Imprimeur du Roi, des Etats du Vivarais, de Mgr l'Evêque de Viviers et du Clergé.
(Collection R. Labrély.)

MÉMOIRE sur un nouveau moyen de multiplier le mûrier blanc, et d'en assurer la durée, par M. Arnaud, prêtre de l'Oratoire.

Imprimé par ordre de M. Joubert, syndic général du Languedoc. A Bourg-St-Andéol, chez *P. Guillet*, 1777. (in- 4°, 6 p.)
(Arch. de l'Ardèche, fonds Vivarois.)

ARREST DU CONSEIL D'ETAT DU ROY qui maintient le sieur du Fay Marquis de Maubourg, seigneur de la Ville de Privas, dans le droit de leude qu'il perçoit dans la ville de Privas.

Du 18 décembre 1778. Extrait des Registres du Conseil d'Etat. A Bourg-St-Andéol, imprimerie de *Pierre Guillet*, (in- 4° s. d.)
(Bibl. L. Fuzier.)

MÉMOIRE ANALYTIQUE sur les eaux minérales de Vals, par M. Madier, docteur en médecine de l'Université de Montpellier. Conseiller, médecin ordinaire du Roi et de l'hôpital de charité de la ville de Bourg-St-Andéol, intendant des dites eaux.

A Bourg-St-Andéol, *chez P. Guillet,* Imprimeur du Roi, des Etats du Vivarais, de Mgr l'évêque de Viviers et du Clergé. M.DCC.LXXX.I.

Dédié à M. le Marquis de Vogüé (1 vol. in-8° de VI et 66 p.)
(Bibl. R. Labrély).

Une seconde édition fut publiée en 1820 à Privas, chez *C.-A. Guiremand*, impr. de la Préfecture de l'Ardèche et de la Cour d'Assise.

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAL des Délibérations des Etats particuliers et Assiette du pays de Vivarais, tenus à Aubenas aux mois de mai et juin 1782.

A Bourg-St-Andéol, chez *Pierre Guillet*, etc. (in-4°, VII et 186 p.) Les annés suivantes les procès-verbaux des Etats du Vivarais furent également imprimés par Guillet voici leur énumération.

En 1783 (à Annonay), 1 vol. in-f°, V et 128 p.

En 1784 (à Rochemaure), 1 vol. in-f°, VII et 140 p.

En 1785 (à Largentière), 1 vol. in-f°, VII et 148 p.

En 1786 (à Saint-Péray), 1 vol. in-f°, 160 p.

En 1789 (à Tournon), 1 vol. in-f°, 123 p.

(Arch. de Bourg-St-Andéol et de Privas.)

PROCÈS-VERBAL des délibérations de l'Assemblée des Etats particuliers et Assiette du pays de Vivarais, tenus en la Ville d'Aubenas le 14 juin 1787.

A Bourg-St-Andéol, chez *Pierre Guillet*, imprimeur du Roi, de nos Seigneurs des Etats particuliers du Pays de Vivarais, de Mgr l'Evêque de Viviers et du *Sénéchal*. M.DCC.LXXXVII, in-f° de 146 p. et 6 p. pour les tables.

(Bibl. Louis Fuzier.)

PROCÈS-VERBAL des délibérations de l'Assemblée des Etats particuliers et Assiette du pays de Vivarais, tenus à Bourg-St-Andéol, le 12 juin 1788.

A Bourg-Saint-Andéol, chez *Pierre Guillet*, imprimeur du Roi, de Nosseigneurs des Etats particuliers du Pays de Vivarais, de Mgr l'Evêque de Viviers et du clergé. 1 vol. de 136 p. et 5 p. pour les tables.

(Bibl. Louis Fuzier.)

PROCÈS-VERBAL des séances de l'Assemblée provinciale des Etats du pays de Vivarais.

A Bourg-Saint-Andéol, imprimerie *P. Guillet*, etc. 1781, in-4°.

(Cité par Henry Vaschalde et *Intermédiaire* XXII)

A NOS SEIGNEURS des Etats particuliers et Assiette du pays de Vivarais. Exercice littéraire, par MM. les écoliers du collège royal d'Aubenas.

A Bourg-Saint-Andéol, chez *Pierre Guillet*, imprimeur du Roi,

Digitized by Google

de Nosseigneurs des Etats particuliers du Pays de Vivarais, de Mgr l'Evêque de Viviers, du clergé et du collège royal d'Aubenas. M.DCC.LXXXII. (In-4°, 14 p.)

(Bibl. Abbé Aug. Roche.)

EXERCICE LITTÉRAIRE par MM. les écoliers du collège royal d'Aubenas.

A Bourg-Saint-Andéol, chez *P. Guillet*, imprimeur etc., 1782. (In-4°, 14 p.) (Bibl. Ardéchoise des Arch. départ.)

LETTRE DE LACHADENÈDE, syndic du Vivarais, sur l'arrivée prochaine en Vivarais des députés commis par le Roi pour la répression des abus dans l'ordre judiciaire ; datée de Lago[rce] ...1783.

A Bourg-Saint-Andéol, chez *Pierre Guillet*, imprimeur du Roi, des Etats du Vivarais, de Mgr l'Evêque de Viviers et du Sénéchal. In-4°, 3 p.

(Arch. départles, E. 180.)

MÉMOIRE contenant réponse pour M. Jean Guerin, seigneur de Vaneilles, contre Jean-François de Mercure de Rochessauve.

A Bourg-St-Andéol, chez *Pierre Guillet*, impr., etc., [vers 1783]. (In-4°, 79 p.) (Bibl. Ardéchoise des Arch. dépes).

TRAITÉ DES EAUX MINÉRALES du Bourg de Vals par Arnaud, maître chirurgien à Vals.

A Bourg-St-Andéol [Impr. *Pierre Guillet*], 1784, in-8°.

(Bibl. Henry Vaschalde.)

THÈSES DE PHILOSOPHIE (en latin). Soutenues par les élèves du Collège des Barnabites de Bourg-St-Andéol. Ces thèses sont imprimées dans un encadrement très artistique de 0,90cm, sur 0,60cm, et illustrées d'une belle gravure, sur bois en frontispice, représentant des épisodes de l'Evangile. Nous en possédons une datée de 1771 où est écrit au bas : *Burgi-Si-Andeoli. Apud Joannem Carolum Guiremand et Petrum Guillet, typogr. Regis, D.D. Episc. Vivar. et Cler.*

MM. de Longevialle et Henry Vaschalde en possèdent chacun une autre, mais datées de 1784 et portant la signature seule de *P. Guillet.*

LE PLAISIR AU VILLAGE. Divertissement pour le jour de Saint-

Digitized by Google

Joseph, fête de M. le Président d'Hugues, marquis de La Garde-Adhémar, etc., représenté par sa famille au château de la Garde le 19 mars 1785 ; dédié à MM. les châtelains, consuls, notables et habitans du Bourg de la Garde Adhémar : ce poëme est de Mme de Linant.

Imprimé au château, 1785, [par *Pierre Guillet*], in-8° de 22 p.

Cette pièce, fut tirée à quelques exemplaires seulement pour être distribuée aux amis de l'auteur. Elle fut imprimée au Château de la Garde Adhémar par Guillet qui avait dû pour la circonstance y transporter le matériel nécessaire.

(Voir : Etablissement de l'Imprimerie en Vivarais, par Henry Vaschalde, p. 29.)

CATÉCHISME DU DIOCÈSE DE VIVIERS. A Bourg-St-Andéol de l'Imprimerie de *Pierre Guillet*, imprimeur du Roi, de Mgr l'Evêque de Viviers et des Etats du Vivarais. M.DCCL.XXXVI. in-12.

(Cité par M. Aug. Le Sourd.)

MÉMOIRE touchant les droits du Vivarais aux Etats Généraux du Royaume.

A Bourg-St-Andéol, [impr^ie *Guillet*], 1788. (in-4° 10 p. s.n.d.a.)

(Bibl. Ardéchoise des Arch. dép.)

ARRÊTÉ DES TROIS ORDRES du pays de Vivarais au sujet de l'élection de ses Députés aux Etats Généraux.

A Bourg-St-Andéol en Vivarais. (Impr. *Pierre Guillet*.) 1788. In-8°, 24 p.

(Arch. du Bourg et Bibl. de MM. L. Fuzier et A. Le Sourd).

MÉMOIRES SUR LES ETATS GÉNÉRAUX, leurs droits et la manière de les convoquer, [par le Comte d'Antraigues] 1788, s. n. d. i.

D'après Pingaud (1) ce livre qui eut un succès retentissant, aurait été imprimé à Avignon, mais A. Mazon (2) affirme qu'il sortit des presses de Guillet. Il parut deux éditions de cet ouvrage en 1788, la première sans nom d'auteur, la seconde portant : par M. le Comte d'Ant... in-8° 279 p.. Une troisième édition qui est

(1) LÉONCE PINGAUD, *Un agent secret sous la Révolution et l'Empire*, Paris, 1893, pp. 53 et 391.

(2) Voir le *Patriote de l'Ardèche* du 24 février 1895, article sur les *Imprimeurs en Vivarais*.

Digitized by Google

de 1789 (279 p.) porte : par M. le Comte D.A.N.T.R.A.I.G.U.E. et enfin une quatrième de la même année, in-8° IV et 232 p., porte : par M. le Comte d'Antraygues.

(Bibl. L. Fuzier.)

SECOND MÉMOIRE SUR LES ETATS GÉNÉRAUX, par M. le Comte d'Antraigues. Imprimé en Vivarais [au Bourg-St-Andéol *chez Guillet* en 1788, d'après Rousset]. In-8° de 112 p. C'est le même ouvrage que « *Mémoire sur la Constitution des Etats de la Province du Languedoc* », avec un titre différent.

(Bibl. L. Fuzier.)

MÉMOIRE SUR LA CONSTITUTION des Etats de la Province du Languedoc et sur le danger qui menace la liberté publique quand les Provinces sont régies par des Etats inconstitutionnels. Par M. le Comte d'Antraigues. In-8°, 112 p.

Imprimé en Vivarais. (Rousset, dans sa Bibliographie, au regard de « imprimé en Vivarais » ajoute : lisez : au Bourg-St-Andéol, chez *P. Guillet*, [1788].)

(Bibl. L. Fuzier.)

MÉMOIRE SUR L'ÉTABLISSEMENT d'un chapitre noble en Vivarais.

A la fin : A Bourg-St-Andéol, chez *Pierre Guillet*, imprimeur du Roi, et de Nosseigneurs des Etats particuliers du Pays de Vivarais, 1788. In-4° de 180 p.

Le nom de l'auteur, Frages-Vaumale, bailli de Vogüé, est indiqué à la fin.

(Bibl. L. Fuzier.)

CONSIDÉRATIONS sur les intérêts du Tiers Etat, adressées au peuple des Provinces. Par un propriétaire foncier, [Rabaud Saint Etienne]. In-8° de 107 p. 1788. s. n. d. i.

Au verso du titre se trouve : *Avis du libraire. Cet ouvrage a été composé en Languedoc, où il a eu trois éditions dans huit jours*, etc.

D'après M. Louis Fuzier, ce livre aurait été imprimé à Bourg-Saint-Andéol.

(Bibl. L. Fuzier.)

(A suivre.) R. LABRÉLY.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE ADMINISTRATIVE

DU

CITOYEN ROBERT

COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT DANS L'ARDÈCHE

(8 messidor an VII — 12 prairial an VIII.)

publiée

PAR M. L'ABBÉ A. ROCHE

(Suite X)

N° 86.

Au Commissaire du Canton de Joyeuse.

Du 13 vendémiaire An 8 (5 octobre 1799).

Vive la République, mon cher Collègue ! Une bonne nouvelle ne va jamais seule. Un mandat de 500 francs et une grande victoire. Vive Masséna ! Vive sa brave armée ! Réunissez vos amis, faites-leur part de la nouvelle officielle ci-jointe et buvez ensemble quelques razades à la santé de l'enfant chéri de la victoire et à celle de tous les braves qui composent son armée.

Mais si les heureux auspices sous lesquels l'an huit a commencé nous fait espérer l'anéantissement prochain de nos ennemis extérieurs, combien ne devons-nous pas redoubler d'efforts pour exterminer ceux du dedans. Il me semble, mon cher Collègue, que la tranquillité de ce département dépend entièrement de notre surveillance ; ayez donc sans cesse l'œil ouvert sur les ennemis de la République, suivons-les pas à pas, et quand nous surprendrons leurs coupables machinations, déployons contr'eux toute la force des loix, sans que jamais nous soyons retenus par aucune considération. Les Républicains ne doivent point en connoître.

S. et amitiés.

Digitized by Google

N° 90.

Au Commissaire du Canton de St-Péray.

Du 14 vendémiaire An 8 (6 octobre 1799)

Le Ministre de la police générale, Citoyen Collègue, me charge de suspendre l'exécution de l'arrêté du directoire du 14 nivôse An 6, relativement à Pierre Laurent Taponnier et Jacques Chollet, prêtres réfractaires de votre canton. Le Ministre veut que je les oblige à se retirer dans le sein de leur famille, pour y demeurer provisoirement sous la surveillance de leurs municipalités respectives ou dans tout autre département que celui de l'Ardèche.

Toûte contraire que soit cette mesure à la tranquillité de notre pays, mon cher Collègue, il faut que nous obéissions et je vous charge en conséquence de faire connoître le plus tôt possible, à ces deux individus, l'intention bénévole du Ministre à leur égard.

Cette lettre du Ministre m'a d'autant plus surpris, que je les croyois depuis longtemps partis pour leur destination.

Je vais en attendant que j'obtienne du Ministre le rapport du contenu de sa lettre les faire mettre sous la surveillance de la Municipalité de Valence. Du moins notre département en sera purgé. Ne craignez pas, mon cher Collègue, que ce contretemps me dégoûte et m'empêche de poursuivre les autres réfractaires ; je suis bien déterminé à ne les laisser tranquillement fanatiser le peuple et corrompre l'esprit public que quand on m'en aura ôté le pouvoir, jusqu'alors je me réjouirai si j'en fais arrêter quatre pour deux qu'on me fera mettre en liberté. La tranquillité de notre département y gagnera cinquante pour cent.

S. et amitiés.

N° 20.

Au citoyen Trappier, commandant du 1er bataillon de l'Ardèche.

Du 14 vendémiaire An 8 (6 octobre 1799).

Hé bien ! mon cher commandant, vous voyez que Dieu est juste et qu'il ne veut pas qu'un recommandé de Boisset conduise nos jeunes frères à l'honneur et à la gloire : c'est à vous que cela est réservé. Reprenez une place qui ne vous a été ôtée un instant,

Digitized by Google

que pour faire mieux connoître à ceux que vous allez commander tout le prix d'un chef tel que vous. Il faut avoir été privé d'un bien pour en connoître toute la valeur. Je vois d'ici cette brave jeunesse. Je lis dans le fond de son âme, j'y vois renaître l'espérance qui les avait abandonnés ; je les entends renoncer à leurs complots de désertion ; leur courage se ranime, je les entends tous, à l'arrivée de l'heureuse nouvelle qui leur rend leur chef, jurer de le suivre jusques sur les murs de Vienne ou de partager le cercueil de leurs immortels aînés. Profitez de cet élan patriotique. mon cher commandant, voilà le feu de la gloire allumé dans leurs cœurs ; c'est à vous de l'y entretenir. Parlez-leur quelques fois de l'invincible héros de qui vous tenez votre grade ; dites-leur qu'un jour vous le rencontrerez, que le génie qui le conduit va aussi diriger vos pas et que si son bras infatigable est dans ce moment occupé à donner la liberté aux esclaves de l'Orient en abattant la tête de leurs despotes, vous allez aussi la porter aux peuples du Nord, et planter sur les remparts de Pétersbourg le drapeau tricolore. Tout ceci ne sera pas un songe, mon cher commandant, j'ai un peu étudié la science des illuminés et il m'arrive souvent de deviner. J'avois par exemple prédit que l'an huit nous dédommageroit amplement des malheurs de l'an 7. Voyez comme ma prophétie commence à s'accomplir : Brune extermine les Anglo-Russes ; Masséna prend Zurich d'assaut et fait une déconfiture épouvantable des Austro-Russes, il prend leur camp, leurs bagages, leur caisse militaire et les poursuit pendant trois jours la bayonnette dans les reins. Qui sait où s'arrêtera cet enfant chéri de la victoire ! Championnet, notre brave voisin, se promène majestueusement dans les plaines du Piémont ; Lecourbe est près de Milan. Toutes nos armées sont animées du même désir et semblent n'attendre les bataillons auxiliaires que pour partager avec eux leur gloire et leurs lauriers. Hâtez-vous donc, cher commandant, de compléter ce bataillon ; dans huit jours vous aurez de quoi habiller une partie de vos braves, bientôt après on leur délivrera des fusils et des bayonnettes qui doivent être dans peu teintes du sang impur des ennemis de la Liberté. Ainsi tout ira bien et nous pourrons chanter *Amour sacré de la Patrie.*

Digitized by Google

P. S. — Il faut mettre, mon cher commandant, à exécution l'arrêté sur les lits ; mais je vous en prie point de ressentiment. Rappelez-vous toujours que ce qui caractérise le plus un républicain, c'est de savoir pardonner. Je vous parlerai de Seguin une autre fois.

N° 20.

Au capitaine rapporteur du premier conseil de guerre permanent de la neuvième division militaire.

Du 16 vendémiaire An 8 (8 octobre 1799).

J'ai reçu, citoyen capitaine, avec votre lettre du 6e complémentaire de l'an 7 quatre-vingt-dix-sept exemplaires d'un jugement rendu par le conseil de guerre dont vous êtes membre, contre ceux qui ont arrêté le courrier de la Malle. J'ai de suite donné les ordres nécessaires pour qu'il soit publié et affiché dans les principales communes de mon arrondissement.

S. et F.

N° 91.

Au Commissaire du Canton du Cheylard.

Du 20 vendémiaire An 8 (12 octobre 1799).

Il est malheureusement bien difficile, C. Collègue, de comprimer la cupidité de certains hommes ; et le receveur peut seul, recevoir ou refuser les bons qui lui sont offerts par les contribuables. Je ferai part de votre avis au préposé de Tournon et au receveur.

Grande nouvelle, C. Collègue ! L'immortel Buonaparte vient d'arriver. Il étoit hier à Valence, il sera après-demain à Paris. L'infâme coalition va disparoître de dessus le globe et l'Europe va encore une fois changer de face. D'un autre côté, Suwarow est cerné par quatre généraux et ne peut échapper. Réunissez vos amis, remplissez vos verres et buvez quelques razades à ces bonnes nouvelles. Vive la République.

S. et F.

N° 92.

Au Commissaire de Bannes.

Du 20 vendémiaire an 8 (12 octobre 1799).

C'est avec bien du plaisir, C. Collègue, que j'ai reçu, avec votre

Digitized by Google

lettre du 9 vendémiaire courant, extrait du procès-verbal que votre Municipalité a dressé de la fête qu'elle a célébré le 1er vendémiaire.

Ces fêtes, qu'on a voulu tourner en ridicule et dont les ennemis du Gouvernement sont parvenus à dégoûter les Républicains les plus purs et les plus prononcés, seront bientôt l'objet de nos délassements. Bientôt on aura pour les temples décadaires cette vénération qu'inspirent tous les lieux où se professent les leçons de morale et de vertu. Bientôt nous n'aurons plus qu'une opinion et la République françoise sera vrayement un peuple de frères. Buonaparte qui est en France depuis trois jours va ralier tous les esprits et faire disparaître de l'Europe l'infâme coalition qui voulait nous détruire. D'un autre côté, Suwarow est cerné avec 20 mille hommes par la division Thureau, la division Lecourbe, la division du Valais et celle de Masséna, il ne peut effectuer sa retraite que par les impraticables montagnes du St-Gothard. Si vous avez tué quelques cailles ou quelques perdreaux, C. Collègue, réunissez vos amis et buvez quelques razades à la bonne arrivée de l'immortel Buonaparte et aux bonnes nouvelles de nos armées.

L'Europe va encore une fois changer de face. La France va encore être la grande nation. Vive la République.

P. S. — Comme une bonne nouvelle ne va jamais sans l'autre, je joints ici le mandat de votre remise des six derniers mois de l'an 6.

N° 21.

A la brave colonne mobile des Vans.

Du 21 vendémiaire An 8 de la République (13 octobre 1799).

Le ministre de la police, Citoyens, à qui j'avois donné connaissance du siège de la Caverne me charge de vous payer au nom du Gouvernement le tribut d'éloges que mérite la conduite que vous avez tenue dans cette circonstance.

Votre bravoure, votre intrépidité m'étoient connües, Citoyens, mais la constance que vous avez mis dans cette opération et que la faim n'a pu ralentir fait le plus grand honneur à votre patriotisme et est une preuve bien authentique du désir que vous avez tous de détruire les brigands qui désolent notre département.

Digitized by Google

Je joins mon hommage à celui du Gouvernement et j'espère que ce ne sera pas la dernière fois que j'aurai à lui faire part de votre bravoure.

S. et F.

N° 92 *bis*.

Au citoyen Peytier, ex-commissaire du canton d'Antraigues.

Du 21 vendémiaire An 8 (13 octobre 1799).

Je vous adresse ci-joint, citoyen, le mandat de ce qui vous est dû pour la remise d'agent particulier des contributions pour le dernier semestre de l'An six. Je vous prie de m'en accuser réception.

L'arrivée de Buonaparte ne manquera pas sans doute de rehausser l'esprit public dans votre canton comme dans tous les autres, on n'y doutera plus comme on le faisoit il y a quelques temps du maintien de la République et de la stabilité de notre Gouvernement, on n'y espèrera plus l'arrivée de Suwarow, puisque ce chef de barbares est sans doute à l'heure où je vous parle ou mort ou prisonnier de Masséna. Ah ! Citoyen, vous qui aimez la République, ne laissez pas échapper cette occasion pour répandre les plus douces espérances dans l'esprit de tous les clients qui viennent à vos audiences, ramenez l'esprit public, confortez l'âme des faibles, faites des amis à la République et la satisfaction que vous éprouverez sera pour vous une récompense bien douce.

S. et F.

N° 94.

Au Commissaire du canton d'Antraigues.

Du 21 vendémiaire An 8 (13 octobre 1799.)

La trésorerie nationale, C. Collègue, n'avoit encore point assigné de fonds au payement des Commissaires quand les mandats ont été tirés. C'est pour cela qu'aucun n'a encore été payé. Un peu de patience et tout ira bien ! Voilà Buonaparte arrivé, voilà l'esprit public rehaussé de 99 p. 100. Le crédit national va renaître et bientôt les infâmes coalisés vont disparaître de dessus la surface du Globe. Alors le trésor public

Digitized by Google

payera avec exactitude ceux de ses employés qui comme nous sacrifient jusqu'à leurs plaisirs les plus chers au maintien de la République et à la surveillance des Loix. L'arrivée de cet homme immortel va encore une fois faire changer de face à l'Europe. En attendant réjouissons nous et buvons quelques santés à l'arrivée de l'Ange tutélaire de la France: S. et F.

N° 95.

Au Commissaire du Canton de Serrières.

Du 22 vendémiaire An 8 (14 octobre 1799).

J'ai remis, citoyen collègue, la signification qui vous avoit été faite par Crozat au Bureau des contributions pour y faire délibérer ; ces papiers s'y sont égarés, c'est pourquoi vous n'avez point eu de réponse à ce sujet. Je suis d'avis que vous poursuiviez la vente des immeubles. Ce n'est pas ici un percepteur retardataire par la faute des contribuables, c'est un concussionnaire, ainsi point de miséricorde ; c'est par de pareilles gens que la République a été mise à deux doigts de sa perte et que nous avons perdu le fruit des travaux de Bonaparte ; mais cet homme immortel va bientôt réparer toutes les trahisons. L'Europe va bientôt encore une fois changer de face.... S. et F.

N° 2.

Au président de l'administration centrale.

Du 23 vendémiaire an 8 (15 octobre 1799.)

Citoyens administrateurs,

Puisqu'il est des hommes assez lâches pour refuser de voler au secours de la Patrie quand les circonstances les y appellent ; puisqu'il en est d'assez vils pour trafiquer de leur honneur, et faire par intérêt pécuniaire ou toute autre considération des faux tendants à retenir sur leurs foyers des soldats qui devroient être en présence de l'ennemi, soit en couchant sur des anciens registres de l'Etat civil des mariages qui n'ont souvent pas quinze jours de dates, soit en délivrant de faux extraits de naissance, en altérant les registres où sont contenus ces actes, je vous invite

Digitized by Google

de faire cesser ces abus, d'autant plus révoltants qu'ils sont immoraux et contraires au bien de l'Etat, par un arrêté portant que les registres de l'Etat civil de toutes les communes seront dans les 24 heures portés à la municipalité de chaque canton pour y être visés et paraphés par le président et le commissaire du directoire exécutif, et pour que ceux-ci constatent les faux qui pourroient avoir été faits par le passé.

Plusieurs cantons réclament cette mesure, Citoyens administrateurs, et vous ne sauriez trop vous hâter de la prendre.

S. et F.

N° 95 *bis*.

Aux Commissaires des Cantons de Tournon, Vernoux, Vans Aubenas, Annonay cité et St Péray.

Du 25 vendémiaire An 8 (17 octobre 1799).

Le Ministre de la Police, m'écrit, C. Collègue, que plusieurs Commissaires municipaux en scrutant les lettres qui vont ou viennent de l'étranger apposent leur *visa*, leur signature et leur cachet, sur celles qu'ils jugent dans le cas d'être envoyées à leur destination.

Cette formalité est contraire aux deux arrêtés du Dre Exécutif des 27 pluviose et 11 floréal an 4, ainsi qu'à l'instruction que je vous ai transmise à ce sujet. En effet cette mesure ne peut être utile à la sureté publique qu'autant qu'elle est accompagnée du secret. Je vous invite donc si vous êtes un de ceux qui a commis cette erreur, de ne plus la faire à l'avenir. S. et F.

N° 97.

Au Commissaire du Canton de St Péray.

Du 25 vendémiaire An 8 (17 octobre 1799).

Vous trouverez ci-inclus, citoyen collègue, un exemplaire des notices des actions héroïques dont les auteurs ont mérité d'être désignés à la reconnoissance et à l'estime publique dans la fête du 1er vendémiaire An 8.

Cet ouvrage que vous ferez passer à la famille du jeune homme à qui il est adressé sera pour elle un titre bien précieux et bien honorable.

Digitized by Google

Il seroit bon, je pense, que vous convoquassiez pour decadi prochain les parents de ce brave jeune homme et que vous fassiez annoncer au son de la caisse une cérémonie majestueuse et honorable pour le canton qui aurait lieu au Temple décadaire à l'heure ordinaire des réunions et que vous fissiez précéder la présentation de ce livre à la famille Venard, d'un discours qui respirat d'un bout à l'autre l'énergie et le patriotisme de son auteur ... Nous devons, mon cher Collègue, ne pas manquer une occasion de ranimer l'esprit public que le fanatisme a presque étouffé. L'arrivée du divin Bonaparte, les succès de toutes nos armées nous seconderons puissamment. Agissons donc de toutes nos forces, comprimons les méchants, encourageons les bons, ramenons ceux qui ne sont qu'égarés et si nos efforts ne sont pas vains, l'humanité et la philosophie nous en récompenseront par une satisfaction sans égale. S. et F.

N° 96.

Au Commissaire du Canton de Bannes.

Du 26 vendémiaire An 8 (18 octobre 1799).

Je vous renvoye, citoyen, l'acte de mariage de Jean-Baptiste Bolme que vous m'avez adressé le 19 vendémiaire.

Je ne l'ai pas fait viser par l'ad^on^, d'abord parce que ces sortes d'actes ne sont susceptibles de son visa qu'autant qu'ils ont besoin d'être envoyés hors le département et en outre parceque nous avons de si grandes raisons de nous méfier de ces espèces d'actes, que je viens de provoquer un arrêté qui enjoindra à toutes les communes de porter dans les 24 heures les registres civils au chef lieu de Canton pour y être visés et paraphés par la Municipalité et le Commissaire près elle. Nous avons la certitude que beaucoup d'agents ont trafiqué de leur honneur pour seconder la lacheté des conscrits ou réquisitionnaires. S. et F.

N° 3.

Au président de l'Administration centrale.

Du 26 vendémiaire an 8 (18 octobre 1799)

L'assassinat atroce, citoyens administrateurs, qui vient de se

Digitized by Google

commettre à Vinezac, canton de L'Argentière, sur les personnes de l'infortuné Blachère, de son fils et de sa femme enceinte, celui qui fut commis la décade dernière sur le malheureux fils du Cen Ranchin, commandant de la garde nationale de Pradon.

La tranquillité dont ont jouï ces contrées pendant tout le temps que certains personnages ont restés détenus dans les prisons de L'Argentière, sont des motifs trop puissants pour que je balance plus longtemps à vous inviter officiellement de demander la mise en état de trouble civil de cet infernal canton. Le brave général Nivet, son intelligent et intrépide adjoint Mauchauffée, demandent depuis longtemps cette mesure ; je crois que vous ne pouvez plus balancer de vous rendre à leurs vœux et aux miens sans compromettre votre responsabilité. Les mots *(sic)* réels dont nous sommes tous les jours témoins, doivent être pour vous des motifs plus puissants que les maux imaginaires que vous redoutez. Des représailles ! Vous croyez donc que des considérations soient capables de retenir la rage de ces scélérats ? Non, ils n'en connoissent d'autre que celle de la perte de leurs chefs, et leurs chefs ne sont pas ceux qui assassinent.

Je fais par le courrier d'aujourd'hui, citoyens administrateurs, pareilles observations aux deux ministres de la police et de l'intérieur ; j'espère que vous joindrez vos vœux aux miens et que vous verrez comme moi dans cette mesure le seul moyen d'assurer la tranquillité de notre département.

Je sais de bonne part que plusieurs individus égarés et qui ont été entraînés dans les bandes de brigands attendent avec impatience cette mesure pour rentrer dans la bonne voye et dénoncer leurs chefs. S. et F.

(A suivre)

Digitized by Google

VARIÉTÉ

LE BRASIER

POÈME DRAMATIQUE EN 4 ACTES. DE MM. J. CATEL ET MONTANARD

Nous avons à signaler une intéressante représentation donnée au théâtre de Privas, le 17 juin 1916 (1) ; nous en parlons avec d'autant plus de plaisir qu'il s'agit d'une pièce inédite qui se déroule en Vivarais et que notre pays y est célébré en excellents termes.

Les auteurs, deux jeunes, que les hasards de la mobilisation ont conduits chez nous, ont fait connaissance avec l'Ardèche ; ils ont été séduits par nos montagnes et nos vallées et y ont situé un drame d'amour fortement charpenté.

La place nous est trop mesurée pour que nous puissions en faire une analyse qui, du reste, ne pourrait qu'affaiblir l'impression qu'on a ressentie et qu'on ressentira aux représentations. Disons seulement qu'il y a dans cette pièce de réelles beautés et des situations bien faites pour émouvoir. Les auteurs ont fait une œuvre d'actualité ; puisque le personnage principal est un blessé de Charleroi, et nous font revivre ainsi les heures si angoissantes de ce terrible moment. Ils ont fait aussi une œuvre régionale puisqu'ils y ont intercalé habilement des chants vivarois tirés du recueil de V. d'Indy, joués en sourdine par l'orchestre (2), chants qui accompagnent remarquablement les vers et donnent à l'ensemble un charme tout particulier. L'idée est belle et vraiment poétique ; de plus MM. Catel et Montanard ont mis le sceau à leur belle œuvre vivaroise par l'hymne que nous ne résistons pas au plaisir de donner ici :

(1) Et à Vals, en matinée, le samedi 26 et le dimanche 27 août 1916.
(2) Dirigé par M. Ruff.

Digitized by Google

HYMNE AU VIVARAIS

(Le Brasier. — Acte II — Sc. III)

Votre petit pays, je le connais à peine,
mais je devine en lui de discrètes beautés.
Votre pays est une coupe de clarté
qu'enserre l'horizon lumineux des Cévennes.

Du mont bleu où Viviers dresse sa cathédrale
aux frais torrents du nord où la truite bondit,
partout où sur le roc la cité se roidit,
dans sa rude splendeur votre pays s'étale.

Je vais pencher sur lui ma tendresse attentive...
Il ne se livre pas tout de suite au passant,
(car il a la pudeur de sa grâce native)
mais quand on l'a connu, son charme est tout puissant.

Sur vos côteaux pensifs le châtaignier moutonne,
et des parfums légers passent sur vos jardins...
Votre pays est une coupe que l'automne
emplit de soir suave et de vibrant matin.

Oh ! les coins émouvants qui peuplent notre cœur !
Un pan de mur velu de mousse ensoleillée...,
un écureuil mettant sous la fraîche feuillée
comme une bondissante et furtive rousseur...

Des cascades d'argent faufilent les collines,
et des toits de hameaux fleurissent les lointains...
Oh ! la douceur du soir qui lentement éteint
le paysage bleu qu'émeut une clarine !...

Mais j'aime mieux que la douceur crépusculaire,
la rudesse cabrée de vos monts vivarins ;
contre leur âpreté la lutte salutaire
que doit depuis toujours livrer l'effort humain.

Et c'est pourquoi, de cette coupe de clarté,
rude comme l'hiver, riche comme l'été,
a jailli dans les temps une race vaillante.

O vous, Cévennes bleues, toi, Rhône paternel,
rochers agenouillés, priant devant le Ciel,
tendez vers le soleil cette coupe vivante !...

Maintenant il nous sera permis de faire comme les spectateurs, d'applaudir et de rappeler les auteurs.

Digitized by Google

CHRONIQUE
DE LA GUERRE

Nous avons le vif regret d'enregistrer la mort glorieuse du lieutenant *Pierre Veyrenc de Lavalette*, qui avait, ainsi que d'autres membres de sa famille, donné les plus hauts exemples de bravoure et de patriotisme.

Nous croyons devoir, à ce sujet, reproduire l'article suivant du *Nouvelliste de Lyon* (28 août 1916) :

« C'est en présence d'une assistance aussi nombreuse que choisie qu'a été célébré samedi à neuf heures, dans notre église paroissiale, un service funèbre pour le repos du jeune lieutenant Pierre de Lavalette, Saint-Cyrien de la Grande-Revanche, décoré de la croix de guerre avec palme, tombé glorieusement au champ d'honneur le 3 août 1916, dans sa 21e année. La messe a été dite par M. le chanoine Roure, curé-archiprêtre d'Aubenas et chantée par la chorale des élèves de notre école libre et des hommes, accompagnée à l'harmonium par M. l'abbé Castan, de Saint-Didier-sous-Aubenas. Dans le chœur nous avons remarqué la présence de Mgr Bonnet, évêque de Viviers, qui se trouvant à Aubenas pour la retraite pastorale des membres de son clergé, a tenu à donner à cette admirable famille de Lavalette une preuve de sa bien vive et paternelle sympathie... Autour de leur évêque vénéré, MM. les vicaires généraux Deschanel et Lacombe, supérieur du Grand Séminaire, MM. les chanoines Forestier et Mouraret, aumônier de l'hôpital et de Saint-Régis, M. l'abbé Girard, aumônier de Saint-Joseph, M. l'abbé Gévaudan, un vétéran du sacerdoce, qui assume magnifiquement les fonctions de vicaire provisoire à l'église paroissiale. Puissent ces nombreuses marques de sympathie atténuer la grande douleur de M. et Mme Jean de Lavalette et de leur famille.

Digitized by Google

C'est avec le plus grand regret que nous apprenons la mort de M. *Paul Vitou*, caporal au ...e régiment d'infanterie, frappé par un éclat d'obus, alors qu'à la tête de ses hommes il venait de s'emparer d'une tranchée allemande, à la côte du Poivre, près de Verdun. « Le calme et la confiance qu'il avait, écrit un de ses camarades, le faisaient adorer de tous ceux qui combattaient et vivaient auprès de lui. Toujours volontaire pour toutes les missions périlleuses, il en a entraîné plus d'un par son exemple... En témoignage de la sympathie et de l'admiration dont il était l'objet, son nom a été donné à un des boyaux conquis. »

Nous prions la famille de M. Paul Vitou, et particulièrement son frère, M. E. Vitou, aspirant au ...e bataillon de chasseurs, de vouloir bien agréer, dans ce deuil si cruel et si glorieux, l'expression de nos sympathies les plus vives.

***

Le commandant *Fernand Largier*, « comme commandant le génie d'une division, a dû assurer, pendant plus de deux mois, l'organisation d'un secteur particulièrement difficile et constamment bombardé ; a rempli sa mission avec la plus grande compétence, exécutant de nombreuses reconnaissances, souvent très périlleuses. » (Ordre du corps d'armée) (1).

Le caporal *Jules Fambon*, de Villeneuve-de-Berg, tué à Fleury, appartenait à la 10e compagnie du ...e d'infanterie, qui avait été citée à l'ordre du régiment dans les termes suivants : « Le 6 octobre 1915, de 15 à 20 heures, la 10e compagnie du ...e d'infanterie, sous le commandement de son chef le capitaine Vuillemin, a supporté dans un ordre impeccable, sans un geste, avec un calme stoïque et impertubable, un bombardement continu d'obus de gros calibres. En raison de cette attitude et des travaux activement entrepris dès le début du stationnement, la compagnie n'a subi aucune perte. — 7 octobre 1915. » (1)

M. *Léon Busche*, sous-chef de bureau à la Préfecture de l'Ardèche, adjudant-chef au 38e régiment d'infanterie coloniale, décoré de la croix de guerre, est mort pour la France le 11 octo-

(1) **Communication d'un fidèle abonné.**

Digitized by Google

bre 1915 des suites d'une blessure à la tête reçue deux jours avant. Il a été cité à l'ordre du jour du régiment et de la division dans les termes suivants :

Ordre du régiment, n° 79. « A dirigé habilement des reconnaissances dans la matinée du 27 septembre 1914, puis, au combat de l'après-midi, a très bravement entraîné sa section à l'assaut de la position ennemie. »

Ordre de la division n° 65. « Le 9 octobre 1915, volontaire pour la transmission d'un ordre en première ligne, a été mortellement blessé en accomplissant sa mission périlleuse. »

Alphonse Avon, de Saint-Laurent-du-Pape, a reçu la Croix de guerre et la médaille militaire : « Très bon soldat, courageux, blessé très grièvement le 11 avril 1916 à son poste de guetteur, dans une tranchée avancée soumise à un bombardement intense d'obus de gros calibre. A fait l'admiration de tous en supportant stoïquement sa douleur ». — *Nouvelliste*, 12 août 1916.

René Blachère, de Maisonneuve-de-Berrias, aspirant au 69e d'infanterie, a reçu le 5 juillet dernier la croix de guerre pour sa belle conduite au feu. Son frère aîné *Albert Blachère*, élève ingénieur dans l'aéronautique, est mort au champ d'honneur en juillet 1915 à Neuville-Saint-Vaast, à l'âge de 23 ans». — *Ibidem*, 18 août 1916.

L'abbé *Bonnardel*, vicaire à Vals-les-bains, a été cité en ces termes : « Brancardier d'un dévouement absolu, ayant toujours fait admirablement son devoir, a été détaché avec les 3e et 6e compagnies pendant les journées des 25 et 26 juin 1916, pour remplacer les camarades de ces compagnies tués ou blessés ; a été blessé lui-même en accomplissant sa mission sous un très violent bombardement ». (Ordre de la brigade). — *Nouvelliste*, 28 août 1916.

Emile Bonnaud, de Chassiers, soldat au 255e d'infanterie, a été cité en ces termes : « Depuis le début de la campagne n'a cessé de donner de précieuses marques de courage et de dévouement et d'une grande endurance, notamment dans le combat du 4 juillet ». — *Nouvelliste*, 28 août 1916.

Digitized by Google

Paul Bonnaure, de Chautressac, près Auriolles, blessé le 12 avril d'un éclat d'obus à la jambe gauche dont l'amputation a été opérée, a reçu la médaille militaire et la croix de guerre, avec la citation suivante : « Excellent soldat, qui malgré le bombardement d'une tranchée par les obus de gros calibre, n'a pas cessé son service de guetteur, donnant ainsi à ses camarades un bel exemple de sang-froid et de courage. Il a été grièvement blessé à son poste de veille, le 12 avril 1916 ». — *Ibidem*, 10 août.

Marius Bouchet, de Saint-Priest-lès-Privas a été cité à l'ordre du corps d'armée.

Le capitaine *Maurice Chamoux*, de Vesseaux, déjà cité à l'ordre de l'armée, le 4 mars 1915, a mérité la citation suivante, à l'ordre de la division : « Officier distingué, montrant beaucoup d'allant et de sang-froid. A dirigé personnellement et avec habileté plusieurs reconnaissances dangereuses de la ligne ennemie et en a rapporté des renseignements très intéressants ». — *Ibidem*, 21 août 1916.

Noël Chapelle, (1) de Tournon, maréchal des logis d'artillerie de la division marocaine, déjà cité, vient de mériter une seconde citation, dont voici le texte : « Excellent sous-officier, a rempli avec calme, courage et dévouement les fonctions de chef de pièce. S'est toujours acquitté avec intelligence de son métier. A accompli sous les tirs les plus violents de l'ennemi et chaque jour, ses fonctions de liaison et cela avec la plus grande régularité. A eu son cheval tué sous lui à quelques centaines de mètres des premières lignes ». — *Ibidem*, 28 août 1916.

Antoine Chevalier, de Largentière, a été décoré de la Croix de guerre pour les motifs suivants : « A été blessé le 20 juillet 1916 au cours d'un violent bombardement pendant lequel il s'exposait volontairement pour narguer l'ennemi et donner l'exemple de la crânerie. Jeune soldat, modèle de courage et de bonne humeur, qui a toujours été volontaire pour les patrouilles et reconnaissances dangereuses (15 mai-15 juillet 1916), malgré l'état d'infériorité physique où le mettait la faiblesse de sa vue ». — *Ibidem*, 13 août 1916.

---

(1) Noël Chapelle avait déjà obtenu une citation. Voir pp. 101-2.

Digitized by Google

L'abbé *Codol*, vicaire à Rocles, après avoir conquis sur le champ de bataille les grades de sergent, adjudant, sous-lieutenant et lieutenant, et après avoir mérité la Croix de guerre et la Médaille militaire, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur avec la belle citation suivante : « Homme de devoir et de sacrifice, exerçant sur ses hommes un très grand ascendant. A été blessé grièvement le 11 juillet 1916, au parapet, en tenant tête à une attaque ennemie qu'il a grandement contribué à briser ; n'a cessé malgré ses souffrances d'encourager ses hommes à lutter jusqu'au succès ». — *Ibidem*, 28 août 1916.

Marius Combaluzier, de Malarce, a mérité la citation suivante : « Au front depuis le début de la campagne ; agent de liaison d'un courage et d'un calme remarquables. Pendant une période de six jours, dans un quartier constamment et violemment bombardé, a assuré la transmission des ordres aux unités de sa compagnie en des circonstances très périlleuses ». — *Ibidem*, 8 août 1916.

Le capitaine *Crumières*, de Saint-Fortunat, a été cité deux fois. — *Petit Marseillais*, 13 août 1916.

L'abbé *Dallard*, vicaire du Cheylard, vient d'être cité et décoré de la Croix de guerre. — *Nouvelliste*, 20 août 1916.

Jules Dannerolle, d'Annonay, soldat au 61e d'infanterie, mort pour la France, a été cité en ces termes : « Sur le front depuis le début. Très bon soldat. Le 15 juillet 1916, au cours d'une reconnaissance ennemie, a été mortellement frappé à son poste de combat, au moment où il attendait l'adversaire pour le démolir par son feu. » (Ordre de la division). — *Ibidem*, 28 août 1916.

Pierre-Basile Duny, instituteur libre, « blessé au cours de l'attaque du 17 juin, a refusé de quitter son poste et n'a pas cessé pendant trente six heures de bombardement violent de porter secours à ses camarades tombés en avant de nos lignes. » (Ordre de la division). — *Ibidem*, 31 août 1916.

Auguste Eldin, de la Viollette, près du Teil, engagé volontaire au début de la guerre et actuellement sergent au 255e régiment d'infanterie, vient d'obtenir une glorieuse citation à l'ordre de la brigade dans les termes ci-après :

Digitized by Google

« Ne cesse de donner des preuves d'énergie et de bravoure ; en particulier le 4 juillet 1916 s'est distingué dans la défense d'un petit poste violemment attaqué par un ennemi supérieur en nombre. » — *Ibidem*, 3 août 1916.

Clément Forestier, d'Issanlas, caporal au 1er génie, vient d'être cité à l'ordre du jour de sa division : « A travaillé avec acharnement et dans des conditions très difficiles au chargement d'un grand fourneau sans se soucier un seul instant du danger qu'il courait par le voisinage des mineurs ennemis. » — *Ibidem*, 20 août 1916.

Albert Fossas, des Vans, vient d'être l'objet de la citation suivante : « D'une bravoure et d'un sang-froid remarquables, s'est dépensé sans compter, du 27 juin au 6 juillet 1916, pour assurer la continuité des liaisons téléphoniques sans cesse coupées par des bombardements d'une violence inouie ». — *Ibidem*, 21 août 1916.

Octave Georges, de Saint-Laurent-du Pape : Resté debout avec trois camarades seulement sur toute sa section et entouré d'ennemis, est parvenu à s'échapper et à regagner nos lignes, malgré un tir de barrage violent de l'artillerie ennemie ». (Ordre de la brigade). — *Ibidem*, 12 août 1916.

Antoine Gervais, de Saint-Paul-le-Jeune, a été cité en ces termes : « Au cours des combats du 20 au 24 mai 1916, n'a cessé d'assurer la liaison avec le commandant du secteur, n'hésitant pas à traverser un terrain découvert continuellement battu par des tirs violents d'artillerie lourde ». — *Ibidem*, 12 août 1916.

Marius Gilles, de Sablières, soldat au 317e d'infanterie, a été cité à l'ordre du régiment et décoré de la croix de guerre pour le motif suivant : « Agent de liaison très brave et très courageux, a assuré dans de nombreuses circonstances des liaisons très difficiles pendant les journées du 20 juillet au 1er août 1915. Evacué une première fois après 11 mois de campagne, est remonté au front le 22 avril 1916 ; a été blessé le 26 avril d'un éclat d'obus à la fesse droite. Après deux mois et demi

Digitized by Google

de traitement, est au front pour la troisième fois. — *Ibidem*, 27 août 1916.

Claude Gros, des Vans, sergent au ...e d'infanterie a été cité à l'ordre de la brigade. — *Petit Marseillais*, 29 août 1916.

Valéry-Noël Guérin, de Lalevade, a obtenu la citation suivante : « Bon et brave soldat, qui conduisant du matériel du génie au front, sur une route fortement bombardée, dans la nuit du 8 au 9 juin, a réalisé du zèle, du dévouement et du mépris du danger pour s'entr'aider en cours de route en devançant les ordres du chef de combat, s'arrêtant dans une zone violemment battue, pour recueillir les blessés de l'infanterie et les transporter au poste de secours, tout en exécutant intégralement sa mission ». — *Nouvelliste*, 4 août 1916.

Alphonse Lourdin, de Coucouron, brancardier au 55e d'infanterie, tué glorieusement à l'ennemi, a été cité à l'ordre de la brigade en ces termes : « Mort courageusement en faisant son devoir, parcourant les premières lignes pour rechercher les blessés sous un bombardement des plus violents ». — *Ibidem*, 4 août 1916.

Le caporal *Henri Magne*, de Vals, a mérité une citation. — *Petit Marseillais*, 21 août 1916.

Charles Martinesche, de Largentière, a mérité la citation suivante : « Blessé le 27 août 1914 à Mons (Meurthe-et-Moselle). Revenu au front le 27 mai 1915. Blessé légèrement sans être évacué en juillet et octobre 1915. A pris part aux engagements de Verdun et sous un bombardement violent a aidé à transporter un capitaine blessé le 31 mars 1916 ». — *Nouvelliste* 12 août 1916.

Marius-Henri Mathe, de Vallon, 2e canonnier servant au 19e d'artillerie, a été cité en ces termes : « Dans la nuit du 1er au 2 juin, pendant un bombardement sur une position de batterie et sous un bombardement des plus violents avec gaz asphyxiants, a fait preuve durant trois heures du plus bel esprit d'obéissance, de dévouement et d'énergie ». — *Ibidem*, 11 août 1916.

Minaudier, de Tournon, sergent au 261e d'infanterie, a mérité

Digitized by Google

la citation suivante, à l'ordre de la division : « A été grièvement blessé le 26 mars 1915, en dirigeant des travaux de tranchées, sous un bombardement, au bois des Merliers, devant Boureuilles. S'était fait remarquer précédemment par son entrain et sa belle conduite au feu ». *Ibidem*, 7 août 1916.

Le lieutenant *Aimé Molle* (1), fils de M. Auguste Molle, le notaire si estimé d'Aubenas, vient d'être nommé capitaine sur le champ de bataille. Elève de l'école militaire de Saint-Cyr au moment de la déclaration de guerre, brillant officier, qui n'a aujourd'hui que 21 ans, est très certainement un des plus jeunes capitaines de l'armée française. — *Ibidem*, 27 août 1916.

Henri Monteil, de Cruas, caporal au 158e régiment d'infanterie, vient d'être cité dans les termes suivants : « Caporal d'une énergie et d'un dévouement à toute épreuve, calme et plein de sang-froid, tient bien ses hommes devant le feu et leur est d'un grand exemple. — *Ibidem*, 18 août 1916.

Isidore Monteil, de Meysse, soldat au 340e d'infanterie : « A donné un bel exemple de courage et de mépris du danger en se portant le 27 juin 1916 à l'assaut des tranchées ennemies. A contribué à l'organisation de la position conquise malgré un bombardement incessant et plusieurs contre-attaques ». (Ordre du régiment), — *Ibidem*, 15 août 1916.

Georges de Montgolfier, d'Annonay, enseigne de vaisseau de 1er classe à bord du « Friant » a été proposé pour la Légion d'honneur en raison de services exceptionnels rendus lors du séjour de ce bâtiment au Cameroun. — *Ibidem*, 28 août 1916.

Louis Passas, de Tournon, musicien brancardier au 55e d'infanterie, vient de mériter la citation suivante à l'ordre du régiment : « Pendant la période du 26 mai au 5 juin, et du 2 au 10 juillet 1916, a fait preuve de courage et d'énergie dignes d'éloges en allant sans souci du danger relever des blessés de jour et de nuit dans une zone intensivement bombardée par des obus de gros calibre ». — *Ibidem*, 19 août 1916.

Adolphe Perrier, de Lablachère vient d'être cité dans les termes

(1) Voir p. 99.

Digitized by Google

suivant : « Ayant été enseveli au cours d'un bombardement violent, a fait preuve de calme et de sang-froid. S'est dégagé lui-même, et a repris aussitôt son service de guetteur, donnant ainsi un bel exemple à ses camarades ». — *Ibidem*, 16 août 1916.

Félix Plagnol, des Vans, a été cité en ces termes : « Tireur très habile, a participé à toutes les affaires avec les 415e. Toujours à sa pièce pendant un violent bombardement des tranchées, s'est maintenu à son poste où il a été blessé à la figure par un éclat d'obus le 7 juillet 1916 ; s'est fait panser et a repris sa place ». — *Ibidem*, 20 août 1916.

Eugène Poncet, de Limony, mort pour la France le 7 juillet 1916 : « Caporal mitrailleur plein d'ardeur et de courage. A assuré la relève de son personnel en première ligne avec beaucoup de sang-froid dans des conditions particulièrement pénibles. A pu, grâce aux mesures prises, éviter des pertes. A été blessé en demeurant le dernier à son poste ». (Ordre de la brigade). — *Ibidem*, 12 août 1916.

Charles Praneuf, de la Voulte, caporal au 261e, déjà cité trois fois, vient de mériter une quatrième citation : « Pendant les combats du 27 juin au 2 juillet 1916, a par son attitude courageuse et énergique maintenu ses hommes à leur poste de combat ». (Ordre du régiment). — *Ibidem*, 3 août 1916.

Emile Prat, de Saint-André-Lachamp, a reçu la Médaille militaire et la Croix de guerre : « Très bon soldat, ayant toujours donné satisfaction dans sa manière de servir. A été atteint le 3 mai de trois blessures dont l'une très grave ». — *Ibidem*, 12 août 1916.

Pugnière, de Prunet, soldat au 255e d'infanterie, a mérité une citation. — *Petit Marseillais*, 21 août 1916.

Paul Pujolas, des Vans, sergent mitrailleur au 55e d'infanterie, a mérité la citation suivante : « Sergent très courageux, ayant perdu par deux fois la moitié de son effectif, a continué à montrer un calme et un sang-froid admirables, maintenant ses hommes à leurs postes dans les tranchées ». (Ordre de la division). — *Nouvelliste*, 6 et 20 août 1916.

Digitized by Google

Régis Rieu, de Saint-Mélany, a été cité à l'ordre du régiment : « Sous un bombardement très violent, a sauvé la vie à deux de ses camarades qui avaient été ensevelis par une mine ». — *Ibidem*, 9 août 1916.

Le capitaine *Rivals*, de Tournon, est promu chef de bataillon et affecté au 132e d'infanterie.

Ce vaillant officier, indépendamment de la Légion d'honneur, a obtenu précédemment la croix de guerre avec palme, pour faits de guerre. — *Nouvelliste*, 12 août 1916.

Léon Rouchet, de Lafarge, mort pour la France, a mérité une citation. — *Ibidem*, 28 août 1916.

Marius Rousset, du Teil, soldat au 22e régiment d'infanterie coloniale, a été cité à l'ordre du régiment dans les termes suivants : « Malgré un feu violent de mitrailleuses, a continué pendant le combat du 2 juillet 1916, a servir son canon de 37, à côté duquel un de ses camarades venait d'être tué, avec un mépris absolu du danger ». — *Ibidem*, 11 août 1916.

Léon Roux, de Saint-Romain-de-Lerps, soldat mitrailleur au 162e régiment d'infanterie, vient d'être cité à l'ordre de la brigade ». — *Petit Marseillais*, 12 août 1916.

Le lieutenant *Sauzet*, de Tournon, attaché au service des ambulances automobiles du front, a mérité une citation qui comporte attribution de la croix de guerre. — *Nouvelliste*, 14 août 1916.

Jean Soboul, de Prades, caporal télégraphiste du 8e génie : « A donné depuis longtemps les preuves d'un grand courage et du plus grand dévouement. S'est particulièrement distingué lors des attaques de juillet 1916, en exploitant le réseau téléphonique sous le feu de l'ennemi ». (Ordre de l'armée). — *Ibidem*, 12 août 1916.

Pierre-Arsène Souliol, de Saint-Vincent-de-Barrès, brancardier au 55e régiment d'artillerie, le 1er juillet 1916 : « A assuré le transport des blessés sous un feu violent d'artillerie lourde ennemie ». (Ordre de la Division). — *Nouvelliste*, 7 août 1916.

L'aspirant *Tourre*, de Vals, déjà titulaire de la Croix de guerre,

Digitized by Google

vient de mériter une seconde citation : « Au cours des attaques du 27 juin au 1er juillet 1916 a maintenu sa section sous un violent bombardement. Blessé une première fois, n'a consenti à se faire évacuer qu'à la deuxième blessure qui le rendait incapable de tout service ». (Ordre de la brigade) — *Ibidem*, 21 août 1916.

Daniel Valland, du Teil, soldat au 54e chasseurs alpins, a été décoré de la croix de guerre pour le motif suivant :

« Au front depuis le début de la campagne, chasseur d'un courage et d'un dévouement absolus. Blessé par un éclat d'obus au pied, a refusé de se laisser évacuer et à continué à assurer son service d'agent de liaison sous un violent bombardement ». — *Ibidem*, 18 août 1916.

Raymond Vialette et *Jean-Paul Vialette*, son frère, du Petit-Mayard, près Satillieu, ont reçu tous deux la croix de guerre :

Le général Jullian, commandant l'artillerie du ...e corps d'armée cite à l'ordre du commandement de l'artillerie du ..e corps d'armée le maître-pointeur Vialette Raymond, de la 2e batterie du 30e régiment d'artillerie : « Maître-pointeur d'un courage et d'un sang-froid à toute épreuve. D'un calme absolu au feu, a montré depuis le début de la campagne le plus absolu mépris du danger. S'est particulièrement distingué le 9 janvier dans un tir soutenu de la batterie sous le feu concentré et bien réglé de plusieurs batteries ennemies de gros calibre. Parfaitement maître de lui, surveillant la tenue de sa pièce et parant aux incidents, à aidé puissamment son chef de pièce dans la conduite du feu et montré à tous le plus bel exemple de tenue au feu ».

— Est cité à l'ordre du bataillon Vialette Jean-Paul, chasseur de 2e classe : « Infirmier de la compagnie, assure depuis le début des hostilités les fonctions d'infirmier avec le plus grand sang-froid et le plus grand dévouement. S'est particulièrement distingué par son mépris du danger au cours des nombreux bombardements de ..... en se portant au secours des blessés sous les rafales les plus violentes ». — *Ibidem*, 28 août 1916.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

JACQUES DE BANNE

CHANOINE DE VIVIERS.

Publiés,

D'après le Manuscrit de la Bibliothèque Nationale,

par

AUGUSTE LE SOURD

(Suite IV)

¶ L'an 1629 Souyon fut pris à coups de canon par Monseigneur de Montmouransy et du depuis rasé par coumendement du Roy. Le sieur de Mesonseule (2) et un fils de Mr de Liviers (3), catholiques, furent tués à se siège (4).

¶ Ceste année 1629, et au présent moys de may, les huguenotz de la Voute ont renoncé à leur hérésie et se sont fais tous catholiques romayns.

¶ Le lundi 14me may 1629 le Roy partit de Valence et s'en vint à Bais, où son armée l'atendoit. Le landemayn mardi Sa Magesté ala à St Vincens de Barrès. Il se fit quelques conbas parmy ces montagnes, où Monsieur le marquis d'Ussel (5) fut blessé d'une mousquetade, dont il mourut quatre jours après

(2) Jean de la Gruterie, sieur de Maisonseule. Il avait été déjà blessé à la main, au mois de mai 1628, devant le Pouzin.

(3) Sans doute un des fils de noble Jean de Mars, sieur de Liviers, près Privas, qui, le 3 octobre 1634, émancipa son fils Claude de Mars, majeur de 25 ans (Archives de la famille de Bernardy, à Burzet ; Jacques Escalier, notaire de Burzet, registre de 1634, f° 206).

(4) Ce paragraphe et le suivant sont ajoutés en note au bas du f° 12.

(5) Jacques du Bled, marquis d'Huxelles, de la famille qui donna le maréchal d'Huxelles. (G. Jeanton et J. Martin. *Le château d'Uxelles et ses seigneurs.* Paris, 1908, in-8). C'est près de Coux qu'il fut blessé. (V. Chareton. *La réforme et les guerres civiles en Vivarais.* Paris, 1913, in-8, p. 269).

Digitized by Google

parce que la bale estoyt empoysonée. Ledit sieur marquis estoit un des mareschaus de camp. Messieurs les conte de St-Remèse (1) et baron de Mellé (2) furent aussy blessés ; le sieur de Marsilhac (3), capitayne d'une conpagnie au régiment des gardes du Roy fut tué le 22e may. Il fut grandement regreté du Roy et de toute l'armée parce qu'il estoit valhant homme. A sa compagnie estoynt quarante gentilzhomes que le moyndre avoyt 15 mille livres de rente.

Le vendredy 25me may le père Bounaventure d'Amians, religieus de la plus estroyte Observance de St Françoys et missionere de Notre Saint Père le Pape en ceste province de Languedoc fut tué d'une mousquetade dans les tranchées du cartier de Monseigneur le duc de Montmouransy ; ce bon et dévot religieux estoit estimé saint homme parce qu'il estoit souvent ravy, comme nous l'avons veu en ceste vile dens l'église, à la chapelle des Corps Sainctz. Son corps fut porté au couvent des Recolés du Bourg, où il fut inhumé le samedi 26 dudit moys.

Le samedi susdit Tournon de Privas fut forssé et prins : ilz moururent à l'assaut Messieurs le compte de Ferrières (4), Pressin (5), Rocques et le fils de Monsieur de Sainct Netere, nommé le marquis de la Ferté (6), et autres.

Le landemayn dimanche 27e dudit moys Monsieur le marquis

---

(1) Antoine du Roure, seigneur de Saint-Brès, comte de Saint-Remèze, beau-frère de Mgr de Suze.

(2) Audard de Fromentière, baron de Meslay, premier capitaine au régiment de Normandie. M. Chareton (*op. cit.*, p. 285) signale sa présence à l'assaut de Privas, le 26 mai 1629, sans mentionner cette blessure.

(3) M. de Marsilhac, capitaine au régiment des gardes, fut tué, par méprise, d'un coup de feu que lui tira une sentinelle de l'armée royale. Cet accident, d'après M. Chareton (*op. cit.*, pp. 276-7) eut lieu à la fin de la journée du samedi 19 mai 1629 et non le 22 mai.

(4) Beau-frère du Marquis de Portes (V. Chareton, *op. cit.*, p. 288, note).

(5) Le baron de Pressins, dauphinois *(Ibidem)*. Il appartenait à la famille Fléard ou Fléhard, anoblie en 1446 et qui posséda les terres de Pressins, Tullins, Voiron, etc. (Rivoire de la Bâtie, *Armorial du Dauphiné)*. Bien que l'on rencontre dans la famille de Pressins le titre de comte de Ferrières (Archives de l'Isère, B. 2108) je pense qu'il s'agit de deux personnages différents.

(6) Deux fils de M. de Senneterre furent blessés (V. Chareton, *op. cit.* p. 288 note).

Digitized by Google

de Portes (1) fut tué : il estoit mareschal de camp. C'estoyt un des valhans seigneurs de France. Le regret de sa mort a affligé tous ceus qui l'avoynt cogneu.

Le lundi, une heure avant le jour, les rebelles huguenotz quitèrent Privas et se sauvèrent. L'armée pilha ledit Privas.

Le mardi 28e Toulon se rendit à discrétion, où les rebelles s'estoynt sauvés ; lesquelz furent tués par les soldardz et grande quantité de pendus. Privas fut bruslé.

Le corps du f[e]u Marquis de Portes fut [**18**] porté en ceste ville le 29 dudit moys et mis à la chapelle des Anges.

Le sieur de Saint André de Montbrun (2), Daufinoys, lieutenent du duc de Rohan, fut prins et conduit par le coumendement du Roy à Valance, où est à présent le grand conseil.

¶ Voylà comme la ville de Privas, réceptacle de tous les pilhages et plus mauvayses gens du Viverès, a esté destruite et ces habitans la pluspart bruslés, pendus, mis aux galères et tués par les soldardz, et, s'il s'en est eschappé quelques uns, ilz sont vagabons et délayssés de tout le monde.

¶ Ces malheureus et détestables huguenotz estoynt bien sy cruelz et ennemis des pouvres catholicques, apostoliques et romains qu'autant qu'ilz en pouvoynt tenir ils les menoynt au somet d'un hault rocher qu'est entre le Pousin et St Alban, au costé duquel il y a un horrible pressipice ; lors, ilz disoi[en]t aus pouvres prisoniers : « Faut que tu alhes en paradis », et les pressypitoynt du rocher en bas. Il s'y en est treuvé plus de deus cens précipités. C'estoit une chose pitoyable que de treuver par les montagnes les membres de ces pouvres catholiques, que les loups et les chiens aloynt prendre au prafont du précipisse et les aloynt rongeant par les

(1) Antoine-Hercule de Budos, marquis de Portes, chevalier des ordres du Roi. M. V. Chareton (*op. cit.* p. 290, note) dit de lui : « Il portait la cuirasse avec l'aisance gracieuse d'un homme de cour et la crânerie d'un soldat ; les traits de son visage étaient à la fois fermes et doux ; la hardiesse et la bonté se lisaient dans son regard ; il possédait tous les avantages physiques et les qualités de cœur qui font qu'un chef est aimé de ses soldats. Grand seigneur dans toute la force du terme, il était l'un des meilleurs capitaines de l'armée royale. »

(2) Alexandre du Puy-Montbrun, marquis de Saint-André (1600-1673). Ce célèbre homme de guerre était fils de Jean, et petit-fils de Charles du Puy-Montbrun, décapité en 1575.

Digitized by Google

chans ; et lorsque lesdits hérétiques juioynt (1) qu'ils pourroynt avoyr quelque ransson de leurs prisoniers, ilz ne les pressipitoynt poynt mais ilz leur fesoint souffrir des tourmens si mauvays qu'ilz mouroynt bien tost après estre deslivrés, car ilz le[s] fouetoynt cruellement tous les jours. ilz leur pressoynt le nés et les doytz avec un estoc de serrurier: autre foys ilz les pendoint jusqu'a ce qu'ilz vouyent qu'ilz s'en alloint tout affait estrangler et mourir, pour lors ilz coupoynt la corde et les remetoynt avec du vin ; enfin ilz ont exercé des cruautés et des barbaries les plus extremes qu'on aye jamais oui parler.

Durent tout le siège de Privas le Roy ne bougea jamais de l'armée. Dieu luy doynt longue et heureuse vie et victoyre sur ces ennemis car c'est le prince le plus valhant, le plus iuste et le plus miséricordieus qui fut iamays.

℄ Les six cens soldatz qui furent tués au fort de Toulon estoynt des Sevenes, que le duc de Rohan avoyt mandés à Privas, soubs la conduitte du sieur St André de Montbrun (2).

℄ Le sieur de Chabrilhes recognut sa faute, cria mersy au Roy, qui le pardonna et avec luy cantité de banditz de la Boutière. Dieu leur fasse la grasse de vivre mieus à l'advenir qu'ils n'on[t] fait par le passé.

℄ Il est à notter que notre valeureus prince a guéryt par son atouchement des paralitiques, aveugles et sourdz, et il est si humble qu'il ne prend pas plaisir qu'on publie ces miracles. Iamais il ne fut prinsse sy cregnent Dieu que notre bon Roy Louis le juste, le débonnayre, le victorieus. Que Dieu [le] conserve en sancté et le fasse vivre cent ans et plus, et après qu'il luy donne le Paradis, amen, amen, amen.

℄ Le troysiesme de juin année susdite [1628], estant la feste de la Pentecoste, le Roy toucha sept cens quarante quatre ou quarante cinq malades des escroylles au milieu de son armée, et ayent douné ordre que les fortifications de Privas et autres lieus des Bouttières

(1) Jugeoint.

(2) Ce paragraphe et les deux suivants ont été ajoutés au bas du f° 13 r° et v°.

Digitized by Google

fussent desmolies, il partit le lendemayn lundi 4e dudit moys et s'en vint à Villeneufve de Berg, ce qu'ayent seu les rebelles huguenotz de La Gorsse prirent la fuitte ensemble les vouleurs parpalholz des Salelles.

Le mardi 5me juin le roy partit de Villeneufve à une heure après minuit pour aller à Barjac lieu que les rebelles tenoynt, mes à la venue de set héros tous ces monstres prirent l'essort.

Nous crouyons en ceste ville de Viviers que nous aurions l'honneur d'y voir le roy, comme c'estoyt son dessein ; mays il en fut destourné pour aler chasser les rebelles des Sevenes, qui faisoynt mille ravages. Monseigneur l'évesque et Messieurs du Chappitre c'estoynt préparés pour le ressepvoyr le plus honnorablement qu'ilz eussent pu, mes nous fusmes privés de se bonheur à cause de ces diables d'huguenotz ; que tout malheur leur arrive s'ilz ne veullent recognoistre Dieu et le Roy.

Le seigneur vicomte de Lestrange (1) fut commissere pour fayre abatre et raser les muralhes et fortifications de Privas ; le sieur de la Courbe (2) les fortifications de tous les lieus de la Boutière. Le Roy fit rendre St Ambroyse. Le sieur de Rochecolombe (3) fut coumis pour fayre raser [**14**] les muralhes et fortifications de la Gorsse.

Les habitants de Valon, sachant que le Roy estoit à Villeneufve de Berg s'enfuyrent, et deus jours après l'armée du Roy mit le feu audit lieu. Ces gens de Valon sont touiours esté malheureux huguenotz.

¶ Le dimenche 17e juin 1629, le roy print Alès à force d'armes ; il permit aux capitaynes de sortir avec l'espée, aux soldars avec un baston blanc et donna la vie aux habitans et leurs biens.

---

(1) Claude René d'Hautefort, vicomte de Lestrange, fils de René d'Hautefort et de Marie de Lestrange, marié le 20 mars 1620 à Paule de Chambaud, vicomtesse de Privas, veuve de René de la Tour-Gouvernet. Il mourut sur l'échafaud le 6 septembre 1632. On peut consulter sur ce personnage l'étude de M. A. Mazon intitulée : *Une page de l'histoire du Vivarais (1629-1632) La famille de Lestrange (Revue du Vivarais* I, 1893, pp. 449-56, 524-40 et II, 1894, 13-27, 49-58.)

(2) Il faut probablement lire la Combe. Peut-être s'agit-il d'un personnage de la famille du Bénéfice.

(3) Melchior de Vogüé, seigneur de Rochecolombe, fils de Guillaume et d'Antoinette de Galliens, marié le 13 août 1597 à Dorothée de Montfaucon, mort en 1643.

Digitized by Google

En après le Roy donna la paix aux huguenotz qui se rendirent avec toutes les villes rebelles à la discrétion du Roy, qui usa envers lesditz huguenotz rebelles de miséricorde et les pardonna.

¶ Le XXXme juin 1629, jour de samedi, est décédé Monsieur Jean Meyssonnier (1), chanoyne de l'église cathédralle de Viviers, à une heure après midi. Avant que de mourir il a résigné purement et simplement son canonicat entre les mayns du Chappitre, qui le conféra au Sieur Guilhaume Sauzet. Ledit f[e]u sieur Meyssonnier a fondé dans notre église cathédralle troys messes toutes les sepmeynes durent l'espasse de dis ans conpletz et révolus et les dis ans expirés il a ordonné par son testament qu'il se dira perpetuelement deus messes la sepmeyne, apert de la fondation par son testament resseu par Mre Jean Faure, filz à Simond (2), notayre rouyal, qu'il resseut l'an et jour que dessus 30 juin 1629. Ledit sieur Meyssonier est mort en l'âge de quarante un an[s], et dens l'an de sa résidence rigoureuse, n'ayent esté chanoine que X mois. Son corps gist à la porte du c[h]œur, du costé de la sacristie.

La Voute. ¶ En ce présent moys de juin, année présente 1629, Dieu a affligé la Voute, ma patrie, de la peste, laquelle maladie est survenue audit lieu à cause d'un soldat qui print par le Rosne une balle de leyne qu'il pourta dens laditte ville de la Voute. Touts ceux qui touchèrent de ladite leyne moururent dens p[e]u d'heure[s] et la maladie fut comunicquée par tout le lieu, qui occasiona à la plus pard des habitans de ce retirer aux champs.

Ladite maladie se print en mesme temps ou p[e]u de jours auparavant à Valence, Livron, Louriol, au Pousin et à Bais sur Bais.

Les nouvelles vindrent en ceste ville qu'à Ministrol (3) estoit

---

(1) Ici l'auteur a écrit et rayé les mots : *à une heure après.*

(2) Me Jean Faure notaire de Viviers, fils de Simon Faure, avait épousé D^lle Alix Doise, dont il eut au moins Marguerite, baptisée le 2 mars 1636, filleule de Mr Jean Doise, prébendier, et de Dlle Marguerite Molle, et Louis, ondoyé le 10 août 1639 (Archives de Viviers, GG. 1).

(3) Monistrol.

Digitized by Google

mort dens 24 heures quarante moynes de ladite maladie et qu'ele estoyt grandement enflammée en la ville du Puy.

Le Bourg Saint Andéol fut bientost après ateynt du mal susdit, et quel ordre que l'ons y aye pu et su metre il ne reste d'y mourir pour le présent force monde.

Donzère en est ataynt, et Gras

Cruas a esté infecté par le moyen d'une fame que treuva un manteau au bord du Rosne, lequel elle lava fort, le fit seicher et le porta à sa mayson ; se soir mesmes elle mourut et ces enfans, à ce qu'on nous [**15**] a rapporté et plusieurs autres.

¶ Il est à notter que l'er n'est pas infet, mais que le mal se donne et se prend par communication.

LE Me[r]credi, XIme Julhet présente année 1629, fut ordonné et deslibéré par Messieurs du Chappitre que tous Messieurs les Chanoynes, officiers, couriers et habitués de la présente église de Viviers se confesseroynt, et les prebstres célébreroynt la saincte messe et ceus qui ne seroynt prebstres se comunieroynt le dimenche prochain XVme dudit moys, et qu'ilz suplièrent Dieu d'avoyr pitié de nous et de nous guarantir de la peste, de laquelle nous vouyons nos voysins estre attaintz, ausquelz il y a grande pitié. Il fut ordonné que le sieur prévost diroit messe et que le sieur de Noalhes, chanoyne et sindic du chappitre et le sieur de Lhoume, sincdic de l'universsité, tous deux au nom du chappitre et de l'université, feroint veu à Dieu entre les mayns dudit sieur prévost que tous Messieurs les chanoynes, officiers, choriers et habitués de la susdite église diroynt ou feroint dire chascune sepmeyne et chascun à son tour une messe à l'honneur de Dieu et de St Roch, et c'est durent le temps de dis années toutes de suitte, coumenssant ce dimenche qui[n]siesme julhet année présente 1629.

Processions. Il fut de plus ordonné par Monseigneur le révérendissime Louis de Suze, évesque, et Messieurs du Chappitre de Viviers que toutes les dimenches et festes de l'année l'on feroit à l'issue de vespres la procession autour de l'esglise, portant le St-Sacrement de l'autel, avec toutes les sérimonies et honneurs que l'on pourroit fere. *Item* a esté deslibéré de fere une procession généralle par la ville, le mesme jour de dimenche susdit.

Digitized by Google

Le sieur Jean de Noalhes, docteur ès droictz et advocat et le sieur Jean Garssin (1), consulz de la présente ville de Viviers, firent v[œ]u à Dieu entre les mayns dudit seigneur évesque de fayre dire toutes les sepmeynes messe à l'honneur de Dieu et de St-Sébastien, et c'est durent l'espace d'un an, affin qu'il plaise à Dieu de nous garantir de la peste que nous vouyons s'acroystre parmy nos voysins.

A la procession générale que c'est faite en ceste présente ville de Viviers, a esté chanté ceste Antienne qui suit, à l'honeur de la glorieuse Mère de Dieu.

O Piissima stella maris
a pœste succurre nobis

Stella cœli extirpavit
quæ lactavit dominum
mortis pœstem quam plantavit
primus parens hominum

O piissima stella maris
a pœste succurre nobis

Ipsa stella nunc dignitur
sidera conpiscere
quorum bella plœbem cœdunt
diro morti ulcere

O piissima stella maris
a pœste succurre nobis

[16] *Audi nos, domina, nam filius tuus nihil negans te honorat*
Salve nos, Iesu, pro quibus virgo mater te horat

O piissima stella maris
a pœste succurre nobis

(1) Probablement Jean Garcin, marié à Suzanne Noyer, dont il eut au moins : Claude, baptisé le 24 janvier 1631, filleul de Mr Claude de Noailhes et de Mlle Catherine Noyer (Archives de Viviers GG, 1). Jean de Noailhes et Jean Garcin avaient été élus 1er et 2e consuls de Viviers le 24 juin 1629.

Digitized by Google

℣ *Ora pro nobis sancta Dei genitrix*
℟ *Vt digni efficiamur promissionibus Christi*

Oremus

Deus misericordie, Deus pietatis, Deus indulgentiæ, qui misertus es super afflictionem populi tui et dixisti angelo percutienti populum tuum : contine manum tuam, ob amorem illius stellæ gloriosæ cuius ubera prætiosa contra venenum nostrorum delictorum quam dulciter suxisti, præsta auxilium gratiæ tuæ ut ab omni pœste & inprovisa morte, secure liberemur a totius perditionis incurssu misericorditer salvemur per te, Jesu Christe, rex gloriæ, qui vivis & regnas in sæcula sæculorum. Amen (1).

L'on chanta le *Miserere mei Deus* et les oraysons sy dessus escrittes au fulhet onsiesme du présent livre, lesquelles l'on ressite tous les jours deus foys, à l'issue de matines et de vespres.

---

(1) **O très miséricordieuse étoile de la mer,**
Délivrez-nous de la peste.

L'Etoile du ciel, qui allaita le Seigneur,
A déraciné la peste mortelle
Qu'avait plantée le premier père des hommes.

Que cette même Etoile daigne maîtriser les astres,
Dont les conflits font tomber sur le peuple
La cruelle blessure de la mort.

Exaucez-nous, ô notre reine, car votre Fils
vous honore en ne vous refusant rien.
Sauvez-nous, ô Jésus, puisque la Vierge votre
Mère vous prie pour nous.

℣. Sainte Mère de Dieu, priez pour nous.
℟. Afin que nous soyons rendus dignes des promesses de J.-C.

Oraison.

Dieu de miséridorde, Dieu de pitié, Dieu d'indulgence, qui vous êtes appitoyé sur l'affliction de votre peuple et avez dit à l'ange qui le frappait d'arrêter les coups de son bras ; par l'amour de cette glorieuse Etoile, dont vous avez si suavement bu le lait, remède précieux contre le poison de nos péchés, accordez-nous le secours de votre grâce afin que nous soyons sûrement délivrés de toute peste et de la mort subite, et que, par votre miséricorde, nous soyons préservés de tous les assauts de la perdition, par vous, ô J.-C., roi de gloire, qui vivez et régnez dans les siècles des siècles.

Ainsi soit-il.

Digitized by Google

Le Roy ayent vayncu ses subiectz rebelles de la religion huguenoste, les a pardounés et douné la paix et s'en est retorné à Paris, laissent en seste province de Languedoc le reverendissime cardinal de Richelhieu pour fayre exécuter les articles de paix.

La misère de ce pais est sy grande en ce temps cy que la maladie contagieuse s'estent touiours ; Chasteauneuf du Rosne et tous les lieus sirconvoysins du Montellimard son[t] ateyns dudit mal.

Du costé du Vivarès la maladie s'est prise à Chomérac [et] par toutes les Boutières ; mais ce qui est du tout pitoyable, s'est que ladite maladie a esté apportée à St-Thomé par des païsans dudit lhieu qui avoynt moyssoné au terroyr du Bourg Saint Andéol. Les pouvres habitans dudit Sainct Thomé sont en telle necessité qu'on est contraint de fayre la queste en ceste ville de Viviers pour les garentir de la fayn. La peste y donne sy fort que tout le monde s'y meurt. De mémoyre d'homme vivent (1) l'on n'avoyt veu la peste audit Sainct Thomé et l'on tenoit par tradiction que ce lhieu avoyt touiours esté garanty dudit mal, mes en ceste année la nécessité et la maladie y sont si grandes qu'il n'est pas possible de plus.

Ladite maladie fait des ravages non pareilz audit Bourg Saint Andéol. Le bon Dieu les vueilhe assister et les guerir et nous garantir nous autres de ce mal.

[**17**] Ce Vme aoust 1629 Monsieur le conte de Soissons (2) passa au Montellimard, revenent de Languedoc où le Roy l'avoyt layssé fort malade.

Ceste pleyne lune a esté si maligne pour les malades de la peste que l'ons a sorty de la vile du Bourg Saint Andéol septante cincq perssonnes et dens le quartier des pœstiférés c'est treuvé quatre cens malades. La peste c'est mise dans le couvent des pères Recolletz. A Chasteauneuf du Rosne y meurent grandement et à Donsère.

---

(1) Ici l'auteur a rayé les mots *n'y*.

(2) Louis de Bourbon, comte de Soissons (1604-1641) fils de Charles de Bourbon, comte de Soissons, et petit-fils de Louis de Bourbon, prince de Condé.

Digitized by Google

A Saint Thomé la maladie y est ou a [e]sté sy grande qu'à ce jourdhuy 8 aoust 1629 il n'y est resté que quatre hommes pour garder le lieu ; tout le reste est mort ou le seroyt. Quelques uns qui se sont treuvés de dehors ledit lieu et les autres se sont retirés dans des cabanes où ilz meurent autant du mal que de la nécessité.

A Chasteauneuf du Rosne y eust très bon ordre. La charité du curé envers ses parroysiens fut très grande, car il les aloyt confesser au cartier et leur fesoit des exortations, leur preschoit les festes. A Donsère y eut aussy assés bon ordre (1).

Remèdes contre la peste, qui me sont estés balhés par Monsieur le Viguier, auqui le sieur Pierre Riffard (2), exellent appoticcayre, son frère, les a donnés. Ledit Sr Riffard est au Bourg Saint Andéol d'où il n'a bougé durent la maladie, laquelle il a esvitée par la grasse de Dieu et des secrets qu'il a contre ledit mal.

Préservatifz

Faut user de la theriacque metrida oppiata Salamonis orviatam, la conserve de nula campana, l'angelica souvent maschée ; l'oseilhe ronde, huit ou dis feueilhes trempées avec le vinaygre maschées le matin ; l'huylle de scorpion Matheoli, s'en frotter les temples *(sic)* soir et matin, et la région du cœur et de l'huille d'aspic ; de mesme la noix confitte au sucre hors la fiebvre avec le vin pur ; parfumer souvent la maison et habillements avec greyne de genevre, storas, lagdanum, enssens, benioni, pointes de levende, sauge et rosmarin. Le vinaygre rosat est surtout recoumendé aux viendes. (Copié).

Contre le charbon pestillenciel

Et cas auquel on eust le charbon qui paroist comme un fleuroncle, la teste noyre comme la teste d'une espingle, estent

(1) Ce paragraphe est ajouté en note au bas du f° 17, toujours de la même main.

(2) Pierre Riffard était en 1628 consul du Bourg-Saint-Andéol et recteur de l'hôpital (Archives du Bourg-Saint-Andéol).

Digitized by Google

l'advent coureur de la peste, faut remédier comme s'ensuit. Il y faut aplicquer incontinent un grain de costie, ou bien un cautère actuel petit et après y metre dessus un emplastre fait de baseliccon et de la theriacque. Et outre ce, fayre un cataplasme comme s'ensuyt : ouignon blanc, 2 onces ; oignon de lis, 4 onsses ; rue, scabieuse, manne, de chascune 2 onces ; fayre le tout bien boulir avec eau, et le pestrir en après dens un mortier ; le passer à travers un tamis et, la pulpe passée, y adiouster deus jaunes d'eufz, demie onsse thériacque ou nictridat, deus onces farine d'orge ou froment et un peu d'huylle rosat ou violat, et de ce cataplasme (1) en ferés enplastre, lequel metrés sur l'enplastre de baselicon et theriacque. Sy le charbon fait chemin, le faut sacrifier tout à l'entour et continuer se remède jusques à ce que l'escarre se séparre ; et alors faut adiouster au premier onguent l'égiptiacum et continuer à boyre soir et matin potions cordialhes faites avec thériacque [**18**], confection de l'yassinte, Alchermès diamarguariton, lœtitia galleni, limure de corne de serf avec le sirop de limons ou d'oseille ou acetose avec eau de buglose, scabieuse, morssus diaboli et aygrette ; faut boyre touiours du vin pour ayder à la digestion, mais sobrement suivent qu'on a la fièvre. (Copié).

Contre le bulbom ou peste.

Faut incontinent qu'il coumence à douloyr (2), apliquer une ventouse et puis l'un des cataplasmes suiventz : un gros oignon blanc, cave au milieu, y mettre deus dragmes ou deus onsses thériacque, le fayre cuyre aus cendres et un p[e]u chaude, l'appliquer dessus ledit bubun, le luy layssent deus heures, puis y metre autre cataplasme dessus, fait avec rassines et fueilhes de mauves blanches et autres communes, rassines et fueilhes de lingua canis, esparssette et fueilhes de violette [e]t de scabieuse, le tout bien bouli, pétri et passé au tamis ; y adjouster farine d'ir[i]s ou autre à deffaut d'icelle, gresse de porc ou autre, huile de lis, violat ou rosat ; ou bien au deffaut

(1) Ces quatre mots sont répétés par erreur dans le manuscrit.
(2) A être douloureux.

Digitized by Google

de cataplasme se servir de l'onguent de althea, des amplastres diachillon on basilicum et ne faut atendre qu'il soyt ramoli, mais le faut persser avec une lanssette ou avec un cautère actuel, et continuer potion[s] cordialles comme dessus. Et avant toutes choses au coumencement faut fayre une saignée du costé que paroist le mal, sy à la cuysse [ou] à la jambe faut tirer [le sang] du pié ; sy au corps, du bras du costé où sera le mal, et, sy fayre se peut, se provocquer à suer avec eau de chardon bénit, scabieuse et deus dragmes thériacque. (Copié.)

Consulte des medessins de Montpellier. — Preservatif de peste envoyé par les medessins de Montpellier à Monseigneur le duc de Montmouransy et à Messieurs des Estas généraux du Languedoc, tenent leur assemblée à Pésenas ceste année 1629.

Prenés fueilhes de rue, de soussy et de laurier, fleurs d'aeilhes, une poignée ; grenes de genevre demie-once ; cloux de girofle une dragme. Faut tout ce dessus tremper dens une suffisante quantité de vinaigre rosat, dens un pot bien couvert, puis l'exposer au soleil durent quatre jours, puis vous en laverés les mayns [et] la bouche, vous en froterés le dessoubs du nés et les temples *(sic)*. (Copié).

Ceste anée présente, les Estatz généraux de la province du Languedoc se quitèrent par coumendement du Roy, lequel douna un arest contre ladite assemblée, déclarant de nul effait toutes les deslibérations que lesditz estatz avoynt passées ceste anée et fit rendre ces coumitions aux députés, qui se retirèrent tous. Monseigneur le cardinal de Richelieu, laissé par le Roy en Languedoc avec une armée de quinse mille hommes fut exécuteur des volantés de Sa Magesté.

La cause que les estatz se finirent de la sorte fut que mondit seigneur le cardinal, par coumendement du Roy, vouloit establir des Esleus dens la province du Langnedoc [**19**] Messieurs des Estatz, crouyent que c'estoit brécher aux privilèges de la province, firent les rétifz à recepvoyr lesditz esleus et mesmes il y eut des

Digitized by Google

grosses disputtes dens l'assemblée detz *(sic)* ditz estatz, ce contrarians les uns les autres, et prinsipalement l'évesque d'Albi (1) et de Montpellier (2), se qui aygrit fort les affayres, car mondit seigneur le cardinal en fut fort offancé.

La maladie de contagion est sy véhémente en ces cartiers et la désolation sy grande que le regret que nous avons de la perte de nos pouvres voysins nous garde de penser alheurs.

Le mal est prins à Valvignères et au Montélimar. L'infection est sy grande qu'on nous a dit qu'on sort les mortz à charretées. La pluspart des gens de qualités se sont sauvés dens des meteries.

Ce jourd'huy 16me aoust, Sainct Thomé est sens habitans dens ces muralhes, ou se seroit un fol, nommé Marc Leyris, qui a enseveli les pestiférés et vit encore sens mal ; chose merveilheuse, car il en a enseveli beaucoup qu'avoynt demeurés mortz sur terre quatre et sinc jours tous corrompus. Se Marc Leyris n'est pas fol de nayssance, car il estoit bien sanssé et fort homme de bien il y a environ vint ans ; il lit et escrit fort bien ; sa folie est qu'il s'imagine d'estre Dieu et tout ce qui est au monde, car mesmes en se temps il crie qu'il est la peste. Il y a huit ou neuf jours qu'il ensevelit le curé dudict Sainct Thomé, ayent demeuré mort quatre jours. Ledit curé avoit esté soubz-sacrestain en ceste église ; mourut de peste agé de 27 ou 28 ans. Il se nomoit Jerosme Sarret (3), natif de Vinezac.

Ce jourd'huy 16me aoust 1629 est la feste de Sainct Roch et bien que ladite feste ne soit dens le calendrier, atendu la misère du temps et de la peste qui acable nos voysins Messieurs du Chapitre ont ordonné que l'office de ladite feste de St Roch se feroyt dens l'église cathédrale *sub officio duplissi*, se qu'a esté fait.

De plus Messire Charles Riffard, chanoyne et prévot de ceste église et viccayre général du seigneur évesque l'a faite choumer

---

(1) **Alphonse d'Elbène, de la famille florentine Del Bene ; évêque d'Albi depuis 1608, mort à Paris en 1651.**

(2) **Pierre Fenouillet.**

(3) **Il faut peut-être lire Serret, nom de plusieurs familles notables de la région de Largentière.**

Digitized by Google

comme le dimenche. Il est fait une procession généralle devant la grande messe pour prier le sainct d'inpétrer de Dieu, pour nous, la santé à nos voysins et que nous souyons exans de la peste.

La contagion a esté si grande à la Voute que du depuis le moys de juin jusques à ce jourdhuy cinquiesme septembre, il y est mort six cens personnes, mais entre plusieurs choses pitoyables qui sont survenues audit lieu de la Voute, j'ay volu escrire sele-sy afin que ceux qui liront ces mémoyres prévoyent à leurs affayres quant Dieu les affligera de pœste. Un certeyn cirurgien, natif dudit lieu, nommé Gibbert Meton (1), marié avec une fort honeste fame nommée Emeraude Demeures, de laquelle il avoyt deus enfans, ladite Emeraude fut frappée de peste, et, quoy que son mari put fayre, qui la servoyt, ell'en mourut, ensemble un de ces enfans. Ledit Gilbert Metont fut ataint du mal et se vouyen près de sa fin dit à sa servente : « Balhe moy un escriptoyre avec du papier, car ie te veus donner tout ce qui est dens ma maison, affin qu'estant mort comme ie seray dens peu d'heure [**20**] tu ayes soing de mon enfant que ie te laysse et que ie te recommende.» Il luy fit ladite donation par escrit et mourut après, mais ladite servante, oublient le coumendement et la recoumendation que son metre luy avoyt fete, pilhe la maison et laysse le petit enfant sans secours tout seul dens la mayson, lequel y demeura quelques jours sens manger, cryant sens sesse, jusqu'à ce qu'un homme passant par devant la porte de ladite mayson, esmeu des cris de ce petit enfant, l'ala quérir et le mit au cartier des infetz, qui le norrissent. Prenés garde aux mauvais serviteurs. Tous les Religieux Augustins qu'estoynt audit lhieu moururent de la peste. Domp Gilbert Debanes (3), sacrestain de Rompon, et le refecturier dudit Rampon moururent de contagion audit la Voute. Ce mesme jour cinquiesme septembre 1629, j'ay eu nouvelles comme l'on

(1) D'une famille connue à la Voulte au moins depuis le siècle précédent (Abbé Auguste Roche, *Cartulaire des Augustins de la Voulte*, pp. 64-5). Honorable homme sire Pierre Meton, marchand à la Voulte, rentier du duc de Ventadour, était marié en 1593 à Hestaize Cheynis (Guillaume Robin, registre de 1592-3 ; f°s 36 et 399 et François Michel, registre de 1590-1604, f° 117, étude de Me Dupin à La Voulte).

(2) Gilbert de Banne était certainement un parent de l'auteur ; il ne figure pas dans les preuves de noblesse.

Digitized by Google

commence à s'abiter à Tornon, où le mal a esté une année tout de suitte, où il a fait des ravages très grandz. Le seigneur compte de Tournon a fait sa résidence à Satilhieu, sienne terre, avec monsieur le comte de Rossilhon son filz (1).

Il y a environ quinse jours que le mal se prit à Rochemaure, au petit fausbourg, mays l'ordre y fut si bon et sy promptement mis qu'il n'y est mort que sept ou huit personnes.

A Cruas, tout s'y meurt ; la pluspart des Religieus sont morts de peste.

Le mal contagieux est sy enflammé à Dignes (2), cité en Provence, que presque tous messieurs les chanoynes dudit lieu y sont mors, comme nous avons seu en Avignon.

Au moys de julhet dernier, année présente [1629] l'édit des Esleus a esté vérifié à Montpellier par la court des Aydes (3) et à Nismes au Séneschal. Deus chambres desditz esleus seront en Vivarès : l'une à Villeneufve de Berc et l'autre à Annonai, ville et marquisat appartenent à Monseigneur le duc de Vantadour (4).

Tout le pais du Languedoc à présent soufre la juste colère de Dieu, justement irrité à cause de nos péchés, car la peste doune de toutes pars et bien peu de lieus y a-t-il qui soint exans de ladite maladie. Se pouvre diocèze de Viviers e[s]t presque tout infecté, mais, par la grasse et bonté infinie de la toute puissance de Dieu, ceste ville et citté de Viviers a esté préservée dudit mal jusques à ce jourdhuy sixiesme septembre que j'escris le présent mémoyre. Je prie sa divine bonté nous regarder de son œuil de miséricorde et nous préserver à l'advenir comme il a fait par le passé et nous fasse la grasse que nous le puissions louer en santé durent ceste saison maligne, et, après qu'elle sera passée,

---

(1) Just-Henri et Just-Louis-Marguerit de Tournon, celui-ci encore enfant. Voir les notes du f° 5.

(2) Digne perdit six habitants sur sept ; la ville, qui comptait alors dix mille habitants, ne se releva jamais de ce désastre.

(3) L'auteur avait d'abord écrit : *par la chambre ou court des Aydes.*

(4) On sait que cette institution n'eut qu'une existence passagère.

Digitized by Google

de le remerssier de la faveur qu'il nous aura faite de nous avoyr garenti dudit mal. Que sy tant est qu'il nous afflige dudit mal, nous le prierons très humblement qu'il nous donne la patience de le soffrir et qu'il nous pardonne nos fautes et nous donne son sainct paradis, s'il luy plait de nous appeler.

[21] REMÈDES CONTRE LA PESTE,
EXPÉRIMENTÉS EN BEAUCOUP DE LIEUX.

Extrait de gènèvre pour se préserver de la peste et contre la froydeur et indigestion d'estomac

Prenés six livres de bacques de genèvre meures, lesquelles concasserés dans un mortier de marbre, metrés se dessus dens un pot neuf vitre, y adioustant eau de vie jusqu'à ce que les dittes bacques soient couvertes de ladite eau, quatre doibtz pour le moyns, et les laysserés infuser l'espasse de six jours, le pot bien bouché et bien couvert, affin que rien ne sezalle ; après passerés le tout par le tamis, en resepvrés le sac (suc) ou jus dens quelque vase d'argent ou de terre vitrée ; aurés un alambic de verre sens son chappiteau ou metrés se qui sera sorti de la presse dans ledit allenbic en adioustant demy douseyne clous de gerofle concassés, autant de canelle et la moytié d'une muscade concassée ; poserés votre alanbic dedens une chaudière plene d'eau sur un feu lent et ferés une spatulle de boys que plongerés dedens l'alanbic pour voyr si la composition se forme en oupiatte solide, et, lorsqu'elle sera affermie un peu plus que n'est le miel, la metrés dens un pot de verre et vous prendrés garde que le pot ne soit tout affait rempli de laditte oupiatte mais qu'il s'en mancque deus ou troys doigtz, d'autant que laditte oupiatte boul et s'enfle. Il faut couvrir ledit pot avec deus fueilhes de papier et par dessus quelques briques ou carreaux.

Il faut prendre de ceste sùsditte oupiatte tous les matins de la grosseur d'une noysette, avec du vin blanc. (Copié).

(A suivre)

Digitized by Google

L'IMPRIMERIE
AU BOURG-SAINT-ANDÉOL
AU XVIIIme SIÈCLE

OUVRAGES IMPRIMÉS AU BOURG-SAINT-ANDÉOL

(Suite IV)

DÉLIBÉRATION du Conseil politique du Bourg-Saint-Andéol pour l'élection des députés à envoyer aux Etats Généraux de la Nation, du 15 décembre 1788.

A Bourg-St-Andéol, chez *Pierre Guillet*, etc., petit in-4°, 9 p.

Très précieux à consulter pour l'historique des Etats de la nation française depuis la première race de nos rois (1).

(Arch. du Bourg et Bibl. A. Le Sourd.)

DÉLIBÉRATION prise par la ville de Bourg-Saint-Andéol. (A trait à la prochaine convocation des Etats Généraux.)

A Bourg-Saint-Andéol, de l'imprimerie de *P. Guillet*, imprimeur du Roi, des Etats du Vivarais, de Mgr. l'Evêque de Viviers et du Clergé. In-8°, 9 p, 1788.

(Bibl. A. Le Sourd.)

DÉLIBÉRATION de la ville de Barjac prise en Conseil général le 7 décembre 1788. (Au sujet de la prochaine convocation des Etats Généraux.)

A Bourg-St-Andéol de l'imprimerie de *P. Guillet*, etc. In-4°, 8 p.

(Bibl. R. Labrély.)

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS de l'Eglise Cathédrale de Viviers, (1788).

---

(1) L'auteur de ce rapport est Noël Madier de Montjau, avocat en Parlement, premier Consul-Maire du Bourg, qui fut élu député aux Etats Généraux.

Digitized by Google

A Bourg-St-Andéol de l'imprimerie de *P. Guillet*, etc. In-4°, 8 p.
(Archives de l'Ardèche.)

DÉLIBÉRATION prise par la ville de Villeneuve-de-Berg en Conseil Général. Le 30 novembre 1788 à deux heures de relevée, par devant M. de Beaufort, seigneur de Beaufort. Assemb é le Conseil ordinaire, où ont assisté les principaux propriétaires fonciers et notables de la dite ville, M. de Beaufort a dit....

A Bourg-St-Andéol, de l'imprimerie de *P. Guillet*, imp. du Roi, etc. In-8° de 7 p.
(Bibl. Abbé A. Roche.)

DÉLIBÉRATION de l'Assemblée des trois ordres de la ville de Viviers, capitale du Vivarais. Cejourd'hui 4 août 1789.

A Bourg-St-Andéol, imp. *P. Guillet*, [1789]. In-8° de 11 p.
(Pays Cévenol, v. p. 221, n° 36.)

DISCOURS prononcé par M. Gamon, avocat en Parlement, député d'Aisac, en l'Assemblée du Tiers Etat de la Sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg, avant l'élection des commissaires rédacteurs du Cayer général des Doléances.

A la fin : A Bourg-St-Andéol, de l'Imprimerie de *P. Guillet*, imprimeur du Roi. s. d. [1789]. In-4° de 4 p.
(Bibl. L. Fuzier.)

PROCÈS-VERBAL de l'Assemblée générale des Trois Ordres du Bas-Vivarais, tenue à Villeneuve-de-Berg, le 26 mars 1789. Prix 24 sous.

A la fin : A Bourg-St-Andéol, de l'imprimerie de *P. Guillet*, imprimeur du Roi. In-4 de 105 p.
(Bibl. L. Fuzier et Henry Vaschalde.)

DÉLIBÉRATION des citoyens de tous les Ordres de la ville de Bourg-St-Andéol, du 28 juillet 1789.

A Bourg-St-Andéol, de l'imprimerie de *P. Guillet*, imp. du Roi.
(Arch. de l'Ardèche, E 180.)

ABRÉGÉ de la vie du Vénérable Père *Jean Bruzeau*, prêtre, fondateur des Solitaires de St Montan, mort en odeur de sainteté le 10 août 1791.

A Bourg-St-Andéol, de l'imprimerie de *P. Guillet*, imprimeur

Digitized by Google

du Roi, de Monseigneur l'Evêque de Viviers, des Etats particuliers du Vivarais et du Clergé. M.D.CCLXXXIX. In-12. 220 p.

(Bibl. R. Labrély.)

PROCÈS-VERBAL de l'Assemblée générale des trois Ordres du Vivarais, tenue à Privas les 17, 18 et 19 décembre 1789.

A Bourg-St-Andéol de l'imprimerie de *P. Guillet*, imprimeur du Roi, etc., M.DCC.LXXXIX, in-8°, 148 p.

(Bibl^s A. Le Sourd, R. Vallentin du Cheylard, Annonay et Ardéchoise des Archives.)

COMPTE-RENDU des impositions et des dépenses des Etats particuliers du Vivarais selon les départemens de 1788. Première partie. — Des deniers royaux et provinciaux.

A Bourg-St-Andéol, de l'imprimerie de *Pierre Guillet*, imprimeur du Roi et des Etats particuliers du Vivarais, 1790.

In-4° de 31 p. (Bibl. L. Fuzier et d'Annonay.)

Le même, seconde partie. A la fin : à Bourg-St-Andéol, chez *P. Guillet*, etc. In-4° de 33 à 127 p.

(Bibl. Abbé A. Roche et des Archives départ.)

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de l'Assemblée de la commune de la ville de Bourg-St-Andéol, pour l'élection des officiers municipaux, le 8 février 1790.

A Bourg-St-Andéol, chez *Pierre Guillet*, imprimeur du Roi et du pays de Vivarais, petit in-4°, 14 p.

(Bibl. R. Labrély.)

LITTERÆ approbationis et tabella Casuum reservatorum ac censurarum diœcesis Vivariensis (1).

Burgi Sancti Andeoli, [1790, *P. Guillet*,] in-32, 32 p.

(Bibl. des Archives départ.)

PROCÈS-VERBAL DE FÉDÉRATION entre les milices nationales rassemblées sous les murs de la ville de Viviers, capitale du Vivarais, le 14 février 1790.

---

(1) C'est par erreur que le catalogue de la Bibl. Ardéchoise des Archives donne la date de 1790. En réalité ces *Litteræ* sont datées de Viviers et ont été publiées sous l'épiscopat de Mgr de Morel de Mons. (Voir aux pages 3 et 4). Elles ont par conséquent été imprimées par *Vve Chapuis et P. Guillet*, ou par *P. Guillet*, de 1748 à 1778. — (Note de M. R. V. du Cheylard qui en possède un exemplaire).

Digitized by Google

A Bourg-St-Andéol, chez *Pierre Guillet*, imprimeur du Roi et du pays de Vivarais. M.DCC.LXXXX. Petit in-4° de 12 p.

(Bibl. L. Fuzier.)

Gustave Vallier dans son Essai sur les fédérations martiales en Dauphiné (Marseille, Marius Olive, 1869), cite la plaquette suivante : *Fédération de Privas en Vivarais*, Valence, Viret, in-8° de 31 p. On y apprend qu'outre les fédérations déjà connues il y en eut aussi à Vernoux, Saint-Péray, *Viviers* et Tournon. Il ignorait donc la plaquette *rarissime* de M. L. Fuzier.

ARRÊTÉ DE LA GARDE NATIONALE de la ville d'Aubenas au département de l'Ardèche du 23 mai 1790.

A Bourg-St-Andéol, chez *P. Guillet*, imprimeur du Vivarais. in-4°, 8 p.

(Bibl. R. Labrély.)

RÉPONSE DU ROI au discours que lui a adressé M. de La Fayette au nom et à la tête des députations de toutes les Gardes Nationales du Royaume, le 13 juillet 1790.

A Bourg-St-Andéol, de l'imprimerie de *P. Guillet*, imprimeur du Roi et du département de l'Ardèche. 1 p. in-4°.

(Archives départementales.)

COPIE DE LA LETTRE écrite par M. Necker, premier ministre des finances, à MM. du Directoire, Procureur-général-syndic du département de l'Ardèche, le 19 juillet 1790.

A Bourg-St-Andéol, de l'imprimerie de *P. Guillet*, imprimeur du Roi et du département de l'Ardèche. In-4° de 4 p.

(Signalée par M. L. Fuzier.)

PROCLAMATION DU ROI du 28 août 1790, sur le décret qui désigne les villes où seront placés les tribunaux des districts.

A Bourg-St-Andéol, imp. *P. Guillet*, in-4°, 20 p.

(Bibliothèque ardéchoise des archives.)

ADRESSE DES ADMINISTRATEURS du district d'Aubenas au département de l'Ardèche, à l'Assemblée nationale.

A Bourg-St-Andéol, de l'imprimerie de *P. Guillet*, imprimeur du Roi et du département de l'Ardèche. s. d. [1790]. In-8°. 8 p.

(Bibl. Abbé A. Roche.)

Digitized by Google

PROCLAMATION DU DIRECTOIRE du département de l'Ardèche, concernant la contribution patriotique.

A Bourg-St-Andéol, de l'imprimerie de *P. Guillet*, etc. In-f°.
(Rousset, livres imprimés dans le Vivarais.)

PROCLAMATION DU DIRECTOIRE du département de l'Ardèche. Du 25 août 1790. (Sur les tabacs de contrebande.)

A Bourg-St-Andéol, de l'imprimerie de *P. Guillet*, etc. In-f°.
(Rousset, id.)

PROCLAMATION DU DIRECTOIRE du département de l'Ardèche, concernant les Etats à donner par les municipalités des biens nationaux dans leurs territoires. Du 13 septembre 1790.

A Bourg-St-Andéol, de l'imprimerie de *P. Guillet*, etc. In-f°.
(Rousset, ibid.)

PROCLAMATION DU DIRECTOIRE du département de l'Ardèche, sur les formalités que doivent suivre les municipalités pour faire autoriser leurs dépenses extraordinaires. Du 20 septembre 1790.

A Bourg-St-Andéol, de l'imprimerie de *P. Guillet*, etc., in-f°.
(Rousset, ibid.)

MÉMOIRE contenant réponse à celui présenté au comité de constitution de l'Auguste assemblée nationale par le sieur Ennemond Carsignol, ancien consul, lieutenant de maire du Bourg, à l'acte qu'il fit signer au procureur de la commune le 20 septembre dernier en ladite ville.

A Bourg-St-Andéol, de l'imprimerie de *P. Guillet*, etc., 1790.
(Arch. de Bourg-St-Andéol.)

COMPTE D'ADMINISTRATION que rendent Messieurs les officiers du Conseil général de la commune de Bourg-St-Andéol, pour l'année 1790.

A Bourg-St-Andéol [*Guillet*], 1791. Placard.
(Annuaire de 1869.)

ADRESSE DES ÉLECTEURS du département de l'Ardèche à leurs concitoyens et commettants.

A Bourg-St-Andéol, imp. *P. Guillet*, etc , 1790, in-4°, 9 p.
(Bibl. Ardéchoise des archives départ).

LETTRE DE M. L'EVÊQUE DE VIVIERS à MM. les curés, vicaires

Digitized by Google

et autres fonctionnaires publics ecclesiastiques du département de l'Ardèche : précédée d'un discours qu'il prononça avant de prêter le serment civique, le dimanche 6 de février 1791. In-18, 41 p., s.n.d.i. [A Bourg-St-Andéol, chez *P. Guillet.*]

(Bibl. R. Labrély.)

Les lois suivantes ont été imprimées par Pierre Guillet, soit à Privas, soit au Bourg-St-Andéol, à l'époque où il possédait un atelier dans chacune de ces villes. Elles font partie de la collection de M. L. Fuzier.

Loi relative au rachat des rentes foncières, donnée à Paris le 29 décembre 1790.

A Privas, de l'imprimerie de *P. Guillet,* imprimeur du département de l'Ardèche et de la ville, in-4° de 23 p.

Loi relative au rachat des rentes ci-devant seigneuriales. Donnée à Paris, le 5 janvier 1791.

A Privas, de l'imprimerie de *P. Guillet,* etc., in-4°, 16 p

Loi relative à la régie et perception des droits ci-devant féodaux, et autres droits incorporels non supprimés par les décrets de l'Assemblée nationale. Donnée à Paris, le 20 mars 1791.

A Privas, de l'impr. de *P. Guillet,* etc., in-4° de 8 p.

Loi relative aux dixmes inféodées. Donnée à Paris le 30 mars 1791.

A Privas, de l'impr. de *P. Guillet,* etc., in-4° de 7 p.

Loi relative à la liquidation des dettes des ci-devant pays d'Etats. Donnée à Paris, le 17 avril 1791.

A Privas, de l'impr. de *P. Guillet,* etc., in-4°, 3 p.

Loi relative à l'instruction sur les ci-devant droits seigneuriaux, déclarés rachetables par le décret du 15 mars 1790. Donnée à Paris le 19 juin 1791.

A Privas, de l'impr. de *P. Guillet,* etc., in-4°, 14 p.

Loi. Code pénal. Donnée à Paris le 6 octobre 1791.

A Bourg-St-Andéol, de l'imprimerie de *P. Guillet,* imprimeur du département de l'Ardèche et de la ville. In-4°, 48 p.

Loi relative aux baux emphytéotiques. Donnée à Paris le 16 octobre 1791.

Digitized by Google

A Bourg-St-Andéol, de l'imprimerie de *P. Guillet*, etc., in-4°, 11 p.

Loi relative aux biens des émigrés. Donnée à Paris le 8 avril 1792.

A Privas, de l'impr. de *P. Guillet*, etc., in-4°, 10 p.

Loi relative au rachat successif et séparé des droits casuels non supprimés, et des droits fixes ; au mode de conversion du Champart et autres redevances de même nature en une rente annuelle fixe ; à l'extinction de la solidarité et du mode de rachat des cens, rentes et autres redevances solidaires ; à la prescription des redevances fixes à l'avenir, et au payement de celles arriérées depuis 1789 jusqu'à 1791 inclusivement.

Du 20 août 1792, l'an quatrième de la Liberté.

A Privas, de l'impr. de *P. Guillet*, etc., in-4°, 11 p.

Loix du 28 août 1792, l'an quatrième de la Liberté :

1° Rétablissement des communes et des citoyens dans les propriétés et droits dont ils ont été dépouillés par l'effet de la puissance féodale.

2° Compagnies de canonniers attachés aux bataillons de Gardes nationaux.

A Bourg-St-Andéol, de l'imprimerie de *Pierre Guillet*, imprimeur du département de l'Ardèche.

Les lois suivantes imprimées à la même époque par Pierre Guillet, soit au Bourg-St-Andéol, soit à Privas, font partie de notre collection.

Loi relative à la décoration militaire. Du 7 janvier 1791.

A Privas de l'imprimerie de *P. Guillet*, imprimeur du département de l'Ardèche et de la ville. In-4°, 3 p.

Loi relative aux qualités requises pour être éligible aux évêchés et aux cures qui pourront vaquer en l'année 1791. Du 9 janvier 1791. In-4°, 3 p.

Loi relative aux messageries et voitures publiques tant par eau que par terre. A Privas, etc., in-4°, 7 p., du 19 janvier 1791.

Loi relative aux titres des lois.

A Bourg-St-Andéol, etc., in-4°, 2 p.

Digitized by Google

Loi relative au bouton uniforme des Gardes nationales de France.

A Bourg-St-Andéol, etc., in-4°, 2 p., du 19 janvier 1791.

Loi portant que la municipalité actuelle de Paris commettra trois de ses membres pour signer les contrats de rentes constituées ou reconstituées sur l'Etat. Du 19 janvier 1791.

A Bourg-St-Andéol, etc., in-4°, 2 p.

Loi relative à la réduction du traitement pour la table des officiers à bord des vaisseaux, réduction sur laquelle il avoit été statué par décret du 25 juillet dernier. Du 19 janvier 1791.

A Bourg-St-Andéol, etc., in-4°, 3 p.

Loi relative aux troubles survenus dans les départements du Haut et du Bas-Rhin, et qui ordonne qu'il y sera envoyé trois commissaires pour y rétablir l'ordre et la tranquillité. Du 21 janvier 1791.

A Bourg-St-Andéol, etc., in-4°, 3 p.

Loi relative au régiment de Royal-Liégeois et de Lauzun. Du 23 janvier 1791.

A Bourg-St-Andéol, etc., in-4°, 4 p.

Loi relative aux contrats de rente sur le ci-devant Clergé. Du 23 janvier 1790. A *Bourg-St-Andéol*, etc. In-4°, 4 p.

Loi relative au Juge de Paix de la ville d'Arles, quartier de la Croux. Du 30 janvier 1791. A *Bourg-St-Andéol*, etc. In-4°, 2 p.

Loi relative au remplacement des ecclésiastiques fonctionnaires qui n'auraient pas prêté serment. Du 30 janvier 1791. A *Bourg-St-Andéol*, etc. In-4°, 3 p.

Loi contenant établissement de juges de commerce et de paix, et réunion de cantons et districts, sur la pétition des départements du Var, de l'Ardèche, etc. Du 30 janvier 1791. A *Bourg-St-Andéol*, etc. In-4°, 3 p.

Loi portant que les fonctions de maire, officier municipal, procureur de la commune sont incompatibles avec celle de juge de paix et de greffier du juge de paix. Du 30 janvier 1791. A *Bourg-St-Andéol*, etc. In-4°, 2 p.

Digitized by Google

Loi relative aux moyens de pourvoir à la sûreté tant intérieure qu'extérieure du Royaume. Du 4 février 1791. A *Bourg-Saint-Andéol*, etc. In-4°, 4 p.

Loi relative à une augmentation de troupes, tant infanterie que cavalerie, et aux pensions de retraite qu'il convient d'accorder aux agents du pouvoir exécutif dans les pays étrangers, en cas de remplacement. Du 4 février 1791. In-4°, 3 p. A *Bourg-Saint-Andéol*, etc.

Loi portant qu'il sera délivré aux divers départements du Royaume la quantité de quarante-sept mille neuf cent trois fusils, faisant avec celle de cinquante mille ordonnée par le décret du 18 décembre dernier celle totale de quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent trois fusils. Du 4 février 1791.

A *Bourg-St-Andéol*, etc. In-4°. 7 p.

Loi portant que l'ordonnateur du trésor public dressera et remettra au comité des finances l'état des dépenses non acquittées de 1790 et celui des besoins de l'année 1791, etc. Du 4 février 1791.

A *Bourg-St-Andéol*, etc. In-4°, 3 p.

Loi relative aux scellés apposés par les ci-devant commissaires, aux constestations auxquelles il peuvent donner lieu, aux comptes, partages et liquidations ci-devant renvoyées devant les mêmes commissions, et aux adjudications de biens en vertu de jugements du ci-devant Chatelet. Du 9 février 1791.

A *Bourg-St-Andéol*, etc. In-4°, 3 p.

Loi relative, à la solde des gens de mer employés sur les vaisseaux de l'Etat, et au service des ports. Du 11 février 1791. *A Bourg-St-Andéol*, etc., in-4°, 7 p.

Loi relative aux indemnités accordées aux commandants des bâtiments de l'Etat, lorsqu'ils passeront à leur bord des personnes en vertu d'ordres du roi. Du 11 février 1791. *A Bourg-St-Andéol*, etc., in-4°, 4 p.

Loi relative à la forme du visa requis par les art. IV et XI du décret du 7 novembre et par l'article dernier du décret du 16 décembre. Du 23 février 1791. *A Bourg-St-Andéol*, etc., in-4° 6 p.

Digitized by Google

Loi qui fixe la règle à suivre pour l'imposition des ecclésiastiques. Du 23 février 1791. *A Bourg-St-Andéol*, etc., in-4°, 4 p.

Loi relative aux avoués, à la taxe des procédures faites dans les anciens tribunaux, et à la forme à observer à l'avenir dans les inventaires, partages et liquidations qui pourront intéresser des absents. Du 11 février 1791. *A Bourg-St-Andéol*, etc., in-4°, 3 p.

Loi relative au tribunal criminel à établir dans chaque département. Du 25 février 1791. A Privas [imp. P. Guillet], in-4°, 3 p.

Loi concernant la suppression des offices ministériels et l'établissement des avoués. Du 20 mars 1791. A Privas [impr. P. Guillet], in-4°, 6 p.

Lettres patentes du Roi, sur le décret de l'Assemblée nationale du 13 juillet 1790, concernant les dispositions que doivent faire, sans délai, les directoires de département et ceux des districts, pour constater la situation actuelle des recouvrements et des impositions des exercices 1788, 1789 et 1790 et pour accélérer les perceptions et rentrées des sommes arriérées. Données à Saint-Cloud le 22 juillet 1790. (Placard in-f°).

A Bourg-Saint-Andéol, de l'imprimerie de *P. Guillet*, imprimeur du Roi et du département de l'Ardèche.

(Arch. de Reboul).

Adresse de l'Assemblée électorale du district du Coiron à l'Assemblée nationale portant désaveu et improbation d'un libelle intitulé : Manifeste et protestation de 50.000 français fidèles armés dans le Vivarais pour la cause de la religion et de la monarchie, contre les usurpateurs de l'Assemblée se disant nationale. (Affaire du Camp de Jalès).

A Privas, impr. *P. Guillet*, 1790, 3 broch. in-4°.

(Arch. de l'Ardèche).

Almanach du Père Gérard pour l'année 1791, la troisième de l'ère de la liberté. Ouvrage qui a remporté le prix proposé par la Société des Amis de la Constitution, séante aux Jacobins, à Paris. Par M. Collot d'Herbois, membre de la Société.

A Bourg-St-Andéol, de l'imprimerie de *P. Guillet*, imprimeur du département de l'Ardèche et de la ville, in-12, 100 p., 1791.

(Bibl. Aug. Le Sourd).

Digitized by Google

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL des séances du directoire du département de l'Ardèche, du lundi trentième avril mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an quatrième de la liberté. (Renferme une lettre de M. Clavière, ministre des contributions publiques aux Amis de la Constitution). In-4°, 7 p.

A Privas, de l'imprimerie de *Pierre Guillet*, imprimeur du département de l'Ardèche. (Bibl. R. Labrély).

ADRESSE A LA CONVENTION NATIONALE de la Société populaire régénérée de Bourg-sur-Rhône : du 12 nivôse, an 3. (In-4°, 6 p.).

A Bourg-Saint-Andéol [impr. P. Guillet].

(Bibl. R. Labrély).

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL des Séances de l'Administration du Département de l'Ardèche. Séance publique du deux germinal, an quatrième de la République Française une et indivisible ; présens les citoyens Monfoi, Président ; Salion, Chateauvieux, Michel ; Bravais, Commissaire du Directoire exécutif ; et Gastine, Secrétaire en chef provisoire.

(Au sujet des prêtres sujets à la déportation et à la réclusion et de ceux qui ont rétracté le serment.) In-f°, 1 p.

A Privas de l'Imprimerie de *Pierre Guillet Père et fils*, imprimeurs du département de l'Ardèche.

(Arch. de Reboul.)

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations de l'Administration de la commune de Bourg-St-Andéol, départ. de l'Ardèche, du 28 ventôse an V de la République Francaise. (Au sujet de la reddition des comptes). In-4°, 12 p.

A Bourg-St-Andéol, de l'Imprimerie de *P. Guillet, Père et fils.*

(Bibl. R. Labrély.)

EXTRAIT DES REGISTRES des délibérations de la Commission administrative de l'hospice civil de Bourg-Saint-Andéol, au département de l'Ardèche.

Du 13 frimaire an X de la République Francaise, la commission administrative réunie au lieu ordinaire de ses séances : présens les citoyens Joachim-Louis-Drivet Ladernade, maire, président ; Jean-Louis Dereboul Deporte, vice président ; Mathieu Giraud ; Paul-Joseph Lachadenède et Jean-Raymond Piton Bressaut.

Digitized by Google

(Arrêté du tarif des droits à percevoir sur le bac-à-traille-du Bourg appartenant à l'Hospice.) In-f°, 1 p.

A Bourg-St-Andéol, imprimerie de *Pierre Guillet*.

(Arch. De Reboul.)

Extrait des Articles et conditions contenant règlement des droits et émoluments qui se doivent exiger sur les poids et mesures de la Ville de Bourg-St-Andéol, sous lesquelles conditions la vente en a été faite à l'hospice de la dite ville par acte du 12 juillet 1688. Confirmé et autorisé par lettres patentes données à Fontainebleau au mois de novembre 1754 et par un arrêté de M. le Préfet de l'Ardèche du 14 floréal an XIII. In-f°.

A Bourg-St-Andéol, de l'Imprimerie de *Pierre Guillet*, ancien imprimeur du département de l'Ardèche.

(Arch. De Reboul.)

Vive le Roi. Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la ville du Bourg-Saint-Andéol en Vivarais, suivie d'une adresse à Louis XVIII, ainsi conçue :

Les habitans de la ville de Bourg-Saint-Andéol, en Vivarais, à Sa Majesté très chretienne Louis XVIII, Roi de France et de Navarre. 1815.

A la fin : à Bourg-St-Andéol, *Pierre* [*Roch*] *Guillet*, imprimeur privilégié du Roi, des Etats du Vivarais et de Mgr l'Evêque.

In-4°, 4 p. (Bibl. R. Labrély et Arch. départ.)

Ordonnance de 1736 relative aux impôts, de conformité à l'Assemblée des Etats particuliers du Vivarais.

Attribué à l'Imprimerie *César Chappuis*, par M. R. Vallentin du Cheylard.

(Bibl. R. V. du Cheylard.)

Lettre Circulaire du 1er juillet 1740 datée de Largentière et due à M. de Rochemure, au sujet de la reddition des Comptes des Communautés.

Attribué à l'Imprimerie *César Chappuis*, par M. R. Vallentin du Cheylard.

(Bibl. R. V. du Cheylard.)

(A suivre)

Digitized by Google

CORRESPONDANCE ADMINISTRATIVE

DU

CITOYEN ROBERT

COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT DANS L'ARDÈCHE

(8 messidor an VII — 12 prairial an VIII.)

publiée

PAR M. L'ABBÉ A. ROCHE

(Suite XI)

N° 98.

Au Commissaire du Canton de Vernoux.

Du 28 vendémiaire An 8 (20 octobre 1799)

Il est bien vrai, cher collègue et ami, que l'instruction du Ministre sur la subvention extraordinaire relative aux portes et fenêtres est un peu louche, mais les délégataires de cet impôt, ceux qui ont achetés au Gouvernement, les sommes qui doivent en provenir semblent avoir résolu la question et leur avis à cet égard ne doit pas être suspect. Selon eux, chaque fenêtre sujette au doublement ne doit produire y compris la subvention que douze sols ou 60 centimes. Ainsi mon ami, cette décision doit faire cesser toutes contestations.

Je finis, car je suis un peu malade, au grand plaisir de tous nos honnêtes gens. Je pris hier l'émetique qui coupa court à une maladie grâve dont j'étais menacé. Aujourd'hui je suis mieux, demain je me purge, après demain je serai tout à fait guéri. En attendant je vous embrasse et vous aime.

N° 99.

A l'Agence Municipale de Privas.

Du 30 vendémiaire An huit (22 octobre 1799).

Chargé de surveiller l'exécution des lois, Citoyens, je viens de voir avec indignation que toutes les boutiques sont ouvertes, que

Digitized by Google

les ouvriers de tout genre travaillent publiquement et que même certains affichent de l'ostention *(sic)* dans cette infraction aux loix.

Cette rebellion est d'autant plus révoltante que c'est du chef-lieu de département que les autres cantons doivent recevoir l'exemple.

On menace, dit-on, Privas d'en retirer les premières autorités : sans doute que ses habitants désirent le nouvel ordre de choses puisque pour l'empêcher, ils ne peuvent pas même montrer la plus légère soumission aux loix.

Quoiqu'il en soit, Citoyen, nous ne pouvons sans être coupables tolérer de pareils abus, je vous invite donc et vous requiers de faire une tournée dans la ville, de notter toutes les boutiques autres que celles de comestible qui se trouvent ouvertes et étalées, tous les atelliers donnant sur la voye publique où vous trouverez des ouvriers à travailler, tous ceux ou celles que vous trouverez à travailler dans les rües.

Vous dresserez procès-verbal du tout et m'en donnerez copie.

Le seul travail que vous devez tolérer aujourd'hui est celui qui a rapport aux vendanges.

N° 100.

Circulaire aux Commissaires de Cantons.

Du premier brumaire An huit (23 octobre 1799).

Sous un gouvernement paternel, C. Collègues, tous les jours sont marqués par des actes de bienveillance ; tel est celui qui a donné lieu à la loi du 12 vendémiaire dernier qui proroge d'un mois le delai accordé au Jury chargé de prononcer sur les demandes de dispense militaire.

D'après le vœu de cette loi, C. Collègues, je vous invite de faire savoir a tous les conscrits et requisitionnaires de votre canton que le Jury recommancera ses séances le 11 du présent mois de brumaire, et les continuera jusqu'au commencement de frimaire suivant.

Aussitôt ce terme expiré, le Jury se dissoudra et nulle dispense ne pourra (être) accordée que par les administrations de Corps.

Je vous invite d'engager tous ceux qui se croiront autorisés à réclamer de n'apporter aucune lettre de recommandation. Les

Digitized by Google

infirmités apparentes seront les seults titres, les seules considérations auxquelles nous aurons égard. Assurez-le surtout que nous examinerons avec un scrupule et une sévérité particulière tous ceux qui chercheroient à circonvenir notre impartialité.

S. et F.

N° 101.

Au Commissaire du Dre Ex. près l'Adon Mpale du Canton de Vesseaux.

Du 9 Brumaire An 8 (31 octobre 1799).

Le Ministre de la Justice m'écrit du 1er de ce mois, citoyen, que le Directeur de la poste aux lettres à Aubenas vient de l'informer que l'administration municipale de votre Canton fait retirer très inexactement les dépêches de la poste en sorte que les numéros du bulletin des lois s'y accumulent et y restent longtemps en souffrance. Une négligence dont le résultat est de retarder dans un canton la connoissance des loix doit être promptement réprimée. Veuillez me rendre compte sur le champ des mesures prises par l'administration pour l'exécution de l'article premier de l'arrêté du Dre exécutif du 4 Nivôse An 5 par lequel elle est chargée de nommer un commis qui soit spécialement chargé de se rendre tous les tridis, sextidis et décadis au Bureau de la Poste le plus voisin (pour votre canton c'est Aubenas) tant pour y porter les dépêches de l'Administration municipale, les votres et celles du Juge de paix, qu'il est tenu d'aller prendre chez eux que pour en retirer les dépêches qui leur seront adressées et les remettre à chacun d'eux.

Je vous préviens que si cette inertie duroit plus longtemps je ne pourrois me dispenser de provoquer contre vous et l'Administration municipale, auprès de l'administration centrale l'application des dispositions de l'article 6 du même arrêté. Mais j'ai lieu de croire que vous la ferez cesser s'il est vrai qu'elle eût encore lieu à la reception de ma lettre.

S.et F.

N° 4.

Au président de l'Administration centrale.

Du 14 brumaire an 8 (5 novembre 1799).

Je vous transmets, citoyens administrateurs, un procès-verbal de l'agent municipal de la commune d'Empurany, canton de La

Digitized by Google

Mastre, constatant un délit qui continue de se commettre dans cette commune malgré la ferme opposition de l'agent municipal. Je vous invite à prendre les mesures nécessaires pour le faire cesser ; la plus sûre, ce me semble, seroit de faire descendre la cloche par la force armée et la faire porter au chef-lieu du canton ; vous le pouvez d'autant plus qu'elle n'est pas le timbre d'une horloge.

En marge. N. B. Joint à la présente le procès-verbal de l'agent municipal de la commune d'Empurany, constatant le son habituel de la cloche, malgré la ferme opposition dudit agent municipal, en date du 28 thermidor an 7 (15 août 1799). S. et F.

N° 102.

Au Commissaire du Canton de St-Péray.

Du 16 Brumaire An 8 (7 novembre 1799).

La maladie grâve dont je relève, mon cher commissaire, m'a empêché de répondre plus tôt à votre lettre du 1er de ce mois.

Je vois que votre bonté vous a induit dans une erreur bien dangereuse. Ce Béraud qui joue si finement à vos yeux le rôle de républicain est un déshonté coquin et ce n'est pas un chirurgien ci-devant prêtre, c'est un prêtre ci-devant chirurgien. Cet hypocrite abandonna les armées de la République pour venir augmenter le nombre de ceux qui égarent par le fanatisme les trop crédules habitants des campagnes, il a été trouvé chez lui des régistres de naissance et décès qu'il a reconnu et avoué, et ce Tartuffe a osé nier qu'il exerça les fonctions du culte Catholique. Il faut mon ami vous méfier de cet homme. Je vous recommande et vous requiers de faire cesser aussitôt la présente reçue toute communication avec ce prêtre ainsi qu'avec tous les autres. Sous aucun prétexte personne ne doit les voir. Si on a des charités à leur faire on doit les remettre au concierge et jamais en main propre. Vous avez tout à craindre de ces ennemis perpétuels de l'ordre et de la tranquillité publique. Ils doivent regarder comme une grande faveur du gouvernement de n'être pas relégués vivants d'une société qu'ils ont voulu mettre à feu et à sang, et s'ils n'étaient pas aussi méchants qu'ils le sont ne resteroient-ils pas tranquilles et contents de leur sort ? Ne vous laissez pas, mon cher

Digitized by Google

collègue, appitoyer par cette espèce de monstres. La philantropie a en horreur les méchants et cette espèce d'hommes ne peut pas devenir bonne. Je vous le répète toute communication avec Beauregard doit être sévèrement prohibée quelle cause qu'on puisse alléguer, soit infirmité, soit institution, il est absurde de penser que pareil abus puisse être toléré. S. et. F.

N° 5.

Au président de l'Administration centrale.

Du 18 Brumaire An 8 (9 novembre 1799).

Le ministre de la police me charge, citoyens administrateurs, de vous requérir de vous prononcer sur le sort du prêtre réfractaire Dautheville dit Poncerre, qui vous a été envoyé par l'administration départementale du Rhone. Je vous fais cette réquisition, et je conclus d'après l'examen des pièces qui le concernent à ce que vous ordonniez qu'il soit déporté. S. et. F.

N° 6.

Au président de l'Administration centrale.

Du 19 Brumaire An 8 (10 novembre 1799).

D'après la consultation ci-jointe du C^en^ Cambacères, aujourd'hui ministre de la justice ; d'après les preuves que j'ai acquises de l'illégitimité des droits d'après lesquels Milhaut de Vernoux jouit d'une propriété nationale connue sous le nom de Prélong ; d'après la partialité révoltante qui dicta le jugement qu'il obtint il y a environ un an ; enfin d'après l'intérêt que nous devons prendre à la chose publique et l'opposition que nous devons sans cesse apporter à ce que le Gouvernement ne soit la dupe de la rapacité et de l'improbité d'aucun particulier, je viens vous inviter à m'autoriser de citer led. Arcade Milhaut pour qu'il ait à se désister sur le champ de la propriété de la terre nationale appellée Prélong, sous peine d'y être contraint par les formes ordinaires, lui déclarant que nous renonçons par cette nouvelle instance à toute voye d'appel sur les jugements antérieurs.

Cette affaire étant d'une importance assez majeure, j'espère, Citoyens administrateurs, que vous voudrez bien ne mettre aucun délai dans votre décision. S. et F.

Digitized by Google

N° 104.

Au Commissaire du Canton de Largentière.

Du 19 Brumaire An 8 (10 novembre 1799).

J'ai reçu dans le temps, C. C., les lettres que vous m'écrivites sur les expéditions de notre brave général Nivet, si je ne vous ai pas répondu plus tôt c'est une maladie grâve que je viens d'essuyer qui en a été la cause. Je vous prie de ne pas vous empêcher pour cela de me tenir instruit de tous les événements qui pourront avoir lieu dans votre malheureux canton et dans les environnants.

On m'a rapporté que plusieurs brigands se rendoient avec leurs armes, demandoient leur pardon et une feuille de route pour se rendre aux armées, dites-moi je vous prie ce qu'il en est.

J'ai fait ce que j'ai pu pour obtenir de l'administration centrale qu'elle demandât la mise en état de trouble de votre canton et de celui de Vallon, j'en ai même fait la réquisition par écrit, mais en vain. Je suis convaincu qu'il faudra en venir là. Le bien qu'a produit la seule peur de cette mesure prouve bien clairement celui que produiroit son exécution. Il est malheureux que des raisons particulières empêchent les hommes de penser tous de même lorsqu'il s'agit du bien général, il ne reste à celui qui le désire vraiment que d'en gémir, et c'est ce que je fais.

Dites bien des choses pour moi, et communiquez ma lettre, je vous prie, si vous le jugez à propos S. et F.

N° 25.

Au commandant du 1er Bataillon auxiliaire de l'Ardèche.

Du 22 Brumaire An 8 (13 novembre 1799).

Je vous requiers, Citoyen commandant, d'envoyer chez le percepteur de l'An sept de la commune du Bourg-St-Andéol dix fusilliers qui resteront à ses ordres et auxquels il payera ou fera payer un franc par jour à chacun et nourrir jusqu'à ce que ses rôles de l'an 7 étant soldés, le préposé de l'arrondissement d'Aubenas, mais lui seul, vous invite de retirer vos dix hommes.

Si, comme je le pense, les dix hommes que vous commandez sont républicains, ils pourront s'occuper pendant leur séjour au Bourg, de faire joindre les conscrits et réquisitionnaires sans rien exiger d'eux ni de leurs parents. S.

Digitized by Google

N° 26.

Au Citoyen Trappier, commandant le 1er bataillon de l'Ardèche.

Du 22 Brumaire An 8 (13 novembre 1799).

J'ai, je crois, C. Commandant, persuadé au citoyen Lahondès le tort qu'il avoit eu de transmettre à vos supérieurs copie de l'espèce de jugement qu'il avoit porté contre vous sans vous entendre par la lettre qu'il vous adressa le 16 courant et dont vous me transmettiez copie le 19. L'Administration doit, je crois, vous en avoir fait connaître ses regrets par le citoyen Dayzac l'un de ses membres, elle m'a assuré qu'elle n'avoit transmis copie de cette lettre qu'au Général Nivet qui est votre ami. Ainsi disculpez-vous, prouvez-moi qu'à l'époque où vous avez envoyé les cent hommes à Rochemaure, ce canton étoit en retard de sa réquisition de quatre vingts lits au moins, et je vous promets que je ferai destituer l'agent Municipal qui vous aura faussement dénoncé, et sur la parole duquel on vous a accusé sans vous entendre. S. et F.

Si contre le gré de tous vos amis et de tous les républicains de l'Ardèche, vous vouliez absolument donner votre démission, je vous prie de m'en instruire à temps, afin que je puisse prévenir qu'on vous remplace par un étranger, ce qui détruiroit surement tout le fruit de nos travaux et désorganiseroit le bataillon.

N° 106.

Aux Commissaires des Cantons.

Du 22 Brumaire An 8 (13 novembre 1799).

Ce fut par erreur, Citoyens Collègues, qu'on vous expédia les mandats de votre traitement de Commre des deux trimestres de Nivôse et Germinal puisque les fonds n'en étaient pas faits et que la trésorerie n'avoit pas ordonné cette dépense. Renvoyez-moi de suite ces mandats ; aussitôt que je les aurai reçus je vous adresserai celui du mois de nivôse et huit premiers jours de pluviôse.

Si on vous paye par si petites parcelles n'en accusez pas le Gouvernement, il fait ce qu'il peut pour acquitter le tribut de reconnoissance qu'il doit au zèle avec lequel vous le servez. Que votre surveillance ne se ralentira pas, si nous sommes loin de

Digitized by Google

ces grands voleurs qui ont épuisé le trésor public, nous sommes entourés de petits, faisons les connaître. Soyez sûrs que la justice les atteindra, son règne n'est pas loin et je prévois que bientôt son glaive nous vangera des grands fripons qui ont paralisé le payement des fonctionnaires. S. et F.

N° 107 Au nom de la Loi

Réquisition à l'Agence Mpale de la Commune de Privas.

Privas le 23 Brumaire An 8 (14 novembre 1799).

Le Commissaire central requiert l'agence Mpale de Privas de faire à l'instant publier avec le plus d'appareil possible la loi qui transfère à St-Cloud le corps législatif, et charge le général Buonaparte de son exécution, de faire publier en même temps l'adresse au peuple ainsi que les deux proclamations du Grand Général à ses soldats et à la Garde Nationale sédentaire de Paris.

Le Commandant de la Garde Nationale et vingt-cinq hommes de sa troupe, le Commandant de la place avec vingt-cinq hommes de sa troupe, le commandement de la Gendarmerie avec toute la cavalerie actuellement à Privas, de vous accompagner dans la publication que vous ferez faire de ladite loi et des pièces précitées.

Pour donner plus d'éclat à la publication de ce grand acte de Salut public, je vous invite de le faire au flambeau à six heures du soir. S. et F.

(A suivre)

Digitized by Google

CHRONIQUE
DE LA GUERRE

M. *Paul Vitou*, dont nous avons annoncé la mort glorieuse, avait mérité la citation suivante : « Le caporal Paul Vitou, toujours volontaire pour les missions les plus dangereuses, a, le 2 août 1916, au cours de l'attaque d'une tranchée allemande, littéralement électrisé les hommes qui l'entouraient, par le bel exemple de sang-froid, d'énergie et de calme qu'il leur a donné ; a été tué bravement à son poste de combat ».

Notre collaborateur, le docteur *Jullien*, médecin-major, assez grièvement blessé, mais en voie de guérison, déjà cité à l'ordre du jour, vient d'être l'objet d'une deuxième citation : « Modèle de sang-froid et de bonne humeur tranquille, toujours en première ligne et prêt à se porter en avant pour porter secours aux blessés, même étrangers de son groupe. A été grièvement blessé le 20 août 1916, à la position de batterie, en portant secours à des canonniers tombés sous un violent bombardement de 210. »

Nous adressons au Docteur Jullien, avec toutes nos félicitations, nos vœux de prompt rétablissement.

Joseph de Pampelonne, enseigne de vaisseau de première classe : « A, sous le feu de l'ennemi, dirigé le tir de ses pièces avec un calme, un sang-froid et une adresse remarquables ». (Ordre de l'escadre des Dardanelles, 15 juin, 1915).

Roger de Pampelonne, lieutenant au ...e Dragons, a été cité à l'ordre de l'armée, dès le début de la campagne, (12 septembre 1914) pour sa « belle conduite au feu ». Il a été cité une deuxième fois à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur, à la suite des combats devant Dixmude (2 novembre 1914) : « Brillant officier de reconnaissances, s'est fait remarquer par son énergie et son sang-froid dans plusieurs circonstances périlleuses. A été grièvement blessé. »

Digitized by Google

Henri Largier, de Villeneuve-de-Berg, « sergent du 61e régiment d'infanterie, a fait preuve de courage et d'intrépidité durant le combat du 2 août 1916 en entraînant sa demi-section à l'assaut. S'est particulièrement distingué dans l'organisation de la tranchée conquise, en maintenant ses hommes sous un tir d'artillerie lourde extrêmement violent, se dépensant sans compter. — 13 août 1916. (Ordre de la brigade) (1).

Le 24e bataillon de Chasseurs Alpins comptant de nombreux Ardéchois nous croyons devoir donner la décision suivante qui confère la fourragère aux chasseurs de ce bataillon.

La fourragère a été conférée au 24e bataillon de chasseurs qui a obtenu les 2 citations suivantes à l'ordre de l'armée :

« Ont fait preuve d'une vaillance et d'une énergie au-dessus de tout éloge en enlevant une position très solidement organisée dans laquelle l'ennemi se considérait comme inexpugnable, d'après les déclarations mêmes des officiers prisonniers. Lui ont fait subir des pertes considérables et, malgré un bombardement des plus violents, n'ont cessé de progresser pendant plusieurs journées consécutives pour élargir leur conquête ».

« Le 3 septembre 1916, sous le commandement du commandant Meilham, a atteint d'un superbe élan tous les objectifs qui lui étaient assignés, malgré un violent tir de barrage ennemi. S'est maintenu énergiquement sur le terrain conquis, faisant à l'ennemi 300 prisonniers et capturant 7 mitrailleuses. » — *Echo de Paris*, 5 septembre 1916.

Philippe Abauzit, de Labégude, soldat au ...e régiment d'infanterie. « Soldat très courageux, sur le front depuis le début de la campagne, blessé le 20 décembre 1914, est revenu sur le front sitôt guéri ; se propose comme volontaire pour toutes les missions difficiles et donne à tous l'exemple d'un très grand courage et d'un dévouement absolus. » (Ordre du régiment). — *Nouvelliste*, 13 septembre 1916.

Marcel Aimé, de Toissieux, soldat au 14e d'infanterie. « Très bon soldat, toujours plein d'entrain, montrant l'exemple à ses

(1) **Communication d'un fidèle abonné.**

Digitized by Google

camarades, glorieusement tombé à l'attaque du 18 mars 1916.» (Ordre du régiment). — *Gazette d'Annonay*, 20 mai 1916.

Henri Alvéry, des Assions, blessé et amputé d'une jambe, a reçu la médaille militaire. — *Nouvelliste*, 11 septembre 1916.

Albert Arnaud, du Teil, caporal au 173e régiment d'infanterie. « Courageux jusqu'à la témérité, s'est déjà distingué en maintes circonstances. A dispersé à la grenade un groupe de travailleurs ennemis et l'a empêché d'installer un petit poste sur un point où il nous gênait. » — *Ibidem*, 5 septembre 1916.

Léon Arnaud, d'Annonay, soldat au ...e régiment d'infanterie. « S'est fait remarquer depuis le début de la campagne par sa belle conduite au feu. » A été blessé deux fois. (Ordre de la brigade). — *Gazette d'Annonay*, 15 juillet 1916.

Paul Audouard, d'Annonay, soldat ..e régiment d'infanterie, détaché comme agent de liaison à l'Etat-Major de la Brigade. « Courageux et dévoué. Le 24 mai 1916, sous un bombardement intense, s'est porté au secours de camarades enterrés dans leur abri par l'explosion d'un obus et les a conduits au poste de secours. » (Ordre de la brigade). *Ibidem*, 24 juin 1916.

Avias, de Mirabel, brancardier, a été cité à l'ordre du service de santé : « A rempli en toutes circonstances avec dévouement les missions périlleuses qu'on lui a confiées à plusieurs reprises. Surpris par un tir de barrage dans la nuit du 3 août et blessé assez grièvement, a exécuté jusqu'au bout sa consigne, a ramené lui-même sa monture et n'a consenti à se faire panser qu'après tous ses camarades. » — *Nouvelliste*, 14 septembre 1916.

Basile Ayme, de St-Jean-le-Centenier, soldat au ..e bataillon de Chasseurs alpins, mort pour la France, a été cité à l'ordre de la brigade. — *Ibidem*, 28 septembre 1916.

Pierre Balandraud, de St Marcel-lès-Annonay, « soldat dévoué et actif, employé à la manutention des munitions dans un parc de division, s'est, pendant une période critique, dépensé sans compter de jour et de nuit sous les bombardements que la proximité des dépôts de munitions rendait particulièrement dangereux ». (Ordre du régiment, 3 septembre 1916). — *Gazette d'Annonay*, 23 septembre 1916.

Digitized by Google

César Baliste, d'Annonay, sergent mitrailleur d'infanterie coloniale. « Blessé, le 1er septembre 1914, a refusé de se laisser évacuer ; blessé une seconde fois, le 7 septembre. Au cours d'un séjour de cinq mois et demi, aux Dardanelles, a fait preuve d'un absolu dévouement, de courage et d'abnégation ». (Ordre du régiment). — *Ibidem*, 1er juillet 1916.

2e citation. — *César Baliste*, d'Annonay, sergent mitrailleur à l'armée d'Orient « étant en reconnaissance d'emplacement de batterie, sous un bombardement des plus violents, est allé relever son officier qui venait d'être blessé en avant, l'a ramené au poste de secours et a repris immédiatement sa place. » — *Ibidem*, 27 septembre 1916.

Jules Barou, d'Annonay, caporal au 3e d'infanterie, a été cité à l'ordre du régiment pour la façon parfaite dont il a assuré, du 11 au 21 mars dernier, le service de patrouille ou de liaison. A reçu la croix de guerre et les galons de sergent. — *Ibidem*, 20 mai 1916.

Joseph Barruel, de Saint-Pierre-sous-Aubenas, maître pointeur au ...e d'artillerie « sur le front depuis le début de la campagne, a assuré avec beaucoup de sang-froid et d'entrain le tir de sa pièce et le ravitaillement en munitions dans des conditions difficiles, en particulier le 23 et le 24 juin (1916) alors que la batterie était violemment bombardée par des obus à gaz asphyxiants. » — *Nouvelliste*, 16 septembre 1916.

Battandier, de Tournon, a mérité une citation. — *Ibidem*, 14 septembre 1916.

Jean Béolet, de St-Romain-d'Ay, soldat au 261e régiment d'infanterie. « Sur le front depuis le début de la campagne, a donné maintes preuves de courage et d'entrain, a été tué à son poste de guetteur. » (Ordre du régiment). — *Ibidem*, 29 avril 1916.

Marcel Béraud, de Labégude, sergent au 163e régiment d'infanterie, puis sous-lieutenant au 141e de l'arme, a mérité la croix de guerre le 30 novembre 1915. — *Nouvelliste*, 13 septembre 1916.

Pierre Berne, d'Annonay, caporal au 61e d'infanterie. « Courageux et audacieux. Volontaire pour toutes les missions périlleuses.

Digitized by Google

A exécuté en plein jour sous le feu de l'artillerie une reconnaissance qui a rapporté de précieux renseignements sur les positions ennemies. » (Ordre de la brigade). — *Gazette d'Annonay*, 22 juillet 1916.

Emile Boiron, d'Alba, soldat brancardier, mort pour la France, a mérité la citation suivante : « Sur le front depuis le début de la guerre, s'est toujours distingué par son zèle et son dévouement dans ses fonctions de brancardier, a été remarquable de courage, a continué à donner des soins aux blessés de sa compagnie sous un violent bombardement : tué en accomplissant sa mission. » — *Nouvelliste*, 13 septembre 1916.

Jean Bonnaure, de Vallon, grièvement blessé, a reçu la Médaille militaire. — *Ibidem*, 29 septembre 1916.

Marcel Brachet, de La Voulte, maréchal des logis d'artillerie, a reçu la Médaille militaire. — *Petit Marseillais*, 2 septembre 1916.

Jean-Emile Brias, d'Annonay, soldat du 17e d'infanterie, a été cité à l'ordre du régiment. — *Gazette d'Annonay*, 26 août 1916.

Eugène Broutechoux, d'Annonay, brancardier au 141e régiment d'infanterie. « A fait preuve d'une superbe abnégation en allant à maintes reprises, en particulier le 23 février 1916, relever des blessés sous un violent bombardement. » (Mort pour la France, tué par un obus, le 11 mars 1916). (Ordre de la division). — *Ibidem*, 6 mai 1916.

Philippe-Joseph-Jean Cadet, d'Annonay, brigadier au 114e d'artillerie lourde, a mérité la citation suivante : « Jeune brigadier téléphoniste ayant un mépris absolu du danger, volontaire chaque fois pour les missions dangereuses, blessé le 29 août 1916 en vérifiant la ligne téléphonique de la batterie sous un violent bombardement. » — *Ibidem*, 30 septembre 1916.

Ludovic Ceyte, de Sainte-Eulalie, religieux de la Congrégation des Oblats de St-François de Sales, soldat brancardier au ... d'infanterie, mort pour la France. « A donné en maintes circonstances les preuves du dévouement le plus grand et du mépris le plus absolu du danger en se portant au secours des blessés. A été tué par un obus le 16 mars (1916) alors qu'il

Digitized by Google

accourait au secours de blessés d'un corps voisin. » — *Nouvelliste,* 18 septembre 1916.

Ceyte, de Sainte-Eulalie, religieux de la Congrégation des Oblats de St-François de Sales, frère du précédent, caporal au ... d'infanterie, « étant chef de l'un des sous-groupes d'une reconnaissance chargée de nettoyer des tranchées allemandes, a fait preuve de sang-froid et d'énergie en entraînant ses hommes à l'entrée d'un abri défendu par l'ennemi. A été blessé en accomplissant sa mission. » — *Ibidem,* 18 septembre 1916.

Marcel Chalamel, du Pouzin, aspirant au 134e d'infanterie : « A fait preuve, pendant les combats du 4 au 9 août 1916, d'un courage et d'un mépris absolus du danger. Toujours prêt à remplir les missions les plus périlleuses, a, par son calme et son énergie, maintenu le moral très élevé chez ses hommes et en toutes circonstances en a obtenu ce qui avait été demandé ». — *Ibidem,* 13 septembre 1916.

Pierre-Louis Chalencon, de Berrias, maréchal des logis d'artillerie. « Sous-officier du plus grand mérite par sa distinction, son instruction et sa haute conception du devoir. Choisi comme adjoint au colonel commandant l'artillerie de la division, a rendu, depuis le début de la guerre, les services les plus signalés en toutes circonstances, sans connaître la fatigue et sans souci du danger. » A été glorieusement tué le 15 juillet 1916. — *Ibidem.* 10 septembre 1916.

Victor Chappuis, de Thueyts, canonnier au 19e d'artillerie. « Malgré un violent bombardement et quoique légèrement indisposé par les gaz asphyxiants, a assuré les fonctions de sous-chef mécanicien pour la répartition des munitions dans la batterie de tir. » — *Ibidem,* 24 septembre 1916.

Louis Chastagnier, de Saint-Etienne-de-Fontbellon, mort pour la France, a mérité la citation suivante : « Malgré une blessure assez sérieuse, a continué à assurer son service et a refusé de se faire évacuer. » — *Ibidem,* 13 septembre 1916.

Joannès Chazal, d'Annonay, sergent au 8e colonial. « Arrivé au front le 9 août 1914, excellent sous-officier. Le 3 février 1915,

Digitized by Google

envoyé au cours de l'attaque reconnaître un emplacement, a accompli sa mission sous un feu extrêmement violent, blessé, n'a pu rejoindre nos lignes que plusieurs heures après. » (Ordre du régiment). — *Ibidem*, 15 juillet 1916.

Emile Chazalet, de Lablachère, grièvement blessé, à été décoré de la Médaille militaire. — *Petit Marseillais*, 9 septembre 1916.

Edouard Chomel, d'Annonay, adjudant au 55e d'iufanterie. « Au front depuis le début de la campagne sans aucune interruption, a pris part à toutes les opérations où le régiment a été engagé. A, par son courage maintenu sa section les 2 et 3 juin sous deux violents bombardements au cours desquels elle perdit le tiers de son effectif. » (Ordre de la brigade). — *Gazette d'Annonay*, 2 août 1916.

Marcel Chomel, de St-Marcel-lès-Annonay. « Zouave de première classe à la 15e compagnie, agent de liaison du commandant de la compagnie, fait preuve du plus grand courage en toutes circonstances. Pendant l'action du 24 janvier 1916, a assuré, sous un violent bombardement, la liaison des diverses unités de la compagnie, faisant le coup de feu en même temps ». (Ordre du corps d'armée). — *Ibidem*, 29 avril 1916.

Martial Chomel, d'Annonay, sous-lieutenant au 67e bataillon de chasseurs alpins. « Jeune officier ardent et énergique. Très aimé de ses chasseurs qu'il a toujours enthousiasmés par sa magnifique attitude au feu. Déjà trois fois cité pour sa belle conduite. A été grièvement blessé le 12 juillet 1916 : amputation de la main gauche, énucléation de l'œil droit. » (Légion d'honneur et croix de guerre avec palme). — *Ibidem*, 12 août 1916.

Léon Collard, d'Annonay, aide-major de 2e classe 4e bataillon du 262e régiment d'infanterie. « Officier toujours courageux, rempli de dévouement. Lors des affaires du premier juillet, a fait preuve du plus grand courage, allant relever et donner des soins à un officier grièvement blessé, malgré un tir de barrage intense. » (Ordre de la brigade). — *Ibidem*, 22 juillet 1916.

Gaston de Colonjon, d'Annonay, sous-lieutenant au 162e régiment d'infanterie. « Le 10 mai 1916, s'est porté avec une pièce

Digitized by Google

au barrage au moment d'une attaque. S'est dépensé sans compter avec un courage simple et froid très remarquable. A grandement contribué au succès de l'attaque ». (Ordre de la division). — *Ibidem*, 17 juin 1916.

2e citation. — « Etant en réserve a été porté, sous un violent bombardement, le 9 avril, en première ligne. Par son sang-froid et son courage, a contribué à ce que trois pièces exécutent un tir qui a aidé à arrêter l'attaque allemande. » (Ordre du régiment). — *Ibidem*, 15 juillet 1916.

Fernand Corbessas, d'Annonay, sergent au 99e d'infanterie. « Excellent sous-officier, blessé en septembre 1914, revenu au front au début de 1915, n'a cessé d'être pour ses hommes un exemple de calme et de courage, en particulier au cours de l'attaque du 22 avril, de nouveau blessé le 10 mai. » (Ordre de la division). — *Ibidem*, 5 août 1916.

Joseph-Elie Courtial, d'Annonay, infirmier à la 24e compagnie du 261e d'infanterie. « Au cours des combats des 13 et 14 juillet a fait preuve du plus grand courage en allant relever de nombreux blessés, sous un feu des plus violents. A été blessé. » (Ordre de la division).

Jean Crouzet, de St-Félicien, soldat au 261e régiment d'infanterie. « Soldat d'une grande bravoure, blessé d'un éclat d'obus à son poste de guetteur, a continué sa faction et a refusé de se faire évacuer ; a été grièvement blessé le lendemain ». (Ordre du régiment). — *Ibidem*, 29 avril 1916.

Ferdinand Croze, d'Annonay, caporal infirmier au 6e bataillon du ...e régiment d'infanterie. « Depuis le début de la campagne a constamment fait preuve de courage et de dévouement. Le 26 mai, a pansé les blessés sous un bombardement violent. » (Ordre du régiment). — *Ibidem*, 24 juin 1916.

Dannerolle, d'Annonay, soldat au 61e d'infanterie. « Sur le front depuis le début. Très bon soldat. Le 15 juillet 1916 au cours d'un violent bombardement d'une reconnaissance ennemie a été mortellement frappé à son poste de combat au moment où il attendait l'adversaire pour le démolir par son feu. » (Ordre de la division). — *Ibidem*, 26 avril 1916.

Digitized by Google

Gaston Debicki, d'Annonay, est décoré de la Légion d'honneur. « Lieutenant au ...e d'infanterie. Belle attitude au feu, pendant les combats de septembre 1914. Devenu commandant de compagnie, après la blessure de son capitaine, le 7 septembre, l'a conduite avec courage et énergie jusqu'au 20 septembre 1914, jour où, en l'entraînant à l'attaque, il a été atteint d'une blessure très grave (1). »

Albert Derocles, de Rosières, adjudant d'infanterie, a mérité une citation. — *Petit Marseillais*, 2 septembre 1916.

Germain Desseux, d'Annonay, sergent de la 8e compagnie du 171e régiment d'infanterie. « Sous-officier remarquable par son entrain et son courage au feu. Blessé très grièvement le 29 février 1916 en dirigeant l'exécution d'une tranchée sous le feu de l'ennemi. » (Ordre du corps d'armée).

Edmond Didier, d'Annonay, sous-lieutenant de réserve au ...e régiment d'infanterie. « Le 9 mars 1916, au cours d'un violent bombardement, a donné le plus bel exemple de sang-froid et de mépris du danger aux hommes de sa section, a été mortellement blessé. » (Ordre de l'armée). — *Gazette d'Annonay*, 15 juillet 1916.

Lucien Doize, de la Chapelle-sous-Aubenas, du 2e régiment d'artillerie de montagne, mort pour la France. « Canonnier ayant toujours fait preuve d'un courage tranquille et du plus complet dévouement. Mortellement atteint pendant l'accomplissement d'une mission. » — *Nouvelliste*, 3 septembre 1916.

Jean Dorain, de Quintenas, soldat au 203e régiment d'infanterie. « Excellent soldat à tous égards, d'un courage remarquable, a été blessé très grièvement, par un éclat d'obus le 29 février 1916. » Mort au champ d'honneur. (Ordre de l'armée et Médaille militaire). — *Gazette d'Annonay*, 17 juin 1916.

Léonce Eldin, de Ruoms, soldat au ... d'infanterie : « A assuré au Mort-Homme, du 25 au 30 juin 1916, avec le plus grand calme et le plus grand sang-froid, son service de guetteur malgré la mitraille et les obus. » (Ordre du régiment). — *Nouvelliste*, 19 septembre 1916.

(1) Voir p. 52.

Digitized by Google

Victorin Eldin, de Saint-Maurice-d'Ibie, déjà cité et décoré de la Médaille militaire (1), vient de mériter une seconde citation. — *Ibidem*, 28 septembre 1916.

François Escoffier, de Saint-Cyr, soldat au 261e régiment d'infanterie. « Soldat d'une grande bravoure, blessé d'un éclat d'obus à son poste de guetteur, n'a pas voulu le quitter avant la relève régulière et a continué à assurer son service. » (Ordre du régiment). — *Gazette d'Annonay*, 29 avril 1916.

Auguste Fabre, des Assions, caporal tambour, a mérité une citation pour le courage dont il a fait preuve en transmettant des ordres au milieu d'une pluie de balles et d'obus. — *Nouvelliste*, 11 septembre 1916.

Aphrodis Fargier, du Pont-de-Labeaume, a mérité trois citations : voici le texte de la première et de la troisième.

1re citation. — « Soldat d'élite. Aime le danger, se plaît dans la bataille. Déjà cité trois fois à l'ordre du régiment pour la bravoure et le dévouement dont il a fait preuve en assurant depuis le début de la campagne les pénibles fonctions de téléphoniste. Le 12 septembre 1916 après avoir maintenu les communications des premières lignes françaises avec la batterie, malgré un violent bombardement, a suivi une colonne d'attaque dans une tranchée allemande, et s'est dépensé sans compter pour établir les liaisons nouvelles. »

3e citation. — « Depuis septembre 1915 assure les fonctions de brigadier téléphoniste avec un zèle et un entrain au-dessus de tout éloge. Par son exemple a su communiquer à tout son personnel ses belles qualités de bravoure et sa conscience professionnelle ; a assuré dans des circonstances difficiles une liaison parfaite de la batterie aux premières lignes de tranchées. » — *Ibidem*, 16 et 30 septembre 1916.

Fermond, de Tournon, sous-lieutenant au 55e d'infanterie, a mérité une citation. — *Ibidem*, 14 septembre 1916.

Firmin Fulachier, d'Asperjoc, « soldat énergique et courageux.

(1) Voir p. 389.

Digitized by Google

a servi sa pièce d'une façon parfaite, malgré le danger, et a ainsi aidé à la progression des premières vagues. » — *Ibidem*, 6 septembre 1916.

Ulysse Garilhe, de Gravières, sergent au 6e d'infanterie, mort pour la France. « Sous-officier très brave, toujours prêt à remplir les missions les plus dangereuses : le 21 novembre 1914 est allé, à la tête d'une patrouille, reconnaître les tranchées allemandes sous le feu de l'artillerie ennemie. A été tué le 23 septembre 1915, alors que, déjà blessé, il donnait ses soins à un camarade blessé et resté comme lui sur le terrain. » — *Ibidem*, 5 septembre 1916.

Joannès Gaumier, d'Annonay, maréchal des logis, du 15e escadron du train des équipages militaires. « Lors d'un bombardement par avions ayant blessé 5 hommes du convoi dont 3 mortellement, tué quatre chevaux et blessé trois autres. A conservé son calme et son sang-froid et a donné un concours actif malgré le danger, aux opérations de secours aux blessés et au dégagement des voitures dont les attelages étaient atteints. » (Ordre de la brigade). — *Gazette d'Annonay*, 22 juillet 1916.

Marius-Emile Ginhoux, de Mayres, mort pour la France. « Soldat d'un courage remarquable, blessé mortellement étant aux tranchées de première ligne. » — *Nouvelliste*, 16 septembre 1916.

Laurent Giraud, d'Annonay, sergent au 75e d'infanterie. « Très bon sous-officier, sur le front depuis le début de la campagne, a toujours donné l'exemple du devoir, a été blessé très grièvement à son poste de combat, mort peu de temps après des suites de sa blessure. » (Ordre de l'armée). — *Gazette d'Annonay*, 19 août 1916.

Marcel Giraud, d'Aubenas, soldat musicien au 52e d'infanterie; « Soldat plein de bravoure, n'a cessé durant la nuit du 14 au 15 août 1916 de transporter des blessés des premières lignes à l'arrière, sous un violent tir de barrage. » — *Nouvelliste*, 8 septembre 1916.

Jules Gouyet, d'Annonay, clairon au 172e d'infanterie. « S'est signalé par sa bravoure au combat du ... 1916 ; blessé, n'a voulu aller à la visite que quatre jours plus tard et sur l'ordre de son

Digitized by Google

chef de section ». (Ordre du régiment). — *Gazette d'Annonay*, 26 août 1916.

Charles Grange, d'Annonay, du 22e régiment d'infanterie coloniale. « Soldat mitrailleur d'un calme et d'un courage sans bornes. Le 10 février 1916, est demeuré à sa pièce sous un bombardement très violent, bien que sa main droite fut hachée par un éclat d'obus ». (Ordre du corps d'armée). — *Ibidem*, 15 juillet 1916.

Pierre-Jules Grange, de Visanty-lès-Annonay, maréchal des logis à la 18e section des munitions de 75 du 19e d'artillerie. « Dans la nuit du 1er au 2 juin pendant un ravitaillement sur une position de batterie et sous un bombardement des plus violents, avec gaz asphyxiants, a fait preuve durant trois heures, du plus bel esprit d'obéissance, de dévouement et d'énergie ». (Ordre de la division). — *Ibidem*, 5 août 1916.

Henri Guérin, d'Aubenas, a mérité la citation suivante : « A assuré, le 2 août 1916, sous un violent bombardement, la liaison constante avec le chef de bataillon. Renversé plusieurs fois par des explosions, n'a pas voulu cesser ses fonctions malgré la commotion qui l'avait fortement indisposé. » — *Nouvelliste*, 9 septembre 1916.

Paul Guyon, d'Annonay, quartier-maître mécanicien du sous-marin « Bernouilli ». « A fait preuve de sang-froid et de calme lors du torpillage d'un bâtiment ennemi et pendant les nombreuses attaques subies. » — *Gazette d'Annonay*, 20 mai 1916.

Louis Hilaire, d'Issarlès, caporal au 312e d'infanterie, a mérité la citation suivante : « Caporal chef de pièce du plus grand calme ; aux combats du 15 juin (1916) a assuré son service durant un violent bombardement, refusant de se laisser relever ; blessé, a refusé son évacuation. » (Ordre de la brigade). — *Nouvelliste*, 18 septembre 1916.

Pierre Jamet, d'Annonay, du 317e régiment d'infanterie. « Est resté seul à son poste de guetteur pendant un violent bombardement de 2 heures 1/2, le 3 avril 1916, son camarade ayant été tué à ses côtés et n'a cessé d'observer les mouvements de l'ennemi

Digitized by Google

d'un endroit des plus périlleux, sans un moment de défaillance. » (Ordre du régiment). — *Gazette d'Annonay*, 8 juillet 1916.

Pierre Jomaron, d'Annonay, soldat au 99e régiment d'infanterie. « En campagne depuis le début, soldat remarquable de dévouement et d'énergie. Dans toutes les circonstances difficiles dans lesquelles s'est trouvé le régiment, s'est distingué comme agent de liaison du colonel. » (Ordre du régiment). — *Ibidem*, 10 juin 1916.

Maurice Jomaron, d'Annonay, sergent au 30e bataillon de chasseurs. « S'est porté courageusement, sous un violent bombardement, à l'attaque d'une position ennemie très fortement organisée » (1). (Ordre du bataillon). — *Ibidem*, 24 juin 1916.

Albert Jouve, lieutenant, commandant la C. M. 5853. « Du 5 au 23 juillet 1916 a su obtenir, par ses brillantes qualités de courage et de dévouement, le meilleur rendement de la compagnie de mitrailleuses, dont le tir a constamment harcelé l'ennemi, sans souci du bombardement qui a enterré jusqu'à trois reprises différentes, des pièces et des servants. Blessé le 26 septembre 1915, avait rejoint le front avant d'être complètement guéri ». (Ordre du régiment). — *Ibidem*, 19 août 1916.

Xavier Lafont, d'Annonay, soldat au 109e territorial. « Très bon soldat, a été grièvement blessé au cours d'une corvée de ravitaillement, le 7 juillet 1916. A fait preuve de beaucoup d'énergie ». (Ordre du régiment). *Ibidem*, 12 août 1916.

Le lieutenant *de la Garde de Saignes*, d'Annonay, lieutenant du 58e d'infanterie. « Dans un fort, sous un bombardement à obus de gros calibre qui a détruit deux casemates, ensevelissant une partie de leur garnison ; a fait preuve d'un beau courage en se portant au secours d'un homme enseveli, qu'il a réussi à dégager. Sur le front depuis le début de la campagne, a déjà été blessé en juillet 1915. » (Ordre de la brigade). — *Ibidem*, 5 août 1916.

Stanislas Laverdure, de Saint-Vincent-de-Durfort, soldat au 261e d'infanterie. « Soldat d'une bravoure et d'un sang-froid

(1) Voir p. 341.

Digitized by Google

remarquables. Pendant la période du 27 juin au 3 juillet a accompli les missions d'agent de liaison avec un dévouement absolu et dans les circonstances les plus périlleuses, la plupart des agents de liaison ayant été tués au cours de leur mission. » (Ordre de corps d'armée). — *Nouvelliste*, 15 et 29 septembre 1916.

Xavier Levrault, ancien inspecteur des forêts à Aubenas, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur. Son fils ainé est mort pour la France en 1914. Ses autres fils sont sur le front : M. *Jacques Levrault*, capitaine d'infanterie coloniale, à l'armée d'Orient : M. *François Levrault*, lieutenant d'infanterie, en Champagne et M. l'abbé *Joseph Levrault*, sur la Somme. — *Ibidem*, 21 septembre 1916.

Jean-Marie Lubin, d'Annonay chasseur au 107e bataillon : « Très bon chasseur, brave, blessé au combat ». (Ordre du bataillon). — *Gazette d'Annonay*, 30 septembre 1916.

Alphonse Lucien, d'Annonay, soldat au 59e de ligne. « Soldat courageux et dévoué, mort en brave, à son poste de combat, le 1er avril 1916, en observant un tir de barrage de l'ennemi. » (Ordre de la brigade). – *Ibidem*, 13 mai 1916.

Ludovic Marchier, du Pouzin, a mérité la citation suivante : « Sous-officier courageux et dévoué, a conduit ses hommes avec calme à l'assaut des tranchées ennemies. » *Nouvelliste*, 15 septembre 1916.

Joseph Martin, d'Annonay. « Infirmier de compagnie, en campagne depuis le début, s'est toujours signalé par son zèle et par son dévouement et en particulier récemment dans un secteur soumis à des bombardements incessants. » (Ordre du régiment). — *Gazette d'Annonay*, 30 septembre 1916.

Charles Méalarès, de Mélas, a été cité deux fois à l'ordre de l'armée, décoré de la médaille militaire et nommé sous-lieutenant. — *Nouvelliste*, 24 septembre 1916.

Gabriel Miquel, d'Annonay, premier canonnier servant au 54e d'artillerie. « Téléphoniste a, par sa constance et son courage maintenu le fonctionnement de la ligne téléphonique de l'observatoire incessamment coupée par des obus de gros calibres,

Digitized by Google

pendant toute la durée d'un réglage délicat sur les tranchées ennemie, de première ligne. » (Ordre de la brigade). — *Gazette d'Annonay*, 5 août 1916.

Julien Monsert, de Roiffieux, soldat au 4e d'infanterie. « Brancardier courageux et dévoué. Le 30 juin 1916, a conduit une équipe avec énergie et assuré le transport rapide de nombreux blessés. A réussi à dégager un blessé enseveli en un point battu par une mitrailleuse. » (Ordre du régiment). — *Ibidem*, 12 août 1916.

Joseph Niez, de Péreyre. « Soldat courageux, survivant d'une section de mitrailleuses engagée à ..., tous les gradés ayant été mis hors de combat, s'est organisé avec l'aide des survivants pour assurer le bon fonctionnement d'une pièce malgré le violent bombardement. » — *Nouvelliste*, 19 septembre 1916.

Emile Penchenet, de Davézieux, caporal brancardier au 261e d'infanterie. « Les 29 et 3 juin 1916, a assuré avec courage et dévouement la relève des blessés sur le champ de bataille et leur a prodigué ses soins malgré un violent bombardement dans un poste extrêmement dangereux. » (Ordre de la division). — *Gazette d'Annonay*, 5 août 1916.

Louis Périlhou, d'Annonay, capitaine du 59e d'artillerie. « Commandant de batterie, brave et ardent ; du 8 au 19 juin 1916, avec sa batterie, dans une position repérée soumise à d'intenses bombardements par obus de gros calibre, a continué le feu malgré de lourdes pertes en hommes et en canons. Ayant reçu l'ordre de changer de position, a procédé par échelons avec habileté et méthode, ne cessant malgré les difficultés, d'assurer sa mission de tir. » 2e citation (1). (Ordre du corps d'armée). — *Ibidem*, 5 août 1916.

Francisque Pin, d'Annonay, soldat au 99e d'infanterie. « En campagne depuis le 2 août 1914, a montré comme brancardier un courage et un dévouement absolus en évacuant des blessés sous un feu violent d'artillerie. A été blessé une deuxième fois le 21 avril 1916. » (Ordre de la brigade). — *Ibidem*, 5 août 1916.

(1) Voir pp. 206 et 257.

Digitized by Google

Louis Ranchet, d'Annonay, soldat à la 21e compagnie du 261e régiment d'infanterie. « Très bon soldat, dévoué et brave, a été grièvement blessé le 17 janvier 1916. Enucléation de l'œil gauche. » (Médaille militaire et Croix de guerre avec palme). — *Ibidem*, 29 avril 1916.

Marius Ravel, d'Annonay, téléphoniste, détaché à l'état-major de la brigade. « Au cours des opérations devant Verdun et, notamment les 5 et 7 mai 1916, a assuré avec le plus grand courage, sous un bombardement d'obus du plus gros calibre, la réparation des lignes télégraphiques. » (Ordre de la brigade). — *Ibidem*, 27 mai 1916.

Auguste Reynaud, d'Annonay, sergent au 38e régiment d'infanterie coloniale, 3e bataillon de tirailleurs sénégalais. « 10 juillet 1916, quoique blessé légèrement a gardé le commandement de sa section et a refusé de se faire évacuer. » (Ordre de la brigade). — *Ibidem*, 5 août 1916.

Emile Reynaud, d'Annonay, soldat au 115e régiment d'infanterie. «Modèle de calme, de sang-froid et de courage. Au front depuis le début de la campagne, n'a jamais cessé d'être un modèle pour ses camarades. (Ordre du régiment). — *Ibidem*, 29 juillet 1916.

Jean Reynet, d'Aubenas, mort pour la France a mérité la citation suivante : « Très bon soldat, s'étant distingué à maintes reprises par son courage et son sang-froid. A été blessé au bois d'Avocourt du 4 au 7 avril 1916 en se maintenant à son poste de combat dans la tranchée avancée, malgré de violentes rafales ennemies. » — *Nouvelliste*, 30 septembre 1916.

Jean Richard, de Monestier, canonnier-conducteur de la 21e batterie du 110e régiment. « Conducteur très énergique et manifestant un bel esprit de dévouement en s'offrant pour toutes les missions périlleuses. Au cours de l'une d'elles, a été grièvement blessé en cherchant à maintenir ses chevaux effrayés par la mitraille ennemie ; est resté à leur tête jusqu'a ce qu'un obus les eût tués tous les deux, et l'eût ensevelit lui-même sous une pluie de débris de sa voiture. » (Ordre de la brigade). — *Gazette d'Annonay*, 29 mai 1916.

Digitized by Google

Roch Rieu, d'Annonay, soldat au 61e d'infanterie, mort pour la France, a mérité la citation suivante : « Le 2 août 1916, s'est porté vaillamment à l'attaque d'une tranchée ennemie, a poussé de l'avant pour s'installer au petit poste dans un boyau et, malgré un violent bombardement, est resté à son emplacement. A été tué au cours d'une forte contre-attaque. » (Ordre du corps d'armée). — *Ibidem*, 30 septembre 1916.

Léonce Riou, de La Blachère, sergent-fourrier au 58e colonial. « Gradé brave et résolu, détaché comme agent de liaison auprès du chef de bataillon, a assuré la communication des ordres avec calme et sang-froid, malgré le feu violent de l'ennemi. » — *Nouvelliste*, 27 septembre 1916.

Léon Rioux, d'Annonay, soldat au 75e d'infanterie agent de liaison. « S'est acquitté de ses fonctions d'agent de liaison avec un courage et un zèle remarquables, traversant sans hésitation des zones constamment battues par l'artillerie ennemie. » (Ordre du régiment). — *Gazette d'Annonay*, 8 juillet 1916.

Jean Rivollat, d'Annonay, caporal au 141e d'infanterie. « Le 11 mars 1916, a entraîné brillamment son escouade à l'assaut et a été pour elle d'un bel exemple de courage et de mépris de la mort. » (Ordre de la brigade). — *Ibidem*, 15 juillet 1916.

Etienne Roche, de La Blachère, mort pour la France, avait mérité la citation suivante : « Sur le front depuis le début de la campagne, chef de section merveilleux. a été tué en plaçant les travailleurs qui devaient faire un boyau reliant la tranchée de départ à la tranchée conquise. » (Ordre de la division). — *Nouvelliste*, 11 septembre 1916.

Jules Rouby, de Vocance, soldat de la classe 1914. « Blessé très grièvement, le 18 mai 1916, en travaillant comme volontaire en un point très dangereux que l'ennemi ne cessait de battre par son feu. » (Ordre de la brigade). — *Gazette d'Annonay*, 20 mai 1916.

Pierre Royer, de Roiffieux, soldat au 209e d'infanterie coloniale. 23e compagnie, « agent de liaison consciencieux et dévoué, s'est distingué le 18 mai 1916, au bois ..... en remplissant ses fonctions avec une belle vaillance sous le feu de l'ennemi. » (Ordre du régiment). — *Ibidem*, 19 août 1916.

Digitized by Google

Eugène Sébastien, de Saint-Joseph-des-Bancs, a été cité « pour avoir montré un grand courage en réparant les lignes sous le bombardement. » (Ordre du régiment). — *Nouvelliste*, 13 septembre 1916.

Jules Selette, d'Annonay, sous-officier au 261e régiment d'infanterie. « Sous-officier énergique et brave, blessé en janvier et revenu au front aussitôt guéri, donne de nouveau l'exemple du courage en toutes circonstances difficiles. » (Ordre du régiment). — *Gazette d'Annonay*, 29 avril 1916.

Auguste Soubeyrand, d'Aubenas, a été cité en ces termes : « A dans la nuit du 16 au 17 juin (1916), sous un bombardement, aidé, à trois reprises différentes, à rétablir les communications téléphoniques et s'est rendu, à deux reprises différentes, comme agent de liaison, auprès d'un poste de commandement dans une zône très arrosée par le tir ennemi. » (Ordre du régiment). — *Nouvelliste*, 24 septembre 1916.

Henri Soulier, de Saint-Priest, a été cité à l'ordre de l'armée. — *Petit Marseillais*, 19 septembre 1916.

Henri-Auguste Teyssier, de Lafarge, a été cité en ces termes : « Sapeur remarquable par son dévouement et son courage. Piocheur de tête dans la guerre de mines, a montré dans des travaux à proximité de l'ennemi les plus grandes qualités de bravoure et de mépris du danger. Excellent travailleur. » (Ordre du régiment). — *Nouvelliste*, 21 septembre 1916.

Jean Trolliet, de la Farre, caporal au 8e régiment de marche de zouaves. « Dans la journée du 9 juillet 1916, sous le feu de l'ennemi pendant l'attaque, est parti en reconnaissance en avant de nos lignes, a conduit sa patrouille jusqu'à la tranchée ennemie. A été blessé grièvement au cours de cette reconnaissance. » (Ordre du régiment). — *Ibidem*, 25 septembre 1916.

Firmin Valette, de Saint-Julien-du-Serre, a été cité en ces termes : « A assuré la liaison à tous les échelons sous un violent bombardement, traversant les barrages les plus dangereux et les plus meurtriers. » — *Ibidem*, 26 septembre 1916.

Charles Valla, d'Annonay, brancardier au régiment des

Digitized by Google

Tirailleurs Marocains. « A apporté dans l'évacuation des blessés et dans les soins à leur donner un zèle et un dévouement inlassables. Est un modèle d'exemple pour les brancardiers marocains de la compagnie qui le suivent partout. » (Ordre de la brigade). — *Gazette d'Annonay*, 12 août 1916.

Marius Vernet, d'Aubenas, a mérité la citation suivante : « Sur le front depuis le début de la campagne, s'est constamment conduit au feu d'une façon remarquable. » — *Nouvelliste*, 24 septembre 1916.

L'abbé *Félix Vierne*, vicaire à Boulieu-lès-Annonay, sous-lieutenant au 67e bataillon de chasseurs. « Officier remarquable, énergique et calme, s'est particulièrement distingué à l'assaut du 24 août 1916, entraînant sa sectiou malgré des pertes sévères, sous un feu violent de mitrailleuses. A organisé le terrain conquis en assurant personnellement ses liaisons.» (Ordre de la brigade). — *Gazette d'Annonay*, 23 septembre 1916.

Vincent, de Tournon, sergent au 61e d'infanterie a mérité une citation. — *Nouvelliste*, 14 septembre 1916.

Le lieutenant *Vincent*, de Saint-Priest, a mérité la citation suivante : « A donné l'exemple de la bonne humeur, de l'activité et de l'énergie et s'est employé avec le plus grand dévouement à la réorganisation du secteur de sa compagnie exposée à de fréquents bombardements. Blessé légèrement, s'est fait soigner sur place et n'a pas eu un seul instant d'indisponibilité. » — *Ibidem*, 29 septembre 1916.

Louis Vernet, de Labégude, vient d'être décoré de la croix de guerre avec la citation suivante :

« Le général commandant l'artillerie de la ...e armée cite à l'ordre de l'artillerie lourde le maréchal-des-logis Vernet Louis, du 6e groupe du ...e régiment d'artillerie : « Sous-officier dévoué, calme et hardi, le 14 juin 1916, a donné à ses hommes qui ravitaillaient une batterie sous un feu violent et meurtrier, l'exemple du sang-froid et du mépris du danger ». — *Ibidem*, 15 août 1916.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

Le Comte HENRI de PONTMARTIN

Nous avons appris avec un vif regret la mort d'un de nos plus anciens et de nos plus fidèles abonnés, M. le comte de Pontmartin.

Augustin-Henri-Jean-Marie Ferrar, comte de Pontmartin, né à Avignon le 21 novembre 1844, était le fils unique d'Armand de Pontmartin, le célèbre critique de la *Gazette de France*, *du Correspondant* et de la *Revue des Deux Mondes*. Après avoir fait ses études à Paris, il suivit les cours de l'Ecole de Droit, puis il fut admis à l'Ecole des Chartes, dont il sortit avec le diplôme d'archiviste paléographe.

Mais la plus grande partie de sa vie s'écoula au château des Angles, à Villeneuve-lès-Avignon, auprès de son père, qu'il eut le bonheur de conserver jusqu'en 1890.

Catholique fervent et royaliste de conviction, le comte Henri de Pontmartin vécut dans une retraite volontaire, malgré d'éminentes qualités, une haute culture intellectuelle, et l'éclat de son nom, qu'il sut rendre encore plus respectable par une charité et une générosité sans limites.

Le comte de Pontmartin avait épousé, en 1881, Mademoiselle Jeanne d'Honorati, d'une ancienne famille du Comtat, mais il appartenait aussi au Vivarais (où il possédait le vieux château d'Ay), et il était attaché à notre pays par des liens étroits de parenté avec la famille de Montravel. Il avait été l'un des meilleurs amis du vicomte E.-M. de Vogüé qui lui avait dédié son premier ouvrage : *Syrie, Palestine, Mont Athos*.

M. de Pontmartin est décédé au château des Angles, le mardi 19 septembre 1916, dans sa soixante-douzième année, après une courte maladie.

La mort de ce parfait gentilhomme, d'une bonté rare et d'une courtoisie charmante, met en deuil les familles de Montravel, de la Selle, de Froissart-Broissia, de Sallmard, de la Majorie de Soursac et de la Fayolle de Mars.

Nous prions Madame la comtesse de Pontmartin de vouloir bien trouver ici l'hommage de nos respectueuses condoléances.

B. E.

Digitized by Google

BIBL
LYON

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTES BIOGRAPHIQUES

SUR LE

GÉNÉRAL REYMOND

Parmi les Généraux morts pour la Patrie, à qui le Souvenir Français a érigé un monument dans l'Hôtel des Invalides, brille le nom d'un des plus jeunes chefs de l'armée :

GÉNÉRAL REYMOND

26 DÉCEMBRE 1914.

Grâce aux documents dont nous avons obtenu la communication, nous pouvons publier, sur ce fils glorieux de l'Ardèche, quelques notes biographiques ; elles seront sans doute complétées lorsque les rapports officiels relateront les opérations militaires auxquelles il a pris part et que le rôle de chacune de nos brigades sera connu par les carnets de route et par les témoignages des survivants de la grande guerre. Il nous a semblé que, dès maintenant, la vie d'une des nobles victimes de l'agression germanique mérite d'être tracée dans ses grandes lignes pour servir d'exemple.

*
* *

Auguste Reymond naquit, le 8 octobre 1860, à Saint-Alban-sous-Sampzon (1), où son père, instituteur public, cultiva sa précoce intelligence et fut son premier éducateur.

Ayant obtenu une bourse au Lycée de Tournon, qui avait été une division de l'Ecole royale militaire, il y trouva l'exemple de quelques condisciples qui devaient devenir les généraux Grasset, Faure-Biguet, Monnot et plusieurs autres. C'était en 1871, au lendemain de la défaite qui nous coûtait l'Alsace-Lorraine. La jeunesse française, remplie de ferveur patriotique, aspirait à une rapide revanche. Il se montra parmi les élèves les plus ardents au travail. A partir de la classe de sixième, il eut tous les ans le

(1) Le nom du général a été donné à une rue de la commune.

Digitized by Google

prix d'excellence, les premiers prix de version latine, de thème latin, de version et de thème grecs, d'histoire, de géographie, de langue allemande. Il n'abandonne même pas à ses camarades les prix d'instruction religieuse et de dessin. Même le vers latin a pour lui des attraits, avant de disparaître des programmes.

Doué des aptitudes les plus heureuses pour les lettres comme pour les sciences, ce boursier modèle enleva, au cours de ses classes près de 80 nominations ; aussi passa-t-il ses baccalauréats haut la main et, après une préparation de deux années au Lycée Louis-le-Grand, entra-t-il à l'école de Saint-Cyr, en 1881, avec le n° 14.

Un de ses camarades, devenu procureur général, trace d'Auguste Reymond, dans une lettre personnelle, un portrait qui nous donne du jeune boursier, avec la fidélité des souvenirs de jeunesse, une physionomie exacte :

« Il avait toutes les qualités et, au plus haut degré, la bonté et l'intelligence. Je le vois avec ses cheveux blonds, son regard franc et attentif, son sourire un peu moqueur, mais si bon. Quel laborieux ! et comme il savait trier ce qu'il faut retenir de ce qu'il faut négliger ! Ces dispositions remarquables apparaissaient déjà au Lycée comme destinées à se développer, car elles étaient merveilleusement équilibrées et solides. »

A sa sortie de Saint-Cyr, dans les premiers rangs, le sous-lieutenant Reymond fut affecté au 38e de ligne, mais la vie de garnison, même dans une grande ville, n'était pas ce qui lui convenait. Où avait-il puisé le goût des aventures et du danger ? On ne sait ; il pensait sans doute qu'un soldat est fait pour la guerre et deux ans ne s'étaient pas encore écoulés, qu'il passait dans l'infanterie de marine et qu'il était désigné pour servir dans le 2e régiment des tirailleurs tonkinois.

Sauf pendant les quatres années qu'il consacre à l'Ecole de guerre pour obtenir le brevet d'Etat-major et au stage qu'il doit accomplir, il compte au nombre des pionniers de l'immense empire colonial que la prévoyance de Jules Ferry a fondé. Comme les critiques injustes adressées à cet homme d'Etat ont été peu ratifiées par l'histoire ! Loin de nous être enlevées dans

Digitized by Google

une guerre européenne et de retenir une portion indispensable de nos troupes, les colonies de la France ont été un réservoir inépuisable de soldats, d'auxiliaires et d'ouvriers qui ont contribué à la défense de la Métropole ; avec une loyauté qu'aucune intrigue ennemie n'a pu gagner, nos protectorats, même le Maroc, à peine pacifié et traversé encore de quelques rebellions, et nos possessions ont apporté à la France, comme les Dominions à la Grande-Bretagne, des concours dont on pourra exactement mesurer un jour toute l'importance ; ils ont été aussi des pépinières d'officiers audacieux, qui y ont exercé, avec leur intrépidité, des facultés d'organisation et d'administration plus indispensables que jamais dans la conduite de la guerre.

Le lieutenant Reymond fut donc un des bons ouvriers de cette œuvre ; non seulement il fit aux colonies les séjours réglementaires, mais il s'y attacha profondément et il y passa, on peut le dire, toute sa vie.

Séduit par l'Extrême-Orient, il avait commencé sa carrière, en 1885, par l'Indo-Chine. Devenu l'aide de camp du général Coronnat, il l'accompagne aux Antilles, prend part ensuite à l'expédition du Soudan, est nommé à Kayes chef d'état-major du général Vinard, et, devenu officier supérieur, commande un bataillon du 41e régiment d'infanterie coloniale, compris dans le corps expéditionnaire de Chine. Puis, c'est tour à tour Madagascar et le Sénégal. Il a donc vu et étudié nos vieilles et récentes colonies et il a successivement commandé les Tonkinois, les Soudanais, les Sénégalais et les Malgaches. Il a acquis la préparation indispensable aux grades élevés de l'armée ; il a l'expérience et la maturité et il est apprécié de la manière la plus favorable par ses chefs, comme on peut en juger par les documents ci-après qui datent de 1905 et de 1906 :

Le Général Perreaux, Commandant supérieur des troupes du groupe de l'Afrique Occidentale Francaise,

A Monsieur le Lieutenant-Colonel Reymond,
Ct le 1er Régiment de Tirailleurs Sénégalais.

Au moment où vous allez remettre à son nouveau titulaire le commandement de la 1re Région, je tiens à vous exprimer mon

Digitized by Google

entière satisfaction pour l'intelligence et l'activité que vous avez déployées pendant trois mois dans l'exercice de vos fonctions intérimaires.

J'ai hautement apprécié, d'une façon générale, l'ordre, la régularité, le soin et la compétence avec lesquels ont été traitées pendant ce temps, sous votre autorité, les diverses questions intéressant ce commandement territorial et dont certaines, concernant la Mauritanie, présentaient parfois un caractère particulièrement délicat. J'ai surtout reconnu la précieuse contribution apportée à notre œuvre de réorganisation militaire par les études poursuivies sous votre direction, notamment celles relatives au nouveau régime de recrutement et d'administration des corps indigènes et de la constitution de la compagnie montée du 1er Sénégalais.

Je suis heureux de vous adresser, à ce sujet, ainsi qu'à vos collaborateurs, toutes mes félicitations et mes plus vifs remerciements.

***

Le Général Perreaux, Commandant supérieur des troupes du groupe de l'Afrique Occidentale Francaise,

A Monsieur le Lieutenant-Colonel Reymond,
Ct le 1er Régiment de Tirailleurs Sénégalais

J'ai parcouru avec beaucoup d'intérêt votre travail relatif aux manœuvres de garnison exécutées autour de St-Louis pendant ces deux dernières années.

Je suis heureux de vous adresser mes félicitations pour le soin avec lequel vous avez préparé ces manœuvres, le zèle et l'activité avec lesquels vous les avez dirigées et surtout pour les enseignements que vous avez tirés de cette période d'exercices et que vous avez résumés dans un texte clair.

Un exemplaire de votre travail sera transmis au Ministère de la Guerre à titre de compte-rendu.

***

Digitized by Google

Tananarive, le 5 mars 1912.

Ordre Particulier N° 25

Le Colonel breveté Reymond va quitter Madagascar après avoir exercé pendant deux années le commandement du 2me régiment de Tirailleurs Malgaches. Le Général commandant supérieur tient à lui exprimer, avant son départ, toute sa gratitude pour le zèle, l'activité et les qualités de chef dont il n'a cessé de faire preuve pendant toute la durée de son commandement.

A tous, il a donné un exemple constant d'abnégation, de dévouement et de culte absolu du devoir. Il s'est imposé à tous ses subordonnés dont il a su obtenir tout ce qu'ils pouvaient donner. Ce résultat est tout à son honneur.

Il laisse à son successeur un régiment displipliné, instruit, bien entraîné, et qui, le cas échéant, saurait se montrer à la hauteur de toutes les circonstances.

Le général WINCKEL-MAYER,
Commandant Supérieur des Troupes du Groupe de l'Afrique Orientale.

***

Dans aucun de ses grades, le colonel Reymond ne s'était donc laissé gagner par l'indolence ou l'oisiveté ; son activité, dans la direction et l'administration des corps indigènes, était reconnue et attestée par ses chefs. Rentré en France, il reçoit le commandement du 4e régiment d'infanterie coloniale à Toulon et c'est à la tête de cette unité, que le trouve la déclaration de guerre de l'Allemagne. Il part, le 8 août 1914, pour la Belgique, rencontre l'ennemi à Neufchâteau le 22,est ramené sur Stenay, où les 27-28 l'armée du général de Langle de Cary, dispute le passage de la Meuse à la 4e armée allemande. Il est dans la région de Vitry-le-François du 7 au 10 septembre et contribue, avec la même armée, à la victoire de la Marne, en repoussant les forces ennemies du duc de Wurtemberg au-delà de Vitry, qu'elles avaient pourtant fortifié.

Le comuniqué du 10 septembre résumait ainsi cette partie des opérations :

« C'est dans la région conquise entre les plateaux au nord de

Digitized by Google

Sézanne et Vitry-le-François que se sont livrés les combats les plus acharnés. Là, opéraient outre la gauche de l'armée von Bulow, l'armée saxonne et une partie de l'armée commandée par le prince de Wurtemberg. Par de violentes attaques répétées, les Allemands ont tenté de rompre notre centre sans y parvenir ; nos succès sur les plateaux au nord de Sézanne nous ont permis, à notre tour, de passer à l'offensive, et, au cours de la nuit dernière, l'ennemi a rompu le combat sur le front compris entre les marais de St-Gond et la région de Sommessous pour se replier dans la région immédiatement à l'ouest de Vitry-le-François. »

Lorsque, quelques mois plus tard, le 4e régiment colonial sera cité à l'ordre de l'armée, le général en chef ne manquera pas de rappeler que « dans tous les combats de la campagne, il a donné les plus belles preuves de courage. »

On ne sait presque rien de plus sur les actions des unités et le rôle des chefs. Pourtant l'héroïsme français mérite mieux que d'être enseveli dans ce silence. On connaîtra quelque jour ces événements qui firent crier au miracle et qui sont certes prodigieux par la ténacité surhumaine des officiers et des soldats. Après une retraite dont on pouvait redouter l'effet de dépression sur des âmes qu'on croyait promptes au découragement, leur fermeté au contraire a fait l'admiration universelle.

C'est après cette bataille de la Marne, et pour reconnaître les qualités qu'il y avait montrées, que le colonel Reymond fut promu au commandement par intérim de la 4e brigade coloniale, qui alla tenir — 14 septembre — les tranchées de Massiges et de Verginy. Quelques extraits de ses lettres à Madame Raymond, — fille du capitaine de vaisseau Saillard, qu'il avait épousée à Marseille, le 23 mars 1897 — expriment les nobles sentiments d'un cœur droit, uniquement voué à la Patrie :

« 1er août 1914. — La France peut compter que le 4e régiment colonial fera tout son devoir. Je pense à Nelson exprimant une idée analogue avant Trafalgar.

« 7 août. — Il faut bien élever son cœur à la hauteur de ces tristes événements.

Digitized by Google

« 8 août. — En wagon. Je pars avec le 1er bataillon et le drapeau. Grande ovation au Mourillon, où toute la population était sur notre passage. Tout le monde est animé d'un grand désir de faire de la bonne besogne.

« 13 août. — Troisième étape ce matin. Nos réservistes s'entraînent et déjà marchent convenablement, mais, depuis notre débarquement, il fait une chaleur lourde ; aussi partons-nous la nuit pour arriver de bonne heure. Tout se tasse et le 4me a bonne allure sur les routes. Très bon accueil dans tous les villages ; on n'y trouve guère que des vieillards, des femmes et des enfants ; tout le monde a confiance.

« 8 septembre. — Nous sommes sur pieds toute la journée et souvent toute la nuit. Je suis nommé depuis deux jours au commandement de la brigade.

« 22 septembre. — Nous sommes depuis une huitaine de jours dans un pauvre village de la Champagne aux trois quarts brûlé, les opérations traînent, c'est-à-dire qu'on se regarde face à face avec les Allemands, se canonnant copieusement et tentant de petites attaques toujours meurtrières. On se croirait en Mandchourie, où la guerre avait le caractère d'une guerre de position, c'est-à-dire d'une guerre de siège. Tout le monde soupire après des opérations plus actives. Avec cela, il pleut depuis que nous sommes ici, ce qui nous vaut partout une boue gluante qui est spéciale à ce pays.

« 30 septembre — Nous sommes toujours dans notre pauvre village de Champagne rempli de boue et de fumier ; il y a un peu moins de boue en ce moment où il fait sec, mais autant de fumier. Voilà 15 jours que nous sommes ici, retranchés en face des Allemands retranchés aussi, ils ont voulu attaquer il y a quelques jours, nous leur avons tué ou blessé de nombreux hommes (7 ou 800) et fait 3 ou 400 prisonniers ; voilà un petit succès ; nous attendons patiemment que les événements prennent une autre tournure. Tous les jours canonnade, fusillade, sans bouger de part et d'autre.

« 5 octobre. — Cette nuit, à 11 h., visite du Général de division, qui venait voir les tranchées. .. ils ont été salués par quelques

Digitized by Google

coups de feu, car les Allemands observent beaucoup de leurs positions vis-à-vis et nous ne sommes pas assez prudents ; personne n'a été touché d'ailleurs.

« 10 octobre. — Je quitte Massiges demain ; la 4me brigade qui, depuis plus d'un mois, est à la peine, va se placer en réserve à Hans, où se trouve le général du corps d'armée ; ce mouvement se fera en trois jours ; il commence ce soir ; les officiers et les hommes sont satisfaits de ce changement qui leur permettra de se nettoyer et de se reposer un peu. Pour moi, j'étais habitué à ce genre de vie et il ne me déplaisait pas d'être constamment sur le qui-vive de la 1re ligne : enfin c'est l'ordre, il n'y a plus qu'à l'exécuter. Mais il est à prévoir que nous valserons de droite à gauche, suivant qu'on aura besoin de la réserve, d'un côté ou d'autre ; cela nous promet donc du mouvement, j'espère, plutôt que du repos proprement dit, qui, s'il devait se prolonger, serait bien fâcheux à tous les points de vue ; quoiqu'il arrive je suis préparé à toutes éventualités.

***

Il y a peu de renseignements à glaner dans cette correspondance de soldat en campagne, debout tout le jour et souvent sur pied toute la nuit, organisant une attaque ou les mouvements de sa brigade. Le colonel reste parfois une semaine sans trouver le temps d'écrire aux siens : c'est celle du repli sur Stenay, et au-delà, où l'armée de Langle de Cary, dont le 4e régiment colonial fait partie, obtient de tels succès que l'ordre de se retirer, qui précède la grande bataille, provoque chez son chef une vive amertume. Les officiers qui, à ce moment, approchaient le général Reymond peuvent seuls dire, et l'un d'eux le lui a écrit « la belle vaillance et l'énergie surhumaine dont il a illuminé les jours sombres de la retraite ». D'autres fois, ces lettres ne parviennent point. Si l'on ne peut donc suivre, dans ces courts billets, les opérations, par suite d'une discrétion fidèlement observée, on y découvre quelques allusions et aussi quelques confidences qui révèlent l'homme intime et les pensées dont il est assailli aux heures cruelles du destin :

« Beaucoup de tribulations ces jours derniers, dit-il seulement

Digitized by Google

dans les moments les plus dramatiques. » Et, comme l'éducation universitaire est loin d'avoir détruit en lui le catholique fervent et pratiquant, qu'il prie et communie pour être « paré à tout », il écrit à Madame Reymond : « Ne te mets pas en peine quand tu ne reçois rien ; il faut s'en remettre au bon Dieu de tout ce qui peut arriver ». Il remarque, un dimanche, que dans la grange où il va entendre la messe, il y a deux vaches qui donnent à la cérémonie religieuse un air biblique.

C'est seulement le 12 octobre, deux mois et demi après son départ, qu'il a pour la première fois un peu de repos, à la suite de la mise de sa brigade en réserve, et qu'il peut, avec ses hommes, « se nettoyer à fond ».

Puis vient la vie des tranchées, monotone tout d'abord et toujours vigilante : alertes plusieurs fois par nuit, coups de fusil de part et d'autre, canonnades subites, visite et inspection des régiments dans l'affreuse boue de la Champagne, dont nos méridionaux souffrent plus que d'autres, préparation des ordres et des consignes, liaisons à établir et à assurer, conférences avec le général de division. Cela ne prête guère aux récits et aux anedoctes d'un Marbot et à des portraits à la plume.

Parmi de laconiques nouvelles, deux lettres plus étendues à son fils Jean, en date du 2 octobre et du 12 novembre, en des moments de répit sans doute, où le père se retrouve pour esquisser un tableau familier de la guerre. La seconde de ces lettres concerne surtout un épisode où le colonel en tournée, ayant été repéré, a couru un réel danger ; car, s'il remarquait que ses soldats ne sont pas assez prudents, il était trop bon Français pour n'avoir pas, sa mort l'a prouvé, autant de témérité qu'eux-mêmes. La première raconte une action que les communiqués ne mentionnent pas et où les pertes de l'ennemi ne furent pas sans importance. C'est un simple incident de la guerre d'*usure,* qui montre à quel point il faut être toujours prêt à la riposte comme à l'attaque, avec des dispositions sérieusement prises d'avance. Voici les épanchements paternels qui feront connaître l'homme dans sa tendresse et le chef dans son calme ; nous croyons devoir n'en rien retrancher.

Digitized by Google

2 octobre 1914.

Mon cher Jean,

C'est à toi que je consacre un instant de loisir aujourd'hui. Depuis plusieurs jours, je voulais répondre à ta lettre ; mais c'est à peine si je trouvais le temps d'écrire à ta mère de brèves lettres que je n'arrivais même pas à mettre à la poste tous les jours. Comme tu le sais, nous sommes, depuis une vingtaine de jours, dans une misérable bourgade de la Champagne, aux 3/4 ruinée, vis-à-vis des Allemands, chacun restant sur ses positions qu'il fortifie de son mieux, qu'il arme de manière à ne pouvoir en être délogé. Les soldats avec leurs officiers passent leurs jours et leurs nuits dans les tranchées, prêts à attaquer ou à riposter. Les compagnies alternent pour ce service, de manière à avoir 24 heures de tranchées et 24 heures de repos au village en arrière.

Il y a quelques jours, le 26 septembre, les Allemands ont essayé d'une attaque à 4 heures 1/2 du matin, sur nos positions ; le 4me occupe la droite de celles-ci et le 8me la gauche. Les Allemands sont arrivés avec 2 ou 3 régiments, mais je t'assure qu'ils ont été bien reçus, fusillades, canonnades, rien n'y a manqué ! Voyant qu'ils avaient manqué leur affaire et surpris par les pertes qui leur étaient infligées, les premiers ont jeté bas les armes et se sont constitués prisonniers. Nous en avons pris ainsi plus de 300. Le jour était alors tout à fait levé. La nuit suivante nous avons recueilli autant de blessés, puis nous avons ramassé 3 ou 400 tués, pour lesquels une compagnie du génie, qui est ici avec nous, a fait de grandes fosses dans lesquelles nous avons enterré tous ces Allemands. Malheureusement nous avons eu quelques pertes aussi de notre côté et en particulier un excellent capitaine du 8me, et un jeune sous-lieutenant du 4me que tout le monde aimait aussi. Tous deux s'étaient distingués dans les divers combats auxquels la brigade a pris part depuis le commencement des hostilités.

Depuis cette date, les jours se suivent sans se ressembler ; quelquefois tout est calme, puis les artilleries se canonnent, puis ce sont les tranchées ou les villages qui sont bombardés. Mais tout cela n'avance guère les affaires des belligérants et tout le monde se demande avec impatience de quel côté va se produire

Digitized by Google

une véritable et sérieuse attaque, qui fera pencher la balance en notre faveur. Nos canonnades journalières ne sont en effet pas très meurtrières, nous y sommes tous habitués, chacun sait ce qu'il faut faire pour s'en garer.

Jusqu'ici l'état sanitaire est bon ; mais avec le froid des nuits commencent à se montrer les malades. L'état moral est excellent chez tout le monde et nos soldats seraient heureux de marcher en avant.

Hier au soir, avant de nous coucher, nous avons eu une alerte. Tout d'un coup vers 9 h. grande fusillade sur toute notre ligne (environ 2 kilomètres) La vue de grosses patrouilles allemandes et aussi l'énervement de nos hommes avaient produit tout cela ; au bout d'une heure, on s'est aperçu qu'il y avait eu beaucoup de bruit pour peu de chose. Les canons s'étaient mis aussi de la partie. Ces alertes habituent les hommes au danger et elles leur montrent qu'il n'y a rien à craindre quand toutes les dispositions sont bien prises comme elles le sont.

Ces Allemands qui sont en face de nous ne sont d'ailleurs pas très entreprenants et leurs attaques sont molles ; nos hommes ne les redoutent pas et les voient au contraire venir avec plaisir, certains qu'ils sont de les repousser facilement. Quant à nous, le commandant de corps d'armée a renoncé à nous en faire faire, après celles qui nous ont amené ici.

Voilà, mon cher Jean, les nouvelles de notre front. Comme tu le sais, je me porte très-bien et je n'ai besoin de rien. Ma jument « Varsovie » avait eu une prise de longe qui l'a rendue indisponible pendant une dizaine de jours ; elle est en train de guérir et le vétérinaire me la rendra d'ici deux ou trois jours. « Griffe » va bien ; elle n'a eu qu'une aventure, la balle d'un hulan qui lui a traversé le cou, le long de la frontière Belge ; tout s'est borné à une hémorragie pour elle, et pour son cavalier (c'était moi) à un redoublement de coups d'éperons quand j'ai entendu siffler la balle ! C'était la première fois que j'en entendais siffler ! Depuis, j'en ai entendu quelques autres et le bon Dieu a voulu que je sorte indemne de tous ces combats. C'est à tes prières et à celles de ta mère et de tous qu'il faut l'attribuer.

Digitized by Google

Comme autre aventure, j'ai eu un bout de galon enlevé aussi par une balle, et une autre fois, mon petit paletot de caoutchouc déchiré par un ricochet (balle morte). Tout cela est bien insignifiant à côté des événements qui nous ont enlevé tant de si bons officiers et soldats.

Tu me parles de tes devoirs, de tes études. Travaille bien toutes les matières. Faire toujours quelques petites promenades le dimanche. Tu me diras celles que vous ferez, en pensant que je m'associe à vos courses, par la pensée et par le désir que j'aurai de vous accompagner ; espérons que ce sera bientôt. Je réserve pour notre revoir le récit de mes impressions, puisque je n'ai pas eu le loisir de vous les envoyer jusqu'ici.....

Adieu, mon cher petit Jean, mille bons et gros baisers.

Ton père dévoué qui t'aime bien.

***

Quelques semaines plus tard, le colonel écrit à Mme Reymond ces deux billets intéressants, où l'on verra avec quelle simplicité il accueille un événement d'importance pour lui :

15 décembre. — Ces quatre derniers mois ont été si remplis d'évènements qu'ils me semblent comme à toi bien longs. Il n'est au pouvoir de personne de savoir ce que cela durera encore ; il faut donc s'armer d'une bonne dose de patience. Ici le sentiment du devoir nous soutient et puis les occupations journalières absorbent notre temps, mais certains deviennent nerveux à ce contact permanent des boches qui nous maintiennent sans cesse sur le qui-vive.

20 décembre. — Aujourd'hui la 6e brigade attaque les tranchées devant elle. Cela paraît avoir bien marché dans son ensemble. Plus de 100 pièces de canon tonnaient à la fois de notre côté ce matin. Je pense que la 4e brigade aura bientôt l'honneur d'en faire autant. Sais-tu qu'il paraît que je suis nommé général ? C'est une communication téléphonique qui nous a appris cela ce matin ; demain je saurai sans doute si c'est officiellement vrai ou non ; dans les circonstances actuelles cela me ferait certainement

Digitized by Google

plaisir, mais je n'en serai vraiment heureux et fier que si tout cela finit par notre victoire, ce que j'espère bien d'ailleurs.

*
* *

La nouvelle de sa promotion se confirme. Le décret par lequel il est fait général de brigade est du 18 décembre. Il doit prendre rang du 25. Le 27, le général Reymond est tué. Il avait écrit d'une main ferme, en tête de son carnet, les vers de M. J. de Chénier :

Mourir pour la Patrie,
C'est le sort le plus beau...

Le 23 décembre, son premier acte de commandement fut l'ordre ci-après, seul document où, pour nous, se révèle le chef prévoyant, opiniâtre, préoccupé de faire surtout appel au sentiment du devoir patriotique chez ses soldats. Nous publions cette belle page qui appartient à l'histoire de la guerre, qui honore son auteur autant que les troupes auxquelle on pouvait tenir ce fier langage et qui l'entendirent :

4e Brigade Coloniale — Virginy, le 23 décembre 1914.

Prescriptions au sujet des attaques de tranchées.

En attendant que la 4e brigade soit chargée d'exécuter une attaque, les chefs de corps prescriront les mesures qu'ils jugent les plus propres à y préparer dès à présent leurs hommes. Les prescriptions qui figurent ci-dessous sont données à titre d'exemple. Les Commandants de compagnies s'attacheront à ce que tous leurs hommes sans exception en soient bien pénétrés.

1° Les officiers doivent profiter de toutes les occasions, séjour aux tranchées, sur les routes et séjour à Courtemont et à Hans, etc.., pour exalter le sentiment patriotique de tous et faire comprendre à ceux chez qui cette conception ne serait pas encore ancrée, que l'esprit de devoir et de sacrifice poussé jusqu'à la mort peut seul nous permettre de chasser les Allemands de notre sol.

Digitized by Google

Toutes les prescriptions qui suivent se déduisent de cette idée.

2° Quand les hommes ont gagné l'objectif fixé par leur chef (une tranchée ennemie par exemple), ils ne doivent le quitter sous aucun prétexte pour se reporter en arrière. Il faut défendre âprement le terrain conquis et d'autant qu'il s'agit de terrain français repris aux Allemands. Rétrograder à un pareil moment serait d'ailleurs le meilleur moyen de se faire tuer.

Tout objectif conquis doit être conservé et il appartient au chef qui est sur les lieux de prendre les mesures que comportent les circonstances pour abriter les hommes aussi bien que possible contre les projectiles ennemis. Mais il faut répéter sans cesse que, sous aucun prétexte, il ne faut lâcher ce qui a donné tant de mal à conquérir et ce qui en donnerait encore bien plus à reprendre.....

.....

Le Général Reymond,
Commandant la 4e brigade d'infanterie coloniale.

***

Les circonstances où le général Reymond périt au champ d'honneur sont relatées dans une lettre du général H.... commandant la 2e division coloniale, qui doit trouver place ici, car elle porte, sur un des plus nobles fils de la France et de l'Ardèche, un jugement qui sera celui de l'histoire :

Courtemont, 30 décembre 1914.

Madame,

J'ai le douloureux devoir de vous faire part de la mort de votre mari, le Général Reymond, tombé glorieusement à la tête de ses troupes, le 27 décembre dernier, en examinant les travaux ennemis en vue d'une attaque qu'il devait faire le lendemain. Il s'était avancé jusque dans la partie des tranchées la plus dangereuse, exposée au feu le plus précis de l'ennemi, placé à 50 mètres à peine. Entraîné par son ardeur et son désir de mieux voir le chemin à faire par son infanterie, et peut-être trop confiant dans la chance extraordinaire qu'il avait eue jusqu'alors de n'être jamais blessé, même en s'exposant le plus, il n'écouta

Digitized by Google

pas les objurgations du Commandant NOTON qui l'avait accompagné et qui connaissant le danger en ce point, lui criait de se baisser derrière le parapet dans un endroit où la mort était sûre pour tous ceux qui se découvraient. Une mitrailleuse allemande braquée de ce côté le visa aussitôt qu'il parut et le cribla de balles en quelques secondes, labourant en même temps la poitrine du Commandant NOTON qui n'échappa que par miracle. Le général fut tué sur le champ, traversé de part en part par plusieurs balles.

Il est tombé sans mot dire et a expiré sans souffrance ; il n'avait jamais craint le danger et la mort, mais il n'en aurait pas même eu le temps dans cette instantanéité des coups qui l'ont frappé mortellement.

Il est mort glorieusement, suivant d'un mois à peine le général CAUDRELIER, commandant l'autre brigade de la division, tué absolument de la même façon et dans les mêmes circonstances que lui. Il est le troisième général de brigade de la division mort à l'ennemi depuis le commencement de la guerre.

Je vous exprime, Madame, la part que nous prenons tous à ce deuil qui vous frappe si cruellement, au lendemain même du jour où vous aviez appris la nomination de votre mari à ce grade de général qu'il avait gagné par tant et de si bons services. Le général Reymond était aimé de tous pour son heureux caractère et sa bonne humeur constante, pour sa bienveillance qui ne se démentait jamais ; il a été pleuré de toute sa brigade à qui il donnait l'exemple de la bravoure et qui ne lui reprochait que de trop s'exposer. Il a été enterré hier avec tous les honneurs militaires dans le cimetière de Hans, où il repose à côté du général Caudrelier. Le général commandant le corps d'armée lui a dit le dernier adieu dans un discours émouvant ; tous les témoignages d'affection et de respect qu'il inspirait ont accompagné votre mari jusqu'à la tombe.

Veuillez agréer, Madame, mes plus sincères et respectueuses condoléances et croire à toute la part que je prends personnellement à votre douleur.

***

Digitized by Google

Le général commandant le corps d'armée colonial salua, en ces termes, le héros mort pour la Patrie :

Hans, 28 décembre 1914.

ORDRE GÉNÉRAL.

Le général commandant le corps d'armée porte à la connaissance des troupes la mort glorieuse du Général Reymond, tué à l'ennemi dans une tranchée de sa brigade à la veille de l'attaque qu'il avait préparée et qu'il devait conduire.

Le général adresse un salut ému à la mémoire de ce vaillant tombé dans l'accomplissement de son devoir, dans les mêmes conditions que le général Caudrelier.

Il compte sur les troupes du corps d'armée pour venger les chefs éminents qui leur donnent de pareils exemples.

***

Il manquerait quelques traits à la physionomie du général si l'on ne reproduisait aussi l'opinion que s'en faisaient les soldats ; un blessé du 4e régiment colonial l'a exprimée en quelques lignes, dans ce langage populaire imagé qui peint, en couleurs plus hardies et plus vives que l'éloquence officielle, l'admiration éprouvée par les poilus pour les chefs qui savent les entraîner. Il n'est pas de plus belle oraison funèbre ; elle illustre la vie et la mort du général Reymond :

« Nous l'appelions notre Père, tant il était bon pour les soldats. Toujours à s'occuper de nous, à voir que nous ne manquions de rien. Quelquefois, il nous faisait donner du café à minuit ; aussi nous l'aimions, je vous assure, et puis, il était si brave ! Quand on montait à l'assaut, qu'on avait à escalader des talus, on voyait notre général, au milieu de nous, courant, montant comme un jeune homme. Je vous assure que quand il a été tué, il y en avait qui pleuraient. C'était notre Père, un chic général, et que nous l'avons regretté ! »

Regretté et vengé, car l'attaque qu'il avait préparée s'exécuta et en voici le récit officiel dans les *Faits de guerre du 25 décembre au 4 janvier :*

Digitized by Google

« Le 28 décembre, au nord de Massiges, à la côte 191, trois bataillons d'infanterie coloniale ont enlevé toute une ligne de tranchées allemandes ; le 30, toujours au nord de Massiges, nouveau bond de 300 mètres suivi d'un tir heureux sur les réserves concentrées par l'ennemi ».

Promu officier de la Légion d'honneur le 20 décembre 1914, le général Reymond fut l'objet de la citation suivante à l'ordre de l'armée, qui comportait la croix de guerre avec la palme ; elle prononce sur sa vie et sur sa mort le jugement de l'histoire :

Reymond, général commandant la 4e brigade d'infanterie coloniale. « Tombé glorieusement le 27 décembre 1914 en examinant, d'une tranchée avancée de sa brigade, les travaux ennemis ; s'était distingué depuis le début de la campagne, par ses belles qualités militaires et les brillants résultats qu'il avait su obtenir des troupes placées sous ses ordres ».

Jules Belleudy.
Ancien Préfet de l'Ardèche.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

JACQUES DE BANNE

CHANOINE DE VIVIERS.

Publiés,
D'après le Manuscrit de la Bibliothèque Nationale,
par

AUGUSTE LE SOURD

(Suite V)

Admirable préservatif de pœste

Prenés de la melheure thériacque du Levant que pourrés trouver et au deffaut de ce : métridat fin, deus onces ; le suc de six limons et le faites boulir dens un pot vitre à feut lent jusques à la consomation de la moytié dudit suc ; puis l'ayent layssé refroidir prenés une ou deus dragmes de bon saffran pillé et autant de carline et dictame blanc ; pillés et incorporés tout ensemble ; puis avec le doibt faites tous les jours un sercle autour du cœur en ouignant de cest onguent à l'entour du tetin gauche. Puis ayés une ou deus prisses d'arsenic christalin, pesant une once, et les mettés dens un petit sachet de taffetas rouge cramoisy pendés le au col, l'applicant sur le tetin. Sy l'onguent se sèche, destrempés le avec du vin aygre, et fesant sela assurés vous, quoy que vous demeuriés avec les pœstiféres, ne serés jamais infecté, mouyenent l'ayde de Dieu. (Copié).

Tempore pœstis securissimum prœservativum & aprobatum.

foliorum morssus diaboli cum sua radice de epissucul ʒ oncias vel duas cum vino albo aut alio licore sive epissuculpotus et quod residuum est de expressione apponatur in modum cataplasmatis supra partem affectam pœste. (Copié)

Digitized by Google

[22] Contre toute sorte de pœste, tant forte soit elle.

Prenés un oignon et le couppés par le milieu, puis au mitan de chasque partie faites y un creux, lesquels creux remplirés de thériacque fine, et reioyndrés lesdites moitiés de l'ouignon ensemble comme elles estoint auparavant que d'estre trenchées, et en après les enveloperés dedens un linge mouillé le metant aynsy cuire soubs les cendres chaudes et que quand il sera cuit vous en presserés le jus dehors, et en donrrés à boire au patient un cueilherée, incontinent il s'en trouvera mieux. Expérimenté. (Copié).

Autre remède exellent contre la pœste.

Prenés une fiolle ou bien un verre et y metés jusques à la troysiesme partie de thériacque fine et un tiers d'eau de vie, et l'autre tiers d'urine d'enfant masle qui soit vierge et en bonne santé, meslés bien tout ensemble et en donnés à boyre au patient à son desieuner par troys matins. (Copié).

Remède pour faire manger un charbon pestillenciel dens six heures.

Prenés l'herbe appelée sinoglosum verum, autrement bourache sauvage ou gregori, aplicquerés le marc et le suc sur le charbon, et dens six heures ledit charbon sera mangé. Que s'il estoit si malin qu'il resistat à ce cataplasme, faites le encor derechef comme dessus est dit et verrés un expérience fort belle et salutayre. Expérimenté. (Copié).

Autre remède contre la pœste fait à ma mère en l'année 1586, la pœste l'ayent ataynte à la Voute. Ce remède luy fut balhé par Monsieur Dazi, sieur de Chamonte, (1) medessin de Messire Gilbert 3me de Lévi, duc de Vantadour.

Quand cognoitrés estre atteynt de la fièvre pestillencielle ou de

(1) Peut-être noble Jean d'Azy, sieur de Chamonte (près de Saint-Lager), qui avait épousé Marie Tuffier, fille d'honorable homme Jean Tuffier, dit le capitaine Moulin, de Langogne et de Demoiselle Marguerite du Chambon, et petite fille de Jacques Chambon, sieur de Bours et de Larnas, juge royal de Vivarais (Archives de l'Ardèche, Roland Chastagnier, notaire d'Aubenas, registres de 1599, fos 120-1 et de 1603, fos 387 vo et 457 vo).

Digitized by Google

la peste, prenés oseilhe longue, la pillés et en tirés le jus, lequel metrés dens un verre la hauteur de quatre doibtz, dens icelluy jus dissoudrés au poyx d'un escu.

Empiastro che mangia un carbon pœstifero
in spatio di sei hore.

Piglia trey o quatro radice di celidonia et un poco dy malva et asungia di porceo, un poco dy salle ur rosso di ovo. lequalle cosse pesta et incorpora bene in-sieme, et fane empiastro et meti lo seppra il male et vederay bellissima experienssa. (Copié).

Le tresiesme septembre année présente, la pœste a estée portée en Albenas par un médessin nommé Duranc (1) qui venet de Tolon de Privas et, balhent cent livres à ses filhes, leur balha avec l'argent la peste. Madame la mareschalle d'Ornano, marquise de Montlor et dame d'Albenas (2) avoyt fait fayre une garde très

(1) Jean du Ranc, personnage notable en son temps, était fils d'un apothicaire de Montpellier, Bernardin du Ranc. Il se fixa à Aubenas où il épousa, par contrat du 21 février 1599, Dlle Suzanne de la Faye, fille de feu Mr Me François de la Faye, docteur ès droits, d'Aubenas, sœur de Mr Me Louis de la Faye, docteur ès droits, juge de Boulogne et de Burzet, et belle-sœur de noble Jean du Chambon, docteur ès droits, sieur de Larnas, juge et régent général au comté de Montlor et d'Aubenas. Signèrent au contrat, outre Jean du Ranc, Louis de la Faye et Jean du Chambon : Mr Me Jean Fournier, docteur ès droits et David Colombier, marchand, régents d'Aubenas ; nobles Aymar Sanglier et Jacques des Bonnauds ; le capitaine Jean-Pierre Vincens ; les sieurs Jean du Breton et Antoine Reynet, apothicaires et Me Abraham La Faye (Archives de l'Ardèche. Jacques du Serre, notaire d'Aubenas, registre de 1599, fo 127 vo).

Jean du Ranc se convertit peu après et fit imprimer à Tournon, chez Claude Michel et Thomas Soubron, en 1603, un livre intitulé : « *Epistre de M. Jean du Ranc, natif de Montpellier, Docteur en Médecine, habitant de la ville d'Aulbenaz en Vivarez, nouvellement réduict à la Foy catholique, Apostolique et Romaine. En laquelle sommairement sont déclaréz les erreurs, blasphèmes et malheurs du calvinisme, qui l'ont esmeu à s'en despartir.* Cet ouvrage, analysé par M. Henry Vaschalde dans ses *Curiosités de l'Histoire du Vivarais* (p. 7.), contient un sonnet de Louis de la Faye, docteur ès-droits, juge d'Aubenas, un autre du curé d'Aubenas et un de Jacques de Larmande, prieur d'Ucel et de Vals. La date que porte cet ouvrage est peut-être inexacte car Bernardin du Ranc, troisième fils du médecin, fut baptisé le 23 mars 1603 par le ministre d'Aubenas, comme ses frères Aymar et Jacques nés en 1601 et 1602. (Archives nationales, TT. 232.)

Jean du Ranc est d'autre part un des premiers auteurs qui se soient occupés des eaux de Vals.

(2) Marie de Montlor, fille de Guillaume-Louis de Modène-Montlor et de Marie de Maugiron ; elle était veuve de Philippe d'Agoult, baron de Grimault, et se remaria en 1611, à Jean-Baptiste d'Ornano, depuis maréchal de France.

Digitized by Google

exate, mais par l'aplaudissement du juge dudit Albenas nommé La Faye, (1) le dit Durane donna la peste. Ladite dame mareschalle, ensemble Mesdames de Maugeron (2), religieuses de Ste Colombe de Viene (qui avet fuy de Viene accause [**28**] de la contagion et c'estoynt réfugiées à Albenas près ladite dame la mareschalle leur niesse) se sont retirées dudit Albenas, avec Madame de Masargues (3), Madamoyselle de Playsian (4) et leur train et se sont logées à Mayres, à la mayson du curé dudit lieu.

Monseigneur l'évesque de Viviers, se tenent à Suze à présent, a mandé aux consulz de la présente cité de Viviers de ne laysser entrer en ceste ville aucun habitant d'Avignon, ny autres qui vinssent de ladite ville d'Avignon, d'autant qu'il y a eu quelques exès de pœste, c'est ce jourd'huy 20 septambre année présente 1629 aus viles du Pont Sainct Esprit, Bagnols et les vilages voysins sont tous pestiférés.

(1) Un Louis de la Faye, baile d'Ucel et de Vogüé, vivait en 1566. Un autre Louis de la Faye, neveu du précédent, était juge de Boulogne, Antraïgues et Burzet. Un troisième Louis de la Faye de Lantouset, seigneur de Mézeyrac à la suite de son second mariage, épousa : 1° Magdeleine de Fournier, fille de Mr Jean Fournier, conseiller du Roi et son juge conservateur du droit de l'équivalent en Vivarais et de Dlle Magdeleine de Valette de Cardet, 2° Louise de Lavenu de Mézeyrac, veuve du sieur de Goys. Il testa le 14 septembre 1628 et mourut à la fin du même mois. Sa fille et héritière, Marguerite de la Faye de Lantouset, épousa en 1635 noble Jean d'Allard, de Chantemerle en Dauphiné. Un quatrième Louis de la Faye, conseiller du Roi et juge général de Montlor, est probablement celui dont parle Jacques de Banne. Il épousa le 14 octobre 1623 Dlle Jeanne de Tourton de Mortesaigne, dont il eut trois filles : Anne-Rottes, héritière, mariée à noble Jean de la Gorce, seigneur de Saint-Laurent ; Marie, mariée à noble Louis de Gast de Bagnols, seigneur de Saint-Gervais et Marguerite, mariée à Mr Mr Jacques du Serre, juge d'Aubenas. (Archives de l'Ardèche, C. 342, *passim* ; Jean de Lafaïsse, notaire d'Aubenas, registre de 1612, f° 76 v° ; Jacques Brousse, notaire d'Aubenas, registres de 1659, f° 301 ; 1666, f° 289, 1668, f° 286 et 1671, fos 342-63 ; Pierre du Serre, notaire d'Aubenas, registre de 1635, f° 17 ; et Jacques du Serre, notaire d'Aubenas, registre de 1596, f° 60).

(2) Marguerite et Anne de Maugiron, filles de Laurent de Maugiron et de Jeanne de Maugiron, sa cousine. Marguerite devint, en 1626, abbesse de Saint-Honorat de Tarascon ; Anne lui succéda en 1630 (A. de Terrebasse, *Les Maugiron*, pp. 172-3).

(3) Marguerite de Montlor, sœur de Marie, mariée à François d'Ornano-Mazargues, frère de Jean-Baptiste.

(4) Georges de la Baume de Suze, comte de Plaisian, quatrième fils de François de la Baume, comte de Suze, et de Françoise de Lévis-Ventadour, avait épousé en 1595 Jeanne de Maugiron, fille de Laurent. (Bibliothèque nationale, ms. fr. 31580, Chérin, 18 ; *Armorial du Vivarais*, article La Baume de Suze).

Digitized by Google

Recepte admirable envouyée par le Roy d'Espagne à la Reyne mère et au Roy très Chrestien pour préserver son royaume de l'épidémie de peste.

Prenés quatre sortes d'herbes sy-après déclarées, c'est à savoyr des feuilles de sauge franche, des feuilles de rüe, des feuilles de suzeau et des feuilles de ronces assés bonne poignée, autant d'une que d'autre, à savoyr une once de chascune et une once de gingembre et les brouyer très bien ensemble ; puis après les destramper en vin blanc environ cincq chopines et les faites très bien boulir ensemble, réduit au tiers, puis les couler parmi un drapeau blanc dens un pot nettement ; puis après mettre de la poudre de gingembre blanc dens ledit breuvage. Cela fayt, en faut boyre le matin avant que sortir ne que desieuner par l'espace de neuf jours et en après estes affranchi et preseurvé pour toute l'année et pourrés boyre et manger, et mesmes converser avec toutes sortes de personnes infectées et, avec l'ayde de Dieu, ne trouverés chose qui vous infecte de ceste dangereuse coruption, et est la chose bien approuvée. Et s'il y a aucune personne qui en soit jà frappé lequel n'aye point encore bu le susdit bruvage, pour luy donner guérison il faut prendre de l'eau de buglose, de scabieuse et de thériacque, destrempés ensemble et les faites boyre au malade pour luy fayre sauver le cœur du venin qu'il a dedens le corps. — Pour le charbon ou bosse. Et s'il y a bosse ou charbon qui paroyssent dehors, prenés des feuilhes de rose et des feuilhes de suzeau et de la greyne de moustarde et les brouyés ensemble, puis en faites un emplastre lequel metrés sur ladite bosse ou charbon et incontinent sera guéri, au plaisir de Dieu. (Copié).

Préservatifs de Peste.

Faut prendre o[s]eille ronde, fayre [tremper] dens du vinaigre une nuit, et au matin avant que sortir en prendre et avaler troys fueilhes. (Copié).

Pour fayre percer la bosse ou charbon.

Prenés leveyn ou paste de segle, faites la tremper dens du fort vinaygre, faites un emplastre sur lequel metres poudre de verre

Digitized by Google

pillé et metrés l'emplastre sur le mal et persera dens peu d'heure[s]. (Copié).

Préservatif de Peste.

Faites tremper dens du vin au serein de l'absinte ou fort rue scabieuse et avant que sortir le matin prendre une gorgée dudit vin.

Se parfumer le soyr et matin de genèvre, user de la racine d'Enula campana, la fayre tramper dens du vin et en prendre le matin avant que sortir.

MÉMOYRE.

Le XXe septembre 1629, très illustre princesse Madame Marie Liesse de Luxembourg, duchesse de Vantadour (1), a pris l'habit de carmeline et c'est faite religieuse de l'ordre des carmelines refformées deschaussées en Avignon avec la permission et consentement de Monseigneur Henri de [**24**] Lévy, duc de Vantadour, son mari, lequel avec ladite dame, sa fame, avoynt fait veu de chasteté il y avoynt un an passé.

Il y a eu quelques exès de peste en Avignon, mais l'ordre y est très bon. Les dévotions qui se font dens ladite ville son[t] très grandes, si bien qu'on dit qu'Avignon, qui estoyt autresfoys la ville la plus desbordée qui fut en ces cartiers est devenue toute saincte et le vray exemple de piété de tous ces cartiers.

ORAYSON DE ST NICAYSE, QUI A ESTÉ MANDÉE A MONSIEUR L'ABBÉ DE CRUAS PAR CERTEYNS DE CES AMYS.

Jesus, Maria, Anna, Joseph.

Sanctus Nicasius, martir, miles episcopuis (sic) *habuit glandulas in collo et in corpore suo et inpetravit a domino nostro Jesu Christo ut quicumque hoc nomen Nicasius super se portaverit, glandulæ ei non nocebunt. Fiat † Fiat † Fiat †*

(1) Marie-Liesse de Luxembourg (1611-1660) fille du duc de Luxembourg, prince de Tingry, et de Magdeleine de Montmorency ; mariée au mois d'avril 1623 à Henri de Lévis-Ventadour.

Digitized by Google

Sancta Maria, Sancte Joannes, Sancte Sebastiane et Sancte Roche, Sancte Blasi et Sancte Anthoni, Sancta Anna, Sancta Margareta, Sancta Catharina et Sancta Barbara. Omnes sancti et sanctæ Dei, intercedite pro nobis ad dominum nostrum Jesum ut mihi famulo suo .N. non noceant glandulæ. Amen.

Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat, Christus me ab omni malo deffendat.

Sit tibi, Christe, decus.
Sit tibi laus, gloria, virtus.
Deffende me a pœste glandifera,
Jesu Christe, cui laus, honor, virtus & gloria.
Amen.

Qualis Pater, A & Ω, *talis filius salvator, talis spiritus sanctus imperat remedium, cui laus, virtus et gloria. Amen* (1)

(1) Jésus, Marie, Anne, Joseph.

Saint Nicaise, martyr, soldat et évêque eut des glandes au cou et sur le corps, et il obtint de Notre Seigneur Jésus Christ que quiconque porterait sur lui le nom de Nicaise ne souffrirait pas de ces glandes. Qu'il en soit ainsi.

Sainte Marie, Saint Jean., Saint Sébastien et Saint Roch, Saint Blaise et Saint Antoine, Sainte Anne, Sainte Marguerite, Sainte Catherine et Sainte Barbe, tous les saints et saintes de Dieu, priez pour nous Notre Seigneur Jésus afin que les glandes ne me nuisent pas, à moi *N.*, son serviteur. Ainsi soit-il.

Le Christ est vainqueur, le Christ règne, le Christ commande, que le Christ me protège de tout mal.

Honneur à vous, Christ, à vous louange, gloire et bénédiction. Défendez-moi des glandes de la peste, Jésus-Christ, à qui revient louange, honneur, bénédiction et gloire. Ainsi soit-il.

Que le Père, alpha et omega, le Fils Sauveur et le Saint-Esprit, à qui soient louange, bénédiction et gloire, nous envoient la guérison. Ainsi soit-il.

Digitized by Google

Le présent preservatif a esté mandé en ceste ville de Viviers par frère André Sumian, religieus de la compagnie de Jésus et appoticayre au college des Jesuittes d'Avignon à ses frères Messieurs Monet Sumian, chanoyne théologal, et Pierre Sumian (1), hebdomadier de l'église cathédralle de Viviers et tous deux docteurs en théologie, ceste année 1629. — Ledit frère André Sumian est mort en Ethiopie, où il fut mandé par ses supérieurs à sa grande réquisition.

Préservatif de Peste. duquel usoit l'infermier du couvent de Jerusalem, mouyenent lequel il c'est préservé d'icelle l'espace de dis-huit ans qu'il a demeuré audit Jerusalem, servent ordinayrement les malades de peste. tant chrestiens, mores que turcs et sans difficulté. Ce remède a esté approuvé par tous les medessins d'Angleterre, l'an 1340.

Recepte

Faut aloès épatique ou cicotrin, canelle fine et mirhe, de chacune trois dra[c]hmes, girofle, macis, lignum aloes, mastre et bolarmène, de chacun demi dragme. Faut mettre en poudre toutes ces choses bien subtilement et les mesler bien toutes ensemble et les metre dens quelque boite bien serrée affin qu'elle ne s'esvente, et quand on en voudra user en temps suspet, ou que l'on veut aler en lhieu dangereus de peste, faut prendre d'icelle poudre le matin à jeun, le pois d'une dragme, avec deus ou troys doibtz de vin blanc, y metant un peu d'eau. La dite recepte fut apportée de Jerusalem par Madame d'Urfé y estant envouyée par le Roy ; et par le mouyen de ceste recepte, elle et tout son train furent garantis de la peste, bien qu'elle y fut bien enflamée. (Copié).

Ce premier octobre 1629 la triste nouvelle est venue en ceste ville comme il[s] estoynt mort de peste au Puy dis huit mille

(1) Voir sur la famille Simian, l'*Armorial du Vivarais* de M. Florentin Benoit d'Entrevaux, et plus haut, la note sur Pierre Sumian, au f° 5.

Digitized by Google

perssonnes, (1) entre lesquelz sont dis huit chanoynes de l'esglise cathédralle, tous les curés dudit lieu et quantité de gens d'église, tant de l'un que de l'autre sexe.

[25] Nota.

Ce premier nouvembre, jour de jeudi, la lune estant en sa playneur et la feste de tous les Sainctz, le matin, est tumbé du ciel en beaucoup de lieus de se chasteau de Viviers d'eau rouge comme sang, (2) ou plustot comme le sang qui sort des charbons, postames ou floroncgles. Ie Jacques Debane, chanoyne de Viviers, qui escris ce mémoyre, ay veu l'eau rouge, sang ou pus, sur des fueilhes de choux au jardin de la chantrerie, que le sieur Noel de Noalhes, chanoyne, m'a fait voyr. Le sieur Guilhaume Delhostel, docteur ès droictz, chanoine et archidiacre de la présente église m'a dit avoir veu la mesme chose à un jardin, et encor d'autres personnes dignes de foy et de grande probité l'on veu et me l'on dit. Ce mesme jour susdit ledit Monsieur Denoalhes a dit sa première messe à la chapelle Notre Dame des Anges, dens l'esglise cathédralle de Viviers. Ceste pluye de sang ou pus est tombée ce premier nouvembre 1629.

Dieu par sa sainte grasse aye pitié de nous. La peste frappe de tous costés fort furieusement dens ceste province du Languedoc. Les villes du Pont Sainct Esprit et Bagnolz sont sens conduite. La mortalité y est sy grande que l'on gette les corps mors dedens les fossés. Enfin c'est une chose horrible d'ouir raconpter les misères de ces deus villes.

(A suivre)

(1) Il est inutile de dire que ce chiffre est probablement exagéré.

(2) Les « pluies de sang » seraient généralement dues à la présence de diatomées.

Digitized by Google

CHRONIQUE & BIBLIOGRAPHIE

L'Académie française, dans sa séance du 10 août 1916, a attribué la part la plus importante du *Prix Thérouanne*, à notre très regretté collaborateur, M. le commandant Chareton, mort pour la France.

Le prix Thérouanne est destiné à récompenser « les meilleurs travaux historiques ».

On sait que le grand ouvrage de M. Chareton sur *la Réforme et les guerres civiles en Vivarais*, méritait à tous égards cette distinction ; il se recommande par la hauteur des vues, la précision et la nouveauté des recherches, la clarté et l'élégance du style. C'est un livre définitif.

Le geste si heureux de l'Académie française consacre le talent d'un écrivain et d'un érudit dont l'histoire de France avait encore beaucoup à attendre. C'est avec une satisfaction émue que nous enregistrons cet hommage, si honorable pour l'ami dont nous gardons fidèlement la mémoire.

B. E.

***

L'ŒUVRE DE M. DE CHAZOTTE

A la demande de Madame de Chazotte, M. le capitaine E. de Montravel a eu la gracieuseté d'offrir à la Bibliothèque d'Annonay l'œuvre entière du très regretté M. Michel de Chazotte.

Ces généreux donateurs ont estimé que ce travail, dont la valeur est connue de quelques-uns, mais dont l'importance est à peine soupçonnée, y aurait sa place naturelle et que le *Fonds de Chazotte*, s'ajoutant au *Fonds Rousset*, y complèterait heureusement les Annales et Recherches manuscrites de Louis Chomel, de du Solier, du curé Picancel, du docteur Duret, de Poncer, de l'abbé Darnaud et de l'abbé Oriol.

Cette œuvre inédite, composée d'innombrables dossiers dont chacun est muni des *preuves* correspondantes, concerne spécialement, en effet, l'histoire terre Haut-Vivaroise et des familles qui l'ont possédée. De nombreux documents s'y rapportent toutefois au Bas-Vivarais, les uns relevés par M. de Chazotte dans les registres notariaux qui lui avaient été confiés, les autres provenant des communications que M. le Vte de Montravel lui avait faites.

Digitized by Google

Le *Fonds de Chazotte*, se compose de 54 cartons dont voici la nomenclature :

Histoire du Vivarais	1	carton
Abbayes et monastères	1	—
Pièces historiques	1	—
Documents sur les localités	3	—
Terriers et reconnaissance féodales	1	—
Archéologie, géographie, histoire naturelle, etc.	1	—
Institutions	1	—
Mœurs et coutumes	1	—
Monnaies, poids et mesures, agronomie, etc.	2	—
Notices généalogiques et preuves y relatives	38	—
Armorial	1	—
Notices biographiques	3	—

Les *Notices généalogiques* forment donc la partie la plus considérable de ce précieux travail. Elles sont d'importance très variable. quelques-unes se réduisant à de simples mentions, et d'autres contenant la matière de tout un volume. Nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de donner ici la longue liste des familles à chacune desquelles un article est consacré, leurs noms se trouvant, pour la plupart, dans *l'Armorial du Vivarais* de M. Fl. Benoit d'Entrevaux.

E. Nicod.

***

D'autre part M. Jean Régné, archiviste de l'Ardèche, veut bien nous faire savoir que M. le capitaine de Nontravel et Madame de Chazotte ont voulu disposer en faveur des Archives départementales d'un certain nombre de pièçes originales et de notes manuscrites. M. Jean Régné nous en adresse l'état sommaire qui suit :

1° Cinq dossiers de familles appartenant à l'ancien diocèse de Viviers : (1 A-B. 2 C-G. 3 G-M. 4 N-Y. 5 T-V.) ;

2° Parchemins de 1311 à 1457 : reconnaissances de divers tenanciers de la paroisse des Salelles eu faveur des coseigneurs de Naves, etc. ;

3° Rôles ou quittances des tailles pour les hommes de Seray (XVe siècle), d'Etables (1518), de Cintres, (vers 1550) ;

4° Registre de la cour de justice d'Empurany (1677-95) ; Procédure du lieutenant de juge de St-Félicien (1677 et suiv.) ;

5° Fragments de minutes de Mes Pierre Fabri, notaire à Burzet (1395-8) ; Langlade (1491), notaire à Jaujac ; de Berrias, notaire à Tournon (1430).

J. R.

Digitized by Google

M. BENOIT D'ENTREVAUX

Un deuil aussi cruel qu'inattendu frappe notre revue : M. Benoit d'Entrevaux vient d'être brusquement enlevé à la tendresse des siens, à notre affection, à l'estime de tous ceux qui le connaissaient. Nous perdons un guide sûr, bienveillant et délicat. Notre peine est profonde. Nous prions Madame Benoit d'Entrevaux et ses enfants d'agréer l'hommage de notre sympathie émue. Que Dieu leur donne la résignation et accorde à celui qu'ils pleurent la récompense d'une vie très chrétienne, toute de droiture, de désintéressement et de travail.

Digitized by Google

LE MARQUIS DE VOGÜÉ

Au milieu de l'épreuve générale, la mort du Marquis de Vogüé est un deuil pour tous les Français. Depuis le début de la guerre, on l'avait vu, plus qu'octogénaire, presque aveugle, donner tous ses instants aux soldats en dirigeant avec la plus haute autorité et un dévouement incomparable la Société de Secours aux Blessés militaires. Il est mort à la peine, en servant sa patrie.

D'autres diront ce que perdent l'histoire et l'archéologie orientale ; quels travaux définitifs ouvrirent au Marquis de Vogüé, avant quarante ans, les portes de l'Institut, dont il devint le doyen d'élection ; quels services il rendit à la France dans les plus hauts postes diplomatiques, à la Société des Agriculteurs, dans les conseils de la grande industrie.

Pour nous, les regrets sont particulièrement vifs, le deuil est, pour ainsi dire, plus intime. Nous avons eu l'honneur de l'approcher ; nous avons senti quel rayonnement de sagesse, de bonté, de force et de hauteur morale émanait de toute sa personne, de ses yeux clairs et francs, de sa haute taille. Nous l'avons vu naguère s'arracher à ses travaux pour faire de pieux pélerinages au pays qui avait été celui de ses ancêtres et qui, dans son cœur, demeurait le sien. Il y recueillait les matériaux d'une admirable monographie, désormais classique. Il le montrait à ses enfants et à ses petits-enfants. Il parcourait avec eux ces régions dont la beaute et l'originalité le charmaient. Il y retrouvait, non sans émotion, la mémoire des siens vivant encore, depuis huit siècles, sur le sol, dans les documents et, malgré le grand fossé de la Révolution, chez les Vivarois de nos jours.

Nous prions ceux qui le pleurent d'agréer l'expression de toute la sympathie des rédacteurs de cette revue, auxquels il a prodigué des marques de bienveillance et même — celui qui écrit ces lignes en garde un souvenir profondément et tristement ému — des témoignages renouvelés d'affectueuse bonté.

Digitized by Google

CHRONIQUE
DE LA GUERRE

M. André Souche, né à Vallon, le 30 octobre 1887, ancien élève de l'Ecole polytechnique (promotion de 1907), était, au moment de la mobilisation, ingénieur au chemin de fer P.L.M. (service de la construction des lignes nouvelles), et attaché à la ligne de Nieigles-Prades au Puy.

Lieutenant de réserve au 48e régiment d'artillerie de campagne, il a été cité à l'ordre de la 15e division pour avoir, « du 5 au 14 avril 1915, au bois d'Ailly, rempli les missions qu'on lui a confiées, dans des conditions parfois périlleuses, avec beaucoup de zèle et d'intelligence. »

Il a été cité une seconde fois, à l'ordre de l'armée, par le général Pétain. « Officier de réserve particulièrement dévoué ; a rempli, comme adjoint à son commandant de groupe, les missions les plus périlleuses avec un superbe sang-froid et un mépris absolu du danger. »

M. André Souche est mort pour la France, en Champagne, devant Tahure, le 11 octobre 1915, tué par les éclats d'un projectile ennemi en allant prendre le commandement du groupe des échelons près du bois de la Savate. Quatre jours auparavant, le 7 octobre, il avait eu déjà le pavillon de l'oreille droite traversé par un des éclats de l'obus ennemi qui tua son commandant à ses côtés ; il avait tenu quand même à rester à son poste dans une zône des plus dangereuses, jusqu'au moment où il fut lui-même frappé mortellement au cœur.

Son colonel, tué deux jours après, écrivait en annonçant sa mort : « Depuis le commencement de la campagne, il n'avait cessé de mériter l'admiration de tous par son sang-froid, son courage, sa bonne humeur devant le danger. Il n'avait au régiment que des sympathies et tous nous le pleurons, car il fut un vaillant, un homme de devoir, d'abnégation et de courage... »

Digitized by Google

Régis Ranchin, de Villeneuve-de-Berg, mort pour la France : « Soldat très dévoué, accomplissant les missions les plus périlleuses avec un calme et un courage remarquables. A été blessé mortellement le 30 mai 1916, au cours d'une lutte à la grenade. » (Ordre du régiment) (1).

*
* *

Grâce à l'obligeance d'un de nos collaborateurs, nous pouvons donner ci-dessous de nombreuses citations méritées par de braves soldats du Bourg-Saint-Andéol et des environs. Ces citations sont extraites du *Riverain Agricole*.

Pierre Astier, lieutenant au 55e d'infanterie, promu capitaine et mort pour la France, avait mérité la citation suivante : « Officier de grand courage, qui exerçait le commandement de la compagnie depuis quelques jours à peine, lorsqu'une violente explosion de mine allemande s'est produite sous la tranchée de son unité, à 20 mètres de l'observatoire où il était placé lui-même. A donné l'alerte à sa compagnie avec beaucoup de calme et de sang-froid, a fait immédiatement occuper l'entonnoir et a su prendre les dispositions nécessaires pour repousser toute attaque de l'ennemi. » — *Le Riverain Agricole*, 15 janvier 1916.

Edouard Bayle, caporal au 44e bataillon de Chasseurs, « s'est offert comme volontaire, sous un feu intense d'artillerie, d'infanterie et tous autres engins, pour aller relever un officier de la compagnie grièvement blessé ; n'est rentré dans nos lignes que sur l'ordre d'un capitaine du bataillon. » (Ordre de la brigade). — *Ibidem*, 25 avril 1916.

André Bergeon, « brancardier à la 13e compagnie, a fait preuve de courage et du plus bel esprit de camaraderie en allant relever des blessés ou en leur assurant les premiers secours sous le feu de l'ennemi. » — *Ibidem*, 11 juin 1916.

Adrien Bonnefond, caporal infirmier à la 5e compagnie du 55e d'infanterie. « Animé du meilleur zèle, a dirigé ses équipes de brancardiers avec beaucoup de sang-froid pendant un violent

(1) **Communication d'un fidèle abonné.**

Digitized by Google

bombardement ennemi. » (Ordre du régiment). — *Ibidem*, 2 juillet 1916.

Pierre Bousquet, soldat au 34e colonial. « A montré une grande bravoure du ... juillet 1916, faisant crânement son devoir sous un violent bombardement. » (Ordre du régiment). — *Ibidem*, 24 septembre 1916.

Henri Carsignol, lieutenant au 22e d'infanterie, « a été mortellement frappé en enlevant la lisière du bois de Foucaucourt (1). » (Ordre de l'armée). — *Ibidem*, 6 décembre 1914.

Louis Chabrel, caporal-fourrier, gravement blessé le 25 septembre 1915 et amputé du poignet droit, a reçu la Médaille militaire. — *Ibidem*, 10 octobre 1915.

Ernest-Joseph Champel, soldat au 159e d'infanterie : « Très bon soldat, très discipliné et courageux. A eu l'épaule droite fracassée par une balle à courte distance, à l'attaque du 3 septembre 1914. » (Ordre de la division). — *Ibidem*, 12 novembre 1916.

Ernest Charreyre, soldat à la 15e compagnie : « Le 9 avril 1916 a bravement contre-attaqué à la grenade l'ennemi qui venait de prendre pied dans un élément de tranchée. » — *Ibidem*, 11 juin 1916.

Henri Charron, « Soldat brave et courageux, s'est distingué dans divers combats, notamment dans ceux livrés en Champagne au cours des 25 et 26 septembre (1915). A été blessé au dernier assaut. » — *Ibidem*, 15 janvier 1916.

Le commandant *Flavien Chenivesse*, du Bourg-Saint-Andéol, a été nommé Chevalier de la Légion d'honneur. — *Ibidem*, 14 mai 1916.

Paul Chenivesse, sergent-fourrier à la 8e compagnie du 46e bataillon de Chasseurs : « Au combat du 26 août (1915) a assuré la liaison de la compagnie avec le commandant du bataillon sous un feu violent de l'artillerie et de l'infanterie jusqu'au moment ou il a été blessé grièvement. » (Ordre du bataillon). — *Ibidem*, 1er août 1915.

(1 **Voir p. 98.**

Digitized by Google

Marius Colin, « Excellent mitrailleur, s'est comporté d'une façon remarquable lors de l'attaque de juin (1916) et pendant les journées meurtrières qui ont suivi. » — *Ibidem*, 13 août 1916.

Emile Coret, quartier-maître mécanicien sur le contre-torpilleur « la Fourche » coulé dans l'Adriatique, est resté quatre heures en pleine mer, attendant des secours, a été cité à l'ordre de l'escadrille : « Pour les vertus militaires dont il a fait preuve lors de la perte de son bâtiment torpillé en portant secours à un bâtiment allié » — *Ibidem*, 9 juillet 1916.

Albert Crozat, surveillant à l'école supérieure du Bourg-Saint-Andéol, a reçu la Médaille militaire avec la citation suivante : « Bon soldat, qui a fait courageusement son devoir. Grièvement blessé le 10 novembre 1914, amputé de la jambe gauche. » (Ordre de l'armée). — *Ibidem*, 14 mai 1916.

Jean-Louis Dupré, soldat au 112e d'infanterie a reçu la Médaille militaire : « Excellent soldat, qui a toujours fait courageusement son devoir. A été grièvement blessé le 20 mai 1916 à son poste de combat. » (Ordre de l'armée). — *Ibidem*, 30 juillet 1916.

Paul Faucon, maréchal des logis au 2e régiment d'artillerie de montagne. « Au front depuis le début de la campagne, a commandé avec courage et énergie en mars et avril 1915 une pièce avancée à proximité immédiate de l'ennemi, s'est fait remarquer par son intelligence et son dévouement dans la conduite des travaux du secteur. » (Ordre du régiment). — *Ibidem*, 24 septembre 1916.

Louis Fauque, chasseur au 24e bataillon alpin, mort pour la France, avait reçu la Médaille militaire et la Croix de guerre.

Gaston Fiscalini, caporal téléphoniste au 52e d'infanterie, mort pour la France, avait mérité une citation. — *Ibidem*, 10 octobre 1915.

Auguste Guillon, soldat au 140e d'infanterie, a reçu la Médaille militaire. « Soldat courageux et dévoué, a été grièvement blessé le 27 mai 1916 à son poste de combat. » — *Ibidem*, 19 septembre 1916.

Gustave Guyon, soldat au 163e d'infanterie : « Le 24 juin 1915

Digitized by Google

a fait partie de l'équipe de travailleurs qui a creusé la tranchée d'une redoute à quarante mètres de l'ennemi sous un feu incessant de bombes, d'obus et de balles. A été blessé assez grièvement. » (Ordre de la division). — *Ibidem*, 30 avril 1916.

Adrien Jourdan, « employé comme bombardier, n'a cessé, pendant quatre mois consécutifs, de servir un lance-bombes avec lequel il n'hésitait pas à se porter au delà des tranchées avancées pour tirer sur les travailleurs ennemis et obtenir ainsi les meilleurs résultats. A été grièvement blessé pendant l'exécution d'un tir. » (Ordre de la division). — *Ibidem*, 7 mai 1916.

Joseph Lange, caporal au 255e d'infanterie : « Malgré deux blessures, n'en a pas moins continué à entraîner ses hommes avant de se faire panser. » (Ordre du corps d'armée). — *Ibidem*, 25 juillet 1915.

Edouard Larmande, soldat au 149e d'infanterie : « Pendant toute la période du 8 au 12 mars 1916 devant Verdun, s'est acquitté d'une façon parfaite des fonctions d'agent de liaison auprès de son capitaine, remplissant sa mission sous les bombardements les plus violents, avec un sang-froid digne de tous les éloges (1). » Edourd Larmande a été depuis tué à l'ennemi.

Louis Maillet, soldat au 112e d'infanterie, a été décoré de la Médaille militaire et cité à l'ordre de l'armée ; « Excellent soldat à tous les points de vue, a été blessé le 8 septembre (1915) en soutenant avec sa section un mouvement de cette fraction de la compagnie ; a été amputé du bras droit. » — *Ibidem*, 8 août 1915,

Marcon, sergent au 61e d'infanterie, « a brillamment enlevé la section qu'il commandait dans l'assaut à la baïonnette qui a déterminé la prise d'un village le 9 septembre, et a été grièvement blessé. » (Ordre du corps d'armée). — *Ibidem*, 6 septembre 1914.

Adrien Martin, caporal-fourrier au 53e colonial. « Blessé le 14 juillet (1916) en accomplissant son devoir sous un violent bombardement. » — *Ibidem*, 10 septembre 1916.

(1) Voir p. 203.

Digitized by Google

Marius Martin, adjudant-chef au 261e d'infanterie, « s'est particulièrement distingué dans les combats du 4 et 13 juillet (1915). Blessé légèrement à deux reprises, a conservé sous un feu violent le commandement de sa section. » (Ordre du corps d'armée). — *Ibidem*, 12 septembre 1915.

Gabriel Mathon, de Saint-Montan, sergent au 255e d'infanterie, a reçu la Médaille militaire. — *Ibidem*, 24 octobre 1915.

Adrien Mondan, du 19e régiment d'artillerie : « Canonnier courageux et dévoué, blessé légèrement d'un éclat d'obus dans la nuit du 3 au 4 juillet (1916), et invité par son chef de pièce à aller au poste de secours, est resté à son poste en disant, qu'il pourrait continuer son service de pourvoyeur. » — *Ibidem*, 30 juillet 1916.

Victorin Mondan, maréchal des logis de la compagnie 15/16 du 7e Génie : « Excellent serviteur, au front depuis le début de la campagne. Chargé de la conduite d'un convoi de voitures, transportant de nuit du matériel du génie et pris sous un feu de barrage ennemi, a assuré sa mission en restant dans la zône bombardée tout le temps nécessaire pour la faire franchir successivement à ses dix voitures, en partie arrêtées, ou disloquées par les trous d'obus résultant du bombardement. A montré un sang-froid et un mépris du danger qui ont été d'un exemple impressionnant. A eu cinq chevaux blessés qu'il a ramenés. » (Ordre de la division). — *Ibidem*, 11 juin 1916.

Le soldat *Morenas*, dès le début de la campagne et dans tous les combats auxquels prit part le régiment, s'est particulièrement distingué par le zèle, le dévouement et le courage avec lequel il a accompli sa fonction. » — *Ibidem*, 8 novembre 1914.

Auguste Mouyer, de Saint-Montan, a mérité deux citations. — *Ibidem*, 9 avril 1916.

Marius Ozil, de Saint-Marcel-d'Ardèche, soldat au 55e d'infanterie : « 4 juin (1916) au cours d'un violent bombardement, bien qu'enterré et contusionné par l'éclatement d'un obus de gros calibre, s'est immédiatement porté au secours de ses camarades blessés à ses côtés, le soir même a traversé un violent feu de

Digitized by Google

barrage ennemi pour transporter un blessé dont l'état réclamait des soins urgents. » (Ordre de la brigade). — *Ibidem*, 16 juillet 1916.

Alexandre Pomier, caporal au 4e régiment d'infanterie, « sur le front depuis plus d'un an, n'a cessé de faire preuve en toute occasion d'un excellent esprit, d'un dévouement complet, et d'une grande bravoure. » — *Ibidem*, 26 mars 1916.

Paul Pontal, de Rochecolombe, près du Bourg-Saint-Andéol, médecin-major au 4e régiment d'infanterie coloniale, a été cité à l'ordre de l'armée. Corps expéditionnaire d'Orient. — *Ibidem*, 29 août 1915.

André Rigaud, avocat, chasseur au 7e bataillon alpin, a été tué à Ypres le 17 septembre 1914. Son capitaine a annoncé sa mort en ces termes : « ... Le brave enfant a été grièvement blessé au combat du 17, dans sa tranchée. Toute la journée il s'était conduit en héros, tuant coup sur coup neuf Allemands qui s'approchaient des tranchées. Sa bravoure devait, hélas, le signaler aux coups des ennemis, qui, s'acharnant à le viser, finirent par l'atteindre. Sa blessure ne paraissait d'abord pas très sérieuse, mais il s'affaiblissait cependant très vite, et, au bout de quelques minutes, il devenait visible que tout espoir de le guérir serait inutile. Il expirait sur le bord de la tranchée où il venait de se comporter si vaillamment et d'être un modèle pour tous les chasseurs de sa compagnie... » — *Ibidem*, 6 décembre 1914.

Marcel Rigaud, caporal. « Malgré qu'il soit en butte à un violent tir de grosses torpilles, n'a pas interrompu son tir. Grâce à son calme et à son courage a contribué à repousser une attaque allemande. Blessé, est resté à son poste et a refusé de se faire évacuer. » (Ordre de la brigade). — *Ibidem*, 15 octobre 1916.

Etienne Bonnamour, médecin aide-major, « d'un dévouement et d'une compétence digne des plus grands éloges, s'est particulièrement distingué, au cours de l'engagement de son bataillon, le 4 juillet (1915), au bois Leprêtre, et ces jours derniers. A pu assurer seul en première ligne les pansements et les évacuations de nombreux blessés dans des conditions particulièrement

Digitized by Google

difficiles et dangereuses. » (Ordre de la brigade). — *Ibidem*, 14 novembre 1915.

Valéry Robert, de St-Marcel-d'Ardèche, soldat au 55e d'infanterie, blessé, a reçu la Médaille militaire. — *Ibidem*, 10 octobre 1915.

Hubert Roux, soldat au régiment d'infanterie coloniale du Maroc : « Chargé d'une mission périlleuse, a fait preuve d'un grand courage, d'abnégation et de mépris du danger en accomplissant jusqu'au bout la tâche qui lui était donnée. » (Ordre de la brigade). — *Ibidem*, 15 octobre 1916.

Camille Tavardon, sergent au 57e colonial. « Blessé sur le front français en août 1914 a pris part aux opérations du début de la campagne des Dardanelles, a été grièvement blessé le 30 juin 1915 alors qu'il entraînait vaillamment sa section à l'assaut des tranchées turques. » (Ordre de l'armée). — *Ibidem*, 22 octobre 1916.

Marius Terrasse, de St-Just, soldat au 75e régiment d'infanterie, « téléphoniste aussi dévoué que courageux, blessé grièvement en réparant une ligne sous un feu des plus violents. — Résection de la jambe gauche. » A reçu la Médaille militaire (Ordre de l'armée). — *Ibidem*, 19 mars 1916.

Julien Teyssier, mort pour la France, « Chasseur courageux et dévoué, s'est fait remarquer pendant les contre-attaques du mois d'octobre 1915. Tué à son poste de combat le 4 janvier 1916. » — *Ibidem*, 26 mars 1916.

Joseph Varin d'Ainvelle, Garde général des Forêts au Bourg-Saint-Andéol, lieutenant puis capitaine d'infanterie, a été cité à l'ordre de la division, pour avoir soutenu la retraite d'un bataillon, jusqu'à réduction de sa section à quatre hommes. Il a mérité une seconde citation ; « Au moment de l'explosion d'une très forte mine allemande à..., le 2 mai 1916, a pris des dispositions si judicieuses, a fait preuve de si belles qualités de caractère et d'énergie, que, des lèvres de l'entonnoir occupées aussitôt après la chute des dernières pierres, sa compagnie s'est trouvée en mesure d'arrêter toute attaque de l'ennemi. » — *Ibidem*, 27 septembre 1914, 11 juin 1916).

Digitized by Google

BAÏX DE 1619 A 1622

PETITE CHRONIQUE
DU TEMPS DES GUERRES CIVILES

CHAPITRE Ier.

Baïx, son aspect au début du XVIIe siècle. — Importance de la place. — L'organisation consulaire. — Les principales familles.

L'histoire d'une très petite ville du Vivarais pendant trois années de guerre civile est, sans doute, un sujet bien mince, où l'indulgence du lecteur est avant tout nécessaire.

Cependant la place de Baïx dut à sa position et aux circonstances d'acquérir pendant quelque temps une importance réelle, et des personnages considérables figurent alors dans ses annales. Enfin nous avons pu rassembler et utiliser pour cet essai des documents nombreux et inédits (1). Ces diverses considérations nous seront autant d'excuses ; nous voulons du moins l'espérer.

De nos jours, le voyageur qui traverse Baïx (2) par le chemin de fer ne soupçonne même pas le bourg, puisqu'à cet endroit la voie ferrée franchit trois tunnels et passe en tranchée. Celui qui prend la grande route n'a pas un spectacle beaucoup plus curieux, car la rue principale, formée par cette route, a été percée vers 1778 et n'offre que des façades insignifiantes. A peine peut-on noter, au passage, une fontaine Louis XVI, la tour de l'horloge

(1) D'une façon générale, et sauf indication contraire, tous les faits que nous allons rapporter sont tirés d'un lot de documents qui faisaient partie des archives de Baïx avant la Révolution, qu'un hasard heureux a mis entre nos mains, et qui ont été versés par nos soins aux Archives de l'Ardèche, après avoir été classés et inventoriés. Nous nous abstenons d'y renvoyer, pour ne pas multiplier à l'excès les notes.

(2) Baïx (arrondissement de Privas, canton de Chomérac) s'écrit officiellement *Baix* et cette orthographe a amené la prononciation *Bex*, qui tend à remplacer l'ancienne. Jusqu'à la fin du XIIIe siècle on écrivait généralement *Bays*, et on prononçait à peu près comme dans le mot « bail », usage qui s'est conservé dans le pays. Nous adoptons à la suite de M. Mazon, l'orthographe *Baïx*, qui a l'avantage d'indiquer la véritable prononciation sans défigurer l'orthographe officielle.

Digitized by Google

et l'église. Les anciennes rues possèdent en revanche un assez grand nombre de maisons intéressantes, datant du XVIe et du XVIIe siècles, ou antérieures à cette époque.

Des deux châteaux forts qui dominaient la ville (1), il ne reste que quelques pans de murs ; on voit encore, dans la rue d'en haut, les ruines d'une chapelle gothique (2) ; une partie de l'église (3) remonte à la fin du moyen âge ; mais un seul monument contemporain des guerres subsiste encore, la tour de l'horloge, qui date de la dernière année du XVIe siècle. C'est une tour rectangulaire, percée, à la base, d'un passage voûté en plein cintre. Elle avait été détruite, ou fort endommagée, pendant les premiers troubles. On en commença la reconstruction au mois d'avril 1600, avec des pierres tirées de la montagne de Vachères, près de Cruas ; les travaux furent conduits si activement que dès le 16 décembre Me Armand de Lers et Pierre Besset, maçons, ayant achevé leur besogne, gravaient sur des tableaux de pierre au-dessus de chaque côté du passage voûté les chiffres de l'année 1600, incrustés en plomb. Cette inscription a été restaurée en 1904.

Pour se faire une idée de l'aspect que présentait Baïx sous Louis XIII, il faut imaginer, outre la tour de l'horloge et les maisons anciennes, (4) une enceinte continue, reliant les châteaux à la ville, analogue à celle de Rochemaure. Sur les sommets des deux montagnes qui dominent la ville un double château-fort ; celui du Nord, dit château-neuf, dressant vers le ciel un donjon carré (5). Le temps et le bombardement du siège de 1575 avaient

(1) L'expression *Bays-sur-Bays*, fréquente aux derniers siècles, vient probablement de la situation de ces deux châteaux.

(2) Le titre, le patron et les revenus de cette chapelle étaient déjà inconnus au XVIIe siècle, lors de la visite de Mgr de Suze, évêque de Viviers.

(3) La première chapelle à main droite en entrant.

(4) La plus curieuse de ces maisons, située près du moulin, remonte au début du XVIe siècle. Sa façade porte un écusson sculpté (à identifier : *de.... au lévrier élancé de...., au chef de.... chargé d'une étoile de....)* et est ornée de deux fresques dont l'une, presque intacte, représente une Annonciation, et l'autre une Sainte, qui doit être sainte Barbe, puisqu'elle est accostée d'une tour. — Les maisons peintes extérieurement à fresque sont très rares, non seulement en Vivarais, mais dans toute la France.

(5) Olivier de Serres remarque que les citernes du château de Baïx étaient placées sous les toits. — Le château vieux, situé au Sud, était dit aussi grand château : il était donc le plus considérable.

Digitized by Google

déjà diminué la force du château lorsque, vers 1610, au cours d'un orage, une détonation formidable secoua la ville. Les habitants purent voir alors un énorme nuage blanchâtre s'élever lentement au dessus du château : le « feu du ciel » venait de tomber sur le magasin des poudres et des munitions et avait ouvert dans le château deux « graves bresches » qu'on ne put réparer qu'après plusieurs années. Le long des remparts s'élevaient un certain nombre de tours qui toutes avaient un nom : Constance, Leyguasier, Peytavine (1), Vidalette, etc. Des corps de garde étaient établis sur des points élevés, d'où l'on communiquait, pendant la nuit avec le Pouzin, à l'aide de signaux lumineux (2). Au Nord et au Sud de la ville se trouvaient deux grandes portes, celles de Chalancon (3) et d'Anthony, surmontées de tours, et munies de herses et de ponts-levis (4), L'enceinte était percée d'autres portes, dénommées porte du Mazel, de l'Orme, de Liotard, de Rochebrune et d'Aurouze, et la poterne de Cheyssey (dont nous aurons à reparler). L'église Saint Nicolas (5) était presque entièrement ruinée, sauf une petite partie dont la toiture fut refaite en 1603 et où l'on célébrait le culte. La maison commune, servant de temple aux réformés, était contiguë à l'église paroissiale. Le château, le temple, l'église et l'horloge

(1) Cette tour devait probablement son nom aux Poitiers-Valentinois.

(2) On faisait de même au Pouzin, où les consuls de Baïx envoient un homme, le 3 octobre 1591, « pour voir quel signe faisoint au chasteau dudit Pouzin. »

(3) La partie septentrionale de la ville était un ancien faubourg, désigné sous le nom de bourg neuf, et qui fut englobé dans les remparts antérieurement au XVe siècle. L'ancien portail du bourg vieux, qui n'avait plus d'utilité, avait été cédé, avant 1417, à un habitant nommé Jean de Colonges.

(4) Les pont-levis avaient été refaits en 1593.

(5) Le prieuré de Baïx était intitulé prieuré de Saint Pierre de Chaumont de Baïx, du nom de la petite église Saint Pierre dont les ruines informes se voient encore, au sommet d'une colline, à quelques centaines de mètres au Nord de la ville. Cette église semble avoir été abandonnée au XVe siècle. Le prieuré de Baïx dépendait de la sacristie de l'abbaye de Cruas. Il y avait à Baïx, outre Rhône, un second prieuré, Notre Dame de Bance (plus tard Notre Dame des Iles ou Notre Dame du Salut), qui était à la nomination de l'évêque de Viviers. L'église de Bance, ruinée au XVIe siècle, puis reconstruite, était située dans un quartier peu peuplé, mais dont le nom se recommande par sa haute antiquité : c'est la *mutatio Vacianis* des itinéraires d'Antonin, un relai des postes romaines.

Digitized by Google

possédaient des cloches : celle du château sonnait la retraite chaque soir. Au pied des remparts était établi le jeu de paume. Enfin dans les rues étroites de la ville se balançaient les enseignes enluminées de nombreuses hôtelleries, parmi lesquelles : « le Dauphin », à Me Sébastien Plantavin ; « le Mouton », à Sr Antoine du Cros ; « le Cerf », à Me Mathieu Chabaud ; « la Teste noire », à Me Gonnet Tourchayre ; « le Croissant », à Isabeau Viallette et « la Voicture », à Jean Dusserre.

A l'époque troublée qui nous occupe, la place de Baïx était loin d'être négligeable. Située au débouché d'une des avenues de Privas, elle commandait complètement le passage par terre et pouvait apporter une gêne considérable au trafic par eau. En effet, le Rhône baignait presque les murailles, au point qu'on avait dû, en 1606, élever un mur en pierres sèches pour soutenir un sentier destiné à faire passer les gens soupçonnés de peste. Il n'est pas surprenant que, dès le début des guerres civiles, chacun des deux partis se soit efforcé de s'emparer d'une telle place et de la conserver. Baïx eut ainsi plus d'un assaut à subir et nous devons mentionner au moins le terrible siège de 1575, dont la ville ne s'était pas encore relevée au début du XVIIe siècle : les religionnaires occupaient alors Baïx ; le duc d'Uzès, commandant les troupes catholiques, ne put s'emparer des châteaux, mais il dirigea contre eux une si furieuse canonnade qu'il ouvrit une brèche, encore béante quarante ans après, et il se retira, ayant fait incendier une partie de la ville. Quelques années plus tard les Etats du Vivarais ordonnèrent, dans une assemblée tenue à Aubenas (1582), que les fortifications de Baïx seraient détruites (1). Le 1er mai 1585, à Tournon, ils renouvelèrent cet ordre, spécifiant qu'il devrait être exécuté dans les six jours (2) ; mais leur décision resta lettre morte, car ils suivaient alors le parti de la Ligue et n'avaient aucune antorité sur les lieux du Vivarais occupés par les Réformés. Ceux-ci, sous le commandement de Montmorency, réunissaient eux-mêmes des assemblées qui accordèrent au capitaine du Pont, gouverneur de

(1) Manuscrits de M. Mazon.

(2) Archives de l'Ardèche. C. 335, f° 166 v°.

Digitized by Google

Baïx, de nombreux subsides pour réparer les murailles (1). Enfin en 1590, les protestants ayant été admis de nouveau dans les Etats du Vivarais, qui avaient abandonné la Ligue, on désigna d'un commun accord les places dont les remparts seraient conservés : Baïx fut du nombre (2).

La ville se trouvait donc être, au début du XVIIe siècle, assez forte d'assiette et assez importante par sa position pour jouer un rôle dans les guerres qui allaient éclater.

Quelques mots sur la seigneurie et sur l'organisation municipale ne seront pas superflus.

Les Poitiers, comtes de Valentinois, possédaient la terre de Baïx au XIVe siècle. Ils y faisaient de fréquents séjours, et le dernier d'entre eux, Louis II, y mourut en 1419. La seigneurie, revendiquée par les comtes de Savoie et par les Poitiers-Saint-Vallier, passa par plusieurs mains, pour rester finalement au roi de France. Elle fut vendue, ou plutôt engagée par le Roi, en 1574, à M. de Joubert, dont la famille avait habité Baïx. Les habitants protestèrent contre cette vente et envoyèrent des députés au Roi, qui se trouvait alors à Avignon, pour lui demander la permission de se racheter, permission qui leur fut octroyée par lettres patentes. Mais des obstacles se présentèrent sans doute à la réalisation de leurs vœux, car la terre de Baïx fut acquise en 1577 par le comte de Ventadour, malgré les réclamations des intéressés, qui trouvaient sans doute plus honorable de ne dépendre que du Roi. Les redevances étaient d'ailleurs les mêmes, quel que fût le seigneur, et elles étaient bien modiques. Elles avaient été limitées par les franchises que le comte Aymar de Poitiers avait concédées en 1310 et la ville n'avait à payer à Ventadour que 4 livres, 14 sous et 10 deniers (3), pour quelques morceaux de terre et deux bois. La seigneurie de Baïx

(1) Procès-verbaux des Etats [protestants] de Vivarais de 1585 à 1587, f°s 35 v°, 52, 53, 69, 77, 90, 102 v° et 150. Ce précieux registre, conservé sans doute dans les archives de la famille du greffier Jacques du Serre, d'Aubenas, appartenait au vicomte de Montravel ; il a été acquis par M. Charles Salomon qui l'a déposé dans la Bibliothèque de la Société de l'Histoire du Protestantisme français, rue des Saints Pères, à Paris.

(2) Archives de l'Ardèche, C. 337, f° 194, 3 janvier 1590.

(3) Chiffre indiqué par le compte consulaire de 1598.

Digitized by Google

appartint plus tard, partiellement ou en totalité, aux familles de Chabrières et de Beauregard et au marquis d'Aulan

Dès le début du XIVe siècle on trouve des habitants qualifiés syndics, exacteurs et procureurs, mais, d'une façon générale, aux XIVe et XVe siècles, l'administration parait confiée aux mains d'un seul homme, appelé procureur et receveur, puis (1407) procureur et syndic, qui était nommé pour un an et rendait ses comptes par devant le châtelain, le juge ou leurs lieutenants. La première mention d'une « maison commune » se rencontre à la date de 1388, et, dès cette époque, l'édifice menaçait ruine. Il était contigu à l'église Saint Nicolas. Sous Louis XIII, la maison commune était encore au même endroit (1).

Au commencement du XVIe siècle, et sans que les documents puissent expliquer cette transformation, l'organisation municipale est beaucoup plus complète (2). Deux consuls sont nommés chaque année. Le premier consul administre la ville, avec l'assistance du second consul. Le premier seul est rétribué, et modérément : 3 livres par an. On n'indemnise qu'exeptionnellement le second, mais tous deux jouissent d'un privilège appréciable : ils sont dispensés de loger les gens de guerre. Vers la fin du siècle l'usage s'établit de choisir le premier consul parmi les protestants et le second chez les catholiques. Le mode d'élection est d'ailleurs assez particulier ; ce sont les consuls sortants qui désignent leurs successeurs. Les consuls «modernes», ainsi nommés, prêtent serment entre les mains du capitaine châtelain, officier royal qui préside les assemblées. Ils sont aussitôt pourvus de dix ou douze conseillers, gentilshommes ou notables, qu'ils semblent souvent choisir eux-mêmes, et d'auditeurs des comptes.

A côté des deux consuls subsiste l'ancien procureur, appelé procureur et exacteur, ou procureur et receveur des tailles; son

(1) Le toit en fut réparé en même temps que celui de l'église, en 1603.

(2) Un acte de syndicat de l'université de Baïx, du 26 septembre 1503, semble indiquer que l'assemblée nomme un procureur qui choisit, deux consuls ou syndics, tandis que l'assemblée choisit deux autres consuls ou syndics « *ut moris est in dicto loco Banii.* » (Antoine Picard, notaire du Pouzin, registre de 1498-1512, f° 156, étude de Me Dupin, à la Voulte).

Digitized by Google

unique fonction est de percevoir les impôts, dont la répartition a été baillée à prix-fait. Ses gages sont en général d'un sou par livre, soit 5°/o, ce qui peut (théoriquement) lui procurer un bénéfice supérieur à 200 livres. Comme les consuls, il désigne son successeur (1), qui est ensuite nommé en assemblée générale.

Ces assemblées doivent se composer de tous les chefs de famille ; l'assistance y est obligatoire et toute abstention est punissable d'une amende de dix sous, applicable, par moitié au Roi et aux pauvres.

La ville entretien un assez grand nombre de fonctionnaires.

Elle paye un écu (trois livres) par an au procureur d'office (2).

Le maître d'école est logé aux frais de la ville ; il se fait payer par les familles aisées ; il touche de plus des gages variables (3) pour l'instruction des enfants pauvres.

L'hôpital (4), qui possédait une chapelle avant les troubles, est desservi par un recteur nommé en assemblée générale dont les fonctions semblent se borner trop souvent à faire porter à Cruas ou au Pouzin les malheureux trouvés malades sur le grand chemin. Le recteur n'est pas rétribué, mais il ne paye pas de tailles.

Le moulin appartient, en parts égales, à la ville et à la famille de Gardon, qui a fourni la moitié dès frais d'installation (5). C'est un moulin flottant, attaché au rivage, et qu'il faut déplacer chaque fois que le niveau du Rhône se modifie. Il arrive même qu'il sombre. Cela se produit en 1600 ; on envoie alors au Bourg-Saint-Andéol pour demander aux consuls de cette ville l'adresse des barques de leur moulin, qui avaient été faites en Bourgogne, puis on cherche un fabricant moins lointain, et on donne la

(1) Abraham de Vors, nommé en 1597, refuse, et est remplacé par Jérôme Rouvière, qui s'offre de bon gré.

(2) Elle refuse, par contre, de donner des gages au procureur juridictionnel, officier du seigneur.

(3) 40 livres en 1591, 25 l. pour cinq mois 1592.

(4) Il était situé hors les murs et au nord de la ville.

(5) Le moulin semble avoir été établi à la fin du XVe siècle par François Daurier *(Dourerii)* et Gonet Gardon, de Baïx. François Daurier fit don de sa part à l'université de Baïx le 27 mars 1505 (Antoine Picard, notaire du Pouzin, reg. de 1498-1512, f° 177 v°. Etude de Me Dupin, à la Voulte).

Digitized by Google

commande à Zacharie Barbe, de Condrieu, car Condrieu était déjà le pays des mariniers, que devait chanter Mistral (1).

La ville, qui achète et nourrit un bouc, confie les chèvres des particuliers à des chabriers qui les mènent chaque matin dans la campagne. Après le départ de ces chabriers, à huit heures du matin, passent les gardes des pourceaux, qui touchent annuellement six deniers par porc et ont la responsabilité du troupeau, sauf en cas d'attaque du « loup ou autre beste sauvage. »

Un et même trois gardes-terres sont chargés de veiller sur les propriétés. La ville choisit aussi deux estimateurs-jurés ; un horloger (qui est en général un serrurier), chargé de « se prendre garde du reloge (2) » ; un pontanier, qui fait le service du bac et un homme qui entretient, quand il y a lieu, une planche sur le torrent de Payre.

D'une façon irrégulière, les consuls s'efforcent aussi d'assurer aux habitants le secours d'un chirurgien (3), d'un apothicaire et d'une sage-femme. Me Pierre de la Roche, chirurgien, s'établit à Baïx en 1591, avec des gages annuels de 36 livres. Me Raymond de Villeneuve (4), de Pierrelatte, apothicaire à Viviers, arrive en 1606 et est logé aux frais de la ville. Lionette Pralie est déchargée de sa taille, en considération des services qu'elle rend comme sage-femme.

N'est pas habitant de Baïx qui veut. Il faut avoir été admis comme « vrai et légitime habitant et concitoyen ». Les étrangers qui viennent s'établir dans la ville peuvent attendre longtemps ce titre. Noé Grel, tisserand de Chomérac, résidait à Baïx depuis dix-huit ans, lorsqu'il demanda à être reçu comme « habitant

(1) Mistral. *Le Poëme du Rhône*, Chant I, I-V ; Chant II, XIX.

(2) En 1620 c'est une femme, Dauphine d'Entremont, femme de Vincent Lafont, qui « conduit l'horloge. »

(3) Baïx possédait d'ailleurs un chirurgien, Me Abel Chabrier, qui vivait encore en 1622. Nous croyons pouvoir reconnaître la demeure d'Abel Chabrier dans une maison de la rue d'en bas, à main gauche en venant de la mairie actuelle. Cette maison est ornée d'une pierre sculptée représentant une chèvre debout contre un arbre, qu'accompagnent les initiales A. C. et la date 1589.

(4) Ce Villeneuve semble appartenir à une famille de médecins et d'apothicaires qu'on trouve vers la même époque à Romans, peut-être à Donzère (1611) puis à Vals. (Archives de la Drôme, E. 2320, 6853 ; Archives de l'Ardèche, reg. de Puech, notaire d'Aubenas, 1644, f° 306).

Digitized by Google

naturel et légitime » pour pouvoir « jouyr des mesmes facultés, privilèges, libertés et honneurs et soubs les mesme charges que font les habitants. » Il fut admis, comme ayant toujours vécu « en homme de bien et sans aulcung reproche » il eut à payer dix livres, (1613). C'est trente livres qu'on avait demandé, cinq ans plus tôt, pour les « introges » de leur « habitage » à Jean du Serre, de Saint-Vincent de Barrès et à Mathieu Noyer, du Poët-Laval en Dauphiné.

Il n'est pas facile d'indiquer exactement le nombre des habitants de Baïx sous Louis XIII. Etant donné que les chefs de familles convoqués aux assemblées étaient plus de cent (108 en 1607) et que, vers la même époque (1627), cent soixante douze particuliers étaient appelés à loger des soldats de passage, on peut supposer que le chiffre de la population était sensiblement égal à celui d'aujourd'hui (1).

De cette population, les protestants formaient la grande majorité ; peut-être les deux tiers (2). La ville leur avait d'ailleurs été accordée comme *place de sûreté* par l'Edit de Nérac en 1579 (3), et l'Edit de Nantes en avait fait une *place de mariage*, c'est à dire une place dont la garnison était fournie par un détachement tiré de la garnison d'une autre ville (Sommières) (4).

La plupart des gentilshommes et presque tous les riches bourgeois du lieu étaient huguenots. Nous croyons utile de donner ici quelques renseignements sur les familles les plus notables, pour présenter et en quelque sorte situer les person-

(1) Il y avait à Baïx 928 habitants en 1721 (Archives de l'Ardèche, C. 975). Sous Louis-Philippe, la population était de 1600 âmes ; elle est tombée à 800 environ.

(2) C'est ce qui semble résulter des partages de reliquats d'impositions, faits en 1605 et en 1618 ; les Anciens de l'église réformée de Baïx reçurent 120 livres en 1605 et 93 livres en 1618 et les catholiques 60 livres en 1605 et 31 livres en 1618. Si les catholiques furent, en semblable occasion, moins bien traités dans les années qui suivirent, on leur accorda par contre, au début du XVIIe siècle, des sommes égales ou presque égales à celles qui étaient adjugées aux réformés.

(3) Histoire de Languedoc, édition Privat, XI, 663.

(4) Bibliothèque nationale, mss, nouv. acq. fr., 7180 (Brienne, 209), f°s 89 et 95. E. Arnaud, *op. cit.* Les documents de 1619 et des années suivantes mentionnent tous Baïx comme *place de sûreté* ce qui était sans doute une expression plus courante pour désigner sa situation politique.

Digitized by Google

nages qui vont tenir une place marquante dans cette petite chronique.

Depuis l'extinction des Poitiers-Valentinois, il n'y a plus à Baïx de maison que l'on puisse qualifier de puissante. La première famille de la ville, tant par l'ancienneté de sa noblesse que par la grandeur des alliances qu'elle a contractées et par l'importance de ses biens est certainement celle des du Pont (1). Elle est alors divisée en deux branches, celle des coseigneurs de Saint-Pons,

(1) Les du Pont, de Soyons, et les du Pont, de Castelsarrasin, semblent être sortis des du Pont, de Baïx. Dès 1390 il y avait un noble Pierre du Pont, à St-Pons. La filiation peut s'établir depuis noble Michel du Pont, mort avant 1496, qui avait épousé noble Marguerite Baysse d'Aubignas, ou d'Aubignas dite Baysse, fille d'Antoine Baysse, et petite fille d'Aymar Baysse et de Laurette de Rochessauve. De ce mariage naquit « noble et puissant homme » Antoine du Pont, coseigneur de Saint-Pons et châtelain royal de Baïx, qui épousa en 1496 « noble demoiselle » Louise de Vogüé, fille de « magnifique et puissant homme Mre Antoine de Vogüé, chevalier, seigneur de Rochecolombe et de Saint-Maurice de Terlin et coseigneur de Vogüé et Lanas. » Antoine du Pont avait des revenus à Saint-Vincent de Barrès, Saint-Pierre de Barry (Saint-Pierre la Roche), Chomérac, Saint-Alban, Baïx, Montélimar et Savasse. Amyeu du Pont, fils d'Antoine et de Louisede Vogüé, épousa Marie de Blou. Il eut plusieurs enfants, parmi lesquels : Joachim ; Louis ; Catherine ; Aliénor, femme de Bernard du Cheylard, sieur du Nozet et du Roux, coseigneur d'Asperjoc ; Anne, mariée à Louis du Bénéfice de la Combe et Claire, mariée à Antoine de Guyon de Sallettes.

Joachim du Pont, coseigneur de Saint-Pons, épousa Marguerite du Louet de Calvisson, leur fils, Louis eut pour héritier son fils, nommé aussi Louis, qui épousa le 31 décembre 1627 Jeanne de Guerre, dite de Manteau, fille de noble Christophe de Guerre, originaire de Hermezel en Champagne, et de Magdeleine de Manteau qui se remaria avec Antoine de Banne de Boissy. De ce mariage naquit une fille unique, Magdeleine, qui se fit catholique pour épouser, le 12 mai 1643 (à quinze ans), noble Louis d'Audibert de Massillan. Elle fut l'aïeule de Mgr de Massillan de Lussan, archevêque de Bordeaux de 1743 à 1769, né à Baïx.

Louis du Pont, sieur des Ollières, frère de Joachim, fut un personnage en vue dans le parti protestant ; longtemps gouverneur de Baïx ; il commanda pendant quelques mois à Aubenas et présida les Etats de Vivarais en 1601 comme subrogé du duc d'Uzès. De son mariage avec Magdeleine du Louet et de Calvisson, fille du baron de Calvisson (9 octobre 1575) naquirent huit enfants : 1° Aymé, sieur de Furmenas ; 2° Jacques ; 3° Louis (qui était idiot) ; 4° Magdeleine, femme de Me Guinot Aleyrac, de Saint-Vincent de Barrès (qui, d'après M. de Gigord, aurait épousé aussi, en 1598, Magdeleine du Cheylard, dame de Faugères) ; 5° Marie, femme, de noble Jean de la Croix, de Rochessauve ; 6° Louise, femme d'Isaïe Cognet, de Baïx ; 7° Catherine, femme du capitaine Pierre Molin et 8° une autre Marie.

Aymé du Pont, sieur de Furmenas, épousa Marie (ou Marguerite) de Poterlat de Blou, sœur de Claude de Blou qui avait épousé en 1592 Jacques de Chambaud, baron de Privas. Il n'eut qu'un fils, Aymar-Aymé, qui testa en 1624 et parait être mort sans enfants, et une fille Elizène, qui épousa, le 21 mars 1639, son cousin au 8e degré (par les Bénéfice) Joseph Baratier, de Cruas. Les

Digitized by Google

qui ne paraît par résider constamment à Baïx, et celle dont le chef prend le titre de sieur de Furmenas (1).

D'autres gentilshommes protestants, les Gardon, rivalisent avec les du Pont par la richesse, et aussi autrement, comme on le verra. Ils sont nombreux : Claude de Gardon (beau-frère d'un ami particulier de Lesdiguières, M. de la Roche de Grane) habite Baïx avec ses deux oncles Pierre et Jean et son oncle à la mode de Bretagne. Jacques, qui fut, dit-on, gouverneur de Nîmes, où le souvenir de ses cruautés demeura longtemps vivant (2).

Les autres notables paraissent moins fortunés.

Aymar de Montgiraud, gentilhomme originaire du haut Vivarais (3), allié des Blou et par eux de Furmenas, semble considéré, instruit et même latiniste : il tient au besoin l'emploi d'archiviste et rédige en 1606 un inventaire des documents de la ville, « papiers vieulx et antiens, et la plus grande partie d'iceulx en latin, difficiles à lire et à entendre. »

Alexandre d'Aleyrac (4), dont la noblesse est de fraîche date,

---

Baratier héritèrent ainsi de la seigneurie de Furmenas et d'une partie des biens de la famille du Pont. Ils passèrent plus tard à Valence et à Grenoble.

Sur la famille du Pont, de Baïx, on peut consulter à la Bibliothèque de Grenoble le ms. 1236 ; à la Bibliothèque Nationale les mss. fr. 6226-8, 8662 ; les dossiers bleus, 534 ; les Pièces Originales 2330-1 ; le Cabinet d'Hozier, 274 et principalement le Nouveau d'Hozier, 271 ; aux Archives de l'Ardèche, les registres de Sauveur de Villeneuve, notaire de Rochecolombe, 1495-1510. f°s 37 et 218, de Michel Teyssier, notaire de Vals, 1572, f° 193, etc. — Les notices de la Chenaye-Desbois et de la *France protestante* sont erronées.

(1) Furmenas ou Fermenas, près de Rochessauve.

(2) La famille de Gardon semble sortie du Pouzin. Sa généalogie, très complète, est insérée dans l'ouvrage de M. J. Villain (*La France moderne, Drôme et Ardèche*, pp. 469-473). Nous y renvoyons le lecteur qui verra comment le nom des *Gardon* fut changé en *Gordon* lorsque cette famille considérable se reconnut une origine écossaisse remontant à 1423. Il y avait d'ailleurs des Gardon au Pouzin dès 1393 (Archives de l'Ardèche. Fonds de Baïx, CC. 1).

(3) Il était petit-fils de Bernard de Montgiraud, seigneur du haut château de Solignac. Sa femme, Jeanne de Rassys, paraît originaire de Lunel Ils testèrent ensemble, en temps de peste, et sans doute encore jeunes, le 28 mars 1588, devant Lacombe, notaire à Baïx.

(4) Cette famille d'Aleyrac, d'origine notariale, était probablement la même que les Aleyrac de Saint-Vincent de Barrès, bien que les documents ne l'indiquent pas. Un Aleyrac était notaire à Baïx en 1452. Dalmas Aleyrac y était marchand en 1521. Pierre d'Aleyrac, de Baïx, épousa, le 18 avril 1551, Magdeleine de Guyon, fille de noble Dalmas de Guyon, Sr de Sallettes en Dauphiné. Leur fils Alexandre, mort avant 1622, épousa Claude de Brossier de

Digitized by Google

est un zélé huguenot. Ancien de l'église réformée, comme M. de Montgiraud, il a marié sa fille au ministre Boule.

Les Guilhen, protestants comme les précédents, sont un exemple de noblesse déchue. Ils sont très pauvres, mais on n'a pas oublié leurs origines, et, dans les délibérations consulaires paraît souvent, parmi les noms les plus obscurs, « le gentilhomme Guilhen ».

Le plus important des catholiques est noble Pierre du Normand (1), de Montélimar, qui a épousé la fille de Jacques de Bressac (2), gouverneur de Baïx en 1575 ; il est le seul gentilhomme catholique habitant dans la ville, car M. de Peyrolles (3) demeure dans sa maison du Vernet, sise au quartier de la Roche, et M. de la Motte (4) habite sa grange de Colomp, outre Rhône, près de Mirmande.

Il y a dans la ville une bourgeoisie assez riche, presque uniquement composée de huguenots, car les catholiques sont pauvres ; citons : les Chabaud, anciens aubergistes, qui sont

---

Chambonnet. Il en eut Magdeleine, mariée au ministre Gabriel Boule, et Aymar, écuyer, sieur de Montespais, qui épousa Magdeleine de Chalamon. Alexandre d'Aleyrac paraît pour la première fois avec le titre d'écuyer à la date de 1617.

(1) La famille du Normand serait originaire de l'Ile de France, d'après Chorier, ou du Maine, d'après Guy Allard. Voir l'*Armorial du Dauphiné*, de Rivoire de la Bâtie Les armes des du Normand semblent se lire encore sur une pierre sculptée (martelée) qui se trouve dans la cour de l'école libre des garçons.

(2) Le nom de Jacques de Bressac a été déformé par certains historiens contemporains qui l'appellent Besse. Voir sur ce personnage et sa famille E. Arnaud, *op. cit.*, I, 143 et Léon Emblard, *la Famille de Bressac*, dans le Bull. de la Soc. d'Arch. de la Drôme, 1902, p. 154 et suiv.

(3) Gaspard de Guyon de Peyrolles, fils de Guillaume de Guyon de Pampelonne et d'Isabeau de Vesc, était venu habiter Baïx en épousant, le 3 mars 1620, Jacqueline de Picard, fille de Gilbert de Picard, sieur du Vernet, et de Marnas et de Françoise de Julien, et veuve de Me Hélie de Jastries, notaire de Tournon-lès-Privas. La maison forte du Vernet, qui a perdu, assez récemment, tout caractère militaire, appartient à M. Félix Sagnes, ancien conseiller municipal. Peyrolles est une métairie des environs de Meysse, non loin de Pampelonne.

(4) La famille Faure-Vieux de la Motte, d'ancienne noblesse, était originaire du Pouzin. Jean-Annibal Vieux, sieur de la Motte-Colomp, paraît un gentilhomme peu fortuné et même illettré. Il se disait d'ailleurs Dauphinois — ceci pour refuser sa taille, suivant les privilèges dont jouissait encore pour peu d'années, la noblesse du Dauphiné — et il n'eut à Baïx qu'un rôle assez effacé. Voir sur cette famille l'*Armorial* de Rivoire de la Bâtie.

Digitized by Google

devenus importants à la fin du XVIe siècle avec Mathieu Chabaud, lieutenant en la justice (1); les Cognet, non moins fortunés, alliés aux du Pont (2); les du Cros, peut-être originaires du Dauphiné (3). Les du Sault, qui ont tenu jadis une hôtellerie comme les Chabaud et les du Cros, sont catholiques, et peut-être les seuls catholiques vraiment aisés avec MM. du Normand, de Peyrolles et de la Motte (4).

Le prieur de Baïx, Louis du Sault, est un homme énergique qui soutient ses droits contre la majorité protestante avec le plus grand courage.

Messire Jean Chassain est curé depuis 1619 au moins ; on ne sait presque rien de lui. Les événements le chassèrent sans doute de sa paroisse pendant plusieurs années.

Le ministre Gabriel Boule, de Marseille, est au contraire un personnage connu, dont la carrière fut marquante. Né catholique, il entre d'abord dans l'ordre des Dominicains ; défroqué vers 1610, il est secouru par le synode d'Embrun (5) et devient pasteur à Baïx où il épouse Marguerite d'Aleyrac. Nous verrons plus loin ce qu'il devint dans la suite.

Cette revue des notables de Baïx offrirait peu d'intérêt si l'on s'abstenait de faire remarquer les liens de parenté qui unissaient

---

(1) Les Chabaud, dont quelques-uns se firent peu après catholiques, succédèrent à la famille du Normand et s'allièrent aux familles de Saint-Arnoux et de Peccat de Piembert, du Dauphiné. Voir Arnaud, *op. cit.* I .275.

(2) Isaïe Cognet était le beau-frère de M. de Furmenas. Il eut pour successeurs à Baïx les Calignon de Saint-Jean et les Arbalestier de la Gardette. Voir Douglas, *Vie et Œuvre de Soffrey de Calignon*, Grenoble, 1874, in-4.

(3) Les du Cros, du Dauphiné, dont les titres sont conservés chez les du Cros, de Baïx, étaient seigneurs du Lac et de Laube. Voir Coston, *Histoire de Montélimar*, II, 55 et suiv. Les armes des du Cros, de Baïx, étaient, d'après un cachet et de l'argenterie de famille : *de... à un oiseau* (duc) *de.... essorant entre des rochers* (rocs) *de trois coupeaux de... mouvant des flancs de l'écu* (Communication de Mlle d'Armand, fille de feu M. Teste d'Armand et de Mme d'Armand, née du Cros).

(4) Jacques « Sault » et Aliénor du Bénéfice avaient eu six enfants parmi lesquels Claude du Sault, Jacques du Sault, docteur ès droits et avocat à Toulouse, et Louis du Sault, religieux et sacristain de l'abbaye de Cruas, prieur de Saint-Pierre de Chaumont à Baïx et de Saint-Genis de Colignac, à Trinquetaille d'Arles.

(5) Au synode d'Embrun, en 1610, dix écus sont donnés à Gabriel Boule, jacobin converti (Arch. de la Drôme, D. 70).

Digitized by Google

entre eux, sans distinction de classe, des gens si profondément désunis par leurs convictions politiques ou religieuses.

C'est ainsi que M. de Furmenas était le beau-frère du bourgeois Isaïe Cognet, notable protestant ; l'oncle de Paule de Chambaud, dame de Privas (1) ; le proche parent ou allié non seulement des capitaines protestants Guyon de Sallettes, Guyon de Nivollines et Marsanne de Fontjuliane, mais aussi des capitaines catholiques Guyon de Pampelonne et Guyon de Peyrolles (2). Bien plus, il était l'oncle à la mode de Bretagne du prieur de Baïx, Louis du Sault (3).

Cette situation fait mieux comprendre à quel point d'âpreté pouvaient parvenir ces guerres civiles, doublées souvent de querelles de famille ; elle explique aussi l'amitié qui subsistait parfois entre des chefs combattant dans des camps ennemis.

(A suivre) AUGUSTE LE SOURD.

---

(1) Furmenas avait épousé Marie de Poterlat de Blou dont la sœur avait été mariée en 1592 à Jacques de Chambaud, père de Paule.

(2) Tous descendants d'Antoine de Guyon de Sallettes, qui avait épousé Claire du Pont, fille d'Amyeu.

(3) Fils de Jacques Sault et d'Aliénor du Bénéfice, petit fils de Louis du Bénéfice et d'Anne du Pont, autre fille d'Amyeu.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

JACQUES DE BANNE

CHANOINE DE VIVIERS.

Publiés,

D'après le Manuscrit de la Bibliothèque Nationale,

par

AUGUSTE LE SOURD

(Suite VI)

La ville du Montélimar (1) espreuve les calamités d'une furieuse peste et sy forte que tout presque s'y meurt. Il est plus mort de gens de calité en ceste ville qu'en null'autre du Dauphiné. Quatre chanoynes de Ste Croix ; un jésuite très exellent en doctrine, piété et savoyr, nommé le père Boulhet, exellent prédicateur ; quatre ou cinq pères recollés y sont morts s'estant exposés pour l'amour de Dieu à servir les pestiférés et leur administrer les sainctz sacrementz. Se qui est advenu de très remarcable en ce lieu est digne d'estre escrit. Il y avoit au cartier des pestiférés un certeyn récollé, homme très pieus et charitable, nommé frère Justin, natif de Rochemaure en Viverès, lequel pensoyt et médicamentoyt les malades, d'autant qu'il estoit chirurgien ; arriva un soyr que le torrent de Robion se desborda de telle sorte qu'il entra dans ladite ville bien avant et passa fort impétueusement dens le cartier des pestiférés. Les malades qui purent se garentir des ondes s'encoururent pesle mesle dens la ville sens que les gardes des portes les peussent arester ; les autres qui ne peurent marcher plus avant que leurs loges à cause de l'eau qui les environnoynt de tous costés, n'avoi[n]t recour qu'aus cris et aus larmes, vouyent perdre leurs compagnons. Le susdit frère

---

(1) **Sur cette peste, consulter la remarquable *Histoire de Montélimar* du baron de Coston.**

Digitized by Google

Justin, se trouvent dens le [26] péril avec les autres, fit de nécessité vertu, et porté d'un zèle extreme de charité, quitte sa robe, n'ayent sur soy que sa tunicque, sa[u]ve quantité de malades, les metant sur des arbres, les encouragent de souffrir ces incommodités, et la mort pour l'amour de Dieu sy elle venoyt. Ayent sauvé avec l'ayde de Dieu plusieurs perssonnes sur ces arbres et vouyent que ces forsses s'amoyndrissoynt il se sauva à la nage et se percha sur un arbre où il demeura sept heures entières en de grosses apréhentions. Le torent passa et le pouvre frère Justin ala dessendre les pouvres pestiférés des arbres où ilz les avoyt portés ; se déluge luy emporta sa robe. Un père récolé mourut le lendemayn ; frère Justin l'ensevelit et se vestit de sa robe. Se bons religieux secourent les malades tant catholicques que huguenotz, il y eust d'huguenotz qui firent des légas à frère Justin, qu'il n'a volu acepter. Il est mort au Montellimar cincq à six mille personnes.

Les maus dont notre seigneur afflige ceste misérable province du Languedoc me font quiter la pleume, n'ayent pas le courage d'escrire tant de misères. Le bon Dieu, justement irrité, appayse son yre et me doint la grasse d'escrire la guérison qu'il donrra à son peuple comme i'ay escrit sy dessus une bien petite partie de leurs maus et misères.

La désolation généralle de ces pouvres provinces du Vivarès, Languedoc, Daufiné et Provence, m'avet du tout osté le courage d'escrire ce qui se passe, mes asteure que le bon Dieu appaise son courroux, ie suis résolu de mieux travalher que ie n'ay taict.

Ce jourd'huy, XVme aoust, feste et solemnité de l'Assumption de la très glorieuse Vierge Marie, mère de Dieu, année 1630, Avignon, qui a esté grandement affligé de peste et plus que null'autre ville du Contat, a eu entrée par tout le pais. Je ne veus pas dire les pitoyables accidens qui sont arrivés dens ceste pouvre ville durent qu'elle a esté possédée de la peste, parce que i'affligerois le lecteur, mais ie vous diray que Dieu y a esté touiours fort bien recogneu, l'ordre bien observé et la charitté exercée avec une extreme affection. Les religieux ont fait des actions si sainctes, si charitables et si recoumendables qu'il m'est impossible

Digitized by Google

d'en dire la moyndre partie, qu'est cause que ie m'en tays pour admirer leur constance et l'extreme amour qu'ils ont eu pour Dieu en servent les malades, ensevelissent les mors, administre[r] les Sts Sacremens aux pestiférés, parfumer les maysons, consoler les affligés, garde[r] les biens des pupilz, enfin ilz se sont plustost témoignés anges qu'homes suietz à la mort. Beaucoup d'iceux ont perdu la vie dens ces sainctes occupations,

---

Depuis troys moys jusques à ce jourdhuy le Roy a prins sur son ennemi le duc de Savoye et en despit de l'enpereur et du roy d'Espagne qui l'assistent de leurs armes toute la Savoye ormis Montmeilhan, tout le marquisat de Salusses. L'istoyre de notre temps vous aprendra les particularités où ie vous renvoye ; [**27**] seulement vous veus-ie dire que Monseigneur le Duc de Montmourancy, général de l'armée, a faict et mis a exécution des actes les plus signallés qu'on aye jamais ouy dire tant aux combatz qu'aus assautz et prinses de villes. Tout le monde. dit que c'est un chevalier sans peur et l'un des premiers capitaynes du monde, Dieu le conserve dens les périlz où il se met tous les jours, car il n'espargne ny ces peynes ny son sang pour le service de son roy.

Le sieur de Thoyras (1) est dens Casal, qui se mocque de l'Empereur, du Roy d'Espagne et du duc de Savoye, lequel, avec une poignée de Françoys les tue, les brusle, les tait mourir en l'ayr ; enfin il les fera trestous donner au diable, s'ilz ne quitent le siège. Sa valeur est admirée de tout le monde. L'istoyre de France faict une mémoyre très ample de son courage.

La peste s'est remise à Grenoble, à cause de l'afluance des soldatz qui y passent tant alant que revenant d'Italie.

---

(1) **Jean du Caylar de Saint-Bonnet de Toiras (1585-1636), maréchal de France.**

Digitized by Google

Nous avons seu que les Provensaux ne veullent resepvoyr les esleus et qu'ilz font des levées de gèns de guerre pour s'opposer à leur venue, c'est à se moys de janvier 1631 que i'ay resseu ceste nouvelle.

Ce jourd'huy XIe janvier (1) 1631, l'ons est venu quérir et prendre le corps de feu Monsieur le Marquis Deportes, qui fut tué au siège de Privas, comme j'ay dit ci dessus, en l'année 1629. Ce corps a demeuré dens notre église l'espace de dix neuf moys et douze jours. Dieu aye resseu son ame. C'estoyt un très brave et très valhant chevalier ; il ordonna par son testament d'estre ensepveli à l'église des capucins de Notre Dame du Grau en l'évesché d'Agde.

La sayson, l'humeur des hommes et la coruption de ce siècle sont sy estranges qu'il n'y a ne foy, ne loy, ny charité qui soyt gardée parmy les homes. Tout se pervertit. Les Eclesiastiques sont malhereus, les nobles détestables et le menu peuple endiablé. Il n'y a que les impiéttés, les rancunes et les trahisons qui soint en règne. la pietté est banie du monde, la craynte de Dieu oubliée, enfin toutes choses vont mal. Dieu y mette remède s'il luy plait.

La cherté des blés a esté sy grande par toute la France durent ceste année 1630 et trente et un que le cestier de blé en ceste vile de Viviers c'est vendu douse livres, et à prendre le payn devers les bolangers le cestier du blé froment venoit à plus de 25^ll ; tout le peuple estoit à la fayn, car pour d'argent l'on ne trouvoyt ny pain ne blé. Le vin estoit à fort bon marché et l'est encores à présent que j'escris ces mémoyres, que c'est le XXme julhet 1631.

[**28**] Ce pouvre pais du Vivarès a esté chargé de tant de soldatz durent ceste année 1631 que nous sommes à non plus. Le régiment du prince de Falsebourg estant logé en ceste ville, vouloit loger au chasteau (2), mes par délibération du chappitre la porte du chasteau qui va à la vile fut fermée et la porte du chasteau

---

(1) L'auteur avait d'abord écrit : *may*.

(2) Le château ou ville haute de Viviers.

Digitized by Google

qui va à Notre Dame et à Latrau fut ouverte, où nous fesions garde et par ce moyen nous fusmes deslivrés du logement et des importunités des soldatz de ce régiment, qu'est composé de deux mil homes.

Monsieur Pierre Colas, hebdomadier de l'ebdomade de Lamourier, fait réparer la mayson de ladite hebdomade, qu avoit esté ruynée par les huguenotz aux vieux troubles. Messieurs du Chappitre la luy ayent donnée pour sa vie, quoy qu'il viene à changer de bénéfice ; et après son dessès il sera loysible à ces heretiers de demander la moytié de ces réparations à son successeur hebdomadier. Ceste desliberation a esté prinse affin de donner courage à ceux qui ont de maysons ruynées de les réparer. Dens laditte mayson de l'ebdomade de Lamourier n'estoit resté d'entier que la cave que par merveille l'on voit neufve, bien qu'il y aye quarante ou cincante ans qu'il y a pleu, à cause que le dessus estoit tout descouvert.

La peste est furieuse à Tholoze, tout le monde y est en alarme ; les nouvelles en sont venues ce jourdhuy 19me julhet 1631.

Notta.— Au moys de juillet de la présente annnée 1631 Messire Louis de Suze, évesque et compte de Viviers, avec Messsieurs du Chappitre, passèrent un compromis pour arbitrer de serteynes affayres très importantes, dont ie ne me[t]s la teneur, seullement vous diray-ie que le principal est de la jurisdiction de nos domestiques, que ledit seigneur évesque croyt etre de la cognoyssance des officiers ordinayres de la cour temporelle de Viviers et non des officiers desdis Messieurs du Chappitre. Et parce que c'est un affayre très importante et qui regarde les privilèges du chappitre et l'exemption, Messieurs du Chappitre ont comis et donné charge à Monsieur Charles Riffard, chanoyne et prévot, de voyr les actes et de se préparer pour instruyre nos arbitres (1), ledit sieur prévost a faict des recherches sy exactes et y a aplicqué tant de soyn, de veilhes et des peynes que l'esglise luy aura une éternelle oubligation. Il a faict un inventayre [29] raysoné pour la plus rare piesse que l'ons aye vûe. Sy nous arbitrons, je

(1) L'auteur a rayé ici les mots : *dont il.*

Digitized by Google

metray dens ces mémoyres la teneur de la transaction ou composition qui se passera sur ces affayres, sy Dieu me donne la grasse de le voyr.

Lecteur, mon amy, ne vous estonnés pas sy ie ne renge ces mémoyres suivent le temps ; ie vous dis que ie ne suis istorien ny gagé pour se fayre ; c'est à temps perdu que j'escris. Peut estre que quelque home habille [voudra] prendre la peyne de discourir de ces affayres, pour moy ie fays ce que ie puis et seray très ayse que quelcun prene la peyne de fayre mieux ; tant y a que ie dis la vérité.

Les affayres de France sont grandement embroulhées (1631) à cause de l'absence de Monsieur, frère unicque du roy, qui c'est retiré mescontent (à ce que l'on dit) en Lorrayne du depuis quelques moys en sa. Le Roy est sy juste, sy équitable et sy généreux qui (1) calmera par sa prudence et valeur toutes choses. Il n'est rien qui luy soit impossible, Dieu le conduit par la main. Qu'il puisse vivre longues années, régner en pais et avoyr lignée. C'est ce que je désire avec pation et prie Dieu qu'il accorde notre demande qu'est très juste.

Ceste année présente 1631, le corps du Clergé du diocèse de Viviers a fait exécuter serteyns voleurs, habitans de Baïs, pour avoyr tué le sieur Chassain (2), curé dudit Baïs.

Monseigneur Louis de Suze, évesque et compte de Viviers, a faict exécuter en effigie le seigneur de St-Laurens-des-Bayns (3) et en fait et perssone deus meurtriers du curé dudit St-Laurens, nommé messire Ayglon (4), qui fut miserablement asassiné, le jour de la penthecoste, alant dire messe, il y a troys ans. L'istoyre en seroit longue. Le seigneur de Chanbonas (5), beau-

(1) Qu'il.

(2) Sur cet assassinat, voir l'*Histoire de Montélimar* de M. de Coston, II, 439, III, 159 et l'*Histoire de Villeneuve-de-Berg* de M. Mollier, p. 239.

(3) La seigneurie de Saint-Laurens-les-bains appartenait alors à une famille du nom de Girard. Il s'agit peut-être de Thomas Girard, sieur de Saint-Laurent des bains, marié vers 1595 à Cécile Bazalzette (Fl. Benoit d'Entrevaux, *Armorial du Vivarais*).

(4) Le nom d'Ayglon était très répandu à Saint-Laurent même.

(5) Antoine de la Garde, seigneur de Chambonas, marié le 19 août 1629, à Charlotte de la Baume de Suze (Fl. Benoit d'Entrevaux, *op. cit.*)

Digitized by Google

frère dudit seigneur Evesque, fit prendre ses voleurs et s'est employé si utilement à vanger la querelle de son église qu'il en est grandement estimable ; sens le flater, c'est un des braves et honestes gentilhomes de se pais, tant en piété que valeur.

Ceste mesme année 1631, Messire Charles de Lévi, marquis d'Annonay (1), a succédé au duché de Vantadour et autres biens de Monseigneur Henry de Lévy, son frère, qui s'est fait (2) d'église et a quité toutes ces charges audit seigneur marquis, ne s'estant réservé [**80**] que cincquante mille livres de rente.

Ceste année 1631 a esté sy sèche que depuis le moys de may jusques au mois d'octobre il n'a pleu.

Le roy de Suède est sorty de son pais, c'est getté dans l'Allemagne où il a fait des grosses prises sur l'Empereur, car il a prins par forsse d'armes ou par composition la vile de Pragues et partie de la Boëme, et dens l'Alemagne il a pris Mayence et quantité de places, ayent avec soy une armée de quarante mil hommes. Il est vray qu'il ne pouvoyt pas fayre de sy grandz progretz s'il n'eust esté assisté de notre Roy très chrestien, qui luy a touiours fourni argent et hommes. Cessy est arrivé ceste présente année 1632.

Depuis, en l'année 1633 le dit roy de Suède a esté tué en une batalhe.

1632. Ceste mesme année il luy eut une apparition d'un esprit dens la vile du Bourg-St-Andéol. C'estoyt de la fame du sieur Drivet (3), laquelle estoit morte il y avoit environ un an, et son ame ayent emprunté un corps de l'er parla à une fame et luy dit de dire à son mary de donner une robe de satin à l'église des Récollés dudit Bourg, et que, pour marque qu'elle le désiroit

(1) Charles de Lévis, marquis d'Annonay, puis duc de Ventadour, mort en 1649.

(2) Ici l'auteur a rayé le mot *home*.

(3) Il ne peut s'agir de Jean Drivet, consul du Bourg en 1640, non seulement parce qu'il ne se maria avec Anne Stival, Estival ou d'Estival, du Pont-Saint-Esprit, qu'au mois de mai 1632 (Fl. Benoit d'Entrevaux, *op. cit.*), mais parce qu'Anne d'Estival vivait encore en 1660 (Archives de l'Isère, B. 1031). Il faut plutôt penser à Noël Drivet, frère de Jean, qui était consul du Bourg en 1621 (Archives de l'Ardèche, C. 341, f° 91). La famille Drivet, plus tard Drivet de la Dernade, s'éteignit au XIX° siècle.

Digitized by Google

aynsy, qu'on trouveroit ladite robe toute descousue dens un coffre fermé à deus clefz, ce qui fut vérifié. Ce fut une chose esmerveilhable car dès lors que ladite fame fut morte, l'on fit un invantayre de toutes ces ardes, habillementz et jouyaux (à cause qu'elle avoyt layssé un enfant dont elle mourut à ces couches). Il fut balhée une clef du susdit coffre à la mère de la ditte défuncte et l'autre audit Drivet son mary ; ladite mère se tient d'ordinayre à Montdragon et n'avoyt point esté en ladite ville du Bourg du depuis la mort de la ditte fame défuncte. Elle dit aussy de payer certeyns debtes qu'elle devoyt et qu'elle avoyt prins certeyns payementz d'aucuns qui devoynt à son mary et que l'on ne leur demandat rien et que l'on fit ce que l'on trouveroit escrit dans un mémoire qui estoit dedens ledit coffre, lequel mémoyre a esté escrit et posé dens le coffre par cet esprit car auparavant sa mort, et lorsqu'on fit ledit invantayre, il n'y avoyt ny l'on n'y mit pour lors aucun escrit.

Ceste mesme année 1632, Monsieur Metre Barthélemi Faure Lafarge, chanoyne et archiprebstre de l'église de Viviers a faict bastir une sale, chambre et autres membres dens sa mayson d'abitassion, qui autres-fois estoit à la chappellanie fondée par Helias Camus (1), ouvrier de la présente église de Viviers. Ceste mayson confronte du levent à la mayson ruynée *de Turnone*, du couchant avec la mayson ruynée de l'archiprebstrat, du midi avec la mayson du Sr Desaubers, chanoyne, ruë entre deus, et du septentrion son regard est hors les meurs du chasteau.

Nota. — Le mois de juin a esté si froit ceste année 1632 qu'il a falu se chaufer et prendre la chemisette soubs le pourpoynt ; et ce jourdhuy premier jour de julhet, que i'escris le présent mémoyre, je vous assure que j'ay froit qui me faict [**81**] quitter la pleume pour m'aler chauffer.

1632. — Ceste année 1632 Monseigneur le duc d'Orléans, frère unique du Roy est entré dens le rouyaume de France, acompagné de quatre mil Polacres bien montés et armés, à l'avantage et à

(1) **Hélie Camus, bachelier ès droits, chorier de l'église de Viviers, était en 1468 procureur du Chapitre et de l'Université de l'église de Viviers (Archives de l'Ardèche, François Robert, notaire d'Aubenas, registre de 1468, f° 148).**

Digitized by Google

la solicitation de quelques mauvays Françoys ou plustot de l'Espagnol, ennemy mortel de la couronne de France. Il passa par la Bourgogne et par l'A[u]vergne ; de là il se ietta dens le Languedoc ou beaucoup de noblesse print son party et principalement Monsieur le duc de Montmoransy, avec tous ses amis. Mes quoyque le party de mondit seigneur frère du Roy fut très grand, sy est se qu'au premier re[n]contre Monseigneur le comte de Moret (1), frère naturel du Roy i fust tué d'une mosquetade et ledit sieur duc de Montmoransy, après un long combat où il donna des marques d'un courage du tout martial, fut prins prisonier, blessé de neuf ou dis blessures très grandes, son cheval ayent esté tué soubs luy, Dieu ayent permis ceste prinse pour montrer aux grandz et au[x] petitz qu'il est protecteur des Roys et des royaumes et qu'il chastie en ce monde ou en l'autre les rebelles et félons, comme il s'e[s]t veu la mesme année, le dernier jour d'octobre, par la punition que le Roy en a faict fayre sur la perssonne dudit sieur duc de Montmouransy, lequel eut la teste tranchée dens la basse court de l'hostel de ville de Tholoze par arest de la cour de parlement dudit Tholoze, y président le seigneur de Chasteauneuf (2) garde des seaux de France.

Ledit sieur duc de Monmouransy eust un grandissime regret de sa faute et fit une fin digne d'un grand courage, car il resseut la mort sens se troubler en aucune façon, priant Dieu et luy demendent pardon de ces fautes avec tant de ferveur qu'on ne peut croyre que jamais criminel soit mort si constament ne sy religieusement que luy. Lisés l'histoyre de notre temps qui raconte au long sa fin. Il fut grand dommage que se pouvre seigneur s'oublia si malhereusement que de desservir son prince qui avoyt tant d'affection pour luy et que ceste mauvayse action aye terni à tous jamais les exploix mémorables qu'il avoit mis à fin. Dieu luy fasse paix et miséricorde et garde les autres perssonnes de sa calité et tous autres de tomber dens le mesme crime, qui n'est que trop coustumier en se pouvre royaume et dont les ruynes de

(1) Antoine de Bourbon, comte de Moret (1607-1632), fils de Henri IV et de Jacqueline de Bueil, comtesse de Moret.

(2) Charles de l'Aubespine, marquis de Châteauneuf (1580-1653).

Digitized by Google

ce mesfaict paroyssent (1) avec des marques sy estranges que la mémoyre en paroystra à jamais dens ceste monarchie. Ledit seigneur duc estoyt un très bel home, de bonne mine, de riche talhe, bien prins, fort adroyt à pié et à cheval, bon soldat, bien faict d'esprit et de corps quoy qu'il fut louche. Il estoit blond et blanc. Il mourut en sa vigeur n'ayent pas attaynt l'âge de quarante ans. Il estoyt bon catholicque romayn, car il l'a bien tesmoigné ces dernières années contre les huguenotz hérétiques rebelles, hereux s'il eust aussy bien servi son prince en ceste dernière action comme il avoyt faict par le passé.

Le vicconte de l'Etrange, qui c'estoit rangé dens le mesme party de mondit seigneur le duc d'Orléans, fut prins prisonier au fort de Tornon lès Privas, ayent rendu un merveilheus combas où les siens furent tués par les gens du Roy [**82**] quoy que plus foybles en nombre que ceux dudit vicconte ; il fut sy aveuglé (Dieu le permetant aynsi) qu'il ne se seut sauver quoy qu'il le peut fayre fort facillement. Il fut prins et conduit à la ville du Pont St Esprit, où il eust la teste trenchée dens la place qu'est près la citadelle de laditte ville le sisiesme septembre année 1632 (2). Il eut une grande repentance de son crime avant qu'estre exécuté et mourut fort chrestienement. C'estoyt un très beau gentilhome, fort grand de corps et qui avoyt le courage bon, mais il ne se pouvoyt divertir de jouyr les biens d'église ; toutes foys il en eut un grand repentir à la fin.

Le lendemayn fut exécuté à mort pour le mesme crime un fils du S^r d'Antraygues (3), du Vivaretz, qui mourut huguenot agé de XVIII ans, sa fin fut casi desespérée.

Ceste rebelion fut cause du rasement du chasteau du Teil, de la cortine des muralhes de Bagnolz et autres lieus qui sont estés démolitz du depuis dens le Vivarez, comme sont les murailhes du lhieu de St Thomé à notre voysinage.

(1) L'auteur avait d'abord écrit : *causent*.

(2) Voir la note sur Claude-René d'Hautefort de Lestrange au f° 13. Le procès de Lestrange, qui dura du 23 août au 29 septembre 1632, se trouve à la Bibliothèque nationale, dans la collection Dupuy, 381, f°s 130-6.

(3) Il s'agit probablement d'un des fils de Trophine de Launay, gentilhomme protestant qui avait épousé Marie de Cayres d'Antraigues, héritière de sa famille.

Digitized by Google

Le Pousin, les chasteaus de Bays et les muralhes dudit Bais et Privas avec Tolon furent aussy rasés quelques années auparavant et Souyon aussy, et ceste année d'à présent que j'escris, 1634, l'on travailhe au démolissement de beaucoup de chasteaus et mesme que l'on comble les fossés de la ville de Nismes et l'ons a ouvert ces muralhes du costé des moulins. Le collège dudit lhieu qui estoyt régi par les huguenotz a esté balhé aus Jésuites.

Après la mort du duc de Montmouransy, qui estoit gouverneur du Languedoc, le gouvernement fut donné à M. le Mareschal de Schonberc (1), Mareschal de France, très brave et valhant cavalier. L'histoyre en faict une mention très honorable, mais non pas telle qu'il mérite. Mais le pouvre seigneur ne jouit pas longtemps de ceste charge, car il mourut la mesme année 1632 à Bordeaux et Monseigneur le duc d'Aluin (2), son filz, fut proveu dudit gouvernement du Languedoc.

Le Roy donna de là à quelque temps le gouvernement du Limosin à Messire Charles de Lévy, duc de Vantadour, et la lhieutenence générale du Languedoc qui estoit à mondit seigneur le duc de Vantadour fut balhée à 3 seigneurs. La lieutenance généralle pour le Roy du haut et bas pais du Vivaretz et Velay fut donnée par le Roy à Monseigneur Just-Henry, comte de Tournon, chevalier des deus ordres du Roy, et Messieurs les comptes d'Arpajoux (3) et d'Ambres (4) eurent l'autre (5) partie du Languedoc, estens lhieutenens pour le Roy en icelly pais.

L'année présente 1634 le Roy a prins Nanssy sur le duc de Lorreyne et casi tout son pais, parce qu'il favorisoit les ennemis de la France et avoyt faussé sa parole à notre bon Roy.

Les guerres continuelles que les ennemis de l'Estat [**88**] font contre notre prince sont cause que nous avons des grandes charges sur les bras, sy bien que ceste province est desgarnie d'or et d'argent et ne nous reste que de mounoye de cuyvre.

(1) Henri de Schomberg (1575-1632).

(2) Charles de Schomberg, duc d'Halluin, mort en 1656.

(3) Louis, vicomte puis duc d'Arpajon (1600-1679).

(4) Peut-être François de Gelas de Voisins, marquis d'Ambres.

(5) L'auteur avait d'abord écrit : *les autres*.

Digitized by Google

Jamais de notre temps le blé n'a esté à melheur marché, par la grasse de Dieu, ny en telle abondance.

1633. — Le torrent d'Escoutays vint sy prodigieusement gros l'année passée à la fin de septembre et au commencement d'octobre, à cause des grandes pluyes, qu'il passa par deus foys sur le pont et ruyna le terroyr de tous ces bordz. L'affluence de ces eaus fut si grande qu'elle aloit et couvret partie du clos de l'hospital, la terre de la Motte, et passet au travers de la brassière qu'est entre laditte terre de la motte et sur la petite isle et au milieu de son. Il passoit malgré le cours du Rosne sur l'aune de Monssen Coulan et l'aloyt pressipiter dens la grande brassière du Rosne. Du costé de la ville il venoit à quinse pas du ravelin de la porte de la robine. Les pluyes furent sy grandes ceste année qui deslavèrent toute la terre et pourirent tous les raysins, qu'est cause que le vin est généralement tout gasté par tout le pais.

J'ay trouvé à propos d'insérer dens ces mémoyres la vie de St-Aule, évesque de la présente église cathédralle de Viviers, laquelle j'ay tirée d'un vieus manuscrit de lettre gothique sur le parchemin, avec d'autres mémoyres que j'ay reculies dens de vieus fragmens des livres antiens de nos archives, deschirés par les huguenotz en l'année 1564. Mes se qui nous afflige le plus et qui sera besoyn à jamais à notre église, c'est un livre appelé Carte vieille (1) où estoynt escriptes les fondations de l'esglise, le nombre des évesques avec la vie de plusieurs d'iceux qui ont vescu sainctement, ensemble la vie de certeyns prebstres d'icelle qui ont vescu dens une grande saincteté. Les antiquités de l'esglise cathédralle y estoynt aussy escriptes, mais ces malheureux hérétiques bruslèrent ledit livre de carte vielhe l'an susdit et la pluspart de nos documentz.

(La fin au prochain numéro).

(1) La « Carte vielle » ou *Charta vetus* a été partiellemement publiée par M. Rouchier dans le tome unique de sa belle *Histoire du Vivarais* (pp. 592 et suiv.). par Columbi *(De rebus etc.* p. 16-36) et par M. A. Mazon *(Eglises du Vivarais* II, 150-76 et 177-99).

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

M. H. de SOUBEYRAN de SAINT-PRIX.

Nous avons le profond regret d'apprendre la mort d'un des bons amis de la *Revue*, M. Humbert de Soubeyran de Saint-Prix, décédé à l'âge de 50 ans, le 2 octobre dernier, à la suite d'une longue, douloureuse et inexorable maladie, en sa propriété de la Tour-du-Vêre, près de Saulces-sur-Rhône.

M. de Saint-Prix appartenait à la famille de Soubeyran, l'une des plus anciennes du Haut-Vivarais, que l'on trouve possessionnée à St-Barthélemy-le-Pin au début du XVe siècle et qui dans la suite des temps, donna au pays des hommes de mérite, de nombreux officiers, des magistrats, qui prirent séance aux Etats du Vivarais et les présidèrent parfois, comme baillis de Crussol et de Chalencon et subrogés du baron de Tour.

Aussi le regretté défunt, qui professait pour ses ancêtres un véritable culte, avait-il conservé à son pays d'origine, qu'il se plaisait à visiter. une grande part de ses affections La qualité d'Ardéchois était un titre à ses sympathies et nous savons que, fidèle en amitié, il ne refusait jamais ses conseils ou ses services.

La Direction de la *Revue* était heureuse d'avoir pu compter parmi ses collaborateurs M. de Saint-Prix qui lui avait donné, sur son bisaïeul, le conventionnel Hector de Soubeyran de Saint-Prix, une attachante monographie. M. Mazon, qui en avait écrit la *Préface*, y notait « l'attrait qui s'attache toujours aux révélations puisées aux sources intimes où se montrent mieux la véritable pensée et les véritables sentiments des hommes. »

M. de Saint-Prix avait publié aussi les *Lettres du Général Fontbonne au Représentant du Peuple Saint-Prix.*

Mais c'était surtout aux recherches sur sa famille, sur celles qui s'y rattachaient, sur les nombreux rameaux qu'elles avaient formés, qu'il aimait à consacrer ses loisirs. Il s'y intéressait passionnément, consciencieusement, avec le seul souci de la

Digitized by Google

vérité, et c'est pourquoi nul ne connaissait mieux et plus sûrement que lui l'histoire de ces anciennes maisons qui, dans notre Haut-Vivarais, sont la substance même de la race.

Juge à Marseille et ensuite à Paris, puis vice-président du Tribunal de la Seine, M. de Saint-Prix était, depuis quelques années, conseiller à la Cour d'appel de Paris. Il apportait dans l'exercice de ces éminentes fonctions les résolutions d'un caractère ferme, les ressources d'un esprit réfléchi et sûr, et une compétence juridique universellement reconnue et appréciée dans la haute magistrature.

Né à Ste Foy-lès-Lyon le 19 août 1866, M. Humbert de Saint-Prix avait épousé, le 5 décembre 1893, Mlle Marguerite Loubet, fille de M. Emile Loubet, alors président du Sénat et élu en 1899 président de la République Française.

Nous prions respectueusement Madame de Saint-Prix, ses fils et leur famille, d'agréer l'expression de nos sincères condoléances.

E. N.

Digitized by Google

TABLE DES SOMMAIRES

DES DOUZE LIVRAISONS DE 1915-6

N° 1. — 15 Janvier

PAGES

1° Chronique de la Guerre, par Benoit d'Entrevaux . . 1

2° Mémoires d'Isaac Meissonier, ci-devant ministre a St-Sauveur-en-Vivarais (1630-1709) *suivis d'extraits de son* Livre de Raison (1661-1674), publiés pour la première fois par M. Charles Aurenche (Suite IV) . . 8

3° Histoire locale de la Guerre, par J. Régnier . . 42

4° Vivariana : *Les tambours du régiment de Vivarais (1763)* 47

5° Bibliographie. *(Histoire du Vivarais)* 48

GRAVURE

Armes de Pierre-André-Floud de Meissonier, écuyer, conseiller du Roi, contrôleur ordinaire des guerres. . 9

N° 2. — 15 Février

1° Chronique de la Guerre, par Benoit d'Entrevaux . . 49

2° Mémoires d'Isaac Meissonier, ci-devant ministre a St-Sauveur-en-Vivarais (1630-1709) *suivis d'extraits de son* Livre de Raison (1661-1674), publiés pour la première fois par M. Charles Aurenche (Suite V) . . 57

3° Excursion a Pourchères, par Benoit d'Entrevaux . . 83

4° Note sur la Seigneurie de Grospierres. 92

5° Correspondance administrative du citoyen Robert, commissaire du Gouvernement dans l'Ardèche *(8 messidor an VII-12 prairial an VIII)*, (Suite V), publiée par M. l'Abbé Auguste Roche 93

N° 3. — 15 Mars

1° Chronique de la Guerre, par Benoit d'Entrevaux. . 97

2° Table alphabétique des noms cités dans les précédentes Chroniques de la Guerre. 105

Digitized by Google

3° Nos Collaborateurs tués a l'ennemi : Me Louis Buffin, par Jean Régné. 105
4° Excursion a Pourchères, (Suite II), par Benoit d'Entrevaux. 108
5° Mémoires d'Isaac Meissonier, ci-devant ministre a St-Sauveur-en-Vivarais (1630-1709) *suivis d'extraits de son* Livre de Raison (1661-1674), publiés pour la première fois par M. Charles Aurenche. *Additions et corrections.* (Suite VI et fin) 125
6° Correspondance administrative du citoyen Robert, commissaire du Gouvernement dans l'Ardèche *(8 messidor an VII-12 prairial an VIII)*, (Suite VI), publiée par M. l'Abbé Auguste Roche 134
7° Bibliographie 144

N° 4. — 15 Avril

1° Chronique de la Guerre, par Benoit d'Entrevaux . . 145
2° Table alphabétique des noms cités dans les précédentes Chroniques de la Guerre 156
3° Nécrologie : M. Michel de Chazotte, par E. N. . . 157
4° Le Notariat en Vivarais, par le Général de Chalendar. 159
5° Henri iv a-t-il été un roi populaire ? par Auguste Le Sourd 165
6° Correspondance administrative du citoyen Robert, commissaire du Gouvernement dans l'Ardèche *(8 messidor an VII-12 prairial an VIII)*, (Suite VII), publiée par M. l'Abbé Auguste Roche 175
7° Chronique et Bibliographie 184

N° 5. — 15 Mai

1° Chronique de la Guerre, par Benoit d'Entrevaux . . 193
2° Table alphabétique des noms cités dans les précédentes Chroniques de la Guerre 209
3° Le Chateau de Sibleyras et ses possesseurs, par Benoit d'Entrevaux 211
4° Notes et Documents : *L'An de malheur 1586, guerre, famine, mortalité*, par A. L. S. 222
5° Vivariana : *Petites commissions (1724)*, par E. N. . . 227

Digitized by Google

6° Correspondance administrative du citoyen Robert, commissaire du Gouvernement dans l'Ardèche *(8 messidor an VII-12 prairial an VIII)*, (Suite VIII), publiée par M. l'Abbé Auguste Roche 230

N° 6. — 15 Juin.

1° Chronique de la Guerre, par Benoit d'Entrevaux . . 241
2° Nos Collaborateurs tués a l'ennemi : M. Marc Ollier de Marichard, par M. le Docteur Jullien 266
3° Nécrologie : M. Léon Rostaing, par B. E. 268
4° Correspondance administrative du citoyen Robert, commissaire du Gouvernement dans l'Ardèche *(8 messidor an VII-12 prairial an VIII)*, (Suite VIII), publiée par M. l'Abbé Auguste Roche. 270
5° Notes et Documents : *Don de créances confisquées sur les habitants de Privas (1627)*, par E. N. 273
6° Vivariana : *I. Communiqués de jadis. — II. Le bon vin de l'Olivet*, par A. L. S. 277
7° Questions et réponses : *La Société historique et archéologique des Vans*, par M. A. 287

N° 7. — 15 Juillet

1° Chronique de la Guerre, par Benoit d'Entrevaux . . 289
2° L'Imprimerie au Bourg-Saint-Andéol, au xviiie siècle, par R. Labrély 303
3° Mémoires de Jacques de Banne, Chanoine de Viviers, publiés, d'après le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, par Auguste Le Sourd 320
4° Chronique et Bibliographie 332

N° 8. — 15 Aout

1° Chronique de la Guerre, par Benoit d'Entrevaux . . 337
2° L'Imprimerie au Bourg-Saint-Andéol, au xviiie siècle, par R. Labrély, (Suite II) 346
3° Mémoires de Jacques de Banne, Chanoine de Viviers, publiés, d'après le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, par Auguste Le Sourd, (Suite II) 356

Digitized by Google

4° Correspondance administrative du citoyen Robert, commissaire du Gouvernement dans l'Ardèche, *(8 messidor an VII-12 prairial an VIII)*, publiée par M. l'Abbé Auguste Roche, (Suite IX). 375

5° Chronique et Bibliographie 379

N° 9. — 15 Septembre

1° Chronique de la Guerre, par Benoit d'Entrevaux . . 385

2° Mémoires de Jacques de Banne, Chanoine de Viviers, publiés, d'après le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, par Auguste Le Sourd, (Suite III) 396

3° L'Imprimerie au Bourg-St-Andéol, au xviiie siècle, . par R. Labrély, (Suite III) 410

4° Correspondance administrative du citoyen Robert, commissaire du Gouvernement dans l'Ardèche, *(8 messidor an VII-12 prairial an VIII)*, publiée par M. l'Abbé Auguste Roche, (Suite X) 421

5° Variété : *Le Brasier*, poème dramatique en 4 actes, de MM. J. Catel et Montanard. 432

GRAVURE

Reproduction (très réduite) d'une des Thèses de Philosophie imprimées pour le Séminaire de Bourg-Saint-Andéol, par P. Guillet, (hors texte)

N° 10. — 15 Octobre

1° Chronique de la Guerre, par Benoît d'Entrevaux . 433

2° Mémoires de Jacques de Bannes, Chanoine de Viviers, publiés, d'après le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, par Auguste Le Sourd, (Suite IV). 444

3° L'Imprimerie au Bourg-Saint-Andéol, au xviiie Siècle, par R. Labrély, (Suite IV). 461

4° Correspondance administrative du citoyen Robert, commissaire du Gouvernement dans l'Ardèche, *(8 messidor an VII-12 prairial an VIII)*, publiée par M. l'Abbé Auguste Roche, (Suite XI) 473

N° 11. — 15 Novembre

1° Chronique de la Guerre, par Benoît d'Entrevaux . . 481

Digitized by Google

2° Nécrologie : Le Comte Henri de Pontmartin, par B. E. 500
3° Le Général Reymond, par Jules Belleudy, ancien Préfet de l'Ardèche 501
4° Mémoires de Jacques de Banne, Chanoine de Viviers, publiés, d'après le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, par Auguste Le Sourd (Suite V) 518
5° Chronique et Bibliographie. 527

GRAVURE

Le Général Reymond. . . . . (Hors-texte)

N° 12. — 15 Décembre

1° M. Benoit d'Entrevaux, par le comité de Rédaction. . 529
2° Le Mis de Vogüé, par le comité de Rédaction. . . . 538
3° Chronique de la Guerre. 531
4° Baïx de 1619 a 1622. Petite Chronique du temps des guerres civiles . - 539
5° Mémoires de jacques de Banne, Chanoine de Viviers, publiés, d'après le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, par Auguste Le Sourd, (Suite VI) 553
6° Nécrologie : M. H. de Soubeyran de St-Prix E. N . 565
7° Sommaires 567
8° Liste des Abonnés 572

Digitized by Google

LISTE DES ABONNÉS

MM.

Casimir d'Abrigeon, rue des Blaches, Aubenas.
Académie de Vaucluse, Avignon.
M. le Président de l'Académie Delphinale, Grenoble.
Le Comte d'Allard, rue petite Calade, Avignon.
Le Marquis d'Albon, château d'Avauges, par Pontcharra-sur-Turdine (Rhône).
Le Vicomte Amaury de Chansiergues-Ornano, Lyon.
Les Archives départementales de l'Ardèche, Privas.
Le Baron d'Arlempdes, Salornay-d'Urigny (Saône-et-Loire).
Pierre Audigier, Président du S. I. V., Labégude.
de Baumefort, St-Alban-sous-Sampzon, par Ruoms.
Ch. du Besset, château des Sauvages, par Desaignes.
J. du Besset, château du Besset, par Lamastre.
Laurent Béchetoille, 7, rue Saint-Etienne, Annonay.
Marcel Béchetoille, 43, rue Boissy-d'Anglas, Annonay.
Benoit d'Entrevaux, château d'Entrevaux, par Privas.
Florentin Benoit d'Entrevaux, 33, rue de Jarente, Lyon.
Bibliothèque de la Ville, Annonay.
Bibliothécaire de la Diana, Montbrison (Loire).
Bibliothèque de la Ville de Montpellier, Boulevard de l'Esplanade, Montpellier.
Bibliothèque de la Ville du Puy, Le Puy.
Bibliothèque de la Ville de Montélimar, Montélimar.
Bibliothèque publique de Saint-Etienne, Saint-Etienne.
Bibliothèque de la Ville de Toulouse, rue Lakanal, Toulouse.
Monseigneur Bonnet, Evêque de Viviers, Viviers.
Georges Boudon, avoué, 34, place du Breuil, Le Puy-en-Velay.
Amédée de Bouffier, château de la Gardette, Loriol (Drôme).
Bourg, imprimeur, Viviers.
A. de Bournet, château de Bournet, Grospierres.
Docteur Bonnard, Tournon.
Bozzini, industriel, Tournon.
Alexandre Boulenger, 5, avenue Hoche, à Thiais (Seine).
Jules de Brion, avocat, 30, rue Vaubecour, Lyon.
E. de Brion, La Voulte-sur-Rhône.
A. de Brion, juge au Tribunal civil, Carpentras.
Henri Broët, Orange.
Abbé Brunel, curé de Saint-Prix, par Lamastre.
Brun, libraire, 13, rue du Plat, Lyon.
Le Cercle Littéraire, Annonay.
Abbé Chabannes, vicaire, Privas.
Madame la Comtesse Jean de Chabannes-la-Palice, château de Montmelas, par Montmelas-Saint-Sorlin (Rhône).

Digitized by Google

MM.

C. Chalamon, avocat, Aubenas.
de Chalendar, à Tain (Drôme).
Le Général Comte de Chalendar, 10, avenue de Tourville, Paris, 7e.
Abbé Chalbos, 65, rue Dulong, Paris, 17e.
Régis Champanhet, avocat, la Roseraie, Aubenas.
Chareton, 131, boulevard Raspail, Paris, 6e.
A. Chastel, Conseiller à la Cour, 16, rue Duquesne, Lyon.
Michel de Chazotte, Arlebosc (Ardèche).
Madame Henry Combier, Vals-les-Bains.
Madame Georges Combier, Aubenas.
Le Conservateur de la Grande Bibliothèque de la Ville, Lyon.
Convers, ancien magistrat, Montfaucon-de-Velay (Haute-Loire).
G. Couderc, ingénieur agronome, Aubenas.
H. Couderc, ingénieur civil, Aubenas.
Madame la Marquise de Courcival, 46, rue Bellechasse, Paris, 7e.
J. Courtial, 103, Boulevard Longchamp, Marseille.
La Croix de l'Ardèche, Annonay.
Léopold Cuchet, Aubenas.
L'Abbé Delenne, professeur, Institut Saint-Michel, Aubenas.
Louis Derocles, agent d'assurances, à Largentière.
Robert Desgaches, 44, rue d'Amsterdam, Paris, 9e.
Le Lieutenant-Colonel Foriel-Destezet, 19, rue Voltaire, Grenoble.
Drevet, ingénieur, Lalevade-d'Ardèche.
Durand-Saladin, avoué, Privas.
C. Fabre, Directeur de l'Ecole Normale, Le Puy,
Falgairolle, archiviste de la Ville, Vauvert (Gard).
Favier-Caprais, Pierrelatte (Drôme).
Faure du Pont, Maison du Collet, Boulevard Victor Hugo, Grasse (Alpes-Maritimes).
César Filhol, la Merlée, Annonay.
Pierre Filliat, Privas.
Désiré Fortoul, Tournon.
L'Abbé Frachon, villa Surville, Annonay.
Jean Frachon, villa des Pins, Annonay.
Le Baron de Framond, Conseiller général, château de Solignac, par Boucieu-le-Roi (Ardèche).
Froment Charles, domaine du Rouret, par Grospierres.
Louis Fuzier, La Voulte-sur-Rhône.
Gaillard, avoué, Valence.
Madame Antonin Galimard, Vals-les-Bains.
Léon Gendre, à Baza, Aubenas.
Jules de Gigord, 15, rue Cassette, Paris, 6e.
Granjon, notaire, Tournon.
Le Comte de Grille d'Estoublon, château de Pampellonne, par Meysse (Ardèche).
La Vicomtesse de Grille d'Estoublon, 9, avenue du Trocadéro, Paris, 16e.

Digitized by Google

MM.

Grimaud, maire, Annonay.
Vincent d'Indy, 7, avenue de Villars, Paris, 7e.
A. Helly, 22, rue du Lycée, Grenoble.
Helly, 178, rue faubourg Saint-Honoré, Paris, 8e.
J. Hugon, à Ruoms (Ardèche).
Le Docteur Jullien, Joyeuse.
Robert Labrély, au Bourg-Saint-Andéol.
R. de Lisleroy, château de la Bruguière, par Lussan (Gard).
Madame Ch. de Lacharrière, 20, rue Vaneau, Paris, 7e.
Madame Paul de Lacharrière, Coux, par Privas.
Lautier, avocat, Privas.
M. le Baron de Lanauze-Molines, au château de Lescaut, Montignac-de-Lauzun (Lot-et-Garonne).
Joseph de Lafarge, Viviers.
Auguste de Lafarge, Conseiller général, château de Verchaüs, par Viviers.
Laganier, Labégude.
Le Baron de Lagarde, château de Gazavel, par Saulce (Drôme).
Madame Langlois-d'Albigny, 96, avenue des Ternes, Paris, 17e.
Ed. Largier, 22, Boulevard Malesherbes, Paris, 8e.
Le Baron de la Roque, château des Près, par Sarras (Ardèche).
Le Marquis de la Tourrette, Conseiller général, Tournon.
Lechevallier, libraire, 16, rue de Savoie, Paris.
Ch. Le Gras, notaire, 10, rue Petite Saunerie, Avignon.
Auguste Le Sourd, château de Saint-Maurice, à Baïx (Ardèche).
François Le Sourd, 10, rue Perronet, Paris, 7e.
René Le Sourd, 189, boulevard Saint-Germain, Paris, 7e.
Le Marquis de Lestrange, 5, rue de Lota, Paris, 16e.
Le Marquis de Lestrange, château de Lafaurie, par Annonay.
Le Comte de Fontaines de Logères, Roybon (Isère).
Le Comte de Ligonnez, château de Ressouche, p. Chanac (Lozère).
de Longevialle, au Bourg-Saint-Andéol.
de Lubac, ancien sous-préfet, Vernoux.
Luquet de Saint-Germain, à Leynier, Annonay.
de Malbosc, Berrias.
Malet-Faure, Saint-Péray.
F. de Marin-de-Carranrais, La Marine, St-Barthélemy, Marseille.
Le Docteur Maurin, Crest (Drôme).
Louis Marze, 195, Boulevard Baille, Marseille.
P. Mazon, professeur à la Faculté des Lettres, 9, rue Mazarine, Paris, 6e.
Miallon, 67, rue Condorcet, Paris, 9e.
Jean de Micheaux, 33, avenue de Noailles, Lyon.
Mimerel, avocat à la Cour de Cassation, 205, Boulevard Saint-Germain, Paris, 7e.
L. Mignot, place de la Rotonde, Annonay.

Digitized by Google

MM.

Jean de Montgolfier, Saint-Marcel-les-Annonay.
Le Lieutenant-Colonel de Montluisant, au 18e d'Infanterie, Limoges (Haute-Vienne).
Le Vicomte de Montravel, Saint-Anne, rue Chabert, Marseille.
Morel de Voleine, Les Rieux, Saint-Alban-d'Ay, par Annonay.
C. Mounier, Capitaine commandant au 19e Dragons, à Castres (Tarn).
E. Nicod, 6, rue de Roanne, Annonay.
Gaston Nicod, Conseiller général, Annonay.
Nougarède, ingénieur, Villeneuve-de-Berg.
Marc Ollier de Marichard, Vallon.
Le Baron de Pampelonne, château de Chabret, par Boffres.
V. de Pampelonne, ingénieur, 14, rue d'Italie, Nice.
Le Docteur Plantier, Annonay.
Plataret, notaire, Privas.
Robert Poidebard, Les Chassagnes, Oullins (Rhône).
Prosper Philippon, à Baïx (Ardèche).
Le Comte de Pontbriand, villa Martinière, Bollène (Vaucluse).
Mademoiselle Madeleine Pierrat, château de Beauchastel (Ardèche).
Le Comte de Pontmartin, château des Angles, Villeneuve-les-Avignon (Gard).
Mademoiselle Pouzet, rue du Clos, Privas.
Frank-Puaux, 41, Boulevard Raspail, Paris, 7e.
Revue d'Histoire de Lyon, chez A. Rey, éditeur, 4, rue Gentil, Lyon.
Revue de la Haute-Auvergne, Aurillac (Cantal).
Elie Reynier, professeur à l'Ecole Normale, Privas.
Jean Régné, archiviste de l'Ardèche, Privas.
Reymond, directeur des usines, Le Teil.
Joseph Ribes, château de Gourdan, par Boulieu (Ardèche).
Rioufol, notaire honoraire, place du Breuil, Le Puy-en-Velay.
L'Abbé Auguste Roche, archiviste diocésain, La Voulte-s/-Rhône.
Henri Rostaing, à Montbreton, par Chanas (Isère).
Victor Rouveure, Annonay.
Le Lieutenant Roux, 61e Régt d'Infie, Privas.
Le Vicomte de Saint-Priest d'Urgel, Bollène (Vaucluse).
Joseph Saléon-Terras, Conseiller général, Le Cheylard.
Ch. Salomon, 34, quai de Béthune, Paris, 4e.
Seignobos, 4, place Puvis de Chavannes, Lyon.
Société agricole et scientifique de la Hte-Loire, Le Puy-en-Velay.
Société d'Archéologie de la Drôme, rue Madier-Montjau, Valence.
H. Sonier de La Boissière, Tournon.
de Soubeyrand, 102, boulevard Pereire, Paris 17e.
H. de Soubeyran de Saint-Prix, vice-Président du Tribunal Civil de la Seine, 87, Boulevard Saint-Michel, Paris, 5e.

Digitized by Google

MM.

Tartary, à Margnac, Saint-Prix, par Lamastre.
Mademoiselle Terrasse, professeur à l'Ecole Normale, Privas.
Amédée Tourrasse, Tournon.
R. Vallentin du Cheylard, rue Corne Roche, Montélimar.
Pierre Vallette-Viallard, Cruas (Ardèche).
Prosper Vallernaud, Saint-Vallier (Drôme).
Henry Vaschalde, Vals-les-Bains.
Etienne Verny, Ucel.
Georges Verny, Pont-d'Aubenas.
Joseph Vidon, avenue de Vals, Le Puy-en-Velay.
H. Vidon, négociant, Annonay.
Georges Vignat, château de Déomas, par Annonay.
H. Vincent, Saint-Paul-Trois-Château (Drôme).
F. Vital, Chassiers.
Vitou Ernest, rue de l'Hôpital, Tournon.
Vollant, 7, rue Villersexel, Paris, 7e.
Théodore Véron de la Combe, 42, rue de la République, Saint-Etienne (Loire).
Le Marquis de Vogüé, de l'Académie Française, 2, rue Fabert, Paris, 7e.
Le Comte Félix de Vogüé, 60, rue Pierre Charron, Paris, 8e.
Mgr de Villeperdrix, vicaire général, 5, rue de la Fayence, Nîmes.
Madame Ch. Wickert, 15, rue Pétrarque, Paris, 16e.

BIBLIOTH DE LA VILLE DE LYON

Digitized by Google

Conditions d'abonnement à la « Revue »

DÉPARTEMENT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES

Sur Papier Ordinaire

Un an	12 fr. »	Six mois . . .	7 fr. »

Sur papier à la forme (Papeteries de Vidalon)

Un an	20 fr. »	Six mois . . .	11 fr. »

AUTRES DÉPARTEMENTS

Un an	13 fr. »	Un an	22 fr »
Six mois . . .	7 fr. 50	Six mois . . .	12 fr. »

Payables en souscrivant, par mandat ou timbres-poste.

Il ne sera pas reçu d'abonnement au-dessous de six mois de durée.

S'ADRESSER POUR LES ABONNEMENTS ET LA VENTE AU NUMÉRO

A Paris, chez LECHEVALIER, Libraire, 16, rue de Savoie, VIe.
A Lyon, chez BRUN Fils, Libraire, 13, rue du Plat.

Il est rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires sont adressés au Directeur de la « Revue »

La « Revue du Vivarais » laisse à chaque auteur la responsabilité des opinions qu'il émet

Le Gérant : C. Habauzit

Digitized by Google

Demande d'échange de volumes. — Un abonné, qui possède en double les tomes XIII (1905), XIV (1906), XV (1907) et XVIII (1910) de la *Revue du Vivarais*, désirerait échanger un ou plusieurs de ces volumes contre autant d'unités correspondantes des tomes IV (1896) à X (1902).

Prière d'adresser les propositions à M. le Directeur de la *Revue*.

En vente à l'Imprimerie Habauzit :

Essai sur la Noblesse Vivaroise, par Ch. du Besset. in-8° r., 116 p. — Edition de luxe, 5 fr. ; ordinaire, 4 fr., port en sus.

Histoire du Vivarais, tome Ier et unique de M. le Chanoine J. Rouchier, réédité avec de nombreuses additions par J. Régné. in-8° r., XC + 710 p. et 50 pl. — Broché : 9 fr. ; relié : 11 fr. Frais d'expédition et d'emballage en sus : 1 fr. 25.

La Sorcellerie en Vivarais, par J. Régné. in-8° r., 48 p. — 1 fr. 75. franco.

Gibier de Potence, par le même. in-8° r., 81 p. et 1 pl. — 2 fr. 25. franco.

La Révolte des Masques armés en 1782-1783, par le même. in-8° r., 16 p. — 1 fr. 25. franco.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google